



Evaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées

Etude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 et du Programme de Développement Rural régional Midi-Pyrénées FEADER 2014-2020

Rapport final

25 janvier 2017

Mentions légales

Ce rapport a été rédigé par PwC EU Services, sur la base des lignes directrices élaborées par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de son (ses) auteur(s), et ne correspondent pas nécessairement à celles de la BEI.

Le contenu de ce rapport, ainsi que les opinions qu'il contient, sont actualisés à la date de publication indiquée en couverture, et peuvent changer sans préavis. Les opinions exprimées dans ce rapport peuvent différer des vues énoncées dans d'autres documents, y compris d'autres travaux de recherche publiés par la BEI. La BEI ne peut pas être tenue pour responsable de l'utilisation de l'information contenue dans ce rapport par une personne autre que la BEI. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'Autorité de Gestion. Rien dans le présent rapport ne constitue un conseil d'investissement, un conseil légal ou un conseil fiscal pour l'Autorité de Gestion (ou pour toute autre personne), et ne saurait être invoqué en tant que conseil. Tout conseil professionnel spécifique doit être demandé de manière séparée avant de définir une action qui se fonderait sur le présent rapport.

Le contenu de ce rapport est, *inter alia*, fondé sur les conditions actuelles de marché. Par conséquent, tout changement des conditions de marché peut avoir des répercussions sur son contenu.



Ce projet est cofinancé par le
Fonds européen de
développement régional



Rapport intermédiaire v.01

Conception	BEI	
Rédaction	PwC EU Services	Octobre 2016
Revue	BEI	Octobre 2016
Soumission du rapport à l'Autorité de Gestion	BEI	28 octobre 2016

Rapport final provisoire v.01

Rédaction	PwC EU Services	Novembre 2016
Revue	BEI	Novembre 2016
Soumission du rapport à l'Autorité de Gestion	BEI	18 novembre 2016
NOTES		

Rapport final v.01

Rédaction	PwC EU Services	Décembre 2016
Revue	BEI	Janvier 2017
Soumission du rapport à l'Autorité de Gestion	BEI	25 janvier 2017
NOTES		

Table des matières

Table des matières	1
Table des figures	5
Table des tableaux	9
Table des encadrés	13
Acronymes	14
Préambule	17
Synthèse de l'étude	19
Le contexte et le cadre de l'étude	19
Les PME en Midi-Pyrénées et leur écosystème de financement	19
Les principaux enseignements par taille de PME	21
Les principaux enseignements pour les secteurs agricole, agroalimentaire et de production d'énergies renouvelables	23
Les principaux enseignements par produit financier	25
Les recommandations de l'étude et la stratégie d'investissement proposée	28
1 Introduction	35
1.1 Objectifs et cadre de l'étude	35
1.2 Cadre réglementaire des fonds ESI	36
2 Méthodologie de l'étude	38
2.1 Analyse documentaire	38
2.2 Entretiens et ateliers avec les acteurs du financement	38
2.3 Enquête en ligne	39
2.4 Analyse des données	39
3 Environnement de marché	40
4 Priorités de la Région en matière de soutien aux PME en Midi-Pyrénées dans le cadre des Fonds ESI	47
4.1 Objectifs du PO FEDER-FSE 2014-2020 relatifs aux PME et au développement des énergies renouvelables	47
4.2 Objectifs du PDR FEADER 2014-2020 relatifs aux PME	50
4.3 Champs d'intervention des instruments financiers prévus dans le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER	53
5 Instruments financiers et subventions existants pour les PME en Midi-Pyrénées	54
5.1 Instruments financiers à disposition des PME	54

5.1.1	Acteurs intervenant sous plusieurs formes (prêts, garanties, fonds propres).....	54
5.1.2	Acteurs intervenant en garantie.....	66
5.1.3	Acteurs intervenant en fonds propres.....	71
5.1.4	Acteurs intervenant en microfinance et prêts d'honneur	83
5.1.5	Synthèse des instruments financiers existants en Midi-Pyrénées.....	90
5.2	Subventions disponibles à l'échelle régionale.....	96
5.3	Financement participatif.....	103
5.4	Fonds obligataires.....	109
6	Analyse de l'offre de financement	113
6.1	Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement.....	113
6.2	Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers	115
6.2.1	Offre de financement en produits de microfinance.....	115
6.2.2	Offre de financement en prêts à court, moyen et long-terme, en lignes de crédit et en découverts bancaires	120
6.2.3	Offre de financement en crédit-bail	126
6.2.4	Offre de financement en fonds propres	128
6.2.5	Synthèse de l'estimation de l'offre de produits financiers pour les PME en Midi-Pyrénées	138
7	Analyse de la demande de financement	140
7.1	Méthodologie d'analyse de la demande de financement	140
7.2	Demande de financement des micro-entreprises	143
7.2.1	Les pratiques de financement des micro-entreprises entre 2013 et 2015	144
7.2.2	Les principales difficultés de financement rencontrées par les micro-entreprises	150
7.2.3	Les besoins de financement à venir	154
7.2.4	Quantification de la demande de produits financiers pour les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017	157
7.3	Demande de financement des petites entreprises en Midi-Pyrénées	162
7.3.1	Les pratiques de financement des petites entreprises entre 2013 et 2015	163
7.3.2	Les principales difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises	169
7.3.3	Les besoins de financement à venir	172
7.4	Demande de financement des entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées	176
7.4.1	Les pratiques de financement des entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015	176
7.4.2	Les principales difficultés de financement rencontrées par les entreprises de taille moyenne	182
7.4.3	Les besoins de financement à venir	184

7.4.4 Quantification de la demande de produits financiers pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées en 2017	187
7.5 Demande de financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en Midi-Pyrénées.....	189
7.6 Demande de financement des PME du secteur agricole et de l'industrie agroalimentaire (IAA).....	195
7.6.1 Les pratiques de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015	195
7.6.2 Les principales difficultés de financement rencontrées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire.....	201
7.6.3 Les besoins de financement à venir	206
7.7 Demande de financement des PME pour le financement de projets de production d'énergies renouvelables.....	208
7.7.1 Analyse des solutions de financement existantes.....	208
7.7.2 Analyse de la demande de financement par filière	210
8 Gaps de financement, conclusions et recommandations	218
8.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul.....	218
8.1.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement.....	218
8.1.2 Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande de financement	221
8.2 Gaps de financement	221
8.2.1 Gaps de financement pour les micro-entreprises.....	222
8.2.2 Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne	223
8.2.3 Gaps de financement pour le financement en fonds propres	224
8.3 Résultats et conclusions	225
8.3.1 Résultats et conclusions par produit financier	225
8.3.2 Résultats et conclusions par taille d'entreprises et sur les secteurs agricole / agroalimentaire et la production d'énergies renouvelables.....	229
8.3.3 Synthèse de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées	235
8.4 Recommandations	239
8.4.1 Recommandations transversales au regard du contexte régional	239
8.4.2 Recommandations sur le développement de nouveaux instruments financiers ou le renforcement/repositionnement d'instruments financement existants	242
9 Propositions de stratégie d'investissement	251
9.1 Proposition de stratégie d'investissement : analyse par instrument/produit financier.....	255

9.1.1 Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »).....	255
9.1.2 Instrument de co-investissement en soutien des PME en amorçage, pré-amorçage et/ou création	260
9.1.3 Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts.....	265
9.1.4 Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	270
9.1.5 Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »).....	274
9.2 Modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés au regard de la réglementation européenne	280
9.2.1 Instruments créés à l'échelon de l'UE et gérés directement ou indirectement par la Commission Européenne	280
9.2.2 Instruments financiers créés et gérés par l'Autorité de Gestion (ou sous sa responsabilité).....	281
9.3 Options et propositions de gouvernance pour les instruments financiers utilisant des Fonds ESI au sein de l'ex région Midi-Pyrénées en 2014-2020	282
9.3.1 Options de gouvernance possibles au regard de la réglementation européenne	282
9.3.2 Propositions de structure de gouvernance pour les instruments financiers en ex région Midi-Pyrénées	288
9.4 Prochaines étapes et plan d'action à suivre pour la mise en œuvre des instruments financiers proposés dans la présente étude.....	294
Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013	296
Annexe 2 – Environnement de marché.....	298
Annexe 3 – Distribution des PME en Midi-Pyrénées	313
Annexe 4 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne	315
Annexe 5 – Questionnaire de l'enquête en ligne	318
Annexe 6 – Bibliographie.....	334
Annexe 7 – Liste des entretiens réalisés et participants aux ateliers	337
Annexe 8 – Comparaison des estimations de l'offre, de la demande et des gaps de financement en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon.....	339

Table des figures

Figure 1 : Ecosystème de l'offre de financement pour les PME en ex Midi-Pyrénées.....	20
Figure 2 : Principe de triangulation	39
Figure 3 : Répartition des PME par secteur d'activité en Midi-Pyrénées hors administration publique en 2014	42
Figure 4 : Répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées en 2014	43
Figure 5 : Part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production totale d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées en 2014.....	44
Figure 6 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique en Midi-Pyrénées.....	46
Figure 7 : Panorama de l'activité de Bpifrance en Midi-Pyrénées, en M€, entre 2013 et 2015	55
Figure 8 : Besoins de financement en fonds propres en fonction du stade de développement de l'entreprise	72
Figure 9 : Positionnement des principaux acteurs du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées.....	80
Figure 10 : Evolution des volumes collectés au cours des trois dernières années selon le type d'investissement.....	105
Figure 11 : Répartition des fonds collectés en 2015 par type d'investissement et par type de bénéficiaires	105
Figure 12 : Répartition des prêts aux entreprises en fonction du secteur d'activité (hors prêts non rémunérés et obligations).....	106
Figure 13 : Répartition des investissements en capital en fonction du secteur d'activité	106
Figure 14 : Evolution de la part des crédits bancaires et des obligations dans le total des dettes des entreprises selon leur taille.....	111
Figure 15 : Montants investis par les acteurs du capital-investissement (capital-innovation + capital-développement + capital-transmission) de plusieurs pays européens en 2015 (flux annuel) et en M€	129
Figure 16 : Distribution des montants investis par les acteurs du capital-investissements français, en 2015, en nombre d'entreprises (toutes tailles d'entreprises confondues) et en montants investis (M€).....	130
Figure 17 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-innovation en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises	131
Figure 18 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-développement en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises	132
Figure 19 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-transmission en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises	132
Figure 20 : Evolution des financements en fonds propres en Midi-Pyrénées (axe de gauche) et en France (axe de droite) entre 2009 et 2015, en M€	134
Figure 21 : Evolution du montant moyen investi en Midi-Pyrénées et en France entre 2009 et 2015, en M€	135
Figure 22 : Evolution de la composition du capital-investissement en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2015, en montants investis (M€) et en nombre d'entreprises	135

Figure 23 : Part des différents secteurs dans le total des financements en fonds propres en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	137
Figure 24 : Nature des besoins de financement des micro-entreprises au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)	145
Figure 25 : Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	147
Figure 26 : Perception des micro-entreprises de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015	149
Figure 27 : Principales garanties apportées par les micro-entreprises pour accéder à un emprunt bancaire entre 2013 et 2015	150
Figure 28 : Sentiment de découragement parmi les représentants de micro-entreprises sur la période 2013-2015	151
Figure 29 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les micro-entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes	152
Figure 30 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les micro-entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes	154
Figure 31 : Dix principales raisons évoquées par les micro-entreprises qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme	155
Figure 32 : Nature des besoins de financement des micro-entreprises pour l'année 2017	156
Figure 33 : Sources de financement envisagées par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017	157
Figure 34 : Nature des besoins de financement des petites entreprises au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)	164
Figure 35 : Sources de financement utilisées par les petites entreprises en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	166
Figure 36 : Perception des petites entreprises de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015	168
Figure 37 : Principales garanties apportées par les petites entreprises entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire	169
Figure 38 : Sentiment de découragement parmi les représentants de petites entreprises sur la période 2013-2015	170
Figure 39 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes	171
Figure 40 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les petites entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes	172
Figure 41 : Dix principales raisons évoquées par les petites entreprises qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme	173
Figure 42 : Nature des besoins de financement des petites entreprises pour l'année 2017	174
Figure 43 : Sources de financement envisagées par les petites entreprises en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017	175
Figure 44 : Nature des besoins de financement des entreprises de taille moyenne au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)	177

Figure 45 : Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	179
Figure 46 : Perception des entreprises de taille moyenne de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015	181
Figure 47 : Principales garanties apportées par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire	181
Figure 48 : Sentiment de découragement parmi les représentants d'entreprises de taille moyenne sur la période 2013-2015	182
Figure 49 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes.....	183
Figure 50 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes	184
Figure 51: Dix principales raisons évoquées par les entreprises de taille moyenne qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme	185
Figure 52 : Nature des besoins de financement des entreprises de taille moyenne pour l'année 2017	186
Figure 53 : Sources de financement envisagées par les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017	187
Figure 54: Nature des besoins de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)	196
Figure 55 : Sources de financement utilisées par les PME agricoles et agroalimentaires en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	198
Figure 56 : Perception des PME des secteurs agricole et agroalimentaire de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015.....	200
Figure 57 : Principales garanties apportées par les PME agricoles et agroalimentaires entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire.....	201
Figure 58 : Sentiment de découragement parmi les re présentants de PME des secteurs agricole et agroalimentaire sur la période 2013-2015	202
Figure 59 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les PME elles-mêmes	203
Figure 60 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les PME elles-mêmes	204
Figure 61: Nature des besoins de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire pour l'année 2017.....	206
Figure 62 : Sources de financement envisagées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017	207
Figure 63 : Options de gouvernance possibles pour la gestion d'instruments financiers dans le cadre des Fonds ESI pour la période de programmation 2014-2020.....	282
Figure 64 : Structure générique d'une gouvernance sous forme de Fond-de-Fonds, telle que proposée en Midi-Pyrénées.....	288

Figure 65 : Proposition de gouvernance 1: la gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI (Option A).....	290
Figure 66 : Proposition de gouvernance 1: la gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI (Option B).....	290
Figure 67 : Proposition de gouvernance 2 : la gestion du Fonds-de-Fonds par un mandataire sélectionné	291
Figure 68 : Modèle de la proposition de gouvernance 3: des instruments financiers gérés séparément par des mandataires sélectionnés	292
Figure 69 : Répartition des PME par secteurs d'activité en Midi-Pyrénées hors administration publique en 2014	302
Figure 70 : Répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées, en 2014	302
Figure 71: Part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées en 2014.....	308
Figure 72 : Matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique en Midi-Pyrénées	312

Table des tableaux

Tableau 1 : Gap de financement pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2017	26
Tableau 2 : Gaps de financement pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2017.....	27
Tableau 3 : Gaps de financement pour les prêts à moyen et long-terme en 2017.....	27
Tableau 4 : Gap de financement pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2017.....	28
Tableau 5 : Principales caractéristiques de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME	29
Tableau 6 : Principales caractéristiques de l'instrument de co-investissement	30
Tableau 7 : Principales caractéristiques de l'instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts pour le financement de micro-entreprises.....	30
Tableau 8 : Principales caractéristiques de l'instrument de financement en fonds propres pour renforcer le haut-de-bilan des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables.....	31
Tableau 9 : Principales caractéristiques de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire	31
Tableau 10 : Le territoire de Midi-Pyrénées en quelques chiffres	40
Tableau 11 : Activité du FRG MP en 2015	57
Tableau 12 : Synthèse (non-exhaustive) de l'offre de Bpifrance en Midi-Pyrénées	59
Tableau 13 : Les différents produits de garantie de Midi-Pyrénées Actives	61
Tableau 14 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en matière de prêts participatifs (MPDS + MPDSCoop + Contrat d'Apport Associatif + fonds d'amorçage) entre 2013 et 2015	64
Tableau 15 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en matière de prêts NACRE entre 2013 et 2015	65
Tableau 16 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en garanties, prêts participatifs et prêts d'honneur entre 2013 et 2015	65
Tableau 17 : Activité du Fonds de garantie artisanat et commerce Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	67
Tableau 18 : Activité de la SIAGI (hors Fonds de garantie artisanat et commerce) entre 2013 et 2015	67
Tableau 19 : Activité de la SIAGI en garantie agricole entre 2014 et 2016	68
Tableau 20 : Activité de l'IRDI entre 2013 et 2015	73
Tableau 21 : Activité d'IRDIInov en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2016	73
Tableau 22 : Activité de MPcroissance en Midi-Pyrénées entre 2012 et 2016	74
Tableau 23 : Activité d'IXO 3 en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015.....	75
Tableau 24 : Activité des FIP géré par IXO PE en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015	76
Tableau 25 : Activité d'IléS entre 2013 et 2015	77
Tableau 26 : Activité de Capitole Angels entre 2013 et 2015	78
Tableau 27 : Activité de l'Adie en matière de micro-prêts entre 2013 et 2015.....	85
Tableau 28 : Activité de l'Adie en matière de prêts d'honneur et de prêts NACRE entre 2013 et 2015	85
Tableau 29 : Activité du Réseau Entreprendre en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015.....	86

Tableau 30 : Activité d'Initiative Midi-Pyrénées en matière de prêts d'honneur entre 2013 et 2015	87
Tableau 31 : Activité du Fonds de Prêts d'honneur Régional Innovation en 2014 et 2015	88
Tableau 32 : Panorama des instruments financiers existants soutenus par la Région en Midi-Pyrénées	91
Tableau 33 : Panorama des subventions existantes soutenues par la Région en Midi-Pyrénées ...	98
Tableau 34 : Exemples de plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts.....	103
Tableau 35 : Exemples de plateformes françaises de financement participatif apportant du financement en fonds propres.....	104
Tableau 36 : Produits de microfinance proposés en Midi-Pyrénées	117
Tableau 37 : Offre de produits de microfinance en Midi-Pyrénées – montants totaux octroyés... <td>119</td>	119
Tableau 38 : Estimation de l'offre annuelle de financement en microfinance pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€).....	120
Tableau 39 : Encours des prêts à court-terme octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€).....	121
Tableau 40 : Encours de prêts à moyen et long-terme (excluant les crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)	122
Tableau 41 : Montants des nouveaux prêts accordés aux entreprises résidentes en France (Md€).....	122
Tableau 42 : Encours des prêts accordés aux sociétés non financières en France (Md€).....	123
Tableau 43 : Pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours en France	123
Tableau 44 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à court-terme octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)	124
Tableau 45 : Taux de croissance du PIB réel et coût de l'emprunt sur la période 2009-2015, en %	124
Tableau 46 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à moyen et long-terme (hors crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)	125
Tableau 47 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts à court-terme pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€).....	126
Tableau 48 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts à moyen et long-terme pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€).....	126
Tableau 49 : Encours de prêts à moyen et long-terme (inclus les crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)	126
Tableau 50 : Encours de crédits-baux octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€).....	127
Tableau 51 : Nouveaux crédits-baux octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)	127
Tableau 52 : Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées	128
Tableau 53 : Financement en fonds propres sur la période 2009-2015 en Midi-Pyrénées et en France, pour toutes les tailles d'entreprise et tous les acteurs français	133
Tableau 54 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées	138
Tableau 55 : Estimation de l'offre annuelle de produits financiers pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées.....	139
Tableau 56 : Les dix principaux secteurs d'activité des micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2014	143

Tableau 57 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017.....	159
Tableau 58 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les micro-entreprises existantes en Midi-Pyrénées en 2017	160
Tableau 59 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Midi-Pyrénées en 2017 (Approche 1)	162
Tableau 60 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Midi-Pyrénées en 2017 (Approche 2).....	162
Tableau 61 : Les dix principaux secteurs d'activité des petites entreprises en Midi-Pyrénées en 2014.....	163
Tableau 62 : Les dix principaux secteurs d'activité des entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées en 2014.....	176
Tableau 63 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les petites et moyennes entreprises en Midi-Pyrénées en 2017	188
Tableau 64 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Midi-Pyrénées en 2017.....	194
Tableau 65 : Gap de financement pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2017	222
Tableau 66 : Gaps de financement par produit financier pour les micro-entreprises en 2017	223
Tableau 67 : Gaps de financement par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2017	224
Tableau 68 : Gap de financement pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2017.....	224
Tableau 69 : Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées.....	236
Tableau 70 : Présentation de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts.....	256
Tableau 71 : Présentation de l'instrument de co-investissement.....	261
Tableau 72 : Présentation de l'instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts	265
Tableau 73 : Présentation de l'instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	271
Tableau 74 : Présentation de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts pour les PME des secteurs agricole et agroalimentaire.....	276
Tableau 75 : Avantages et inconvénients d'une contribution des Fonds ESI du territoire de l'ex Midi-Pyrénées au sein d'instruments financiers créés à l'échelon de l'UE	281
Tableau 76 : Avantages et inconvénients des trois options de gouvernance possibles selon la réglementation européenne	283
Tableau 77 : Avantages et limites des trois propositions de gouvernance pour la mise en œuvre d'instruments financiers en ex région Midi-Pyrénées.....	292
Tableau 78 : Le territoire Midi-Pyrénées en quelques chiffres	298
Tableau 79 : Indicateurs clés en Midi-Pyrénées et en France, en 2014.....	299
Tableau 80 : Evolution de la création d'entreprises en Midi-Pyrénées et en France	303
Tableau 81 : Défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité en 2014.....	305
Tableau 82 : Les dépenses de R&D en Midi-Pyrénées et en France en 2012	306
Tableau 83 : Secteurs agricole et agroalimentaire, en Midi-Pyrénées, en 2012	311
Tableau 84 : Distribution des PME en Midi-Pyrénées en 2014	313

Tableau 85 : Distribution des PME en Midi-Pyrénées et distribution des répondants à l'enquête en ligne conduite pour la présente étude	316
Tableau 86 : Estimation des montants de l'offre de financement, de la demande de financement et des gaps de financement en Midi-Pyrénées (pour l'année 2017) et en Languedoc-Roussillon (pour l'année 2014), en M€	339

Table des encadrés

Encadré 1 : L' ex région Midi-Pyrénées et la nouvelle région Occitanie	40
Encadré 2 : Présentation succincte du dispositif NACRE	64
Encadré 3 : Cadre législatif du financement participatif	106
Encadré 4 : CICE, CIR, subventions et avances remboursables	114
Encadré 5 : Présentation des Business Angels en France	130
Encadré 6 : Exemple de calcul pour l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises.....	142
Encadré 7 : Stratégie Régionale de Développement Economique – 2011-2016	303
Encadré 8 : Stratégie Régionale de l'Innovation pour une spécialisation intelligente – 2014-2020	307
Encadré 9 : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie en Midi-Pyrénées	309

Acronymes

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFIC	Association Française des Investisseurs pour la Croissance
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AOP	Appellation d'Origine Protégée
BCE	Banque Centrale Européenne
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CAA	Contrat d'Apport Associatif
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et des Consignations
CE	Commission Européenne
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
CIR	Crédit d'Impôt Recherche
CPR	« Common Provisions Regulation »
CSC	Cadre Stratégique Commun
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
F3A	Fonds Ambition Amorçage Angels
FAG	France Active Garantie
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
FCPR	Fonds Commun de Placement à Risque
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FEIS	Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
FNA	Fonds National d'Amorçage
FOES	Fonds de Garantie Entreprise Solidaire
Fonds ESI	Fonds Structurels et d'Investissement Européens
FPCI	Fonds Professionnels de Capital Investissement
FPRI	Fonds de Prêt d'Honneur Régional Innovation

FRG MP	Fonds Régional de Garantie Midi-Pyrénées
FSE	Fonds Social Européen
FUI	Fonds Unique Interministériel
IAA	Industrie Agroalimentaire
IGP	Indication Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel
ISI	Innovation Stratégique Industrielle
LBO	« Leverage Buy-Out »
MPA	Midi-Pyrénées Actives
MPDS	Midi-Pyrénées Développement Solidaire
MPEI	Midi-Pyrénées Energie Investissement
NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
ORIAS	Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance
OS	Objectif Spécifique
OT	Objectif Thématique
PCE	Prêt à la Création d'Entreprise
PDR	Programme de Développement Rural
PFIL	Plateformes d'Initiatives Locales
PI	Priorité d'Investissement
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petites et Moyennes Industries
PO	Programme Opérationnel
R&D	Recherche et Développement
R&I	Recherche et Innovation
RDI	Recherche Développement et Innovation
RE	Réseau Entreprendre
REE	Réseau des Entreprises et des Etablissements
RPDC	Règlement Portant Dispositions Communes
SCIC	Société Collective d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative de Production
SIAGI	Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements
SEM	Société d'Economie Mixte
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique

STG	Spécialité Traditionnelle Garantie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
ZDE	Zones de Développement de l'Eolien

Préambule

Le présent rapport constitue le rapport final de l'étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020, et du Programme de Développement Rural régional Midi-Pyrénées FEADER 2014-2020.

L'objectif de ce rapport est de présenter l'ensemble de l'analyse menée dans le cadre de la présente étude, ainsi qu'une proposition de stratégie d'investissement. Ce rapport est ainsi structuré en deux volets.

Le premier volet restitue l'analyse de marché conduite en Midi-Pyrénées. Il détaille les analyses de l'offre et de la demande de financement sur le territoire midi-pyrénéen, aussi bien sous leurs aspects qualitatif que quantitatif, et présente les gaps de financement, les conclusions et les recommandations de l'étude. Ce volet est organisé comme suit :

- Le Chapitre 1 présente les enjeux et le contexte de l'étude ;
- Le Chapitre 2 présente la méthodologie de l'étude ;
- Le Chapitre 3 fournit une description de l'environnement de marché en Midi-Pyrénées, autrement dit des principales caractéristiques du tissu économique du territoire ;
- Le Chapitre 4 présente les priorités de la Région en matière de soutien aux PME de Midi-Pyrénées dans le cadre de l'exécution des fonds FEDER-FSE et FEADER ;
- Le Chapitre 5 présente les différentes solutions de financement existantes en Midi-Pyrénées, en particulier en matière d'instruments financiers, de subventions, de financement participatif et de fonds obligataires ;
- Le Chapitre 6 présente l'analyse de l'offre de financement pour les PME en Midi-Pyrénées ;
- Le Chapitre 7 présente l'analyse de la demande de financement émanant des PME en Midi-Pyrénées ; et enfin
- Le Chapitre 8 présente les gaps de financement, les conclusions et les recommandations de l'analyse de marché.

Le second volet du rapport présente une proposition de stratégie d'investissement (Chapitre 9). Cette proposition de stratégie d'investissement inclut les discussions qui ont eu lieu lors d'ateliers de travail avec la Région.

Précisions lexicales

Dans l'ensemble du rapport, le terme « PME » désigne les entreprises **de moins de 250 salariés** et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou le bilan inférieur à 43 M€¹. Au sein des PME, différents sous-groupes sont mentionnés, à savoir : les micro-entreprises ou Très Petites Entreprises (« TPE », de 0 à 9 salariés), les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (de 50 à 249 salariés).

¹ Commission Européenne, Recommandation de la Commission concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises, 6 mai 2003.

Synthèse de l'étude

Le contexte et le cadre de l'étude

La présente étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers du Programme Opérationnel (PO) FEDER²-FSE³ Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 et du Programme de Développement Rural (PDR) régional Midi-Pyrénées FEADER⁴ 2014-2020 vise à analyser l'offre et la demande de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)⁵ en Midi-Pyrénées et sur cette base, à proposer une stratégie d'investissement pour des instruments financiers dédiés.

En tant qu'Autorité de Gestion de certains Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI) pour la période de programmation 2014-2020, la Région Occitanie (ci-après, la Région) percevra plus de 1,8 Mds€ pour le seul territoire de l'ex Midi-Pyrénées au titre des politiques européennes de cohésion et de développement rural. Cette enveloppe sera exécutée par le biais de Programmes définissant les stratégies régionales pour les fonds FEDER, FSE et FEADER. Parmi les modalités d'exécution de ces enveloppes, **les instruments financiers joueront un rôle accru par rapport à la période de programmation 2007-2013**. La Région prévoit ainsi de mobiliser 26 M€ sur ces instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE et entre 6 M€ et 8 M€ au titre du PDR FEADER.

Conformément au Règlement n°1303/2013 portant Dispositions Communes relatives aux Fonds ESI du 17 décembre 2013 (RPDC), le recours aux instruments financiers doit se faire sur la base d'une évaluation *ex-ante* permettant d'identifier les besoins de financement des acteurs régionaux sur les secteurs visés et ainsi de définir une stratégie d'investissement pour les instruments financiers financés avec le soutien de Fonds ESI. **La présente étude s'inscrit ainsi en soutien de l'évaluation *ex-ante* requise par la réglementation européenne⁶**.

Au-delà de la problématique du financement des PME dans leurs ensemble, trois sujets sont examinés avec une attention particulière dans le cadre de l'étude : (i) le financement des PME innovantes, (ii) le financement des projets de production d'énergie renouvelable, et (iii) le financement des exploitations agricoles et des PME des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les PME en Midi-Pyrénées et leur écosystème de financement

Le territoire de l'ex Midi-Pyrénées comptait 245 103 PME en 2014 (environ 6 % du total des PME en France). La très large majorité de celles-ci était composée de micro-entreprises⁷ (95,5 % du

² Fonds Européen de Développement Régional.

³ Fonds Social Européen.

⁴ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

⁵ Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou son bilan inférieur à 43 M€. Elles incluent les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés.

⁶ La présente étude a été réalisée au moyen d'une analyse documentaire, d'entretiens avec les acteurs de l'offre et de la demande de financement pour les PME et enfin d'une enquête en ligne à laquelle 621 PME ont répondu.

⁷ Entreprises de 0 à 9 salariés.

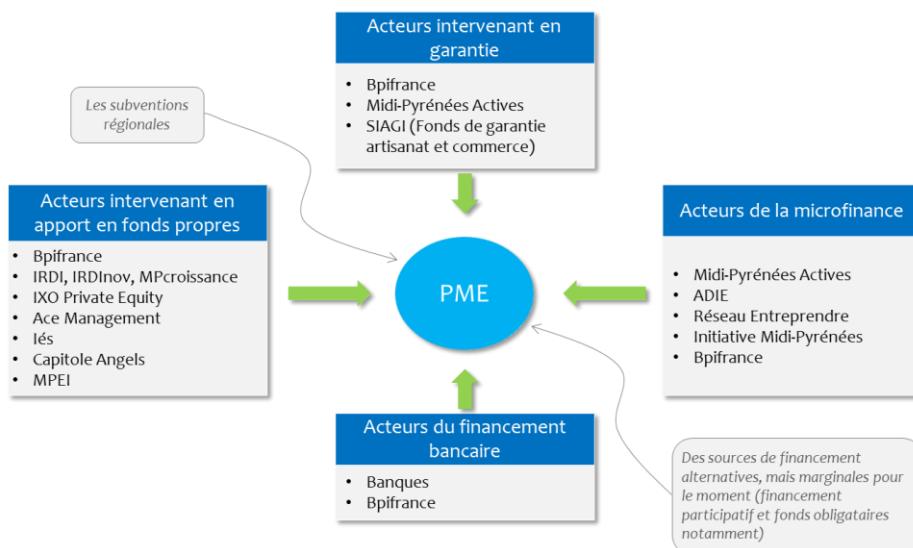
nombre total de PME sur le territoire), suivie des petites entreprises⁸ et des entreprises de taille moyenne⁹ (respectivement 3,7 % et 0,8 % du total en 2014).

Les principaux secteurs d'activité des PME sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (24 % des PME) devant le commerce (14 %), la construction (11 %) et la santé humaine et l'action sociale (9 %). Cette répartition est stable par rapport à 2012. La seule variation de plus d'un point de pourcentage concerne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui passe de 24,8 % à 23,5 % du total des PME. La répartition géographique des PME en ex Midi-Pyrénées est, quant à elle, marquée par le poids important du département de la Haute-Garonne qui concentre à lui-seul 37 % du total des PME. Ceci s'explique en grande partie par l'attractivité de la ville de Toulouse.

L'économie du territoire est en mutation progressive, passant d'activités traditionnelles telles que l'agriculture ou le textile, à des activités à plus forte valeur ajoutée (économie de la connaissance), qui s'interconnectent fortement aux industries de haute-technologie (aérospatiale, TIC¹⁰ et agro-industrie notamment).

Concernant l'offre de financement, de nombreux acteurs proposent des produits financiers à destination des PME en ex Midi-Pyrénées sous forme de fonds propres, de garantie, de produits de microfinance ou de prêts bancaires. A côté des ces produits « classiques », les subventions régionales permettent un ciblage sur certains besoins spécifiques parfois difficilement couverts par le marché. Par ailleurs, des solutions de financement alternatives tendent à se développer que ce soit par le biais de financement participatif ou d'obligations d'entreprises. Elles restent toutefois marginales pour le moment ne s'adressant qu'à certains types de PME seulement.

Figure 1 : Ecosystème de l'offre de financement pour les PME en ex Midi-Pyrénées



Source : PwC, 2016.

Dans ce contexte, les PME régionales rencontrent des besoins de financement variés liés à leur taille, leur niveau de maturité ou encore leur secteur d'activité. Des besoins de financement

⁸ Entreprises de 10 à 49 salariés.

⁹ Entreprises de 50 à 249 salariés.

¹⁰ Technologies de l'Information et de la Communication.

différents selon les produits financiers pris en compte se font également ressentir. Les paragraphes suivants présentent les principaux enseignements de l'étude en fonction des différentes catégories de taille de PME, y compris celles évoluant sur les secteurs agricole et agroalimentaire ou de la production d'énergies renouvelables, ainsi qu'en fonction des produits financiers.

Les principaux enseignements par taille de PME

Les micro-entreprises, la principale catégorie de taille de PME en Midi-Pyrénées, ont recours principalement au financement bancaire et à l'autofinancement pour couvrir essentiellement leur Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Ceci s'explique en partie par l'utilisation de la trésorerie comme levier de gestion de l'activité de l'entreprise au-delà de sa vocation classique du financement des décalages entre les encaissements et les décaissements. En plus du financement du BFR, les micro-entreprises font face à des besoins pour financer les équipements nécessaires à leur activité. Un besoin d'autant plus important qu'elles sont plus souvent « en création »¹¹ par rapport aux autres tailles d'entreprises. Les apports en fonds propres, ainsi que les apports de garanties/cautions, proviennent très majoritairement de l'entreprise elle-même, du chef d'entreprise ou des proches de ce dernier. Enfin, la stratégie du dirigeant a une influence prépondérante quant au choix des modalités de financement des micro-entreprises, et ce dans une plus grande mesure que pour les autres tailles de PME.

Les micro-entreprises sont la catégorie de PME ayant exprimé dans l'enquête en ligne¹² avoir le plus de difficultés à accéder au financement, notamment bancaire. La principale explication réside dans la difficulté de ces PME à présenter des projets attractifs, c'est à-dire des projets qui bénéficient d'une cote de solvabilité et d'un rapport potentiel/risque répondant aux exigences des banques.

Ces difficultés d'accès au financement induisent un sentiment de découragement et un effet d'autocensure, plus important encore que pour les autres catégories de taille de PME. Ceci, à son tour, peut générer une préférence pour l'autofinancement, même lorsque celui-ci n'est pas adapté aux besoins de l'entreprise, ou à l'abandon pur et simple des projets. Les difficultés de financement des micro-entreprises sont aussi corroborés par l'existence de gaps de financement, identifiés pour l'année 2017, pour les produits de microfinance, les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit, ainsi que pour les prêts à moyen et long-terme.

Les micro-entreprises se révèlent, en outre, souvent sous-capitalisées, ce qui peut limiter leur capacité d'emprunt bancaire. Les stratégies et pratiques de gestion plus « défensives » des micro-entreprises et leur plus faible connaissance des solutions de financement en fonds propres fournissent une partie de l'explication de cette sous-capitalisation. Une offre de financement en fonds propres insuffisante ou inadaptée aux caractéristiques des micro-entreprises est une autre source apparente de cette situation en ex Midi-Pyrénées. Il est nécessaire sur ce point de faire une distinction claire entre les micro-entreprises qui opèrent dans des secteurs d'activité

¹¹ Les micro-entreprises présentent en effet un taux de renouvellement élevé. De plus, la très grande majorité des entreprises créées en Midi-Pyrénées sont des micro-entreprises.

¹² Pour la présente étude, une enquête en ligne a été conduite auprès des PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées. Ses résultats sont utilisés tout au long de l'étude et triangulés avec les autres sources d'information mobilisées (documentation et littérature, entretiens et ateliers de travail).

traditionnels et les micro-entreprises innovantes. Si l'offre de financement en fonds propres pour ces deux types d'entreprises est assez faible, voire inexistante pour certains projets en amorçage ou en création, les micro-entreprises innovantes sont davantage intégrés dans des réseaux d'accompagnement. Ceci leur permet une meilleure connaissance des solutions de financement existantes, même si ces dernières demeurent peu nombreuses.

A l'instar des micro-entreprises, **les petites entreprises** ont principalement des besoins de financement pour investir et couvrir leur BFR. Elles diffèrent toutefois des micro-entreprises, par un besoin particulièrement marqué pour le financement de leur développement et de leur stratégie de croissance. Ceci est caractéristique des stades de développement propre aux petites entreprises, à savoir le développement, la maturité (exploitation d'un potentiel de croissance sur de nouvelles géographies notamment) et le redéploiement/retournement (nouvelle stratégie et recherche de relais de croissance). De même, le besoin de financement pour la Recherche et Développement (R&D) et l'innovation est plus important pour les petites entreprises que pour les micro-entreprises. Les petites entreprises se financent dans leur grande majorité auprès des banques par des prêts à moyen et long-terme et leur besoin en équipements les incitent à utiliser davantage que les micro-entreprises le crédit-bail, la location et le « *leasing* ». Elles bénéficient en outre particulièrement du soutien d'acteurs publics, que ce soit sous forme de subventions ou par le biais de fonds publics nationaux ou régionaux.

Les petites entreprises connaissent, dans l'ensemble, moins de difficultés de financement que les micro-entreprises. Ce constat est corroboré par les résultats de l'enquête en ligne et le calcul des gaps de financement. Leurs besoins en financement de court-terme notamment sont couverts de manière satisfaisante ; la présente étude n'a d'ailleurs identifié aucun gap de financement pour ce type de financement. En revanche, leurs besoins de financement bancaire à moyen et long-terme pour couvrir leurs investissements matériels et immatériels sont plus contraints. Leur principale difficulté est la réticence des banques à consentir un prêt pour des projets perçus comme trop risqués (même rentables par ailleurs). Les petites entreprises peuvent également connaître des enjeux de financement en fonds propres, notamment pour les petites entreprises en développement. Elles ont alors plus tendance que les micro-entreprises à solliciter les acteurs du capital-investissement, dont elles sont un des cœurs de cible.

Les entreprises de taille moyenne du territoire de l'ex Midi-Pyrénées se sont elles révélées particulièrement résistantes durant la période post-crise financière de 2008, et considèrent que leur situation financière s'est nettement améliorée lors de la période 2013-2015. Leur comportement en matière de financement est proche de celui des petites entreprises, que ce soit au niveau des besoins qu'elles rencontrent que des sources de financement qu'elles utilisent. Les entreprises de taille moyenne se caractérisent par des besoins en investissement importants pour l'achat d'équipements, de terrains ou de bâtiments, le financement de leur croissance externe ou encore celui de leur expansion géographique. Le niveau d'investissement des entreprises de taille moyenne apparaît ainsi relativement élevé par rapport aux PME de tailles inférieures. Aussi, les entreprises de taille moyenne recourent massivement aux prêts à moyen et long-terme, solution de financement privilégiée pour les investissements. Leur bonne santé financière a également pu leur permettre de dégager les ressources nécessaires pour ces investissements au moyen de l'autofinancement. En retour, ces investissements ont pu leur permettre de consolider leur situation financière. Ces entreprises rencontrent également des besoins en matière de fonds de roulement mais ces derniers restent en-deçà de ce que

connaissent les micro-entreprises et les petites entreprises. Aucun gap de financement n'a d'ailleurs été identifié en matière de prêts à court-terme, de découverts bancaires ou de lignes de crédit.

Puisque les entreprises de taille moyenne recourent davantage à l'endettement bancaire (en particulier en raison de montants plus importants que pour les catégories de taille de PME inférieures), elles doivent en parallèle renforcer leur fonds propres afin de maintenir l'équilibre de leur structure financière. Ce sont en effet des entreprises qui ont un besoin particulièrement fort en fonds propres, en particulier lorsqu'elles sont en phase de développement. Elles s'orientent dès lors davantage que les autres catégories de taille de PME vers les acteurs du capital-investissement, notamment ceux présentant une offre de financement en matière de capital-développement, auprès de qui elles disposent d'un accès relativement aisé.

Parmi l'ensemble des PME, les entreprises de taille moyenne sont celles qui déclarent avoir connu le moins de difficultés pour se financer sur la période 2013-2015, que ce soit en matière d'endettement ou de financement en fonds propres. La principale difficulté qu'elles ressentent est néanmoins, comme pour les petites entreprises, le refus des banques de financer des projets du fait d'un risque associé jugé trop élevé.

Enfin, du fait de leur force d'entraînement sur des PME sous-traitantes (et donc de tailles plus petites), soutenir les programmes de croissance (et donc l'investissement) des entreprises de taille de moyenne permettrait aux entreprises de plus petites tailles d'investir également et de conserver – voire de dynamiser – le vivier d'emplois que ces dernières représentent. Or, ces programmes de croissance et ces investissements nécessitent souvent aussi bien des prêts à moyen et long-terme qu'une structure bilancielle plus solide au moyen d'un renforcement de leurs fonds propres. Faciliter l'accès aux prêts et maintenir un bon accès au financement en fonds propres pour ces entreprises se révèle ainsi un enjeu important pour le territoire midi-pyrénéen pour les années à venir.

Les principaux enseignements pour les secteurs agricole, agroalimentaire et de production d'énergies renouvelables

Le secteur agricole est le premier secteur du territoire en nombre de PME, dont la quasi-totalité sont des micro-entreprises, ce qui traduit la prévalence des structures familiales dans le secteur agricole en ex Midi-Pyrénées. L'activité agricole est soumise à deux enjeux principaux de financement : le financement des outils de production (terrains, et surtout bâtiments ou équipements) et la gestion de la trésorerie. Si ces deux enjeux ne sont pas spécifiques aux entreprises du secteur agricole, ils y prennent d'autant plus de force que la nature même de l'activité de ces deux secteurs exige des investissements corporels importants pour la mise en place des outils de production (foncier, bâtiments, matériels et cheptel notamment), alors que leur capacité d'autofinancement est souvent faible. Le caractère cyclique de leur activité et le temps nécessaire à la mise en place de leur outil de production (temps de mise en place des cycles biologiques, de mise en culture ou encore de constitution des troupeaux adultes) accroissent les tensions sur la trésorerie de ces exploitations et de ces entreprises.

Dans ce contexte, les prêts ont un caractère crucial, qu'il s'agisse de financer les investissements par des prêts à moyen et long-terme, ou le BFR par des prêts à court-terme. Dans le même temps, les incertitudes/risques pesant sur les projets agricoles amènent les banques à exiger des niveaux

de cautions élevés pouvant limiter l'accès de certains projets au financement bancaire. La question de la garantie apparaît donc comme centrale car elle permet de limiter la prise de risque des banques et donc de les encourager à s'engager sur ces projets, tout en limitant la charge de garantie pesant sur les biens des exploitations agricoles et les exploitants agricoles eux-mêmes. Malgré les deux dispositifs de garantie existants (la garantie FAG Agri dédiée à l'agriculture mise en œuvre par Midi-Pyrénées Actives et la garantie SIAGI non spécifique à l'agriculture opérée par la SIAGI), un soutien public dans ce cadre apparaît pertinent.

Des enjeux plus spécifiques ont également été identifiés au sein des exploitations agricoles en Midi-Pyrénées ; ils sont liés à l'installation des exploitants ainsi qu'au développement et à la diversification des exploitations. Dans ces deux cas, l'enjeu de la garantie est également présent comme levier auprès des financeurs, en particulier lorsque les installations d'exploitations se font hors cadre familial, ou hors Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) par exemple. En matière de développement et de diversification, les besoins concernent à la fois des prêts pour accroître la capacité de production des exploitations et/ou leur permettre de diversifier leurs productions, mais également un renforcement de leurs fonds propres pour leur permettre de faire face à ces investissements. Le renforcement des fonds propres est ainsi un enjeu crucial pour l'ensemble du secteur afin d'améliorer l'accès des exploitations agricoles à l'endettement à long-terme et leur permettre d'éviter la mise en garantie de nouveaux équipements et/ou machines, et de faciliter la transmission d'entreprise, défi majeur dans le contexte présent et à venir.

Dans le secteur agroalimentaire, les PME se révèlent de plus grande taille que celles du secteur agricole. En ex Midi-Pyrénées, l'industrie agroalimentaire (IAA) bénéficie également de nombreuses filières qualité qui positionnent les PME de ce secteur sur des produits à forte image de qualité et à forte valeur ajoutée. Ceci accroît leurs besoins en matière d'investissement mais les rend dans le même temps plus attractives auprès des financeurs. Les PME de l'IAA bénéficient ainsi globalement d'un meilleur accès au financement bancaire que les exploitations agricoles. La problématique liée à la garantie concerne surtout les petits projets d'investissement ou les entreprises en création ; des situations de créations sous-capitalisées ont en effet pu être observées sur le territoire.

De manière transversale aux secteurs agricole et agroalimentaire, un enjeu de pédagogie et de communication relatif aux outils financiers existants pour lesquels les exploitations et les entreprises de l'agroalimentaire sont éligibles a également été identifié. Ceci souligne le besoin d'intégrer les PME de ces deux secteurs au sein de réseaux thématiques permettant une information efficace et une sensibilisation des PME sur les principales problématiques auxquelles elles sont confrontées, que ce soit sur le renforcement des fonds propres ou le recours à des instruments financiers ; et notamment les instruments de garantie leur permettant un accès facilité au financement bancaire.

Le financement des **projets de production d'énergies renouvelables** est principalement assuré par les banques. Par ailleurs, la Région joue un rôle important ; que ce soit pour faciliter l'accès de certaines filières aux prêts bancaires (la méthanisation notamment) ou sous la forme de subventions et/ou d'accompagnement des porteurs de projets. La Région a également mis en place en 2013 un instrument financier dédié à ce type de projet (Midi-Pyrénées Energie Investissement – MPEI), qui intervient en fonds propres directement dans ces projets.

De plus, alors que le territoire de l'ex Midi-Pyrénées se révèle en avance sur certaines filières matures comme l'hydroélectricité et le photovoltaïque, le potentiel d'autres filières reste à exploiter comme sur l'éolien et la méthanisation. Sur cette dernière filière, les difficultés d'accès au financement apparaît d'ailleurs comme un obstacle majeur à son développement au regard de son potentiel en ex Midi-Pyrénées.

Dans l'ensemble, les projets de production d'énergies renouvelables ne rencontrent pas de difficultés majeures à se financer, notamment auprès des acteurs bancaires. Deux types de projets rencontrent toutefois des difficultés particulières à se financer ; il s'agit des projets de méthanisation et des projets de production d'énergies renouvelables mobilisant des technologies innovantes.

Les projets de méthanisation rencontrent ainsi des difficultés récurrentes à obtenir du financement bancaire et notamment à satisfaire les exigences des banques en matière de fonds propres et de garantie. Un soutien public à cette filière peut donc envisager les deux leviers du renforcement des fonds propres et de l'apport en garantie. Le déploiement d'instruments financiers dédiés sur ces deux sujets pose néanmoins un problème de taille critique de la filière, c'est pourquoi un instrument financier dédié aux projets de production d'énergies renouvelables en ex Midi-Pyrénées ne pourrait se restreindre à une filière en particulier et devrait nécessairement addresser l'ensemble des filières ainsi que les projets de production d'énergies renouvelables mobilisant des technologies innovantes.

La seconde problématique porte en effet sur le financement de projets de production d'énergies renouvelables mobilisant des technologies innovantes. Ces projets sont confrontés à un enjeu de compréhension et de crédibilité auprès des financeurs et à des difficultés de consolidation de leur plan de financement. Ces projets sont par ailleurs plus ponctuels et peuvent concerner toutes les filières. Ils présentent souvent un besoin d'accompagnement sous forme de subvention en amont du financement en vue de structurer le projet et le rendre (davantage) compréhensif et attractif auprès des financeurs.

Les principaux enseignements par produit financier

L'offre de microfinance en ex Midi-Pyrénées est assez dynamique et couvre une large palette de besoins liés à l'insertion sociale des bénéficiaires, la création d'entreprises et/ou le développement de micro-entreprises. Plusieurs acteurs interviennent sur le segment de la microfinance en ex Midi-Pyrénées, notamment les antennes régionales des principaux réseaux nationaux de microfinance (Adie, France Active, Initiative France et Réseau Entreprendre). Ils s'inscrivent dans deux approches différentes mais complémentaires sur le territoire, à savoir l'inclusion sociale et le soutien à l'entrepreneuriat. Au-delà de leur contribution directe au financement des entreprises, ces acteurs jouent, de part leur action d'accompagnement et leur expertise en la matière, un rôle essentiel au regard des possibilités d'accès de ces projets au financement bancaire. Des micro-prêts sont également proposés par les banques commerciales (prêts bancaires pour un montant inférieur à 25 000 €).

Du point de vue de la demande, le développement du secteur de la microfinance en ex Midi-Pyrénées est porté par le dynamisme des auto-entreprises, ainsi que par un chômage persistant (10,4 % des actifs fin 2014). Le volume de la demande estimée émanant des micro-entreprises pour les produits de microfinance est élevé, ce qui confirme un intérêt important de la part des

micro-entreprises pour ce type de produit financier. La demande totale estimée est supérieure à l'offre de financement avec un gap de financement en 2017 qui s'élèverait entre 233 M€ et 281 M€.

Tableau 1 : Gap de financement pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2017¹³

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour les micro-entreprises (M€)
Microfinance	243 – 292	10,1 – 11,2	233 – 281

Source : Analyse PwC, 2016.

Cet écart entre l'offre et la demande de financement s'explique par la capacité réduite des Très Petites Entreprises (TPE) à accéder à des produits de microfinance en Midi-Pyrénées. Une raison possible est la méconnaissance de ces produits et des acteurs les octroyant ou des difficultés à monter un dossier. En outre, des capacités organisationnelles limitées des institutions de microfinance ne leur permettent pas de répondre à une forte demande pour leurs produits. Le gap de financement estimé permet de conclure que les produits de microfinance devraient être plus recherchés et davantage utilisés à l'avenir par des micro-entreprises, tandis que les institutions de microfinance pourraient rencontrer des difficultés à l'avenir pour faire face à cette augmentation de la demande (renforçant de ce fait la question des capacités internes de ces institutions à répondre à la demande pour leurs produits). Ceci laisse un espace pour un élargissement de l'offre de produits de microfinance, soit en proposant des instruments nouveaux, soit en s'appuyant sur les instruments financiers existants et en les développant/renforçant.

En matière de **prêts à court-terme**, Midi-Pyrénées est desservie par les principaux réseaux bancaires nationaux ainsi que des réseaux bancaires régionaux ayant une bonne connaissance du tissu productif local. Le volume de prêts à court-terme a augmenté fortement entre 2014 et 2015 et les estimations indiquent une augmentation continue en 2016 et 2017. Cette estimation est corroborée par les entretiens avec les banques qui n'ont pas révélé de problèmes quant à leur capacité à prêter.

Le financement bancaire demeure la source principale de financement pour tout type de PME. Le volume de la demande estimée à partir des données de l'enquête en ligne a mis en lumière un gap de financement pour les prêts à court terme à destination des micro-entreprises. Le gap de financement pour les micro-entreprises pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit est évalué entre 253 M€ et 280 M€ pour 2017. En revanche, l'offre de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne existante est estimée couvrir intégralement leurs besoins de financement. De ce fait, aucun gap de financement n'a été décelé pour ces catégories de taille de PME. Ceci est corroboré par les résultats de l'enquête en ligne qui révèlent que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne rencontrent moins de difficultés à obtenir un prêt à court-terme que les micro-entreprises.

¹³ Le montant de la demande inclut la demande des micro-entreprises existantes et la demande de celles qui seront potentiellement créées (à des fins d'inclusion sociale).

Tableau 2 : Gaps de financement pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Micro-entreprises	402 – 444	149 – 164	253 – 280
Petites et moyennes entreprises	323 – 356	355 – 393	–
Total	725 – 800	504 – 557	253 – 280

Source : Analyse PwC, 2016.

Les prêts à moyen et long-terme sont une source de financement importante pour toutes les catégories des PME, servant notamment à financer leurs projets d'investissement. Ainsi, les volumes estimés à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande sont beaucoup plus élevés que pour tout autre type de financement. Aussi bien pour les micro-entreprises que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, la demande de financement excède l'offre, faisant apparaître des gaps de financement respectivement de 103 M€ – 114 M€ et 1 021 M€ – 1 130 M€ en 2017. Le gap de financement beaucoup plus élevé pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne s'explique en totalité par une demande beaucoup plus élevée émanant de leur part, l'ordre de grandeur de l'offre de financement estimée étant comparable pour les deux catégories de PME.

Tableau 3 : Gaps de financement pour les prêts à moyen et long-terme en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Micro-entreprises	960 – 1 061	857 – 947	103 – 114
Petites et moyennes entreprises	2 011 – 2 224	990 – 1 094	1 021 – 1 130
Total	2 971 – 3 285	1 847 – 2 042	1 124 – 1 244

Source : Analyse PwC, 2016.

L'enquête en ligne a ainsi montré que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne ont des besoins en investissement plus importants que les micro-entreprises pour assurer le financement de leur stratégie de croissance, leur expansion géographique, le financement de leur R&D ou encore le lancement de nouvelles activités. Elles font donc preuve de dynamisme et d'une volonté de continuer à investir dans un contexte où les conditions du financement bancaire sont relativement avantageuses. En revanche, ces PME rencontrent des réticences des banques à financer leurs projets de financement en raison d'un ratio potentiel/risque jugé défavorable.

Le crédit-bail est avant tout une solution de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Naturellement, certaines micro-entreprises y ont recours mais dans des proportions moindres que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Le crédit-bail apparaît en particulier comme une solution de financement pertinente pour les PME fortement endettées, en leur permettant d'investir sans alourdir leur ratio d'endettement. Le crédit-bail devrait donc rester un produit financier apprécié des PME régionales en 2017.

Le financement en fonds propres est un élément central du renforcement/développement de l'ensemble des PME régionales, qu'il s'agisse de PME innovantes, de PME en développement, ou de PME opérant dans les secteurs traditionnels de l'économie régionale.

L'écosystème d'acteurs proposant du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées est plutôt dense, qu'il s'agisse de fonds dits généralistes (IRDI, MPcroissance et IXO PE) ou de fonds plus spécialisés sur un ou plusieurs secteurs en particulier (ACE Management par le biais des fonds Aerofund) ou sur des types de projets spécifiques (IRDInov, MPEI et IéS). De plus, la Région tient un rôle important dans cet écosystème en abondant les principaux fonds d'investissement sur le territoire. Ainsi, l'ex région Midi-Pyrénées figure historiquement parmi les régions les mieux dotées en matière d'offre de fonds propres, sur l'ensemble des métiers du capital-investissement. Selon les estimations produites, un gap de financement a ainsi été identifié pour le financement en fonds propres pour l'année 2017. Il se situerait entre 49 M€ et 342 M€.

Tableau 4 : Gap de financement pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Financement en fonds propres	185 – 492	136 – 150	49 – 342

Source : Analyse PwC, 2016.

Si la recherche de financement en fonds propres est une problématique transversale à toutes les PME, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou encore leur stade de développement, certains types de PME semblent particulièrement visées par ce type de besoins : les jeunes PME innovantes à un stade de pré-amorçage, d'amorçage ou de création, les micro-entreprises non-innovantes sur les secteurs traditionnels, les entreprises innovantes « ex-start-ups » et les PME en développement. Pour les PME en développement, l'offre en capital-développement apparaît suffisamment importante et structurée pour satisfaire les besoins de ces dernières. Il s'agit dès lors pour les acteurs régionaux avant tout d'assurer le maintien de cette situation.

Les recommandations de l'étude et la stratégie d'investissement proposée

Sur la base des résultats de l'étude, **des recommandations ont été formulées** afin d'améliorer l'accès au financement des PME en ex Midi-Pyrénées dans le champ des instruments financiers. Les recommandations sont présentées ci-dessous.

- Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à une meilleure information des PME quant à leur existence, leur périmètre et leur modalités de mise en œuvre, ainsi qu'une meilleure compréhension des bénéfices et opportunités offerts par certains produits financiers (produits de garantie, fonds propres, produits de microfinance et prêts bonifiés).
- Aligner et harmoniser la conception, la mise en œuvre et la gestion des instruments financiers existants dans les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), ainsi que ceux qui seront nouvellement conçus et mis en œuvre.
- Accompagner et soutenir le processus de rapprochement entre les acteurs du financement et de l'accompagnement des PME dans les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), principalement pour les acteurs du financement en produits de microfinance et en fonds propres.

- d) Améliorer l'accès des PME au financement bancaire (en prêts à court, moyen et long-terme) en développant un produit de garantie dédié ou en renforçant les fonds de garantie existants pour l'ensemble des PME (quels que soient leur taille, stade de développement et/ou secteur).
- e) Améliorer l'accès des PME des secteurs agricole et agroalimentaire au financement bancaire en développant un produit de garantie dédié ou en renforçant/repositionnant les fonds de garantie existants.
- f) Améliorer le financement des micro-entreprises de tout secteur et la création d'entreprises en renforçant l'offre de financement existante en produits de microfinance ou en développant un fonds dédié octroyant des micro-prêts.
- g) Améliorer l'accès au financement en fonds propres, quasi-fonds propre et prêts participatifs de différents profils de PME ((i) jeunes PME innovantes en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création, (ii) micro-entreprises non innovantes, (iii) entreprises innovantes « ex-start-ups ») en développant des outils d'investissement dédiés ou en repositionnant les fonds d'investissement ou instruments existants.
- h) Améliorer l'accès au financement des projets de production d'énergies renouvelables (toutes filières) par le biais d'un instrument financier combinant un apport de fonds propres et la mise à disposition de subventions vouées à structurer les projets en amont.

Sur la base de ces recommandations, une proposition de stratégie d'investissement mobilisant une partie des fonds FEDER et FEADER dont dispose la Région Occitanie pour le territoire de l'ex Midi-Pyrénées a été rédigée. **Cette proposition de stratégie d'investissement se compose des cinq instruments financiers suivants :**

1. Un **instrument de garantie** qui couvrirait les premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME du territoire en vue de leur faciliter l'accès au financement bancaire à des conditions plus favorables (en termes de garantie/caution exigée, de taux d'intérêt et de coût de garantie).

Tableau 5 : Principales caractéristiques de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME

Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	De 25 M€ à 30 M€ en provenance de l'Objectif Thématique 3
Effet de levier escompté	De x3 à x5
Montant de financement en faveur des PME ciblées	Entre 75 M€ et 150 M€
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	Toutes les PME de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions ¹⁴ . Pour des montants de prêts à partir de 0 € (montant maximum à définir).

Source : Analyse PwC, 2016.

¹⁴ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

2. Un **instrument de co-investissement** ayant pour objectif de renforcer le haut-de-bilan des PME de l'ex Midi-Pyrénées en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création avec une attention particulière sur les jeunes PME innovantes.

Tableau 6 : Principales caractéristiques de l'instrument de co-investissement

Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	De 15 M€ à 20 M€ en provenance de l'Objectif Thématique 3
Effet de levier escompté	Le degré d'intervention de l'instrument financier dépendra de la phase de développement de la PME (voir l'Article 21 du Règlement Général d'Exemption par Catégorie ; RGEC) ¹⁵
Montant de financement en faveur des PME ciblées	A définir au regard : <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; • Des phases de développement ciblées par l'instrument (potentiellement en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création).
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	Toutes les PME de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (avec une priorité sur les PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création), sauf exceptions ¹⁶ . <p>Une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») pourra être portée sur des cibles particulières, telles que les jeunes PME innovantes.</p>

Source : Analyse PwC, 2016.

3. Un **instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts pour le financement de micro-entreprises** (de tout secteur et dans tout stade de développement) en vue de favoriser la création d'entreprises et le financement de micro-entreprises non-innovantes évoluant dans des secteurs traditionnels.

Tableau 7 : Principales caractéristiques de l'instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts pour le financement de micro-entreprises

Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	3 M€ en provenance de l'Objectif Thématique 3
Effet de levier escompté	De x2 à x3
Montant de financement en faveur des PME ciblées	Entre 6 M€ et 9 M€
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	Micro-entreprises de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions ¹⁷ . Incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Les micro-entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ; • Les micro-entreprises nouvellement créées (incluant les micro-entreprises innovantes) ; et • Les créateurs d'entreprise potentiels (incluant les créateurs d'entreprises innovantes). Pour des montants de micro-prêts entre 0 € et 25 000 €.

Source : Analyse PwC, 2016.

¹⁵ Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des Articles 107 et 108 du Traité.

¹⁶ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

¹⁷ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

4. Un **instrument de financement en fonds propres pour renforcer le haut-de-bilan des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables** (toutes filières confondues) combiné avec des subventions vouées à structurer les projets en amont.

Tableau 8 : Principales caractéristiques de l'instrument de financement en fonds propres pour renforcer le haut-de-bilan des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables

Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	8 M€ en provenance de l'Objectif Thématique 4
Effet de levier escompté	De x2 à x3 (estimation prudente)
Montant de financement en faveur des PME ciblées	Entre 16 M€ et 24 M€
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	Toutes les PME de toutes les filières, développant des projets de production d'énergies renouvelables et dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions ¹⁸ . Une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») pourra être portée sur des cibles particulières telles que les PME développant des projets utilisant la méthanisation et/ou des projets utilisant des technologies innovantes.

Source : Analyse PwC, 2016.

5. Un **instrument de garantie qui couvrirait les premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire** afin de permettre aux agriculteurs et aux PME de l'IAA d'accéder plus facilement au crédit bancaire et à de meilleures conditions (en termes de garantie/caution exigée, de taux d'intérêt et de coût de garantie).

Tableau 9 : Principales caractéristiques de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire

Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	De 15 M€ à 20 M€. Ces fonds proviendraient pour 53 % de fonds FEADER et pour 47 % de leur cofinancement public national (sachant que pour le moment aucun montant dédié aux instruments financiers n'est indiqué dans le Programme de Développement Rural régional Midi-Pyrénées FEADER 2014-2020)
Effet de levier escompté	De x3 à x4
Montant de financement en faveur des PME ciblées	Entre 45 M€ et 80 M€
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	Toutes les PME des secteurs agricole et agroalimentaire dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions ¹⁹ . Potentiellement pour des montants de prêts à partir de 0 € (montant maximum à définir).

Source : Analyse PwC, 2016.

¹⁸ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du de minimis.

¹⁹ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la réglementation.

Volet 1 – Analyse du marché en Midi-Pyrénées

1 Introduction

1.1 Objectifs et cadre de l'étude

La présente étude en soutien à l'évaluation *ex-ante* dédiée aux instruments financiers du Programme Opérationnel (PO) FEDER²⁰-FSE²¹ Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 et du Programme de Développement Rural (PDR) régional Midi-Pyrénées FEADER²² 2014-2020 vise à évaluer l'offre et la demande de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)²³ en Midi-Pyrénées et sur cette base, à proposer une stratégie d'investissement pour des instruments financiers dédiés.

En tant qu'Autorité de Gestion de certains Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI) pour la période 2014-2020, la Région Occitanie (ci-après, la Région) percevra plus de 1,8 Mds€ pour le seul territoire Midi-Pyrénées au titre des politiques européennes de cohésion et de développement rural. Cette enveloppe sera exécutée par le biais de Programmes définissant les stratégies régionales pour les fonds FEDER, FSE et FEADER.

Parmi les modalités d'exécution de ces enveloppes, **les instruments financiers joueront un rôle accru**. La Région prévoit en effet de mobiliser 26 M€ sur ces instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE. Cela répartit sur trois axes du PO FEDER-FSE :

- Axe I : Stimuler l'innovation (OS3, Action 6) ;
- Axe II : Soutenir la compétitivité des entreprises (OS4, Action 3) ; et
- Axe VIII : Contribuer à la transition énergétique (OS15, Action 2).

La Région prévoit également de mobiliser entre 6 M€ et 8 M€ de FEADER sur des instruments financiers dans le cadre des Mesures 4.1.1, 4.1.5, 4.2.1, 4.2.2, et 8.6.1 décrites dans le PDR FEADER, à savoir :

- Investissements de modernisation des élevages (Mesure 4.1.1) ;
- Investissements des productions végétales spécialisées (Mesure 4.1.5) ;
- Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme (Mesure 4.2.1) ;
- Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles (Mesure 4.2.2) ; et
- Investissements dans la mobilisation des bois (Mesure 8.6.1).

Conformément au Règlement n°1303/2013 portant Dispositions Communes relatives aux Fonds ESI du 17 décembre 2013, le recours aux instruments financiers doit se faire sur la base d'une évaluation *ex-ante* permettant d'identifier les besoins de financement des acteurs régionaux sur les secteurs visés et ainsi de définir une stratégie d'investissement pour les instruments financiers financés avec le soutien de Fonds ESI. **La présente étude s'inscrit donc en soutien de l'évaluation**

²⁰ Fonds Européen de Développement Régional.

²¹ Fonds Social Européen.

²² Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

²³ Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou son bilan inférieur à 43 M€. Elles incluent les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés.

ex-ante requise par la réglementation européenne²⁴. Elle respecte à ce titre les objectifs et les principes directeurs des évaluations *ex-ante* tels que définis par l'Article 37 (2) de ce Règlement n°1303/2013 ; ainsi que les méthodologies développées par la Commission Européenne (CE) et la Banque Européenne d'Investissement proposées aux Autorités de Gestion de l'Union Européenne (UE) pour conduire ces évaluations *ex-ante*²⁵.

Aussi, cette étude doit permettre d'établir l'« *existence de défaillances de marché ou de situations d'investissement non optimales* » et le « *niveau ainsi que l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics* »²⁶. Elle s'attache donc à identifier, analyser et, si possible, quantifier les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement non couverts des PME en Midi-Pyrénées. Au-delà de la problématique du financement des PME dans leur ensemble, trois champs font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette étude :

- Le financement des PME innovantes ;
- Le financement des projets de production d'énergie renouvelable ; et
- Le financement des exploitations agricoles et des PME des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Sur la base de l'analyse des défaillances de marché et des situations d'investissement non optimales, une stratégie d'investissement pour le territoire midi-pyrénéen est proposée à la Région. Cette stratégie comprend une description des instruments financiers et des produits financiers associés, le ou les champs sectoriels d'intervention de chaque instrument et de chaque produit, les conséquences de ces propositions en matière d'aides d'Etat et enfin les modalités de gouvernance et de mise en œuvre de ces instruments.

1.2 Cadre réglementaire des fonds ESI

Les dispositions communes adoptées le 17 décembre 2013 définissent les règles applicables aux Fonds ESI, ainsi qu'aux instruments financiers abondés dans ce cadre. Certaines évolutions ont été introduites par rapport à la programmation 2007-2013. Elles apportent :

- **Une plus grande flexibilité** accordée aux Autorités de Gestion (Etats Membres et Régions) dans le choix des secteurs, des bénéficiaires et des types de projets à privilégier. Les Etats Membres ou Régions peuvent ainsi utiliser les instruments financiers pour tous les Objectifs Thématiques (OT) couverts par les PO et pour tous les Fonds ;
- **Une meilleure gestion financière** avec une définition plus précise des usages et réinvestissements possibles des intérêts ou retours sur investissement générés par les instruments financiers ;

²⁴ Règlement n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant Dispositions Communes (RPDC) relatives aux Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil. « Common Provisions Regulation » (CPR), Article 37, 17 décembre 2013, détaillé ci-après à l'Annexe 1.

²⁵ Voir : <https://www.fi-compass.eu/resources/product/64>.

²⁶ Voir RPDC, 17 décembre 2013 (détailé à l'Annexe 1).

- **Un nouveau cadre réglementaire unique** pour tous les Fonds, permettant une meilleure synergie entre les instruments financiers et d'autres types d'aides comme les subventions. Cet ensemble de règles comprend :
 - Une nouvelle série d'options pour l'exécution et la mise en œuvre des Fonds. Les Autorités de Gestion auront le choix d'utiliser les Fonds à travers des instruments financiers au niveau européen, national ou bien des instruments financiers se composant uniquement de prêts ou de garanties ;
 - Une évaluation *ex-ante* sur laquelle sera basée l'élaboration des instruments financiers dans le cadre des PO²⁷ ; et
 - Un contrôle de l'utilisation des ressources plus clair avec la rationalisation des procédures d'information sur l'état d'avancement entre la Commission et les Autorités de Gestion (avec l'émission de rapports d'activité relatifs aux instruments financiers).

Les instruments financiers deviennent ainsi des outils clés pour la mise en œuvre des politiques du Cadre Stratégique Commun (CSC), ainsi que de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ; en élargissant le principe de subsidiarité et en accordant une plus grande importance aux Autorités de Gestion, ce qui renforcera les instruments financiers en tant que catalyseurs d'autres investissements publics et privés.

²⁷ Ce qui est l'objectif principal de la présente étude.

2 Méthodologie de l'étude

La méthodologie de la présente étude s'articule autour de trois outils de collecte d'informations complémentaires afin de couvrir l'ensemble des champs et sujets d'analyse. Il s'agit :

- D'une analyse documentaire, incluant l'ensemble des documents stratégiques régionaux et des études déjà réalisées sur les différents champs d'analyse couverts par l'étude ;
- D'entretiens et des ateliers avec les acteurs jouant un rôle clé dans le financement des PME en Midi-Pyrénées. Dans ce cadre, trois groupes de parties prenantes ont été définis : (i) les institutions financières et autres représentants de l'offre de financement, (ii) les décideurs publics, et (iii) les représentants de la demande de financement ; et
- Une enquête en ligne adressée aux PME en Midi-Pyrénées.

2.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire a pour objet de collecter les informations existantes sur le financement des PME en Midi-Pyrénées ; et ce afin d'identifier et d'analyser :

- Les informations sur l'environnement macroéconomique en Midi-Pyrénées ;
- Les priorités de l'Autorité de Gestion pour la période de programmation 2014-2020 ;
- Les informations sur l'environnement juridique affectant les PME et les instruments financiers en Midi-Pyrénées ; ainsi que
- Les succès, difficultés et enseignements à retirer du développement et de l'utilisation passée et présente d'instruments financiers en Midi-Pyrénées.

Une liste des documents utilisés dans le cadre de cette étude est donnée en Annexe 6.

2.2 Entretiens et ateliers avec les acteurs du financement

Un total de 23 entretiens²⁸ avec les acteurs du financement ont été conduits afin de compléter l'analyse documentaire. Trois groupes d'acteurs ont été définis afin de couvrir toutes les dimensions de l'accès au financement des PME dans la région :

- Des institutions financières et des représentants de l'offre de financement ;
- Des décideurs publics ; et
- Des représentants de la demande de financement.

En complément de ces entretiens, deux ateliers de travail sur les thèmes de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont été organisés les 26 et 27 septembre 2016²⁹ avec le soutien de la Région.

En outre, des réunions avec les Directions et services de la Région en charge de l'artisanat et des micro-entreprises, de l'innovation (Direction de l'Economie et de l'Innovation) et des énergies renouvelables (Direction de la Transition Ecologique et Energétique) ont eu lieu en septembre 2016.

La liste des entretiens et des participants aux ateliers est apportée en Annexe 7.

²⁸ La liste détaillée des acteurs du financement interviewés est présentée en Annexe 7.

²⁹ La liste des participants aux ateliers est présentée en Annexe 7.

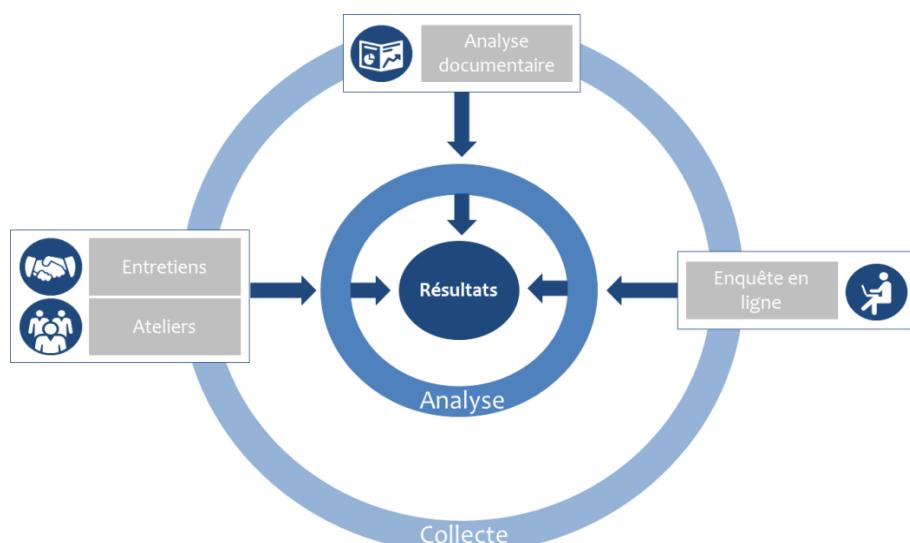
2.3 Enquête en ligne

Une enquête en ligne adressée aux PME de Midi-Pyrénées comportant 22 questions, a été conduite entre le 28 juillet 2016 et le 15 septembre 2016. Elle a été diffusée auprès de plus de 52 000 PME en Midi-Pyrénées représentant 21 % de la population régionale. Au total, 621 PME ont répondu à l'enquête en ligne. La distribution des répondants, ainsi que la stratégie d'échantillonnage, est présentée en Annexe 4. Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne est lui présenté en Annexe 5.

2.4 Analyse des données

Toutes les données et informations collectées lors de l'analyse documentaire, des entretiens, des ateliers et de l'enquête en ligne ont été croisées et mises en perspective afin de valider les résultats de l'étude. La méthodologie utilisée se fonde sur le principe de triangulation qui assure que chaque résultat de l'étude, présenté dans le présent rapport, est soutenu par des éléments apportés par chacune de ces trois sources d'information. Le principe de triangulation est illustré par la Figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : Principe de triangulation



Source : PwC, 2016.

3 Environnement de marché

Ce chapitre présente les caractéristiques clés du tissu économique en Midi-Pyrénées et recouvre les champs de la présente étude, à savoir les PME du territoire, l'innovation, les énergies renouvelables (ENR), ainsi que l'agriculture et l'agroalimentaire. Il se conclut sur une synthèse des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire. Une présentation plus substantielle de l'environnement de marché est donnée en Annexe 2.

L'encadré ci-dessous précise le périmètre géographique de la présente étude au regard de la fusion des ex régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour former la région Occitanie.

Encadré 1 : L' ex région Midi-Pyrénées et la nouvelle région Occitanie

L'ex région Midi-Pyrénées et la nouvelle région Occitanie
<p>La récente fusion des ex régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées en 2014-2016 a donné naissance à l'une des plus grandes régions de France, qui est devenue l'entité en charge des politiques publiques de soutien aux entreprises, et notamment des politiques liées à l'accès au financement des PME.</p> <p>Les Régions françaises sont à ce titre Autorités de Gestion de certains Fonds Européens (FEDER, FSE et FEADER). Néanmoins, ces derniers ayant été alloués aux Régions dans leur ancienne configuration, autrement dit avant la réorganisation territoriale de 2014-2016, ils couvrent le périmètre géographique des anciennes régions. Aujourd'hui, la nouvelle Région Occitanie est donc amenée à exécuter les Fonds Européens dédiés au Languedoc-Roussillon d'une part, et à Midi-Pyrénées d'autre part ; et ce de manière non fongible. Le cadre de la présente étude est celui de Midi-Pyrénées.</p>

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des principaux indicateurs macroéconomiques du territoire Midi-Pyrénées. Les données utilisées concernent principalement les années 2013 et 2014 et proviennent des appareils statistiques français et européens.

Tableau 10 : Le territoire de Midi-Pyrénées en quelques chiffres

Indicateur	Chiffres et taux en Midi-Pyrénées	Source
Produit Intérieur Brut (PIB)	86 Mds€ en 2014, soit 4 % du PIB français 8 ^e place nationale	Eurostat 2016
Taux de croissance du PIB	+1,2 % en 2014 contre +0,2 % en France	INSEE, 2016
PIB par habitant	26 500 € contre 32 300 € en France 5 ^e place nationale	Eurostat, 2016
Croissance du PIB	Augmentation de 12,3 % entre 2010 et 2014 contre +7,1 % au niveau national sur la même période	Eurostat, 2016
Population	3 001 073 habitants soit 4,5 % de la population française au 1 ^{er} janvier 2015 8 ^e place nationale	INSEE, 2016
Taux de chômage	10,4 % des actifs de Midi-Pyrénées fin 2014 contre 10,0 % en moyenne nationale	INSEE, 2015
Nombre de PME	245 103	INSEE, 2014

Source : Compilation de PwC à partir de diverses sources, 2016.

Les grands indicateurs macroéconomiques

Les indicateurs clés

L'ex territoire de Midi-Pyrénées est dynamique économiquement, avec des filières d'excellence, telles que les secteurs aéronautique et agroalimentaire, mais présente également des secteurs confrontés à des mutations profondes de leur activité, à l'image de l'industrie manufacturière.

La PIB régional de 86 Mds€ représente 4 % de la richesse nationale et bénéficie d'un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale. L'économie régionale est portée en partie par les très bons résultats des exportations, puisque en effet, Midi-Pyrénées est la 1^{re} région en termes de balance commerciale avec un excédent de plus de 14,4 Mds€ en 2015. Ces performances s'expliquent par l'importance du secteur aéronautique et spatial d'une manière général, et par le rôle majeur et structurant du groupe Airbus en particulier.

Les grandes filières économiques

L'économie du territoire est en mutation progressive, passant d'activités traditionnelles telles que l'agriculture ou le textile, à des activités à plus forte valeur ajoutée (économie de la connaissance), qui s'interconnectent fortement aux industries de haute-technologie (aérospatiale, TIC³⁰, agro-industrie, etc.). Les principaux secteurs contribuant à l'économie du territoire sont :

- **L'industrie aéronautique et spatiale** : le secteur catalyse près d'un emploi sur dix en Midi-Pyrénées, et produit non seulement un effet d'entrainement au niveau des investissements en Recherche et Développement (R&D), mais contribue également au dynamisme du tissu économique de PME ;
- **L'industrie agroalimentaire** : malgré les difficultés du marché agricole, impacté par la baisse des cours, l'agro-industrie capitalise sur l'image de terroir dont bénéficie le territoire, lui permettant ainsi de générer 15 % de la valeur ajoutée industrielle ; et
- **L'immobilier et la construction** : connaissant sa première baisse des prix depuis 30 ans, l'immobilier suit une tendance nationale de repli qui est cependant compensée par le dynamisme de l'immobilier de bureau en région toulousaine.

Les PME régionales

Tailles et secteurs d'activité

Le nombre d'entreprises en Midi-Pyrénées s'établissait en 2014 à 245 457 établissements (6,2 % du total national), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012. Parmi ces entreprises, 245 103 étaient des PME, soit la quasi-totalité d'entre elles³¹.

La démographie des PME est, comme au niveau national, très largement dominée par les micro-entreprises³², qui représentent 95,5 % du nombre total de PME sur le territoire. Viennent ensuite les petites entreprises³³ et les entreprises de taille moyenne³⁴, représentant respectivement 3,7 %

³⁰ Technologies de l'Information et de la Communication.

³¹ La distribution des PME en Midi-Pyrénées en fonction de leur taille d'une part, et de leur secteur d'activité d'autre part a été établie sur la base du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) 2014 de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cette distribution est présentée en Annex 3.

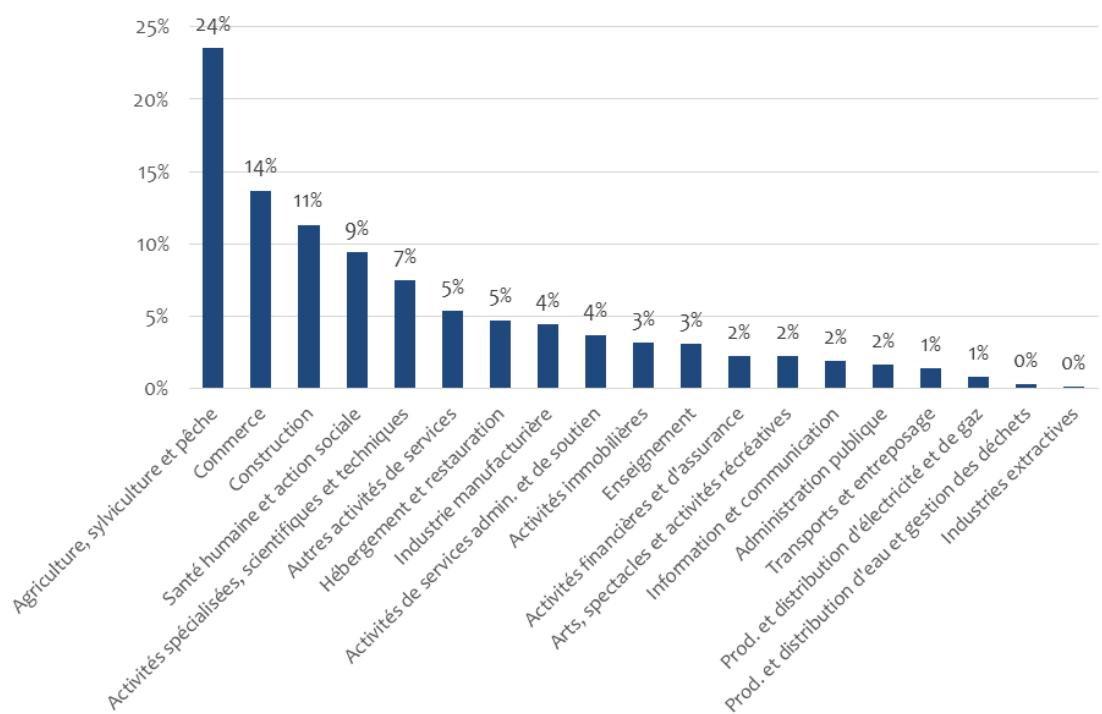
³² Entreprises de 0 à 9 salariés.

³³ Entreprises de 10 à 49 salariés.

et 0,8 % du total en 2014. Les entreprises de taille supérieure, autrement dit les Entreprises de Taille Intermédiaire³⁵ (ETI) et les Grandes Entreprises³⁶ (GE), étaient au nombre de 354 soit 0,2 % du total des entreprises en 2014.

Les principaux secteurs d'activité des PME sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (24 %) devant le commerce (14 %), la construction (11 %) et la santé humaine et l'action sociale (9 %). Cette répartition est stable par rapport à 2012. La seule variation de plus d'un point constatée concerne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui passe de 24,8 % à 23,5 % du total des PME.

Figure 3 : Répartition des PME par secteur d'activité en Midi-Pyrénées hors administration publique en 2014



Source : INSEE, REE-Sirene, 2014.

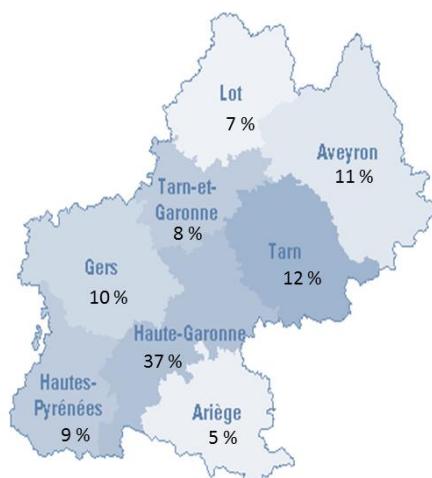
Enfin, la répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées est marquée par le poids important du département de la Haute-Garonne qui concentre à lui-seul 37 % du total des PME. Ceci s'explique en grande partie par l'attractivité de la ville de Toulouse.

³⁴ Entreprises de 50 à 249 salariés.

³⁵ Entreprises de 250 à 4 999 salariés, et ayant soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 Md€ soit un total du bilan n'excédant pas 2 Md€.

³⁶ Entreprise d'au moins 5 000 salariés.

Figure 4 : Répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées en 2014



Source : INSEE, Analyse PwC, 2016.

Une présentation détaillée du nombre de PME par secteur d'activité et par département est apportée en Annexe 3.

Créations d'entreprises

La création d'entreprise est dynamique avec une croissance plus soutenue que la moyenne nationale, et est largement portée par la création d'auto-entreprises. En 2014, l'ex territoire de Midi-Pyrénées comptait 25 000 entreprises créées dont plus de la moitié étaient des auto-entreprises. Ces dernières restent fragiles, et un taux de création dynamique ne traduit pas nécessairement une dynamique économique, puisque leur taux de pérennité reste très faible par rapport aux autres catégories (30 % après 3 ans). Hors auto-entreprises, l'ex territoire de Midi-Pyrénées reste dynamique avec une croissance soutenue par la création de sociétés (+6,7 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles (hors auto-entreprise) reculent de 3,1 % contre une baisse de 2,9 % sur l'ensemble du territoire.

Défaillances d'entreprises

Le territoire Midi-Pyrénées enregistre une baisse des défaillances d'entreprises dans la plupart des secteurs, et ce à un rythme plus élevé que la moyenne nationale (-2 % contre -0,7 %). Près de 40 % des défaillances ont eu lieu en Haute-Garonne principalement dans le secteur du commerce / restauration / hébergement, ce qui est cohérent avec la typologie des entreprises du territoire et s'explique par l'importance des activités de services autour de la ville de Toulouse.

L'innovation en Midi-Pyrénées

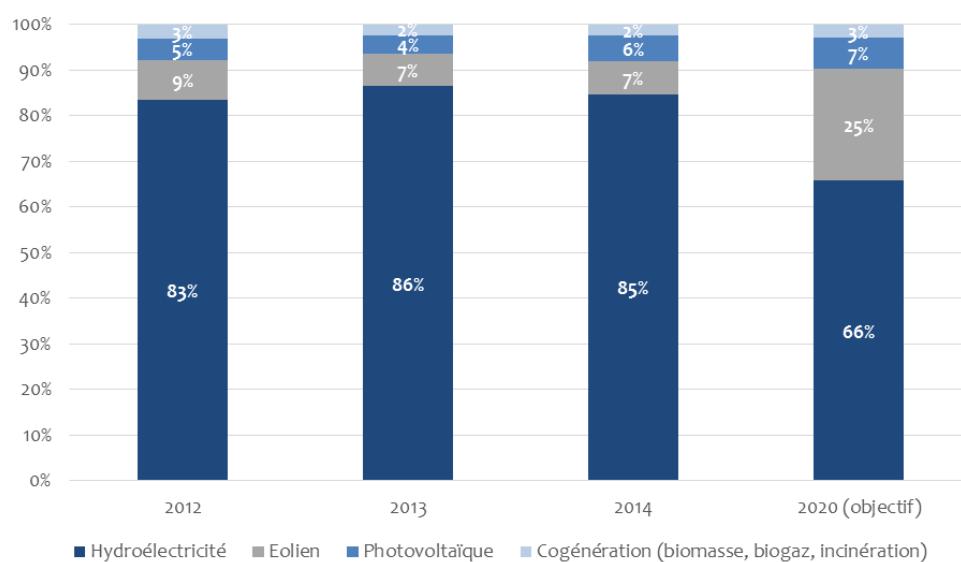
En 2012, la région Midi-Pyrénées était la 1^{re} région française en termes d'intensité d'investissement dans la R&D par rapport à son PIB et la 6^e région européenne pour l'effort de R&D. En 2012, le total d'investissements publics et privés s'élevait à 3,9 Md€, soit 4,8 % du PIB régional. Les investissements privés représentaient trois quarts de l'effort de R&D, dont une grande majorité (70 %) supportée par l'industrie aéronautique, renforçant une fois de plus le poids de ce secteur ainsi que celui du groupe Airbus.

Développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique

En 2014, le nucléaire représentait près de 69 % de la production d'énergie primaire sur le territoire, ce qui correspond à la tendance nationale, contre 31 % provenant d'énergies renouvelables, dont 18 % d'électricité primaire d'origine renouvelable et 13 % de chaleur d'origine renouvelable. Parmi les 18 % d'électricité d'origine renouvelable, la très grande majorité provenait de l'hydroélectricité. Au niveau national, 16 % de l'hydroélectricité produite provenait de Midi-Pyrénées. Concernant la production de chaleur renouvelable en Midi-Pyrénées, le bois représente la très grande majorité, 96 % de la production en 2014.

Le graphique ci-dessous présente la part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production totale d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées.

Figure 5 : Part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production totale d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées en 2014



Sources : OREMIP, 2014.

En Midi-Pyrénées, 26 % de la consommation finale d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables. Le potentiel de production reste néanmoins loin d'être pleinement exploité.

L'hydroélectricité est la filière la plus mature, avec une offre et une demande bien structurées, sans que son potentiel ne soit pleinement exploité. L'ouverture de nouveaux cours d'eau à des installations hydroélectriques est par exemple une opportunité de développement pour les petites installations dites « au fil de l'eau ». En parallèle, l'essentiel de la production est issue des grands barrages gérés par quelques acteurs (EDF³⁷, SHEM³⁸, ENGIE). La filière photovoltaïque est également une filière mature qui a connu un fort développement entre 2007 et 2010 et qui croît depuis à un rythme constant. Elle bénéficie en Midi-Pyrénées de conditions climatiques particulièrement propices à ce type d'activité.

³⁷ Electricité de France.

³⁸ Société Hydro-Electrique du Midi.

La filière éolienne possède, elle aussi, un potentiel de développement mais est limité par le rythme d'obtention des autorisations administratives et le temps nécessaire au traitement des recours généralement déposés contre les projets éoliens.

Les filières biogaz et bois-énergies sont prometteuses : la région dispose de la 3^e plus importante ressource en forêt et exploitations agricoles pour la méthanisation. Mais d'après les conclusions du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et les acteurs rencontrés, ces filières sont encore insuffisamment structurées. La Région a ainsi développé des documents stratégiques visant à structurer ces filières à travers le Plan Biogaz Midi-Pyrénées ou le Plan Bois Carbone Durable, mais les projets développés ou en cours restent relativement modestes compte tenu du potentiel de ces deux filières sur le territoire.

L'agriculture et l'agroalimentaire

Les secteurs agricole et agro-industriel sont une composante majeure de l'économie midi-pyrénéenne. Avec plus de 45 000 exploitations agricoles, le territoire de Midi-Pyrénées est l'une des premières régions agricoles de France (au regard de l'ancienne cartographie des régions françaises), même si le secteur (combiné aux industries agroalimentaires) ne représentait que 3,2 % des emplois de la région en 2014. Midi-Pyrénées est également la 5^e région agricole en France en termes de production agricole avec une production représentant environ 5 % du PIB régional. Le secteur agricole et ses filières de transformation sont très diversifiées, principalement les grandes cultures céréaliers, les productions lait et viande de l'élevage, la viticulture ainsi que de la filière des fruits et légumes. Midi-Pyrénées est par ailleurs la 1^{re} région en nombre de producteurs en agriculture biologique.

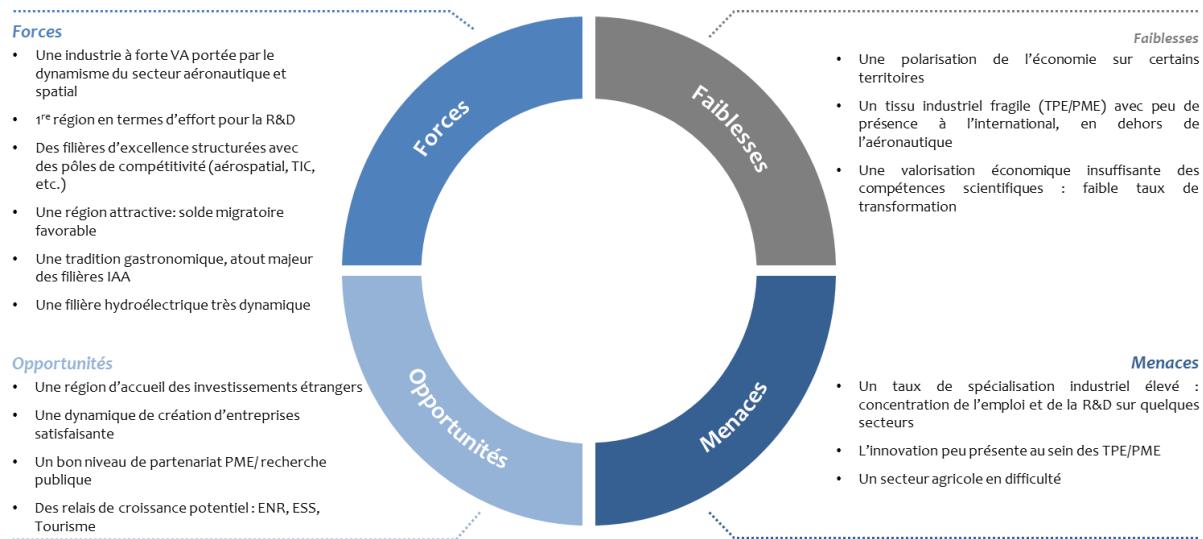
L'industrie agroalimentaire (IAA) est également un secteur stratégique pour la région, ancrée dans la tradition gastronomique et étroitement liée aux bassins de production primaire. Elle est composée essentiellement de petites structures avec plus de la moitié des établissements ayant moins de 10 salariés. Midi-Pyrénées est également la première région française³⁹ en nombre de produits alimentaires sous signe officiel de qualité, et le secteur représente 15 % de sa valeur industrielle avec un chiffre d'affaires annuel de 4,2 Mds€.

Synthèse de l'environnement de marché en Midi-Pyrénées

La matrice ci-dessous synthétise les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique du territoire.

³⁹ Au regard de la cartographie des régions françaises antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Figure 6 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique en Midi-Pyrénées⁴⁰



Source : PwC, 2016.

⁴⁰ Certains éléments mentionnés dans la matrice sont détaillés dans la présentation de l'environnement de marché en Annexe 2.

4 Priorités de la Région en matière de soutien aux PME en Midi-Pyrénées dans le cadre des Fonds ESI

Ce chapitre présente les priorités de la Région en matière de soutien aux PME telles que définies dans le cadre du PO FEDER-FSE et du PDR FEADER en Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020. Ces derniers déterminent en effet, le cadre d'exécution des Fonds européens en Midi-Pyrénées et donc la façon dont la Région prévoit de soutenir les PME par leur intermédiaire. Ce sont des éléments de cadrage de la présente analyse au même titre que la présentation des caractéristiques du tissu économique en Midi-Pyrénées.

4.1 Objectifs du PO FEDER-FSE 2014-2020 relatifs aux PME et au développement des énergies renouvelables

Le PO FEDER-FSE de Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020 s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. A l'échelle régionale, le PO FEDER-FSE contribue à quatre des cinq objectifs de l'Union Européenne (UE) pour 2020 :

- Un taux d'emploi de 75 % pour les 20-46 ans ;
- 3 % du PIB consacré à la R&D ;
- Les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie (20 % d'énergie de sources renouvelables ; réduction des gaz à effet de serre de 20 % ; augmentation de l'efficacité énergétique de 20 %) ; et
- L'éducation et la formation (40 % de diplômés de l'enseignement supérieur pour les 30-34 ans, et taux d'abandon scolaire à 10 %).

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 contribue également au cinquième objectif de la lutte contre la pauvreté, même si cet objectif relève principalement d'actions dans le cadre du PO FSE à l'échelle nationale.

Avec un PIB par habitant supérieur à 90 % de la moyenne de l'UE, Midi-Pyrénées est classée dans la catégorie des « régions plus développées ». Ce classement occulte toutefois les disparités existantes sur le territoire midi-pyrénéen. En effet, sept des huit départements ont un PIB très inférieur à 90 % de la moyenne communautaire. Un seul département, la Haute-Garonne, concentre au travers de la métropole toulousaine 43 % de la population régionale et 51 % du PIB régional sur seulement 14 % de la superficie.

Le PO FEDER-FSE 2014-2020 est structuré autour de quatre objectifs pour le territoire de Midi-Pyrénées :

1. Stimuler la compétitivité et l'innovation sur l'ensemble du territoire midi-pyrénéen (Axes I, II et III) ;
2. Favoriser la participation de tous les midi-pyrénéens à une croissance intelligente, durable et inclusive, en leur offrant des formations adaptées (Axes IV, V, VI et VII) ;
3. Positionner Midi-Pyrénées comme région européenne exemplaire pour la transition énergétique et écologique (Axes VIII et IX), l'Axe interrégional Garonne contribuera également à cet enjeu ; et
4. Incrire les quartiers urbains défavorisés dans la dynamique du Programme (Axe X).

En tant que « région plus développée », et conformément aux obligations découlant des règlements, le Programme régional, hors Axe interrégional Garonne, se concentre sur un nombre limité d'Objectifs Thématiques (OT), comme suit :

- 83 % sur les OT prioritaires, à savoir :
 - 53 % sur les OT 1 (Recherche et innovation) et 3 (Compétitivité des PME) ;
 - 10 % sur l'OT 2 (TIC) ;
 - 20 % sur l'OT 4 (Transition vers une économie à faible émission de carbone).
- 17 % sur les OT 6 (Environnement), 9 (Inclusion sociale) et 10 (Formation tout au long de la vie).

Six Priorités d'Investissement (PI) du PO FEDER-FSE 2014-2020, comprises dans les Axes I, II, VII et VIII sont spécifiquement dédiées au renforcement de la compétitivité des PME ou au développement des énergies renouvelables. Elles sont détaillées ci-après.

Axe I – Stimuler l'innovation

- **PI 1a** – Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen ; et
- **PI 1b** – Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de R&D et le secteur de l'enseignement supérieur.

Même si les deux premières PI ne s'adressent pas exclusivement aux TPE-PME, celles-ci en constituent une cible principale. Le but est de leur permettre d'accéder aux produits de la recherche technologique, translationnelle ou appliquée, orientée « marché » ; et ce afin de développer des produits innovants. Il s'agit donc de diffuser ces savoirs vers les PME-ETI par le biais des structures mutualisées des organismes de recherche et de plateformes technologiques publiques (**PI 1a**). De plus, l'absence de départements de R&D au sein des PME et de certaines ETI, ainsi que de plus faibles capacités financières, restreignent l'aptitude de ces dernières à assurer la protection de leur propriété intellectuelle. Dans l'Axe I du PO FEDER-FSE 2014-2020, une attention particulière est donc portée à la recherche publique, qui permet aux PME-PMI (Petites et Moyennes Industries) d'accéder plus facilement par voie de « licensing » à l'exploitation de brevets qu'elles ne seraient pas en mesure de produire en propre (**PI 1b**).

Les activités se rapportant à l'Axe I (PI 1a et PI 1b) sont un des éléments clés du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020. En effet, elles représentent 23 % de la dotation financière du PO, soit 286 M€.

Axe II – Soutenir la compétitivité des entreprises

- **PI 3a** – Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ; et
- **PI 3d** – Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation.

L'objectif de la **PI 3a** est de favoriser l'esprit d'entreprise. En moyenne, 25 000 entreprises sont créées chaque année en Midi-Pyrénées, dont plus de la moitié sous le statut d'auto-entrepreneur. Néanmoins, le tissu des PME-ETI comporte plusieurs faiblesses : la moyenne d'âge élevée des entrepreneurs (26 % ont 55 ans ou plus), un faible nombre de créations d'entreprises innovantes par rapport au potentiel que représente la recherche en Midi-Pyrénées, et la concentration des entreprises sur l'agglomération toulousaine. Pour pallier ces faiblesses, le PO appuie le développement de lieux d'hébergement et d'accompagnement des entreprises et la mobilisation de fonds européens en faveur d'outils de financement destinés aux TPE-PME lors des phases d'amorçage, de démarrage, de développement et de transmission.

En 2015, Midi-Pyrénées s'est classée 3^e région française exportatrice avec un montant de 49 Mds€, soit 11 % du total national. Elle est la région avec le plus fort excédent commercial de France : +14,4 Mds€⁴¹. Néanmoins, cette ouverture à l'international demeure insuffisante pour une majorité de TPE-PME. 72 % des exportations sont réalisées par les seuls grands groupes. Ainsi la **PI 3d** a pour objectif de soutenir le développement des PME sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ; en particulier sur les pays en croissance et hors de l'Union Européenne.

En termes de dotation financière, 23 % du financement total du PO FEDER-FSE 2014-2020 sont dédiés à l'Axe II et à ces deux PI, soit 281 M€.

Axe VII – Accroître le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement à la création d'activité

- **PI a)iii** – L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro-, les petites et moyennes entreprises innovantes.

La Priorité d'Investissement **PI a)iii** vise à promouvoir l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment des PME innovantes dans un contexte de hausse du chômage de longue durée (37 % de chômeurs à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, 18 % depuis plus 2 ans en 2014⁴²). L'objectif est de développer l'accompagnement de ces publics en difficulté – et ayant un accès difficile au crédit bancaire – dans leur projet de création d'activité afin de les aider à créer leur propre emploi, voire en favorisant leur employabilité. Ceci passe par un accompagnement à la création d'activité pour ces publics en difficulté et par un soutien financier dans leurs projets de création d'entreprise.

En termes de ressources, 2 % des ressources du PO FEDER-FSE 2014-2020 sont consacrés à l'Axe VII et donc à cette Priorité d'Investissement, soit 26,9 M€.

Axe VIII – Contribuer à la transition énergétique

- **PI 4a)** – Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables.

⁴¹ Tous ces éléments et données prennent comme référence l'ancienne cartographie des régions françaises, antérieure au 1^{er} janvier 2016.

⁴² Région Midi-Pyrénées, Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne, Version signée par la Commission Européenne, 2 décembre 2014.

La stratégie régionale en matière de production d'énergies renouvelables est inscrite au sein du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui précise les objectifs à atteindre en termes de production. Celle-ci devrait normalement avoir augmenté de 50 % en 2020 par rapport à 2008. Pour ce faire, Midi-Pyrénées a axé une de ses Priorités d'Investissement autour du soutien des filières émergentes ou insuffisamment développées, tout en ciblant prioritairement les PME. La grande majorité de la production d'énergie d'origine renouvelable provenant actuellement de l'hydroélectricité, les secteurs principalement ciblés sont donc les filières du biogaz / de la méthanisation, de la géothermie et du bois-énergie. La **PI 4a)** inscrit véritablement les PME au cœur de la stratégie régionale qui se décline à travers deux actions principales. Premièrement, un soutien en amont à travers des aides pour la réalisation d'études ou d'assistance technique de la part des organismes régionaux et des PME. Deuxièmement, un appui en aval à travers la mise en place d'instruments financiers soutenant la filière des énergies renouvelables. La nature de ces instruments est l'objet de la présente étude.

19 %⁴³ des ressources du PO FEDER-FSE 2014-2020, soit 239,7 M€ sont consacrés à l'Axe VIII et donc en partie à cette Priorité d'Investissement PI 4a).

4.2 Objectifs du PDR FEADER 2014-2020 relatifs aux PME

Le PDR FEADER intervient en faveur des acteurs agricoles et ruraux en zones rurales des huit départements de l'ex-région Midi-Pyrénées. Ces zones couvrent 97 % du territoire midi-pyrénéen et représentent 60 % de la population régionale. Le PDR FEADER pour la période de programmation 2014-2020 se décline en 14 Mesures visant les six priorités européennes définies dans le règlement de développement rural 1305/2013, dont les deux plus importantes sont :

- La Priorité 4 – « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie » (71,6 % des ressources du PDR) ; et
- Les Priorités 2 et 3 – « améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts », « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles » (15 % des ressources du PDR).

Parmi les dispositifs de soutien à l'investissement économique, on notera particulièrement :

Soutien direct à l'installation des nouveaux exploitants agricoles

- Une aide directe de démarrage de l'activité adossée au plan d'entreprise facilitant l'entrée des exploitants agricoles sur le marché avec comme objectif prioritaire le renouvellement des générations. Cette aide est répartie entre un forfait de démarrage et une bonification des prêts de financement des investissements programmés dans le plan d'entreprise.

Promouvoir l'intégration de la chaîne alimentaire, principalement en démarches qualité

L'ex-région Midi-Pyrénées est leader national en nombre de produits agricoles régionaux démarqués sous signes officiels de qualité certifiée (tels que AOP⁴⁴, IGP⁴⁵, Label Rouge). Les

⁴³ Ces 19 % comprennent à la fois la contribution de l'UE et la contrepartie nationale.

⁴⁴ Appellation d'Origine Protégée.

Mesures 3.1 et 3.2 visant à informer, soutenir et promouvoir ces régimes de qualité ont donc été mobilisées. L'objectif est ainsi de renforcer l'image de qualité et de terroir des produits régionaux et d'en soutenir la mise en marché.

Cette politique s'accompagne d'un soutien aux investissements des acteurs économiques sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire et son approvisionnement

Enfin, le renforcement de la qualité des pratiques et des produits agricoles passe par un rôle croissant de l'agriculture biologique. Un des moyens prévu par le PDR FEADER pour soutenir la compétitivité des exploitations tout en renforçant la biodiversité est de promouvoir la conversion des exploitants à l'agriculture biologique. Il s'agit de l'objectif principal de la Mesure 11 du PDR FEADER.

Promotion de l'innovation par des initiatives collectives

Le PDR FEADER vise à favoriser deux formes de transmission de connaissances. La première entend soutenir les actions de partage d'informations et de transmission de connaissances clés par le cofinancement de formations professionnelles, d'infrastructures de R&D ou de centres de compétences. La deuxième forme de transmission concerne la diffusion de connaissances et de pratiques par des missions d'information sur le terrain.

Le PDR FEADER prévoit également des subventions à destination des structures publiques ou privées de conseil (Mesure 2.1), destinées aux agriculteurs et PME des filières agricoles et forestières connaissant des difficultés dans la phase de démarrage de leur activité. L'aide perçue porte sur le conseil et l'accompagnement individuel et collectif et vise à stimuler l'esprit d'entreprise.

Enfin, le PDR FEADER souhaite par la coopération, encourager la performance environnementale, économique et sociale (Mesure 16). Ceci se traduit d'une part, par un soutien à la mise en place et au fonctionnement de Groupes Opérationnels du Partenariat Européen d'Innovation grâce à l'attribution de subventions ; et d'autre part par le soutien au développement de réseaux thématiques et à la mise en collaboration d'acteurs variés (pôles et réseaux thématiques dans le cadre de projets agro-écologiques et de soutien à l'innovation).

Soutien direct à la compétitivité des entreprises agricoles, forestières et agro-alimentaires

La Région prévoit de cofinancer les investissements productifs et non-productifs des exploitations agricoles et agroalimentaires, afin d'améliorer à la fois leur compétitivité et leur efficacité environnementale ; et ce au moyen des Mesures suivantes :

- Investissements de modernisation des élevages et en particulier des exploitations engagées dans une démarche de valorisation qualitative reconnue (Mesures 4.1.1 et 4.1.2) ;
- Investissements spécifiques agro-environnementaux (Mesure 4.1.3) ;
- Investissements individuels de petite hydraulique agricole destinés à la sécurisation des productions (Mesure 4.1.4) ;
- Investissements des productions végétales spécialisées (Mesure 4.1.5) ;

⁴⁵ Indication Géographique Protégée.

- Investissements productifs des Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (Mesure 4.1.6) ;
- Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme (Mesure 4.2.1) ;
- Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles (Mesure 4.2.2) ;
- Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau – réseaux d'irrigation (Mesures 4.3.1 et 4.3.2) ;
- Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité (Mesures 4.4.1) ; et
- Investissements dans la mobilisation des bois (Mesure 8.6.1).

Parmi ces Mesures, cinq pourraient recourir à des instruments financiers tels que prévus dans le PDR. Il s'agit des Mesures 4.1.1, 4.1.5, 4.2.1, 4.2.2, et 8.6.1.

De plus, la Région propose deux Mesures (les Mesures 12.1 et 12.3) offrant la possibilité aux entreprises de bénéficier de paiements d'indemnités dans le cadre de l'initiative Natura 2000 et de la Directive sur l'eau. Enfin, la Région prévoit l'octroi de paiements compensatoires en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques. Les Mesures 13.1.1 et 13.2.1 proposent ainsi des paiements compensatoires pour les zones de montagne et soumises à des contraintes naturelles.

Renforcement indirect de la compétitivité par un soutien aux investissements ou initiatives collectifs

Le PDR FEADER vise également à renforcer la compétitivité des PME par des investissements collectifs ; notamment sous la forme de cofinancements d'investissements coopératifs destinés à soutenir le développement rural dans toute sa diversité. Il s'agit de la Mesure 7 (Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales) comprenant les Priorités d'Investissement PI 4a, PI 6b et PI 6c. L'objectif principal de cette Mesure 7 est l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine culturel et naturel. Les sous-mesures afférentes à cette Mesure 7 incluent les aspects suivants :

- Elaboration – Révision des Documents d'Objectifs Natura 2000 et des démarche territoriales (Mesure 7.1.1) ;
- Infrastructures TIC haut débit (Mesure 7.3.1) ;
- Aide à l'adaptation et à l'accompagnement de la conduite pastorale (Mesures 7.6.1 et 7.6.2) ;
- Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel en milieu rural (Mesures 7.6.3 et 7.6.4) ; et
- Investissements non productifs en milieux forestiers (Mesure 7.6.5).

Soutien au développement des activités des PME du secteur forestier et à leur adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux

La Région envisage de soutenir la forêt midi-pyrénéenne en développant à la fois des outils et des moyens d'exploitation forestière, mais également en préservant et contribuant à la régénération des forêts. Pour ce faire, la Région prévoit les Mesures suivantes :

- Prévention des incendies de forêt : investissements afin de lutter contre les sécheresses et le changement climatique (Mesures 8.2.1) ;
- Reconstitution des peuplements sinistrés : provision d'aides aux PME forestières afin de leur permettre de maintenir leur activité suite à une catastrophe naturelle (Mesure 8.4.1) ;
- Aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers (Mesure 8.5.3) ; et
- Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers : provision d'aides publiques afin de cofinancer des investissements dans des infrastructures efficaces, qui permettent ainsi l'adaptation au changement climatique et l'exploitation durable des forêts (Mesure 8.6.1).

Ces Mesures visent toutes à couvrir la priorité principale PI 5e et à un moindre degré les Priorités d'Investissement PI 4a, PI 4b, PI 4c, PI 6a et PI 6b du PO FEDER-FSE.

4.3 Champs d'intervention des instruments financiers prévus dans le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER

Le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER prévoient un certain nombre d'actions en soutien aux PME comme présenté ci-dessus. Les instruments financiers jouent un rôle important dans la mise en œuvre de ces actions. La Région envisage en effet de mobiliser 26 M€ sur des instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE. Ces ressources sont réparties sur trois Axes au sein du PO FEDER-FSE. Comme déjà déjà présentés en Section 4.1, ces Axes sont:

- L'Axe I : Stimuler l'innovation (OS3, Action 6) ;
- L'Axe II : Soutenir la compétitivité des entreprises (OS4, Action 3) ; et
- L'Axe VIII : Contribuer à la transition énergétique (OS15, Action 2).

La Région prévoit également de mobiliser entre 6 M€ et 8 M€ de ressources issues du FEADER sur des instruments financiers dans le cadre des Mesures 4.1.1, 4.1.5, 4.2.1, 4.2.2, et 8.6.1 décrites précédemment en Section 4.2, à savoir :

- Investissements de modernisation des élevages (Mesure 4.1.1) ;
- Investissements des productions végétales spécialisées (Mesure 4.1.5) ;
- Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme (Mesure 4.2.1) ;
- Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles (Mesure 4.2.2) ; et
- Investissements dans la mobilisation des bois (Mesure 8.6.1).

Le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER n'ont toutefois pas vocation à définir les instruments financiers eux-mêmes – ceci doit en effet se réaliser sur la base d'une évaluation ex-ante – mais à préciser leurs champs d'intervention. Ces Programmes définissent, par conséquent, les champs d'analyse de la présente étude en soutien à l'évaluation ex-ante nécessaire à la mise en œuvre d'instruments financiers mobilisant des Fonds ESI.

5 Instruments financiers et subventions existants pour les PME en Midi-Pyrénées

Ce chapitre présente un panorama des différentes formes de soutien aux PME sur le territoire. Il se concentre d'une part sur les deux principales formes de soutien que sont les instruments financiers⁴⁶ – qui constituent le champ de notre étude – et les subventions, dont le nombre et les montants en jeu en font un moyen privilégié de la politique régionale de soutien aux PME et aux filières. Il s'intéresse d'autre part à des solutions moins répandues mais qui ont connu un développement rapide au cours des dernières années. Il analyse à ce titre le rôle que peuvent jouer le financement participatif (aussi appelé « crowdfunding ») et les fonds obligataires dans le financement des PME.

Sans assurer l'exhaustivité la plus parfaite, ce chapitre couvre néanmoins les principaux instruments et par voie de conséquence la grande majorité des solutions de financement offertes aux PME sur le territoire midi-pyrénéen. Seules les solutions apportées par les banques commerciales ne sont pas abordées dans ce chapitre mais le sont dans le Chapitre 6.

5.1 Instruments financiers à disposition des PME

Dans cette section, les acteurs proposant plusieurs types de produits financiers (Bpifrance et Midi-Pyrénées Actives) sont tout d'abord présentés. Les autres acteurs sont ensuite exposés en fonction de la nature des instruments financiers qu'ils proposent (garanties, fonds propres, micro-prêts et prêts d'honneur). Enfin, un tableau synthétise l'ensemble des outils existants bénéficiant d'un soutien de la Région.

Dans cette section, l'accent est mis sur les acteurs et leur positionnement (notamment : types et montants des instruments et produits financiers octroyés, secteurs, types de bénéficiaires). L'analyse qui y est conduite repose principalement sur les entretiens réalisés auprès de chacun de ces acteurs. Le but ici n'est pas de produire une évaluation de chacun d'eux individuellement, mais de présenter les solutions de financement qu'ils proposent aux PME et d'observer la façon dont ils se complètent. Sur cette base, des pistes d'analyses peuvent être dessinées. Elles sont ensuite approfondies/testées par le biais d'une analyse de type quantitative de l'offre et de la demande de financement réalisée dans les Chapitres 6 et 7.

5.1.1 Acteurs intervenant sous plusieurs formes (prêts, garanties, fonds propres)

Il s'agit d'acteurs offrant une palette relativement large de types de produits financiers pouvant également cibler un large public d'entreprises et de projets à l'image de Bpifrance ou, au contraire, se concentrer sur certains types de bénéficiaires comme Midi-Pyrénées Actives.

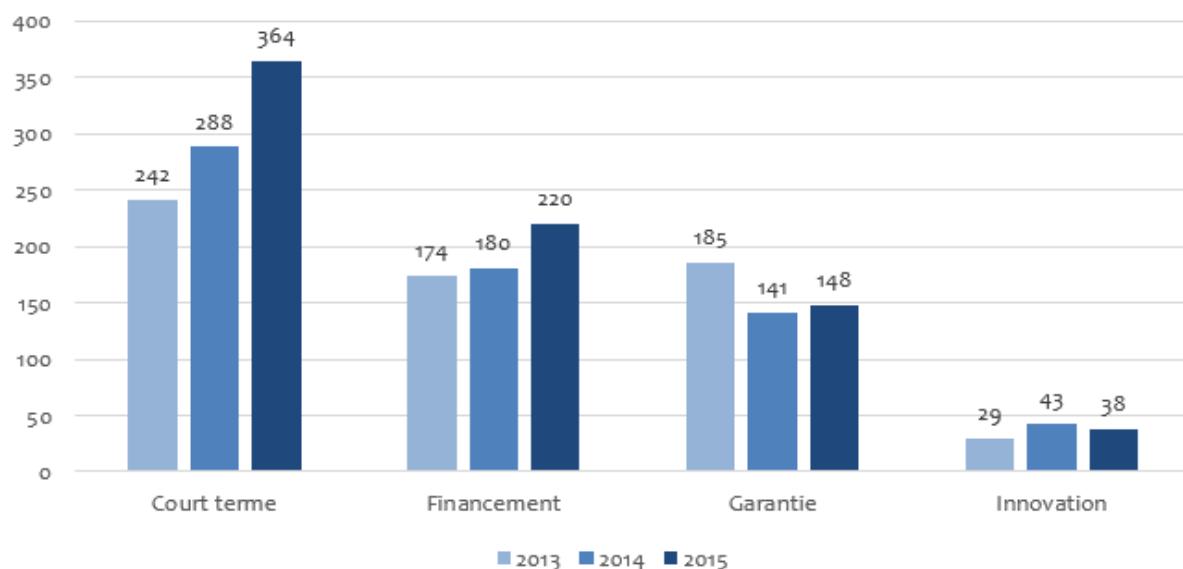
⁴⁶ Les instruments financiers doivent être entendus comme des instruments soutenus par des initiatives publiques et/ou financés en partie par des institutions publiques et permettant un effet de levier sur les financements d'origine privée qui viennent compléter les ressources financières de ces instruments. En cela, ils diffèrent des produits financiers qui sont les produits proposés et accordés par les institutions financières et les apporteurs de financement aux PME (et qui eux ne mobilisent pas systématiquement des financements d'origine publique).

Bpifrance

Bpifrance est une banque publique nationale d'investissement qui regroupe les activités auparavant conduites par OSEO-financement, OSEO-innovation, OSEO-Garantie, Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC)-Entreprises et le FSI Régions. Ses deux actionnaires sont la CDC (à 50 %) et l'Etat français (également à 50 %). Bpifrance a pour objectif de soutenir les PME et l'innovation en France à travers une large palette de produits financiers. Une partie de ces produits est directement mise en œuvre par Bpifrance auprès des PME, une autre part est proposée par les banques commerciales avec lesquelles Bpifrance coopère étroitement.

L'ensemble des activités de Bpifrance en Midi-Pyrénées, dont une partie est réalisée avec le soutien de la Région, a bénéficié à 3 645 entreprises en 2015, dont une large majorité de PME, pour un soutien total de 770 M€ en provenance de Bpifrance et un total de 1,5 Md€ de financements publics et privés pris dans leur ensemble. Le graphique suivant présente les montants apportés par Bpifrance en Midi-Pyrénées en suivant les catégories telles que définies par Bpifrance elle-même. Le contenu de chaque catégorie est explicité à la suite du graphique.

Figure 7 : Panorama de l'activité de Bpifrance en Midi-Pyrénées, en M€, entre 2013 et 2015



Source : Rapports annuels 2015 Bpifrance en Midi-Pyrénées, 2016.

Bpifrance intervient donc sur plusieurs besoins ; que ce soit le financement des besoins de trésorerie, le financement du développement des entreprises, de l'innovation ou encore l'apport en garantie ou en fonds propres.

En matière de financement de court-terme

La principale activité de Bpifrance en Midi-Pyrénées en 2015 a été le financement de court-terme, autrement dit les solutions de financement de trésorerie à destination des entreprises par le biais du rachat de créances détenues par les entreprises sur des clients publics ou de grands donneurs d'ordre privés. Ces financements permettent de consolider le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises faisant face à des délais de paiement importants ou à des retards de leurs clients. En matière de financement de court-terme, Bpifrance préfinance également le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Dans l'ensemble, 195 interventions de court-terme (financement de trésorerie) ont été réalisées en 2015 en Midi-Pyrénées pour une

contribution de Bpifrance de 262 M€, et ont également permis de financer 102 M€ au titre du CICE. L'intervention de Bpifrance en financement de court-terme ne se limite pas aux PME, mais ces dernières en sont les principales bénéficiaires.

L'augmentation nette des financements de court-terme accordés au cours des dernières années (+50 % entre 2013 et 2015) témoigne du besoin toujours présent de financer la trésorerie des entreprises. Ce créneau est un des cœurs de métier des banques commerciales que ce soit par les autorisations de découverts, les crédits de court-terme ou encore l'escompte professionnel et la cession de créances Dailly. Toutefois, les banques commerciales financent peu les besoins de trésorerie des entreprises fragiles, qui sont au contraire une des cibles de Bpifrance, sur le préfinancement du CICE par exemple. En effet, près des trois quarts des bénéficiaires du préfinancement du CICE ont une côte Fiben entre 5+ et 9⁴⁷, autrement dit une capacité à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans considérée comme « assez faible » voire « compromise » ; alors que le dernier quart des bénéficiaires dispose d'une côte Fiben entre 4+ et 4, soit une capacité à honorer leur engagement jugée « assez forte » ou encore « correcte ».

En matière de « financement »

Le second axe majeur d'intervention de Bpifrance est le « financement » qui regroupe le cofinancement aux côtés des banques de certains investissements pour des entreprises (prêts à moyen et long-terme, crédits-baux mobiliers et immobiliers) ainsi que les prêts de développement. Les prêts de développement (notamment le Prêt Croissance, le Prêt Vert, le Prêt Numérique et le Prêt Export) visent le financement de l'immatériel et le renforcement de la structure financière des entreprises créées depuis plus de trois ans. D'une durée de 7 ans et comportant un différé de 2 ans, ces prêts sont adossés à des fonds de garantie nationaux et régionaux et sont accordés aux entreprises sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant. Ces produits cherchent à générer un effet de levier important, puisqu'ils interviennent systématiquement de manière concomitante à un prêt bancaire positionné sur l'investissement ou à un apport de fonds propres contribuant au renforcement de la structure financière globale de l'entreprise. Bpifrance a participé directement à 381 opérations de « financement » en Midi-Pyrénées en 2015 pour un total de 704 M€ de financement en partenariat avec des banques commerciales et des organismes de fonds propres (dont 220 M€ de concours de Bpifrance). C'est également une activité en croissance de Bpifrance dont les montants concernés ont augmenté de 26 % entre 2013 et 2015.

En matière de garantie

Bpifrance accorde également des garanties, majoritairement sur les financements accordés par les banques mais également, et de façon croissante aux financements délivrés par Bpifrance dans son activité de prêteur direct. Les garanties mises en œuvre par Bpifrance reposent sur la mobilisation de fonds publics dédiés en provenance de l'État, des Régions, de l'Union Européenne ou d'autres partenaires. En Midi-Pyrénées, cela représentait 2 602 interventions de garantie en 2015 pour 320 M€ de prêts garantis au total. En Midi-Pyrénées, Bpifrance accorde notamment des garanties au titre du Fonds Régional de Garantie Midi-Pyrénées (FRG MP) dans

⁴⁷ La cote Fiben est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. 4+ correspond à « assez forte », 4 correspond à « correcte », 5+ à « assez faible » et 9 à « compromise ». L'action de Bpifrance sur le financement de court-terme s'adresse donc à des entreprises ayant des situations financières faibles voire compromises.

lequel la Région participait lors de la programmation 2007-2013, notamment au moyen de fonds FEDER.

Le FRG MP a été constitué en 1999 afin de faciliter l'accès des PME au crédit bancaire par l'apport d'une garantie aux établissements bancaires. Il est géré par Bpifrance. Lorsque Bpifrance est sollicitée par une banque commerciale, elle peut décider d'accorder une garantie bancaire pouvant aller jusqu'à 50 % et demander une garantie complémentaire de la Région via le FRG MP. Lorsque le montant garanti par le FRG MP est inférieur ou égal à 50 k€, Bpifrance peut engager la garantie en notifiant la Région et en lui présentant le dossier seulement *a posteriori* (au moyen d'une décision déléguée), permettant ainsi une mobilisation plus rapide de la garantie pour des montants de prêts relativement faibles. En revanche, dès lors que le montant garanti excède 50 k€ les dossiers sont présentés à la Région *a priori* et « au fil de l'eau ». Si la Région émet un avis positif, le prêt peut être garanti à hauteur de 40 % par Bpifrance et de 30 % par la Région ; soit une couverture de 70 % au total pouvant aller jusqu'à 80 % pour les PME de moins de trois ans. La garantie accordée au titre du FRG MP est toutefois plafonnée à 910 k€ de risque par PME. La garantie régionale vient donc en complément de la garantie nationale accordée par Bpifrance.

Le FRG MP est ouvert à un grand nombre de projets sur la quasi totalité du cycle de vie de l'entreprise : la création d'entreprises (moins de cinq ans), la transmission d'entreprises (sauf transmissions familiales), le développement d'entreprises de plus de trois ans (programme de développement structurant, investissements matériels et immobiliers, développement à l'international, innovation) mais également le renforcement de la structure financière et de la trésorerie des entreprises.

En Midi-Pyrénées, il soutient majoritairement la transmission (pour 49 % des montants garantis) et le développement (27 %), suivi de la création (17 %). Le Fonds a été doté de 18,3 M€, dont 4,8 M€ au titre des fonds FEDER⁴⁸. Ses principaux secteurs d'intervention sont l'industrie, les services à l'industrie, le secteur du bâtiment et des travaux publics, les transports, le tourisme, l'hôtellerie de plein air et la production d'énergies renouvelables.

Il permet en outre de garantir des prêts d'amorçage mis en œuvre par Bpifrance pour le financement des jeunes entreprises innovantes.

Le tableau ci-dessous présente les données d'activité du FRG MP pour l'année 2015.

Tableau 11 : Activité du FRG MP en 2015

	2015
Nombre de prêts garantis	79
Montant total des garanties accordées	12,6 M€
Montants total des prêts garantis	32,3 M€
Nombre de prêts d'amorçage garantis	4
Montant total des prêts d'amorçage garantis	580 k€

Source : Bpifrance, 2016.

⁴⁸ Au 31/12/2015, les fonds FEDER adossés au FRG MP (soit 4,8 M€) ont été consommés à hauteur de 96,9 %.

Dans leur ensemble, les garanties Bpifrance n'ont pas vocation à assurer l'entrepreneur contre le risque de défaillance de son entreprise, mais à garantir ses banques pour une partie de leur perte finale éventuelle sur des opérations de crédit précisément identifiées. La garantie ne bénéficie qu'à l'établissement financier. Elle ne peut pas être invoquée par les tiers, notamment par l'emprunteur et ses garants personnels, pour contester tout ou partie de leur dette.

En matière d'innovation

Bpifrance est un acteur clé du financement de l'innovation en France et dans les régions. Il propose plusieurs produits en la matière comme des aides à l'innovation (Bourse French Tech ou Aides à la faisabilité) ou des actions conduites dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et du Fonds Unique Interministériel (FUI) pour les projets labellisés par les pôles de compétitivité de la région. En Midi-Pyrénées, en 2015, Bpifrance a soutenu 217 projets innovants représentant un total de 106 M€, dont 38 M€ en provenance de Bpifrance.

En matière de fonds propres

Enfin, Bpifrance intervient également en fonds propres ou quasi-fonds propres, soit directement en investissant dans des entreprises, le plus souvent aux côtés de fonds privés nationaux ou régionaux, soit indirectement en investissant dans des fonds de capital-innovation ou de capital-développement qui eux-mêmes investissent ensuite dans des entreprises. En Midi-Pyrénées Bpifrance intervient actuellement directement dans 23 entreprises ainsi que dans 11 fonds régionaux ou inter-régionaux opérant sur le territoire de la région Occitanie⁴⁹. La Région et Bpifrance sont coactionnaires de trois outils d'investissement (IRDI, MPcroissance, IRDIInov). Ils sont également souscripteurs du fonds IXO 3 géré par IXO Private Equity.

Faisant le constat d'un besoin de financement en capital-amorçage au niveau national, besoin également relevé en Midi-Pyrénées par Bpifrance, un Fonds Ambition Amorçage Angels (F3A) a été lancé fin 2015 pour pallier ce besoin. Le F3A vise à amplifier l'impact des Business Angels en investissant à leurs côtés, au stade de l'amorçage, dans des start-ups du domaine numérique à fort potentiel de croissance. Les domaines ciblés par le fonds F3A sont notamment :

- Le « software » (notamment : l'intelligence artificielle, les « Softwares as a Service », la cybersécurité et le « cloud computing ») ;
- Les nouveaux services/usages (par exemple : l'économie « on-demand », l'économie collaborative, les applications mobiles et les plateformes collaboratives) ; et
- Le « hardware » (tels que les objets connectés et la robotique).

Le F3A a été lancé au niveau national dans le cadre du PIA avec un montant de 50 M€. Le fonds investit aux côtés de Business Angels en abondant jusqu'à « un pour un » leur investissement. Le ticket initial du fonds dans une start-up est ainsi de 200 k€ minimum pour une levée entre 400 k€ et 1,5 M€ au total.

Le tableau ci-après présente les différents types de produits en matière de financement de trésorerie, de « financement », de garantie, de soutien à l'innovation et de financement en fonds propres apportés par Bpifrance en Midi-Pyrénées.

⁴⁹ Au 31/12/2015.

Tableau 12 : Synthèse (non-exhaustive) de l'offre de Bpifrance en Midi-Pyrénées

Instrument financier	Description
Court-terme (financement de trésorerie)	
Mobilisation des créances publiques et privées (hors CICE)	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise cède ses créances à Bpifrance qui en assure l'avance, l'entreprise rembourse les avances accordées automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez Bpifrance ; Ouvert aux entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés ; Montants importants mais qui concerne en réalité assez peu d'entreprises (182 en 2015, 163 en 2014, 155 en 2013) ; La contribution de Bpifrance est de 262 M€ pour un financement total de 300 M€.
Préfinancement CICE	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un crédit de trésorerie immédiat pouvant aller jusqu'à 85 % du financement anticipé du CICE ; Accessible à toutes les entreprises ; 702 entreprises concernées en 2015 (602 en 2014, 443 en 2013), essentiellement des TPE.
Financement	
Cofinancement de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> 2 offres : <ul style="list-style-type: none"> Prêt à moyen et long-terme ; Crédit-bail mobilier et immobilier. Montant du prêt de 300 k€ à 20 M€ ; Segment sur lequel Bpifrance a en partie remplacé les banques après la crise de 2008 (part de marché passé de 2 %-3 % traditionnellement à 7 %-8 % sur 2008-2013) mais les banques sont désormais de retour sur ce segment.
Prêts de développement	<ul style="list-style-type: none"> Prêts sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant pour financer l'immatériel et le BFR ; Durée de sept ans avec un différé de remboursement de 2 ans ; Entreprises créées depuis plus de trois ans ; Ils sont systématiquement accompagnés de prêts bancaires ou d'un investissement en fonds propres, en partenariat avec l'ensemble des banques et investisseurs de la place, pour un montant au moins égal ; Les banques reviennent à nouveau sur ce marché mais Bpifrance garde des produits innovants comme le « Prêt croissance expert » ou le « Prêt numérique » que les banques n'offrent pas encore.
Garantie	
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> Garantie entre 40 % et 70 % ; Ces garanties s'appliquent très majoritairement aux financements accordés par les banques mais également, et de plus en plus, aux financements délivrés par Bpifrance dans son activité de prêteur direct ; Trois segments prioritaires : (i) création et transmission d'entreprises, (ii) prêts de développement des entreprises, et (iii) renforcement de la trésorerie des entreprises ; Plus de la moitié traitée directement par les banques (pour les montants jusqu'à 200 k€) ; Des garanties également accordées au titre du FRG MP (voir ci-dessus).

Instrument financier	Description
Innovation	
Aide à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Financement R&D : Bourse French Tech et Aides à la faisabilité (subventions), Avance Innovations (avances remboursables et prêts à taux zéro) ; Financement de programmes collaboratifs d'innovations : Investissements d'Avenir et ISI (Innovation Stratégique Industrielle).
FUI	<ul style="list-style-type: none"> Financement de programmes collaboratifs d'innovations (fonds étatiques que Bpifrance a en gestion).
Prêts de développement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'amorçage (pour préparer la levée de fond) ; Petites entreprises (moins de 50 salariés, bilan ou chiffre d'affaires inférieur à 10 M€) innovantes, de moins de 5 ans, en phase d'amorçage, et ayant bénéficié d'un soutien public à l'innovation ; Montant de 50 k€ à 100 k€ pour une durée de 8 ans ; Elles peuvent bénéficier d'une garantie dans le cadre du FRG MP.
	<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'amorçage investissement avec le FEI⁵⁰ (suite à la levée de fond) ; Jeunes entreprises de moins de 5 ans ayant réussi leur levée de fonds d'amorçage d'un montant minimum de 200 k€ ; Montant de 100 k€ à 500 k€ pour une durée de 8 ans.
	<ul style="list-style-type: none"> Prêt innovation⁵¹ ; PME et ETI créées depuis plus de trois ans, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service et pouvant justifier d'une innovation, par l'obtention d'une aide récente à la Recherche-Développement et Innovation (RDI), le dépôt d'un brevet ou d'une création numérique, ou des dépenses de R&D significatives ; Montant de 50 k€ à 5 M€ pour une durée de 7 ans.
Fonds propres	
Investissement direct	<ul style="list-style-type: none"> Par l'intermédiaire de fonds d'investissement gérés par Bpifrance et qui investissent en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des PME et des ETI françaises. Bpifrance intervient comme actionnaire minoritaire, sauf exception ; 23 entreprises en Midi-Pyrénées (au 31/12/2015) ; 74 M€ investis en Occitanie (données pour Midi-Pyrénées non disponibles).
Investissement indirect	<ul style="list-style-type: none"> Par l'intermédiaire de sociétés et de fonds de capital investissement dans lesquels Bpifrance a des participations minoritaires aux côtés d'acteurs publics et privés, qui investissent eux-mêmes dans les entreprises ; 11 fonds régionaux ou inter-régionaux souscrits en Occitanie dont IRDI, MPcroissance, IRDIov et IXO 3 (IXO PE) aux côtés de la Région ; 109,5 M€ investis en 2015 en Occitanie (données pour Midi-Pyrénées non disponibles).

Source : Bpifrance, Analyse PwC, 2016.

⁵⁰ Fonds Européen d'Investissement

⁵¹ Prêt soutenu par la garantie PME InnovFin (« InnovFin SME Guarantee »), avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 Instruments Financiers et du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) mis en place dans le cadre du Programme d'Investissement pour l'Europe (« Plan Juncker »).

Midi-Pyrénées Actives (réseau France Active)

Midi-Pyrénées Actives (MPA) met également en œuvre plusieurs types d'instruments financiers. MPA est l'antenne régionale du réseau France Active, dont l'objectif est de soutenir les créateurs d'entreprises et les entreprises sociales et solidaires pour des projets ayant un impact sur le territoire, que ce soit en termes d'emploi, de maillage territorial ou de développement durable. MPA est soutenu par la Région, la CDC, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, France Active (par le biais des fonds nationaux, eux-mêmes constitués en partie par de l'épargne salariale et solidaire) et la Fondation MACIF.

MPA cible deux types de publics : d'une part, les créateurs d'entreprises présentant des difficultés à accéder aux prêts bancaires, d'autre part, les entreprises sociales et solidaires. A ces deux publics, s'ajoutent les associations qui bénéficient d'outils dédiés. MPA propose une gamme de solutions de financement très large, il est à la fois prêteur, garant et investisseur. Ces produits sont globalement homogènes au niveau national, même si certaines différences peuvent exister entre différentes régions, par exemple en ce qui concerne la garantie bancaire Agri FAG (France Active Garantie), comme expliqué ci-dessous.

En matière de garantie bancaire

MPA propose quatre types de garantie bancaire : la garantie bancaire FAG, la garantie bancaire Agri FAG, les garanties au titre du Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF) et les garanties au titre du Fonds de Garantie Entreprise Solidaire (FOES). Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques et données d'activité de chaque dispositif.

Tableau 13 : Les différents produits de garantie de Midi-Pyrénées Actives

Dispositif	Objectif	Caractéristiques	Nombre de garanties accordées ⁵²	Montant total de garanties accordées
Garantie FAG	Permettre ou faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprises sans emploi ou en situation de précarité économique	Prêts de moyen-terme (6 mois au minimum) Pas de montant min. ni max. Quotité garantie max : 65 % pour les entreprises de moins de 3 ans Montant maximal garanti : 30,5 k€ Durée : 5 ans Coût : 2 % à 2,5 % du montant garanti	2013 : 91 2014 : 110 2015 : 115	2013 : 1,3 M€ 2014 : 1,6 M€ 2015 : 1,9 M€
FGIF	Permettre ou faciliter l'accès au crédit bancaire pour les femmes entrepreneures	Prêts de 7 ans Montant du prêt garanti : 5 000 € minimum. Pas de max. Quotité garantie max : 70 % Montant maximal garanti : 45 k€ Durée : jusqu'à 7 ans Coût : 2,5 % du montant garanti	2013 : 84 2014 : 90 2015 : 121	2013 : 1,2 M€ 2014 : 1,3 M€ 2015 : 2,4 M€

⁵² Une même entreprise peut occasionnellement bénéficier de plusieurs garanties.

Dispositif	Objectif	Caractéristiques	Nombre de garanties accordées ⁵²	Montant total de garanties accordées
Garantie Agri FAG	Permettre ou faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs/ repreneurs d'exploitation sans emploi ou en situation de précarité économique/ par une femme Projet d'installation, installation en cours ou datant de moins de 3 ans, installation progressive en région Midi-Pyrénées ou Jeune Agriculteur	Prêts de moyen-terme (6 mois au minimum) Pas de montant min. ni max. Quotité garantie max : 50 % du prêt, voire 70 % dans certains cas Montant maximal garanti : 30,5 k€ Durée : 5 à 7 ans Coût : 2,5 % du montant garanti	2013 : 29 ⁵³ 2014 : 36 2015 : 33	2013 : 548 k€ 2014 : 612 k€ 2015 : 580 k€
FOES⁵⁴	Accompagner les entreprises solidaires lors de leur création et de leur développement en facilitant l'accès au crédit bancaire dans toutes les phases de leur vie	Prêts de moyen-terme (2 à 7 ans) Prêts pour un montant minimal de 5 000 €, pas de max. Quotité garantie max : 50 % Montant maximal garanti : 100 k€ Coût : 2,5 % du montant garanti	2013 : 8 2014 : 11 2015 : 26	2013 : 98 k€ 2014 : 151 k€ 2015 : 448 k€

Source : Midi-Pyrénées Actives, 2016.

MPA réalise plus de la moitié de ces interventions financières en garantie et dispose à ce titre d'outils « généralistes », c'est-à-dire s'adressant à l'ensemble des publics cibles de MPA, et d'outils spécifiques à certains publics (femmes, agriculture, entreprises solidaires).

La garantie dédiée au secteur agricole est une spécificité de MPA dans la mesure où elle n'est pas proposée par le réseau France Active dans toutes les régions – elle n'existe pas en Languedoc-Roussillon par exemple – et constitue un des rares produits spécifiquement dédiés à l'agriculture en Midi-Pyrénées. Ce produit a été construit avec la Région dans le but de pallier les difficultés d'accès au crédit bancaire pour certains projets agricoles. Lancée en 2011, la création de cette garantie partait du constat qu'en plus des difficultés inhérentes à l'activité agricole (notamment une capacité d'autofinancement souvent trop faible les premières années et une forte saisonnalité) de plus en plus d'installations agricoles se faisaient « hors cadres », c'est-à-dire suivant des modèles économiques « atypiques » (utilisant des circuits courts, via l'AMAP⁵⁵, visant les transformations fermières, pour la promotion de productions biologiques, dans une démarche SOQ⁵⁶, ou pour des installations en zones de montagne), en dehors du cadre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (accordant ainsi un soutien à des agriculteurs plus âgés que ceux bénéficiant de la DJA) ou hors cadre familial. Ceci entraîne des difficultés d'accès aux crédits

⁵³ Les données d'activité (nombre et montant des garanties accordées) de la garantie agricole regroupent à la fois des garantie FAG et des garantie FGIF (qui concernent aussi l'agriculture). C'est pourquoi, les données Agri FAG sont déjà comptées dans les deux lignes précédentes (FAG et FGIF). Voir le tableau suivant pour le total d'activité de MPA.

⁵⁴ Le FOES a été créé en 2015. Il a remplacé des interventions précédentes réparties entre le FGIE (fonds de garantie pour l'insertion), le FGAP (fonds de garantie pour le handicap) et la FAG qui sont consolidées ici.

⁵⁵ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

⁵⁶ Signe Officiel de Qualité.

bancaires du fait de la réticence des banques à s'engager sur des projets disposant de moyens de garanties faibles puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une reprise familiale.

En parallèle, la garantie bancaire FAG proposée par MPA n'apparaissait pas entièrement adaptée aux besoins du secteur agricole, notamment du fait :

- Des conditions de différé insuffisantes par rapport aux besoins des agriculteurs (6 mois au mieux pour les autres secteurs d'activité) ; et
- De la non éligibilité de l'agriculture à la contre-garantie de 50 % assurée par Bpifrance, les garanties généralistes mises en œuvre par MPA étant adossées à cette contre-garantie. Cette contre-garantie ne peut en effet pas être mobilisée sur les projets agricoles⁵⁷.

Ces différents éléments justifiant ainsi la mise en place par MPA d'une garantie spécifique pour le secteur agricole.

De manière générale, les outils de garantie, s'ils font partie des principaux instruments de MPA, font néanmoins face à un problème de consolidation de leur fonds lié à la croissance de leur activité – les quatre dispositifs de garanties ont vu leur activité croître entre 2013 et 2015 – qui implique un ré-abondement régulier des lignes de garantie.

En matière de prêts participatifs

MPA propose différents types de prêts participatifs : Midi-Pyrénées Développement Solidaire (MPDS), Midi-Pyrénées Développement Solidaire Coopératives (MPDSCoop) et les Contrats d'Apport Associatif (CAA).

Midi-Pyrénées Développement Solidaire (MPDS) est un fonds régional d'investissement dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires par un apport en prêt participatif. L'intervention de MPDS est de 5 000 € minimum et peut aller jusqu'à 100 k€ pour une durée de 5 ans (7 ans dans certains cas). Le taux de rémunération du prêt participatif est de 2 % par an, assorti d'un différé d'amortissement de 1 an.

MPDSCoop reprend les mêmes modalités d'intervention que MPDS mais cible les entreprises coopératives SCOP (Sociétés Coopératives de Production) et SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).

Les CAA sont des prêts à taux zéro octroyés aux associations d'utilité sociale qui ont une activité économique et qui créent, consolident ou pérennisent des emplois en Midi-Pyrénées. Ces associations doivent avoir une situation financière saine et peuvent être en création ou en développement. Ces prêts à taux zéro ont pour objectif de renforcer les fonds propres des associations. En cela, ils peuvent constituer des apports en fonds propres avec droit de reprise, sans intérêts et sans garantie. Ils peuvent également financer les investissements des associations ou couvrir leur BFR. Le montant du prêt à taux zéro varie entre 5 000 € et 30 k€ sur une période de deux à cinq ans. Ces CAA sont financés au travers du Fonds régional d'apports associatifs. L'association bénéficiaire doit mobiliser dans son plan de financement, et au moins à parité, d'autres apports en fonds propres, quasi-fonds propres ou du financement bancaire à moyen-terme.

⁵⁷ Midi-Pyrénées Actives, Création d'un dispositif Regional de Garanties Bancaires en Agriculture.

Le fonds d'amorçage associatif a pour objectif de proposer aux petites associations en création ou en phase de premier développement, une première marche vers la structuration financière afin de pérenniser une activité d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de l'activité de Midi-Pyrénées Actives en matière de prêts participatifs.

Tableau 14 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en matière de prêts participatifs (MPDS + MPDSCoop + Contrat d'Apport Associatif + fonds d'amorçage) entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre d'entreprises soutenues	48	44	60
Montant total des prêts accordés	2,4 M€	1 M€	2,2 M€
Montant moyen des prêts	50 k€	23 k€	36 k€

Source : Midi-Pyrénées Actives, 2016.

En matière de prêts d'honneur

Midi-Pyrénées Actives est un des opérateurs du dispositif « Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise » (NACRE) en Midi-Pyrénées et propose à ce titre des prêts NACRE à la personne, sans intérêt et sans besoin d'apporter de caution, permettant aux créateurs repreneurs d'entreprise de consolider le financement de leur projet. Les prêts sont compris entre 1 000 € et 8 000 € et portent sur une durée de 5 ans maximum.

Encadré 2 : Présentation succincte du dispositif NACRE

Le dispositif NACRE
<p>Le dispositif (NACRE) est un dispositif national dédié à la création ou la reprise d'entreprise. Il permet un accompagnement individualisé et l'octroi d'un prêt à taux zéro. NACRE est un dispositif d'Etat qui permet de bénéficier d'avances personnelles, sans intérêts, de 1 000 € à 8 000 € remboursables dans un délai maximum de cinq ans. Ce prêt permet de consolider les fonds propres de son entreprise. Il doit être couplé avec un prêt bancaire ou solidaire. Le plan de financement des projets individuels de création est plafonné à 75 k€. Les projets de reprise d'entreprise et les projets collectifs ne sont pas concernés par ce plafond. Peuvent notamment bénéficier du parcours NACRE et du prêt à taux zéro les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, les bénéficiaires de minima sociaux (RSA⁵⁸, API⁵⁹, etc.), les personnes créant une entreprise au sein d'un quartier prioritaire ou les salariés repreneurs de leur entreprise. Au total en France, depuis 2009, 79 400 entreprises ont été effectivement créées (ou reprises) par des bénéficiaires de NACRE⁶⁰.</p>

Le tableau ci-dessous présente l'activité de Midi-Pyrénées Active en matière de prêts NACRE.

⁵⁸ Revenu de Solidarité Active.

⁵⁹ Allocation de Parent Isolé.

⁶⁰ Dispositif NACRE, Dares Analyses-Dares Indicateurs – juillet 2015, juillet 2015.

Tableau 15 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en matière de prêts NACRE entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de prêts NACRE accordés	139	161	166
Montant total des prêts accordés	772 k€	663 k€	556 k€
Montant moyen des prêts	5,5 k€	3,9 k€	3,3 k€

Source : Midi-Pyrénées Actives, 2016.

En complément, Midi-Pyrénées Actives propose également des dispositifs de primes (subventions) ciblant certains publics particuliers, notamment les jeunes de moins de 26 ans souhaitant créer une entreprise (dispositif Cap Jeunes).

MPA discute également avec la Région sur l'opportunité de mettre en place un prêt d'honneur destiné aux exploitations agricoles dont l'installation et le développement sont progressifs, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un investissement initial très important mais davantage à plusieurs investissements successifs de faibles montants (nécessitant ainsi des apports consécutifs). Les modalités de mise en œuvre pourraient s'inspirer du dispositif similaire existant en Languedoc-Roussillon (géré depuis 15 ans par l'AIRDIE, l'antenne France Active en Languedoc-Roussillon). Les spécificités agricoles des deux territoires pourront cependant amener MPA et la Région à adapter certaines caractéristiques de ces prêts d'honneur au territoire des Midi-Pyrénées.

Midi-Pyrénées Actives dispose donc d'une palette étendue de produits de financement à destination des créateurs d'entreprises rencontrant des difficultés particulières d'accès au financement (du fait par exemple de leur origine, de leur secteur d'activité ou de leur jeune âge) et des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). A ce titre, MPA a vocation à aider les porteurs de projets à construire des plans de financement complets combinant le soutien de MPA avec du crédit bancaire (notamment permis par le biais des fonds de garantie). Ses interventions financières en garanties, prêts participatifs et prêts d'honneur se sont globalement maintenues entre 2013 et 2015, bien qu'ayant connu un creux en 2014. En revanche, le nombre d'entreprises soutenues a connu une augmentation constante entre 2013 et 2015 (+25 % sur ces deux années).

Le tableau ci-dessous présente les données d'activité agrégées de MPA.

Tableau 16 : Activité de Midi-Pyrénées Actives en garanties, prêts participatifs et prêts d'honneur entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues ⁶¹	245	279	308
Montant total des interventions financières	5,2 M€	4,8 M€	5 M€

Source : Midi-Pyrénées Actives, 2016.

⁶¹ Une même entreprise peut faire l'objet de plusieurs interventions financières.

5.1.2 Acteurs intervenant en garantie

Pour obtenir des financements, une entreprise doit généralement fournir des garanties aux prêteurs, au cas où elle connaîtrait une défaillance dans le remboursement de sa dette. Ces garanties sont donc une sécurité pour le prêteur et une condition pour faciliter l'accès des porteurs de projets au financement. Cela est d'autant plus important pour les projets dit « risqués » pour lesquels les prêteurs souhaiteront couvrir une part importante de leur risque. Au-delà des garanties pouvant être apportées par les porteurs de projets eux-mêmes ou les garanties réelles (nantissement du matériel, du fonds de commerce ou de l'hypothèque), des garanties externes peuvent être apportées par le biais de fonds de garantie. Les fonds de garantie acceptent de supporter le risque d'avoir à régler une partie de la dette en cas de défaillance de celle-ci. En échange de leur garantie, une rémunération en pourcentage du montant de financement garanti est demandée au porteur de projet. Dans le cas de fonds de garantie publics, la garantie apportée peut être gratuite.

La présente section dresse un panorama des activités de garantie de la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements), y compris au titre du Fonds de garantie artisanat et de commerce financé par la Région. Les autres instruments de garantie disponibles en Midi-Pyrénées sont proposés par Bpifrance et MPA et ont été présentés précédemment.

La SIAGI

La SIAGI est une société de garantie créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour faciliter l'accès au crédit des entreprises artisanales. Depuis, ses interventions ont été élargies aux autres secteurs dits d'« activités de proximité ». C'est une structure nationale qui se déploie dans les régions par le biais de 26 directions et antennes régionales. En Midi-Pyrénées, la SIAGI est opératrice du Fonds de garantie artisanat et commerce, créé par la Région. Elle propose également des garanties au titre de son propre fonds de garantie, le Fonds Mutuel de Garantie dont l'actionnariat se compose des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de Bpifrance et de plusieurs banques commerciales.

Le **Fonds de garantie artisanat et de commerce** a été créé fin 2009 par la Région, avec l'objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises de l'artisanat et du commerce. Initialement abondé à hauteur de 1 M€ sur les seuls fonds propres de la Région, le Fonds de garantie a été abondé d'1 M€ supplémentaire sur les fonds FEDER lors de la période de programmation 2007-2013. Avec ce Fonds, la Région peut compléter la garantie accordée par la SIAGI sur son propre Fonds de garantie, autrement dit la Région et la SIAGI interviennent en co-garants. Le taux maximum de garantie cumulé SIAGI et Région est de 80 % pour les entreprises en création (de moins de trois ans) et 70 % pour les autres. La SIAGI est autonome dans le choix des dossiers qu'elle propose à la Région mais ceux-ci doivent faire l'objet d'une validation de la Région avant de pouvoir bénéficier de la garantie régionale.

Dans la pratique, la SIAGI propose principalement les projets rencontrant des difficultés à se financer, c'est-à-dire ceux pour lesquels les avantages offerts par la garantie régionale (extension de la couverture du risque et gratuité de la garantie pour la partie couverte par la Région) pourraient générer l'effet de levier maximal sur l'obtention de l'emprunt. Dans le même temps, la SIAGI ne présente pas les dossiers les plus risqués dans une logique de préservation du Fonds

régional. Ces projets sont parfois présentés à d'autres co-garants comme Bpifrance (voir ci-après).

Le Fonds de garantie régional intervient majoritairement sur des projets de développement et de transmission/reprises. Depuis sa création fin 2009, il a soutenu 456 entreprises pour un montant total de garanties accordées de 19,8 M€ (au 31/03/2016). En intégrant un taux de contentieux estimé de 8 % et les montants déjà engagés par le Fonds, celui-ci approche de son plafond fixé à 25 M€. Selon les projections de la SIAGI, le plafond devrait être atteint d'ici 2017 et ainsi nécessiter un ré-abondement du Fonds à cette date.

Tableau 17 : Activité du Fonds de garantie artisanat et commerce Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015⁶²

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	64	46	41
Montant total des garanties accordées	3,6 M€	3 M€	2,4 M€
Montants moyen de la garantie accordée	86 k€	99 k€	91 k€
Montant total des co-garanties apportées par la SIAGI	5,5M€	4,5M€	3,7M€
Nombre de prêts garantis	70	50	45
Montant total des prêts garantis	10,6 M€	8,3 M€	7,3 M€

Source : SIAGI, 2016.

Au-delà des garanties sollicitant le Fonds de garantie artisanat et commerce, la SIAGI offre également des garanties individuelles sur son propre Fonds, seule ou avec des co-garants (Bpifrance, le FEI, garanties bancaires). Dans ce cadre, la SIAGI intervient auprès d'entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€ et comptant moins de 50 salariés. Elle dispose alors d'un plafond d'intervention de 6 M€. Dans les faits, les entreprises bénéficiant d'une garantie de la SIAGI comptent 5 salariés en moyenne et font moins d'1 M€ de chiffre d'affaires annuel.

Entre le 01/01/2010 et le 31/03/2016, la SIAGI a accordé plus de 62 M€ de garanties en dehors du Fonds de garantie artisanat et commerce et soutenu 1 542 PME.

Tableau 18 : Activité de la SIAGI (hors Fonds de garantie artisanat et commerce) entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	225	224	212
Montant total des garanties accordées ⁶³	8,7 M€	9,7 M€	8,8 M€

⁶² Les montants indiqués couvrent les fonds Région, FEDER et SIAGI.

⁶³ Les montants couvrent seulement le Fonds de garantie SIAGI et non les quotités de garantie offertes par les co-garant ou contre-garant de la SIAGI (Bpifrance, CEGEC, FEI, CAMCA).

	2013	2014	2015
Montants moyen de la garantie accordée	38 k€	43 k€	41 k€
Nombre de prêts garantis	264	255	250
Montant total des prêts garantis	38,9 M€	39,6 M€	36,2 M€

Source : SIAGI, 2016.

La SIAGI intervient auprès des entreprises de l'artisanat et du commerce, mais également auprès des professions libérales, des associations et, depuis 10 ans, du secteur agricole.

Dans le domaine agricole, la SIAGI intervient seule ou avec un co-garant qui peut être la CAMCA (filiale du Crédit Agricole) ou le FEI. Lorsqu'elle intervient seule ou avec la CAMCA, la SIAGI offre une quotité-risque entre 35 % et 50 %, avec le FEI la garantie peut aller jusqu'à 60 %. La SIAGI est la seule société de garantie ouverte à toutes les banques qui offre des garanties pour le secteur agricole. En effet, Bpifrance n'intervient pas sur les exploitations agricoles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 k€. Pour les petites exploitations agricoles qui représentent la majorité des exploitations en Midi-Pyrénées, seule la SIAGI offre donc ce type de garantie. Malgré les besoins en garantie évoqués par les acteurs du secteur agricole, le nombre de garanties agricoles accordées reste limité et peine à se développer. En 2015, seuls 14 dossiers ont été conduits en Midi-Pyrénées pour un montant total de garanties accordées de 1,9 M€ et 7 dossiers en 2016. A titre de comparaison, un dispositif de garantie agricole existe également en Nouvelle Aquitaine et en Auvergne. En 2016, 64 entreprises en avaient bénéficié en Auvergne et 58 entreprises en Nouvelle Aquitaine. Il convient toutefois de noter que dans ces deux régions, les garanties sont accordées au titre d'un Fonds régional, et non du fonds SIAGI uniquement, ce qui leur permet de proposer des coûts de garantie et des taux de couverture plus intéressants que ceux proposés en Midi-Pyrénées.

Tableau 19 : Activité de la SIAGI en garantie agricole entre 2014 et 2016

	2014	2015	2016 (au 30/09)
Nombre de dossiers	8	14	7
Montant total des garanties accordées ⁶⁴	1 M€	1,9 M€	0,95 M€

Source : SIAGI, 2016.

Deux raisons sont invoquées pour expliquer la faiblesse de l'activité de garantie de la SIAGI dans le domaine agricole en Midi-Pyrénées. D'une part, le niveau d'information des exploitants agricoles sur l'existence de cette garantie semble trop faible pour leur permettre d'inciter les banques à faire appel à la garantie. D'autre part, le fait que les banques ne recourent pas plus à cette garantie, parfois même au prix d'un rejet de la demande de prêt, est justifié par le coût de la garantie, les banques préférant alors se tourner vers des cautions solidaires. Si cette question se pose avec d'autant plus de force que les taux d'intérêt actuellement pratiqués par les banques

⁶⁴ Les montants couvrent seulement le Fonds de garantie SIAGI et non les quotités de garantie offertes par les co-garant ou contre-garant de la SIAGI (Bpifrance, CEGEC, FEI, CAMCA).

sont bas, il convient de préciser que la SIAGI applique une tarification fixe, ce qui signifie que, plus le prêt dispose d'une maturité longue, plus le coût de la garantie sera faible, car amorti sur une plus grande période. Or, les prêts pour l'agriculture semblent disposer de maturités plus longues que pour les projets d'artisanat par exemple. Davantage d'informations sur les problématiques rencontrées par les agriculteurs et les financeurs en matière de garantie sont apportées dans le Chapitre 7 sur l'analyse de la demande de financement et la section dédiée à l'agriculture.

Ecosystème des acteurs de l'apport en garanties en Midi-Pyrénées

Les trois principaux acteurs de l'apport en garanties en Midi-Pyrénées sont Bpifrance, qui accorde des garanties pour un large spectre de projets dont une partie au titre du FRG MP ; MPA, qui offre plusieurs types de garanties dont la garantie FAG MP à laquelle la Région contribue ; et enfin la SIAGI qui accorde des garanties à la fois au titre de son propre Fonds de garantie et au titre du Fonds de garantie artisanat et commerce abondé par la Région.

La Région intervient donc au sein des trois Fonds mais à des niveaux différents reflétant les champs d'intervention plus ou moins larges de ces Fonds :

- 18,3 M€ dont 4,8 M€ de fonds FEDER en 2007-2013 pour le FRG MP opéré par Bpifrance ;
- 2 M€ dont 1 M€ de fonds FEDER en 2007-2013 pour Fonds de garantie artisanat et commerce opéré par la SIAGI ; et
- 428 k€ pour le FAG MP (sans apport de fonds FEDER), soit 25% du montant du Fonds, opéré par MPA qui apporte le reste des fonds.

L'analyse de l'écosystème des acteurs fait émerger trois enjeux principaux pour l'étude. Tout d'abord, la question du positionnement des Fonds de garantie, ensuite celle de l'attractivité des dispositifs de garantie et enfin l'enjeu de communication et d'information.

En Midi-Pyrénées les Fonds de garantie ont **un champ d'intervention plus ou moins étendu**. Le FRG MP a un profil « généraliste » ; il s'adresse à une majorité de PME en Midi-Pyrénées en étant ouvert aux PME des principaux secteurs d'activité (hors agriculture) et sur tous les stades de vie de l'entreprise (hors retournement). Le Fonds de garantie artisanat et commerce se limite quant à lui aux entreprises appartenant à ces deux secteurs, de 15 salariés maximum et de plus de trois ans d'existence. Le FAG MP cible lui les créateurs d'entreprises sans emploi ou en situation de précarité économique. A côté des Fonds régionaux ou bénéficiant d'un soutien de la Région, d'autres Fonds de garantie, celui de la SIAGI et ceux de MPA notamment, permettent de cibler d'autres publics et d'autres type de projets : les femmes (par le FGIF), les entreprises solidaires (*via* le FOES), et enfin les TPE et les petites entreprises (ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€ et comptant moins de 50 salariés) de l'artisanat, du commerce et du secteur agricole (par le Fonds de garantie SIAGI pour l'agriculture). Lorsque l'on observe les publics-cibles de ces dispositifs, on retrouve la logique d'effet de levier inhérente aux dispositifs de garantie puisque ces publics présentent des difficultés d'accès au financement, que cela tienne à la nature des porteurs de projets (souvent considérés plus risqués que des PME plus larges ou des ETI) ou à la nature des projets eux-mêmes (car évoluant dans des secteurs considérés comme plus risqués ou en création par exemple).

Aussi, les segments les plus couverts par ces fonds de garantie sont logiquement :

- La création d'entreprise et/ou les activités « atypiques » ou innovantes : l'absence d'historique sur l'activité de l'entreprise ou de confirmation du plan d'affaires (« *proof of business model* ») génère une asymétrie d'information quant à la viabilité du projet ou les qualités de son porteur et se révèle donc un risque plus élevé pour le prêteur, ce qui justifie un soutien sous forme de garantie ;
- Le développement des entreprises : cela concerne plus précisément les prêts qui ne peuvent être accompagnés de sûretés réelles car ils portent sur des actifs immatériels, le développement à l'international ou le financement du BFR.

Les différents fonds soutenus par la Région, auxquels il faut ajouter les fonds de garantie (filiales) de certaines banques commerciales, couvrent donc un certain nombre de secteurs et de types de projets. Cependant, il semble que **des problèmes persistent sur deux secteurs** pourtant couverts par des fonds de garantie. Il s'agit de l'artisanat et de l'agriculture.

L'**artisanat** est couvert par le Fonds de garantie de la SIAGI ainsi que par le Fonds de garantie artisanat et commerce de la Région. Cependant, des difficultés semblent persister pour les projets en zones rurales sur lesquels le Fonds de garantie artisanat et commerce est peu mobilisé. La Région est, en effet, principalement sollicitée pour des projets en milieu urbain.

L'**agriculture**⁶⁵ est également un secteur pour lequel les besoins en produits de garantie sont considérés comme importants à la fois par les acteurs de la filière eux-mêmes et par les opérateurs de garantie intervenant sur l'agriculture. Ces derniers sont MPA par le biais de la Garantie Agri FAG et la SIAGI dont le fonds de garantie est ouvert aux exploitations agricoles. Les deux dispositifs sont complémentaires dans la mesure où ils ne se positionnent pas sur les mêmes montants d'intervention, ni sur les mêmes publics-cibles. MPA garantit au maximum 30,5 k€ tandis que la garantie SIAGI couvre en moyenne des montants supérieurs à 100 k€ en agriculture, même si elle peut intervenir également sur des montants inférieurs. De même, MPA cible les créateurs/repreneurs d'exploitations sans emploi ou en situation de précarité économique ou des femmes-entrepreneurs et des projets d'installation en cours ou datant de moins de trois ans, alors que la SIAGI s'adresse à tout type de projet. Les enjeux rencontrés par ces deux dispositifs sont différents. MPA souhaite renforcer son Fonds de garantie agricole tout en l'étendant sur l'ensemble de la région Occitanie afin de répondre à de nouvelles pratiques et activités agricoles qui rencontrent, pour le moment, des difficultés de financement auprès des banques (voir ci-avant la section dédiée à MPA). En revanche, la garantie SIAGI reste, elle, limitée à un faible nombre de projets pour le moment, du fait du faible nombre de dossiers agricoles transmis par les banques à la SIAGI, alors même que des dispositifs proches dans d'autres régions ont une activité plus importante. Des hypothèses peuvent être formulées afin d'expliquer la faible activité de la garantie agricole alors même que des besoins semblent exister. Ces besoins seront analysés dans le Chapitre 7, ce qui permettra ainsi de confronter les hypothèses émises, qui doivent donc être considérées, à ce stade, comme préliminaires. Les deux hypothèses rejoignent deux enjeux plus transversaux aux dispositifs de garantie. Il s'agit d'une part de la question du coût de la garantie dans le contexte actuel, et d'autre part, de l'information incomplète dont disposent aussi bien les intermédiaires bancaires que les porteurs de projets.

⁶⁵ Les enjeux propres à l'agriculture sont analysés dans une section dédiée dans le Chapitre 7.

Le **coût de la garantie** est en effet un enjeu important auquel plusieurs acteurs ont fait référence pour expliquer la plus faible attractivité des garanties dans un contexte de taux d'intérêt bas. Les banques ont en effet la possibilité de baisser les taux d'intérêt des crédits qu'elles octroient en réponse à des taux de refinancement bas. En revanche, en raison du fait que la garantie couvre la possibilité de perte en capital, son coût ne peut pas être réduit, ce qui la renchérit relativement aux autres solutions de financement. Le coût de la garantie a été évoqué comme un obstacle par plusieurs acteurs, notamment dans la filière agroalimentaire. Ceci nuit à l'attractivité des garanties et est une des raisons expliquant le recul des activités de garantie de Bpifrance par exemple.

Enfin, au-delà des enjeux de positionnement et d'attractivité, le manque d'information ou les difficultés liées à sa diffusion semblent être un obstacle à la performance de certains dispositifs, en particulier dans le cadre de garantie « prêt-par-prêt ». Cela peut à la fois concerner le prêteur qui ne sollicite pas la garantie alors que le projet pourrait être éligible ou le porteur de projet lui-même qui, s'il n'a pas forcément la possibilité de solliciter la garantie par lui-même, peut inciter son prêteur à le faire. Ce point a notamment été évoqué pour la garantie SIAGI dans le domaine agricole dont les prêteurs ont connaissance des dispositifs existants mais pas les exploitants agricoles. Ainsi ces derniers ne sont souvent pas en mesure d'orienter leur demande auprès de leur banque vers la garantie, alors que la banque, elle, préférerait une garantie solidaire ou une caution personnelle.

5.1.3 Acteurs intervenant en fonds propres

Les interventions en fonds propres sont majoritairement opérées par des sociétés de capital investissement et des Business Angels. Elles consistent pour un investisseur (la société de capital investissement) à placer une partie de ses capitaux propres ou sous gestion dans une société et à entrer, de ce fait, au capital de cette société. En contrepartie de son risque d'investissement et de l'immobilisation de son capital sur une longue période (coût d'opportunité), il attend un rendement sur le capital investi, généralement supérieur à celui du marché des actions cotées, compte tenu de la non-liquidité de son investissement pendant parfois plusieurs années.

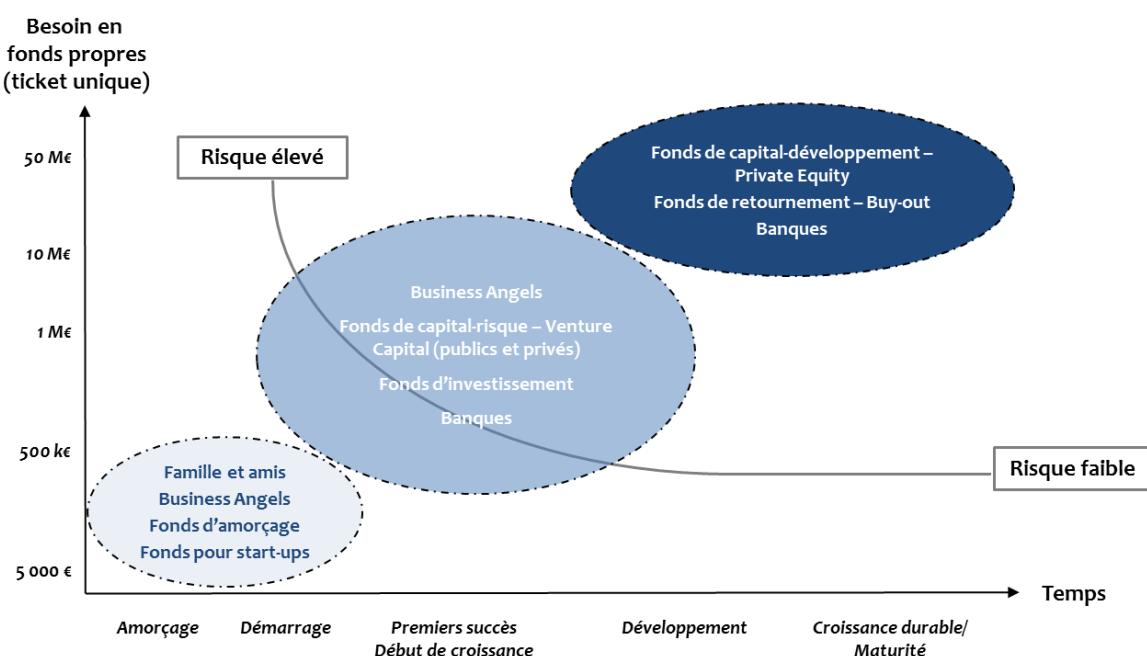
Les différents types de financement en fonds propres peuvent être catégorisés en fonction du stade de développement de l'entreprise soutenue :

- L'amorçage (capital pré-création), se réfère aux premiers stades de la vie de l'entreprise. Il peut être financé par des proches, des produits de microfinance, des prêts d'honneur, des fonds d'amorçage, et parfois par des Business Angels ;
- La création (capital-création ou capital-innovation), se réfère aux premières opérations de l'entreprise jusqu'à ses premiers succès. Elle est souvent financée par des Business Angels et des fonds de capital-risque ;
- Les premiers succès (capital-création ou capital-innovation), correspondant au démarrage de l'entreprise. Ils sont généralement financés par des fonds de capital-risque ;
- Le capital de croissance (capital-développement), lorsque l'entreprise vise de nouveaux produits et/ou marchés. Ce financement est le plus souvent proposé par des fonds de capital-risque spécialisés dans le financement tardif en capital-innovation (« *later stage Venture Capital funds* ») et par des fonds de capital-développement ; et

- Le rachat ou « buy-out » (capital-transmission ou capital-retournement), visant le rachat de l'entreprise par un repreneur en vue d'un nouveau développement.

A chaque positionnement correspond le plus souvent des niveaux de risques et des montants d'intervention différents. Le graphique ci-dessous présente les types de financement en fonds propres possibles en fonction du stade de développement de l'entreprise et de ses besoins.

Figure 8 : Besoins de financement en fonds propres en fonction du stade de développement de l'entreprise



Source : North East Access to Finance, Analyse PwC, 2016.

En Midi-Pyrénées, de nombreux acteurs proposent des financements en fonds propres. Ils opèrent sur les différents stades de développement de l'entreprise modélisés ci-dessus. Ces acteurs sont tour à tour présentés ci-après.

L'IRDI

L'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel) est une société de capital-investissement intervenant essentiellement sur le développement et la transmission d'entreprises pour des investissements compris entre 0,5 M€ et 5 M€. L'IRDI intervient sur tous les secteurs ; avec un tropisme pour l'industrie et les services à l'industrie. Il intervient toujours en tant qu'actionnaire minoritaire mais peut aussi co-investir dans le cadre d'opérations majoritaires.

Présent en Midi-Pyrénées depuis 35 ans, l'IRDI a investi près de 363 M€ dans 471 entreprises depuis sa création. Sa stratégie d'investissement se veut généraliste et proche des écosystèmes régionaux en particulier dans les secteurs de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, des matériaux, de la photonique, ou encore de la santé.

S'il accompagne principalement des PME matures, l'IRDI souhaite désormais pouvoir répondre aux besoins de PME de taille significative et d'ETI et, à ce titre, envisage d'augmenter la taille de son ticket d'investissement jusqu'à 10 M€. La société est aujourd'hui engagée dans un processus

de rapprochement avec SORIDEC, société de capital-développement, dont l'activité se situe principalement en Languedoc-Roussillon.

Tableau 20 : Activité de l'IRDI entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	5	10	3
Dont 0 salarié	-		-
Dont 1 à 9 salariés	-	2	-
Dont 10 à 49 salariés	3	1	2
Dont 50 à 249 salariés	1	4	1
Dont >250 salariés	1	3	-
Montant total investi	3,7 M€	19,6 M€	1,4 M€
Montant moyen investi	0,74 M€	2,45 M€	0,47 M€

Source : IRDI, 2016.

IRDINOV

IRDInov est un fonds d'amorçage interrégional, lancé fin 2012, et abondé par la Région à hauteur de 5,96 %, Bpifrance Investissement par le biais du Fonds National d'Amorçage (FNA), l'IRDI, la Région Aquitaine, ainsi que des partenaires bancaires régionaux et des industriels. Le fonds d'un montant de 33,6 M€ est géré par IRDI Gestion. Il intervient en actions sur des opérations minoritaires pour des montants compris entre 0,5 M€ et 3 M€ et pour une durée de participation de cinq à sept ans. IRDInov investit en moyenne à hauteur de 750 k€.

IRDInov a une stratégie d'investissement sélective en se concentrant sur les entreprises innovantes à fort contenu technologique. Il cible ainsi principalement les projets de *spin off* d'entreprises issus des organismes de recherche publique ou privée. IRDInov a une vocation généraliste et couvre à ce titre tous les secteurs d'activité industrielle. Il a principalement investi dans la santé, les « greentech », les laser/matériaux, l'électronique de puissance ou encore le numérique et les objets connectés.

Considérant le caractère risqué des projets qu'il soutient, IRDInov intervient dans la très grande majorité des cas en co-investissement avec des fonds sectoriels hors région ne disposant pas nécessairement de spécialisation sur la phase d'amorçage.

IRDInov avait un objectif d'investissement de 20 dossiers qui devrait être atteint d'ici la fin de l'année 2016. Au 30/06/2016, 17 PME avaient en effet été soutenues pour 12,8 M€. La constitution d'un nouveau fonds d'amorçage venant en remplacement du premier fonds IRDInov est ainsi en cours de discussion et pourrait adopter des critères d'éligibilité plus larges (autrement dit non restrictifs aux projets issus de la recherche) tout en conservant un volume globale d'intervention proche.

Tableau 21 : Activité d'IRDInov en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2016

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	4	2	6

	2013	2014	2015
Montant total investi	5,2 M€	1 M€	3,35 M€
Montant moyen investi	1,3 M€	0,5 M€	0,5 M€
Montant total levé par les PME soutenues	23,7 M€	2,7 M€	10 M€

Source : IRDIov, 2016.

MPcroissance

MPcroissance est une société de capital investissement, créée en 1996 à l'initiative du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, avec l'appui de l'IRDI, pour investir en fonds propres dans les PME régionales. Initialement doté de 6 M€, le fonds a bénéficié de deux augmentations successives de capital de 4 M€ pour s'élever aujourd'hui à 14,3 M€. La Région figure au premier rang de ses contributeurs avec 35,9 %, devant l'IRDI (28,9 %), Bpifrance (12,4 %), des industriels (12 %), des banques et des institutions financières (8,2 %) et d'autres acteurs institutionnels (Chambres de Commerce et d'Industrie et Agence de développement) à hauteur de 2,6 %. MPcroissance a vocation à se positionner sur la première tranche d'investissement en matière de fonds propres et intervient ainsi sur des tickets entre 100 k€ et 500 k€⁶⁶.

Initialement intitulé Midi-Pyrénées Crédit et intervenant principalement sur les phases d'amorçage et de capital-risque, MPcroissance s'est progressivement déployé sur les phases de développement et de transmission/reprise qui constituent aujourd'hui la très large majorité de ses investissements. En effet, l'activité de capital-risque ne représente plus que 10 à 15 % du fonds par des interventions ponctuelles. En revanche, les activités de capital-développement et de capital-transmission ou reprise représentent respectivement 35 %-40 % et 50 % de son activité. Le fonds intervient prioritairement sur les secteurs industriels ou de services à l'industrie.

MPcroissance a une vocation de proximité avec le tissu de PME en Midi-Pyrénées et se déploie ainsi par l'intermédiaire de huit délégations départementales qui participent au repérage et à l'identification des projets sur tout le territoire. Cela permet à MPcroissance de traiter les dossiers directement avec les porteurs de projet sans l'intermédiation d'un organisme bancaire.

Tableau 22 : Activité de MPcroissance en Midi-Pyrénées entre 2012 et 2016

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de PME soutenues	13	16	8	10
Montant total investi par an (y compris réinvestissement)	2,2 M€	2,6 M€	2,0 M€	1,8 M€
Montant moyen investi	171 k€	165 k€	223 k€	182 k€

Source : MPcroissance, 2016.

⁶⁶ Pour les entreprises de moins de 3 ans d'activité, le ticket maximum est limité à 250 k€.

IXO Private Equity

IXO Private Equity (IXO PE) est une société de gestion créée en 2003 par l'IRDI afin d'accroître ses moyens d'action. Séparé de l'IRDI depuis 2011, IXO PE gère des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI), des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) et un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), actifs dans le grand sud de la France (Nouvelle Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhônes-Alpes).

IXO PE a développé trois FPCI successifs (ICSO 1, ICSO 2 et depuis 2013 IXO 3). IXO 3 a été doté de 150 M€ dont 2 M€ provenant de la Région, 30 M€ de Bpifrance et le reste étant apporté par divers fonds de retraite, banques, compagnies d'assurance et personnes physiques. IXO 3 intervient sur des montants entre 5 M€ et 15 M€. Il opère majoritairement sur le capital-développement et le capital-transmission (« Leverage Buy-Out », LBO) sur tous les secteurs d'activité et cible les PME réalisant entre 20 M€ et 50 M€ de chiffre d'affaires annuel et les petites ETI réalisant entre 50 M€ et 80 M€ de chiffre d'affaires annuel. En Midi-Pyrénées, IXO 3 a accompagné trois entreprises depuis sa création pour un montant total investi de 16,9 M€. Les trois entreprises appartiennent au secteur de l'agroalimentaire.

Tableau 23 : Activité d'IXO 3 en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	-	2	1
Dont 0 salarié	-	-	-
Dont 1 à 9 salariés	-	-	-
Dont 10 à 49 salariés	-	1	-
Dont 50 à 249 salariés	-	-	1
Dont >250 salariés	-	1	-
Montant total investi	-	12,9 M€	4 M€
Dont en capital-développement	-	7 M€	-
Dont en capital-transmission	-	5,9 M€	4 M€
Montant moyen investi	-	6,5 M€	-

Source : IXO PE, 2016.

IXO PE a également géré à partir de 2006 le fonds SOCRI 2, FPCI intervenant en capital-risque sur des entreprises innovantes. Abondé à hauteur de 20 M€, SOCRI 2 investissait en position de *leader* en co-investissement avec les FIP gérés par IXO PE au stade de la création et du développement d'entreprises technologiques à fort potentiel principalement sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication, des sciences de la vie, des composants et de l'énergie. Faute de proposer des retours sur investissement suffisants et de réussir à attirer des souscripteurs, le fonds a été liquidé en 2012, alors qu'il avait investi dans huit entreprises pour un montant total de 7,8 M€.

IXO PE gère également des FIP et des FCPI se positionnant principalement sur le capital-développement et le capital-transmission, tout en ayant une activité mineure sur le capital-risque et la création d'entreprises. Depuis la création d'IXO PE, les FIP dont il a la gestion en Midi-Pyrénées ont investi dans 60 entreprises, dont une majorité de PME, pour un montant total de

73,6 M€. Leurs principaux secteurs d'intervention sont la santé et les biotechnologies, les biens de consommation, les produits manufacturés, l'informatique et l'électronique, ainsi que les biens industriels.

Tableau 24 : Activité des FIP géré par IXO PE en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	12	14	9
Dont 0 salarié	1	0	0
Dont 1 à 9 salariés	1	2	2
Dont 10 à 49 salariés	7	3	3
Dont 50 à 249 salariés	3	8	4
Dont >250 salariés	0	1	0
Montant total investi	3,9 M€	11,5 M€	9,3 M€
Dont en capital-risque	2,1 M€	1 M€	2,9 M€
Dont en capital-développement	1 M€	4 M€	3,5 M€
Dont en capital-transmission	0,8 M€	6,5 M€	2,9 M€
Montant moyen investi	0,3 M€	0,8 M€	1 M€

Source : IXO PE, 2016.

ACE Management

ACE Management est une société d'investissement d'envergure nationale (dont le siège est à Paris) possédant également des activités à l'international, en particulier en Amérique du Nord et se déployant en région par le biais de bureau régionaux. Son principal bureau en région est celui de Toulouse. Elle gère 7 véhicules d'investissement représentant au total plus de 450 M€ de capitaux et intervient sur des montants compris entre 1 M€ et 10 M€ en actions sur des opérations minoritaires ou majoritaires. Ses souscripteurs sont à la fois privés et publics, elle bénéficie notamment du soutien de la Région et de Bpifrance.

ACE Management suit une approche sectorielle et opère dans les domaines de l'aéronautique, du maritime, de la défense et de la sécurité. Son bureau en Midi-Pyrénées est quant à lui spécialisé dans l'aéronautique et intervient donc auprès de l'ensemble des acteurs de la filière depuis les start-ups innovantes sous la forme de capital-risque, jusqu'aux PME d'une valeur de 500 M€ maximum en capital-développement ou retourement. ACE Management investit ainsi sur l'ensemble du cycle de vie des entreprises à l'exception de l'amorçage : capital-risque, capital-développement et capital-transmission à effet de levier (LBO).

Trois fonds successifs ont été constitués à destination du domaine de l'aéronautique, domaine de spécialisation d'ACE Management en Midi-Pyrénées. Il s'agit d'Aerofund 1, Aerofund 2 et Aerofund 3 pour lesquels la Région a contribué à hauteur de 4,5 M€ au total.

En Midi-Pyrénées, ACE Management enregistre une croissance nette de ses activités portées par le dynamisme du secteur aéronautique. Les trois fonds Aerofund sont intervenus dans 7 entreprises en Midi-Pyrénées pour un montant global de 42,3 M€, représentant 28,9 % des montants investis par ces trois fonds

IéS

IéS est une SCIC qui investit dans des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire par la collecte d'épargne solidaire auprès de personnes morales (17 % du fonds) et de personnes physiques (83 %). La Région participe à hauteur de 4,2 % de l'ensemble. IéS compte en 2016 près de 1 000 sociétaires. IéS intervient en fonds propres et quasi-fonds propres pour une durée de 5 à 7 ans en fonction de l'outil mobilisé (avec différé possible) : prise de participations minoritaires au capital (entre 5 % et 25 %), comptes courants d'associés, titres participatifs et associatifs, ainsi que d'autres outils de fonds propres ou quasi-fonds propres (prêts participatifs par exemple). IéS repose sur des collectifs départementaux dont la vocation est le repérage et le maillage du territoire dans une logique de proximité avec les porteurs de projet.

IéS intervient à tous les stades de la vie de l'entreprise sur des projets à vocation collective c'est-à-dire multiaktionariale et avec une gouvernance partagée : pour être éligible l'entreprise doit disposer d'au moins deux actionnaires. La nature du projet doit également participer d'une dimension collective/solidaire (par exemple : développement durable, protection de l'environnement, insertion et/ou production locale). IéS intervient sur des montants maximums de 50-60 k€ avec un ticket d'intervention moyen de 20 k€. Elle reçoit environ 100 projets par an et en finance environ 15 %. La taille des entreprises bénéficiaires est majoritairement comprise entre 1 et 9 salariés.

Tableau 25 : Activité d'IéS entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	10	16	11 (dont 2 en Languedoc-Roussillon)
0 salarié	-	-	-
1 à 9 salariés	6	12	8
10 à 49 salariés	3	3	3
50 à 249 salariés	1	1	-
>250 salariés	-	-	-
Montant total investi	231 k€	232 k€	259 k€
Dont en capital- amorçage/risque	50 k€	81 k€	153 k€
Dont en capital- développement	181 k€	151 k€	78 k€
Dont en capital- transmission	-	-	27 k€
Montant moyen investi	23 k€	14 k€	23 k€

Source : IéS, 2016.

Capitole Angels

Capitole Angels est un club de Business Angels créé en 2006 et regroupant une centaine de membres (pour un potentiel de 150 à 200 membres en Midi-Pyrénées). Au sein du capital-risque, Capitole Angels se focalise principalement sur l'amorçage par rapport à des projets en post-création dans tous les secteurs d'activité. Capitole Angels intervient également sur du capital-

développement et du capital-transmission mais de manière anecdotique. Depuis sa création, il a investi 5,1 M€ dans 30 entreprises comprises entre 1 et 9 salariés.

En matière de stratégie d'investissement, Capitole Angels souhaite diversifier son portefeuille et donc intervenir sur des tickets compris entre 100 k€ et 200 k€. Sa prise de participation se situe entre 15 % et 20 % de l'investissement global pour éviter que les dirigeants ne voient leur participation trop diluée lors des tours ultérieurs et perdent ainsi leur motivation.

Alors que Capitole Angels est proche de sa capacité maximale de financement, il s'est rapproché des Fonds Angel Source et Méliès afin de se positionner sur des investissements plus importants (de l'ordre de 1 M€). Cela s'est traduit par deux partenariats :

- Capitole Angels a doublé sa capacité d'investissement en février 2016, grâce à l'obtention du label « i Source » lui permettant de co-investir avec le Fonds Angel Source qui est un fonds commun de placement à risque créé par Bpifrance et géré par i Source. Le Fonds Angel Source est doté de 20 M€ visant à investir avec des réseaux de Business Angels sur l'ensemble du territoire français ; et
- Capitole Angels s'est allié avec son homologue de Languedoc-Roussillon, Méliès, afin de mettre en commun le « deal flow » et les membres Business Angels (une centaine chacun).

Capitole Angels ne se positionne pas sur le pré-amorçage, alors qu'un besoin semble exister pour des projets de start-ups dont les besoins seraient supérieurs aux prêts d'honneur de 30 k€ et inférieurs aux montants d'intervention de Capitole Angels, d'autant que Capitole Angels n'a pas vocation à prendre autant de risque sur des petits montants d'investissement (entre 50 k€ et 100 k€) visant à tester la viabilité des start-ups.

Tableau 26 : Activité de Capitole Angels entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	6	3	7
Montant total investi	536 k€	563 k€	1,1 M€
Montant moyen investi	89 333€	137 667€	142 857€

Source : Capitole Angels, 2016.

Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI)

MPEI a été lancé en mai 2013 avec pour objectif d'intervenir en fonds propres dans des projets publics ou privés souhaitant développer des solutions de production et de distribution d'énergies renouvelables : le bois-énergie, le biogaz, le solaire photovoltaïque, mais aussi la géothermie, l'hydroélectricité et l'éolien.

Ses principaux actionnaires sont : la COGEMIP – Société d'Economie Mixte (SEM) de l'ancienne Région Midi-Pyrénées – (63,33 % des parts), la CDC (10,24 %) et GDF-SUEZ via sa filiale COGAC (10,24 %). Le reste du capital est détenu par des banques commerciales et la Société d'Economie Mixte du Tarn (SEM 81).

MPEI a un positionnement de co-investisseur et peut investir sur des projets en développement (après étude de faisabilité), en étude, prêts à construire et en exploitation. Les projets doivent être implantés en Midi-Pyrénées et répondre aux exigences suivantes :

- Participer au développement du territoire ;
- Avoir des retombées économiques favorables au territoire de Midi-Pyrénées ;
- Avoir un impact environnemental favorable (de part le cycle de vie de l'installation ou le choix des matériaux par exemple) ;
- Avoir un impact social favorable ;
- Disposer d'une bonne qualité technique au regard du projet et du partenariat, ainsi que des garanties de contrats d'exploitation ; et
- Avoir une véritable viabilité économique.

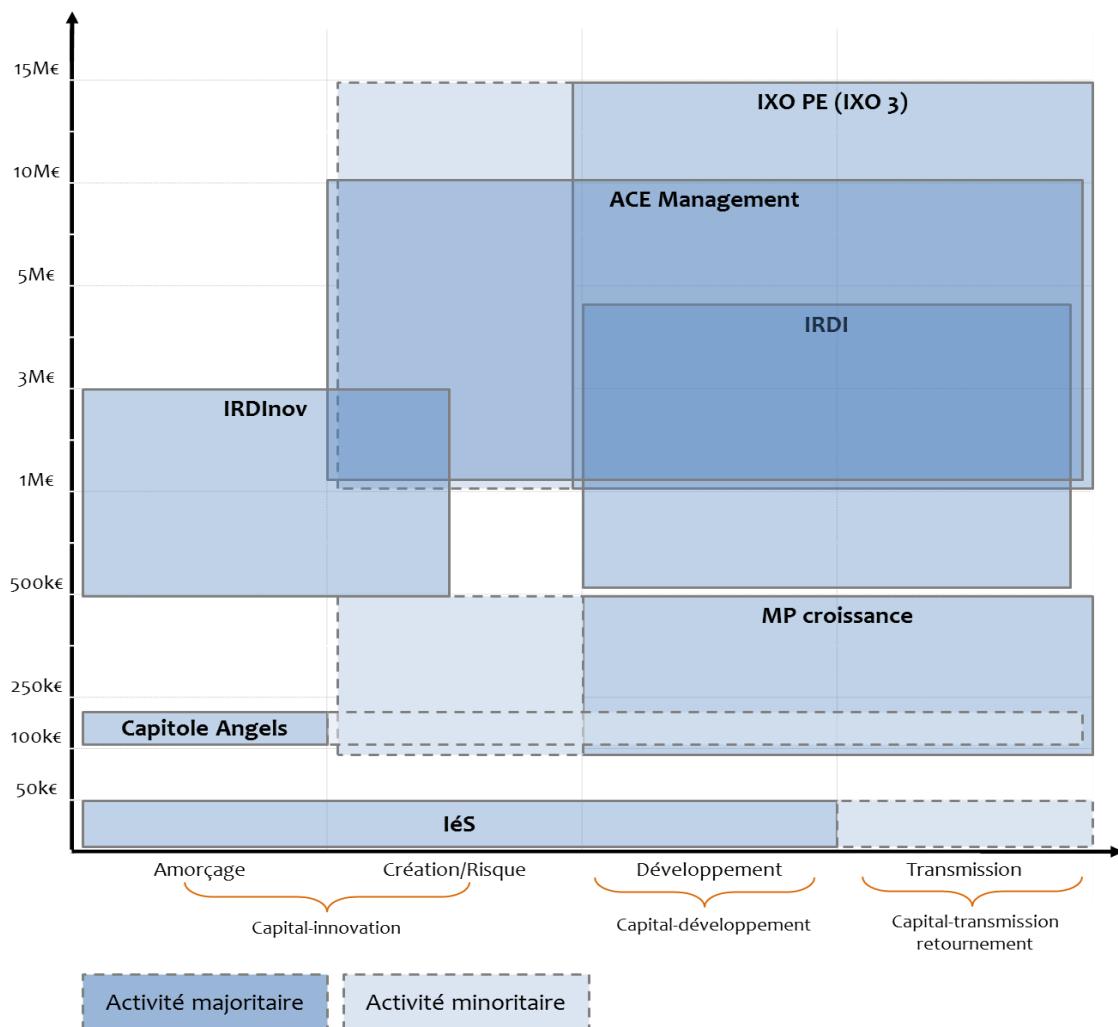
MPEI est doté de 6,3 M€. Fin 2015, il avait investi dans sept projets dont cinq projets dans le solaire, un projet dans l'éolien et un autre projet de méthanisation pour un peu moins de 2,5 M€. Cependant, les fonds de MPEI devraient être totalement investis en 2017.

Ecosystème des acteurs du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées

L'écosystème du financement en haut de bilan en Midi-Pyrénées est plutôt dense. De nombreux acteurs y proposent du financement en fonds propres, qu'il s'agisse de fonds dit généralistes (IRDI, MPcroissance, IXO PE) ou de fonds plus spécialisés, sur un ou des secteurs en particulier (ACE Management par le biais des fonds Aerofund) ou sur des types de projets spécifiques (IRDInov, MPEI ou IéS). La Région joue un rôle important dans cet écosystème en abondant les principaux fonds d'investissement sur le territoire ; à savoir la totalité de ceux mentionnés précédemment. Son niveau d'engagement au sein de ces fonds est variable allant de 1 % dans Aerofund 3 géré par ACE Management à 35 % dans MPcroissance. Certains fonds ont également une dimension pluri-régionale, que ce soit au niveau de leur souscripteur – l'ex Région Aquitaine contribue par exemple à l'IRDI et IRDInov – ou de leur champ d'activité. ACE Management fait par exemple l'essentiel de son activité en dehors du territoire de Midi-Pyrénées.

Après avoir présenté individuellement les différents acteurs de cet écosystème, il est nécessaire d'analyser la façon dont ils se complètent et couvrent les différents créneaux du financement en fonds propres. En d'autres termes, il s'agit d'analyser le positionnement de ces acteurs, en particulier au regard de leurs tickets d'intervention et du stade de développement des entreprises dans lesquelles ils investissent. Le graphique ci-dessous présente ce positionnement. Son objectif est de mettre en évidence les complémentarités ou les « trous dans la raquette » en matière de financement en fonds propres. Comme indiqué en préambule de ce chapitre, l'analyse qui est faite ici s'appuie majoritairement sur des éléments qualitatifs issus des entretiens conduits auprès des acteurs présentés dans cette section. Aussi, un « trou dans la raquette » ne signifie pas nécessairement une défaillance de marché. Il doit pour cela être combiné à une réelle demande de financement sur le créneau en question. A ce titre, cette analyse est un préalable à l'analyse quantitative de l'offre conduite dans le Chapitre 6 et à celle de la demande dans le Chapitre 7.

Figure 9 : Positionnement des principaux acteurs du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées



Source : Analyse PwC, 2016.

Sur la base de ce graphique et des entretiens conduits, plusieurs observations peuvent être émises sur le financement en fonds propres en Midi-Pyrénées. Ces observations donnent lieu à des pistes d'analyse qui seront ensuite approfondies lors de l'analyse quantitative de l'offre et de la demande de financement.

Tout d'abord, **les phases de développement et de transmission** sont couvertes et ce sur la quasi-totalité des tickets d'intervention, en particulier au-dessus de 100 k€. En dessous de ce seuil, seul léS intervient et pour des projets spécifiques, à caractère social. Cependant, les besoins de financement des entreprises en développement/transmission s'établissent généralement sur des tickets supérieurs à 100 k€. Pour les PME établies et matures, ceux-ci atteignent plusieurs millions d'euros et bénéficient alors de plusieurs solutions de financement en fonds propres (IRDI, ACE Management, IXO PE ou MCapital⁶⁷ notamment). Sur ces créneaux, les acteurs du financement ont le plus souvent une approche généraliste offrant aux PME de tout secteur une opportunité

⁶⁷ MCapital n'est pas présenté en tant que tel dans les sections précédentes. Il se positionne néanmoins sur le capital-développement et le capital-transmission pour des montants allant de 500 k€ à 8 M€ (ticket moyen : 1,9 M€). Il s'agit d'un fonds géré par MPcroissance.

de financement. La couverture satisfaisante des besoins en fonds propres des entreprises en développement/transmission est un constat partagé par l'ensemble des acteurs rencontrés. Ces derniers témoignent toutefois de la possibilité de développer encore davantage l'activité de capital-développement, en particulier dans le financement des entreprises technologiques « ex-start-ups ».

Le **capital-retournement** apparaît aux yeux de plusieurs acteurs comme une « zone grise » du capital-investissement en Midi-Pyrénées, et plus généralement en France. C'est en effet un métier très particulier du capital-investissement pour lequel les équipes doivent disposer d'une expertise très avancée et spécifique au type de projet pouvant faire l'objet d'un soutien en retournement. Il s'agit principalement d'entreprises qui ont connu des difficultés et qui cherchent à retrouver le chemin de la croissance. Cela implique donc de distinguer les entreprises dont le *business model* est voué à l'échec, et celles qui disposent de nouvelles perspectives de croissance au prix de changements profonds dans ce *business model* et leur structure même. Au niveau régional, aucun acteur ne se positionne sur ce type d'investissement, pour lequel la demande existante et viable est très difficilement appréciable. Cela impliquerait pour un fonds existant, de capital-développement par exemple, de disposer d'une équipe dédiée et de modifier son périmètre d'intervention. MPA a toutefois proposé à la Région un outil destiné à des entreprises en rebonds avec deux ciblages : la préservation de l'emploi et l'équilibre des territoires (en vue de préserver les structures de l'ESS qui ont un rôle de maillage des territoires). Cette proposition d'accompagnement des entreprises en rebonds comprend trois phases :

- 1^{re} phase : diagnostic complet de l'entreprise ;
- 2^e phase : avance remboursable jusqu'à 100 k€ via un outil financier sur un délai court de six mois pour donner à la structure la possibilité de mettre en place un plan de redressement ; et
- 3^e phase : conseils aux dirigeants sur tous les domaines de gestion de l'entreprise, et une sortie après six mois.

Un tel dispositif existe déjà en Nord-Pas-de-Calais et en Pays de la Loire. Les besoins potentiels en matière de retournement, la viabilité et la forme d'une solution de financement pour y répondre doivent faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de l'analyse de la demande de financement.

Ensuite, **le financement en capital-innovation en création/risque** apparaît plus faiblement couvert. Ce créneau est généralement une activité secondaire des fonds de capital développement (IXO PE, IRDI, ACE Management, MPcroissance) ou de capital-amorçage (IRDIInov ou Capitole Angels) qui ne réalisent qu'une faible part de leur activité sur ce type d'investissements. Aucun fonds de capital-risque à proprement parler n'existe aujourd'hui. MPcroissance, initialement intitulé MPcréation, a fait évoluer son type d'intervention vers le capital-développement et le capital-transmission, il ne réalise désormais qu'une faible part de son activité sur le capital-création (10-15 %). Il convient d'indiquer que la création est une thématique privilégiée des subventions, des prêts d'honneur ou même du financement participatif, en particulier pour les investissements de faibles montants que ces outils couvrent (voir ci-après et Section 5.1.4). Le métier du capital-risque est, dans une certaine mesure, singulier par rapport à celui du capital-développement. Alors que ce dernier adopte généralement une approche généraliste, les fonds de capital-risque se spécialisent de plus en plus. Ils se spécialisent dans une industrie spécifique pour laquelle la gestion du fonds possède une expertise forte. Une expertise

qui leur permet d'évaluer et d'accompagner efficacement les entreprises, par exemple dans le déploiement de nouveaux produits et services. Au niveau régional, la constitution de fonds de capital-risque à compétence sectorielle pose un enjeu de taille de marché. Un fonds sectoriel en région aurait des difficultés à rencontrer un marché d'une taille suffisante. A ce titre, des fonds pluri-régionaux ou ouverts sur plusieurs secteurs pourraient se révéler plus pertinents. En parallèle, les acteurs rencontrés font état de difficultés à attirer des capitaux privés sur des projets de capital-risque en dehors des approches de « *love-money* » ou de Business Angels. Cela tient principalement au niveau du risque attaché à ce type d'investissement et à la difficulté de se révéler rentable sur un portefeuille entièrement constitué en capital-risque. Selon certains acteurs interrogés, les meilleurs projets en capital-risque réussissent tout de même à se financer en s'adressant à la fois à des acteurs régionaux et nationaux. Cependant, cela n'indique pas nécessairement que l'ensemble des projets viables ou à potentiels en Midi-Pyrénées puissent réussir à se financer par ce moyen. En effet, la majorité des acteurs rencontrés considèrent que Midi-Pyrénées dispose d'un potentiel important en matière de start-ups innovantes et que des besoins de financement en fonds propres pour ce type d'acteurs seraient actuellement non couverts, malgré les solutions existantes.

Par ailleurs, une problématique pourrait exister pour les entreprises de l'ESS sur des tickets d'investissement supérieurs à ceux de l'IéS, autrement dit au-dessus de 50 k€. Midi-Pyrénées Actives est d'ailleurs en discussion avec l'IéS pour la création d'un fonds-de-fonds à destination des entreprises de l'ESS qui pourrait être actif en capital-risque et en capital-développement. Il pourrait se positionner sur les projets non couverts par l'IéS ou les prêts NACRE, c'est-à-dire entre 50 k€ et 300 k€ (sachant que pour des montants supérieurs à 300 k€ des acteurs nationaux pourraient se positionner).

Enfin, le principal « trou dans la raquette » semble se situer sur le **capital-amorçage**. En Midi-Pyrénées, trois acteurs se positionnent sur ce créneau, mais sur des types de projets bien précis :

- l'IéS intervient sur des projets à vocation collective, c'est-à-dire multiactionarial, avec une gouvernance partagée et à caractère social. Son activité en capital-amorçage/risque a cru de 206 % entre 2013 et 2015 pour s'établir à 59 % de son total d'activité en 2015 ;
- IRDIInov cible les projets innovants à fort contenu technologique issus des organismes de recherche publique ou privée. A ce titre, sa stratégie d'investissement est très sélective et ne concerne qu'un nombre limité de projets (17 entre 2013 et mi-2016) ; et
- Capitole Angels se positionne en partie sur le capital-amorçage et présente quant à lui une approche plus généraliste. Il dispose toutefois d'un spectre de tickets d'investissement relativement faible (entre 100 k€ et 200 k€). Pour autant, sa capacité d'investissement s'est récemment accrue et il a entamé un rapprochement avec Méliès, réseau de Business Angels opérant en Languedoc-Roussillon.

Les acteurs rencontrés font état d'un manque en matière de capital d'amorçage que ce soit pour des projets non éligibles auprès d'IRDIInov ou de l'IéS, ou sur des montants non couverts par Capitole Angels (entre 50 k€ et 100 k€ et au-delà de 200 k€). L'enjeu apparaît particulièrement fort pour les projets innovants non issus de la recherche, dont le nombre semble important en Midi-Pyrénées mais qui ne trouvent pas à se financer auprès d'IRDIInov ou des autres acteurs. Ces projets représentent par exemple la majorité des projets accompagnés au sein de l'incubateur Midi-Pyrénées. Dans le cadre des discussions sur la constitution d'un deuxième fonds IRDIInov –

dont le premier arrive à expiration – l’élargissement des conditions d’éligibilité au fonds pourrait être décidé. Il s’agirait ainsi de s’ouvrir aux projets innovants, non issus de la recherche, et de pouvoir soutenir notamment les start-ups digital. Cependant, cela n’impliquerait pas nécessairement un élargissement de la taille du fonds ou une couverture des besoins en volume. Ce point sera analysé plus en détail dans le cadre de l’analyse de la demande de financement en fonds propres dans le Chapitre 7.

Il convient toutefois de noter que les besoins de financement en fonds propres pour des projets en amorçage et sur des volumes d’investissement faibles peuvent également être satisfaits par les plateformes de financement participatif (voir Section 5.3 pour davantage de détails). Bpifrance vient également de lancer en mars 2016 au niveau national le fonds F3A dont le principe est d’intervenir conjointement avec des Business Angels. Le fonds investit en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises du domaine du numérique sur des montants compris entre 200 k€ et 500 k€ pour le F3A et des levées entre 400 k€ et 1,5 M€.

Plusieurs pistes d’analyse émergent donc de l’étude de l’écosystème des acteurs du financement en fonds propres. Celles-ci sont approfondies dans les Chapitres 6 et 7 dédiés à l’analyse de l’offre (quantitative) et de la demande de financement. Il s’agira :

- De confirmer que les besoins des entreprises en matière de capital-développement et de capital-transmission sont effectivement couverts par les acteurs existants, à la fois en termes de types d’entreprises ou de projets et de volume d’investissement ;
- D’étudier l’existence d’un besoin de financement en matière de retournement et la possibilité d’y répondre dans le cadre des acteurs existants ou par le biais d’un nouveau dispositif ;
- D’analyser si des besoins viables en matière de capital-création, capital-risque ou capital-innovation existent et ne sont pas couverts ; et
- D’analyser si des besoins viables en matière de capital-amorçage existent en dehors de ceux couverts par les structures existantes.

5.1.4 Acteurs intervenant en microfinance⁶⁸ et prêts d’honneur

Plusieurs acteurs interviennent sur le segment de la microfinance et/ou proposent des prêts d’honneur en Midi-Pyrénées. Il s’agit principalement d’antennes régionales de réseaux nationaux (Adie, Réseau Entreprendre, Initiative France, France Active) qui font appel à des acteurs privés et publics pour se financer.

Les micro-prêts correspondent à des prêts d’un montant inférieur ou égal à 25 000 €⁶⁹. Ils sont principalement accordés aux micro-entreprises, directement ou au travers d’un prêt aux entrepreneurs (et donc aux individus). Ils donnent lieu à un remboursement avec intérêts.

⁶⁸ Dans cette section, les termes « microfinance » et « micro-prêt » sont utilisés. Le terme de microfinance désigne un segment de marché proposant, entre autres, des micro-prêts. En ce sens, il désigne les acteurs de ce segment (qui peuvent octroyer plusieurs financiers différents ; par exemple : des micro-prêts, des prêts d’honneur et des micro-garanties). Le terme de micro-prêt (ou « micro-crédit ») renvoie quant à lui à un produit financier spécifique (à savoir un prêt de moins de 25 000 €) offert par les acteurs de la microfinance, mais également par d’autres acteurs financiers comme les banques commerciales.

⁶⁹ Commission Européenne, Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l’emploi, 2007.

A l'inverse, les prêts d'honneur sont accordés sans garanties personnelles ou réelles et sans taux d'intérêt. Ils sont particulièrement adaptés pour financer des projets ou des porteurs de projets qui n'ont pas accès au crédit bancaire ou pour leur faciliter cet accès, le plus souvent dans le cadre de création ou de reprise d'entreprise.

Le réseau France Active (MPA en Midi-Pyrénées) ayant été présenté précédemment, sont présentés dans la section ci-dessous l'Adie, le Réseau Entreprendre et Initiative Midi-Pyrénées. MPA est cependant naturellement intégré à l'analyse des acteurs intervenant sous forme de micro-prêts ou de prêts d'honneur présentée à la fin de cette section.

L'Adie

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) est une association Loi 1901 qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer ou développer leur entreprise. Crée en 1989, l'Adie est un acteur majeur du micro-prêt en France. Elle s'adresse particulièrement aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire : les chômeurs et les allocataires de minima sociaux ainsi que les salariés précaires dont les besoins de financement ne sont pas couverts par les banques. En Midi-Pyrénées, l'Adie dispose de 5 antennes départementales et de 21 lieux d'accueil.

L'Adie propose deux types de produits en Midi-Pyrénées :

- Des micro-prêts ; et
- Des prêts à taux zéro.

L'Adie accorde des **micro-prêts** pour des montants compris entre 500 € et 10 k€. Ces micro-prêts s'adressent principalement à deux groupes d'individus ayant des difficultés pour être éligible aux prêts proposés par les banques commerciales :

- Les personnes sans emploi et/ou bénéficiant des minima sociaux pour qui développer leur propre entreprise permet de s'intégrer dans le marché du travail ; et
- Les micro-entreprises existantes désireuses de se développer.

La plupart des bénéficiaires de l'Adie appartient à la première catégorie. Ces prêts sont accordés pour une durée de quatre ans maximum. L'Adie a accès à l'emprunt bancaire et se refinane (pour ce qui est de son activité en micro-prêts) auprès des banques commerciales. L'Adie propose également des micro-prêts personnels, non directement liés à la création d'entreprise ou au développement d'un emploi indépendant, mais toutefois en ligne avec les objectifs généraux de l'association. Ils sont d'un montant supérieur à 3 000 € et financent avant tout des dépenses liées à la mobilité, permettant à un individu d'accéder à un emploi ou de se maintenir dans un emploi existant. Les micro-prêts personnels ne seront pas inclus dans l'analyse de l'offre en microfinance conduite dans le Chapitre 6, ils ne sont en effet pas pertinents au regard de la création d'entreprise.

L'Adie accorde également des **prêts à taux zéro** qui prennent deux formes : les prêts d'honneur de l'Adie et les prêts NACRE ; l'Adie faisant partie des opérateurs NACRE en Midi-Pyrénées. Ces prêts visent à augmenter les fonds propres de leurs bénéficiaires afin de favoriser leur accès au crédit auprès de banques commerciales. Ils ont également vocation à compléter les micro-prêts octroyés habituellement par l'Adie. Il est enfin à noter qu'un prêt NACRE et un prêt d'honneur de l'Adie sont exclusifs l'un de l'autre.

Les prêts d'honneur proposés par l'Adie sont des prêts à taux zéro pour des montants compris entre 500 € et 4 000 €. Comme aucune garantie n'est exigée, chaque bénéficiaire doit, à titre personnel, verser une contribution de solidarité de 5 %. Le remboursement est échelonné sur 60 mois, avec un différé de 24 mois. Les prêts d'honneur sont réservés aux bénéficiaires des micro-prêts professionnels de l'Adie. Ils sont financés par le biais d'acteurs publics (Région et CDC notamment) et de financeurs privés.

Tableau 27 : Activité de l'Adie en matière de micro-prêts entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de micro-prêts octroyés	640	720	635
Montant total des prêts octroyés	1 891 k€	2 102 k€	2 287 k€

Source : Adie, 2016.

En tant qu'opérateur du dispositif NACRE en Midi-Pyrénées, l'Adie propose également les prêts NACRE. A la différence des prêts d'honneur de l'Adie, les prêts NACRE sont financés par le programme national NACRE.

Tableau 28 : Activité de l'Adie en matière de prêts d'honneur et de prêts NACRE entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de prêts d'honneur octroyés	180	214	230
Dont prêts NACRE	10	24	20
Montant total des prêts d'honneur octroyés	297 k€	376 k€	374 k€
Dont prêts NACRE	22 k€	51 k€	45 k€

Source : Adie, 2016.

Enfin, l'Adie donne également accès aux porteurs de projets à certaines subventions de la Région, telles que le dispositif Ecosol par exemple, transformé depuis en fonds de prêt d'honneur, ou encore le dispositif Entreprise Initiative Création, toujours en vigueur et qui permet de compléter les prêts d'honneur avec des primes.

Au total, l'Adie peut proposer des plans de financement pouvant aller jusqu'à 20 k€, à travers un micro-prêt complété par un prêt d'honneur et une aide de l'Etat ou de la Région. Le montant maximal du micro-prêt est de 10 k€. Suivant la fusion des Midi-Pyrénées avec le Languedoc-Roussillon, les deux structures régionales de l'Adie ont également fusionné. Cela pourrait entraîner des difficultés de financement des prêts d'honneur pour l'Adie. En effet, l'Adie opère désormais sur tout le territoire Occitanie avec pour objectif d'assurer un service égal sur l'ensemble du territoire. Or, les fonds disponibles en matière de prêts d'honneur, en particulier les fonds publics, sont plus faibles sur le territoire Languedoc-Roussillon. L'Adie devrait donc faire face à des besoins de financement pour ces prêts d'honneur sur l'ensemble du territoire Occitanie.

Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées (Réseau Entreprendre)

Le Réseau Entreprendre (RE) rassemble des chefs d'entreprise désireux d'aider des entrepreneurs à créer ou relancer leur entreprise. Le réseau regroupe 83 associations régionales autonomes sur l'ensemble du territoire français. Crée en 2001, Réseau Entreprendre Midi Pyrénées soutien la création et la reprise d'entreprise par l'octroi de **prêts d'honneur à la personne sans intérêt ni demande de garantie**. Les prêts sont compris entre 15 k€ et 30 k€. Ils sont remboursables sur 5 ans avec un différé de 18 mois dans le cas d'une création, et remboursables sur 3 ans avec un différé de 8 mois dans le cadre d'une reprise. Pour être éligible, le projet doit amener à une création/maintien d'au moins trois emplois à 3 ans et être porteur d'une différenciation par rapport au marché. Depuis sa création, RE a soutenu 164 PME en Midi-Pyrénées pour un montant total de prêts accordés de 3,3 M€. En 2014-2015, 75 % des projets soutenus concernaient des créations d'entreprises et 25 % des reprises.

Le fonds de prêts est abondé par la Région (pour 100 k€ en 2015), la CDC (pour 100 k€ en 2015 mais dont la contribution s'arrête à partir de 2016), le fonds de revitalisation (pour 100 k€ en 2015), et les banques qui prêtent à taux zéro au RE (pour 200 k€ en 2015). Au total, le fonds était doté de 600 k€ en 2015.

Le RE couvre 4 départements en Midi-Pyrénées (Ariège, Gers, Haute Garonne et Tarn-et-Garonne) et deux départements sont couverts par des structures indépendantes (Hautes-Pyrénées et Tarn). Ceci s'inscrit dans une volonté de proximité géographique avec les porteurs de projets. RE a d'ailleurs la volonté de couvrir les deux départements toujours non couverts par le réseau, à savoir l'Aveyron et le Lot.

Lancé au niveau national en 2014, Réseau Entreprendre Croissance a été mis en place cette année en Midi-Pyrénées. Mis en œuvre par le RE et financé par Bpifrance, ce dispositif octroie des prêts entre 100 k€ et 300 k€ à des entreprises porteuses d'un projet de développement (chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, plus de 10 salariés, besoin de financement de plus de 700 k€, ambition de doubler son chiffre d'affaire en 3 à 5 ans et de créer plus de 50 emplois).

Tableau 29 : Activité du Réseau Entreprendre en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015

	2013	2014	2015
Nombre de PME soutenues	13	16	20
Montant total des prêts octroyés	275 k€	375 k€	485 k€
Montant moyen du prêt accordé	16 k€	20 k€	18 k€

Source : Réseau Entreprendre, 2016.

Initiative Midi-Pyrénées (réseau Initiative France)

Association Loi 1901, Initiative France fédère 230 Plateformes d'Initiative Locales (PFIL), chacune dotée d'une gouvernance indépendante et d'un budget opérationnel propre. Neuf plateformes existent en Midi-Pyrénées et accompagnent les entrepreneurs dans leurs projets de création ou de reprise, de croissance d'entreprise et d'innovation, afin d'optimiser leurs chances de réussite. Elles fournissent les trois produits suivants :

- Des prêts d'honneur financés et gérés au niveau de chaque plateforme sur leur propre fonds ;
- Des prêts d'honneur dans le cadre du Fonds de Prêts d'Honneur Régional Innovation (FPRI) abondé par la Région ; et
- Des prêts NACRE financés par l'Etat.

Les prêts d'honneur à taux zéro d'intérêt et sans besoin de garantie sont le produit phare et commun à toutes les Plateformes du réseau Initiative. Ils visent à conforter l'apport personnel des porteurs de projet afin de créer un effet de levier sur les prêts bancaires (de 1 000 € à 30 k€ et jusqu'à 80 k€ pour les dossiers innovants). En 2015, les PFIL en Midi-Pyrénées ont financé 610 entreprises pour 6,1 M€ de prêts d'honneur octroyés, en augmentation de 3 % par rapport aux chiffres de 2015. La grande majorité des projets financés concernent la création ou la reprise d'entreprises, qui représentent 86 % du total des projets financés dont 45 % pour la création et 41 % pour la reprise. Le reste des prêts est destiné au développement (prêt croissance) à hauteur de 10 % des prêts et à la transition/restructuration à hauteur de 4 % des prêts. En 2015, les prêts d'honneur ont permis de lever un montant neuf fois plus important auprès des partenaires bancaires, soit plus de 55 M€⁷⁰. Le tableau ci-après présente l'activité d'Initiative Midi-Pyrénées en prêts d'honneur sur les trois dernières années.

Tableau 30 : Activité d'Initiative Midi-Pyrénées en matière de prêts d'honneur entre 2013 et 2015

	2013 ⁷¹	2014	2015
Nombre de projets soutenus	675	638	610
Montant total des prêts octroyés	5,8 M€	5,9 M€	6,1 M€
Montant moyen du prêt accordé	8,6 k€	9,4 k€	10,1 k€

Source : Initiative Midi-Pyrénées, 2016.

Les prêts d'honneur accordés concernent en réalité des micro-prêts (pour des montants égaux ou inférieurs à 25 k€) selon la définition de la Commission Européenne relative à la microfinance. La tendance observée dénote toutefois une augmentation progressive du ticket moyen d'intervention allant de pair avec une diminution du nombre de projets soutenus (-4,3 % entre 2014 et 2015).

En plus de ses propres prêts d'honneur, les PFIL accordent des prêts d'honneur dans le cadre du **Fonds de Prêts d'honneur Régional Innovation**. Créé fin 2013 et abondé par la Région, la CDC et

⁷⁰ Les Plateformes Initiative Midi-Pyrénées, rapport d'activité 2015, 2016.

⁷¹ 2013 était une année exceptionnelle au regard du « dispositif innondés » mis en œuvre par Initiative Bigorre avec un accompagnement de 103 entreprises sinistrées.

des financeurs privés, le FPRI vise à répondre aux besoins d'accompagnement des projets innovants. Ce dernier permet en effet d'augmenter le montant de l'intervention en prêts d'honneur des Plateformes Initiative et du Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées et s'appuie à la fois sur l'expertise de spécialistes régionaux et sur la connaissance du contexte économique et social des décideurs locaux. L'objectif étant d'augmenter les ressources des bénéficiaires et de mieux financer les projets de création ou en phase d'amorçage. La durée maximale de remboursement des prêts est de cinq ans avec possibilité de différé, pour un montant maximum de 80 k€ par projet (1/3 prêt d'honneur local - 2/3 prêt d'honneur régional). Au regard du nombre de prêts octroyés et du montant total de ces prêts en 2014 et 2015 (voir Tableau 31 ci-dessous) par rapport à la capacité du territoire de Midi-Pyrénées en matière d'innovation, les jeunes PME innovantes à un stade précoce de leur développement profiteraient d'un renforcement des initiatives existantes en Midi-Pyrénées ; sachant que certaines de ces initiatives en région Occitanie (et notamment en ex Languedoc-Roussillon) ont montré leur efficacité dans le financement par la dette de ces dernières. Le tableau ci-après présente l'activité du FPRI sur les trois dernières années.

Tableau 31 : Activité du Fonds de Prêts d'honneur Régional Innovation en 2014 et 2015

	2014	2015
Nombre de projets soutenus	8	12
Montant total des prêts octroyés	476 k€	784 k€
Montant moyen du prêt accordé	38 k€	39 k€

Source : Initiative Midi-Pyrénées, 2016.

Par ailleurs, trois plateformes Initiative (Initiative Ariège, Initiative Aveyron, Initiative Bigorre) sont opérateurs du **dispositif NACRE** en Midi-Pyrénées (cofinancé par l'Etat et la CDC) dont l'objectif est de proposer aux créateurs/repreneurs d'entreprises un parcours d'accompagnement adapté avec un financement complémentaire de la plateforme en prêts d'honneur adossé à un prêt bancaire. Pour 2015, l'ensemble des interventions NACRE pour les trois Plateformes Initiative a concerné 69 projets pour un montant de prêts d'honneur de 274,3 k€ soit un prêt moyen par projet de 3 975 €⁷².

A partir du 1^{er} janvier 2016, les 21 plateformes du réseau Initiative France de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon se sont unifiées pour former le nouveau réseau Initiative LR-MP.

Ecosystème des acteurs de la microfinance et des prêts d'honneur en Midi-Pyrénées

Les acteurs traditionnels de la microfinance au niveau national sont présents en Midi-Pyrénées et connaissent des déclinaisons au niveau régional et infrarégional. Le territoire des Midi-Pyrénées est donc doté de plusieurs acteurs dont l'expérience et les capacités d'intervention en la matière sont importantes. Ces acteurs ne s'inscrivent toutefois pas tous dans la même logique. Le Réseau Européen de la Microfinance (REM) distingue deux modèles de microfinance en Europe et applicable ainsi à Midi-Pyrénées : un modèle reposant sur une approche inclusive mettant l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires, et un modèle s'appuyant sur une approche entrepreneuriale qui insiste sur les perspectives de développement des entreprises et

⁷² Les Plateformes Initiative Midi-Pyrénées, rapport d'activité 2015, 2016.

de l'emploi. Une stricte séparation entre les deux modèles ne doit pas être appliquée, certains acteurs pouvant emprunter des aspects des deux modèles.

Ces **deux modèles se retrouvent en Midi-Pyrénées**. L'Adie et MPA ciblent davantage les personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires et s'inscrivent donc dans une logique d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires par des prêts de petits montants, accordés à des conditions avantageuses. Le Réseau Entreprendre et Initiative Midi-Pyrénées visent, quant à lui, les projets porteurs de création d'emplois ou les créateurs d'entreprises. Ils suivent donc davantage une approche entrepreneuriale.

Au-delà de leur contribution directe au financement des entreprises, ces acteurs ont, de part leur action d'accompagnement et leur expertise en la matière, une influence forte sur les possibilités d'accès des projets au financement bancaire. En d'autres termes, ils produisent un effet de levier financier et non financier sur les projets qu'ils accompagnent ce qui constitue un des atouts majeurs de ces dispositifs dits de proximité, très ancrés au niveau local. Cet effet est notamment observé pour les projets dans l'artisanat.

Les acteurs de la microfinance et ceux proposant des prêts d'honneur connaissent globalement **un accroissement net de leur activité**. Cela semble témoigner de la pertinence des produits qu'ils offrent mais également de la prégnance des besoins qu'ils ciblent. Cependant, des besoins émergents les incitent à mener des réflexions sur le développement de nouveaux produits ou le renforcement de produits existants auxquelles la Région est associée. Pour MPA, il s'agit de la mise en place d'un prêt d'honneur destiné aux exploitations agricoles sur le modèle du dispositif similaire existant en Languedoc-Roussillon et géré depuis 15 ans par l'AIRDIE, l'antenne France Active en Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, des projets de reprises d'entreprises par les salariés semblent se développer sur le territoire sans qu'une solution dédiée n'existe. Ces projets sollicitent le plus souvent une aide de la Région, en direct ou par l'intermédiaire des PFIL par exemple. Ce soutien intervient souvent au dernier moment, une fois le processus de liquidation entamé. Les besoins d'accompagnement et de financement dans le cadre de reprise par les salariés semblent également être en croissance sous l'effet de l'augmentation du nombre de départs en retraite des dirigeants. Au-delà même de la seule question de la reprise par les salariés, les reprises d'entreprises sont amenées à croître sous l'effet conjoint de la démographie des dirigeants d'entreprises et de la stagnation économique. Des solutions existent déjà pour le financement des reprises d'entreprises que ce soit sous forme de garantie (*via* la SIAGI) ou de prêts d'honneur. Initiative Midi-Pyrénées octroie déjà 41 % de ses prêts d'honneur pour la reprise d'entreprises, cette part est de 25 % pour le Réseau Entreprendre et les prêts NACRE sont également ouverts à ce besoin. Cela ne signifie pas nécessairement que l'ensemble des besoins soient couverts. Ceci est un des points d'analyse du Chapitre 7 sur la demande de financement.

Plus largement, le secteur de la microfinance est en développement en France et en Midi-Pyrénées, porté notamment par le dynamisme des auto-entreprises mais également un chômage persistant rendant ce type d'intervention encore plus pertinent et nécessaire. Cette dynamique pousse par ailleurs d'autres acteurs à se positionner sur ce créneau. Bpifrance qui a mis fin au Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) en 2015 s'apprête à renouveler son offre en micro-prêts à destinations des TPE. Cette offre prendrait la forme d'un prêt aux TPE et petites entreprises de 10 k€ à 50 k€, sans besoin de garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant, et à taux fixe. Il ciblerait les TPE et petites entreprises de plus de trois ans afin de les accompagner dans

leurs projets de développement. Il se positionnerait donc en complément des dispositifs d'accompagnement à la création sous forme de micro-prêts présentés plus haut.

5.1.5 Synthèse des instruments financiers existants en Midi-Pyrénées

Les instruments financiers en Midi-Pyrénées couvrent donc un éventail large de besoins et de projets. Les principaux types d'instruments financiers existent sur le territoire et sont mis en œuvre par plusieurs acteurs dont le positionnement propre permet de cibler différents besoins. Néanmoins, des problématiques particulières ont pu être mises en évidence pour chaque type d'instrument financier. Ces problématiques concernent des besoins peu ou pas couverts et/ou des difficultés liées à certains instruments en particulier.

La présence récurrente de la Région auprès des instruments financiers présentés témoigne de sa volonté de les utiliser comme levier de sa politique économique mais également de son rôle structurant dans cet écosystème. En guise de synthèse, le tableau ci-après présente les différents instruments financiers bénéficiant du soutien de la Région en Midi-Pyrénées (ayant mobilisé des fonds FEDER sur la période de programmation 2007-2013 ou non).

Tableau 32 : Panorama des instruments financiers existants soutenus par la Région en Midi-Pyrénées

Nom et description du produit	Type de produit	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Budget initial	Intermédiaire financier	Fonds levés par les intermédiaires	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Fonds Régional de Garantie Midi-Pyrénées (FRGMP) La garantie régionale vient compléter la garantie nationale accordée par Bpifrance Le taux maximum de la garantie cumulée Bpifrance et Région est de 80% pour les entreprises en création (de moins de trois ans) et 70% pour les autres La garantie couvre aussi les Prêts d'Amorçage mis en œuvre par Bpifrance pour le financement des jeunes entreprises innovantes.	Garantie	Région Languegoc-Roussillon-Midi-Pyrénées			6,2 M€	Bpifrance		18,3 M€ dont 4,8 M€ de FEDER	Depuis sa création (au 31/12/2015), 74,6 M€ de garanties pour un montant total de crédits bancaires garantis de 350 M€ 38 prêts d'amorçage garantis à hauteur de 4,8 M€. En 2015, 12,6 M€ de garanties couvrant 79 prêts bancaires représentant un montant de 32,3 M€. 4 prêts d'amorçage représentant un montant de prêts de 580 k€.	<u>Secteurs:</u> industrie, service à l'industrie, BTP, transport, tourisme, hôtellerie de plein air, production d'énergie renouvelable.	Faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire Toutes les phases de la vie des entreprises: majoritairement la transmission (49%) et le développement (27%). 17% création et 6% restructuration financière Caractéristiques des prêts: prêts bancaires moyen terme (MT) et long terme (LT)	Depuis sa création, 520 entreprises En 2015, 66 entreprises	1999
Fonds de garantie artisanal et de commerce La garantie régionale vient compléter la garantie accordée par la SIAGI. Le taux maximum de la garantie cumulée SIAGI et Région est de 80% pour les entreprises en création (de moins de trois ans) et 70% pour les autres.	Garantie	Région Languegoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Crédits Région LRMP Crédits FEDER	1M€ (abondé seulement sur les fonds propres de la Région)	SIAGI			2M€ dont 1 M€ de FEDER	Depuis sa création: 29,7 M€ dont 19,8 M€ sur les fonds Région et FEDER	Entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers ou du commerce Petites entreprises du commerce et de l'industrie employant 15 salariés maximum. Sont exclues les activités d'intermédiation financière, les activités de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles.	Faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire Principalement développement et transmission d'entreprise.	Depuis sa création et au 31/03/2016 456 entreprises	Fin 2009
Fonds de garantie France Active Garantie Midi-Pyrénées (FAG MP) Le taux maximum de la garantie est limité à 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans et à 50% dans les autres cas. Durée max. de la garantie: 5 ans	Garantie	Région Languegoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Crédits Région LRMP					1,7 M€ dont 428 k€ de dotation de la Région (au 01/04/16)	En moyenne: 1,6 M€ de garantie par an montant moyen = 7 k€.	Créateurs d'entreprise demandeurs ou demandeurs d'emploi, structures d'insertion par l'activité économique et entreprises solidaires	Faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire Caractéristiques des prêts: Prêts MT de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas)	240 garanties/an.	

Nom et description du produit	Type de produit	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Budget initial	Intermédiaire financier	Fonds levés par les intermédiaires	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place	
Institut Régional de Développement Industriel (IRDI) SCR investissant en fonds propres de 0,5M€ à 5 M€ en actions et/ou obligations convertibles sur des opérations minoritaires	Fonds propres	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	IRDI				42,6 M€ détenue à hauteur de 22,37 % par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Depuis sa création: 363 M€ d'investissements cumulés 52 participations (au 30/08/2016) En 2014/2015: 3,7 M€ investis dont 1,4 M€ au sein de 3 PME parmi lesquelles seulement 2 nouveaux affiliés et 2,3 M€ dans son activité fonds de fonds (8,9 M€ investis en 2015/2016 dans 6 entreprises)		Renforcer les fonds propres des entreprises régionales en investissant dans les PME et ETI dans le cadre d'opérations de capital développement, de capital risque (plus ponctuellement) ou de capital transmission. Egalement opérations de croissance externe et de build-up et accessoirement, des opérations de rachat de minoritaire. » Accessoirement, l'IRDI peut intervenir en capital-risque.			
		Banques Populaire Occitane												
		LCL												
		Crédit Agricole												
		EDF												
		Total												
		Bpifrance												
Midi-Pyrénées Croissance SCR investissant en fonds propres de 100 K€ à 500 K€ en actions et/ou obligations convertibles sur des opérations minoritaires.	Fonds propres	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	IRDI				14,3 M€ détenue à hauteur de 35,89 % par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Depuis sa création: 20,6 M€ investis (1,8 M€ en 2015/2016) En 2014/2015: 2 M€ investis		Renforcer les fonds propres des entreprises régionales en investissant dans les PME et ETI dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission. - 51 % des interventions relèvent d'opérations de transmission-reprise			
		EDF (Safidi)												
		CCI		EADS Développement										
		Bpifrance		CA - Grand Sud Ouest Capital										
IRDInov Fonds d'amorçage interrégional investissant en fonds propres de 500 K€ à 3M€ en actions sur des opérations minoritaires	Fonds propres	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	IRDI				33,5 M€ détenue à hauteur de 5,96 % par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Depuis sa création: 12,8 M€ au 30/06/2016		Entreprises régionales en création et issues de la valorisation technologique de centres de recherches publics et privés			
		Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Ressources du Conseil Régional	Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées										
		Bpifrance	Fonds National d'Amorçage (FNA)	BNP-Paribas										
				Crédit Agricole										

Nom et description du produit	Type de produit	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Budget initial	Intermédiaire financier	Fonds levés par les intermédiaires	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
IXO Private Equity FPCI investissant en fonds propres de 1MC à 15MC en actions sur des opérations minoritaires ou majoritaires. 3 FPCI successifs: ICSO'1 , ICSO'2, Ixo'3	Fonds propres	Région Languego-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	IRDI		IXO Private Equity		ICSO'1: 43,2 MC dont 1,6MC pour la Région (Fonds entièrement investi) ICSO'2: 74 MC dont 0,79MC pour la Région (Fonds entièrement investi) IXO'3 149,9 MC dont 2MC pour la Région	ICSO'1 : 37,4 MC ICSO'2: 54,3 MC IXO'3: 72,5 MC		Entreprises régionales en développement et ou transmission de tous secteurs	ICSO'1 : 13 entreprises en MP ICSO'2: 7 entreprises en MP IXO'3: 2 entreprises en MP	ICSO'1 : 2003 ICSO'2: 2008 IXO'3: 2013
IXO PE gère également des FIP et des FCPI		Bpifrance		Souscripteurs privés									
ACE Management FCPI investissant en fonds propres dans les entreprises de la filière aéronautique en développement et ou transmission dans un objectif de consolidation de la filière. Montants d'intervention : de 1 MC à 10 MC en actions sur des opérations minoritaires ou majoritaires. 3 fonds successifs AEROFUND 1, AEROFUND 2, AEROFUND 3	Fonds propres	Région Languego-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	Airbus		ACE Management		AEROFUND 1: 36,1 MC dont 1MC pour la Région AEROFUND 2: 90,8 MC dont 1,5MC pour la Région AEROFUND 3: 184,4 MC dont 2MC pour la Région	AEROFUND 1: 33 MC investis AEROFUND 2: 79,4 MC investis AEROFUND 3: 53,8 MC investis		AEROFUND 1: entreprises de taille moyenne du secteur aéronautique pour des opérations de consolidation industrielle (buildup, capital développement, capital-transmission) AEROFUND 2: Fonds étendus à des secteurs liés à la défense, la sécurité, les transports et les entreprises de haute technologie (capital-risque). AEROFUND 3: Sous-traitants de rang 1 et 2 sur les filières aéronautique et spatiale	AEROFUND 1: 3 entreprises en MP AEROFUND 2: 4 entreprises en MP AEROFUND 3: 2 entreprises en MP	AEROFUND 1: 2004 AEROFUND 2: 2008 AEROFUND 3: 2013
IéS SCIC investissant dans les entreprises de l'ESS en fonds propres et quasi fonds propres par la collecte d'épargne solidaire auprès de personnes morales et de personnes physiques.	Fonds propres et quasi fonds propres	Région Languego-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional	Personnes physiques Organismes financiers Acteurs socio-économiques(comités d'entreprises, etc.) Entreprises financés par IéS		IéS		1,5MC dont 4,2% pour la Région	Depuis sa création, 1,8MC	Entreprises/assoc. à vocation collective, multiactionnaire et avec une gouvernance partagée : l'entreprise doit disposer d'au moins 2 actionnaires Dimension solidaire du projet (développement durable, protection de l'environnement, insertion, production locale, etc.)	Financement des entreprises de l'ESS Tous les stades de vie mais principalement création et développement	96 projets financés	Fin 1998

Nom et description du produit	Type de produit	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Budget initial	Intermédiaire financier	Fonds levés par les intermédiaires	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Prêt d'honneur du Réseau Entreprendre Prêt d'honneur à la personne pour des projets de création ou de reprise d'entreprise dans un but de création d'emplois. Prêt entre 15k€ et 30k€ sans intérêt ni garantie. Le prêt est remboursable sur 5 ans avec différé de 18 mois dans le cas d'une création, et remboursable sur 3 ans avec un différé de 8 mois dans le cadre d'une reprise	Prêt d'honneur	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées		Banques qui offrent des prêt à taux 0 à RE (Société Générale, CIC, LCL, Banque Courtois, etc.)		Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées		600k€ par an dont 100k€ pour la Région (en 2015)	<u>Depuis sa création, 3,3M€</u> <u>En 2015, 0,5M€</u>	Création : une création à terme d'un nombre significatif d'emplois (> 5 emplois à 3 ans), un besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (>70 K€) et une volonté du porteur de projet d'apporter une différenciation par rapport au marché. Le porteur de projet doit disposer du contrôle de l'entreprise et détenir la majorité dans le capital de la société.	Création et reprise d'entreprise dans tous les secteurs (sauf agriculture) avec un projet de création ou de maintien de l'emploi	<u>Depuis sa création, 164 entreprises</u>	2001
Fonds régional de prêt d'honneur Innovation Prêt d'honneur régional complémentaire des prêts mis en place par les plateformes d'initiatives locales de Midi-Pyrénées (PFL) (2/3 fonds régional et 1/3 prêt local), sur projets innovants à forte et moyenne intensité technologique. Le montant maximum du prêt régional est fixé à 53,3 k€ (soit prêt maximum avec prêt local de 80 k€).	Prêt	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Ressources du Conseil Régional					1,2M€ dont 800 k€ de dotations de la Région	1,162M€ Le fonds a été réabondé fin 2015 par la Région MP de 400 k€ et par la CDC de 200 k€.	Personnes physiques bénéficiaires de l'accompagnement d'une Structure de Financement Locale dans le cadre de leur projet innovant	Renforcer les fonds propres des entreprises innovantes Mieux financer les projets de création ou en phase d'amorçage et constituer un effet de levier auprès des autres financeurs publics et privés	<u>Depuis sa création, 21 projets instruits</u> 18 ont reçus un avis favorable	Décembre 2013
Midi-Pyrénées Energies Investissements (MPEI) MPEI intervient en apportant des fonds propres à des projets locaux d'énergies renouvelables techniquement solides et économiquement rentables mais qui se heurtent souvent à des difficultés de financement.	Fonds propres	Région	COGEMIP (63%)	GDF-SUEZ via COGAC (10,24%), Crédit Agricole (7,67%),		3M€	MPEI		2,46M€ (au 31/12/2015), plus 6 projets en attente de formalisation pour 2,5M€	Les projets doivent être implantés en Midi-Pyrénées et répondre aux exigences suivantes : participation au développement du territoire, retombées économiques favorables, impact environnemental favorable, impact social favorable, qualité technique du projet et du partenariat, garantie des contrats, viabilité économique	Apporter des solutions de financement aux porteurs de projets publics ou privés souhaitant développer des solutions de production et de distribution d'énergies renouvelables : le boisénergie, le biogaz, le solaire photovoltaïque, mais aussi la géothermie, l'hydroélectricité et l'éolien	7 projets bénéficiaires dont 5 dans le solaire, 1 dans l'éolien et 1 projet de méthanisation	Mai 2013
		CDC	CDC (10%)	Caisse d'Epargne et de Prévoyance Midi-Pyrénées (7,67%)									
		CG Tarn	SEM81 devenu Themalia (0,86%).										

Nom et description du produit	Type de produit	Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Budget initial	Intermédiaire refinancier	Fonds levés par les intermédiaires	Total fonds disponibles	Fonds distribués	Critères d'éligibilité	Objectif -cible du produit	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Prêts bonifiés pour les énergies renouvelables * Prêts bonifiés pour financer la production d'énergie renouvelable et des projets d'efficacité énergétique La bonification du taux est variable selon la durée des financements et la typologie des projets : elle peut varier entre 10 et 70 points de base (soit 0,10% à 0,70%). La Région se porte garantie pour les TPE / PME au sens communautaire de terme (hors SCI) et les exploitations agricoles, à hauteur de 25% du montant total des prêts.		Région		Crédit Agricole		Crédit Agricole				Projets de production décentralisée d'énergie renouvelable Des projets de rénovation énergétique des bâtiments permettant de réduire au minimum de 20% les consommations énergétiques	Prêts bonifiés pour les projets de production d'énergie renouvelable et de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés en Midi-Pyrénées.	173 projets bénéficiaires	2011

Source : Région Occitanie, PwC, 2016.

* Le dispositif de prêts bonifiés pour les énergies renouvelables est actuellement clôturé, c'est pourquoi il n'est pas décrit dans les sections précédant le tableau. En revanche, davantage d'information sur ce dispositif sont apportées dans le cadre de l'analyse de l'offre et de la demande de financement pour les projets de production d'énergies renouvelables réalisée dans le Chapitre 7.

5.2 Subventions disponibles à l'échelle régionale

Aux côtés des instruments financiers, les subventions sont la seconde forme principale de soutien public aux PME. Elles permettent en effet à la Région d'apporter un soutien ciblé sur les champs qu'elle définit comme prioritaires et pour lesquels la nature et la maturité des projets ne leur permettent pas de rembourser les aides obtenues. En ce sens, la logique même des subventions doit être considérée comme complémentaire de celles des instruments financiers.

Les subventions présentent, en effet, des avantages certains pour les PME, au premier rang desquels l'absence de contrepartie financière exigée de la part du donneur et donc la limitation de la prise de risque pour la PME. Les subventions participent également à la consolidation des entreprises afin de leur donner accès aux prêteurs et aux investisseurs, notamment lors des premiers stades de développement. Il apparaît ainsi logique que les subventions soient la 4^e solution de financement préférées des PME en Midi-Pyrénées derrière les prêts à moyen et long-terme (supérieurs à un an), et les prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes court-terme (inférieurs à un an). Ceci témoigne d'un réel attrait des entreprises pour ce mode de financement, et ce bien au-delà de leur capacité à y accéder : 7 %⁷³ des PME ayant répondu à l'enquête en ligne ont obtenu des subventions entre 2013 et 2015 en Midi-Pyrénées ; une proportion plus faible que celle constatée en Languedoc-Roussillon entre 2011-2013 (12,1 %)⁷⁴.

Il serait en ce sens d'un intérêt particulier pour la Région **d'articuler les programmes de subventions avec les futurs instruments financiers** au regard de deux perspectives :

- Faire évoluer la culture des PME en matière de financement. Ces dernières sont très accoutumées à l'utilisation de subventions, il s'agirait donc de faire évoluer les PME vers une utilisation plus importante de produits financiers obtenus au travers d'instruments financiers ; et ce dans tous les secteurs d'activité ;
- Coordonner l'obtention de subventions avec l'utilisation de produits financiers octroyés au travers d'instruments financiers. Ceci permettrait de soutenir l'accompagnement des PME dans la région (aussi bien au stade de création que de développement) ainsi que les initiatives de tutorat, de renforcement de la capacité managériale des entrepreneurs et les mécanismes de soutien à la montée en compétences des dirigeants d'entreprises.

De manière similaire, la combinaison de subventions et d'instruments financiers revêt un caractère particulièrement pertinent dans le cadre du soutien aux projets de production d'énergies renouvelables. En effet, les différentes filières de production d'énergies renouvelables reposent sur des modèles d'activités spécifiques, toutes les filières ne bénéficient par exemple pas d'un tarif d'achat de l'énergie produite, et présentent également des niveaux de maturité variables. Alors que certaines d'entre elles disposent de modèles d'activité très rentables qui leur permettent d'accéder aisément aux solutions de financement « classiques », d'autres connaissent une stabilisation plus lente de leur technologie et offrent des retours sur investissement à long-terme. Pour ces dernières, les subventions jouent un rôle crucial dans leur initiation et leur structuration sur le territoire. Les instruments financiers peuvent par la suite compléter et prolonger ces subventions en accompagnant les filières déjà rentables ou l'étant devenues.

⁷³ Nombre de PME ayant répondu à la question : 631.

⁷⁴ Fonds Européen d'Investissement, Accès des PME au financement, Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, 2015.

Le tableau ci-après présente les subventions existantes et bénéficiant d'un soutien de la Région à destination des PME en Midi-Pyrénées.

Tableau 33 : Panorama des subventions existantes soutenues par la Région en Midi-Pyrénées

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description/objectif du produit	Type de produit	Critères d'éligibilité	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Région	Région FEDER		Contrat d'appui Innovation Midi-Pyrénées	Subventions ou avances remboursables pour soutenir les projets d'innovation individuels ou collaboratifs (dans le cadre d'appels à projets) stratégiques des entreprises, ainsi que la mise en place de lignes pilotes.	Subventions et/ou Avances remboursables à taux nul	<u>Entreprises éligibles:</u> TPE, PME, ETI et GE. Seuil minimum d'investissement éligible : 50 000 €	69 M€ pour 551 PME entre 2007 et 2016 15 M€ pour 67 GE entre 2007 et 2016	2007
Région	Région		Chèque Innovation	Soutenir les études de faisabilité des TPE/PME qui initient une démarche d'innovation impliquant une collaboration à contenu technologique avec un centre de compétence externe (établissements d'enseignement supérieur ou technique, organismes publics de recherche, centre technique, CRITT, structure publique ou privée).	Subventions	<u>Entreprises éligibles:</u> entr. de moins de 50 salariés, mettant en œuvre des projets primo-innovants. A titre exceptionnel, PME primo innovantes de 50 à 250 salariés	700 k€ par an 700 entreprises accompagnées	2015
Région	Région - Bpifrance		Prestation Technologique Réseau ou Prestation Technologique Innovation	soutenir les PME initiant une démarche d'innovation impliquant une collaboration à contenu technologique avec un centre de compétence externe.	Subvention	<u>Entreprises éligibles:</u> TPE/PME qui n'a pas bénéficié d'aides à caractère technologique depuis 2 ans. La subvention prend en charge 80% de la prestation externe avec un plafond à 10 000 €	Dispositif PTI Région remplacé par chèque innovation en 2015	à compléter
Région	Région		Chèque Numérique	Subventions visant à: • soutenir les études de faisabilité pour aider les TPE souhaitant mettre en œuvre une stratégie numérique pour développer leur activité ; • accompagner les TPE dans la mise en œuvre de leur stratégie numérique pour développer leur activité.	Subventions	<u>Entreprises éligibles:</u> entr. de production, artisanale ou de service (BtoB et BtoC), hors filière TIC, de moins de 50 salariés (TPE selon la définition européenne), présentant un faible taux d'intégration numérique La subvention sur crédits Région, • 50 % de la totalité des dépenses réalisées pour le programme • de 5 000 à 10 000 € maximum selon le type de projet, sur 1 an.	150 k€ depuis 2015 34 entreprises bénéficiaires	2015
Région	Région FEDER		Contrat d'appui Grands Projets Industriels	Avances remboursables visant à soutenir les grands projets industriels (investissements productifs et recherche et développement innovation).	Avance remboursable, sans intérêt, combiné avec un prêt bancaire classique. Pour les PME, possibilité de mobiliser en complément des garanties bancaires sur ce prêt (fonds de garanties SIAGI ou Bpifrance).	<u>Entreprises éligibles:</u> toutes tailles, relevant de la production industrielle	18,6 M€ 4 entreprises bénéficiaires	2014
Région	Région FEDER		Contrat d'appui Midi-Pyrénées Investissements TPE-Artisanat/PME/GE et Immobilier	Subventions/ avances remboursables visant à soutenir les projets de développement industriel ambitieux s'inscrivant dans la durée. Le programme d'investissement doit représenter un effort significatif au regard des moyens et de la taille de l'entreprise.	Subvention ou avances remboursables à taux nul.	<u>Entreprises éligibles:</u> TPE, PME, ETI, GE située en zonage AFR Seuil minimum d'investissement éligible : 50 000 €	CA IMMO: 25 M€ d'aides pour 184 entreprises entre 2007 et 2016 CA PME - invest: 79 M€ pour 527 entreprises entre 2007 et 2016 CA TPE - invest : 20 M€ pour 414 entreprises entre 2007 et 2015 CA GE - invest : 48 M€ pour 64 entreprises	à compléter

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description/objectif du produit	Type de produit	Critères d'éligibilité	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Région	Région		Contrat d'appui export	Subventions afin de soutenir les projets de développement industriel à l'international. L'intervention est relative au lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché.	Subvention	Entreprise éligible: TPE, PME, ETI, entreprises individuelles. Seuil minimum d'investissement: 10 000 €	6,8 M€ depuis 2013 83 entreprises bénéficiaires	2013 dans le cadre du PRIE
Région	Région		Contrat d'appui Midi-Pyrénées Aide au conseil stratégique	Subventions visant à développer la dimension stratégique des projets de développement des entreprises, stimuler le développement à l'international, favoriser l'émergence de projets de recherche et développement d'envergure et stimuler l'innovation sociale et environnementale dans les entreprises.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE, PME et ETI Subvention plafonnée à 50 000 € (plafond de 1 200 € HT/jour de consultants)	1,5 M€ depuis 2011 77 entreprises entre 2007 et 2016	à compléter
Région	Région		Revitalisation de l'offre artisanale, commerciale et de services dans les communes rurales (-2000 habitants)	Subvention afin de favoriser la création d'activités commerciales, artisanales ou de services qui n'existent plus à l'échelle communale et qui répondent à un besoin de la population locale	Subvention	Entreprises éligibles: tous type d'entreprises dont: - le CA HT est inférieur à 800 000 € - et qui répond à des besoins de la population locale. Seuil minimum de l'investissement: 25 000 €	3,2 M€ 132 bénéficiaires depuis 2011	à compléter
Région	Région - BPI		Modernisation et équipement des exploitations des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	L'objectif de la subvention est de permettre à tous les agriculteurs d'accéder aux matériels les plus performants dont ils n'auraient ni l'emploi à plein temps, ni les moyens de financement à titre individuel.	Subvention	Entreprises éligibles: Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) réalisant un programme d'investissement. Orientations prioritaires : innovation-création d'activité, élevage, agro-écologie	Potentiel : 1200 entreprises concernées ; 300 dossiers par an	action historique de la Région ; actualisation régulière, la dernière en 2013.
Région	Région - Etat - FEADER		Modernisation des exploitations d'élevage	L'objectif est de soutenir la mise à niveau de compétitivité des exploitations d'élevage, principalement situées en zones défavorisées et de montagne. Les investissements portent sur la création ou la modernisation des bâtiments dans l'ensemble de leurs fonctionnalités (logement des animaux, activités d'exploitation et/ou de soins (traite, nurseries, ...), équipements de stockage-conditionnement, distribution des aliments, gestion des effluents...)	Subvention	Entreprises éligibles: exploitants agricoles individuels à titre principal, société ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, etc). Par le montant des dépenses éligibles, 2 dispositifs : petits investissements (<13000€) sur fonds Région, investissements structurants (>15000€) en cofinancement Région-Etat-FEADER.	Plus de 10 000 bénéficiaires potentiels 600 à 800 bénéficiaires/an pour volet structurant, 800 à 1000 pour les petits investissements	action historique de la Région ; actualisation avec les programmations UE.
Région-Agence Eau	Région - Agence Eau - FEADER		Investissements spécifiques des exploitations agricoles : agro-environnementaux et qualité (BIO)	L'objectif est d'inciter et de soutenir les investissements des exploitations liés aux pratiques de production vertueuses au plan de la protection de l'environnement, ou liés à l'engagement dans une démarche qualité, principalement Bio.	subvention	Entreprises éligibles: exploitants agricoles individuels à titre principal, société ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, etc). Pour chacun des dispositifs, liste fermée de matériels et dépenses éligibles.	Le volet environnemental concerne essentiellement les productions végétales ; le volet qualité, tous types d'exploitations agricoles. 300 à 400 bénéficiaires par an et par dispositif.	Actions mises en place en 2007, actualisées régulièrement

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description/objectif du produit	Type de produit	Critères d'éligibilité	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Région	Région-FEADER		Diversification des activités de la ferme	Soutien aux investissements dédiés à la mise en place d'activités de diversification dans les exploitations agricoles : fermes de restauration (ferme-auberge, activité traiteur, casse-croûte et goûter...), visites de ferme (fermes pédagogiques, de découverte, équestres et de loisirs...), découverte des savoir-faire et produits de la ferme (lieux de	Subvention	<u>Entreprises éligibles:</u> exploitants agricoles individuels à titre principal, société ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, etc). Dépenses dédiées, en lien direct avec l'activité prévue (hors construction de bâtiment). Dépenses plafonnées (50 000 € par dossier, 100 000 € période)	environ 10 projets par an	Action mise en place en 2007, puis actualisée
Région	Région - FEADER		Transformation et commercialisation des produits de la ferme	Aide aux investissements liés à la transformation et la commercialisation directe des produits de la ferme en vue de leur mise en marché en circuits courts.	Subvention	<u>Entreprises éligibles:</u> exploitants agricoles individuels à titre principal, société ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, etc). Sociétés dont l'approvisionnement est adossé à la production de la ferme (80% mini). Dépenses de construction, modernisation, équipement des bâtiments dédiés. Plafond d'investissement 50 000€ par dossier (100 000 € période)	environ 50 projets par an	idem
Région	Région-autres CT, Région-FEADER		Investissements matériels des entreprises de l'agroalimentaire	L'aide est une subvention proportionnelle aux investissements des entreprises de transformation agroalimentaire (1e et 2e transformation, les produits entrants relevant de l'annexe 1 du TFUE). L'objectif et de favoriser l'intégration de la chaîne alimentaire, dans le but de favoriser la mise en marché de la production primaire régionale et de soutenir les efforts des entreprises qualitatifs, d'innovation et d'adaptation aux	Subvention - possibilité d'avances remboursables à taux nul.	<u>Entreprises éligibles:</u> entreprises de transformation agroalimentaire, stockage-conditionnement, commercialisation des produits agricoles (annexe 1 du TFUE). Dépenses éligibles : investissements matériels de modernisation, extension d'activité, innovation, effectués dans le cadre d'un programme stratégique de développement, hors stricte mise aux normes applicables (sauf délais de grâce).	Environ 30 à 50 projets par an	2000 puis actualisation par période de contractualisation ou programmation
Région	Région		Amélioration et diversification des productions	Subventions de la région visant à soutenir les productions végétales (prévention des risques climatiques, tabac, horticulture, etc), filière fruits et légumes, Plan Bio, production animale.	Subvention	<u>Entreprises éligibles:</u> exploitants agricoles individuels à titre principal, société ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL, etc). Subventions des dépenses variables selon le type de production	à compléter	à compléter
Région	Région-autres CT, Région-FEADER		Investissements matériels des entreprises de l'agroalimentaire	L'aide est une subvention proportionnelle aux investissements des entreprises de transformation agroalimentaire (1e et 2e transformation, les produits entrants relevant de l'annexe 1 du TFUE). L'objectif et de favoriser l'intégration de la chaîne alimentaire, dans le but de favoriser la mise en marché de la production primaire régionale et de soutenir les efforts des entreprises qualitatifs, d'innovation et d'adaptation aux	Subvention - possibilité d'avances remboursables à taux nul.	<u>Entreprises éligibles:</u> entreprises de transformation agroalimentaire, stockage-conditionnement, commercialisation des produits agricoles (annexe 1 du TFUE). Dépenses éligibles : investissements matériels de modernisation, extension d'activité, innovation, effectués dans le cadre d'un programme stratégique de développement, hors stricte mise aux normes applicables (sauf délais de grâce).	Environ 30 à 50 projets par an	2000 puis actualisation par période de contractualisation ou programmation
Région	Région		Fonds Régional d'Aide aux Investissements Immatériels (FRAII)	Aide régionale visant à accompagner les entreprises dans les phases déterminantes de leur vie. La procédure comprend 2 volets: - aide au conseil - les actions collectives.	Subvention	<u>Entreprises éligibles:</u> entreprises de transformation agroalimentaire, stockage-conditionnement, commercialisation des produits agricoles (annexe 1 du TFUE). Dépenses éligibles : investissements immatériels de prestations de conseil ou d'audit dans le cadre de démarches de positionnement stratégique (certification, ISO...)		2000

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description/objectif du produit	Type de produit	Critères d'éligibilité	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Région	Région-ADEME-FEDER		Utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises	Les aides ont pour objectifs d'améliorer les performances énergétiques des entreprises et de développer les actions spécifiques vers les secteurs qui devraient connaître une forte croissance de consommation, notamment les industries agroalimentaires avec la mise en place de procédés utilisant la biomasse ou le solaire. La subvention concerne les diagnostics et études groupées.	Subvention, possibilité de co-financement avec le FEDER	Entreprises éligibles: TPE/PME régionales. La subvention s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDDE) et est gérée à parité avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).	à compléter	2007-2013 (Contrats Projets Etat-Région)
Région	Région		Energies renouvelables: solaire thermique et géothermie	La subvention régionale doit poursuivre la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, augmenter la production de chaleur thermique et participer au développement de la géothermie.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME régionales. La subvention s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDDE) et est gérée à parité avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).	à compléter	2007-2013 (Contrats Projets Etat-Région)
Région	Région		Energies renouvelables: solaire photovoltaïque	1 Participer au développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées, notamment la filière du solaire photovoltaïque. 2 Encourager le recours aux installations solaires photovoltaïques en complément d'une démarche de maîtrise de la demande en énergie sur les bâtiments concernés.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME: 20 000€ par projet. Sont éligibles les équipements solaires photovoltaïques raccordés au réseau et installés sur des toitures de bâtiment, dans le cadre de : - la construction d'un bâtiment performant énergétiquement - d'un bâtiment existant présentant une bonne efficacité énergétique	à compléter	à compléter
Région	Région		Energies renouvelables: Bois-Energie - Chaufferies et réseaux de chaleur	Les objectifs sont de participer au développement de l'utilisation énergétique de la biomasse et sécuriser les dépenses énergétiques des entreprises.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME ou toutes les entreprises lorsqu'elles interviennent pour le compte d'une collectivité dans le cadre d'une délégation de service public. Le montant de l'aide varie entre 10 % et 35 % des dépenses éligibles (plafonnées à 6M€)	à compléter	à compléter
Région	Région		Energies renouvelables: Bois-Energie - Plateforme de stockage	La subvention vise à accompagner la réalisation des infrastructures d'approvisionnement en bois-énergie et mailler le territoire avec de telles plateformes.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME de tous secteurs d'activité (hors SCI). Le montant de l'aide est plafonné à 150 000 €	à compléter	à compléter
Région	Région		Energies renouvelables: Bois-Energie - Soutien aux études	L'objectif principal est d'assurer les conditions d'un développement pérenne et de qualité de l'utilisation énergétique de la biomasse	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME (hors SCI). Plafond: 7 500 €. Etude d'opportunité et de faisabilité relative à des projets d'investissement en bois - biomasse énergie.	à compléter	à compléter
Région	Région		Energies renouvelables: Biogaz - Soutien aux études	La subvention vise à : - Participer au développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les risques de pollution biologique ou organique - Réduire la production de déchets	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME. Plafond: 20 000 €. Sont éligibles les études de faisabilité technico-économique visant la réalisation d'unités de biogaz individuelles ou collectives traitant et valorisant d'un point de vue énergétique	à compléter	à compléter

Institution publique	Source de financement public	Institution privée	Nom	Description/objectif du produit	Type de produit	Critères d'éligibilité	Nombre de PME bénéficiaires	Date de mise en place
Région	Région		Energies renouvelables: Biogaz - Soutien aux investissements	La subvention doit participer au développement de la filière biogaz au sein de la région afin de réduire les émissions de GES et réduire les risques de pollution biologique.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME y compris les exploitations agricoles en nom propre, les coopératives, industries agroalimentaires. Subvention de 20% des dépenses éligibles avec un maximum de 500 000€	à compléter	à compléter
Région	Région		Energies renouvelables: Biogaz - Soutien aux Assurances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les unités territoriales	La subvention vise à:- Participer au développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les risques de pollution biologique ou organique - Réduire la production de déchets.	Subvention	Entreprises éligibles: TPE/PME. Plafond: 15 000€. La Région soutient les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant la réalisation d'unités territoriales de biogaz.	à compléter	à compléter
Région	Région-FAEDER		Boisement en taillis à courte rotation à des fins énergétiques	Subvention/aide visant à lancer un programme de boisement des terres agricoles destinés à constituer une ressource complémentaire qui réponde à un besoin croissant en matière de bois-énergie.	Subvention, possibilité de co-financement avec le FAEDER	Entreprises éligibles: agriculteurs, propriétaires privés. L'aide sera constituée: pour 55% de crédits FAEDER et pour 45% de fonds de la région.	à compléter	à compléter
Région	Région-FAEDER		Aide aux investissements de mobilisation des bois	L'aide vise à améliorer dans un cadre collectif la compétitivité et l'approvisionnement des filières bois-énergie et bois-papier. La priorité sera donnée à la mécanisation de l'exploitation.	Subvention, possibilité de co-financement avec le FAEDER	Entreprises éligibles: Micro-entreprises avec un CA <2M€, autres entreprises de travaux forestiers. Le dispositif vient en complément des soutiens accordés par l'Etat et l'UE au titre du FAEDER. Le dispositif est également cumulable avec les contrats d'appui de la région.	à compléter	à compléter
Région	Région		Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi (FRIE)	Accompagne les projets de développement économique intégrant des préoccupations sociales et favorisant la création d'emploi de qualité Aide au Conseil : accompagner les mutations organisationnelles des TPE et groupements d'employeurs, prise en charge d'une partie des coûts d'intervention d'un cabinet conseil en RH. Aide à la création d'emploi de qualité : soutien aux créations d'emploi de qualité (CDI) temps plein assorti d'une démarche de gestion des ressources humaines	Subvention	Entreprises éligibles: au moins un an d'existence et un premier bilan publié, de tous secteurs marchands d'activités, de moins de 50 salariés pour les pré-diagnostic et l'aide au conseil, de moins de 20 salariés pour l'aide à la création d'emploi de qualité	CREATION EMPLOI: 2937 emplois dans 1640 entreprises entre 1999 et 2016 pour 9,14 M€ d'aides (1212 emplois dans 749 entreprises entre 2007 et 2016 pour 4,2M€ d'aides) INGENIERIE : 370 entreprises entre 1999 et 2016 pour 1,5 M€ (166 entreprises entre 2007 et 2016 pour 0,7 M€ d'aides)	1999 (évolution des critères d'intervention en 2008 et 2013)
Région	Région		ARDAN développeur	Permettre à des TPE, PME-PMI ou entreprises artisanales d'engager le développement de projets dit "dormants" de diversification, de nouveaux produits, de nouveaux marchés, en impliquant et en intégrant des professionnels techniques ou cadres, demandeurs d'emploi, qui deviennent les pilotes en charge du développement de ces projets	Subvention	Entreprises éligibles: au moins un an d'existence et un premier bilan publié, - de tous secteurs d'activités, - de moins de 50 salariés avec une priorité aux entreprises de moins de 20 salariés.	450 PME accompagnées au 31/10/2016 pour un montant de 10,5k€ chacune dont 5k€ de la région	2007
Région	Région		Aide au conseil pour des initiatives locales d'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées	L'aide vise à aider à la création et au développement d'activités d'économie solidaire pérennes, en priorité dans les territoires ruraux et vérifier les conditions de réalisation du projet pour assurer sa viabilité.	Subvention	Entreprises éligibles: toute structure en phase de développement ou toute structure existante en phase de diversification dans une activité de l'économie sociale et solidaire. Subvention jusqu'à 20 000 € par projet, 3 projets maximum.	23 dossiers (5 en 2016) 147 148 € (30 588 € en 2016)	2013

Source : Région Occitanie, PwC, 2016.

5.3 Financement participatif

Le financement participatif s'est progressivement imposé comme une solution de financement pour les créateurs d'entreprises, et propose désormais des produits financiers aux entreprises déjà créées. Le financement participatif consiste en la mise en relation *via* des plateformes sur internet de porteurs de projet à la recherche de financement avec des particuliers désireux de soutenir ces projets. La collecte de fonds peut prendre la forme de prêts, d'investissements en fonds propres ou de dons. La décision d'investir ne dépend que de l'appréciation des prêteurs/donateurs et de la capacité des porteurs de projets à les convaincre.

Au niveau international, le financement participatif a connu une croissance très importante au cours des dernières années. Le montant total des sommes collectées au niveau mondial est passé de 380 M€ en 2009 à près de 16,2 Mds€ en 2014 et cette croissance ne se tarit pas. Entre 2013 et 2014, les sommes collectées ont augmenté de +167 %. Le marché nord-américain concentre la majorité de l'activité du financement participatif (58 % du total), soit plus du double de l'Union Européenne (26 %)⁷⁵.

En France, le financement participatif s'est développé à partir de 2007 avec des sociétés comme MyMajorCompany, Babeldoor, Kisskissbankbank, Ulule et Babyloan. En 2012, les principales plateformes ont créé une association nommée « Association Finance Participative France » qui vise à promouvoir la mise en place d'un cadre législatif pour cette activité. En 2016, un peu plus de 77 plateformes de financement participatif étaient actives en France. Seules les plateformes proposant des prêts ou du financement de haut de bilan doivent être enregistrées auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), qui enregistrait 57 plateformes en juin 2015 dont :

- 38 soutenant leurs membres sous la forme de prêts ; et
- 19 soutenant leurs membres en investissant dans le capital de l'entreprise.

Les plateformes de dons n'étant pas soumises à l'enregistrement auprès de l'ORIAS, leur dénombrement est plus difficile. Elles seraient une vingtaine aujourd'hui à soutenir leurs membres sous formes de dons ou en réservant des produits avant leur commercialisation⁷⁶.

Le tableau ci-dessous présente quatre plateformes parmi les principales plateformes mettant à disposition des prêts.

Tableau 34 : Exemples de plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts

	Cible	Montants	Montant moyen	Autres informations
Prêt d'Union	Prêts aux particuliers	130 M€ en 2015 soit 44% de toute la collecte du financement participatif en France en 2015	8 100 €	La société a levé près de 50 M€ depuis sa création en 2011

⁷⁵ Commission Européenne, *Crowdfunding in the EU Capital Markets Union*, 2016.

⁷⁶ Association Finance Participative France, site internet.

	Cible	Montants	Montant moyen	Autres informations
Babyloan	Micro-prêt social dans plus de 15 pays	9,4 M€ entre 2009 et 2014	450 €	En partenariat avec les institutions de microfinance
Hellomerci	Projets personnels et entrepreneuriaux avec peu de fonds : <ul style="list-style-type: none"> • Pour une entreprise : de 200€ à 1 500€ ; • Pour un particulier : à partir de 20€. 	1,1 M€ depuis avril 2013	177 €	Prêt sans intérêts
Spear	Coopératives et entreprises solidaires : projets d'entrepreneurs sociaux et de finance solidaire (labelisés par l'association Finansol)	1,4 M€ en 2014	6 000 € – 7 000 €	L'investissement dans les projets se fait sous forme d'épargne auprès de la plateforme

Source : Observatoire des Entrepreneurs, PME Finance, 2014.

Le tableau ci-dessous présente les principales plateformes de financement participatif investissant en fonds propres dans les entreprises (le plus souvent des PME).

Tableau 35 : Exemples de plateformes françaises de financement participatif apportant du financement en fonds propres

	Cible	Montant	Montant moyen	Autres informations
Wiseed	Plateforme généraliste qui investit jusqu'à 100 k€	25 M€ en 2015 soit +320 % par rapport à 2014	2 000 €	Transaction la plus élevée : 1 M€
Anaxago	Start-ups et immobilier (qui représentent 60 % de l'activité)	20 M€ en 2015	250 k€ par projet en 2015	Contribution minimale par investisseur : 1 000 €
Smart Angels	Start-ups, PME	2,6 M€ en 2013 Depuis sa création 3,9 M€	15 k€	Une contribution de 1 000 € par investisseur est requise
Happy Capital	Start-ups, PME	1,5 M€ en 2013 Depuis sa création 1,5 M€	250 €	Investissement minimum de 500 €
Particeep	Fournir des investissements en capital pour la création de plateformes participatives	340 k€ en 2013	1 000 €	Une contribution de 1 200 € à 5 000 € par investisseur est requise
Finance Utile	Investissements dans le capital des PME à potentiel de croissance élevée.			Une contribution de 1,5 k€ par investisseur est requise

Source : Observatoire des Entrepreneurs, PME Finance, 2014.

En France, le financement participatif a connu un développement rapide. Pour la seule année 2015, les plateformes ont financé plus de 18 000 projets pour un montant total de 296 M€, soit une augmentation de 279 % par rapport à 2013. Sur ce montant, les prêts représentaient près de 66 %, les dons et les investissements en fonds propres se partageant équitablement le reste avec 17 % chacun. Les particuliers restent les principaux bénéficiaires du financement participatif (63 % du total en 2015) devant les entreprises (37 %).

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des volumes collectés au cours des trois dernières années selon le type d'investissement, ainsi que la répartition des fonds collectés en 2015 à travers les plateformes de financement participatif en France.

Figure 10 : Evolution des volumes collectés au cours des trois dernières années selon le type d'investissement

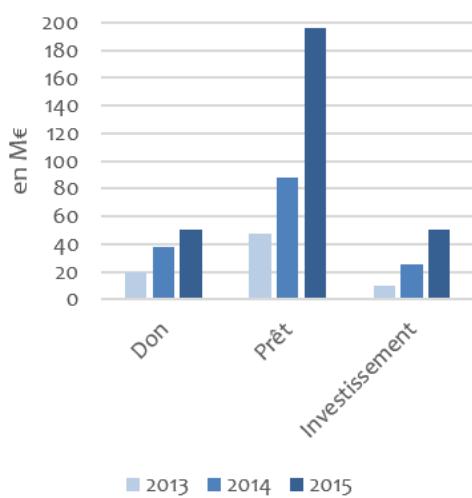
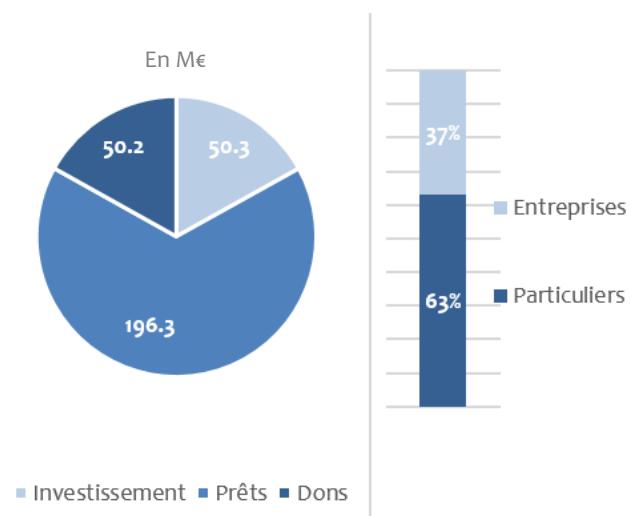


Figure 11 : Répartition des fonds collectés en 2015 par type d'investissement et par type de bénéficiaires

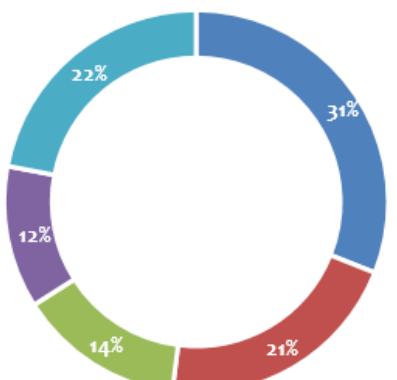


Source : Observatoire des entrepreneurs, Association Finance Participative France, 2015.

Si le financement participatif envers les entreprises bénéficie principalement aux PME, la répartition au sein des différents secteurs de l'économie varie selon le type de financement octroyé.

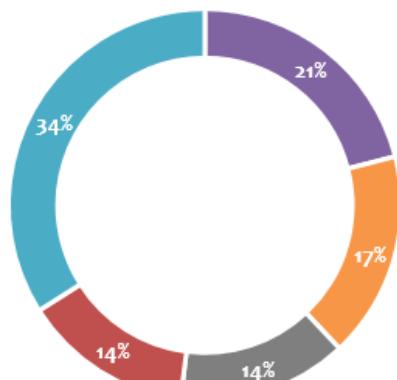
Les figures ci-dessous présentent la répartition des prêts aux entreprises en fonction du secteur d'activité et la répartition des investissements en capital également en fonction du secteur d'activité.

Figure 12 : Répartition des prêts aux entreprises en fonction du secteur d'activité (hors prêts non rémunérés et obligations)



- Commerces & services de proximité
- Services
- Industrie
- Immobilier
- Autre

Figure 13 : Répartition des investissements en capital en fonction du secteur d'activité



- Immobilier
- Santé
- Envir. Energie
- Services
- Autre

Source : Observatoire des entrepreneurs, Association Finance Participative France, 2015.

En plus de ces plateformes généralistes, de nombreuses plateformes thématiques se sont développées dans différents secteurs, notamment pour le développement durable, l'immobilier, la santé et la solidarité.

L'intérêt croissant pour le financement participatif en France a incité la CDC à commander une étude examinant son rôle potentiel dans le financement participatif. La réflexion du rôle de la CDC dans le financement participatif porte principalement sur la sécurisation des marges brutes d'autofinancement des plateformes et des dépôts, la restructuration du secteur et la consolidation de certaines plateformes. Elle mène par exemple une expérimentation portant sur un mécanisme de garantie des dépôts dans le cadre d'une augmentation de capital menée sur la plateforme de financement participatif Wiseed.

Encadré 3 : Cadre législatif du financement participatif

Cadre législatif du financement participatif

Le gouvernement français a adopté le 16 septembre 2014 le décret n°2014-1053 en application de l'ordonnance n°2014-559 du 30 mai 2014 et de la loi n°2014-1 du 2 janvier 2014, qui règle le financement participatif. Ce décret d'application introduit de nouvelles dispositions et modifie plusieurs dispositions du Code Monétaire et Financier français. Il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

Les principaux changements apportés par le décret n°2014-1053 quant aux prêts (onéreux ou sans intérêts) octroyés par le biais de plateformes de financement participatif sont les suivants :

- Mise en place d'un plafond de 1 M€ pour chaque prêt octroyé par projet ;
- Les contributions individuelles sont limitées à 1 000 €⁷⁷ par projet pour les prêts avec intérêts (qui ne peuvent excéder 7 ans) et 4 000 € pour les prêts sans intérêts afin de diversifier le risque ;

⁷⁷ Lors des 3^e assises du financement participatif qui se sont tenues en mars 2016, la ministre de l'économie avait annoncé un doublement des plafonds pour les prêts rémunérés ainsi qu'un seuil de collecte global par projet relevé

Cadre législatif du financement participatif

- Création du statut d'« Intermédiaire en Financement Participatif » (IFP). Bien que ce statut nécessite l'enregistrement des plateformes, il n'a pas pour objectif d'imposer des exigences en fonds propres comme c'est le cas pour les banques. Les plateformes de financement participatif sont en effet des intermédiaires de financement, et non des prêteurs directs. Les IFP doivent impérativement être des personnes morales, immatriculées auprès du Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) ;
- Plus de transparence et d'obligations d'information envers les apporteurs de fonds concernant les risques, les commissions et les taux d'intérêt.

Les principaux changements apportés par le décret n°2014-1053 aux investissements en fonds propres (actions ordinaires et obligations à taux fixe) sont les suivants :

- Possibilité d'investir dans des Sociétés par Actions Simplifiées ;
- Création du statut de « Conseiller en Investissement Participatif » (CIP), introduisant des obligations d'information et de vérification. Ce statut prend également en compte la qualification des investisseurs, leur inscription à une association professionnelle et une assurance responsabilité reconnue pour le CIP. Le statut CIP est cumulable avec celui d'intermédiaire en financement participatif si l'intermédiaire ne propose pas de service de paiement ;
- Le nouveau statut permet un investissement allant jusqu'à 1 M€ dans le capital d'une même entreprise (le plafond précédent s'élevait à 100 k€). Il n'y a pas de minimum de fonds propres applicables aux plateformes ;
- Simplification des obligations d'information par projet.

En termes de plateforme facilitant les donations, la loi a simplifié les précédentes procédures d'application. Le montant des donations demeure discrétionnaire.

N.B : Les particuliers ayant investis dans ces plateformes de financement participatif peuvent le cas échéant bénéficier d'un certain nombre de réductions fiscales au regard de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Ainsi, si le financement participatif ne constitue pas un instrument financier *stricto sensu*, les décideurs publics sont toutefois en mesure d'en soutenir le développement, à l'image de Bpifrance qui a lancé un moteur de recherche regroupant les projets proposés par les plateformes partenaires : tousnosprojets.fr. Bpifrance n'intervient que comme intermédiaire entre les plateformes de financement participatif et le public. Elle n'apporte pas de financement et ne supporte donc aucun risque. En ce sens, le financement participatif ne constitue pas l'un des produits proposés par Bpifrance. Cette initiative de Bpifrance et l'expérimentation conduite par la CDC avec la plateforme Wiseed illustrent toutefois que le financement participatif associe de manière de plus en plus importante les intérêts d'acteurs aussi bien privés que publics.

Au niveau régional, les plateformes de financement participatif ont déjà financé de nombreux projets localisés en Midi-Pyrénées et ont même parfois développé leurs propres structures à l'image de Graine de Gers qui est une plateforme de financement participatif lancée par le CCI du Gers en collaboration avec « Bulb in Town » afin de dynamiser l'économie locale. Certaines des plateformes coopèrent également avec des acteurs locaux ; à l'instar de la plateforme Wiseed créée à Toulouse en 2008, qui est un acteur pionnier du financement en capital participatif (« *equity crowdfunding* », voir Tableau 35 ci-dessus) dans la recherche et le développement à travers des offres innovantes de financement. Midi-Pyrénées se distingue en matière de

à 2,5 M€ pour les investissements en capital. Aucune date d'entrée en vigueur du relèvement de ces seuils n'a cependant été communiquée.

financement participatif avec un véritable intérêt pour la transition énergétique comme en témoignent les deux projets suivants dans la région :

- Wiseed proposait par exemple en 2015 d'investir dans la société toulousaine Sunibrain en vue d'augmenter de 20 % la puissance des panneaux solaires grâce à l'eau de pluie ; et
- La société Valorem a fait appel aux riverains du Tarn pour le financement de 8 éoliennes par le biais de la plateforme Lendosphère qui proposait des taux d'intérêt supérieurs pour les habitants de la région.

Si le financement des projets de production d'énergies renouvelables par les plateformes de financement participatif reste un phénomène limité à l'heure actuelle, il présente un intérêt certain pour les porteurs de projets qui peuvent y trouver un complément de financement ou y chercher une forme d'acceptabilité sociale. Ce dernier élément a, par exemple, été observé pour un projet de construction d'installation hydroélectrique en Midi-Pyrénées où le financement via ces plateforme a permis de renforcer sa légitimité au niveau local. Un projet de création d'un label « Financement participatif pour la croissance verte » est d'ailleurs en discussion au niveau national⁷⁸.

Comme déjà indiqué, l'accès au financement participatif repose en partie sur la capacité des porteurs de projets à convaincre les participants de la plateforme à soutenir leurs projets. Aussi, le niveau de risque des projets, souvent limité pour chaque participant du fait des faibles montants investis, pèse moins dans la décision d'investir que le profil « attrayant » des projets. En ce sens, les projets innovants (innovation technologique mais aussi sociale) sont souvent valorisés dans le cadre d'un financement participatif au-delà même du calcul risque/bénéfice.

Le développement rapide du financement participatif soulève également deux enjeux. La première est **la soutenabilité des financements apportés par ces plateformes**. En effet, l'accroissement exponentiel des fonds disponibles par le biais de ces plateformes pose un risque de « bulle », menant à financer un nombre croissant de projets, sans réelle maîtrise du niveau de risque attaché à chacun d'eux. Le second enjeu concerne **l'articulation de cette solution de financement avec les outils classiques** que sont les Business Angels, les dispositifs de prêts d'honneur ou encore la microfinance, dont les cibles peuvent, en partie, recouper celles du financement participatif, qui est par nature ouvert à tout type de projets mais dans la pratique plus adapté à certains d'entre eux.

En matière d'apport de fonds propres, les Business Angels et les plateformes de financement en capital participatif peuvent ainsi se positionner sur des projets similaires, des projets innovants notamment, mais sur des tickets d'intervention différents. Alors que le ticket moyen par projet se situe autour de 4 300 €⁷⁹ dans le cadre des plateformes de financement participatif, il peut atteindre des centaines, voire le million d'euros pour certains Business Angels. Capitole Angels a par exemple investi 142 k€ en moyenne en 2015. Il n'existe dès lors pas de concurrence entre les deux solutions qui répondent à des besoins de financement différents.

En matière de prêts, qu'ils s'agissent des prêts d'honneur ou des micro-prêts, certaines plateformes de financement participatif peuvent prêter des montants équivalents. Cependant,

⁷⁸ Projet de décret relatif au label « Financement participatif pour la croissance verte » et projet d'arrêté avec ses annexes portant homologation du référentiel et du document de procédures, octobre 2016.

⁷⁹ Financement Participatif France, Baromètre du crowdfunding en France, 2015.

deux éléments les distinguent. D'une part, les acteurs « classiques » des prêts d'honneur ou micro-prêts tels que présenté en Section 5.1.4 proposent, en complément de leurs produits financiers, une solution d'accompagnement des porteurs de projet qui est cruciale à la réussite des projets, y compris à leur capacité à mobiliser des financements additionnels. Les plateformes de financement participatif n'offrent pas cet accompagnement. D'autre part, les prêts d'honneur sont généralement attachés à des conditions d'éligibilité et de sélectivité plus ou moins stricts qui en font des dispositifs plus ou moins ciblés s'adressant à des projets considérés comme viables, alors que les plateformes de financement participatif sont généralement ouvertes à tous types de projets sans sélection à l'entrée. Dès lors, des projets n'entrant pas dans les critères d'éligibilité ou de sélectivité pour les prêts d'honneur ou les micro-prêts peuvent essayer de se tourner vers le financement participatif. Une combinaison des deux peut également être observée.

Ainsi, le financement participatif est une solution de financement qui a connu une croissance exponentielle ces dernières années offrant de plus en plus de produits, avec un développement récent de prêts octroyés grâce à la mise en commun de moyens de particuliers pour financer des entreprises, et en particulier des PME. Cependant si le spectre d'intervention du financement participatif tend à s'élargir à mesure que les montants investis sur les plateformes augmentent, que la connaissance de ce mécanisme se développe et que le cadre réglementaire se stabilise, il apparaît surtout comme une solution de financement pour des projets de faibles voire très faibles montants ayant un caractère « attractif » pour les contributeurs des plateformes et ce, au-delà même de la seule question d'un retour sur investissement (pour un prêt ou un financement en fonds propres). Les projets financés sont le plus souvent entrepreneuriaux (avec souvent une dimension tournée vers l'action solidaire), innovants ou artistiques. En matière de financement d'entreprise, le financement participatif apparaît donc davantage comme une solution complémentaire ou d'« appoint » par rapport aux circuits classiques tout en présentant certains avantages dont ces derniers ne disposent pas, comme la possibilité de mettre à l'épreuve le projet ou de communiquer directement auprès des personnes qui sont susceptibles d'en être les clients.

5.4 Fonds obligataires

Les fonds obligataires sont une autre solution de financement externe des entreprises, aux côtés des instruments financiers, des subventions et du financement participatif, et dont le développement récent atteste d'un réel intérêt de la part des investisseurs et des entreprises. En investissant dans des obligations d'entreprises non cotées sur les marchés financiers, les investisseurs bénéficient de meilleurs rendements que sur d'autres titres moins risqués, comme les Obligations Assimilables au Trésor (OAT) par exemple, alors que pour les entreprises, ils constituent une source de financement alternative et/ou complémentaire aux prêts octroyés par les banques dont elles dépendent souvent. Ils constituent également une source de financement plus flexible dans la mesure où, selon les contrats, les remboursements sont « appelables » au moment choisi alors qu'un remboursement anticipé d'un crédit bancaire peut être assorti de pénalités.

Les premiers fonds obligataires en France ont été MICADO France 2018 et 2019 ainsi que les fonds NOVO et NOVI (NOVO 1, NOVO 2 et NOVI). Initiés par la CDC, les fonds NOVO (sous la forme de Fonds Communs de Titrisation, FCT) avaient un capital total de 1,015 Md€ fin 2013, dont 100 M€

provenant de la CDC, de grandes compagnies d'assurance et de fonds de pension. Leur engagement a été permis par la réforme du Code des Assurances de 2013, autorisant les assureurs à investir dans des entreprises non cotées. Dans la continuité des fonds NOVO, et afin de répondre à une réelle demande, la CDC a lancé début 2015 un nouveau Fonds (NOVI) qui cible des entreprises de plus petites tailles dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 30 M€ et 200 M€ – alors que les fonds NOVO ciblent les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel situé entre 60 M€ et 1,4 Mds€. Les fonds NOVO excluent donc de fait de son périmètre d'intervention les PME dont le chiffre d'affaires se limite à 50 M€. En revanche, le fonds NOVI s'ouvre aux PME et souhaite même proposer un véhicule plus large permettant aux entreprises de combiner fonds propres, obligations et éventuellement des prêts.

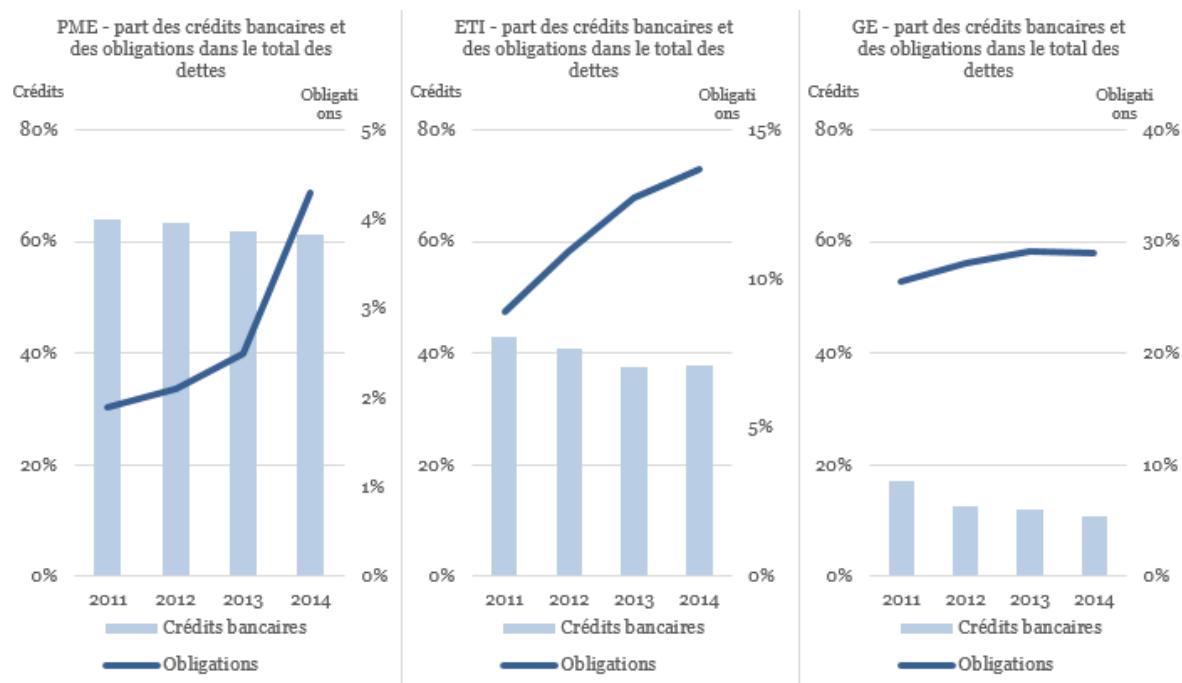
L'élargissement du fonds NOVI aux PME traduit une réelle demande de la part des PME de taille importante pour ce type de financement.

Bpifrance a également participé à l'émergence de plusieurs fonds obligataires en garantissant une partie de l'activité de fonds s'adressant aux PME-ETI. Trois de ces fonds bénéficient d'une garantie partielle de la part de Bpifrance :

- *Avenir PME Obligation* géré par Twenty First Capital. Ce fonds, qui a pour l'instant bénéficié à trois émetteurs, est co-géré avec deux partenaires : Entrepreneur Venture Gestion et A Plus Finance ;
- *FCPR Entrepreneurs & Export*, créé en 2014, est géré par Entrepreneur Venture Capital. Il cible principalement les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 250 M€ ; et
- *GIAC Obligations Long Terme* géré par GIAC gestion et Natixis. Ce fonds commun de titrisation mis en place en 2012 gère plus de 80 M€.

La création récente de fonds obligataires a mis en avant une réelle demande de diversification de financement de la part des PME et ETI françaises. En témoigne l'évolution des financements des PME en 2014 ; en termes d'encours, les PME étaient financées à 60 % sous forme de crédit bancaire et à 40 % auprès des marchés (voir graphique ci-dessous). Pour autant, en termes de flux annuels, la part des financements de marché atteignait 75 %. Les entreprises françaises et notamment les PME et les ETI ne limitent ainsi pas leur financement au crédit bancaire et se tournent de plus en plus vers les marchés aussi bien pour des opérations en fonds propres que pour obtenir de la dette par le biais d'obligations. Cette dynamique est mise en évidence dans les graphiques ci-dessous qui présentent l'évolution de la part des crédits bancaires et des obligations dans le total des dettes des entreprises selon leur taille.

Figure 14 : Evolution de la part des crédits bancaires et des obligations dans le total des dettes des entreprises selon leur taille



Source : Banque de France, webstat, 2015.

Même si le crédit bancaire reste la source de financement principale des PME, la part des obligations dans le total de la dette des PME a plus que doublé depuis 2011, passant de 1,9 % en 2011 à 4,3 % en 2014, soit une augmentation de 126 %. L'augmentation est de 54 % sur la même période pour les ETI. A l'inverse, la part des obligations dans les dettes des GE est pratiquement stable passant de 26 % à 29 %. De plus en plus de PME et d'ETI s'orientent donc vers le marché obligataire.

Cette évolution de la demande sur le marché obligataire des entreprises est intéressante dans la mesure où, sur la même période, il est possible d'observer une diminution de la part des crédits bancaires dans l'encours des dettes, et ce pour tous les types d'entreprises. Cette baisse du crédit n'est pas due à des difficultés particulières de financement auprès des banques puisque selon les analyses de la Banque de France, l'accès au crédit des PME reste élevé : 84 % des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (au deuxième trimestre 2016) et concernant les crédits d'investissement 94 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités⁸⁰.

Cet intérêt des PME pour les obligations est cependant à relativiser compte tenu des très faibles volumes de transactions en jeu pour les entreprises non cotées. Ces dernières avaient émis des obligations pour un montant compris entre 2 Mds€ et 3 Mds€ en 2013, alors que le volume moyen d'émission annuel est de 70 Mds€ pour toutes les entreprises confondues.

Ainsi, alors que les fonds obligataires constituent une initiative ingénieuse pour apporter du financement à des entreprises créatrices d'emplois, leur développement récent et les dernières évolutions du cadre législatif rendent difficiles l'évaluation de leur impact à ce jour. Enfin, même

⁸⁰ Banque de France, Enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire, Site internet.

si la proportion du crédit bancaire diminue de façon globale, ces fonds obligataires doivent faire face au regain de compétitivité des crédits bancaires permis par des taux d'intérêt extrêmement faibles (entre 1,4 % et 1,9 % en 2015).

Les fonds obligataires sont donc avant tout destinés à financer les ETI et les Grandes Entreprises. De plus en plus de PME de taille importante pourraient avoir recours à ce type de financement, notamment lorsqu'elles recherchent des financements de long-terme. Cependant, dans leur configuration actuelle, les fonds obligataires ne s'adressent qu'à une faible part des PME, principalement les plus importantes qui ont le moins de difficultés structurelles à se financer. Ces fonds obligataires ne seront dès lors pas pris en compte dans le cadre de l'analyse quantitative de l'offre de financement. Toutefois, ce type de financement pourrait se révéler pertinent pour des PME de plus petite taille, par exemple dans le cadre de fonds qui leur seraient dédiés⁸¹.

De plus, étant donné le fait que les entreprises de taille moyenne ne représentent qu'une très faible proportion au sein des PME en Midi-Pyrénées (0,8 % en 2014⁸²), l'activité de ces fonds obligataires ne devrait pas affecter de manière importante les résultats de la présente étude en Midi-Pyrénées.

⁸¹ Il est à noter que le développement de fonds obligataires pour des PME de petites tailles devrait considérer un périmètre géographique large pour être viable et ainsi disposer d'une demande suffisamment importante et structurée ; un dimensionnement régional pouvant se révéler trop étroit pour un fonds si spécialisé.

⁸² INSEE, Répertoire des Entreprises et des Etablissements, 2014.

6 Analyse de l'offre de financement

Dans le chapitre précédent, les écosystèmes d'acteurs pour chaque type d'instrument financier à destination des PME en Midi-Pyrénées ont été analysés ; ainsi que les instruments financiers destinés à financer les projets de production d'énergies renouvelables. Le présent chapitre complète l'analyse conduite au Chapitre 5 avec une estimation chiffrée pour les différents produits financiers. Le croisement des deux analyses permettra de définir précisément l'offre de financement d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Le chapitre s'ouvre sur la présentation de la méthodologie utilisée pour l'estimation chiffrée de l'offre de financement. Les différents produits financiers sont par la suite passés en revue avec, à la fin de chaque sous-section dédiée, une estimation de l'offre de financement liée au produit financier concerné pour 2017. L'offre de financement globale est ensuite estimée en synthétisant les volumes calculés pour chacun des produits financiers.

6.1 Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement

L'estimation de l'offre annuelle des principaux produits financiers disponibles pour les PME en 2017 a été calculée sur la base de plusieurs sources d'information, tendances de marché et projections, qui permettent une approche complète et complémentaire. Les sources d'information et la méthode de calcul sont propres à chaque produit financier et dépendent principalement du degré d'accessibilité et d'agrégation des données. Ceci étant, la méthode de calcul se fait systématiquement en deux étapes :

1^{re} étape : l'analyse prend en compte tous les montants octroyés aux PME en Midi-Pyrénées pour les produits pour lesquels les données sont disponibles sur les dernières années. Les informations utilisées portant sur l'offre concernent uniquement les PME et excluent les ETI et les Grandes Entreprises. Les montants sont détaillés, dans la mesure du possible, pour chaque catégorie de taille de PME (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne).

2^{re} étape : les estimations des montants d'offre de financement pour 2017 sont élaborées en prenant en considération :

- Les tendances observées sur la période précédente (*a minima* 2013-2015) pour chacun des produits financiers ; et
- La dynamique de marché perçue par les différents acteurs en Midi-Pyrénées pour le futur, permettant ainsi la définition de différents scénarios possibles (« optimistes » et « pessimistes »).

Ces deux étapes permettent d'estimer une offre de financement pour 2016 puis 2017 pour chacun des produits financiers. Seules les estimations pour 2017 sont indiquées dans la présente étude en vue de disposer d'une vue la plus prospective possible.

La façon dont ces éléments de méthodologie de calcul sont combinés est spécifique à chaque produit financier en fonction de sa nature et des données obtenues sur la période 2013-2015. Elle est explicitée au début de chaque sous-section dédiée au produit financier en question.

Une analyse de tendance est indispensable dans la mesure où le volume futur d'un produit financier dépend plus ou moins étroitement des caractéristiques de l'offre existante dans le

passé, sauf si des éléments particuliers à l'origine d'une discontinuité de tendance (par exemple, une croissance exceptionnelle du bilan des intermédiaires financiers à la suite d'une libéralisation du marché bancaire, un fort développement de nouvelles industries ou des chocs boursiers) peuvent être identifiés et des retournements de tendance prédis. Le taux de croissance du PIB réel peut également être pris en considération dans l'exercice d'estimation. Il est en effet légitime de poser l'hypothèse que l'offre et la demande de financement suivent – de manière plus ou moins proportionnelle – la production (indiquée par le PIB). Une hausse de l'offre (et de la demande) de financement peut ainsi être tirée par une hausse des investissements et, à l'inverse, une diminution de ces financements peut résulter d'une décélération (ou d'une réduction) de la croissance de la production. Valable par temps de croissance relativement soutenu, ce raisonnement est moins valide lorsque le taux de croissance est très faible et les perspectives d'investissement limitées. Ainsi, compte tenu de la faiblesse actuelle du taux de croissance du PIB en France, la puissance prédictive de celui-ci en termes de progression de l'offre de financement – et donc sa pertinence – est limitée. Il ne sera donc pas utilisé dans les méthodes d'estimation de l'offre de financement pour 2017.

En parallèle à cela, la perception du développement du marché apportée par les différents acteurs est un élément plus subjectif, mais déterminant. Ainsi, des données provenant des institutions financières concernées ont été utilisées afin d'estimer la croissance de leur offre de financement.

Encadré 4 : CICE, CIR, subventions et avances remboursables

CICE, CIR, subventions et avances remboursables

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Il s'impute sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les trois années suivantes avec une restitution au-delà de ce délai.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est une mesure de soutien aux activités de Recherche et Développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Seules les entreprises (et notamment les PME) qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements accomplis.

Bien que le CICE et le CIR accroissent la profitabilité et la capacité d'autofinancement des entreprises – dont les PME –, il ne s'agit pas de sources de financement à proprement parler. En effet, un crédit d'impôt ne fait que restituer aux PME, avec un délai (et sous conditions dans le cas du CIR), une partie de son revenu. En outre, le crédit d'impôt comme le CIR s'apparente de facto à une forme de subvention (n'étant pas une source de financement externe devant être remboursée), ce qui l'exclut du périmètre de la présente étude dans la mesure où les subventions sont par leur conception même une réponse à l'incapacité de certaines PME de se financer sur le marché et donc la manifestation d'une défaillance de marché.

Un raisonnement similaire peut être conduit pour les avances remboursables dans la mesure où ces dernières peuvent « ne pas être remboursées » ; ce qui en fait une forme de subvention également. Cette caractéristique est ainsi à différencier des prêts à taux zéro, qui sont octroyés sans intérêt mais dont le capital doit être remboursé au financeur (le plus souvent une institution de microfinance).

6.2 Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers

Cette section apporte une vue d'ensemble de l'offre des produits financiers suivants en Midi-Pyrénées :

- Produits de microfinance ;
- Prêts (incluant les prêts à court, moyen et long-terme, les lignes de crédit et les découverts bancaires) ;
- Crédit-bail ; et
- Financement en fonds propres.

6.2.1 Offre de financement en produits de microfinance

Un micro-prêt est un prêt inférieur à 25 000 €⁸³ destiné en particulier aux micro-entreprises et aux chômeurs ou aux personnes inactives qui souhaitent se lancer dans l'auto-emploi mais qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. Il est donc un produit spécifique dont la raison d'être est de compléter les produits de financement « classiques » apportés par les banques. Il cible donc des publics ou des projets traditionnellement non couverts par les banques, ce qui justifie de distinguer ici les micro-prêts des prêts « classiques » apportés par les banques qui sont analysés dans les sections suivantes.

La France est un des pays d'Europe où l'activité de microfinance est la plus ancienne et aujourd'hui parmi les plus développées⁸⁴. Dès les années 1980, les principaux acteurs de la microfinance en France se sont constitués : en 1985 est créée France Initiative, en 1988 est fondée l'association France Active, et en 1989, l'Adie est créée, dont la mission essentielle sera l'octroi de micro-prêts à destination de personnes exclues socialement et financièrement. Cela s'est accompagné du développement progressif du cadre législatif et réglementaire en la matière ainsi que de programmes lancés au niveau national. En 2005, l'Etat crée ainsi le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) qui garantit les micro-prêts professionnels et personnels. La gestion de ce fonds a été confiée dès son origine à la CDC.

Se distingue toutefois généralement en France le micro-prêt professionnel du micro-prêt personnel. Le micro-prêt professionnel est un prêt qui a pour objet de financer la création, le rachat ou la consolidation d'une petite PME artisanale ou commerciale, pour des personnes confrontées à des difficultés d'accès au financement classique. Le micro-prêt dit « personnel », cible la stabilisation de revenu et la sécurisation financière de personnes souvent vulnérables en couvrant des besoins en financement ponctuels jusqu'à 3 000 €⁸⁵.

Les trois principaux réseaux du micro-prêt en France sont présents en Midi-Pyrénées, à savoir Adie, France Active et Initiative France à travers leurs antennes régionales. Le Réseau Entreprendre propose également des micro-prêts mais pour des volumes d'activité plus faibles (voir le Chapitre 5 pour une description de ces acteurs). Les banques commerciales proposent également des micro-prêts pour des montants inférieurs à 25 000 € à des entrepreneurs ainsi qu'à des personnes à la recherche d'un emploi et désireuses de démarrer leur propre entreprise.

⁸³ Commission Européenne, Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi, 2007.

⁸⁴ Réseau Européen de la Microfinance, « Overview of the Microcredit Sector in the European Union », juin 2010.

⁸⁵ Centre d'Analyse Stratégique, Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ?, avril 2013.

Jusqu'en 2015, Bpifrance proposait aux micro-entreprises les Prêts à la Création d'Entreprise (PCE) qui se caractérisaient par des prêts avec intérêts sans demande de garantie. Les PCE étaient des produits offerts par les banques commerciales obligatoirement associés à un prêt bancaire dont le montant en était au moins deux fois supérieur (ou dans certains cas égal) au PCE lui-même. Bpifrance s'apprête désormais à lancer un prêt TPE sur des montants compris entre 10 k€ et 50 k€.

Le tableau ci-dessous apporte une vue synthétique des produits de microfinance disponibles en Midi-Pyrénées et permet de mettre en avant les interactions entre les différents fournisseurs de tels produits. Il ne présente toutefois pas les instruments de garanties pouvant permettre d'obtenir des prêts bancaires, y compris des micro-prêts (à l'image des garanties France Active FAG et FGIF notamment, présentées dans le Chapitre 5).

Tableau 36 : Produits de microfinance proposés en Midi-Pyrénées

Produit/Acteur	Adie	France Active (Midi-Pyrénées Actives)	Initiative France (Initiative Midi-Pyrénées)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales
Micro-prêt traditionnel	<p><i>Micro-prêt avec intérêts.</i></p> <p>Cible : Entrepreneurs non-« bancarisables » :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Personnes au chômage ou vivant des minima sociaux désireuses de créer leur entreprise (2) Micro-entreprises existantes <p>Montant : entre 500 € et 10 k€</p>				<p><i>Micro-prêt avec intérêts.</i></p> <p>Cible : Entrepreneurs « bancarisables »</p> <p>Montant : jusqu'à 25 k€</p>
Prêt d'honneur	<p><i>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel.</i></p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : entre 500 € et 4 000 €</p>		<p><i>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel.</i></p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : entre 1 000 € et 30 k€</p>	<p><i>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel.</i></p> <p>Cible : (1) Entrepreneurs en devenir (2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant : entre 15 k€ et 30 k€</p>	

Produit/Acteur	Adie	France Active (Midi-Pyrénées Actives)	Initiative France (Initiative Midi-Pyrénées)	Réseau Entreprendre	Banques commerciales
Prêt NACRE	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel. Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au montant du prêt NACRE</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Demandeurs d'emploi (2) Personnes en situation de chômage de longue-durée <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant : entre 1 000 € et 10 k€</p>	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel. Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au montant du prêt NACRE.</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Demandeurs d'emploi (2) Personnes en situation de chômage de longue-durée <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant : entre 1 000 € et 10 k€</p>	<p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution donnée à titre personnel. Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au montant du prêt NACRE</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Demandeurs d'emploi (2) Personnes en situation de chômage de longue-durée <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant : entre 1 000 € et 10 k€</p>		

Source : Adie, Midi-Pyrénées Actives, Initiative Midi-Pyrénées, Réseau Entreprendre, 2016.

Le tableau ci-dessous présente les volumes de micro-prêts attribués par les acteurs de la microfinance en Midi-Pyrénées. Les données d'activité des banques commerciales en micro-prêts n'étant pas disponibles, elles ne sont pas intégrées à la présentation du volume de l'offre en micro-prêts présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 37 : Offre de produits de microfinance en Midi-Pyrénées – montants totaux octroyés

	2013	2014	2015
Adie	2 189 398	2 478 721	2 662 324
Midi-Pyrénées Actives ⁸⁶	772 000	633 000	556 000
Initiative Midi-Pyrénées ⁸⁷	5 856 626	5 989 505	6 169 687
Réseau Entreprendre	275 000	375 000	485 000
Total	9 093 024	9 476 226	9 873 011

Source : Adie, Midi-Pyrénées Actives, Initiative Midi-Pyrénées, Réseau Entreprendre, 2016.

L'offre globale en microfinance a augmenté entre 2013 et 2015 (+8,5 %). Cette augmentation concerne l'ensemble des acteurs à l'exception de Midi-Pyrénées Actives et se révèle constante, sans rupture majeure sur la période examinée. Cela témoigne d'une offre relativement structurée et solide, même si certains acteurs peuvent rencontrer des problématiques de reconstitution de leur fonds, par exemple, le Réseau Entreprendre qui voit la CDC retirer sa contribution à partir de 2016⁸⁸. L'enjeu est donc pour ces acteurs de mobiliser du financement privé, notamment auprès des acteurs bancaires. Pour autant, le Réseau Entreprendre par exemple, envisage une hausse de son activité sur les trois prochaines années, indiquant un potentiel de croissance de ce type de produits dans les années à venir.

Les acteurs rencontrés témoignent d'une tendance haussière confirmée par les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus. Plusieurs raisons semblent expliquer cette croissance. La première concerne les jeunes entreprises créées récemment qui sont les principales demandeuses de ce type de produits et sont nombreuses sur le territoire. Un des traits caractéristiques de ces dernières est le pourcentage élevé du taux de création (et de défaut) suite à l'introduction en 2009 du statut d'auto-entrepreneur et du taux de chômage élevé. Entre 2013 et 2014, le nombre de création d'auto-entreprises a augmenté de 3,5 % en Midi-Pyrénées. La seconde raison est liée au fait que la plupart des PME en Midi-Pyrénées sont petites, agricoles, familiales et également artisanales. Elles ont une capacité limitée de garantie, réalisent peu de profits et manquent d'expérience lorsqu'il s'agit de négocier avec des acteurs financiers ; ce qui les exclut du système de financement, au moins lors des premières années. Par conséquent, bien que la microfinance soit plus coûteuse dans certains cas (les taux d'intérêt des micro-prêts étant souvent supérieurs à ceux des prêts bancaires classiques en raison du risque pris par l'Institution de Microfinance), c'est le seul outil de financement disponible pour ce type d'entreprises,

⁸⁶ Les chiffres ne concernent que les prêts NACRE accordés par Midi-Pyrénées Actives.

⁸⁷ Les chiffres n'incluent pas l'activité du FPRI (qui ne concerne pas principalement des micro-prêts), ni l'activité en prêts NACRE (car données non disponibles). Cependant les volumes de prêts NACRE ne représentent qu'une petite partie de l'activité en microfinance d'Initiative Midi-Pyrénées (moins de 10 % en 2015). Cela ne crée donc pas de distorsion majeure dans l'estimation obtenue.

⁸⁸ La Caisse des Dépôts et Consignations limite sa participation au sein de ce type de structures à trois années consécutives.

puisque'aucune garantie pour la plupart des produits n'est demandée et que les formalités administratives ont été simplifiées ces dernières années afin d'en faciliter l'accès.

Quantification de l'offre de financement en produits de microfinance pour l'année 2017

L'estimation de l'offre de financement en microfinance pour 2017 a été calculée selon la méthode suivante :

- Tout d'abord, la tendance observée entre 2013 et 2015 est prolongée sur l'année 2016 prenant l'hypothèse que l'offre garderait le même rythme d'augmentation. Cette hypothèse se base sur deux éléments : d'une part, sur le fait que lors de la période 2013-2015, l'offre en microfinance a connu un accroissement constant (+4,2 % par an), d'autre part les acteurs interrogés considèrent que cette tendance va se poursuivre sur les prochaines années ;
- Ensuite, la même méthode est appliquée pour estimer l'année 2017, autrement dit un pourcentage d'évolution de +4,2 % est appliquée au montant estimé pour 2016 ; et
- Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour l'extrémité inférieure et +5 % pour l'extrémité supérieure.

L'estimation de l'offre de financement en microfinance pour 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38 : Estimation de l'offre annuelle de financement en microfinance pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€)

Offre de financement en microfinance	2017 (M€)
Offre totale en microfinance	10,1 – 11,2

Source : Analyse PwC, 2016.

6.2.2 Offre de financement en prêts à court, moyen et long-terme, en lignes de crédit et en découverts bancaires

L'ex région Midi-Pyrénées est desservie par les principaux réseaux bancaires nationaux : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais et CIC. La région dispose également de réseaux bancaires régionaux (à l'image de la Banque Populaire et des Caisses d'Epargne) permettant une bonne connaissance du tissu productif local. Ce maillage territorial permet une couverture homogène des différents départements de la région. Le contexte macroéconomique actuel est propice au développement du crédit bancaire avec des taux d'intérêt emprunteurs particulièrement bas. De surcroît, les taux d'intérêt sur les emprunts accordés aux entreprises françaises font partie des plus faibles observés en Europe⁸⁹. Ainsi, les banques de la région prêtent à l'heure actuelle à des taux particulièrement faibles, alignés sur les taux directeurs proches de zéro de la Banque Centrale Européenne (BCE). En termes de difficultés cependant, les entretiens réalisés avec les banques du territoire pointent quant à elles l'insuffisance de la demande de financements de la part des PME en ce qui concerne notamment les prêts à court,

⁸⁹ Données Banque Centrale Européenne (BCE).

moyen et long-terme. La réticence des entreprises à emprunter s'explique, d'après les interlocuteurs bancaires interrogés, par la faiblesse des commandes anticipées par les PME qui se traduit par une réticence à investir en dépit de taux d'intérêt historiquement bas.

Afin d'évaluer l'offre de prêt à court, moyen et long-terme pour les PME en Midi-Pyrénées, il est nécessaire de considérer le flux des prêts octroyés selon les statistiques disponibles auprès de la Banque de France.

Les prêts à court-terme sont souvent définis comme étant des prêts devant être remboursés sous moins d'un an. Ils sont le plus couramment utilisés dans le but de financer le BFR des entreprises. Dans le présent rapport, les lignes de crédit et les découverts bancaires sont considérés comme des prêts à court-terme. Les lignes de crédit sont définies comme le montant de prêt maximum approuvé par une banque pour une entreprise. Les intérêts ne sont dès lors uniquement chargés que sur la partie utilisée du prêt. Les découverts bancaires sont des extensions de crédit octroyées par les banques quand un compte atteint un solde nul, laissant donc encore la possibilité à l'entreprise de retirer de l'argent même si le compte n'est plus approvisionné. Ces produits financiers sont habituellement caractérisés par la nécessité d'apporter une plus faible garantie que pour des produits de long-terme. Néanmoins, les garanties restent une préoccupation importante tant pour la banque (en termes de valeur de garantie/caution nécessaire) que pour les PME (en raison de leur manque d'actifs pouvant servir de caution).

Les prêts à moyen et long-terme ont des maturités supérieures à un an et sont habituellement utilisés pour financer des investissements.

La Banque de France ne possède pas de données sur les nouveaux prêts annuels octroyés aux entreprises en Midi-Pyrénées, qu'ils soient destinés aux PME ou non. Au niveau régional, les seules données disponibles sont les encours de prêts à court, moyen et long-terme octroyés aux PME. Les encours de prêts correspondent au capital restant dû par les entreprises aux institutions de crédit et aux autres institutions financières, excluant ainsi les intérêts. La Banque de France fait également une séparation entre les encours de prêts octroyés aux micro-entreprises⁹⁰ d'une part, et ceux octroyés aux petites et moyennes entreprises⁹¹ d'autre part. Ces montants sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

Tableau 39 : Encours des prêts à court-terme octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Micro-entreprises (M€)	498	508	518	535	562	556	559
Petites et moyennes entreprises (M€)	1 042	1 114	1 155	1 230	1 317	1 294	1 293
Total (M€)	1 540	1 622	1 673	1 765	1 879	1 850	1 852

Source : Banque de France, 2016.

⁹⁰ Entre 0 et 9 salariés (et donc Très Petites Entreprises).

⁹¹ Les petites et moyennes entreprises recouvrent ici les petites entreprises (10 à 49 salariés) et les entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés), soit l'ensemble des entreprises de 10 à 249 salariés.

Tableau 40 : Encours de prêts à moyen et long-terme (excluant les crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Micro-entreprises (M€)	2 443	2 668	2 898	2 906	2 967	3 023	3 090
Petites et moyennes entreprises (M€)	2 892	3 073	3 485	3 687	3 518	3 575	3 544
Total (M€)	5 335	5 741	6 383	6 594	6 485	6 598	6 634

Source : Banque de France, 2016.

La Banque de France dispose également des montants des nouveaux prêts accordés à l'ensemble des sociétés non financières résidentes en France. Tous les types de prêts sont inclus et ce, pour l'ensemble des entreprises (PME, Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et Grandes Entreprises). Les montants de ces nouveaux prêts sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 41 : Montants des nouveaux prêts accordés aux entreprises résidentes en France (Mdse)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Jusqu'à 1 M€ (Mdse)	72,3	80,7	76,4	71,4	68,9	64,4	82,2
Evolution année par année	-17,8 %	11,6 %	-5,5 %	-6,4 %	-3,5 %	-6,2 %	27,2 %
Plus de 1 M€ (Mdse)	160,1	153,6	171	167,8	139	119,4	157,5
Evolution année par année	-21,8 %	-4,1 %	11,3 %	-1,8 %	-17,2 %	-14,1 %	31,9 %
Total nouveaux prêts France (Mdse)	232,4	234,3	247,3	239,3	207,7	183,8	239,7
Evolution année par année	-20,6 %	0,8 %	5,5 %	-3,2 %	-13,2 %	-11,5 %	30,4 %

Source : Banque de France, 2016.

A partir de ces données, il est possible d'estimer le montant des nouveaux prêts accordés aux PME en Midi-Pyrénées chaque année. Pour ce faire, deux étapes ont été suivies :

- Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours pour chaque année au niveau national et pour l'ensemble des prêts ;
- Etape 2 : A partir de ce pourcentage et des données sur les encours de prêts pour les PME en Midi-Pyrénées, estimation du montant des nouveaux prêts accordés aux PME en Midi-Pyrénées pour chaque année.

Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours

Afin de conduire cette étape, les données utilisées sont les encours au 31 décembre de chaque année. Le tableau suivant indique les montants des encours de prêts pour les sociétés non financières résidentes en France. Ces données comprennent donc tous les types de crédits (notamment les crédits-baux) et incluent également des entreprises hors PME (ETI et Grandes Entreprises).

Tableau 42 : Encours des prêts accordés aux sociétés non financières en France (Mds€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Encours (Mds€)	769,3	780,8	815,9	819,1	813,7	838,4	874,1
Evolution année par année	-1,6 %	1,5 %	4,5 %	0,4 %	-0,3 %	2,6 %	4,3 %

Source : Banque de France, 2016.

Il s'agit ensuite de déterminer la proportion des montants des nouveaux prêts au sein des encours au 31 décembre de chaque année. Ces proportions sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 43 : Pourcentage des nouveaux prêts au sein des encours en France

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Part des nouveaux prêts dans les encours	30,2 %	30,0 %	30,3 %	29,2 %	25,5 %	21,9 %	27,4 %

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2016.

En d'autres termes, pour l'année 2015, l'ensemble des nouveaux prêts accordés aux sociétés non financières résidant en France représentait 27,4 % du total des encours au 31 décembre de cette année.

Etape 2 : Estimation du montant annuel des nouveaux prêts accordés aux PME en Midi-Pyrénées

Cette seconde étape consiste à estimer les montants des nouveaux prêts (court, moyen et long-terme) accordés aux PME en Midi-Pyrénées. Pour cela, les données du Tableau 39, du Tableau 40 et du Tableau 43 sont utilisées.

Dans ce cadre, les montants estimés sont calculés sur la base de trois hypothèses :

- La 1^{re} hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même en Midi-Pyrénées qu'en France. Cette hypothèse constitue nécessairement une approximation, mais semble néanmoins raisonnable en considérant la structure économique de la région au sein du pays, la part du PIB régional dans le PIB national, ainsi que la valeur ajoutée et le nombre d'entreprises présentes sur le territoire des Midi-Pyrénées ;
- La 2^e hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même pour les PME que pour l'ensemble des entreprises (incluant donc les ETI et les Grandes Entreprises). Cette hypothèse se fonde sur le poids économique des PME au sein de l'ensemble de l'économie (et notamment en Midi-Pyrénées), tant du fait de leur part prépondérante au sein de l'ensemble des entreprises que de leur poids en termes de besoin de financement ; et
- La 3^e hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux prêts au sein des encours est la même pour les prêts à court, moyen et long-terme que pour l'ensemble des prêts accordés aux entreprises. Cette hypothèse se fonde sur l'importance des prêts à court, moyen et long-terme dans le financement des entreprises. Les autres formes de crédit (crédits-baux, affacturage et autres crédits) représentent des proportions faibles au sein de l'ensemble des prêts accordés aux entreprises.

Le Tableau 44 et le Tableau 46 présentent les montants des nouveaux prêts ainsi estimés pour chaque année pour les prêts à court, moyen et long-terme accordés aux PME en Midi-Pyrénées.

Tableau 44 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à court-terme octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Micro-entreprises (M€)	150,4	152,4	156,9	156,2	143,3	121,8	153,2
Petites et moyennes entreprises (M€)	314,7	334,2	349,9	359,2	335,85	283,4	354,3
Total (M€)	465,1	486,6	506,9	515,4	479,1	405,1	507,4

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2016.

Le volume des prêts à court-terme a augmenté entre 2014 et 2015 aussi bien pour les micro-entreprises que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Toutefois, cette augmentation compense surtout le « trou d'air » de 2013-2014. Les estimations des montants des prêts au niveau régional ont été réalisées à partir des montants disponibles au niveau national. Ainsi, par construction, les évolutions au niveau régional suivent et reflètent les évolutions au niveau national.

L'explication de ce « trou d'air » se trouve au niveau macroéconomique, dans le ralentissement marqué de la croissance du PIB à partir de 2012 et jusqu'à 2015 (voir Tableau 45 ci-après). En effet, comme expliqué dans la section dédiée à la méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement, lorsque le taux de croissance du PIB est nettement différent de zéro, il peut être utilisé pour estimer l'évolution de l'offre des prêts. L'investissement est en effet une composante du PIB. Or, la hausse des investissements, financés par le canal du crédit, se traduit par une hausse du volume des prêts.

Ainsi, la forte baisse du volume des prêts sur la période 2013-2014 s'explique par un ralentissement marqué du taux de croissance du PIB (de +2,1 % en 2011 à +0,2 % en 2012 et +0,6 % en 2013). Le retour du volume des prêts en 2015 à leur niveau antérieur à 2013 s'explique, à son tour, par une légère accélération du taux de croissance du PIB (+0,7 % en 2014 et +1,2 % en 2015) et une baisse du coût du crédit (l'indicateur composite du coût d'emprunt pour les institutions non financières passant de 2,2 % par an en 2013 à 1,7 % par an en 2015).

Le tableau suivant illustre l'évolution du taux de croissance du PIB sur la période 2010-2015 et celle du coût de l'emprunt sur la même période.

Tableau 45 : Taux de croissance du PIB réel et coût de l'emprunt sur la période 2009-2015, en %

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB réel, en %	2,0	2,1	0,2	0,6	0,7	1,2
Indicateur composite du coût d'emprunt pour les institutions non financières	2,5	3,0	2,6	2,2	2,1	1,7

Source : Eurostat, Banque Centrale Européenne, Analyse PwC, 2016

La baisse du coût du crédit a stimulé la demande des prêts et conduit à une hausse du volume des prêts nouveaux à l'échelle nationale en 2015. En faisant l'hypothèse selon laquelle l'évolution de l'offre des nouveaux prêts au niveau régional suit les variations au niveau national, il est possible

d'estimer que la hausse du volume des prêts au niveau national s'est traduite par une hausse proportionnelle au niveau de la région Midi-Pyrénées.

Ainsi pour les micro-entreprises, les montants des nouveaux prêts en 2015 ont retrouvé des niveaux qui étaient les leurs entre 2009 et 2012. Pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, les montants des prêts à court-terme sont également revenus à la tendance qui était la leur avant 2013. Compte tenu du contexte macroéconomique actuel en France – à savoir un niveau des taux d'intérêt historiquement bas, la poursuite de l'assouplissement quantitatif de la BCE et une accélération de la croissance du PIB –, cette tendance est appelée à perdurer en 2016 et 2017.

Tableau 46 : Estimation des montants annuels des nouveaux prêts à moyen et long-terme (hors crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Micro-entreprises (M€)	737,8	800,3	878,1	848,7	756,5	662	846,6
Petites et moyennes entreprises (M€)	873,2	921,8	1 055,9	1 076,7	897,1	782,9	971,
Total (M€)	1 611	1 722,1	1 934	1 925,4	1 653,6	1 444,9	1 817,6

Source : Banque de France, Analyse PwC, 2016.

Entre 2014 et 2015, le volume des prêts à moyen et long-terme a cru respectivement de 28 % (pour les micro-entreprises), de 24 % (pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne) et de 26 % (pour l'ensemble des PME). Comme pour les prêts à court-terme, – et pour les raisons similaires à celles exposées plus haut – la croissance de 2015 a suivi le déclin de la période 2013-2014.

Quantification de l'offre de financement en prêts pour l'année 2017

L'estimation de l'offre de financement en prêts pour l'année 2017 a été calculée selon la méthode suivante :

- Tout d'abord, la moyenne des variations des montants observés sur la période 2009-2015 est appliquée au montant observé en 2015 afin d'estimer les montants pour l'année 2016 ;
- Ensuite, et selon la même méthode, la moyenne des variations sur la période 2009-2016 est utilisée pour calculer le montant de 2017, prenant l'hypothèse que l'offre de prêts augmenterait en ligne avec la tendance du passé. En effet, sur la période 2009-2013, l'offre a été en constante augmentation avant de connaître le trou d'air de 2013-2014, puis de compenser ce déclin en 2015. Les acteurs interrogés considèrent que cette tendance va se poursuivre sur les prochaines années ; et
- Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour l'extrémité inférieure et +5 % pour l'extrémité supérieure.

L'estimation de l'offre de financement en prêts à court-terme par taille d'entreprise pour 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 47 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts à court-terme pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€)

Offre de financement en prêts à court-terme		2017 (M€)
Offre pour les micro-entreprises		148,6 – 164,2
Offre pour les petites et moyennes entreprises		355,3 – 392,7
Offre totale pour les PME		503,9 – 556,9

Source : Analyse PwC, 2016.

L'offre de financement en prêts à moyen et long-terme a été estimée suivant la même méthode. Les résultats de cette estimation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48 : Estimation de l'offre annuelle de financement en prêts à moyen et long-terme pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées (M€)

Offre de financement en prêts à moyen et long-terme		2017 (M€)
Offre pour les micro-entreprises		857,0 – 947,3
Offre pour les petites et moyennes entreprises		990,2 – 1 094,4
Offre totale pour les PME		1 847,3 – 2 041,7

Source : Analyse PwC, 2016.

6.2.3 Offre de financement en crédit-bail

L'estimation de l'offre de crédit-bail pour 2017 s'est également fondée sur les données fournies par la Banque de France. La Banque de France a par ailleurs fourni la clé de répartition pour estimer le pourcentage du crédit-bail au sein des encours de prêts : 6 % du montant total des encours des prêts moyen et long-terme (incluant le crédit-bail) pour les micro-entreprises et 8 % pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne.

Le montant total des encours (incluant aussi bien les prêts à moyen et long-terme que le crédit-bail) pour Midi-Pyrénées est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 49 : Encours de prêts à moyen et long-terme (incluant les crédits-baux) octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Micro-entreprises (M€)	2 599	2 838	3 083	3 092	3 156	3 216	3 287
Petites et moyennes entreprises (M€)	3 143	3 340	3 788	4 008	3 824	3 886	3 852
Total (M€)	5 742	6 178	6 871	7 100	6 980	7 102	7 139

Source : Banque de France, 2016.

En utilisant la clé de répartition fournie par la Banque de France, il est possible d'estimer les montants des encours pour le crédit-bail. Ces encours sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Encours de crédits-baux octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Micro-entreprises (M€)	156	170	185	186	189	193	197
Petites et moyennes entreprises (M€)	251	267	303	321	306	311	308
Total (M€)	407	437	488	506	495	504	505

Source : Banque de France, 2016.

L'estimation des nouveaux crédits-baux octroyés aux PME de la région entre 2009 et 2015 est conduite suivant la même méthode que pour les prêts à court, moyen et long-terme. Les résultats sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau 51 : Nouveaux crédits-baux octroyés aux PME en Midi-Pyrénées (M€)

	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015
Micro-entreprises (M€)	47	51	56	54	48	42	54
Petites et moyennes entreprises (M€)	76	80	92	94	78	68	84
Total (M€)	123	131	148	148	126	110	138

Source : Banque de France, 2016.

Quantification de l'offre de financement en crédits-baux pour l'année 2017

L'estimation de l'offre de financement en crédits-baux pour l'année 2017 a été calculée selon la même méthode que pour les prêts à court, moyen et long-terme, à savoir :

- Tout d'abord, la tendance observée de l'offre de crédit-bail dans la région (une croissance de 4,0 % par an en moyenne entre 2009 et 2015 pour les micro-entreprises et de 3,6 % en moyenne sur la même période pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne) est prolongée en 2016 ;
- Ensuite, et selon la même méthode, la moyenne des variations sur la période 2009-2016 est utilisée pour calculer le montant de 2017, prenant l'hypothèse que l'offre en crédit-bail augmenterait en ligne avec la tendance du passé ; et
- Enfin, une variation de 5 % est appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour l'extrémité inférieure et +5 % pour l'extrémité supérieure.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble de l'offre de crédit-bail pour les PME par taille d'entreprise pour 2017.

Tableau 52 : Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées

Offre de crédit-bail aux PME	2017 (M€)
Offre pour les micro-entreprises	54,7 – 60,5
Offre pour les petites et moyennes entreprises	84,7 – 93,7
Offre totale pour les PME	139,4 – 154,1

Source : Analyse PwC, 2016.

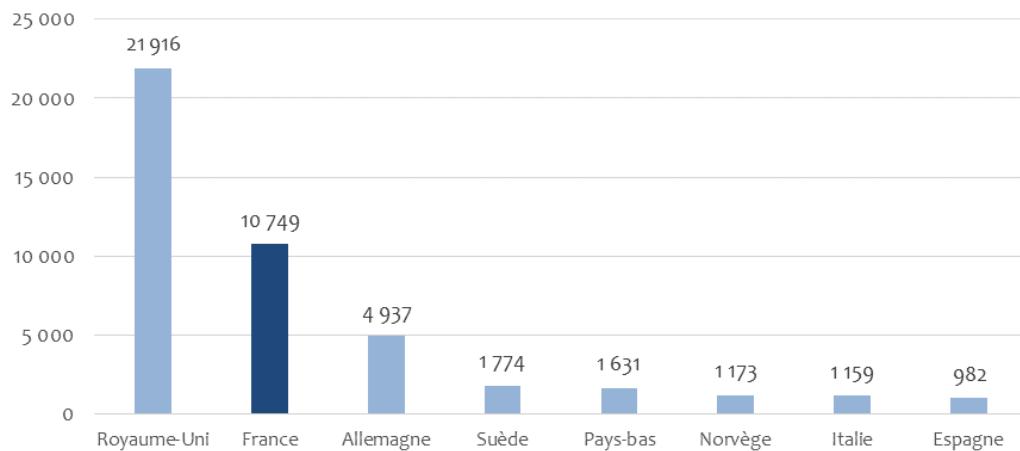
6.2.4 Offre de financement en fonds propres

L'analyse quantitative de l'offre en fonds propres en Midi-Pyrénées repose sur les données transmises par l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) qui regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France. Cette association fournit à la fois des données à l'échelle nationale et régionale. Ces données sont catégorisées selon le stade de développement des entreprises et l'objectif du financement (innovation, développement, transmission et retournement). Il convient de préciser que le capital-innovation couvre à la fois l'amorçage, la création et le capital-risque.

Les données présentées ici au niveau national et régional, hormis pour les Business Angels, font référence à toutes les tailles d'entreprises, y compris les ETI et les Grandes Entreprises, car aucune segmentation des données selon la taille des entreprises n'est disponible. Cependant, cet élément n'affectera pas substantiellement l'analyse. Les ETI et les Grandes Entreprises ne représentent qu'environ un quart des investissements en France, le reste se faisant dans les PME. Cette part est encore plus faible en Midi-Pyrénées puisque selon l'AFIC, à fin 2014, les PME représentaient plus de 80 % des entreprises en portefeuilles.

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, la France est un marché mature en matière de capital-investissement, le 2^e marché le plus important d'Europe, derrière le Royaume-Uni, si l'on considère les montants investis par les acteurs du capital-investissement de chaque pays.

Figure 15 : Montants investis par les acteurs du capital-investissement (capital-innovation + capital-développement + capital-transmission) de plusieurs pays européens en 2015 (flux annuel) et en M€⁹²



Source : AFIC, 2016.

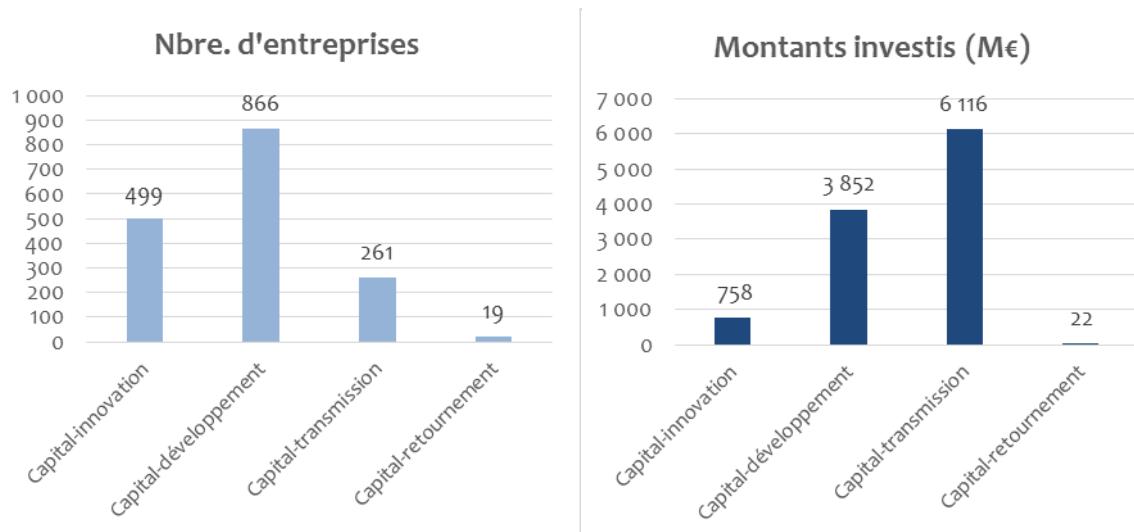
La France apparaît même en 1^{re} position pour le seul capital-innovation et en 2^e position pour le capital-développement, ces deux activités ayant cru entre 2014 et 2015, respectivement de +21 % et de +47 %. La France se distingue également par des tickets moyens parmi les plus élevés en Europe. Si la France reste un marché important, son niveau de compétitivité et d'attractivité est pourtant en-deçà de nombreux pays européens. Selon l'indice créé par l'IESE Business School, l'université de Navarre et en coopération avec l'EM Lyon Business School⁹³, la France est classée 21^e sur 118 pays en 2016 quant à son attractivité en matière de capital-risque et de capital-développement. Les deux principaux freins identifiés sont le manque de flexibilité du marché du travail, une préoccupation importante pour les investisseurs, ainsi que l'instabilité fiscale. Au sein des pays européens, la France se classe 9^e derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Suède, les Pays-Bas, l'Irlande et la Belgique.

La distribution des investissements des acteurs français du capital-investissement se présente comme indiqué dans les graphiques suivants.

⁹² Les montants indiqués se réfèrent à l'ensemble des investissements réalisés par les acteurs du capital-investissement de chaque pays. Les investissements réalisés par ces acteurs à l'étranger, autrement dit en dehors de leur pays d'origine (d'installation), sont comptabilisés dans le pays d'origine de l'investisseur. Cela explique que le montant indiqué pour la France en 2015 soit différent de celui présenté dans le Tableau 53, ce dernier ne considérant que les montants investis par les acteurs du capital-investissement français en France.

⁹³ Cet indice, mis à jour annuellement, a pour but de déterminer l'attractivité de chaque pays en matière de financement en capital-risque et en capital-développement. Il détermine l'attractivité de chaque pays pour un investisseur institutionnel potentiel sur un ensemble de paramètres socio-économiques divisé en six catégories : l'activité économique, l'ampleur du marché des capitaux, le régime fiscal, la protection des investisseurs et la gouvernance d'entreprises, l'environnement social et enfin, les opportunités entrepreneuriales.

Figure 16 : Distribution des montants investis par les acteurs du capital-investissements français, en 2015, en nombre d'entreprises (toutes tailles d'entreprises confondues) et en montants investis (M€)⁹⁴



Source : AFIC, 2016.

Les principaux bénéficiaires de ces investissements sont les petites entreprises ou les entreprises de taille moyenne : 57 % des entreprises en portefeuille fin 2014 étaient des petites entreprises ou des entreprises de taille moyenne, devant les ETI (24 %), les micro-entreprises (17 %) et les Grandes Entreprises (2 %).

En complément des acteurs du capital-investissement, compris dans les données de l'AFIC, les Business Angels proposent du financement en fonds propres et sont donc à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de la présente étude.

Encadré 5 : Présentation des Business Angels en France

Les Business Angels en France

Les Business Angels sont souvent d'actuels ou d'anciens dirigeants qui procurent des conseils et un soutien financier aux entreprises innovantes, le plus souvent dans leur domaine d'expertise. Ils investissent principalement au début de la vie des entreprises, en phase d'amorçage. Au 31 décembre 2014, il y avait 4 442 Business Angels répertoriés en France qui ont financé 305 entreprises pour un montant total de 36,5 M€ (soit une baisse de 11% comparé au montant total investi en 2013). En 2015, l'investissement par les Business Angels en France a augmenté de 13% par rapport à l'année précédente pour atteindre 41,2 M€.

La majorité des interventions des Business Angels se situe entre 100 k€ et 500 k€ (plus de 60 % du total des montants investis en 2015) avec un tour de table moyen par entreprise de 143 k€. Avec de tels montants investis, les Business Angels acquièrent habituellement une participation minoritaire dans l'entreprise. En 2015, leurs investissements ont permis en moyenne une levée de fonds atteignant trois fois le montant

⁹⁴ Les montants indiqués font référence à l'ensemble des investissements réalisés (ainsi que les bénéficiaires de ces investissements) par les acteurs du capital-investissement français. Les investissements réalisés par ces acteurs à l'étranger sont également comptabilisés mais sont minoritaires. Ceci explique ainsi que les montants indiqués soient différents de ceux présentés dans le Tableau 53, ce dernier ne considérant que les montants investis (et leur bénéficiaires) par les acteurs du capital-investissement français en France.

Les Business Angels en France

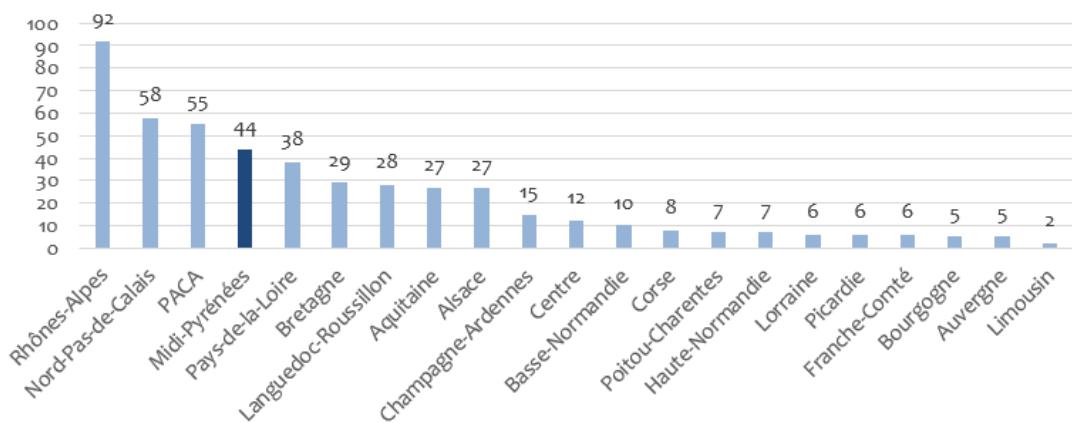
initial apporté (du fait de l'effet de levier) et ont permis de créer ou maintenir près de 3 000 emplois. Les principaux secteurs d'intervention des Business Angels sont le digital, la santé et les biotech⁹⁵.

Au sein du marché français, les régions (selon la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016) les plus avancées en matière de capital-investissement sont l'Ile-de-France – de très loin la 1^{re} région en la matière –, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas de Calais et Midi-Pyrénées. Selon les acteurs rencontrés, Midi-Pyrénées dispose historiquement d'une forte offre en capital-investissement en comparaison avec d'autres régions hors Ile-de-France et ce sur l'ensemble des métiers du capital-investissement. Si l'on considère le nombre d'entreprises en portefeuille fin 2013⁹⁶, Midi-Pyrénées figure en effet en :

- 5^e position pour le capital-innovation ;
- 6^e position pour le capital-développement ; et en
- 5^e position pour le capital-transmission.

Afin d'assurer la visibilité des trois graphiques ci-dessous, la région Ile-de-France n'y figure pas. En effet, les nombres d'entreprises pour l'Ile-de-France sont très importants en comparaison des autres régions (avec une cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016), ce qui aurait eu pour effet de distordre les graphiques. Au 31/12/2013, l'Ile-de-France disposait de 409 entreprises en portefeuille en capital-innovation, 1 083 en capital-développement, 437 en capital-transmission.

Figure 17 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-innovation en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises

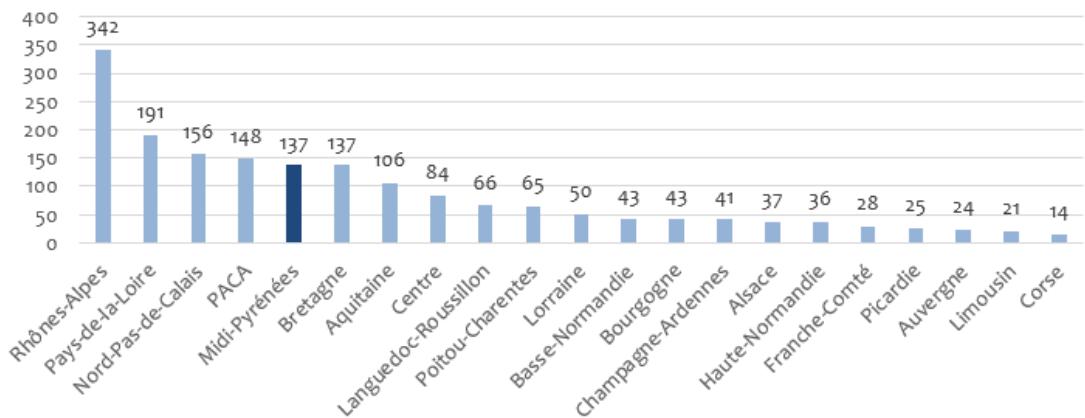


Source : AFIC, 2016.

⁹⁵ France Angels, L'investissement des Business Angels en 2015, 2016.

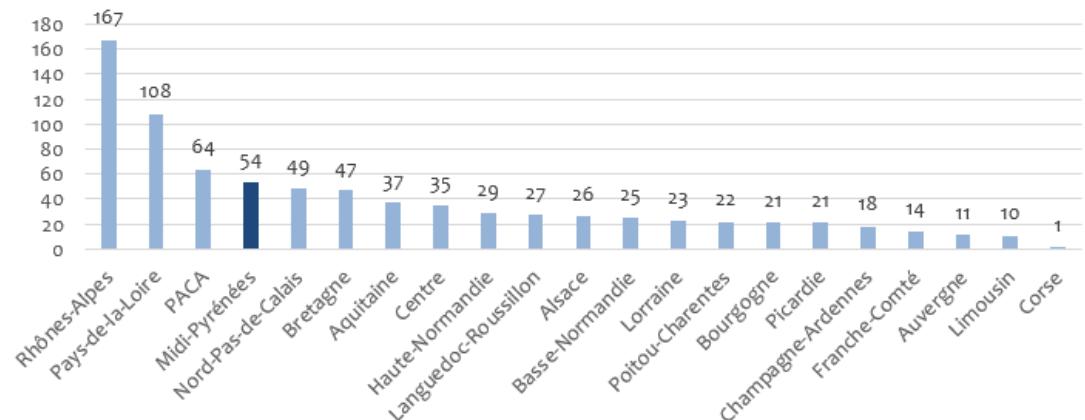
⁹⁶ Les données les plus récentes concernent l'état du portefeuille à au 31 décembre 2014. Toutefois, ces données sont présentées dans le cadre de la nouvelle cartographie des régions françaises, rendant la comparaison avec Midi-Pyrénées uniquement moins pertinente.

Figure 18 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-développement en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises



Source : AFIC, 2016.

Figure 19 : Nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-transmission en portefeuille au 31/12/2013 par anciennes régions françaises



Source : AFIC, 2016.

En Midi-Pyrénées, l'écosystème des acteurs proposant du financement en fonds propres est ainsi relativement dense. En 2015, 38 acteurs du capital-investissement avaient investi en Midi-Pyrénées contre 22 en Languedoc-Roussillon la même année. Ce chiffre est relativement stable depuis 2009, alors même que les montants investis ont connu une fluctuation plus forte. Les principaux acteurs de cet écosystème ont été présentés dans le Chapitre 5 (la plupart d'entre eux bénéficiant d'un soutien de la Région).

Le volume d'activité du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées au cours des dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 53 : Financement en fonds propres sur la période 2009-2015 en Midi-Pyrénées et en France⁹⁷, pour toutes les tailles d'entreprise et tous les acteurs français

Midi-Pyrénées		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Business Angels ⁹⁸	Investissement (M€)	n.a	n.a	n.a	n.a	0,5	0,5	1
	Nbre d'entr. bénéficiaires	n.a	n.a	n.a	n.a	6	3	7
Capital innovation	Investissement (M€)	32	32	10	15	18	20	60
	Nbre d'entr. bénéficiaires	27	30	59	32	40	27	27
Capital développement	Investissement (M€)	76	33	84	39	48	49	41
	Nbre d'entr. bénéficiaires	14	22	8	16	11	12	13
Capital transmission	Investissement (M€)	9	148	104	25	27	95	30
	Nbre d'entr. bénéficiaires	9	12	14	13	9	9	11
Capital retournement	Investissement (M€)	1	-	-	-	-	-	-
	Nbre d'entr. bénéficiaires	2	-	-	-	-	-	-
Total	Investissement (M€)	118	213	198	79	93,5	165,5	131
	Nbre d'entr. bénéficiaires	52	64	81	61	66	51	58
France								
Total	Investissement (M€)	3 098	5 576	7 804	4 964	5 315	6 396	7 089
	Nbre d'entr. bénéficiaires	1 262	1 452	1 489	1 334	1 342	1 417	1 392
Part de Midi-Pyrénées dans total France								
Investissement (M€)		4 %	4 %	3 %	2 %	2 %	3 %	2 %
Nbre d'entr. bénéficiaires		4 %	4 %	5 %	5 %	4 %	3 %	4 %

Source : Capitole Angels, AFIC, Analyse PwC, 2016.

Le financement en fonds propres en Midi-Pyrénées a connu des fluctuations marquées entre 2009 et 2015. Il a été plus que divisé par deux entre 2010 – son pic sur la période – et 2012, passant de 213 M€ à 79 M€. Il a ensuite augmenté pour ne jamais retrouver son niveau de 2010 contrairement à la tendance nationale. Globalement, ses évolutions reflètent les évolutions du

⁹⁷ Hors investissements apportés par les Business Angels.

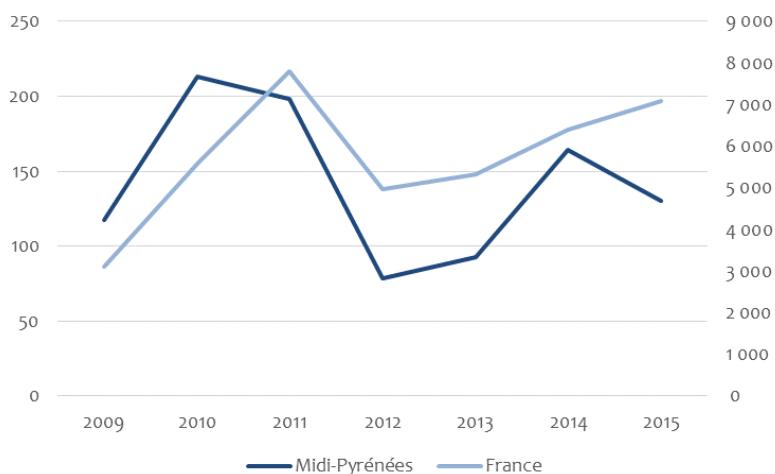
⁹⁸ Les données indiquées relatives aux Business Angels ne concernent que Capitole Angels, le seul réseau de Business Angels présent en Midi-Pyrénées. Cela ne signifie pas qu'il soit le seul à y investir. En revanche, selon France Angels, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées avaient bénéficié de 2,8 M€ d'investissements en 2015 de la part de Business Angels (le détail pour Midi-Pyrénées n'est pas disponible). Cela témoigne qu'avec 1,1 M€ investis en 2015, Capitole Angels représente la très grande majorité des investissements réalisés par les Business Angels en Midi-Pyrénées. La marge d'erreur est donc relativement faible avec l'investissement effectif réalisé par l'ensemble des Business Angels en Midi-Pyrénées.

financement en fonds propres en France sur la même période comme présenté dans le graphique ci-après.

En effet, au niveau national comme régional, les années 2010 et 2011 marquent un point de rupture en matière de financement en fonds propres pour aboutir à un minimum en 2012. Le « trou » observé en 2012 pourrait s'expliquer par l'incertitude fiscale liée à l'élection présidentielle et à un phénomène de report des investissements. Depuis, les montants investis en fonds propres ont cru, même si Midi-Pyrénées enregistre une baisse de 20 % entre 2014 et 2015 alors qu'au niveau national on observe une augmentation de 11 % sur la même période. Aussi, la dynamique du financement en fonds propres a été plus faible en Midi-Pyrénées qu'au niveau national. Le poids de Midi-Pyrénées dans le total national est ainsi passé de 4 % en 2009 et 2010 à 2 % en 2015 en montants investis. En nombre d'entreprises bénéficiaires, le poids de Midi-Pyrénées s'est globalement maintenu.

Pour Midi-Pyrénées, cet affaissement en 2011 et surtout en 2012 est principalement causé par la chute des montants investis en capital-transmission passés de 148 M€ en 2010 à 25 M€ en 2010. Les autres activités connaissent également une diminution sur cette période mais de manière moins marquée. Les évolutions du nombre d'entreprises bénéficiaires suivent cette tendance bien que les fluctuations soient moins marquées. En effet, les tickets d'investissements sur le capital-transmission sont plus élevés que sur le capital-innovation et le capital-développement. Une chute du nombre de bénéficiaires entraîne donc une diminution des montants investis de plus grande ampleur.

Figure 20 : Evolution des financements en fonds propres en Midi-Pyrénées (axe de gauche) et en France⁹⁹ (axe de droite) entre 2009 et 2015, en M€

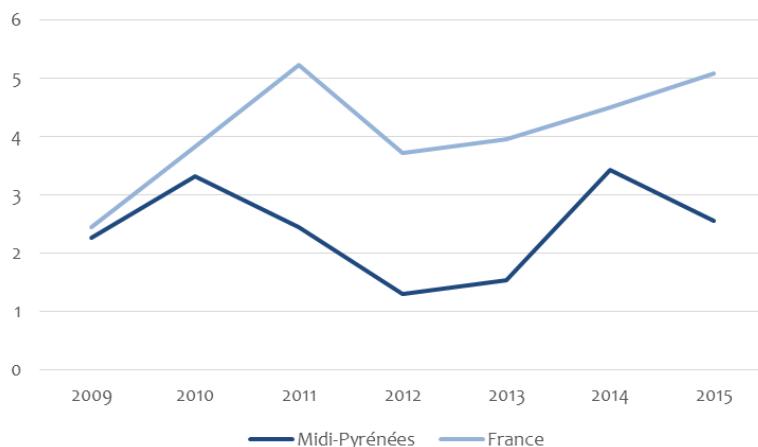


Source : Capitole Angels, AFIC, Analyse PwC, 2016.

De plus, les tickets d'investissement moyens en Midi-Pyrénées se situent en deçà de la moyenne nationale. Aussi, les évolutions du ticket moyen d'investissement en Midi-Pyrénées montrent que sur la période 2010-2012, la diminution des montants investis a été plus rapide que celle du nombre d'entreprises bénéficiaires. En revanche, à partir de 2012, les montants investis tendent à augmenter plus rapidement que le nombre d'entreprises bénéficiaires.

⁹⁹ Hors investissements apportés par les Business Angels

Figure 21 : Evolution du montant moyen investi en Midi-Pyrénées et en France¹⁰⁰ entre 2009 et 2015, en M€

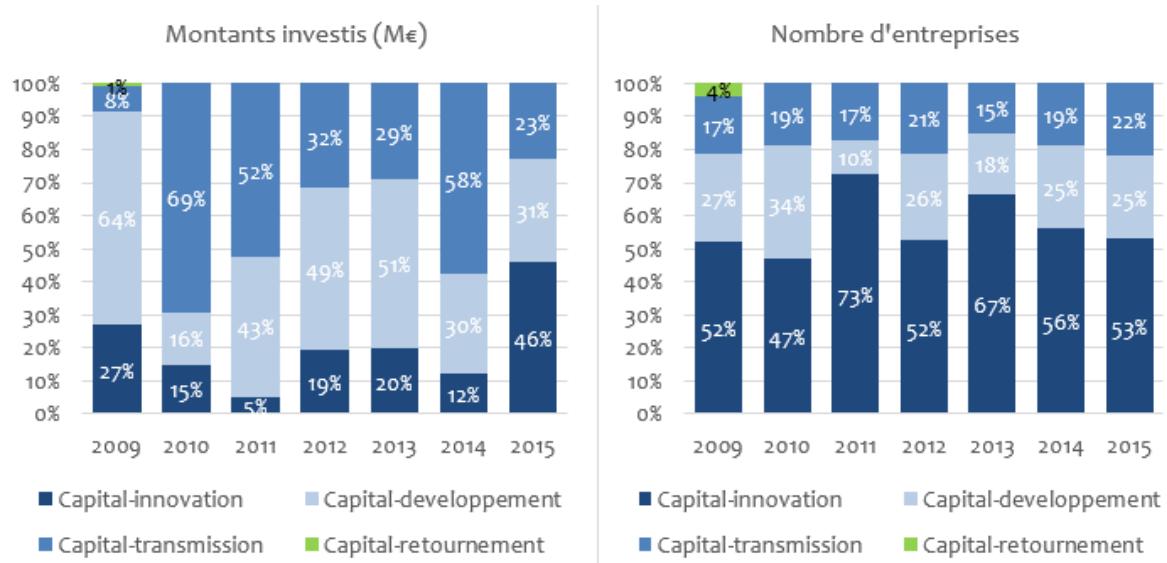


Source : Capitole Angels, AFIC, Analyse PwC, 2016.

A l'instar de la situation au niveau national, le capital-développement et le capital-transmission concentrent la majeure partie des fonds investis. En revanche, et contrairement à ce qui peut être observé au niveau national, le capital-innovation est la principale activité de financement en fonds propres en nombre d'entreprises : il concentre en moyenne plus de la moitié des entreprises bénéficiaires en Midi-Pyrénées contre une moyenne d'un tiers au niveau national.

Le graphique suivant illustre la composition du capital-investissement en Midi-Pyrénées en termes de volumes investis et du nombre d'entreprises bénéficiaires.

Figure 22 : Evolution de la composition du capital-investissement en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2015, en montants investis (M€) et en nombre d'entreprises



Source : AFIC, Analyse PwC, 2016.

¹⁰⁰ Hors investissements apportés par les Business Angels

Le fait que le capital-innovation concentre une part relativement importante des entreprises bénéficiaires et des montants investis¹⁰¹, et que le nombre d'entreprises bénéficiaires de capital-innovation en Midi-Pyrénées figure parmi les plus importants des anciennes régions françaises en valeur absolue (voir Figure 17) est un indicateur d'une offre en capital-innovation relativement importante par rapport à d'autres régions françaises. Cependant, cela ne permet naturellement pas de conclure que les besoins en capital-innovation sont couverts sur le territoire ou même qu'ils ont plus de probabilité d'être couverts que dans d'autres régions françaises. En effet, cela exige de mettre ces chiffres en perspective avec la demande potentielle pour ce type d'investissements en Midi-Pyrénées. Or, les acteurs rencontrés ont mis en évidence le nombre important de start-ups et de projets innovants en Midi-Pyrénées ainsi que leur besoin de financement toujours croissant, y compris pour les accompagner sur les phases de développement. Ce point fait l'objet d'une analyse approfondie dans le Chapitre 7.

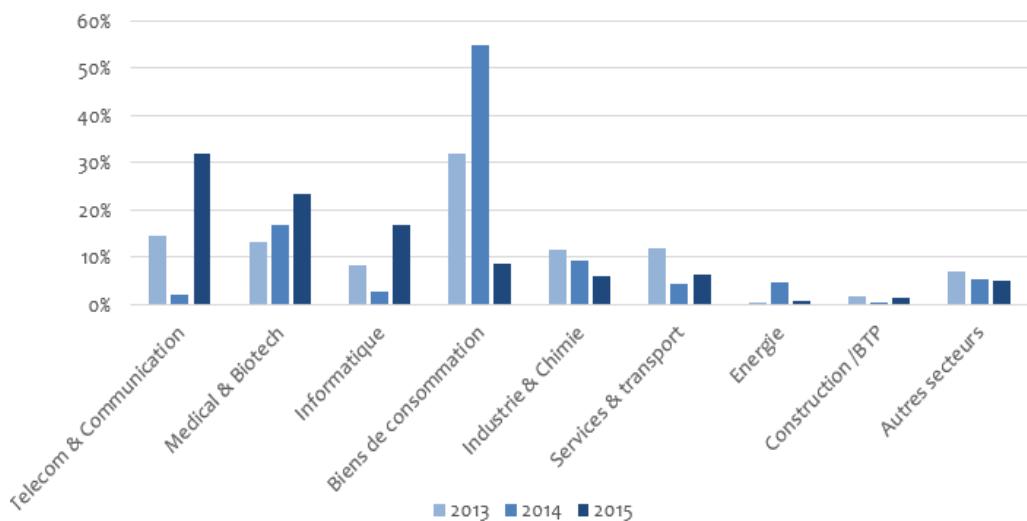
Par ailleurs, le capital-innovation couvre plusieurs segments de financement (amorçage, création, risque) qui peuvent connaître des situations différentes au regard des montants investis et du nombre d'entreprises bénéficiaires. Aussi, il est possible qu'un sous-segment soit faiblement doté sans que cela ne se reflète dans le chiffre agrégé de l'ensemble du capital-innovation. Les données obtenues ne permettent pas de produire d'analyse quantitative au niveau des sous-segments ; cependant le croisement des informations collectées au cours des entretiens et des résultats de l'enquête en ligne permettra de produire un jugement plus fin quant à chacun de ces sous-segments.

Le capital-retournement apparaît en revanche comme quasi inexistant en Midi-Pyrénées. Depuis 2009, aucune opération en capital-retournement n'a été réalisée.

La plus grande part des financements en fonds propres sur le territoire va à des secteurs à intensité technologique forte, à savoir « télécommunication & communication », « médical & biotech », ainsi que l'informatique. En 2015, ces trois secteurs avaient attiré 72 % des financements en fonds propres. Cette part s'est en outre accrue entre 2013 et 2015, témoignant de leur dynamisme. A côté d'eux, le secteur des biens de consommation attire également une part importante des financements. Il est d'ailleurs le premier secteur bénéficiaire de financement en fonds propres sur la période 2009-2015 (27 % du total).

¹⁰¹ La part du capital-innovation dans le total du capital investissement est presque systématiquement supérieure en Midi-Pyrénées par rapport à l'échelle nationale entre 2009 et 2015, à l'exception de 2011 où les parts sont équivalentes.

Figure 23 : Part des différents secteurs dans le total des financements en fonds propres en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015



Source : AFIC, Analyse PwC, 2016.

Il est également à noter que l'industrie et la chimie ont un poids relativement faible (6 % du total sur la période 2009-2015), en particulier si l'on compare avec la situation de territoires voisins comme le Languedoc-Roussillon qui concentrat 34 % de ses financements en fonds propres sur l'industrie et la chimie en 2013¹⁰².

Quantification de l'offre de financement en fonds propres pour l'année 2017

L'estimation de l'offre de financement en fonds propres apportés par les Business Angels et les fonds de capital-investissement en Midi-Pyrénées en 2017 est basée sur une approche différente de celle utilisée pour la microfinance et le financement par la dette. L'utilisation d'une méthode différente est justifiée par une offre de financement en fonds propres plus volatile que pour d'autres produits financiers. En outre, plus que d'autres solutions de financement, le capital-investissement est un « métier d'offre », c'est-à-dire où l'offre tend à tirer la demande plutôt que l'inverse. Or, l'offre en capital-investissement est intimement liée à la qualité des opérations antérieures qui déterminent en grande partie la capacité d'investissement des fonds et leur capacité à attirer de nouveaux investisseurs. La qualité des opérations antérieures ne pouvant être mesurée *stricto sensu*, c'est la moyenne des activités antérieures des fonds et des Business Angels qui a été utilisé comme indicateur et non le taux de croissance, indicateur davantage de demande.

L'estimation de l'offre de financement en fonds propres pour 2017 a été calculée selon la méthode suivante :

- Tout d'abord, le montant pour l'année 2016¹⁰³ a été estimé pour chaque type de financement en fonds propres en appliquant la moyenne des montants historiques entre 2009 et 2015 ;

¹⁰² Fonds Européen d'Investissement, Accès des PME au financement, Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, 2015.

¹⁰³ Ce montant n'a pas encore été rendu disponible par l'AFIC ou par Capitole Angels.

- Ensuite, un volume moyen a été calculé pour chaque type de financement en fonds propres entre 2009 et 2016, en prenant pour l'année 2016 l'estimation préalablement établie et pour les autres années les montants historiques existants ; et
- Enfin, une variation de 5 % a été appliquée afin d'estimer un possible intervalle des montants de financement pouvant être octroyés : -5 % pour l'extrémité inférieure et +5 % pour l'extrémité supérieure.

L'estimation des montants de financement en fonds propres pour 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 54 : Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées

Offre de financement en fonds propres	2017 (M€)
Business Angels ¹⁰⁴	0,6 – 0,7
Capital-innovation	25,9 – 28,3
Capital-développement	50,1 – 55,4
Capital-transmission	59,2 – 65,5
Capital-retournement	0 ¹⁰⁵
Total offre de financement en fonds propres	135,6 – 149,8

Source : Analyse PwC, 2016.

6.2.5 Synthèse de l'estimation de l'offre de produits financiers pour les PME en Midi-Pyrénées

Le tableau ci-dessous synthétise les estimations de l'offre de chaque produit financier pour l'année 2017. Ces éléments seront utilisés dans la prochaine section pour l'analyse – et la quantification lorsque cela est possible – des gaps de financement pour les PME en Midi-Pyrénées.

¹⁰⁴ Les chiffres relatifs aux Business Angels ne concernent que Capitole Angels.

¹⁰⁵ L'offre en capital-retournement ne peut pas être estimée puisque depuis 2009 aucune opération de ce type n'a été conduite en Midi-Pyrénées. Elle peut donc être considérée comme nulle.

Tableau 55 : Estimation de l'offre annuelle de produits financiers pour les PME en 2017 en Midi-Pyrénées

Produit financier	Offre de financement estimée pour 2017 (M€)		
	Estimation offre totale (M€)	Estimation offre à destination des micro-entreprises (M€)	Estimation offre à destination des petites et moyennes entreprises (M€)
Microfinance	10,1 – 11,2	10,1 – 11,2	–
Prêt à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	503,9 – 556,9	148,6 – 164,2	355,3 – 392,7
Prêt à moyen et long-terme	1 847,3 – 2 041,7	857,0 – 947,3	990,2 – 1094,4
Crédit-bail	139,4 – 154,1	54,7 – 60,5	84,7 – 93,7
Business Angels ¹⁰⁶	0,6 – 0,7	n.a	n.a
Capital-innovation	25,9 – 28,3	n.a	n.a
Capital-développement	50,1 – 55,4	n.a	n.a
Capital-transmission	59,2 – 65,5	n.a	n.a
Capital-retournement	0¹⁰⁷	n.a	n.a
Total offre de financement	2 636,5 – 2 913,8	n.a	n.a

Source : Analyse PwC, 2016.

Le PIB régional pour Midi-Pyrénées est estimé à environ 90,4 Mds€ en 2017¹⁰⁸. Ainsi l'offre de financement total en 2017 représenterait entre 2,9 % et 3,2 % du PIB régional.

L'Annexe 8 présente une comparaison de l'offre de financement estimée en Midi-Pyrénées pour 2017 et en Languedoc-Roussillon pour 2014 dans une étude similaire¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Les chiffres relatifs aux Business Angels ne concernent que Capitole Angels.

¹⁰⁷ L'offre en capital-retournement ne peut pas être estimée puisque depuis 2009 aucune opération de ce type n'a été conduite en Midi-Pyrénées. Elle peut donc être considérée comme nulle.

¹⁰⁸ L'estimation du PIB régional de Midi-Pyrénées se base sur le chiffre d'Eurostat pour 2014 (dernière estimation disponible). Partant de cette donnée datant de 2014, trois étapes ont été suivies. En premier lieu, les chiffres du taux de croissance du PIB réel pour la France et pour la région Midi-Pyrénées sur la période 2010-2014 ont été utilisées pour calculer la différence tendancielle entre les deux, définie comme l'écart entre les deux moyennes sur la période. En deuxième lieu, les estimations du taux de croissance du PIB réel de la France pour 2015, 2016 et 2017 ont été effectuées à partir de données du bulletin de prévision de l'INSEE. En troisième lieu, le PIB régional de l'ex Midi-Pyrénées pour 2017 a été estimé à partir des données prévisionnelles pour le PIB national, corrigées pour prendre en compte le fait que le taux de croissance réel du PIB régional a été systématiquement plus élevé que celui du PIB national (information résultant de la première étape).

¹⁰⁹ FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, Luxembourg, 2015.

7 Analyse de la demande de financement

Ce chapitre présente l'analyse de la demande de financement pour les PME en Midi-Pyrénées. L'analyse se concentre à la fois sur des éléments qualitatifs comme les sources de financement privilégiées, les besoins couverts, ou encore les difficultés rencontrées, ainsi que sur des éléments quantitatifs liés aux financements perçus sur la période 2013-2015 et le besoin estimé pour l'année 2017. La situation des PME au regard de leur demande de financement peut-être très variable, notamment en fonction de leur taille. Aussi, la demande de financement des micro-entreprises (0 à 9 salariés), des petites entreprises (10 à 49 salariés) et des entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés) est analysée séparément. En complément de l'analyse par taille d'entreprise, une analyse spécifique sur le financement en fonds propres, sur le financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire, ainsi qu'une analyse du financement des projets de production d'énergies renouvelables est présentée.

L'analyse de la demande de financement repose en grande partie sur les résultats de l'enquête en ligne conduite dans le cadre de cette étude. Les entretiens et les ateliers avec les acteurs économiques ont également alimenté cette analyse, en particulier pour les deux dernières sections de ce chapitre, relatives au financement des exploitations agricoles et des PME de l'agroalimentaire, et au financement de projets de production d'énergies renouvelables.

7.1 Méthodologie d'analyse de la demande de financement

La demande de financement est analysée en des termes qualitatifs et quantitatifs.

Les éléments d'analyse qualitatifs reposent sur l'exploitation de certaines questions de l'enquête en ligne auxquelles les PME de Midi-Pyrénées ont répondu. Certains résultats ont pu être enrichis par des informations collectées dans le cadre des entretiens et des ateliers de travail.

La méthodologie développée pour quantifier la demande de financement des PME en Midi-Pyrénées s'appuie sur la stratégie d'échantillonnage utilisée pour l'enquête en ligne. Un questionnaire a été diffusé auprès d'un échantillon approprié de PME régionales selon une stratification par secteur d'activité et par taille de PME (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne). Les PME consultées ont renseigné leurs expériences de financement passées et leurs besoins estimés pour l'avenir (en euros). Elles ont fourni des informations pour différents produits financiers, et notamment : la microfinance, les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme, le crédit-bail et les produits de financement en fonds propres.

Compte tenu de la répartition aléatoire des PME qui composent l'échantillon et du nombre de réponses obtenues, la présente étude fournit la meilleure estimation possible pour l'ensemble de la population des PME en Midi-Pyrénées.

La demande de financement a été prise en considération pour les micro-entreprises d'une part et pour les petites et moyennes entreprises, d'autre part. Différents produits financiers sont considérés. Pour les deux catégories de PME considérées et pour chaque produit financier, les

réponses fournies par les entreprises quant aux montants qu'elles entendent solliciter à l'avenir ont été utilisées pour les calculs¹¹⁰. Chaque calcul a été effectué en utilisant la méthode suivante :

1. Les « valeurs extrêmes » de l'échantillon sont laissées de côté. Il s'agit de certaines entreprises ayant indiqué 0 € ou des chiffres extrêmement élevés pour un moyen de financement en particulier. Afin d'éviter une situation où quelques réponses induisent un biais dans l'estimation de la demande totale, ces réponses ont été écartées.
2. La moyenne des montants restants est calculée. Cette étape est réalisée pour chaque produit financier et chaque catégorie de PME considérée (micro-entreprises d'une part et petites/moyennes entreprises d'autre part).
3. Le calcul final de la demande pour l'ensemble de la population de chaque catégorie d'entreprises est effectué comme suit :
 - Le nombre total d'entreprises de la catégorie de taille spécifique est calculé¹¹¹.
 - Une fois calculé, ce nombre est multiplié par le montant moyen calculé précédemment.
 - Une variation de -5 % et +5 % autour du résultat alors obtenu est appliquée afin d'obtenir une approximation raisonnable de la demande potentielle.

Afin d'illustrer la méthode de calcul décrite ci-dessus, l'encadré suivant apporte un exemple de l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017.

¹¹⁰ Les montants utilisés pour les calculs sont estimés selon les besoins des PME pour 2017 ; ces montants peuvent toutefois être demandés par les PME au cours des années ultérieures. Ce ne sont en effet que des estimations faites par les PME.

¹¹¹ La population de micro-entreprises a été calculée différemment, avec une correction sur les micro-entreprises pour lesquelles un moyen de financement peut être considéré comme non pertinent. Cette correction est expliquée ci-dessous. Elle a été appliquée pour le calcul de la demande de prêts, comme indiqué en Section 7.2.

Encadré 6 : Exemple de calcul pour l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises

Exemple de calcul pour l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises

Etape 1 : Valeurs extrêmes.

Aucune valeur extrême n'a été observée dans le cas présent.

Etape 2 : Calcul du montant moyen de l'échantillon.

Le montant moyen de l'ensemble de l'échantillon s'élève à 20 618 €. Il correspond à la demande de prêt à court-terme pour une seule micro-entreprise qui a l'intention de rechercher du financement en 2017.

Etape 3 : Calcul de la demande potentielle de la population de micro-entreprises.

La population totale de micro-entreprises en Midi-Pyrénées s'élève à 234 022.

Tout d'abord, les entreprises sans salariés sont écartées du calcul. Après cette opération, il reste 54 033 entreprises en région Midi-Pyrénées¹¹².

Deuxièmement, les micro-entreprises qui n'ont pas recherché des financements en prêts à court terme au cours des trois dernières années (2013-2015) sont aussi écartées. Il s'agit d'utiliser des valeurs historiques comme référence et approximation pour considérer le moyen de financement spécifique que les micro-entreprises sont susceptibles de rechercher à l'avenir. L'enquête en ligne indique les micro-entreprises qui ont recherché des financements en prêts à court-terme sur les trois dernières années est de 38 %¹¹³. Cela réduit la population considérée des micro-entreprises à 20 516.

Suite à ces ajustements de calcul, la population de micro-entreprises à prendre en compte est donc de 20 516. Cette population est obtenue au moyen de la formule suivante :

$$(234\ 022 - 179\ 989) * 0,38 = 20\ 516^{114}$$

Le volume de la demande potentielle des micro-entreprises pour les prêts à court-terme est alors calculé comme suit :

$$20\ 516 * 20\ 618 = 422\ 998\ 453^{115}$$

Une variation de -5 % et +5 % autour de ce volume est ensuite calculée afin de tenir compte des fluctuations éventuelles de la demande. L'extrémité inférieure de l'intervalle estimé est calculée comme suit :

$$422\ 998\ 453 * (1 - 0,05) = 401\ 848\ 530.$$

L'extrémité supérieure de l'intervalle est calculée comme suit :

$$422\ 998\ 453 * (1 + 0,05) = 444\ 148\ 376.$$

En conclusion, la demande des micro-entreprises pour les prêts à court-terme représente 402 M€ à l'extrémité inférieure de l'intervalle estimé, et 444 M€ à l'extrémité supérieure.

La même méthode est appliquée aux prêts à moyen et long-terme (utilisant 50 % au lieu de 38 %) et aux produits de crédit-bail (utilisant 31 %).

¹¹² Les entreprises sans salarié sont prises en compte pour la microfinance uniquement et non pour les prêts à court-terme. Cette hypothèse se fonde sur le fait que les banques commerciales financent de préférence des entreprises plus structurées, qui ont tendance à avoir des salariés. Par ailleurs, une grande partie des entreprises sans salarié ont un statut d'auto-entrepreneur qui plafonne leur chiffre d'affaires annuel à 32 600 €. De plus, beaucoup de ces auto-entreprises ne génèrent pas de revenu.

¹¹³ Ce résultat est obtenu à partir des réponses apportées par les micro-entreprises à la Question 6 du questionnaire.

¹¹⁴ Le résultat de ce calcul contient des erreurs d'arrondi.

¹¹⁵ Le résultat de ce calcul contient des erreurs d'arrondi.

Les résultats obtenus pour chaque produit financier correspondent donc à la demande **potentielle** totale spécifique pour ce produit en particulier ; et ce avec une marge de tolérance raisonnable. Par conséquent, la demande potentielle est une estimation des montants que les entreprises **pourraient** vouloir obtenir, mais qu'elles obtiendraient **uniquement** si (i) elles étaient en mesure de traduire dans les actes leur intention de recherche de financement (beaucoup peuvent être découragées) et si (ii) elles étaient en mesure de réunir les conditions requises par les apporteurs de financement¹¹⁶.

Il est important de rappeler que les réponses apportées par les PME sont en grande partie basées sur leur propre perception de leurs besoins, de leurs attentes au regard de la situation économique générale (notamment la croissance du PIB) ainsi que du climat général des affaires (se traduisant dans les carnets de commandes par exemple). Ces perceptions et attentes sont formées dans un climat où le marché évolue dans un environnement à faible croissance. Ces deux facteurs exercent une pression sur les PME et sont discutés dans les sections sur l'analyse des estimations de la demande de financement.

Enfin, l'Annexe 8 présente une comparaison de la demande de financement estimée en Midi-Pyrénées pour 2017 et en Languedoc-Roussillon dans une étude similaire pour 2014¹¹⁷.

7.2 Demande de financement des micro-entreprises

Les micro-entreprises (0 à 9 salariés) sont, en France comme en Midi-Pyrénées, la première forme d'entreprise. Elles représentaient 95 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014 pour un total de 234 022 micro-entreprises dont près de 180 000 ne comptent que le dirigeant de l'entreprise. Leur nombre et leur part au sein des entreprises ont respectivement augmenté de 5,6 % et de 0,3 point par rapport à 2012. Ceci témoigne du relatif dynamisme de ces entreprises dont une des caractéristiques est leur fort niveau de renouvellement, autrement dit des taux de créations et de défaillances élevés. Les micro-entreprises ont notamment connu une croissance significative de leur nombre à partir de 2009 et l'introduction du statut d'auto-entrepreneur qui a facilité la création d'entreprises (et uniquement de micro-entreprises pour des raisons légales). Ce phénomène a pu être amplifié durant la période de stagnation économique et de réduction du nombre d'emplois par le basculement d'entreprises légèrement au-dessus de 9 salariés dans la catégorie des micro-entreprises. Les difficultés d'accès à l'emploi ont également pu inciter certaines personnes sans emploi à démarrer leur propre activité.

Tableau 56 : Les dix principaux secteurs d'activité des micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2014

Secteurs	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture et pêche	57 533	25 %
Commerce – Réparation d'automobiles et de motocycles	31 633	14 %

¹¹⁶ Par exemple, au niveau national en 2013, 13 % des PME françaises qui souhaitaient un découvert bancaire et des lignes de crédit ont été rejetées, 12,9 % de celles qui souhaitaient des prêts bancaires ont été rejetées et 7,6 % de celles qui souhaitaient d'autres financements externes (y compris des prêts en provenance d'autres prêteurs, des fonds propres, du crédit-bail et de l'affacturage) ont été rejetées (Commission Européenne, « SMEs' Access to Finance survey », Enquête sur l'accès au financement des PME, 2013).

¹¹⁷ FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, Luxembourg, 2015.

Secteurs	Nombre	Part
Construction	26 510	11 %
Santé humaine et action sociale	21 662	9 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17 637	8 %
Autres activités de services	12 819	5 %
Hébergement et restauration	10 919	5 %
Industrie manufacturière	9 354	4 %
Activités de services administratifs et de soutien	8 562	4 %
Activités immobilières	7 622	3 %

Source : INSEE, 2015.

7.2.1 Les pratiques de financement des micro-entreprises entre 2013 et 2015

Au cours de la période 2013-2015, les micro-entreprises ont dans l'ensemble connu une stagnation de leur situation financière. Les micro-entreprises se partagent en effet en trois tiers :

- Un tiers des micro-entreprises considèrent que la situation financière de leur entreprise a progressé entre 2013 et 2015 (30 %¹¹⁸ perçoivent une amélioration, 4 % une forte amélioration) ;
- Un tiers des micro-entreprises considèrent que leur situation financière n'a connu aucune évolution ;
- Un tiers considèrent que leur situation financière s'est dégradée (23 % perçoivent une dégradation, 9 % une forte dégradation)

Si elles sont plus optimistes quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires, près de la moitié des micro-entreprises ont vu leur chiffre d'affaires croître sur la période quand un quart le voyait reculer, cela n'a semble-t-il pas suffi à produire un effet significatif sur le ratio chiffre d'affaires/endettement. Ce dernier a en effet dans l'ensemble stagné au cours de la période considérée.

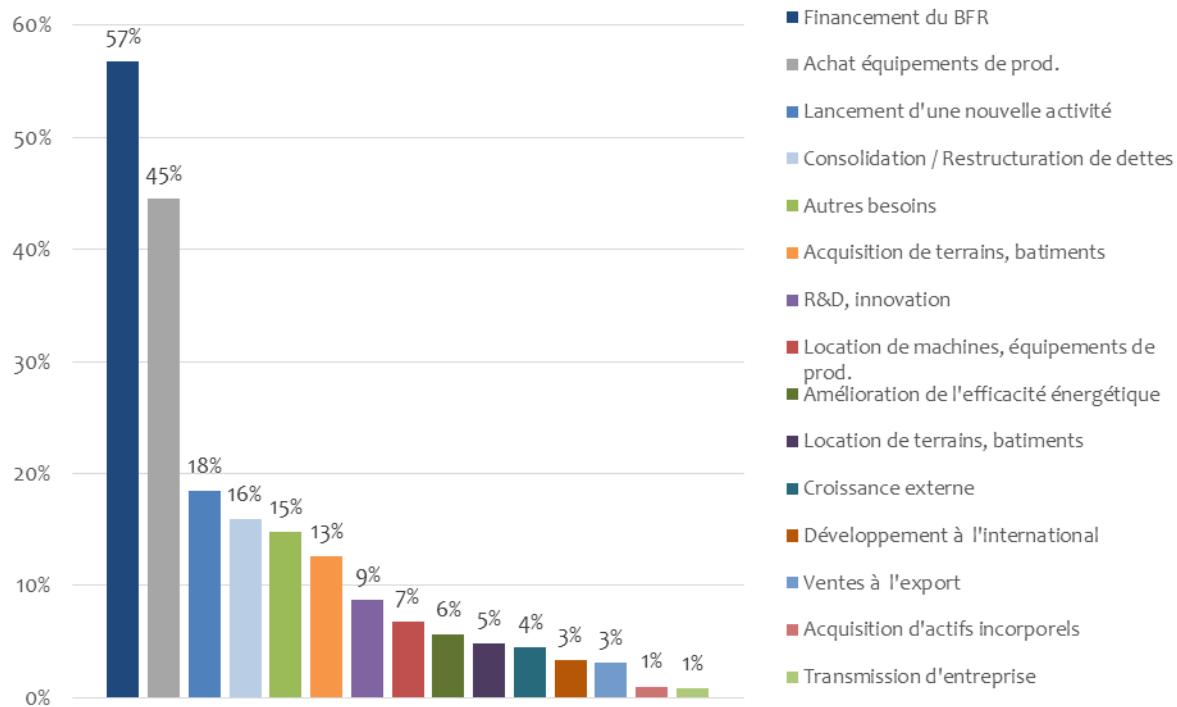
Dans ce contexte, les deux principaux besoins de financements des micro-entreprises sur la période 2013-2015 ont été le financement du BFR, pour 57 % des micro-entreprises, et l'acquisition de machines et d'équipements de production, pour 45 % d'entre elles. Ces deux besoins se détachent assez largement des deux besoins suivants : le lancement d'une nouvelle activité (18 %) et la consolidation ou la restructuration de dettes (16 %). Ils sont, par ailleurs, en ligne avec les besoins observés dans le cadre d'enquêtes similaires dans d'autres régions françaises (Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes par exemple)¹¹⁹.

¹¹⁸ Chiffres obtenus à partir de la Question 5 de l'enquête en ligne à laquelle 535 micro-entreprises ont répondu.

¹¹⁹ FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, Enquête en ligne, Luxembourg, 2015.

FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Rhônes-Alpes, Enquête en ligne, Luxembourg, 2014.

Figure 24 : Nature des besoins de financement des micro-entreprises au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)¹²⁰



Note de lecture : Au cours de la période 2013-2015, 57 % des micro-entreprises ont utilisé les financements qu'elles ont obtenus afin de couvrir leur besoin en fonds de roulement.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

La prédominance du besoin en fonds de roulement est relativement peu surprenante, en particulier si l'on considère le niveau de maturité des micro-entreprises. Parmi la population de micro-entreprises ayant répondu, 21 %¹²¹ se déclaraient en post-création (activité démarrée, pas de profit réalisé), 35 % en développement (phase de croissance avec une activité profitable) et 26 % à un stade de maturité (activité stable à croissance faible ou nulle). Or, ce sont trois phases pour lesquelles la question du financement du BFR se pose particulièrement puisque le cycle d'exploitation de l'entreprise est initié, ce qui donne lieu à de possibles décalages dans les flux financiers entrants et sortants de l'entreprise (gestion des stocks, politique de crédit, délais de paiement des clients et fournisseurs).

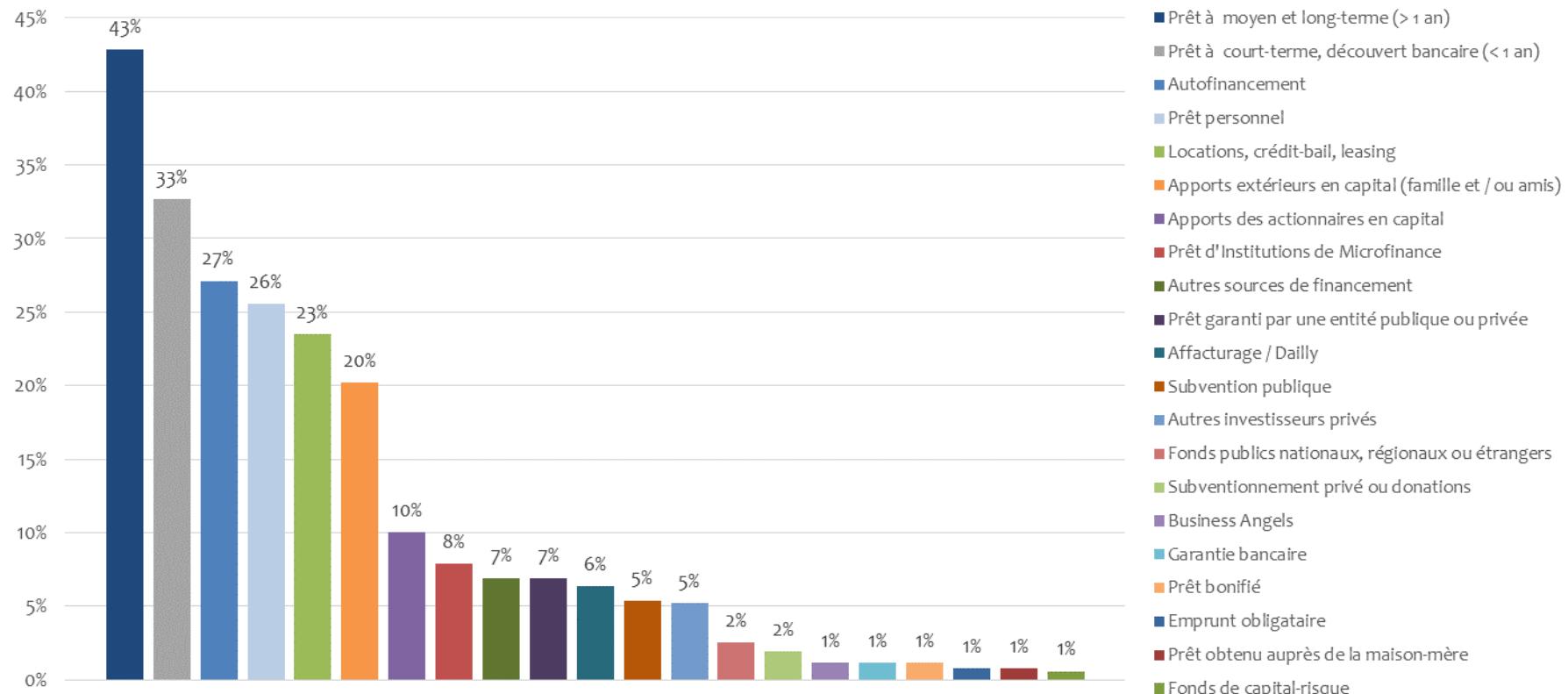
L'importance de couvrir le BFR témoigne également d'un élément caractéristique des pratiques de gestion des micro-entreprises, en particulier des plus petites. Ces dernières tendent, en effet, à piloter leur activité *via* la trésorerie, autrement dit à y recourir pour la majorité des besoins de financement de l'entreprise, y compris lorsque ceux-ci relèvent d'investissements de faibles montants. Ceci a pour conséquence d'accroître les contraintes pesant sur leur trésorerie d'où un recours important au découvert bancaire pour financer les décalages de trésorerie (voir la Figure 25 ci-après).

¹²⁰ Graphique réalisé sur la base de la Question 8 de l'enquête en ligne. 516 micro-entreprises ont répondu à cette question.

¹²¹ Chiffres obtenus par traitement de la Question 4 de l'enquête en ligne à laquelle 540 micro-entreprises ont répondu.

En revanche, le financement de l'acquisition d'équipements et machines de production a davantage concerné les entreprises en post-création et en développement dans le cadre d'opérations de constitution et/ou de croissance de leur activité. Ces besoins sont d'autant plus élevés que le fort renouvellement des micro-entreprises implique un nombre relativement important d'entreprises en création, donc confrontées à des besoins d'achat d'équipements.

Pour couvrir ces besoins de financement les micro-entreprises ont principalement recouru à l'endettement. Les prêts à court-terme et les prêts à moyen et long-terme ont été les principales sources de financement utilisées au cours de la période 2013-2015. L'ensemble des sources de financement utilisées par les micro-entreprises entre 2013 et 2015 sont présentées dans la figure suivante, avec la part de micro-entreprises qui y ont eu recours.

Figure 25 : Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015¹²²

Note de lecture : 43 % des micro-entreprises ont recouru à un prêt moyen et long-terme au cours de période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

¹²² Graphique réalisé sur la base de la Question 6 de l'enquête en ligne. 520 micro-entreprises ont répondu à cette question.

Une certaine cohérence existe à ce que les deux principaux besoins de financement, à savoir le financement du BFR et de l'investissement (achat de nouveaux équipements de production ou lancement de nouvelles activités), soient couverts par les prêts à moyen et long-terme, traditionnellement liés à l'investissement, et par les prêts à court-terme, plus spécifiquement dédiés au financement du BFR. Ceci n'indique toutefois pas que tout financement à court-terme soit fléché vers le BFR et que tout financement à moyen et/ou long-terme le soit vers l'investissement. En effet, une partie du financement à long-terme peut être employée pour parer à des besoins en fonds de roulement sur plusieurs années, d'autant que les micro-entreprises ont rencontré davantage de difficultés à obtenir des prêts à court-terme que des prêts à moyen et long-terme, et dans des conditions moins satisfaisantes¹²³. Ceci reflète une tendance nationale déjà mise en lumière par la Banque de France dans ses enquêtes trimestrielles sur l'accès au crédit. En effet, au niveau national, alors que 82 % des TPE obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) leur crédit d'investissement souhaité, 68 % obtiennent les crédits de trésorerie demandés¹²⁴. De surcroit, il apparaît que les micro-entreprises recourent d'abord aux découverts bancaires pour financer leur BFR plutôt qu'aux prêts à court-terme de trésorerie. Ceci s'explique par sa simplicité d'utilisation et sa flexibilité en comparaison d'un crédit ayant une échéance, malgré un coût plus onéreux¹²⁵.

A côté des prêts bancaires, l'autofinancement, troisième moyen de financement le plus utilisé par les micro-entreprises (27 % d'entre elles), reste une solution de financement privilégiée par les micro-entreprises que ce soit pour financer le BFR mais également leurs investissements. Ceci illustre que malgré un bon accès aux crédits d'investissement, de nombreuses micro-entreprises préfèrent auto-financer leurs investissements. Cela peut tenir à la volonté des dirigeants de limiter l'endettement de leur entreprise, et donc les charges fixes, au montant relativement réduit des investissements en question leur permettant de les auto-financer. Une autre explication peut être liée au manque d'anticipation des besoins d'investissement des dirigeants de micro-entreprises, les incitant à recourir à une solution flexible et mobilisable rapidement – l'autofinancement –plutôt qu'entreprendre une démarche d'obtention de crédit d'investissement. D'autant, que ces démarches sont perçues comme de plus en plus lourdes par près de 40 % des micro-entreprises (voir Figure 26 ci-après). Cette préférence marquée pour l'autofinancement, y compris pour les projets d'investissement, s'applique en particulier aux micro-entreprises de l'artisanat¹²⁶.

L'apport en capital par les actionnaires eux-mêmes ou par des proches du chef d'entreprise constitue également une source de financement privilégiée des micro-entreprises puisque près d'un tiers d'entre elles, y ont eu recours. Ceci a pu participer de la constitution puis du développement des micro-entreprises et financer une partie des besoins en investissements (achat d'équipements de production, de bâtiments et/ou de terrains notamment).

¹²³ 41,3 % des micro-entreprises ont trouvé l'accès aux prêts à moyen et long-terme satisfaisant (29 % partiellement satisfaisant et 30 % non satisfaisant) alors que 24,4 % des micro-entreprises ont trouvé l'accès aux prêts à court-terme satisfaisant (31 % partiellement satisfaisant et 45 % non satisfaisant). 303 micro-entreprises ont répondu à cette question.

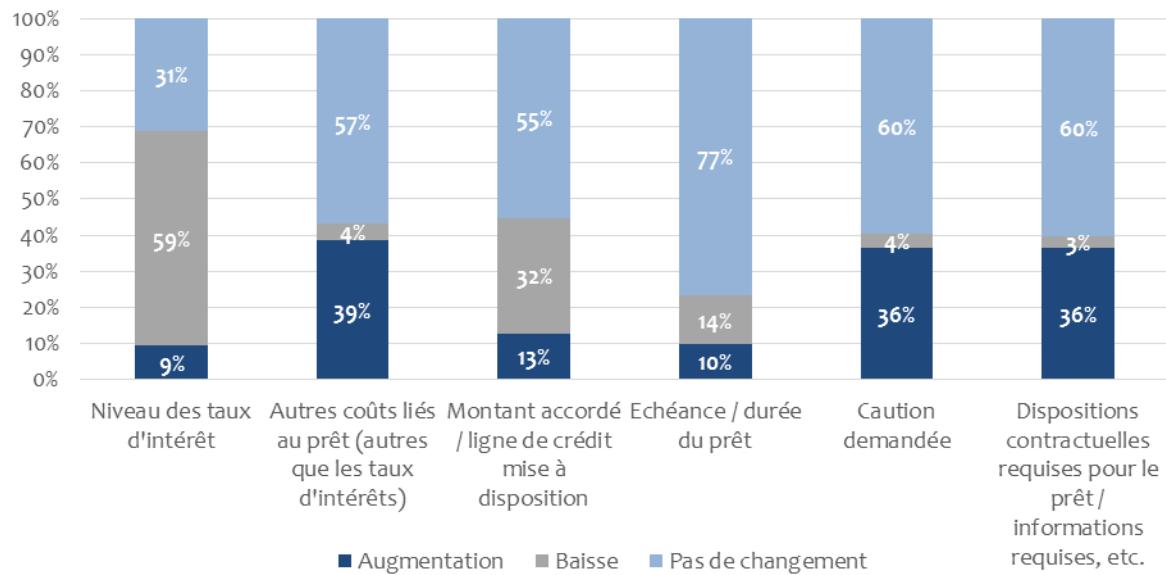
¹²⁴ Banque de France, Stat Info, Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France, 1^{er} trimestre 2016.

¹²⁵ Banque de France, Stat Info, Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France, 1^{er} trimestre 2016.

¹²⁶ Institut Supérieur des Métiers, Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales, février 2014.

En matière de financement bancaire, les micro-entreprises constatent une très nette baisse des taux d'intérêt mais perçoivent également un durcissement des cautions demandées et des dispositions contractuelles requises.

Figure 26 : Perception des micro-entreprises de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015¹²⁷



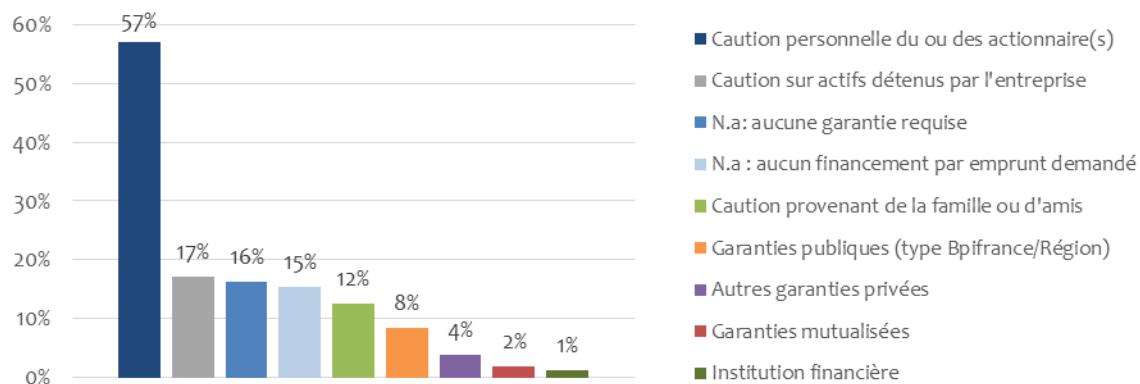
Note de lecture : 9 % des micro-entreprises estiment que les taux d'intérêt ont augmenté entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les cautions demandées sont donc un sujet de préoccupation pour les micro-entreprises face à leur constat que les exigences des banques en la matière augmentent. Les cautions personnelles sont de très loin la principale forme de garantie apportée par les micro-entreprises, 57 % d'entre elles ont dû en apporter entre 2013 et 2015.

¹²⁷ Graphique réalisé sur la base de la Question 13 de l'enquête en ligne. 414 micro-entreprises ont répondu à cette question.

Figure 27 : Principales garanties apportées par les micro-entreprises pour accéder à un emprunt bancaire entre 2013 et 2015¹²⁸



Note de lecture : 57 % des micro-entreprises ont apporté une caution personnelle du ou des actionnaire(s) afin d'obtenir des financements par emprunt au cours de la période 2013-2015.

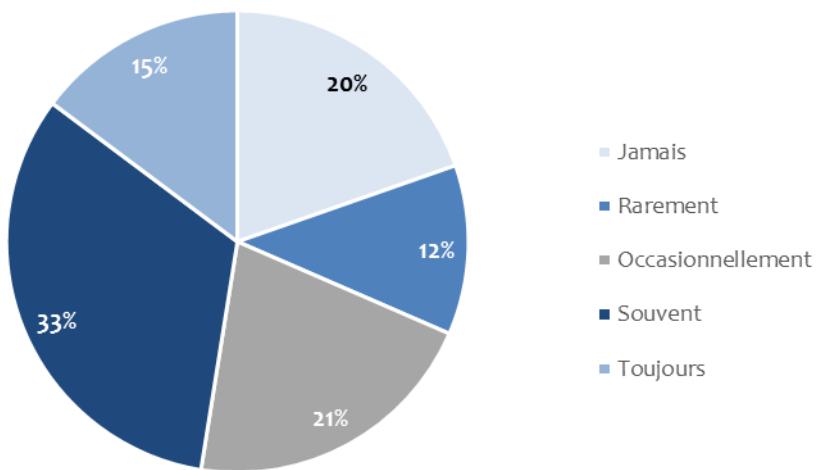
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

7.2.2 Les principales difficultés de financement rencontrées par les micro-entreprises

Une des particularités des micro-entreprises relève du rôle du dirigeant de l'entreprise qui est, davantage que pour les entreprises de taille supérieure, l'unique personne en charge de l'entreprise. En effet, cette personne doit généralement assurer l'ensemble ou la grande majorité des fonctions de l'entreprise (par exemple : directeur financier, comptable, responsable des ressources humaines et directeur commercial), ce qui constitue un facteur de fragilité de ces entreprises, en particulier lorsque le chef d'entreprise rencontrent des difficultés à se financer et qu'il doit y dévouer davantage de temps et de compétence. Aussi, le phénomène de découragement dans la recherche de financement est plus important parmi les chefs d'entreprises de micro-entreprises que chez ceux des petites et moyennes entreprises. Seules 20 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais été découragés contre 31 % pour les petites entreprises et 46,2 % pour les entreprises de taille moyenne.

¹²⁸ Graphique réalisé sur la base de la Question 11 de l'enquête en ligne. 497 micro-entreprises ont répondu à cette question.

Figure 28 : Sentiment de découragement parmi les représentants de micro-entreprises sur la période 2013-2015¹²⁹



Note de lecture : 33 % des micro-entreprises déclarent avoir été souvent découragées dans le cadre de leur recherche de financement entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Ce sentiment de découragement peut avoir plusieurs origines. Il peut à la fois découler de refus répétés de la part de prêteurs ou d'une anticipation de refus de prêteurs, mais également de conditions d'accès au financement perçues comme trop difficiles ou lourdes, que celles-ci soient d'ordre financier ou administratif. Ainsi, 44,8 % des micro-entreprises considèrent que la volonté des banques de fournir des moyens de financement s'est dégradée entre 2013 et 2015¹³⁰ et près de 40 % affirment que les démarches nécessaires pour obtenir des financements se sont dégradées entre 2013-2015.

Or, une des conséquences possibles de ce découragement est l'autocensure, autrement dit le fait de ne pas demander de financement par anticipation d'un refus par le prêteur. L'autocensure peut traduire un découragement, mais également une perception des risques supérieure aux bénéfices attendus ou encore la méconnaissance financière du dirigeant le conduisant à sous-estimer sa capacité d'endettement ou à avoir une appréciation erronée du coût de la dette. En tout état de cause, le phénomène d'autocensure semble davantage frapper les micro-entreprises que les autres tailles de PME. L'autocensure concerne au niveau national 7 % des TPE (0 à 9 salariés) qui n'avaient pas formulé de demande de crédit de trésorerie au deuxième trimestre 2015, contre 3 % des PME (hors TPE)¹³¹. Elle débouche généralement sur le recours à l'autofinancement ou à l'abandon des projets à financer. Dans cette optique, une meilleure sensibilisation des chefs d'entreprises aux différentes solutions de financement ou de garantie et une meilleure connaissance des problématiques de financement et de gestion des entreprises permettraient de réduire les asymétries d'information dont sont victimes certaines micro-entreprises et ainsi de réduire les phénomènes d'autocensure.

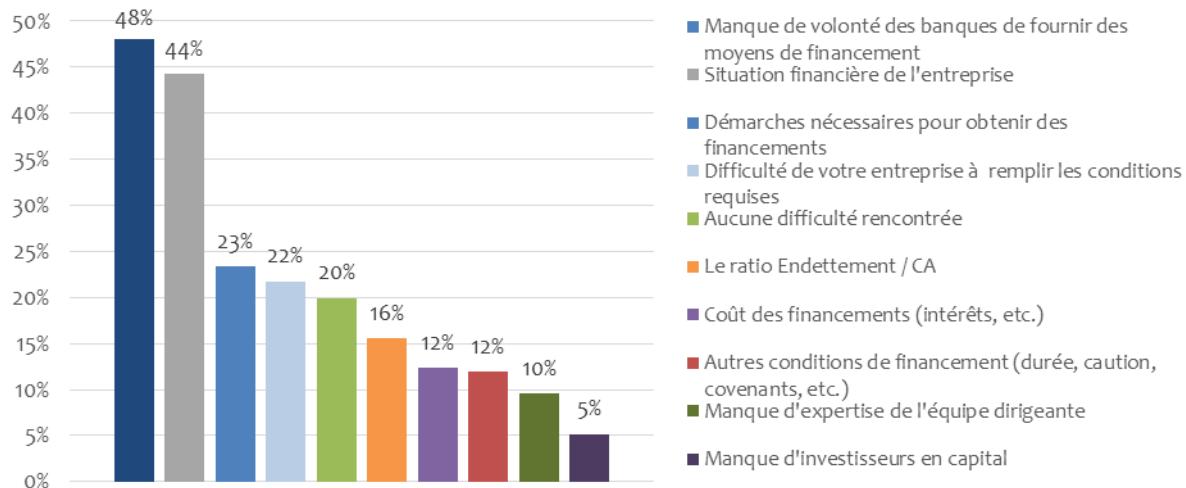
¹²⁹ Graphique réalisé sur la base de la Question 10 de l'enquête en ligne. 514 micro-entreprises ont répondu à cette question.

¹³⁰ 28,6 % considèrent qu'il s'agit d'une forte dégradation, 16,2 % qu'il s'agit d'une dégradation. 13 % ont observé une amélioration.

¹³¹ Trésor-Eco, Les TPE françaises et leur accès au financement, décembre 2015.

Si les micro-entreprises sont davantage concernées par le découragement, elles apparaissent également davantage touchées par des difficultés de financement. Seules 20 % des micro-entreprises déclarent ainsi n'avoir pas rencontré de difficulté de financement entre 2013 et 2015, contre 40 % pour les petites entreprises et 50 % pour les entreprises de taille moyenne.

Figure 29 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les micro-entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹³²



Note de lecture : 48 % des micro-entreprises déclarent que le manque de volonté des banques de fournir des moyens de financement a été une des raisons des difficultés rencontrées.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Le manque de volonté des banques apparaît comme la principale difficulté des micro-entreprises ; une difficulté rencontrée par près de la moitié d'entre elles. Le manque de « volonté » des banques telle qu'exprimée par les micro-entreprises semble traduire plusieurs éléments. Tout d'abord, il caractérise une cote de solvabilité (ou cote de crédit) jugée insuffisante par les banques, autrement dit une solvabilité de l'entreprise insuffisante pour que la banque accepte de la financer. Ceci apparaît d'ailleurs comme le principal motif de refus rencontré par les micro-entreprises : 46 %¹³³ de celles ayant essuyé un refus (partiel ou intégral) des prêts demandés affirment que l'insuffisance de leur cote de solvabilité en est la raison. Ensuite, le manque de « volonté » exprime la réticence des banques à financer des projets (ou des entreprises) dont elles jugent le potentiel trop limité et/ou le risque trop important. Cela concerne 37 % des micro-entreprises en Midi-Pyrénées ayant essuyé un refus partiel ou total de leur demande de prêts. Enfin, d'autres éléments ont pu alimenter le sentiment de manque de « volonté » de la part des banques. Le poids des démarches nécessaires pour obtenir des financements que 23 % des micro-entreprises jugent de nature à faire obstacles au financement ou encore le durcissement des cautions demandées et des dispositions contractuelles requises. 36 % des micro-entreprises estiment ainsi que les cautions exigées ont augmenté au cours de la période 2013-2015. Ce dernier point doit cependant être nuancé, car si les micro-entreprises ont ressenti un durcissement des cautions demandées, l'insuffisance de la caution pouvant être

¹³² Graphique réalisé sur la base de la Question 9 de l'enquête en ligne. 576 micro-entreprises ont répondu à cette question.

¹³³ Chiffre obtenu sur la base de la Question 12 de l'enquête en ligne. 505 micro-entreprises ont répondu à cette question.

apportée n'a été un obstacle pour obtenir un prêt que pour 10 % d'entre elles (voir *Figure 30 ci-dessous*).

La situation financière des micro-entreprises a également constitué un obstacle à leur accès au financement, pour 44 % d'entre elles. Cela concerne à la fois le niveau de fonds propres des entreprises et leur niveau d'endettement. Les micro-entreprises se capitalisent principalement par le dirigeant lui-même ou des proches. 71 %¹³⁴ des micro-entreprises qui ont eu recours à du financement en capital sur la période ont mobilisé leurs actionnaires, leur famille ou leurs amis. Cependant, le niveau de fonds propres a été un obstacle pour 17 % des micro-entreprises ayant demandé des prêts (voir *Figure 30 ci-dessous*). Une problématique de sous-capitalisation des micro-entreprises semble donc exister. Ce point a été évoqué au niveau régional mais également mis en évidence pour les micro-entreprises au niveau national. Des études¹³⁵ convergent pour estimer qu'un quart des micro-entreprises au niveau national est sous-capitalisé (avec un ratio fonds propres/total bilan inférieur à 9 %). Les entreprises individuelles sont écartées de cette analyse compte tenu de leurs spécificités comptables (absence de notion de capital social et confusion du patrimoine de l'entreprise avec celui de son dirigeant). Cette sous-capitalisation nuit à leur capacité à accéder au financement bancaire et amène des problèmes récurrents de trésorerie.

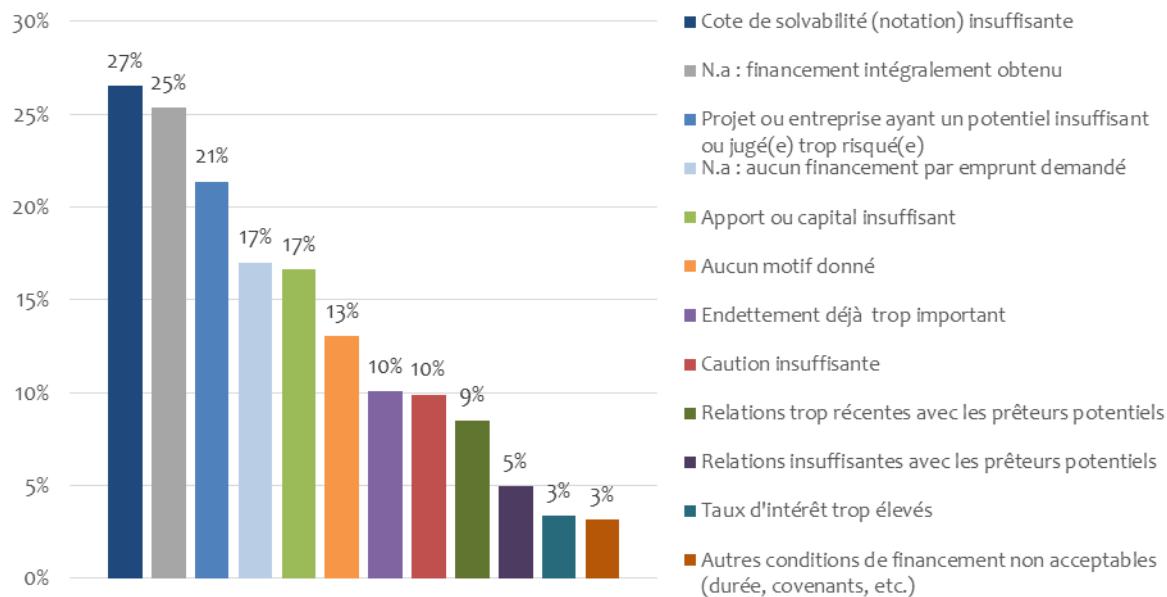
Cette sous-capitalisation peut découler des stratégies et pratiques de gestion des micro-entreprises. En effet, une micro-entreprise, dont le dirigeant vise principalement ou dans un premier temps la pérennisation de son propre emploi ou de son activité aura tendance à adopter une stratégie « défensive ». En d'autres termes, une fois cet objectif atteint, il n'aura pas d'incitations particulières à investir davantage (hormis pour le maintien du niveau d'équipement) et donc à engager une démarche de renforcement du capital de l'entreprise. Ceci ne signifie pas que les situations de sous-capitalisation s'expliquent nécessairement par les stratégies des micro-entreprises elles-mêmes. Une offre de fonds propres insuffisante ou inadaptée aux caractéristiques des micro-entreprises peut également y contribuer.

Le coût du financement apparaît en revanche comme un obstacle pour une minorité de micro-entreprises. Cet élément est peu surprenant dans un contexte de taux d'intérêt faibles. 59 % des micro-entreprises considèrent ainsi que les taux d'intérêt qui leur ont été proposés ont diminué entre 2013 et 2015 et seulement 3 % d'entre elles en font la cause de la non-obtention du prêt qu'elles avaient demandé.

¹³⁴ Chiffre obtenu sur la base de la Question 14 de l'enquête en ligne. 475 micro-entreprises ont répondu à cette question.

¹³⁵ Voir notamment: « Institut Supérieur des Métiers, Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales, février 2014 » et « Trésor-Eco, Les TPE françaises et leur accès au financement, décembre 2015 ».

Figure 30 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les micro-entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹³⁶



Note de lecture : 27 % des micro-entreprises déclarent qu'elles n'ont pas obtenue (intégralement ou partiellement) les prêts demandés entre 2013 et 2015 du fait d'une cote de solvabilité insuffisante.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

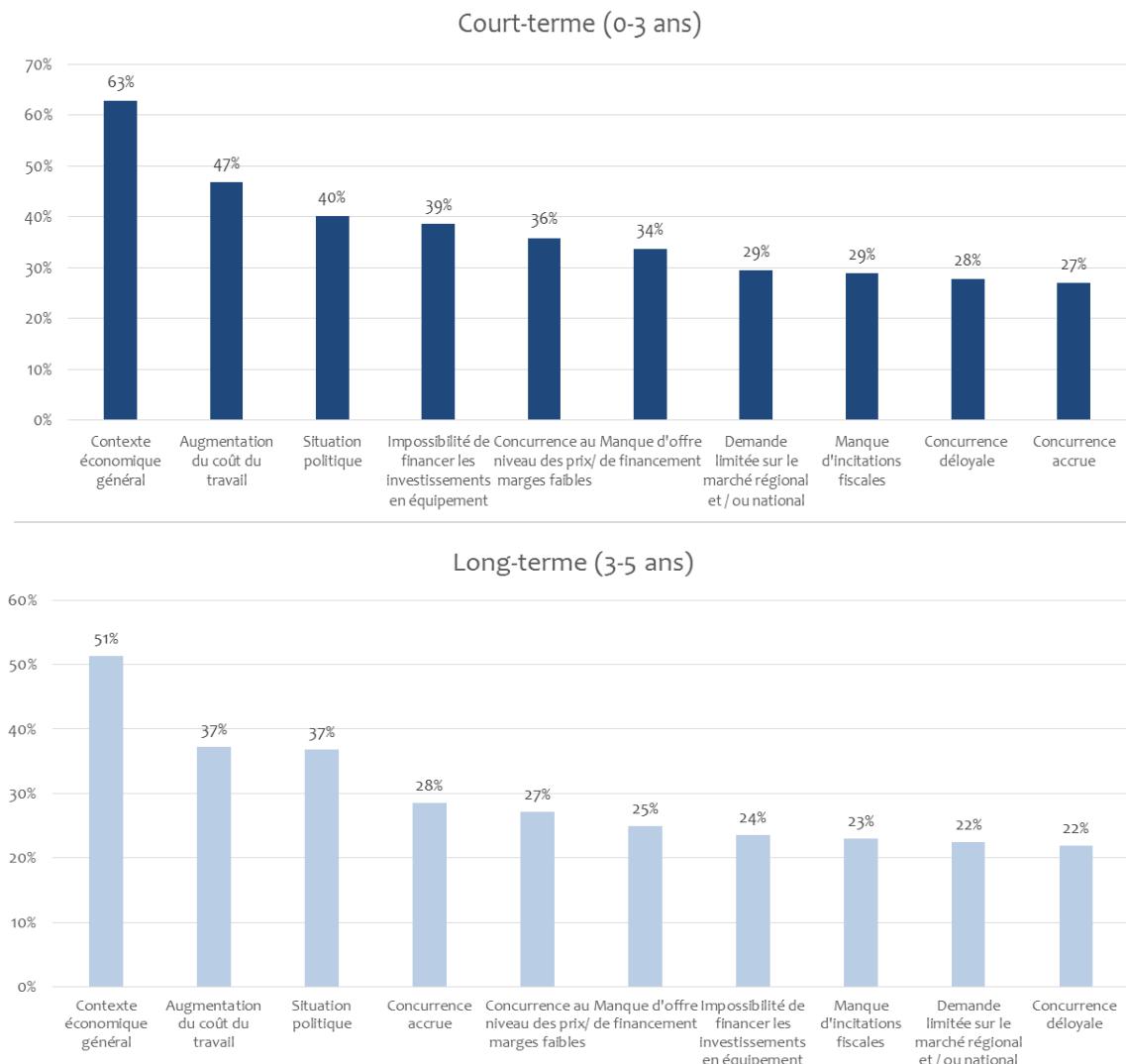
Seul un quart des micro-entreprises ont intégralement obtenu les prêts qu'elles ont demandés entre 2013 et 2015 contre 48 % pour les petites entreprises et 58 % pour les entreprises de taille moyenne. Les principales raisons évoquées pour expliquer ces difficultés sont la cote de solvabilité des projets et le ratio potentiel/risque des projets. Autrement dit, davantage que les conditions de financement (le taux d'intérêt notamment), c'est la qualité même des projets, telle que perçue par les banques, qui a été un obstacle à leur financement. Comme déjà mentionné, un apport en capital insuffisant a également été un obstacle pour 17 % des micro-entreprises.

7.2.3 Les besoins de financement à venir

Les micro-entreprises, à l'instar des autres types d'entreprises, sont d'abord préoccupées par l'environnement dans lequel elles opèrent, qu'il soit économique ou politique. Ainsi, les trois éléments que les micro-entreprises estiment en mesure de limiter leur développement à court-terme ou à long-terme sont liés à leur environnement économique. Il s'agit du contexte économique général (pour 63 % d'entre elles), de l'augmentation du coût du travail (pour 47 %) et de la situation politique (pour 40 %).

¹³⁶ Graphique réalisé sur la base de la Question 12 de l'enquête en ligne. 505 micro-entreprises ont répondu à cette question.

Figure 31 : Dix principales raisons évoquées par les micro-entreprises qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme¹³⁷



Note de lecture : 63 % des micro-entreprises considèrent que le contexte économique général pourrait être en mesure de limiter leur développement à court-terme. 51 % des micro-entreprises considèrent que le contexte économique général pourrait être en mesure de limiter leur développement à long-terme.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

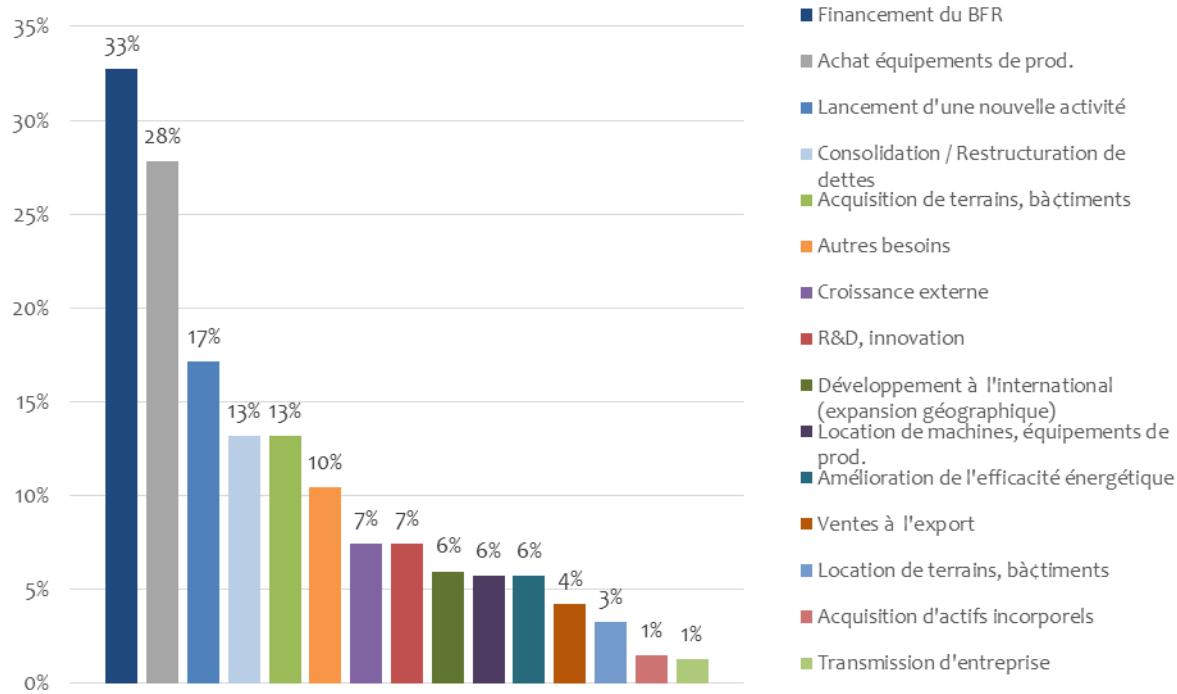
La question du financement figure également parmi les préoccupations principales des micro-entreprises pour les années à venir que ce soit à court comme à long-terme. La disponibilité d'une offre de financement fait également partie des préoccupations d'un tiers des micro-entreprises à court terme et d'un quart d'entre elles à long-terme. De surcroît, l'impossibilité de financer les investissements en équipements est jugée en mesure de limiter leur développement par 39 % des micro-entreprises.

Ces enjeux se retrouvent dans les besoins de financement à venir tels qu'exprimés par les micro-entreprises. Ces besoins sont stables par rapport à la période 2013-2015 avec principalement des

¹³⁷ Graphique réalisé sur la base de la Question 23 de l'enquête en ligne. 428 micro-entreprises ont répondu à cette question.

besoins liés à la couverture du BFR, puis l'acquisition de machines et d'équipements de production.

Figure 32 : Nature des besoins de financement des micro-entreprises pour l'année 2017¹³⁸



Note de lecture : 33 % des micro-entreprises déclarent qu'elles auront besoin de financements pour couvrir leur BFR au cours de l'année 2017.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Si la hiérarchie des besoins de financement pour 2017 est dans une large mesure semblable à celle observée sur la période 2013-2015, la prégnance du BFR et de l'achat d'équipements de production est moins marquée avec respectivement 33 % (contre 57 % sur la précédente période) et 28 % (45 % au cours de 2013-2015) des micro-entreprises qui expriment ces besoins pour l'année 2017. En ce qui concerne le BFR, il est probable que ce besoin-ci soit légèrement sous-évalué du fait d'un caractère moins prévisible que pour de l'investissement.

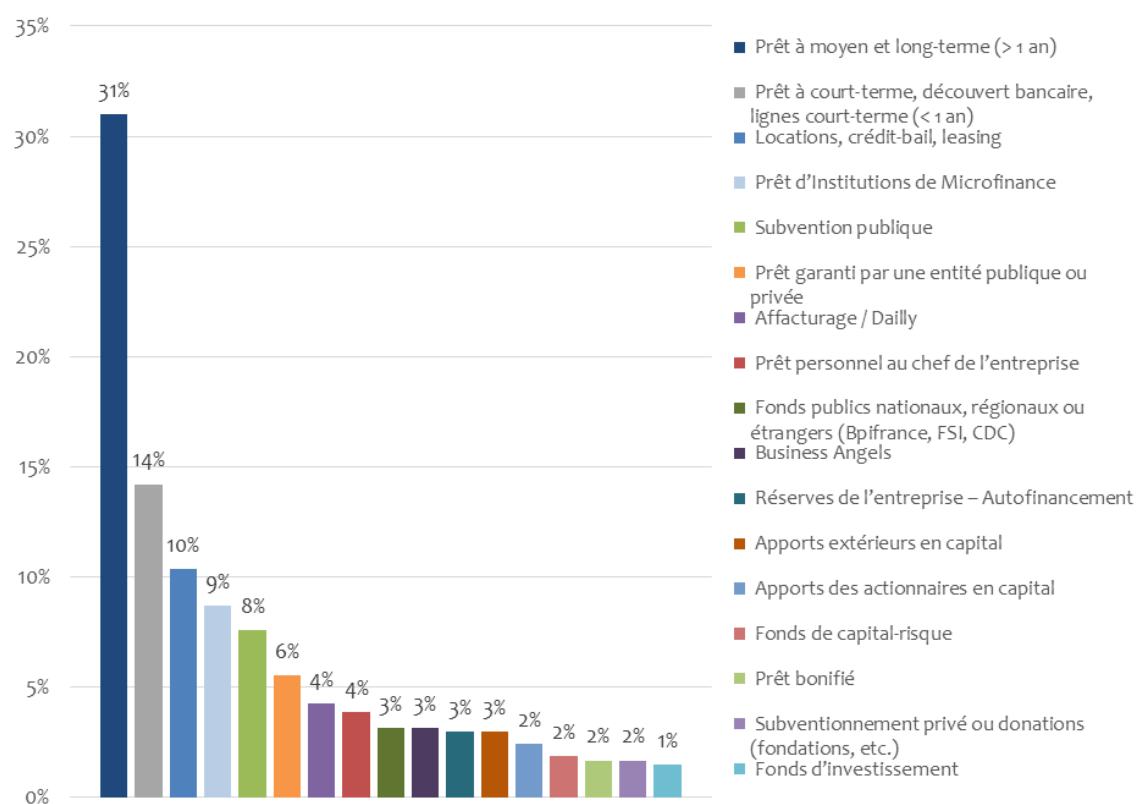
Les besoins de financement pour l'acquisition de terrains et de bâtiments restent stables par rapport à la période précédente, avec 13 % des micro-entreprises qui se déclarent concernées par ce besoin. Les besoins en matière d'achat d'actifs incorporels et de transmission d'entreprises concernent toujours une très faible minorité de micro-entreprises, 1 % en 2013-2015 et en 2017.

Les micro-entreprises n'anticipent donc pas d'évolutions majeures dans leurs besoins de financement. Le caractère « anticipatif » de ces besoins implique toutefois une certaine précaution dans leur interprétation, ne serait-ce que parce que des évolutions du contexte économique, politique ou réglementaire pourraient affecter les besoins des entreprises dans leur ensemble et donc y compris ceux des micro-entreprises.

¹³⁸ Graphique réalisé sur la base de la Question 20 de l'enquête en ligne. 403 micro-entreprises ont répondu à cette question

De même, les sources de financement envisagées par les micro-entreprises en 2017 s'inscrivent dans la continuité de celles utilisées entre 2013 et 2015, autrement dit une préférence marquée pour le financement bancaire par des prêts à moyen et long-terme d'abord puis par des prêts à court-terme. La mobilisation des réserves de l'entreprise est évoquée par 3 % seulement des micro-entreprises, une proportion très inférieure à celle observée sur la période 2013-2015 ; période durant laquelle 27 % des micro-entreprises avaient recouru à l'autofinancement. Ce chiffre de 3 % peut être considéré comme largement sous-estimé du fait de la nature même de l'autofinancement qui apparaît souvent comme un complément de financement dans les plans de financement. L'autofinancement est par ailleurs principalement utilisé pour financer des besoins à court-terme qui peuvent être plus difficiles à anticiper.

Figure 33 : Sources de financement envisagées par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017¹³⁹



Note de lecture : 31 % des micro-entreprises déclarent qu'elles envisagent de recourir à des prêts à moyen et long-terme au cours de l'année 2017.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

7.2.4 Quantification de la demande de produits financiers pour les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017

La demande provenant des micro-entreprises existantes a été considérée pour les micro-entreprises comprenant entre 0 et 9 salariés. La demande pour les produits de microfinance prend en compte l'ensemble des micro-entreprises (entre 0 et 9 salariés) alors que la demande

¹³⁹ Graphique réalisé sur la base de la Question 19 de l'enquête en ligne. 542 micro-entreprises ont répondu à cette question

pour les micro-entreprises ayant entre 1 à 9 salariés est considérée pour deux produits de financement : les prêts à court-terme et les prêts à moyen et long-terme.

Concernant le crédit-bail, il n'a pas été possible de réaliser une estimation de la demande de financement correspondante en raison d'un nombre extrêmement faible de micro-entreprises ayant indiqué dans l'enquête en ligne des besoins de financement en matière de crédit-bail pour 2017.

Quantification de la demande pour les prêts

L'estimation de la demande de financement des micro-entreprises en matière de prêts a été construite en s'appuyant sur la méthodologie décrite en Section 7.1. Les informations fournies par les micro-entreprises dans l'enquête en ligne ont été utilisées pour estimer la demande pour les produits financiers suivants :

- Les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ; et
- Les prêts à moyen et long-terme.

Pour les prêts à court-terme, le montant moyen recherché par les micro-entreprises est de 20 618 €¹⁴⁰. Il est de 47 167 € pour les prêts à moyen et long-terme.

Afin de calculer la demande totale des micro-entreprises pour chaque produit financier, la population totale de micro-entreprises a été identifiée sur base des considérations suivantes :

- Premièrement, les entreprises sans salariés sont retirées parce qu'elles ont tendance à avoir des besoins de financement différents des entreprises ayant des salariés ; puis
- Le résultat ainsi obtenu a enfin été multiplié par la proportion d'entreprises ayant eu recours à chacun des moyens de financement en 2015, en considérant que les résultats de l'année 2017 seront proches de ceux de 2015 : 38 % pour les prêts à court-terme et 50 % pour les prêts à moyen et long-terme.

Afin d'estimer la demande totale exprimée par les micro-entreprises, le montant moyen est multiplié par la population totale (20 516 micro-entreprises pour les prêts à court-terme et 21 427 micro-entreprises pour des prêts à moyen et long-terme). Une variation de -5 % et +5 % autour de chaque montant est alors appliquée afin de prendre en compte les possibles fluctuations de la demande.

Cette méthode est appliquée pour 2017 pour les deux produits financiers. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

¹⁴⁰ A titre d'information, le montant moyen recherché par les micro-entreprises a été estimé pour 2014 à 21 199 € en Rhône-Alpes, 17 486 € en Lorraine et 20 161 € en Languedoc-Roussillon.

Tableau 57 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017

	Financement moyen recherché par une micro-entreprise (M€)	Demande de toutes les micro-entreprises (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0,021	402 – 444
Prêts à moyen et long-terme	0,047	960 – 1 061

Source : Analyse PwC, 2016.

Les estimations de la demande exprimée par les micro-entreprises sont alignées avec l'environnement de marché de Midi-Pyrénées. En effet, le nombre de micro-entreprises a cru fortement, en valeur absolue et en proportion du total des PME. Ceci explique le volume important de la demande estimé pour l'ensemble des types de financements bancaires. Le canal du crédit bancaire est primordial pour le financement des micro-entreprises, et ce, dans une plus grande mesure encore que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne (qui disposent de plus de facilités pour accéder à d'autres moyens de financement).

Quantification de la demande pour la microfinance

La demande de microfinance a été considérée pour deux types de micro-entreprises en Midi-Pyrénées :

- La demande de microfinance de la part des micro-entreprises existantes ; et
- La demande de microfinance de la part des micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière.

Demande de microfinance exprimée par les micro-entreprises existantes

Le montant moyen de microfinance recherché en 2017 par les micro-entreprises a été calculé sur base de la méthodologie décrite en Section 7.1 et s'élève à 13 190 €. Les montants indiqués dans l'enquête en ligne sont systématiquement supérieurs au montant des produits de microfinance actuellement octroyés dans la région et à l'échelle nationale (compris entre 2 000 € et 10 400 €¹⁴¹). Ceci indique notamment l'appétit des micro-entreprises pour les micro-prêts, appétit qui n'est actuellement que partiellement comblé par les institutions bancaires, Bpifrance et les institutions de microfinance. La coopération entre les acteurs de la microfinance en Midi-Pyrénées cherche à répondre à cette demande grâce à la combinaison de prêts d'honneur, de prêts NACRE et à l'engagement national de Bpifrance d'une manière générale. En effet, comme indiqué dans le chapitre dédié à l'analyse de l'offre de financement, les micro-entreprises peuvent avoir accès à plusieurs produits de microfinance simultanément (par exemple : prêts d'honneur, prêts NACRE, micro-prêts inférieurs à 25 000 € des banques). Ainsi, les produits de microfinance provenant des institutions de microfinance sont parfois adossés aux prêts commerciaux accordés par les banques. Ces prêts bancaires peuvent être garantis jusqu'à 70 % selon l'institution financière qui fournit la garantie.

¹⁴¹ Selon la dernière étude du Réseau Européen de Microfinance (« European Microfinance Network », 2014), le montant moyen d'un micro-prêt professionnel était de 6 680 en France en 2013.

La population considérée pour le calcul s'élève à 18 450 micro-entreprises. Cette population a été obtenue de la manière suivante :

- Seules les micro-entreprises sont prises en compte pour la microfinance (234 022 entreprises) ; et
- 8 % de cette population est prise en compte. Cette proportion reflète la proportion des entreprises qui ont recherché des micro-prêts au cours de la période 2013-2015.

Le nombre de micro-entreprises existantes susceptibles d'être à la recherche de produits de microfinance s'élève ainsi à 18 450. L'estimation de la demande de produits de microfinance pour les micro-entreprises existantes en 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 58 : Estimation de la demande annuelle de produits de microfinance pour les micro-entreprises existantes en Midi-Pyrénées en 2017

	Financement moyen recherché par une micro-entreprise (M€)	Demande potentielle de toutes les micro-entreprises (M€)
Microfinance	0,013	231 – 256

Source : Analyse PwC, 2016.

Le montant moyen d'un produit de microfinance recherché est relativement élevé ; tout comme le montant estimé pour l'ensemble des micro-entreprises en Midi-Pyrénées. Ces deux éléments confirment l'appétit des micro-entreprises vis-à-vis de ces produits financiers ainsi qu'un besoin clair de financement à court-terme pour des montants relativement importants.

Demande de microfinance exprimée par les micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées (financement à des fins d'inclusion sociale)

La microfinance à des fins d'inclusion sociale a pour objectif de soutenir les personnes en situation de risque de pauvreté dans la création de leur propre entreprise et vise à améliorer leur situation financière précaire.

Le montant moyen recherché par une micro-entreprise à des fins d'inclusion sociale en Midi-Pyrénées en 2017 est considéré comme similaire à celui recherché par une micro-entreprise existante, soit 13 190 €¹⁴².

En l'absence de méthodologie communément reconnue et dans un souci d'apporter une plus grande assurance quant à la démarche quantitative de cette section, deux approches différentes ont été utilisées pour d'une part, estimer le nombre d'entreprises susceptibles d'avoir recours à des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale dans la région ; et d'autre part estimer par la suite les montants de microfinance pouvant être recherchés. L'utilisation de deux approches différentes permet de définir un intervalle de la demande potentielle pour des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale. Les deux approches proposées illustrent deux situations différentes et permettent également d'avoir une vue claire sur l'inclusion sociale en Midi-Pyrénées.

La première approche considère une population potentielle plus large que la seconde dans la mesure où elle concerne les chômeurs de longue durée susceptibles de basculer dans la précarité. Cette population englobe des catégories de personnes très diverses et concerne aussi

¹⁴² Montant déterminé dans la quantification de la demande potentielle de microfinance en Section 7.2.

bien (i) des jeunes adultes sans qualification n'ayant jamais travaillé et ayant des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail, (ii) des personnes qui vivent dans des quartiers défavorisés où le taux de chômage est élevé et qui souffrent de la crise et (iii) des personnes expérimentées connaissant une période de chômage depuis plus d'un an et qui ont des difficultés à se réorienter professionnellement. Ces personnes sont en capacité de créer leur propre activité si elles sont soutenues. Pour autant, leurs profils très variés sont un facteur important à prendre en considération car la création d'entreprise est avant tout un défi personnel pour les individus, dans un contexte économique difficile. Il existe par conséquent de nombreux éléments impondérables qui ne sont pas pris en compte dans cette approche. Elle considère pour autant la population la plus large possible, susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance ayant pour but de favoriser l'inclusion sociale et l'inclusion financière. Ainsi pour des raisons de disponibilité de données, la population concernée par cette première approche sera celle des chômeurs de longue durée (plus d'un an).

La seconde approche prend également en compte des personnes au chômage depuis plus d'un an mais animé d'un esprit d'entreprise. Il s'agit donc d'une fraction de la population considérée dans la première approche. A l'image des individus considérés dans cette dernière, les personnes considérées dans cette seconde approche sont sans emploi et décident de créer leur entreprise. La différence se situe dans le fait qu'elles entament cette démarche non pas parce qu'elles ne trouvent pas ou ne retrouvent pas d'emploi mais parce qu'elles sont animées par un esprit d'entreprise et désirent mener à bien leur projet. Elles prennent par conséquent l'initiative de créer leur entreprise pour éviter la pauvreté. Cette seconde approche permet de définir une population plus réduite susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale et d'inclusion financière. La population ainsi définie étant aussi plus homogène, cette approche limite également les éléments impondérables liés à la création d'entreprise.

La première approche prend en compte les chômeurs de plus d'un an qui ont créé leur propre entreprise. Cette approche suit les trois étapes suivantes :

- Considérer le pourcentage de chômeurs de plus d'un an parmi les créateurs d'entreprises en 2014 : 10.9 %¹⁴³ des créateurs d'entreprises en Midi-Pyrénées ;
- Multiplier ce pourcentage par le nombre de nouvelles entreprises créées en 2014 : 25 000¹⁴⁴. Ainsi, 2 725 entreprises ont été créées sur le territoire en 2014 par des chômeurs de plus d'un an. Ce chiffre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2017 ; et
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de produits de microfinance susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2017 : soit 13 190 €.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

¹⁴³ INSEE 2014, « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », 2014.

¹⁴⁴ Résultat de l'étude relative à l'environnement de marché présenté en Section 3 de la présente étude.

Tableau 59 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Midi-Pyrénées en 2017 (Approche 1)

	Montant moyen recherché par une micro-entreprise (M€)	Montant recherché par toutes les micro-entreprises considérées (M€)
Microfinance	0,013	35,9

Source : Analyse PwC, 2016.

La seconde approche considère les chômeurs qui décident de créer leur entreprise par esprit d'entrepreneuriat. Cette approche suit les trois étapes suivantes :

- Prendre en compte la population de chômeurs qui ne voient pas d'autres alternatives que la création d'entreprise pour s'en sortir et considérer le pourcentage de cette population parmi les créateurs d'entreprises (INSEE, 2010) : soit 3,5 % des créateurs d'entreprises en Midi-Pyrénées. Leur motivation principale est d'éviter de tomber dans la pauvreté ;
- Multiplier ce pourcentage par le nombre de nouvelles entreprises en 2014 : 25 000 entreprises (même donnée que celle utilisée dans l'Approche 1). Le résultat obtenu est 875 ; indiquant que 875 entreprises ont été créées par cette population spécifique de chômeurs de longue durée en 2014 en Midi-Pyrénées. Ce nombre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2017 ; et
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de produits de microfinance susceptible d'être sollicité par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées en 2014 : 13 190 €.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 60 : Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Midi-Pyrénées en 2017 (Approche 2)

	Montant moyen recherché par une micro-entreprise (M€)	Montant recherché par toutes les micro-entreprises (M€)
Microfinance	0,013	11,5

Source: Analyse PwC, 2014.

En considérant les éléments ci-dessus et pour les deux approches, un besoin latent en produits de microfinance compris entre 11,5 M€ et 39,5 M€ existe en Midi-Pyrénées. Il pourrait être exprimé par de nouveaux créateurs d'entreprises actuellement en situation d'exclusion sociale et désireux de créer leur entreprise, s'ils étaient mieux soutenus.

7.3 Demande de financement des petites entreprises en Midi-Pyrénées

Les petites entreprises (10 à 49 salariés) représentaient 3,7 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014 avec 9 077 entreprises, soit une légère diminution de 1,2 % par rapport au nombre de petites entreprises en 2012. Alors que le nombre total de PME en Midi-Pyrénées a augmenté entre 2012 et 2014, cette catégorie est la seule qui a connu un recul, au profit des micro-entreprises et des entreprises de taille moyenne. L'hypothèse déjà émise en ce qui concerne l'acroissement du nombre de micro-entreprises peut être rappelée ici, à savoir que dans un contexte de stagnation économique et de chômage élevé un certain nombre d'entreprises a pu passer de la catégorie des petites entreprises à celle des micro-entreprises des suites de réductions d'effectifs.

Les principaux secteurs dans lesquels les petites entreprises de Midi-Pyrénées évoluent sont présentés ci-après. Ils diffèrent quelque peu des secteurs dans lesquels les micro-entreprises se développent.

Tableau 61 : Les dix principaux secteurs d'activité des petites entreprises en Midi-Pyrénées en 2014

Secteurs	Nombre	Part
Commerce – Réparation d'automobiles et de motocycles -	1 639	18 %
Industrie manufacturière	1 214	13 %
Construction	1 091	12 %
Santé humaine et action sociale	904	10 %
Administration publique	778	9 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	619	7 %
Hébergement et restauration	565	6 %
Activités de services admin. et de soutien	409	5 %
Enseignement	377	4 %
Transports et entreposage	375	4 %

Source : INSEE, Analyse PwC.

7.3.1 Les pratiques de financement des petites entreprises entre 2013 et 2015

Les petites entreprises ayant participé à l'enquête en ligne témoignent d'un certain dynamisme sur la période 2013-2015. En effet, plus de 53 %¹⁴⁵ d'entre elles considèrent que leur chiffre d'affaires s'est amélioré (39 % expriment une amélioration et 14 % une forte amélioration) contre 33 % qui jugent que leur chiffre d'affaires a régressé sur la période (29 % expriment une dégradation et 4 % une forte dégradation)¹⁴⁶. Cela a eu un effet positif sur le ratio endettement/chiffre d'affaires d'une majorité de petites entreprises (45 %¹⁴⁷) alors que seulement 24 %¹⁴⁸ d'entre elles considèrent que ce ratio s'est dégradé au cours de la période.

Les petites entreprises présentent un profil plus mature que les micro-entreprises dont près d'un quart est en création ou en post-création alors que seules 4 % des petites entreprises se déclarent à ce stade. En revanche, ces dernières se situent pour 36 % d'entre elles à un stade de maturité (activité stable à croissance faible ou nulle), mais également en retournement et redéploiement (22 %).

Sur la période 2013-2015, les petites entreprises ont eu à répondre à deux besoins principaux qui ont été, à l'image des micro-entreprises, le financement du BFR et l'achat d'équipements de production. Cependant, alors que pour les micro-entreprises le BFR était le besoin principal, c'est

¹⁴⁵ Chiffre obtenu sur la base de la Question 5 de l'enquête en ligne. 66 petites entreprises ont répondu à cette question.

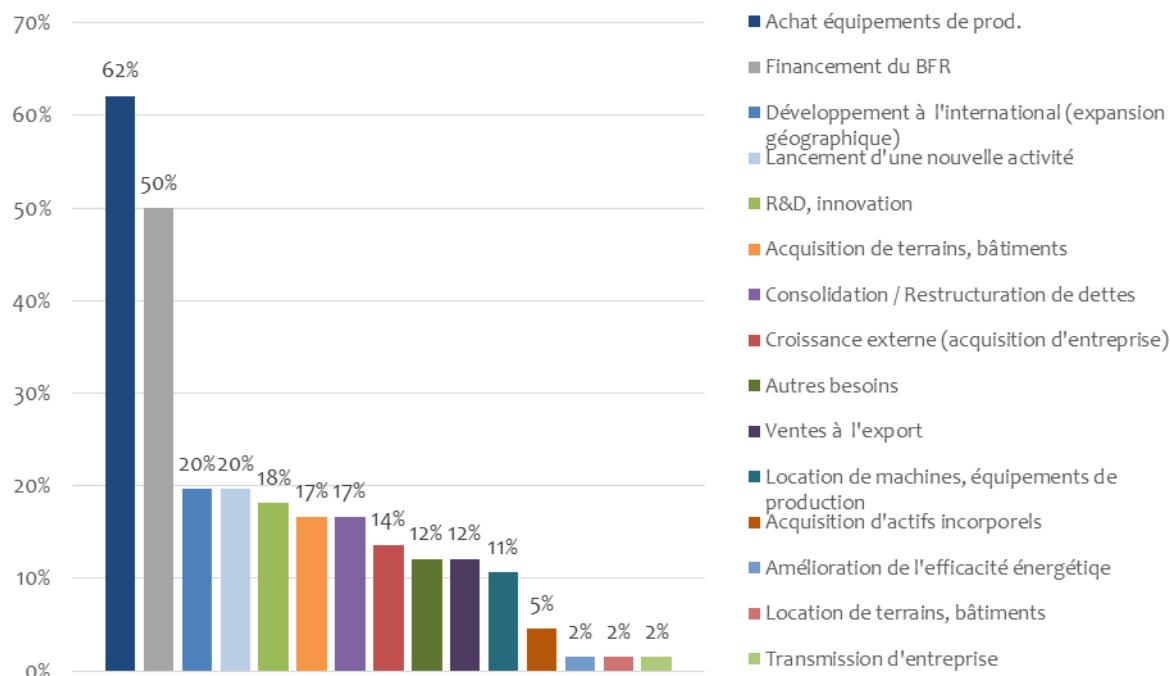
¹⁴⁶ 14 % expriment aucune évolution de leur chiffre d'affaires.

¹⁴⁷ Dont 36 % qui expriment une amélioration de ce ratio et 9 % qui expriment une forte amélioration.

¹⁴⁸ Les 24 % de petites entreprises expriment une dégradation, aucune une forte dégradation.

l'achat d'équipements qui prime pour les petites entreprises (pour 62 % d'entre elles) devant le financement du BFR (pour 50 %).

Figure 34 : Nature des besoins de financement des petites entreprises au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)¹⁴⁹



Note de lecture : Au cours de la période 2013-2015, 62 % des petites entreprises ont utilisé les financements qu'elles ont obtenus afin d'acheter des équipements de production.

Source : PwC, *Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées*, 2016.

Investissement en équipement et financement du BFR sont donc les deux principaux postes de besoins des petites entreprises. Ces dernières sont, en effet, également confrontées à certains enjeux mis en évidence dans la section précédente sur les micro-entreprises, à savoir une tendance, notamment pour les plus petites, à utiliser leur BFR comme outils de pilotage de l'activité de leur entreprise, y compris en matière de financement des investissements. Aussi, de même que pour les micro-entreprises, les besoins en investissement d'équipements et les besoins en BFR ne s'excluent pas l'un l'autre dans la mesure où les petites entreprises ont tendance à financer certains investissements de petits montants avec leur trésorerie.

Le financement du BFR affecte plus particulièrement les petites entreprises en croissance. En effet, l'accroissement de leur activité engendre une augmentation de leur transaction avec leurs clients et leurs fournisseurs mais également du stock qu'il leur faut financer. Elles s'orientent alors davantage vers le financement de court-terme comme illustré dans la Figure 35 ci-après.

En revanche, les petites entreprises se sont distinguées par des besoins particulièrement importants sur le développement international et l'expansion géographique qui caractérisent les stades de vie sur lesquels les petites entreprises se trouvent, à savoir le développement, la maturité (exploitation d'un potentiel de croissance sur de nouvelles géographies) et

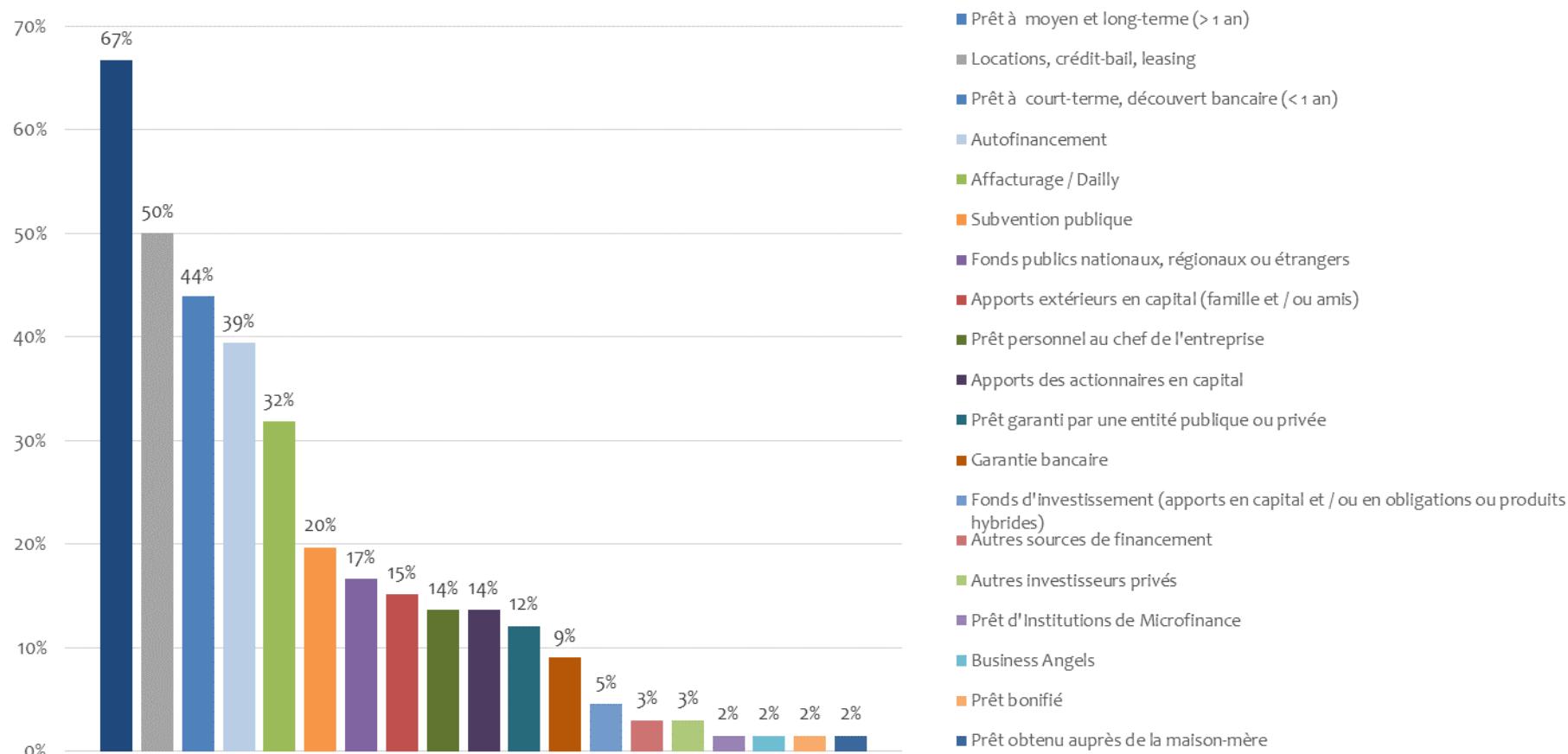
¹⁴⁹ Etabli sur la base de la Question 8 de l'enquête en ligne. 66 petites entreprises ont répondu à cette question.

redéploiement/retournement (nouvelle stratégie/relais de croissance). La volonté d'expansion géographique concerne également des entreprises dont la structure et l'activité sont suffisamment stables pour envisager de nouveaux marchés. Il apparaît à ce titre logique que les petites entreprises aient davantage de besoins pour financer ce type de stratégie que les micro-entreprises.

De même, les besoins de financement pour la R&D et l'innovation sont significativement plus importants pour les petites entreprises que pour les micro-entreprises. Cela tient d'une part à la disponibilité des ressources nécessaires aux projets R&D et d'innovation. En effet, là où les micro-entreprises sont principalement composées d'une seule personne, le dirigeant d'entreprise, les petites entreprises disposent elles de davantage de ressources, notamment humaines et de compétences pour envisager ce type de projets. C'est pourquoi, plus la taille de l'entreprise augmente, et de ce fait plus les ressources disponibles pour ce type de projets augmentent, plus les besoins exprimés en matière de financement de R&D et de l'innovation sont importants. D'autre part, la distribution sectorielle des petites entreprises les portent davantage sur des secteurs où la R&D et l'innovation ont un rôle central, et notamment lorsque ces secteurs, à l'image de l'industrie manufacturière qui rassemble 13 % des petites entreprises, font face à une concurrence accrue.

De même, les besoins de financement en matière de croissance externe (acquisition d'entreprise) ou de ventes à l'exportation apparaissent logiquement plus élevés pour les petites entreprises que pour les micro-entreprises. D'une manière générale, les petites entreprises présentent un profil davantage tourné vers l'investissement.

Pour couvrir ces besoins de financement, les petites entreprises ont principalement recouru au financement bancaire, et en particulier aux prêts à moyen et long-terme, aux locations/credit-bail/leasing et aux prêts à court-terme. L'ensemble des sources de financement utilisées par les petites entreprises entre 2013 et 2015 est présenté dans le graphique suivant.

Figure 35 : Sources de financement utilisées par les petites entreprises en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015¹⁵⁰

Note de lecture : 67 % des petites entreprises ont recouru à un prêt moyen et long-terme au cours de période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

¹⁵⁰ Graphique réalisé sur la base de la Question 6 de l'enquête en ligne. 66 petites entreprises ont répondu à cette question.

Les sources de financement utilisées par les petites entreprises reflètent logiquement leurs besoins. Aussi, alors que leur premier besoin de financement sur la période 2013-2015 était l'achat d'équipements de production, la principale source de financement mobilisée sur cette période a été les prêts à moyen et long-terme dont la vocation première est le financement des investissements, et notamment en matière d'équipements. Naturellement, il n'existe pas de fléchage obligatoire de certains financements vers certains besoins. En d'autres termes, et comme mentionné au sujet des micro-entreprises, le financement des équipements est parfois assuré par les petites entreprises sur leurs réserves propres (au moyen de l'autofinancement, quatrième source de financement utilisée par les petites entreprises, soit 39 % d'entre elles).

Le financement du BFR – qui a concerné une entreprise sur deux entre 2013 et 2015 – a été réalisé au moyen de prêts à court-terme et de découverts bancaires, de l'autofinancement et d'affacturage et Daily. Le recours à l'affacturage est en particulier, beaucoup plus développé chez les petites entreprises (utilisé par 32 % des petites entreprises) que chez les micro-entreprises (utilisé par 6 % des micro-entreprises). Ce moyen de financement consiste en un transfert de créances commerciales à un « factor » – c'est-à-dire une société d'affacturage – qui reprend ces créances à son compte, avance une partie du montant des créances cédées et en assure ensuite le recouvrement. L'avance sur les créances permet aux entreprises de mieux gérer leur flux de trésorerie en allégeant l'effet des décalages de décaissements et encaissements et les possibles retards de règlement des créances. D'abord orienté vers les ETI du fait de son coût élevé et du manque de solutions pour des montants faibles, l'affacturage s'est largement ouvert aux PME et notamment aux petites entreprises et aux entreprises de taille moyenne en proposant des solutions simplifiées pour des montants de créances plus faibles avec parfois des prix fixes. L'importance de l'affacturage parmi les petites entreprises s'explique également par la disponibilité de ce type de produit durant la période suivant la crise financière de 2008. L'offre en affacturage s'est en effet révélée plus résistante aux effets de la crise que les autres sources de financement¹⁵¹.

L'autre source de financement privilégiée, le crédit-bail, la location et le leasing concernent une petite entreprise sur deux, soit plus du double du pourcentage de micro-entreprises concernées. Cet écart peut être expliqué par le poids des entreprises sans salariés au sein des micro-entreprises, dont une partie n'installe pas leur activité dans un lieu dédié (bureaux ou bâtiments). Plus généralement, les besoins en équipements augmentent avec la taille de l'entreprise et donc le recours aux solutions de financement pouvant permettre de financer ces équipements, dont la location et le leasing font partie.

De plus, les petites entreprises bénéficient particulièrement du soutien d'acteurs publics. Ainsi, 20 % d'entre elles ont bénéficié de subventions publiques entre 2013 et 2015 et 17 % de fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers ; principalement nationaux et régionaux dans la pratique. Ceci les place largement au-dessus des micro-entreprises¹⁵². Les petites entreprises se situent en effet dans une catégorie de taille intermédiaire au sein des PME et sont éligibles à la très grande majorité des dispositifs et fonds publics. En outre, elles disposent de davantage de ressources humaines et de compétences pour réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de

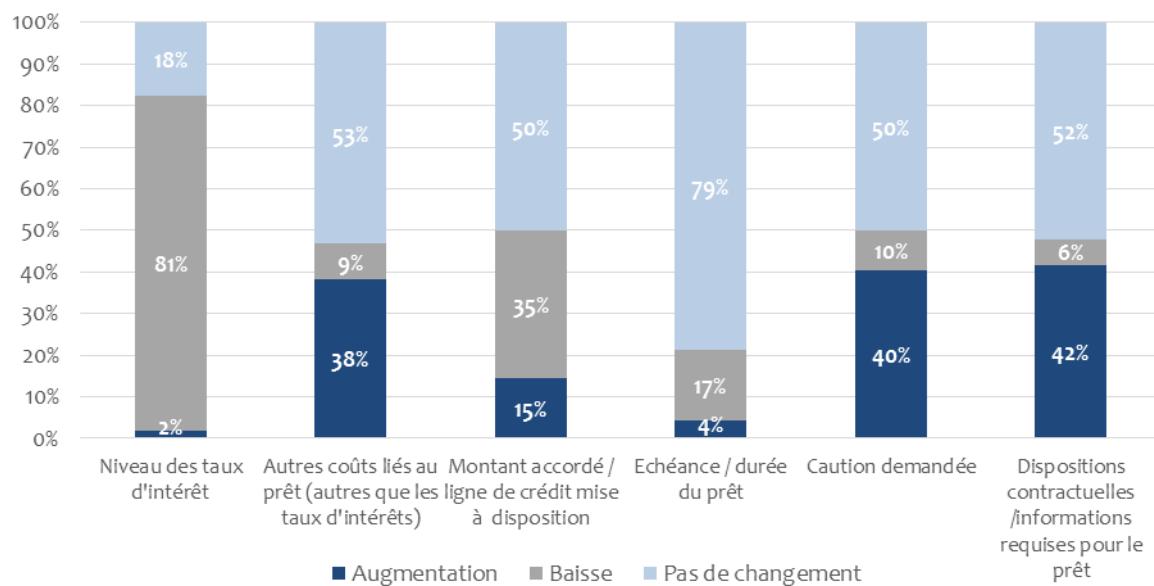
¹⁵¹ Bpifrance, Observatoire des PME, *PME au fil de l'eau : rapport sur l'évolution des PME*, 2015.

¹⁵² 5 % des micro-entreprises ont bénéficié de subventions et 2 % de fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers sur la période 2013-2015.

ces soutiens. Elles peuvent, en outre, bénéficier d'une plus longue expérience en la matière et donc disposer d'une meilleure connaissance des dispositifs et fonds existants.

Le financement bancaire est, comme indiqué, la principale source de financement des petites entreprises ; leur perception de l'évolution des différentes conditions de ce financement est pour autant ambivalente. A l'image des micro-entreprises, elles constatent une très nette baisse des taux d'intérêt mais perçoivent également un durcissement des cautions demandées et des dispositions contractuelles requises.

Figure 36 : Perception des petites entreprises de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015¹⁵³



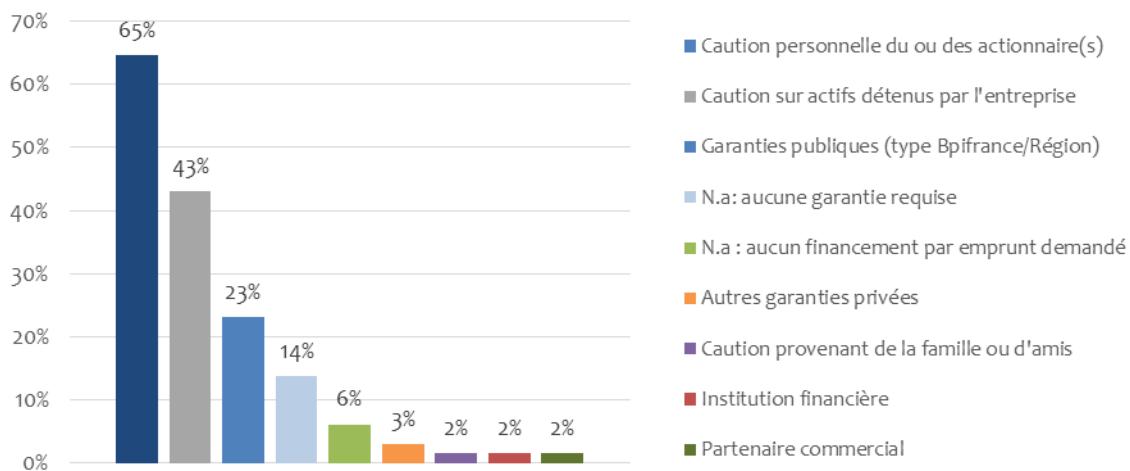
Note de lecture : 2 % des petites entreprises estiment que les taux d'intérêt ont augmenté entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les cautions demandées sont donc également un sujet de préoccupation pour les petites entreprises face à leur constat que les exigences des banques en la matière augmentent. De même que pour les micro-entreprises, les cautions personnelles sont de très loin la principale forme de garantie apportée par les petites entreprises, 65 % d'entre elles ont dû en apporter entre 2013 et 2015.

¹⁵³ Graphique réalisé sur la base de la Question 13 de l'enquête en ligne. 57 petites entreprises ont répondu à cette question.

Figure 37 : Principales garanties apportées par les petites entreprises entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire¹⁵⁴



Note de lecture : 65 % des petites entreprises ont apporté une caution personnelle du ou des actionnaire(s) afin d'obtenir des financements par emprunt bancaire au cours de la période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Il apparaît également logique qu'une part plus importante de petites entreprises ait recouru à des cautions sur des actifs détenus par l'entreprise, par rapport à ce qui a été observé pour les micro-entreprises¹⁵⁵. Les actifs d'une micro-entreprise étant généralement plus limités que ceux d'une entreprise de taille supérieure.

De même qu'elles bénéficient davantage du soutien public en matière de financement (voir Figure 35 ci-dessus), les petites entreprises recourent aussi plus souvent aux garanties publiques pouvant être accordées par Bpifrance et/ou via des fonds de garantie régionaux.

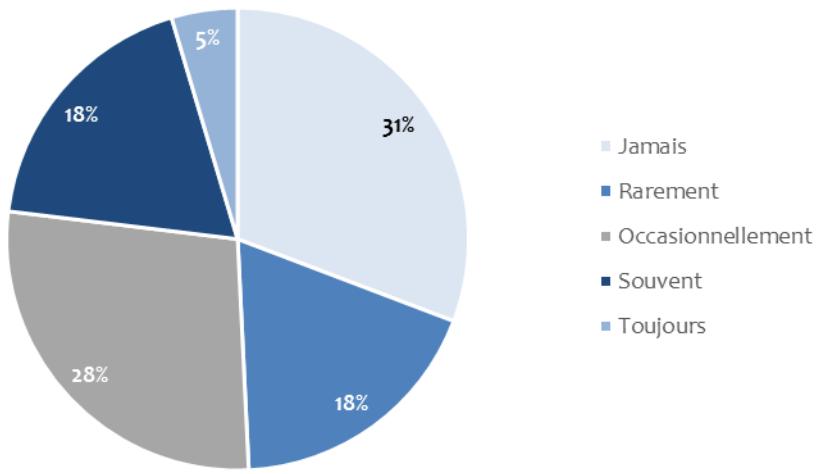
7.3.2 Les principales difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises

Les petites entreprises ont, dans l'ensemble, connu moins de difficultés de financement que les micro-entreprises ; 40 % des petites entreprises déclarent n'avoir pas rencontrées de difficultés pour se financer entre 2013 et 2015, contre 20 % pour les micro-entreprises. Ceci se répercute logiquement sur le niveau de découragement dans la recherche de financement, qui est moins important parmi les chefs d'entreprises de petites entreprises que ceux de micro-entreprises. Près d'un tiers d'entre eux déclarent n'avoir jamais été découragés contre 20 % pour les micro-entreprises, même si cette part est plus faible que pour les entreprises de taille moyenne (46 %).

¹⁵⁴ Graphique réalisé sur la base de la Question 11 de l'enquête en ligne. 65 petites entreprises ont répondu à cette question.

¹⁵⁵ Seules 17 % des micro-entreprises ont recouru à des cautions sur actifs de l'entreprise. Plus de détails sont disponibles en Figure 27.

Figure 38 : Sentiment de découragement parmi les représentants de petites entreprises sur la période 2013-2015¹⁵⁶



Note de lecture : 18 % des petites entreprises déclarent avoir été souvent découragées dans le cadre de leur recherche de financement entre 2013 et 2015.

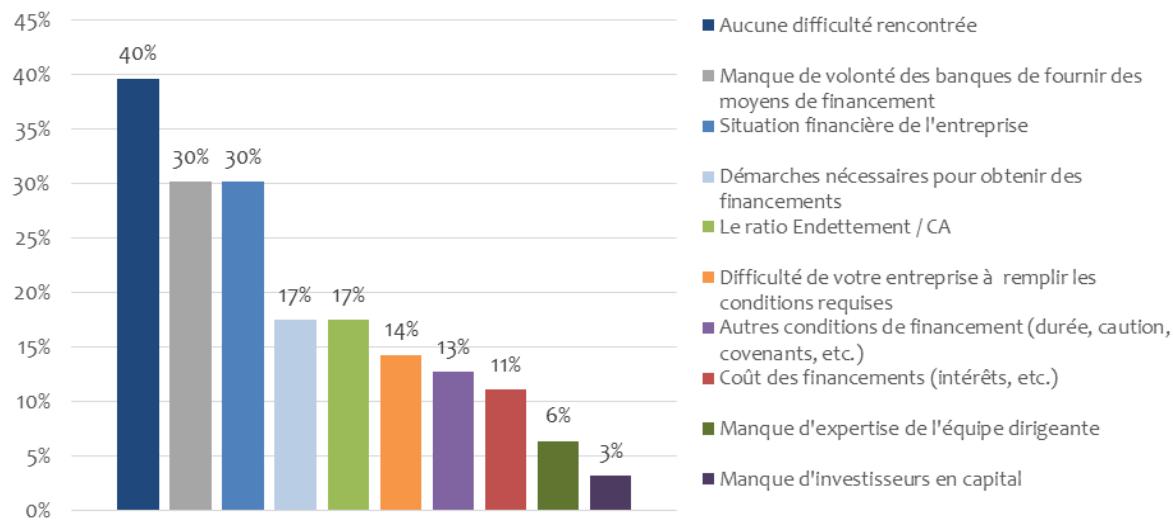
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Le découragement a tout de même affecté près des deux tiers des petites entreprises sur la période 2013-2015, mais se traduit moins souvent par de l'autocensure que pour les micro-entreprises comme mentionné précédemment.

Parmi les principales difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises, on retrouve le manque de volonté des banques et la situation financière des entreprises.

¹⁵⁶ Graphique réalisé sur la base de la Question 10 de l'enquête en ligne. 65 petites entreprises ont répondu à cette question.

Figure 39 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les petites entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹⁵⁷



Note de lecture : 40 % des petites entreprises déclarent n'avoir pas rencontrées de difficultés de financement au cours de la période 2013-2015.

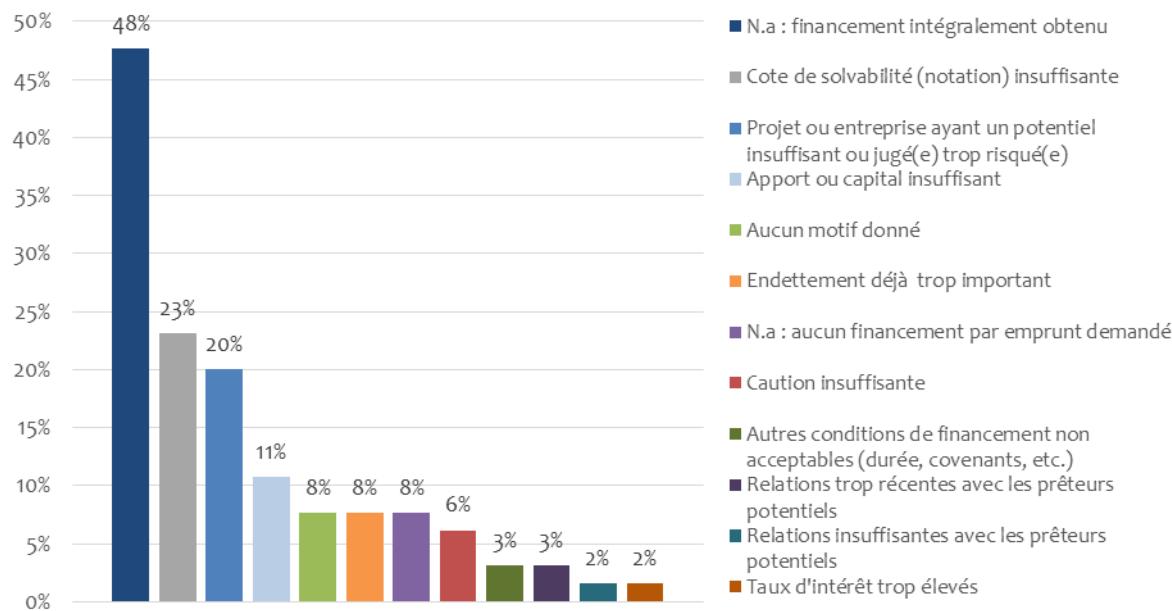
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les démarches nécessaires à l'obtention de financements ont moins posé de difficultés aux petites entreprises qu'aux micro-entreprises, ce qui apparaît logique compte tenu des ressources, de l'expérience et des compétences plus importantes des petites entreprises pour mener ce type de démarches.

En se limitant uniquement au financement bancaire, il est possible d'observer que 48 % des petites entreprises n'ont pas rencontré de difficultés à obtenir les prêts demandés, ce qui est près du double de ce qui est observé pour les micro-entreprises (25 % des micro-entreprises n'ayant pas rencontré de difficultés dans leurs demandes de prêts).

¹⁵⁷ Réalisée sur la base de la Question 9 de l'enquête en ligne. 63 petites entreprises ont répondu à cette question.

Figure 40 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les petites entreprises entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹⁵⁸



Note de lecture : 48 % des petites entreprises déclarent avoir obtenu l'intégralité des prêts demandés entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

La cote de solvabilité des entreprises et/ou des projets et leur potentiel ou risque sont les deux principaux obstacles rencontrés par les petites entreprises dans leur demande de prêts, même s'ils concernent une minorité de ces petites entreprises. Ces dernières ont par ailleurs été moins contraintes par les cautions exigées par les banques et ce, même si elles considèrent que les cautions demandées ont augmenté¹⁵⁹. Le niveau d'endettement n'est également pas apparu comme un obstacle majeur à l'obtention de nouveaux prêts.

Enfin, le coût du financement apparaît comme un obstacle pour une infime minorité de petites entreprises, confirmant en ce sens le constat déjà fait pour les micro-entreprises.

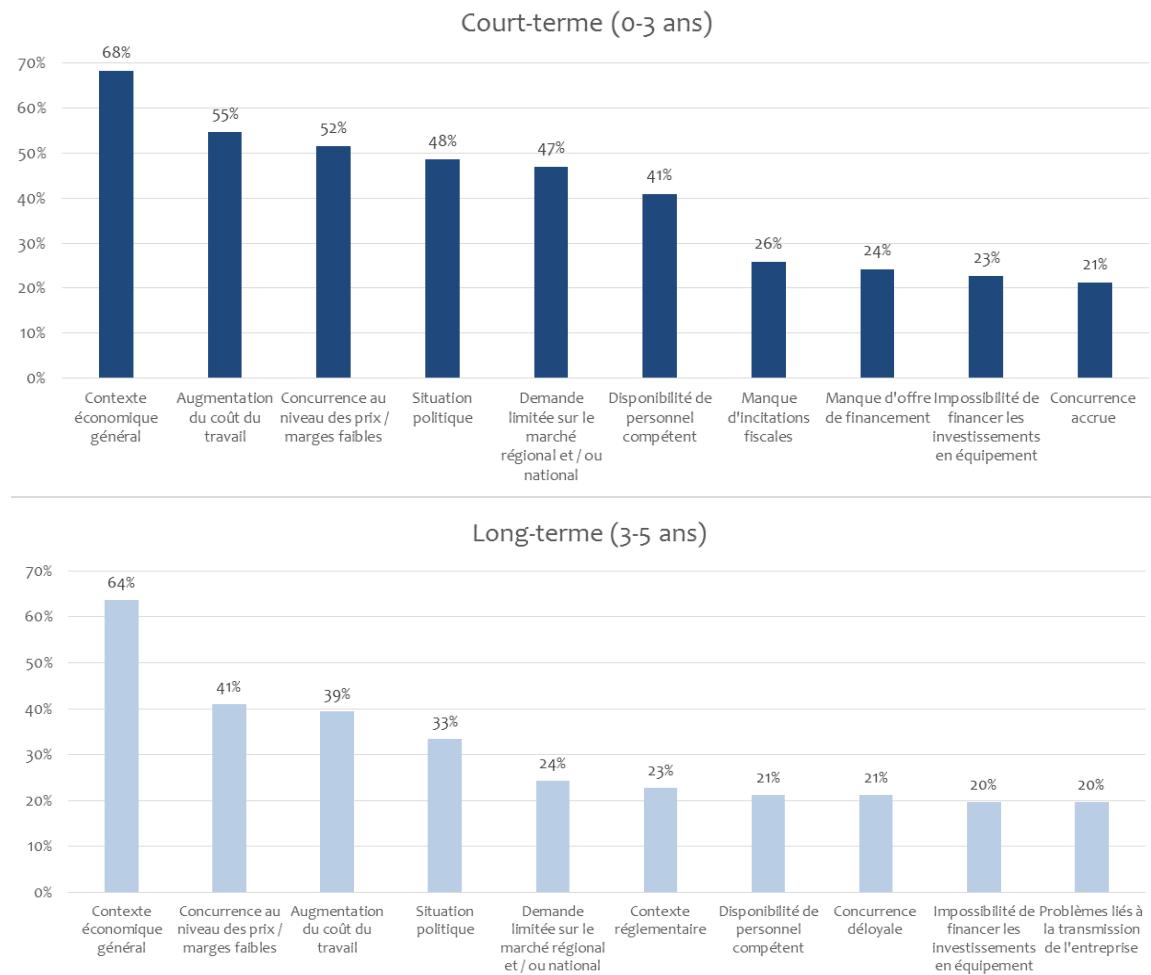
7.3.3 Les besoins de financement à venir

Tout comme les micro-entreprises, les petites entreprises se révèlent d'abord préoccupées par le contexte dans lequel elles conduisent leur activité. Ainsi, les trois principales raisons qui pourraient limiter leur développement à court comme à long-terme sont la dégradation du contexte économique général, une augmentation du coût du travail et un accroissement de la concurrence au niveau des prix. Ces éléments sont communs à toutes les tailles de PME.

¹⁵⁸ Graphique réalisé sur la base de la Question 12 de l'enquête en ligne. 65 petites entreprises ont répondu à cette question.

¹⁵⁹ Pour ce point, se référer à la Figure 36.

Figure 41 : Dix principales raisons évoquées par les petites entreprises qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme¹⁶⁰



Note de lecture : 68 % des petites entreprises considèrent que le contexte économique général pourrait être en mesure de limiter leur développement à court-terme. 64 % des petites entreprises considèrent que le contexte économique général pourrait être en mesure de limiter leur développement à long-terme.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

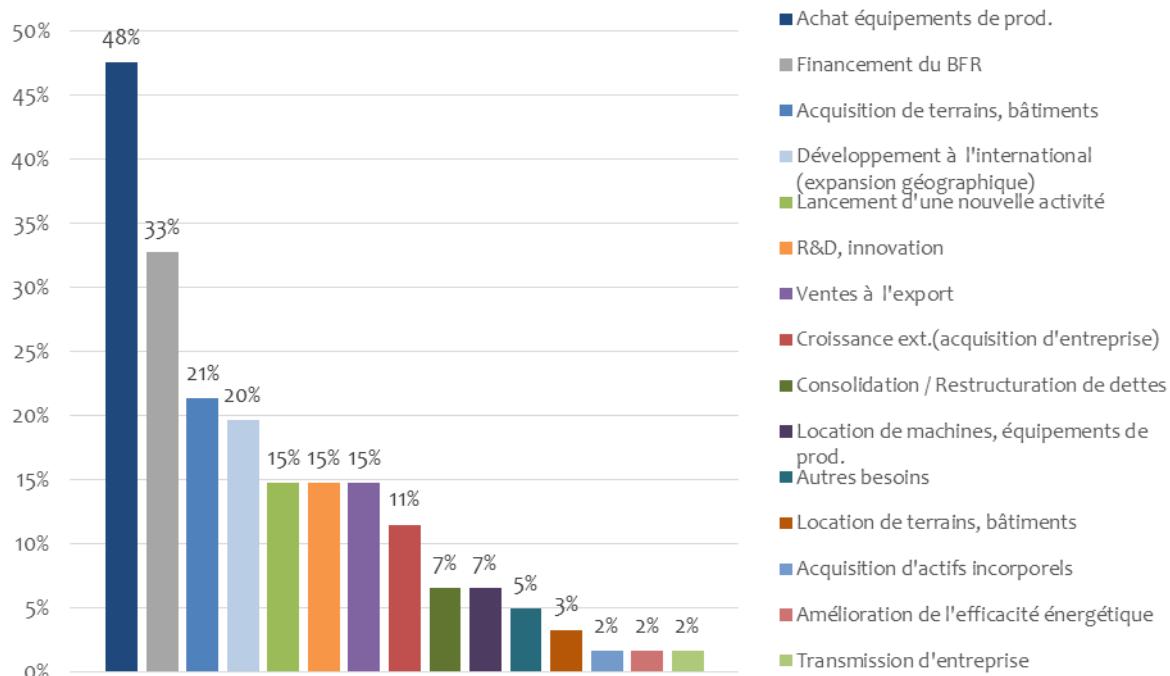
Les enjeux de financement sont une préoccupation pour un quart des entreprises à court-terme. 24 % jugent que le manque d'offre de financement pourrait limiter leur développement et 23 % que l'incapacité de financer l'achat d'équipements pourrait avoir le même effet. Ce dernier se poserait également pour 20 % des petites entreprises à long-terme. Parmi les enjeux qui prendraient de l'ampleur à long-terme, figurent les problèmes liés à la transmission, problèmes qui peuvent d'une part découler de la capacité à trouver un repreneur, mais également à trouver un financement. Des besoins de financement pour la transmission de petites entreprises sont ainsi à prévoir à long-terme.

Pour 2017, certains des enjeux mis en avant précédemment se retrouvent dans les besoins de financement à venir tels qu'exprimés par les petites entreprises. Ces besoins sont stables par

¹⁶⁰ Graphique réalisé sur la base de la Question 23 de l'enquête en ligne. 66 petites entreprises ont répondu à cette question.

rapport à la période 2013-2015, avec principalement des besoins pour le financement du BFR, puis pour l'acquisition de machines et d'équipements de production.

Figure 42 : Nature des besoins de financement des petites entreprises pour l'année 2017¹⁶¹



Note de lecture : 48 % des petites entreprises déclarent qu'elles auront des besoins de financement pour l'acquisition de machines et d'équipements de production au cours de l'année 2017.

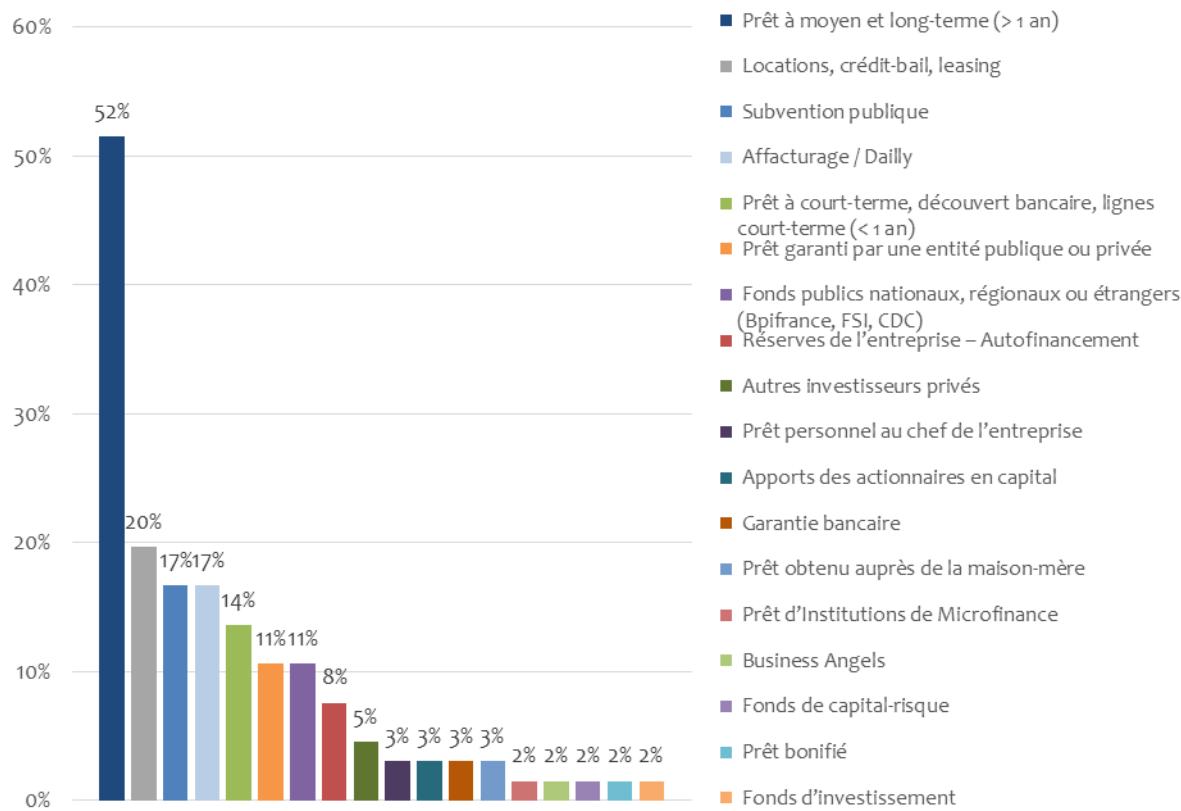
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Si la hiérarchie des besoins de financements est dans une large mesure semblable à celle observée sur la période 2013-2015, la prégnance des besoins est moins marquée pour l'achat d'équipements de production et le financement du BFR avec respectivement 48 % (contre 62 % sur la précédente période) et 33 % (50 % en 2017) des petites entreprises qui expriment ces besoins pour l'année 2017.

Comme déjà mentionné pour les micro-entreprises, la difficulté à « anticiper » ces besoins peut amener une certaine sous-estimation (notamment dans le cas du BFR). Ceci implique également une certaine précaution dans leur interprétation, ne serait-ce que parce que des évolutions du contexte économique, politique ou réglementaire pourraient affecter ces besoins de manière significative. Pour autant, les proportions anticipées pour l'ensemble des besoins de financement indiquent une volonté de la part des petites entreprises de continuer à se développer (par le développement international ou le lancement de nouvelles activités) et à investir (notamment en R&D), et ceci, suivant une tendance déjà observée en 2013-2015. Cette continuation implique de futurs besoins de financement analogues ; qui se traduisent principalement par des prêts de moyen et long-terme.

¹⁶¹ Graphique réalisé sur la base de la Question 20 de l'enquête en ligne. 61 petites entreprises ont répondu à cette question.

Figure 43 : Sources de financement envisagées par les petites entreprises en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017¹⁶²



Note de lecture : 52 % des petites entreprises déclarent qu'elles envisagent de recourir à des prêts à moyen et long-terme au cours de l'année 2017.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Après les prêts à moyen et long-terme, la location, le crédit-bail, le leasing, les subventions publiques et l'affacturage/dailly resteront les sources de financement privilégiées par les petites entreprises en 2017. Les prêts à court-terme et l'autofinancement connaîtront quant à eux un recul par rapport à la période 2013-2015 durant laquelle 44 % des petites entreprises ont recouru aux prêts à court-terme et 39 % d'entre elles à l'autofinancement. Comme cela a déjà été évoqué, ces sources de financement concernent principalement des besoins à court-terme qu'il est difficile d'anticiper. A ce titre, le recours aux prêts à court-terme et à l'autofinancement devrait, dans les faits, se révéler plus important que ce qui est indiqué dans le graphique ci-dessus.

La quantification de la demande de financement pour les petites entreprises est intégrée à la quantification de la demande de financement pour les entreprises de taille moyenne. Elle est présentée en Section 7.4.4.

¹⁶² Graphique réalisé sur la base de la Question 19 de l'enquête en ligne. 66 petites entreprises ont répondu à cette question.

7.4 Demande de financement des entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées

Les entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés) représentaient 0,8 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014, soit 2 004 entreprises. Leur nombre a augmenté de 1,67 % par rapport à 2012. Elles opèrent principalement sur les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale, de l'enseignement et du commerce (hors administration publique).

Tableau 62 : Les dix principaux secteurs d'activité des entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées en 2014

Secteurs	Nombre	Part
Santé humaine et action sociale	411	21 %
Enseignement	318	16 %
Administration publique	274	14 %
Commerce – Réparation d'automobiles et de motocycles	239	12 %
Industrie manufacturière	239	12 %
Transports et entreposage	105	5 %
Construction	98	5 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76	4 %
Activités de services administratifs et de soutien	70	3 %
Hébergement et restauration	42	2 %

Source : INSEE, Analyse PwC.

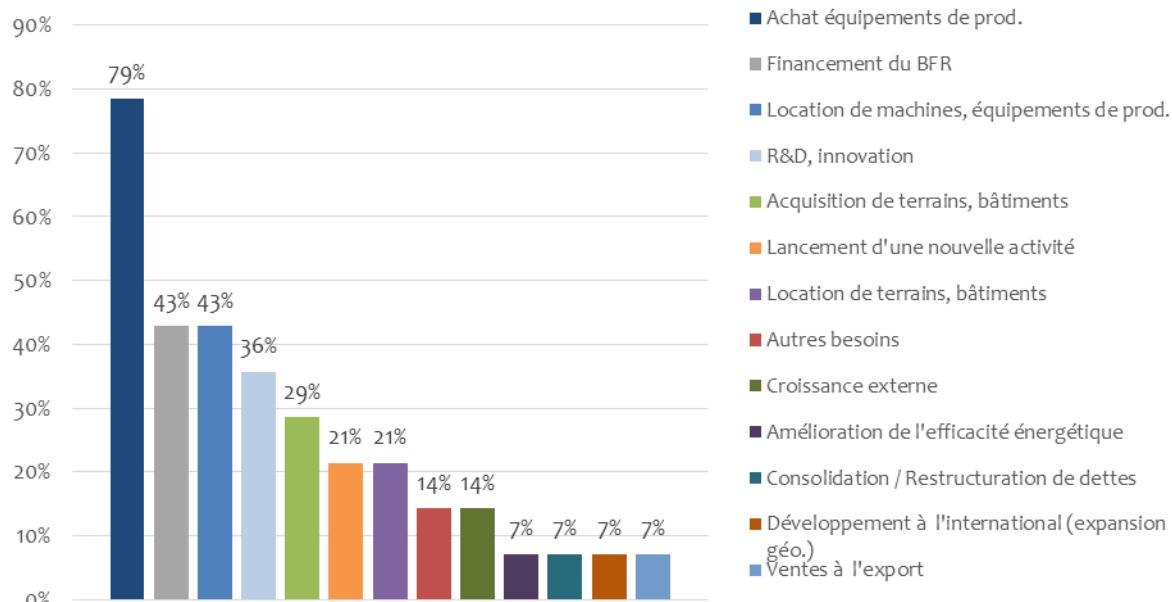
7.4.1 Les pratiques de financement des entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015

Les entreprises de taille moyenne se situent principalement à un stade de maturité (57 % des entreprises de taille moyenne ayant répondu à l'enquête) puis de développement (29 % des entreprises de taille moyenne). Ceci en fait des entreprises structurées et relativement stables. Elles se sont ainsi révélées particulièrement résistantes durant la période post-crise financière de 2008, constatant même une nette amélioration de leur santé financière et économique entre 2013 et 2015. En effet, 57 %¹⁶³ des entreprises de taille moyenne ont vu leur situation financière s'améliorer au cours de la période contre 21 % qui ont connu une dégradation. Cela traduit logiquement une amélioration de leur chiffre d'affaires – une entreprise de taille moyenne sur deux a observé une augmentation de son chiffre d'affaires contre 28 % déclarant une dégradation – et de leur ratio endettement/chiffre d'affaires pour 61 % d'entre elles contre 8 % qui ont vu ce ratio se dégrader.

Dans ce contexte, l'achat ou la location d'équipements de production se sont largement imposés comme les besoins de financement principaux des entreprises de taille moyenne. Le financement du BFR est également à un niveau élevé mais en-deçà de ce qu'ont connu les micro-entreprises et les petites entreprises sur la période 2013-2015.

¹⁶³ Chiffres obtenus sur la base de la Question 5. 14 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Figure 44 : Nature des besoins de financement des entreprises de taille moyenne au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)¹⁶⁴



Note de lecture : Au cours de la période 2013-2015, 79 % des entreprises de taille moyenne ont utilisé les financements qu'elles ont obtenus afin d'acheter des équipements de production.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les entreprises de taille moyenne se sont donc caractérisées par des besoins en investissement importants, que ce soit pour l'achat d'équipements, de terrains ou de bâtiments, le financement de croissance externe ou encore pour leur expansion géographique. Le niveau d'investissement des entreprises de taille moyenne apparaît ainsi relativement élevé par rapport aux entreprises de tailles inférieures. Ici, la bonne santé financière des entreprises de taille moyenne, comme mentionné précédemment, a pu leur permettre de dégager les ressources nécessaires pour ces investissements. Et en retour, ces investissements ont pu leur permettre d'asseoir leur bonne situation financière. La relation entre la croissance de l'entreprise, l'accroissement de son taux de marges et son niveau d'investissement a également été mise en évidence au niveau national pour les entreprises de taille moyenne en croissance¹⁶⁵.

En matière d'investissement, plus d'une entreprise de taille moyenne sur trois a connu des besoins de financement pour sa R&D, une proportion bien plus élevée que dans les autres catégories de PME en Midi-Pyrénées. La santé financière des entreprises de taille moyenne, leur taille (leur permettant de générer des économies d'échelle) et leur champ d'intervention (davantage tourné vers l'international) sont des éléments qui permettent d'expliquer ce constat.

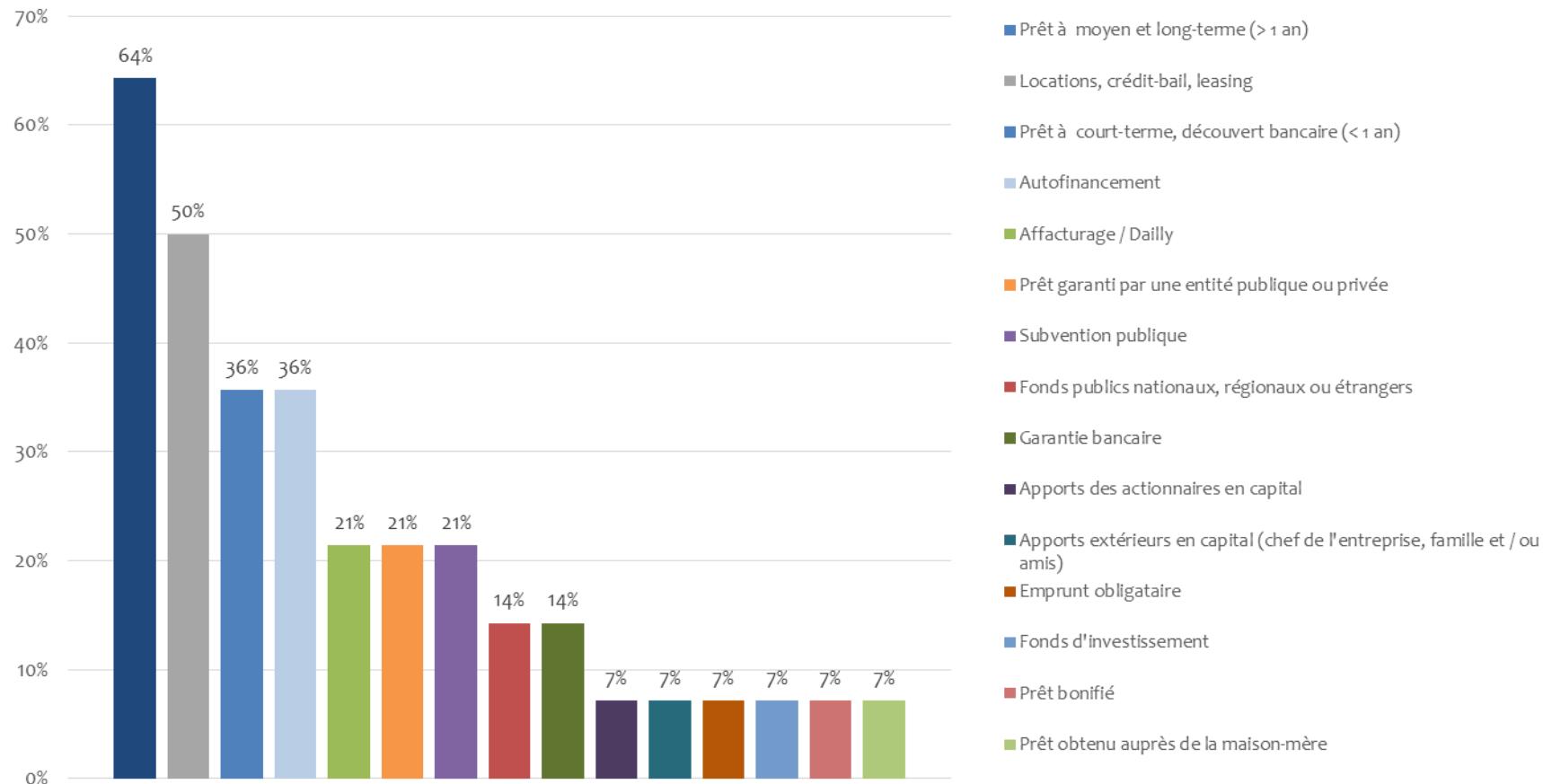
Pour autant, les besoins en matière de financement du BFR se révèlent importants, ils concernent presque une entreprise de taille moyenne sur deux, mais sont relativement moins importants que pour les micro-entreprises (57 % d'entre elles ont été concernées) et les petites entreprises (50 %

¹⁶⁴ Graphique réalisé sur la base de la Question 8 de l'enquête en ligne. 14 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

¹⁶⁵ Observatoire du financement des entreprises, Rapport sur le financement des PME et ETI en croissance, octobre 2015.

de ces dernières). Une des explications pourrait être le niveau de maturité plus important des entreprises de taille moyenne. 57 % d'entre elles se déclarent à un stade de maturité, autrement dit connaissent une activité stable à croissance faible ou nulle ; ce qui tend à mieux maîtriser le cycle d'exploitation de l'entreprise et donc son BFR, tout en anticipant dans une large mesure les fluctuations des décaissements et encaissements.

Pour couvrir ces besoins de financement, les entreprises de taille moyenne ont principalement recouru au financement bancaire, et en particulier aux prêts à moyen et long-terme, aux locations/credit-bail/leasing et aux prêts à court-terme. L'ensemble des sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015 est présenté dans le graphique suivant.

Figure 45 : Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015¹⁶⁶

Note de lecture : 64 % des entreprises de taille moyenne ont recouru à un prêt moyen et long-terme au cours de période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

¹⁶⁶ Graphique réalisé sur la base de la Question 6 de l'enquête en ligne. 14 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

A l'ampleur des besoins de financement des investissements exprimés par les entreprises de taille moyenne sur la période 2013-2015¹⁶⁷, répond le recours massif aux prêts à moyen et long-terme, solution de financement privilégiée pour les investissements. Puisque les entreprises de taille moyenne s'endettent davantage, elles doivent en parallèle renforcer leur fonds propres afin de maintenir l'équilibre de leur structure financière. Cela peut provenir des actionnaires eux-mêmes (pour 7 % des entreprises de taille moyenne), des proches de l'entreprise (pour 7 % d'entre elles) ou de fonds d'investissement (pour 7 % d'entre elles).

Une relation peut être établie entre l'importance du financement de la R&D et de l'innovation qui a concerné plus du tiers des entreprises de taille moyenne, et l'importance du soutien public dont ont bénéficié ces mêmes entreprises. En effet, il apparaît que les ressources publiques participent pleinement au financement de la R&D des PME ; et notamment celui des entreprises de taille moyenne. Au niveau national, les aides publiques représentent 7,2 % de dépenses de R&D totales des PME et 27 % des sources de financement externes de la R&D¹⁶⁸. Cela peut inclure des aides directes (subventions et prêts bonifiés) ou indirectes (exonération fiscale par exemple).

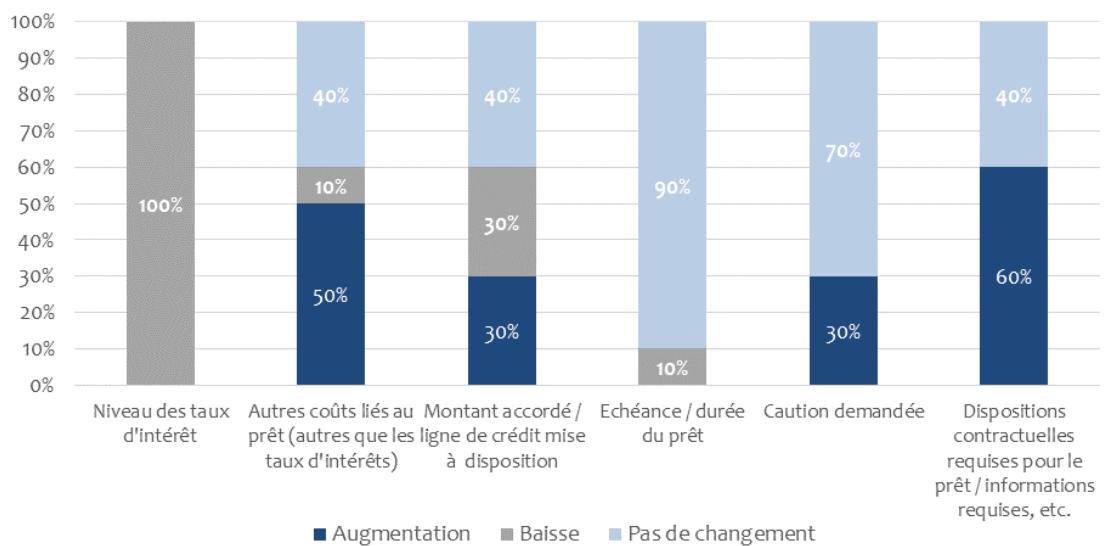
Les entreprises de taille moyenne sont aussi bénéficiaires des aides publiques, que ce soit par le biais des subventions publiques (21 % sont concernées) et des fonds publics nationaux ou régionaux (14 %). Ici, le même raisonnement que pour les petites entreprises peut être appliqué, à savoir que les entreprises de taille moyenne bénéficient vraisemblablement d'un meilleur accès aux aides publiques du fait de leurs ressources humaines, de compétences et du temps qu'elles peuvent dédier aux démarches nécessaires à l'obtention de ces aides.

Le financement bancaire est, comme indiqué en Figure 45, la principale source de financement des entreprises de taille moyenne. Leur perception de l'évolution des différentes conditions de ce financement est dans l'ensemble positive, elles constatent toutes une baisse des taux d'intérêt mais perçoivent également une augmentation des autres coûts liés aux prêts et des dispositions contractuelles requises.

¹⁶⁷ Pour ce point, se référer à la Figure 44.

¹⁶⁸ Bpifrance, Observatoire des PME, *PME au fil de l'eau : rapport sur l'évolution des PME*, 2015.

Figure 46 : Perception des entreprises de taille moyenne de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015¹⁶⁹

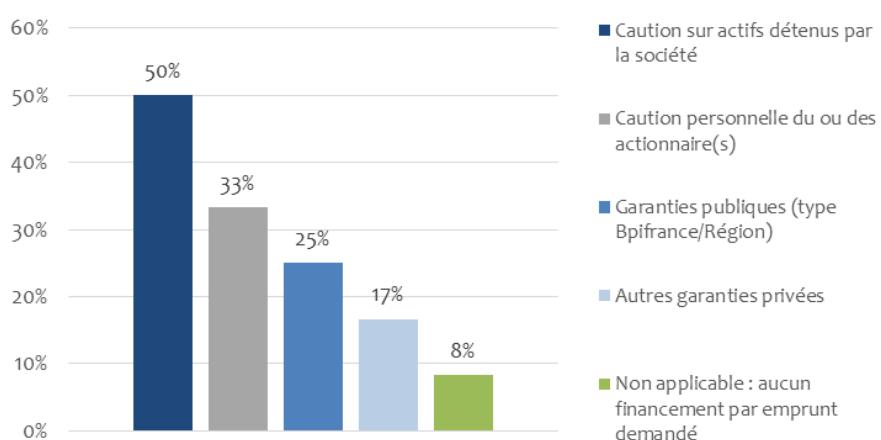


Note de lecture : 100 % des entreprises de taille moyenne estiment que les taux d'intérêt ont diminué entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

En matière de caution, les entreprises de taille moyenne ont plus souvent recouru à la caution sur actifs détenus par la société (pour 50 % d'entre elles) devant les cautions personnelles du ou des actionnaire(s) (pour 33 % des entreprises de taille moyenne). Les garanties publiques ont également été utilisées par un quart d'entre elles.

Figure 47 : Principales garanties apportées par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire¹⁷⁰



Note de lecture : 50 % des entreprises de taille moyenne ont apporté une caution personnelle du ou des actionnaire(s) afin d'obtenir des financements par emprunt bancaire au cours de la période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

¹⁶⁹ Graphique réalisé sur la base de la Question 13 de l'enquête en ligne. 13 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

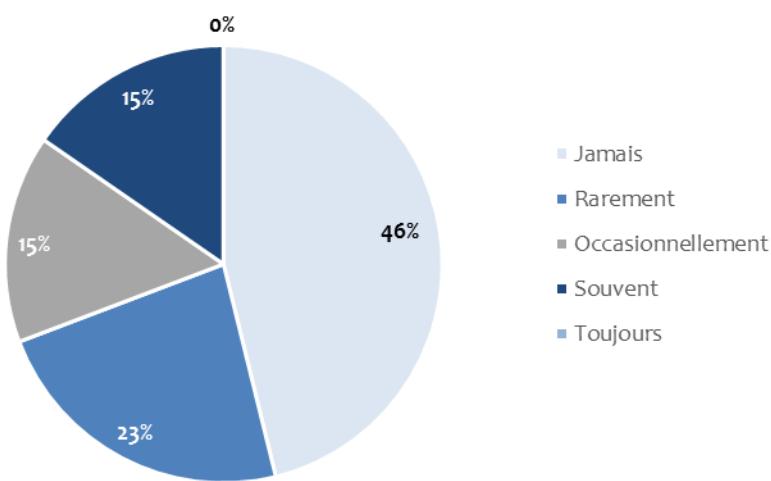
¹⁷⁰ Graphique réalisé sur la base de la Question 11 de l'enquête en ligne. 13 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

7.4.2 Les principales difficultés de financement rencontrées par les entreprises de taille moyenne

Parmi l'ensemble des PME, les entreprises de taille moyenne sont celles qui déclarent avoir connu le moins de difficultés pour se financer. Près d'une entreprise de taille moyenne sur deux déclare, en effet, n'avoir jamais eu de difficultés pour se financer au cours de la période 2013-2015¹⁷¹, alors que 40 % des petites entreprises et 20 % des micro-entreprises n'ont pas rencontré de difficultés au cours de cette période.

Ceci se traduit logiquement par un niveau de découragement dans la recherche de financement plus faible pour les entreprises de taille moyenne que pour les autres catégories de PME. 46 % des entreprises de taille moyenne déclarent n'avoir jamais été découragées – une proportion proche de celles déclarant n'avoir jamais rencontré de difficultés à se financer – contre 31 % chez les petites entreprises et 20 % chez les micro-entreprises.

Figure 48 : Sentiment de découragement parmi les représentants d'entreprises de taille moyenne sur la période 2013-2015¹⁷²



Note de lecture : 15 % des entreprises de taille moyenne déclarent avoir été souvent découragées dans le cadre de leur recherche de financement entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

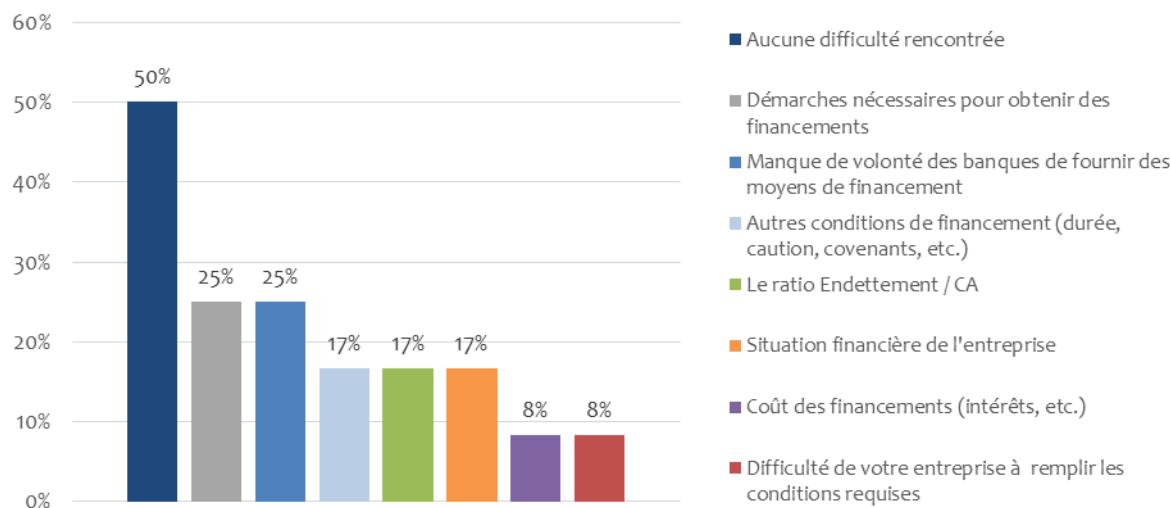
Un autre indicateur du relatif bon accès des entreprises de taille moyenne au financement est l'absence d'entreprises parmi celles ayant répondu à l'enquête en ligne se déclarant toujours découragées dans leur recherche de financement.

De plus, dans l'ensemble, les entreprises de taille moyenne reportent moins de difficultés de recherche de financement. A l'image des micro-entreprises et des petites entreprises, la principale difficulté mentionnée est le manque de volonté des banques. Cependant, quand cette difficulté concernait 48 % des micro-entreprises et 30 % des petites entreprises, seul un quart des entreprises de taille moyenne y a été confronté sur la période 2013-2015.

¹⁷¹ Pour ce point, se reporter à la Figure 49.

¹⁷² Graphique réalisé sur la base de la Question 10 de l'enquête en ligne. 13 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Figure 49 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹⁷³



Note de lecture : 50 % des entreprises de taille moyenne déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté dans leur recherche de financement entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les démarches nécessaires à l'obtention de financements sont la deuxième difficulté la plus mentionnée par ces entreprises, mais ne concerne là encore qu'un quart d'entre elles.

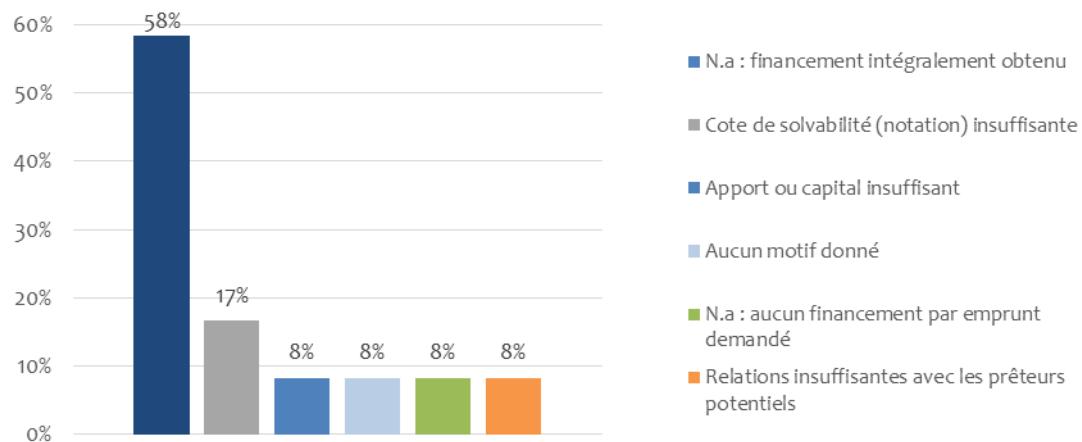
Conformément à la bonne santé financière déclarée par ces entreprises¹⁷⁴, seules 17 % d'entre elles ont été confrontées à des difficultés de financement dues à leur situation financière ou le niveau de leur ratio endettement/chiffre d'affaires.

Il semblerait que l'accès des entreprises de taille moyenne au financement bancaire ait été particulièrement important, 58 % d'entre elles déclarant avoir obtenu entièrement le financement demandé.

¹⁷³ Réalisée sur la base de la Question 9 de l'enquête en ligne. 12 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

¹⁷⁴ Pour rappel, 57 % des entreprises de taille moyenne ont vu leur situation financière s'améliorer au cours de la période contre 21 % qui ont connu une dégradation.

Figure 50 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les entreprises elles-mêmes¹⁷⁵



Note de lecture : 58 % des entreprises de taille moyenne déclarent avoir obtenu l'intégralité des prêts demandés entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

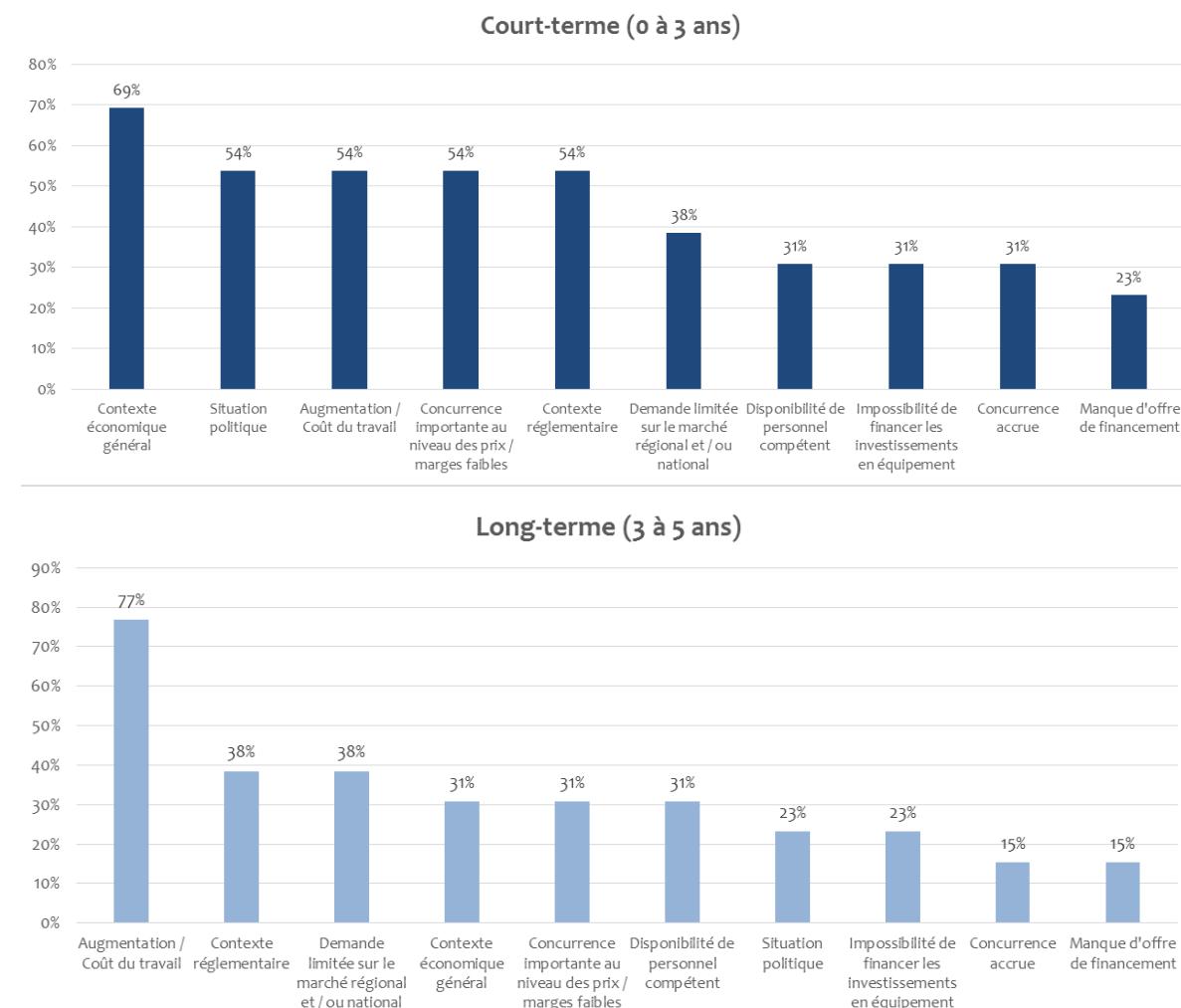
Par ailleurs, aucune entreprise de cette taille n'a indiqué que les cautions demandées par les banques les avaient empêchées d'obtenir le financement demandé. Les entreprises de taille moyenne ne semblent ainsi pas confrontées à des difficultés majeures pour mobiliser les cautions exigées.

7.4.3 Les besoins de financement à venir

Les entreprises de taille moyenne se révèlent d'abord préoccupées par le contexte dans lequel elles conduisent leur activité. Ainsi, les trois principales raisons qui pourraient limiter leur développement à court-terme sont la dégradation du contexte économique général, l'évolution de la situation politique et l'augmentation du coût du travail. A long-terme, le contexte réglementaire devient une préoccupation pour plus d'un tiers des entreprises de taille moyenne.

¹⁷⁵ Graphique réalisé sur la base de la Question 12 de l'enquête en ligne. 12 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Figure 51 : Dix principales raisons évoquées par les entreprises de taille moyenne qui pourraient limiter leur développement à court et long-terme¹⁷⁶



Note de lecture : 69 % des entreprises de taille moyenne considèrent que le contexte économique général pourrait être en mesure de limiter leur développement à court-terme. 77 % des entreprises de taille moyenne considèrent que l'augmentation du coût du travail pourrait être en mesure de limiter leur développement à long-terme.

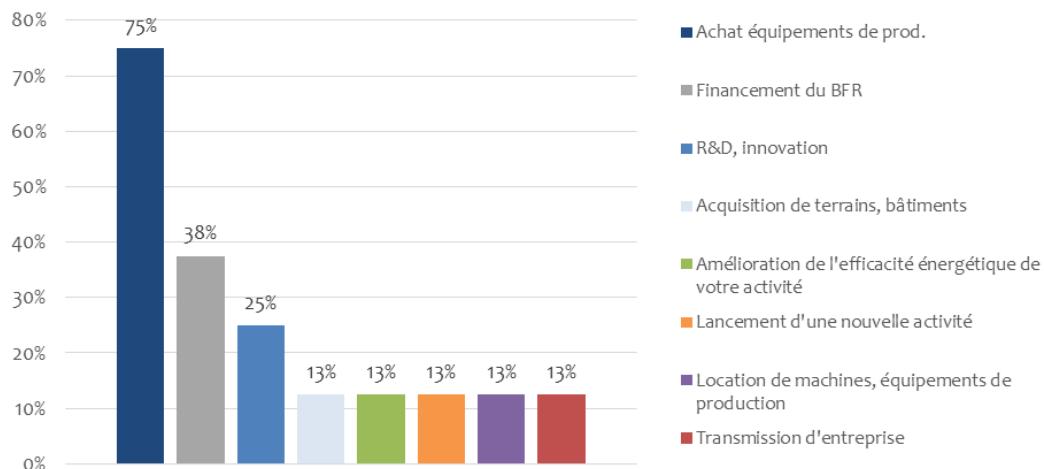
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Malgré le bon accès au financement des entreprises de taille moyenne sur la période 2013-2015, la capacité à financer les investissements futurs, notamment en équipements, reste une préoccupation pour un quart d'entre elles.

A l'image de la période 2013-2015, le financement des investissements en équipements est au premier rang des besoins de financement des entreprises de taille moyenne. Ces besoins sont stables par rapport à la période 2013-2015.

¹⁷⁶ Réalisée sur la base de la Question 23 de l'enquête en ligne. 13 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Figure 52 : Nature des besoins de financement des entreprises de taille moyenne pour l'année 2017¹⁷⁷



Note de lecture : 75 % des entreprises de taille moyenne déclarent qu'elles auront des besoins de financement pour l'acquisition de machines et d'équipements de production au cours de l'année 2017.

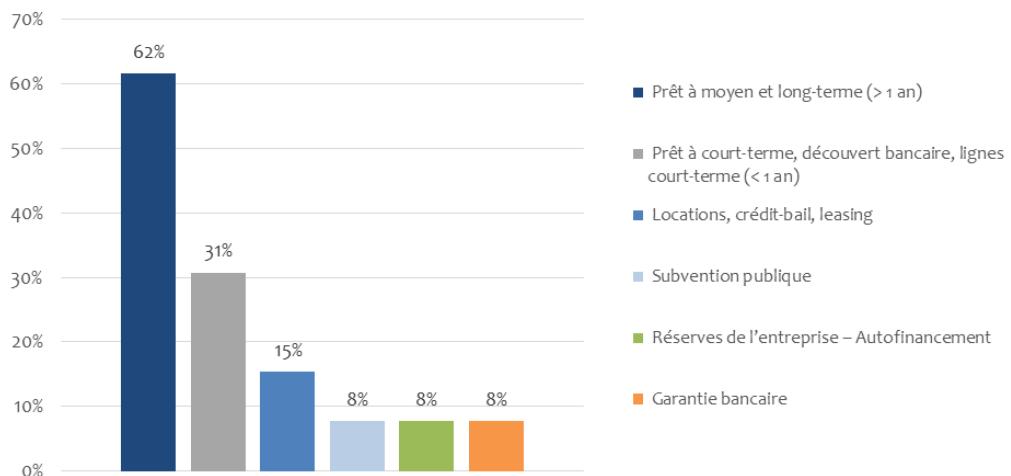
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Pour autant, alors que la proportion d'entreprises de taille moyenne déclarant des besoins de financement pour l'achat d'équipements de production en 2017 est plus importante que celle observée sur la période 2013-2015 (64 % d'entre elles), la proportion d'entreprises ayant des intentions en matière de R&D ou d'acquisition de terrains ou de bâtiments diminue par rapport à la période 2013-2015. Cette situation peut indiquer de la part des entreprises de taille moyenne une volonté d'investir dans leurs équipements mais non dans des activités plus risquées (de type R&D, expansion d'une manière générale ou lancement de nouvelles activités). Pour autant, elles pourraient dès lors prendre plus de risques si elles se trouvaient plus en sécurité au regard des possibles évolutions macroéconomique, politiques et/ou réglementaires. Il est également à rappeler que les entreprises de taille moyenne constituent une force d'entraînement (voire un catalyseur) pour les autres tailles de PME, qui sont souvent leurs sous-traitants. Ceci se vérifie d'autant plus sur un territoire fortement industriel comme Midi-Pyrénées. Suivant cela, soutenir les programmes de croissance (et donc l'investissement) des entreprises de taille moyenne permettrait aux PME de plus petite taille d'investir également et de conserver – voire de dynamiser – le vivier d'emplois que ces-dernières représentent. Ainsi, faciliter le financement de programmes de croissance (risqué ou non) permettrait à ces entreprises de taille moyenne d'entraîner l'investissement et l'emploi au sein des autres tailles de PME ; et ce, en sachant que ces programmes de croissance et ces investissements nécessitent souvent aussi bien des prêts à moyen et long-terme qu'une structure bilancielle plus solide au moyen d'un renforcement de leurs fonds propres.

Les prêts à moyen et long-terme devraient ainsi être la principale source de financement recherchée par les entreprises de taille moyenne en 2017.

¹⁷⁷ Graphique réalisé sur la base de la Question 20 de l'enquête en ligne. 12 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Figure 53 : Sources de financement envisagées par les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017¹⁷⁸



Note de lecture : 62 % des entreprises de taille moyenne déclarent qu'elles envisagent de recourir à des prêts à moyen et long-terme au cours de l'année 2017.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Le recours aux prêts à court-terme et à l'autofinancement apparaît en retrait par rapport à la période 2013-2015. Une nouvelle fois, ces deux sources de financement sont principalement dédiées au financement de besoins à court-terme qu'il est difficile d'anticiper et serait dès lors sans doute sous-estimées.

7.4.4 Quantification de la demande de produits financiers pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées en 2017

La quantification de la demande de financement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne a été effectuée pour les deux catégories de taille de PME prises ensemble. La méthodologie appliquée est décrite en Section 7.1 et utilise les informations fournies par les PME dans l'enquête en ligne pour les produits financiers suivants :

- Les prêts à court-terme, les découvertes bancaires et les lignes de crédit ; et
- Les prêts à moyen et long-terme.

De même que pour les micro-entreprises, il n'a pas été possible de réaliser une estimation de la demande de financement en matière de crédit-bail en raison d'un nombre trop faible de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne qui ont indiqué des besoins de financement en matière de crédit-bail pour 2017.

Après la mise en œuvre de toutes les étapes de la méthodologie pour l'année 2017, la demande potentielle moyenne pour une petite entreprise ou une entreprise de taille moyenne a été déterminée pour chaque produit financier. Pour les prêts à court-terme, le montant moyen s'élève à 88 000 €. Un montant moyen a également été calculé pour les prêts à moyen et long-terme (352 179 €).

¹⁷⁸ Graphique réalisé sur la base de la Question 19 de l'enquête en ligne. 13 entreprises de taille moyenne ont répondu à cette question.

Afin d'estimer la demande de l'ensemble de la population des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées, les montants moyens ont été multipliés par le nombre d'entreprises de ces deux catégories prises ensemble et une variation de -5 % et +5 % a été appliquée.

L'ensemble des résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous¹⁷⁹.

Tableau 63 : Estimation de la demande annuelle de produits de prêts exprimée par les petites et moyennes entreprises en Midi-Pyrénées en 2017

	Financement moyen recherché par une petite ou moyenne entreprise (M€)	Financement recherché par toutes les petites et moyennes entreprises (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	0,088	323 – 357
Prêts à moyen et long-terme	0,352	2 011 – 2 224

Source : Analyse PwC, 2016.

Tous les représentants du secteur bancaire ont évoqué lors des entretiens l'insuffisance de la demande émanant des entreprises pour tous les types de prêts. Néanmoins, l'enquête en ligne indique l'intérêt des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne pour le financement bancaire. En effet, les banques restent le moyen de financement principal pour ces deux tailles de PME, en dépit de la diversification relativement plus poussée des sources de financement des entreprises de taille moyenne. Les montants moyens recherchés pour chacun des produits financiers en question sont logiquement supérieurs aux montants correspondants pour les micro-entreprises. L'importance du canal du crédit bancaire est aussi un palliatif pour un développement plus problématique de l'offre de financement en fonds propres, ce qui incite et conduit les entreprises, notamment les entreprises innovantes, à solliciter des prêts bancaires – à court, moyen ou long-terme – pour couvrir leurs besoins. Ainsi, certaines PME sollicitent fréquemment des prêts au lieu de faire appel à un financement en fonds propres, parfois plus adaptés à leurs besoins mais ayant souvent un effet dilutif (particulièrement difficile à accepter de la part d'entreprises innovantes ou en croissance, quelle que soit leur taille). La nécessité ressentie par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne de se développer et d'investir (pour monter en gamme, développer des activités de R&D ou maintenir leur équipement) explique les montants importants de l'estimation de la demande de prêts pour 2017, notamment pour les prêts de long-terme. Ils sous-tendent également des besoins de renforcement/financement en fonds propres pour accompagner ces investissements. L'analyse de ces besoins (aussi bien pour les micro-entreprises que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne) est l'objet de la section suivante.

¹⁷⁹ Pour information, le montant moyen recherché en 2014 pour les prêts à court-terme a été estimé à 99 143 € en Lorraine, à 68 429 € en Rhône-Alpes et à 90 335 € en Languedoc-Roussillon. Concernant les prêts à moyen et long-terme, le montant moyen a été estimé à 116 846 € en Lorraine, 143 864 € en Rhône-Alpes et à 187 256 € en Languedoc-Roussillon.

7.5 Demande de financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en Midi-Pyrénées

L'analyse de la demande de financement en fonds propres vise à établir les catégories de PME ayant des besoins particuliers pour ces produits financiers, à analyser ces besoins et à identifier les obstacles actuels dans l'obtention de tels financements. Ceci permet d'identifier les besoins qui sont actuellement insuffisamment couverts. Les éléments d'analyse présentés dans cette section reposent sur l'exploitation des résultats de l'enquête en ligne et sur les entretiens réalisés avec les acteurs de l'offre de financement en fonds propres.

La recherche de financements en fonds propres est une problématique transversale à toutes les PME. Néanmoins, leurs besoins en la matière divergent en fonction de leur taille, de leur stade de maturité, de leur structure/stratégie capitalistique ou encore du caractère plus ou moins innovant de leur activité. Ces éléments influencent en particulier le montant des besoins de financement en fonds propres et le(s) type(s) d'acteur(s) pouvant y subvenir.

De manière attendue, les montants recherchés par les PME sont inversement proportionnels à leur taille respective ; les entreprises de taille moyenne ayant tendance à recevoir une proportion plus élevée du montant recherché. Ceci illustre que le succès dans l'accès au financement en fonds propres n'est pas lié au montant recherché (il peut être aisément pour une entreprise de taille moyenne d'obtenir un montant important). Les difficultés sont plus souvent liées à la capacité des PME à identifier et à s'orienter vers les investisseurs pertinents au regard de leur besoin de financement, que ce soit du fait de leur secteur d'activité, de leur stade de développement, de leur caractère plus ou moins innovant, ainsi que leur capacité à présenter un « Business Plan » (plan d'affaires) solide et prometteur, et à convaincre des investisseurs potentiels. Le volume des besoins en fonds propres est également et logiquement lié au niveau de maturité des PME. Les entreprises en phase d'amorçage ou de création ont des besoins moins importants en termes de montant que des entreprises en développement ou matures. Ceci se reflète d'ailleurs dans les tickets d'intervention des fonds de capital-investissement qui ont tendance à augmenter à mesure que le niveau de maturité des entreprises qu'ils ciblent augmente¹⁸⁰. Cependant, si les volumes augmentent avec la taille des PME, les besoins en fonds propres relativement à la taille du bilan des entreprises sont plus importants pour les micro-entreprises et les petites entreprises. Ainsi, une part élevée de capitaux propres dans le bilan apparaît comme un facteur de croissance pour les entreprises de moins de 20 salariés alors que cela peut être un facteur de décroissance pour les entreprises plus grandes, notamment relativement à l'endettement¹⁸¹. Il est dès lors important de considérer les besoins en fonds propres au regard de la structure bilancielle totale de chaque entreprise.

Les micro-entreprises peuvent faire face à des besoins de financement en fonds propres dans la mesure où elles se révèlent souvent sous-capitalisées, et ce, parfois dès le démarrage de leur activité. Elles mobilisent très majoritairement le capital d'un ou de plusieurs actionnaires déjà en place ou celui de ses/leurs proches. Leurs difficultés apparaissent souvent lorsqu'il s'agit de

¹⁸⁰ Une modélisation de la relation entre stade de développement de l'entreprise et montant des besoins en capital-investissement est présentée en Figure 8.

¹⁸¹ Levratto.N, Tessier.L, Zouikri M. (2011) « L'innovation fait-elle partie des déterminants de la croissance des entreprises, une analyse sur données françaises entre 1997 et 2007? », publié dans PME, dynamiques entrepreneuriales et innovation, Paris, Economica.

recourir à des sources de fonds propres externes (fonds de capital-risque ou amorçage notamment) et peuvent s'analyser à un double niveau, au-delà même de la question de la disponibilité d'une offre en fonds propres qui leur serait destinée. D'une part, elles ont tendance à moins solliciter ce type de financement que les PME de tailles supérieures¹⁸². Ceci peut résulter d'un manque de compréhension de ce type de financement, de ses avantages et inconvénients relatifs et de ses conditions, d'une connaissance faible des acteurs existants, parfois d'un phénomène d'« autocensure », à l'image de ce qui peut être également observé pour les demandes de prêts, mais également d'une crainte à ouvrir son capital à des investisseurs hors actionnaires et cercle de proches (lié à l'effet dilutif d'une ouverture du capital de la PME). Ce dernier point est valable tout particulièrement pour les entreprises familiales, nombreuses parmi les micro-entreprises. D'autre part, lorsque les entreprises entament des démarches pour obtenir des fonds propres auprès d'investisseurs externes, elles rencontrent plus de difficultés à les obtenir. En moyenne, les micro-entreprises ont reçu une proportion plus faible du montant demandé en matière de financement en fonds propres (62 % des micro-entreprises) que les petites et moyennes entreprises (75 % d'entre elles)¹⁸³.

Ces difficultés semblent particulièrement affecter les plus petites des micro-entreprises, non-innovantes et opérant sur des **secteurs traditionnels et artisanaux**. Ces dernières sont notamment moins intégrées dans le réseau des acteurs du financement et de l'accompagnement en comparaison avec les micro-entreprises innovantes. Elles ont un accès plus restreint – voire inexistant – à certaines solutions de financement offertes aux micro-entreprises, comme les Business Angels, qui ciblent plutôt les entreprises innovantes, ou encore le financement participatif, qui finance tout type de projet, mais avec une préférence des utilisateurs des plateformes pour les entreprises innovantes.

Les besoins en fonds propres sont également importants pour les **PME innovantes et/ou en croissance**. Le financement par l'apport de fonds propres est particulièrement adapté pour les **PME innovantes**, en particulier les micro-entreprises, car elles doivent faire face à des investissements d'un montant plus élevé et avec un rendement attendu à une échéance plus longue étant donné les délais de développement puis de mise sur le marché de leur produit ou de leur service. Le différé de rentabilité généralement plus long que pour des entreprises avec une activité plus traditionnelle et le niveau de risque plus élevé des projets innovants tendent à rendre le financement sous forme de prêts bancaires plus difficile, notamment pour une entreprise en amorçage ou en création. En revanche, le potentiel élevé de ces PME les rend plus attractives pour les investisseurs. Pour les PME, innovantes ou non, **connaissant une forte croissance**, le besoin de financement en fonds propres est lié au niveau d'endettement. Ces dernières ont, en effet, tendance à s'endetter davantage ce qui nécessite également un accroissement de leurs fonds propres afin de maintenir l'équilibre de leur structure financière ; et ce quel que soit leur taille, leur secteur ou leur stade de développement. Les besoins élevés des PME innovantes et en croissance rendent le recours exclusif aux actionnaires initiaux et à leurs proches largement insuffisant, et implique donc qu'elles s'orientent vers des investisseurs externes (fonds de capital-risque ou de capital-développement notamment). Ces entreprises sont

¹⁸² Pour ce point, se référer à la Figure 25, à la Figure 35 et à la Figure 45 dans les sections précédentes présentant les sources de financement utilisées par les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne entre 2013 et 2015.

¹⁸³ Chiffre obtenu sur la base des Questions 15 et 16 de l'enquête en ligne. 172 PME ont répondu à cette question.

d'ailleurs les cibles privilégiées des Business Angels (le plus souvent pour les micro-entreprises innovantes), des fonds de capital-risque (pour les micro-entreprises et petites entreprises innovantes et en croissance) et des fonds de capital développement (pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en croissance).

Pour **les entreprises en retournement/rebond**, il est difficile d'estimer une demande potentielle pour des investissements de type capital-retournement du fait de l'absence d'acteurs dédiés au niveau régional. Des besoins ponctuels ont pu être relevés par certains acteurs, mais la particularité de cette activité par rapport aux autres formes de capital-investissement (notamment la nécessité de mobiliser une expertise très poussée et spécifique, tant en termes de secteur que de besoins financiers) et une demande relativement sporadique, rend difficile la constitution d'acteurs dédiés à ce type d'investissement au seul niveau régional. Une approche pluri-régionale voire nationale apparaît préférable dans ce cadre.

Sur le plan sectoriel, la plus grande part des financements en fonds propres sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées va à des secteurs à intensité technologique forte, à savoir télécommunication & communication, médical & biotechnologies, et enfin informatique, alors même que des besoins semblent également exister sur les secteurs plus traditionnels. La construction et le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) par exemple n'ont reçu que 1 % des fonds propres fournis par les acteurs du capital-investissement en Midi-Pyrénées en 2015¹⁸⁴.

La demande de financement en fonds propres en Midi-Pyrénées doit donc être mise en perspective avec les facteurs structurants du marché des capitaux, tels que la capacité de la PME à présenter son projet et à attirer des investisseurs, sa capacité à être bien prise en charge par un réseau – qu'il s'agisse de réseaux sectoriels, du Réseau Entreprendre, d'incubateurs ou d'accélérateurs –, l'intérêt des investisseurs pour le secteur dans lequel la PME évolue ou encore la connaissance de la PME sur les investisseurs qui pourraient investir dans son entreprise. Par ailleurs, le financement en fonds propres tend à être le plus souvent d'abord guidé par l'offre de financement. Autrement dit, ce sont moins les besoins de financement qui déclenchent la constitution d'un fonds que la disponibilité de fonds qui peut faire émerger une demande. Cette situation se vérifie le plus souvent pour des fonds de dimension nationale ou internationale ou parfois sectoriels. Naturellement, lorsqu'il s'agit de fonds de dimension régionale, les dynamiques observées parmi les PME régionales permettent de calibrer et d'orienter la constitution de ces fonds.

En résumé, et malgré les besoins mis en évidence dans les sections précédentes, **plusieurs obstacles**, du « côté demande »¹⁸⁵ existent :

- La compréhension du financement en fonds propres par les PME elles-mêmes, notamment les plus petites, et en particulier des besoins pour lesquels ce type de financement est pertinent. Ceci les pousse parfois à rechercher des produits financiers moins adaptés à leurs besoins auprès d'établissements de financement moins spécialisés (tels que des banques commerciales pour obtenir des prêts) et/ou peut engendrer de l'autocensure de la part de ces PME devant la complexité et les risques perçus par le financement en fonds propres ;

¹⁸⁴ Pour ce point, se référer à la Figure 23.

¹⁸⁵ Les contraintes liées à la disponibilité de l'offre de fonds propres sont abordées dans la suite de cette section.

- La connaissance des acteurs pouvant investir dans les PME régionales. Un défaut de connaissance des acteurs offrant du financement en fonds-propres a été indiqué par les acteurs rencontrés. Ceci concerne davantage les micro-entreprises et en particulier celles opérant sur des secteurs traditionnels. Sur ce point, l'insertion dans les réseaux/structures d'accompagnement et de soutien des PME est un facteur crucial de bonne identification des acteurs du financement (et plus particulièrement des acteurs du financement en fonds propres) ;
- Le niveau très bas des taux d'intérêt proposés actuellement pour les prêts à court et long-terme. Cette situation améliore l'attractivité relative des prêts bancaires par rapport au financement en fonds propres et peut induire une préférence auprès des PME pour les prêts bancaires ;
- La perception des PME que le financement en fonds propres n'est pas adapté à leur secteur d'activité (notamment lorsqu'elles opèrent sur des secteurs traditionnels), conduisant à une autre autocensure ; et
- La crainte d'ouvrir le capital à des investisseurs extérieurs, notamment dans le cadre des entreprises familiales.

Sur la base de l'analyse des besoins et des problématiques de financement en fonds propres observées au sein des PME de Midi-Pyrénées¹⁸⁶, il est possible d'identifier des profils de PME qui rencontrent tout particulièrement des besoins de financement en fonds propres sur le territoire :

- **Les jeunes PME innovantes à un stade de pré-amorçage, d'amorçage ou de création.** Ces PME ont indiqué des besoins de financement importants pour lesquels le financement sous forme de fonds propres est particulièrement pertinent et déterminant pour leur réussite. Les phases en amont de la mise sur le marché sont en effet cruciales, pour des PME offrant des produits et de services innovants pour lesquels il est difficile de s'appuyer sur des données de marchés éprouvées. La capacité de ces PME à mobiliser des financements sur cette période, et en nombre suffisant, conditionne l'aboutissement de la phase de recherche, étude et tests des produits et services et ainsi les chances de succès des ces PME. Si ces éléments s'appliquent à l'ensemble du territoire français, et pour partie européen, Midi-Pyrénées apparaît, aux dires des acteurs rencontrés, comme un territoire richement doté en jeunes PME innovantes ou start-ups, ce qui rend ces problématiques d'autant plus importante à satisfaire. Or, ces PME rencontrent des difficultés du fait d'une offre dédiée faible ou absente sur certains segments en Midi-Pyrénées. Il s'agit en particulier des besoins de financement sur les phases d'amorçage pour les entreprises non issues d'un institut de recherche. Ces PME, dont le nombre est particulièrement important aux dires des acteurs rencontrés, ne peuvent pas bénéficier d'un investissement de la part d'IRDInov dont la stratégie d'investissement est orientée vers les projets issus de laboratoire de recherche. Ce segment est en effet non-couvert par les acteurs faisant du capital-risque, même de manière marginale : les entreprises se retrouvent donc contraintes de s'adresser à des acteurs non régionaux ou à des sources alternatives de financement comme le financement participatif. Si les projets les plus intéressants semblent trouver à se financer, cela a pour autant pour conséquence de ralentir/bloquer le

¹⁸⁶ Pour ce point, se référer aux paragraphes précédents et aux Sections 7.2, 7.3 et 7.4 dédiées à chaque catégorie de taille de PME.

développement des autres. Ainsi, un besoin existe et est peu couvert sur le capital-amorçage pour des projets innovants en Midi-Pyrénées.

- **Les micro-entreprises non-innovantes sur les secteurs traditionnels.** Elles opèrent dans des secteurs traditionnels comme l'artisanat, l'agriculture¹⁸⁷ et l'industrie qui pourraient avoir besoin de petits montants de financement en fonds propres dans un but d'investissement ou de création/développement de nouvelles activités. Elles souffrent particulièrement de sous-capitalisation et leurs stratégies de développement intègrent peu le renforcement en fonds propres et donc son financement (*pour davantage de détails se reporter aux obstacles liés à la demande présentés ci-dessus*). Elles sont, de fait, peu ciblées par les fonds de capital-investissement sur le territoire. Seul MPcroissance se positionne sur ce segment mais principalement pour les entreprises en développement. Celles en création ont donc du mal à trouver des financements en fonds propres, elles n'ont de fait pas accès à IRDInov ou aux Capitole Angels, ni aux fonds de capital-développement. Au-delà des enjeux de positionnement des acteurs, ces projets se révèlent en outre peu attractifs pour les investisseurs, avec un niveau de risque plutôt élevé et un potentiel de développement parfois limité.
- **Les entreprises innovantes « ex-start-ups ».** Ce sont au départ des start-ups innovantes ayant réussi leur lancement (amorçage et création) et actuellement en phase de développement et de premiers succès. Elles sont donc sur un « sentier de croissance » élevé pouvant nécessiter de nouveaux investissements, notamment dans une logique de diversification ou d'exportation. Le potentiel confirmé de ces entreprises les rend attractives auprès des fonds d'investissement qu'ils soient régionaux ou nationaux, publics ou privés. En revanche, celles n'ayant pas encore atteint une taille critique ne peuvent souvent pas bénéficier de capital-développement « classique ». Elles se révèlent pour autant dans une phase de développement trop avancé pour bénéficier des réseaux de soutien aux start-ups innovantes, principalement portés sur l'amorçage et la création¹⁸⁸. Ces PME se révèlent ainsi « dans un entre-deux » où un financement en fonds propres approprié est peu développé.
- **Les PME en développement.** Il s'agit de PME en phase de développement faisant face à des besoins en fonds propres liés à des stratégies de croissance de leur activité (diversification, nouveaux marchés, expansion en générale) et/ou à une consolidation de leur structure financière (rééquilibrage de leur bilan suite à un endettement important par exemple). Ce financement en fonds propres leur faciliterait par ailleurs un accès au crédit (étant donné qu'elles sont souvent déjà endettées). Ces PME constituent un des cœurs de cible des fonds de capital-investissement dont Midi-Pyrénées est actuellement relativement bien fourni. Les acteurs rencontrés font d'ailleurs état d'une bonne couverture de ces besoins par les investisseurs existants.

¹⁸⁷ Les besoins de financement spécifiques à l'agriculture sont davantage détaillés en Section 7.6.

¹⁸⁸ Cette situation est couramment dénommée la « vallée de la mort du financement ». Il s'agit d'une problématique relativement répandue en France et en Europe.

Quantification de la demande de financement en fonds propres

Le montant moyen du financement en fonds propres recherché par les PME de Midi-Pyrénées pour 2017 est de 201 563 €¹⁸⁹. Ce montant peut être comparé avec ceux calculés dans des études similaires dans les régions Rhône-Alpes (137 309 €), Lorraine (183 075 €) et Languedoc-Roussillon (149 128 €). Il est également cohérent avec, d'une part, des besoins de financement en fonds propres exprimés par une population de micro-entreprises innovantes en augmentation, et, d'autre part, des besoins de financement en fonds propres exprimés par des entreprises de taille moyenne désireuses de se développer dans la région. Il illustre également un tissu de PME plus industrielles sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées en comparaison du territoire de l'ex Languedoc-Roussillon. La dispersion des montants exprimés par les PME est très importante : ces derniers s'échelonnent en effet entre 4 400 € et 850 000 €, considérant que toutes les catégories de taille de PME et tous les produits de financement en fonds propres ont été pris en compte pour l'analyse.

Pour le calcul de la demande totale des PME de Midi-Pyrénées, la population totale a été identifiée sur la base des considérations suivantes :

- Premièrement, la population des micro-entreprises ayant des salariés (54 033 PME) est prise en compte ;
- Deuxièmement, la population des petites entreprises et entreprises de taille moyenne (9 077 PME) est retenue ; et
- Troisièmement, la somme des deux nombres précédents est multipliée par la proportion de PME susceptibles de rechercher un financement en fonds propres en 2017. En se basant sur les données de l'enquête en ligne, un minimum de 1,4 % des PME et un maximum de 3,9 % des PME sont susceptibles de rechercher un financement en fonds propres. Le nombre de PME qui solliciteraient un financement en fonds propres en 2017 est donc compris dans un intervalle entre 915 et 2 439. Le volume total de la demande de financement en fonds propres pour 2017 est alors obtenu en multipliant ces nombres par le montant moyen de 201 563 € indiqué plus haut. Il est ainsi compris entre 185 M€ et 492 M€.

Les montants relatifs à la demande de financement en fonds propres en Midi-Pyrénées pour 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 64 : Estimation de la demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Midi-Pyrénées en 2017

	Financement moyen recherché par une PME (M€)	Demande de l'ensemble des PME (M€)
Financement en fonds propres	0,202	185 – 492

Source : Analyse PwC, 2016.

¹⁸⁹ Les montants utilisés pour le calcul du montant moyen incluent les : « apports des actionnaires en capital », « apports extérieurs en capital », « Business Angels », « fonds d'investissement », « fonds de capital-risque – venture capital », « fonds de transfert de technologie », « capital-transmission – fonds de retourement », « autres investisseurs privés », « financement par emprunt de type mezzanine ou hybride », et « fonds publics nationaux, régionaux et étrangers ». Le montant moyen est calculé en additionnant tous les montants indiqués par les PME pour les produits financiers mentionnés ci-dessus. Le montant moyen recherché pour du financement en fonds propres par une PME a été estimé en 2014 à 137 309 € en région Rhône-Alpes, à 183 075 € en Lorraine et à 149 128 € en Languedoc-Roussillon.

Aussi bien le montant moyen de financement en fonds propres estimé pour chaque PME en Midi-Pyrénées pour 2017 que l'estimation du volume total pour l'ensemble du territoire confirment un intérêt élevé et un besoin important qui émanent des PME pour ce type de financement. Par ailleurs, les entretiens conduits avec Bpifrance et les structures de financement en fonds propres en Midi-Pyrénées ont pointé un déficit d'offre pour ce type de financement pour certaines catégories de PME¹⁹⁰.

7.6 Demande de financement des PME du secteur agricole et de l'industrie agroalimentaire (IAA)¹⁹¹

En complément des analyses de la demande de financement par taille de PME présentées précédemment, une analyse de la demande de financement des PME des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (*ci-après « secteur agricole »*) et du secteur agroalimentaire est détaillée dans cette section. Les éléments d'analyse présentés ci-après issus de l'enquête de ligne doivent être considérés comme indicatifs du fait du nombre de PME agricoles et agroalimentaires y ayant répondu¹⁹². En revanche, le croisement de ces éléments avec le travail réalisé lors des deux ateliers dédiés à l'agriculture et à l'IAA permet d'aboutir à des résultats fiables, tels que présentés dans les sections suivantes.

Le secteur agricole est le premier secteur du territoire midi-pyrénéen en nombre de PME, et plus largement en nombre d'entreprises, avec 23 % des PME du territoire appartenant à ce secteur. En 2014, il y avait 45 435 exploitations agricoles, représentant 58 831 emplois totaux dans le secteur de la production agricole dont la totalité était des PME. Les PME agricoles sont dans leur quasi-totalité des micro-entreprises (99,7 %). Parmi ces micro-entreprises, 93 % sont des entreprises sans salariés. C'est une caractéristique importante des exploitations agricoles. En ce sens, l'analyse conduite en Section 7.2 sur les micro-entreprises s'applique tout particulièrement aux PME de production agricole. Néanmoins des enjeux spécifiques se posent pour ce secteur comme mis en évidence dans les sous-sections suivantes. Le secteur de l'IAA comportait quant à lui 1 329 établissements en 2012¹⁹³.

7.6.1 Les pratiques de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015

Les PME des secteurs agricole et agroalimentaire ayant répondu à l'enquête en ligne présentent des caractéristiques globalement en accord avec l'ensemble des PME en Midi-Pyrénées, notamment les micro-entreprises. Des spécificités liées aux pratiques de financement, aux difficultés rencontrées et aux besoins de financement ont pu être identifiées parmi la population de répondants à l'enquête. Ces spécificités sont mis en évidence au fil de l'analyse ci-après.

¹⁹⁰ Ces segments ont été détaillés précédemment dans cette section.

¹⁹¹ Dans cette section, les PME du secteur agricole correspondent aux PME référencées par le Code A de la nomenclature NAF rev.2 (« Agriculture, Sylviculture et Pêche ») et les PME du secteur agroalimentaire correspondent aux PME ayant sélectionné l'option « Transformation et commercialisation de produits agricoles et de l'élevage » à la Question 2 de l'enquête en ligne pour définir leur activité principale.

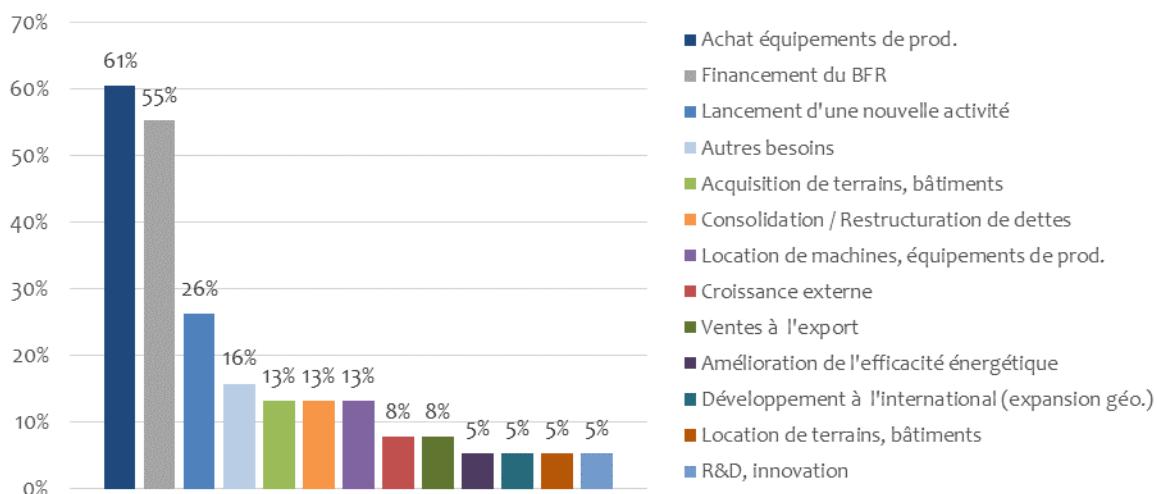
¹⁹² Le détail de l'échantillon de répondants et de sa représentativité est présenté en Annexe 4.

¹⁹³ Le nombre d'entreprises dans le secteur de l'IAA n'est pas disponible pour l'année 2014. Les données INSEE relatives à 2014 incluent, en effet, l'IAA au sein du secteur de l'industrie manufacturière, ce qui ne permet pas de distinguer les données spécifiques à l'IAA au sein de l'industrie manufacturière.

Parmi les répondants à l'enquête en ligne, une majorité des PME agricoles et de l'IAA se trouvaient en développement (pour 35 % d'entre elles), à un stade de maturité (22 % d'entre elles) et de redéploiement/retournement (16 % d'entre elles). Le restant se déclarait en amorçage (pour 5 %), en création (pour 5 %), en post-création (pour 14 %) ou en reprise/transmission/rachat (pour 3 % d'entre elles).

Dans ce contexte et à l'image de l'ensemble des PME en Midi-Pyrénées, les deux principaux besoins de financement des PME agricoles et de l'IAA sur la période 2013-2015 ont été l'acquisition de machines et d'équipements de production, pour 61 % d'entre elles, et le financement du BFR, pour 55 % d'entre elles. Ces deux besoins se détachent assez largement des deux besoins suivants : le lancement d'une nouvelle activité (pour 26 % de ces PME) et l'acquisition de terrains et de bâtiments (pour 13 % d'entre elles). Ces besoins sont par ailleurs en ligne avec les besoins observés pour les PME agricoles et de l'IAA dans d'autres régions françaises dans le cadre d'études similaires (Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes par exemple).

Figure 54 : Nature des besoins de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)¹⁹⁴



Note de lecture : Au cours de la période 2013-2015, 61 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire ont utilisé les financements qu'elles ont obtenus afin d'acheter des équipements de production.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Les PME agricoles et agroalimentaires ont donc eu principalement des besoins en investissement. A côté des investissements en équipements, premier besoin sur la période, elles ont également investi dans l'acquisition de terrains et de bâtiments ou le lancement d'une nouvelle activité. Ceci tient principalement à la nature même de l'activité de ces deux secteurs qui exigent des investissements corporels importants pour la mise en place d'outils de production (foncier, bâtiments, matériels, terrains à cultiver et cheptels par exemple). Dans l'agroalimentaire par exemple, les investissements en équipement sont particulièrement significatifs pour assurer la conformité des outils de production avec les normes qualité. D'autant que l'ex région Midi-Pyrénées se distingue par un nombre important de filières « qualité » qui répondent à des normes de qualité spécifiques (AOP et AOC notamment). En particulier, le secteur de l'élevage (lait et

¹⁹⁴ Graphique réalisé sur la base de la Question 8 de l'enquête en ligne. 38 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

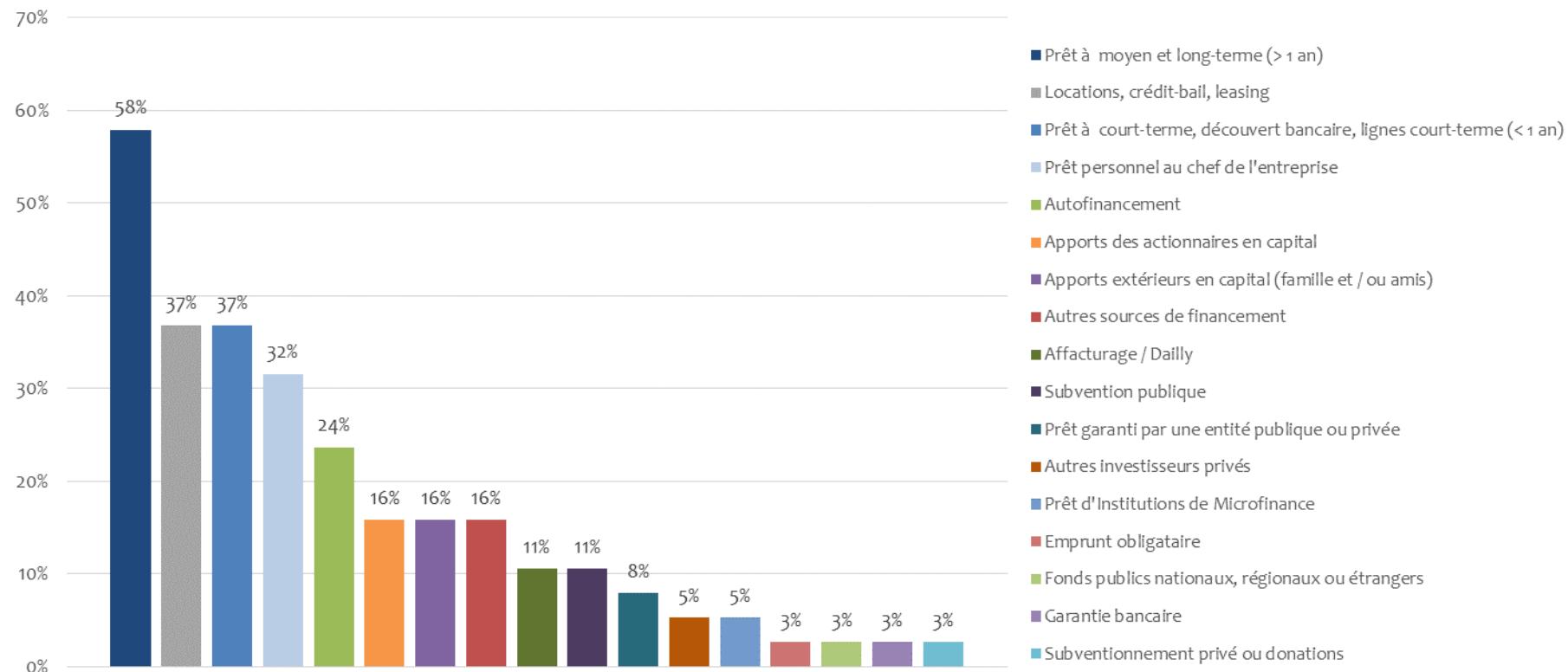
viande) fait face à des investissements en immobilier et en équipements particulièrement onéreux pour assurer la conformité de l'outil de production avec les normes environnementales et d'hygiène. Des investissements sont ensuite nécessaires pour le maintien aux normes de l'outil de production, avec parfois des équipements disposant d'une durée de vie courte dans l'agroalimentaire, de sorte que ce besoin de financement soit transversal à tous les stades de développement des PME dans ce secteur. Une partie de ces besoins relève d'investissements non directement productifs, en lien notamment avec les normes environnementales, sanitaires ou de bien-être animal, ce qui exige un niveau de capitalisation suffisant des entreprises pour les assumer, d'autant que la faible rentabilité de ces investissements les rend plus difficilement finançables par les banques. En matière d'investissement, les exploitations agricoles et les PME de l'IAA se caractérisent par l'importance des investissements non-productifs et de durées d'amortissements longues.

Le financement du BFR est le second principal besoin de financement de ces PME. Il concerne plus de la moitié d'entre elles. Ces PME sont en effet confrontées aux mêmes enjeux en matière de BFR que ceux déjà présentés pour les micro-entreprises et les petites entreprises aux Sections 7.3 et 7.3. En revanche, certaines caractéristiques des PME agricoles et agroalimentaires peuvent les rendre plus vulnérables à ce type de besoins. En effet, les acteurs interrogés dans le cadre de la présente étude ont indiqué que le BFR est une problématique pour de nombreuses exploitations agricoles lors de leur démarrage du fait d'une capacité d'autofinancement souvent trop faible et du temps nécessaire à la mise en place de l'outil de production (temps de mise en place des cycles biologiques, de mise en culture ou encore de constitution des troupeaux adultes) ; ce qui a pour effet de retarder la situation de première rentabilité de l'exploitation. Au-delà du démarrage, les activités agricoles se caractérisent aussi pour nombre d'entre elles par une forte saisonnalité qui induit des encaissements cycliques et très saisonniers alors que les décaissements se répartissent tout au long de l'année (en particulier en vue de maintenir l'outil de production en bon état). L'IAA connaît également en Midi-Pyrénées des besoins importants pour le financement du BFR, des besoins d'autant plus importants que dans les filières qualité les cycles d'activité se révèlent plus longs.

Par ailleurs, les PME agricoles et agroalimentaires ont davantage eu besoin de financement pour exporter leur produit que les PME dans leur ensemble. Les besoins de financement pour les ventes à l'export ont concerné 8 % des PME agricoles et agroalimentaires contre 4 % du total des PME. Avec de nombreuses spécificités alimentaires¹⁹⁵, les filières de l'IAA en Midi-Pyrénées sont souvent à forte valeur ajoutée et disposent d'un potentiel d'exportation important, pour des produits bénéficiant d'une image de qualité largement reconnue en France et à l'étranger.

Pour financer ces besoins, les PME agricoles et agroalimentaires ont principalement eu recours au financement bancaire. 58 % d'entre elles ont recouru à des prêts à moyen et long-terme et 37 % à des prêts à court-terme.

¹⁹⁵ Midi-Pyrénées est la première région française en nombre de spécificités agroalimentaires (suivant la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016).

Figure 55 : Sources de financement utilisées par les PME agricoles et agroalimentaires en Midi-Pyrénées entre 2013 et 2015¹⁹⁶

Note de lecture : 58 % des PME agricoles et agroalimentaires ont eu recours à un prêt moyen et long-terme au cours de période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

¹⁹⁶ Graphique réalisé sur la base de la Question 6 de l'enquête en ligne. 38 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

La prégnance des prêts à moyen et long-terme apparaît logique puisque qu'ils sont l'outil financier privilégié du financement des investissements dont les PME agricoles et de l'IAA ont eu largement besoin. La proportion d'entre elles ayant eu recours à ces prêts (soit 58 % d'entre elles) est ainsi supérieure à celle observée pour l'ensemble des PME (46 %). Ceci peut s'expliquer par des cycles d'exploitation plus longs dans ces secteurs, mais surtout par des besoins importants en matériels, bâtiments, fonciers, cheptels et stocks.

Les PME agricoles et de l'IAA ont également davantage recouru aux subventions publiques (pour 11 % d'entre elles) que l'ensemble des PME (7 %). L'agriculture et l'agroalimentaire sont en effet des secteurs prioritaires des pouvoirs publics, soutenus par les dispositifs de la Politique Agricole Commune, 1^{er} et 2^d pilier. Les aides au développement rural notamment sont mises en œuvre dans les Programmes de Développement Rural régionaux, dont le PDR Midi-Pyrénées doté de 1 307 M€ et mis en œuvre sous l'Autorité de gestion de la Région. Les autorités publiques s'appuient fortement sur ce programme pour définir les politiques publiques agricoles et agroalimentaire que ce soit au niveau régional¹⁹⁷ ou national – avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) par exemple. Les interventions publiques sous forme d'aides directes sont particulièrement appréciées par les acteurs rencontrés, elles restent en effet nécessaires pour couvrir les besoins de financement non-productifs et permettre d'atteindre les seuils d'admissibilité bancaire.

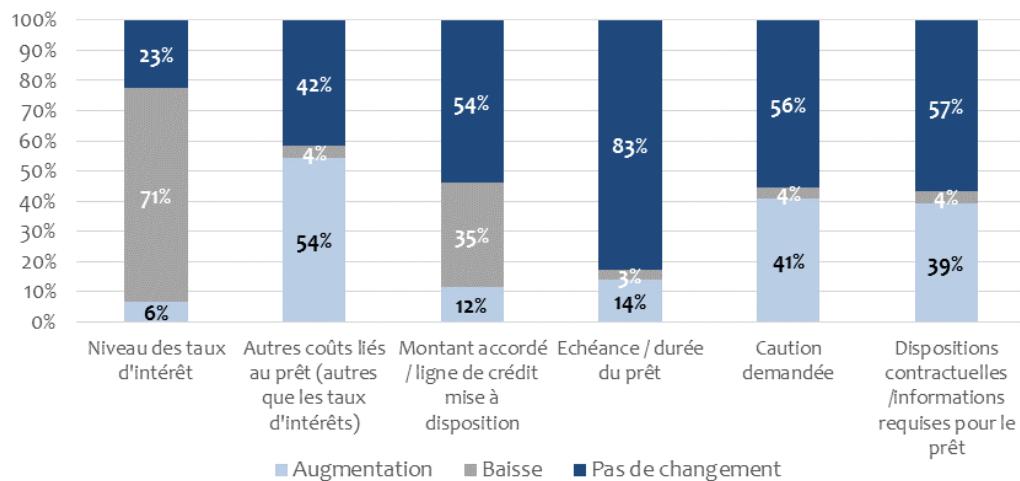
Une autre caractéristique notable concernant les sources de financement utilisées par ces deux secteurs est l'importance des prêts personnels au chef de l'entreprise qui concernent 32 % des PME agricoles et agroalimentaires contre 23 % pour l'ensemble des PME. Ceci peut tenir du fait que les PME agricoles soient très majoritairement sans salarié et à caractère familial.

Enfin, le niveau d'autofinancement est comparable à celui observé pour l'ensemble des PME. Il joue ainsi le même rôle que celui mis en évidence pour les micro-entreprises et les petites entreprises (voir Sections 7.2 et 7.3).

Le financement bancaire est, comme indiqué, la principale source de financement des PME agricoles et de l'IAA. Leur perception de l'évolution des différentes conditions de ce financement est ambivalente. En effet, elles constatent à une large majorité une baisse des taux d'intérêt, mais perçoivent également une augmentation des cautions demandées et des autres coûts liés aux prêts.

¹⁹⁷ Pour ce point, se référer par exemple aux subventions existantes en Midi-Pyrénées présentées en Section 5.2.

Figure 56 : Perception des PME des secteurs agricole et agroalimentaire de l'évolution des conditions de financement bancaire entre 2013 et 2015¹⁹⁸



Note de lecture : 71 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire estiment que les taux d'intérêt ont diminué entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

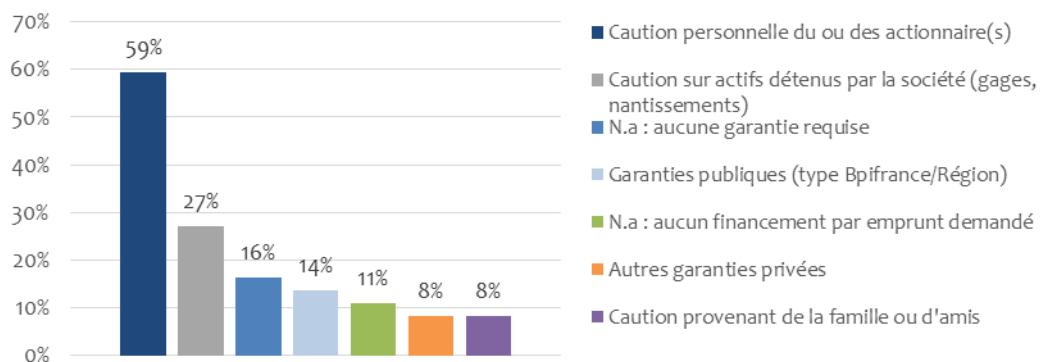
Si une majorité de PME agricoles et de l'IAA ne constatent aucune évolution des cautions demandées ou des dispositions contractuelles et des informations requises par les institutions bancaires, près de 4 PME agricoles et agroalimentaires sur 10 considèrent que ces exigences ont augmenté.

Un accroissement des cautions exigées auprès des PME de ces deux secteurs est également ressenti par des acteurs rencontrés à l'occasion des ateliers de travail. Ces cautions peuvent porter sur les biens personnels et excèdent parfois le montant même des prêts demandés.

A l'inverse, il est également à noter que 16 % des PME agricoles et de l'IAA n'ont pas eu à recourir à une garantie (personnelle ou autre) pour obtenir leur emprunt bancaire. Ceci indique ainsi qu'une relation existante (et de confiance) entre ces PME et leurs institutions bancaires est un autre élément clé pour obtenir un prêt dans ces secteurs. Il s'agit également d'un « élément discriminatoire » entre les PME : certaines d'entre elles disposant déjà de bonnes relations, stables et clairement établies dans le temps, quand d'autres doivent les créer, parfois dans des conditions difficiles (ces difficultés pouvant à la fois être dues à des causes structurelles et/ou conjoncturelles).

¹⁹⁸ Graphique réalisé sur la base de la Question 13 de l'enquête en ligne. 24 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

Figure 57 : Principales garanties apportées par les PME agricoles et agroalimentaires entre 2013 et 2015 pour accéder à un emprunt bancaire¹⁹⁹



Note de lecture : 59 % des PME agricoles et agroalimentaires ont apporté une caution personnelle du ou des actionnaire(s) afin d'obtenir des financements par emprunt bancaire au cours de la période 2013-2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

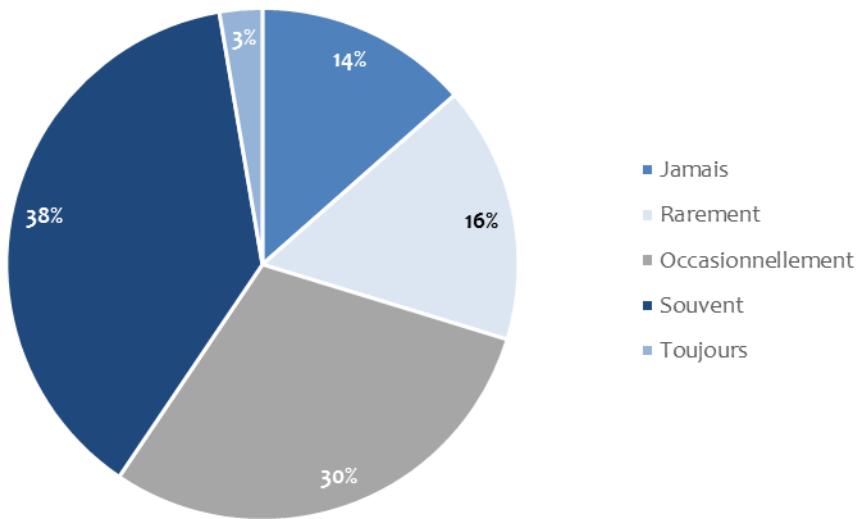
Pour autant, dans l'ensemble, les cautions personnelles sont la principale forme de caution mobilisée par les PME agricoles et agroalimentaires, à l'instar de ce qui est observé au niveau de l'ensemble des PME. Ensuite, viennent les cautions sur actifs détenus par la société. Les entreprises de ces deux secteurs ont en effet souvent plus d'actifs que l'ensemble des PME (comme l'immobilier, les équipements agricoles et/ou les machines pour transformer les matières premières) qu'elles peuvent assez facilement utiliser comme garantie ou caution.

7.6.2 Les principales difficultés de financement rencontrées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire

Les PME des secteurs agricole et agroalimentaire semblent connaître davantage de difficultés de financement que l'ensemble des PME régionales. 17 % d'entre elles déclarent, en effet, n'avoir pas rencontré de difficultés pour se financer entre 2013 et 2015 alors que cette proportion est de 24 % pour l'ensemble des PME. Cet élément se répercute sur leur niveau de découragement dans la recherche de financement, qui est plus important parmi les chefs d'entreprises de PME agricoles et agroalimentaires que dans l'ensemble des PME régionales. Seulement, 14 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais été découragés contre 21 % pour l'ensemble des PME. C'est d'ailleurs la part la plus faible au regard des différentes catégories de PME analysées précédemment (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne).

¹⁹⁹ Graphique réalisé sur la base de la Question 11 de l'enquête en ligne. 37 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

Figure 58 : Sentiment de découragement parmi les représentants de PME des secteurs agricole et agroalimentaire sur la période 2013-2015²⁰⁰



Note de lecture : 38 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire déclarent avoir été souvent découragées dans le cadre de leur recherche de financement entre 2013 et 2015.

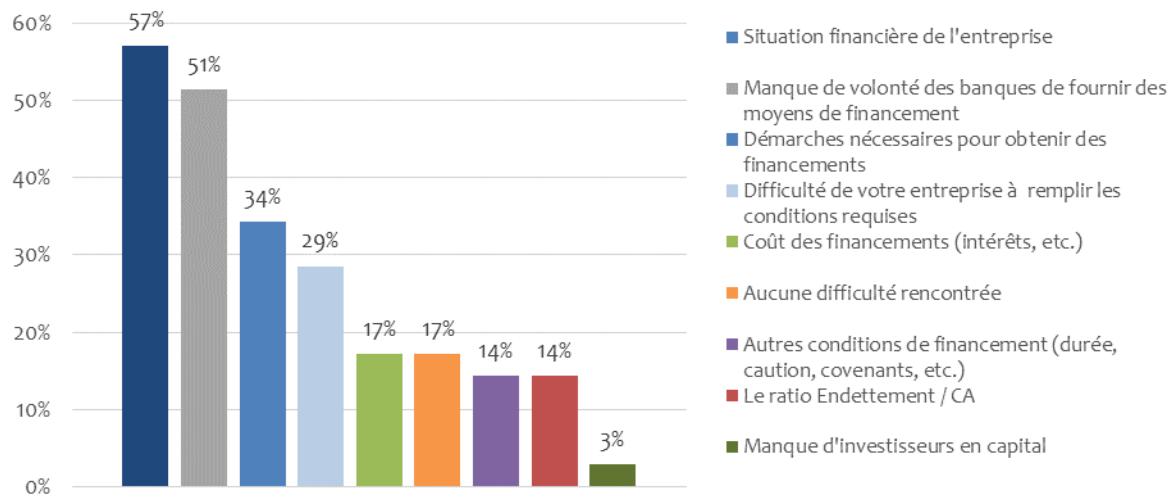
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Il convient toutefois d'indiquer que les PME agricoles semblent davantage affectées par ces difficultés et ce sentiment de découragement que les PME agroalimentaires, notamment parce que ces dernières se situent en Midi-Pyrénées sur des filières de qualité – relativement rentables – et sur lesquelles les banques ont moins de difficultés à s'engager que les filières agricoles. Le bon accès des PME agroalimentaires est en effet un des constats formulés lors des ateliers de travail sur les secteurs agricole et agroalimentaire.

A l'instar de l'ensemble des PME, les principales difficultés de financement rencontrées par les PME des secteurs agricoles et agroalimentaire au cours de la période 2013-2015 portaient sur leur situation financière et le manque de volonté des banques de leur accorder un crédit.

²⁰⁰ Graphique réalisé sur la base de la Question 10 de l'enquête en ligne. 37 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

Figure 59 : Principales raisons expliquant les difficultés de financement rencontrées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les PME elles-mêmes²⁰¹



Note de lecture : 57 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire déclarent que la situation financière de leur entreprise a été une des raisons des difficultés rencontrées.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

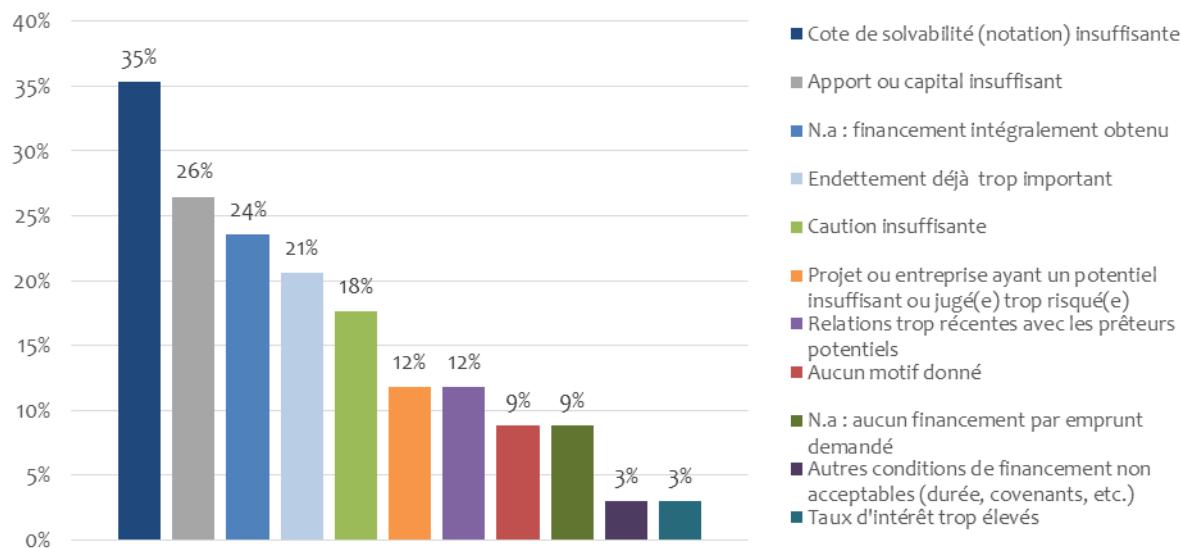
Les démarches nécessaires à l'obtention de financements ont semble-t-il davantage posé problème pour les PME agricoles et agroalimentaires que pour les PME prises dans leur ensemble. Plus d'un tiers d'entre elles y ont en effet été confrontées contre 23 % pour l'ensemble des PME. Cette situation peut tenir d'une part à la complexité des projets en question amenant à un temps d'expertise plus long des modèles économiques et financiers. Ceci se pose par ailleurs avec encore plus de force dans le cas des projets agricoles « atypiques »²⁰² dont les modèles économiques et financiers restent en partie à éprouver. D'autre part, la structure même de ces PME, très majoritairement des entreprises sans salariés, implique que le chef d'entreprise prenne la charge de toutes les fonctions de l'entreprise. Les démarches nécessaires à l'obtention de financements apparaissent alors d'autant plus contraignantes que le chef d'entreprise doit également assurer l'activité productive de l'entreprise et qu'il a donc moins de temps à y consacrer.

En se limitant aux demandes de prêts, il peut être observé que les deux principales raisons de non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés sont l'insuffisance de la cote de solvabilité des PME (pour 35 % d'entre elles) et un apport ou un capital insuffisant.

²⁰¹ Réalisée sur la base de la question 9 de l'enquête en ligne. 35 PME des secteurs agricole et agroalimentaire ont répondu à cette question.

²⁰² Le caractère « atypique » de ces projets peut tenir de la nature de l'installation (hors cadre familial par exemple) ou du modèle économique choisi par la PME (utilisation de circuits courts ou agro-écologie par exemple).

Figure 60 : Principales raisons expliquant la non-obtention (partielle ou intégrale) des prêts demandés par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire entre 2013 et 2015, telles qu'exprimées par les PME elles-mêmes²⁰³



Note de lecture : 35 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire déclarent ne pas avoir obtenu l'intégralité des prêts demandés du fait d'une côte de solvabilité insuffisante entre 2013 et 2015.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Une proportion légèrement inférieure de PME agricoles et agroalimentaires (24 % d'entre elles) ont intégralement obtenu leur financement, par rapport à ce qui est observé pour l'ensemble des PME (29 % d'entre elles). Le reste de ces PME ont rencontré des difficultés principalement liées à la cote de solvabilité de leurs projets, à leur apport en fonds propres, à leur endettement et aux cautions qui leur a été demandées.

Plus d'un tiers des PME des secteurs agricoles et de l'IAA n'ont pas obtenu les financements demandés du fait d'une côte de solvabilité insuffisante et près d'un quart d'un apport ou capital insuffisant. Ceci témoigne d'un niveau d'endettement qui reste important malgré les améliorations constatées. Les micro-entreprises du secteur agricole connaissent en particulier des problématiques d'endettement important liées d'une part à la rentabilisation des investissements consentis et d'autre part au niveau de taux de marge dégagé. Les difficultés liées à l'apport ou au capital sont à mettre en perspective avec la perception des acteurs d'une augmentation des exigences des banques en la matière.

Les PME des secteurs agricole et agroalimentaire ont également été davantage pénalisées par un endettement jugé trop important par les financeurs. Cela a fait obstacle à 21 % d'entre elles contre seulement 10 % pour les PME prises dans leur ensemble. Ce constat peut indiquer un niveau d'endettement plus important des PME agricoles et de l'IAA dont les investissements initiaux, lors du lancement de l'activité, puis ceux ensuite liés à la modernisation des équipements sont élevés, et ont donc pu générer un endettement important ; aussi bien au départ de l'activité que lors de son développement.

²⁰³ Graphique réalisé sur la base de la Question 12 de l'enquête en ligne. 34 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

Les cautions exigées figurent également parmi les principaux obstacles ; rencontré par une proportion nettement supérieure de PME agricoles et de l'IAA (18 %) que pour l'ensemble des PME (9 %). De plus, les PME agricoles semblent davantage affectées par cet obstacle que les PME de l'IAA. C'est un constat qui est ressorti de l'atelier de travail sur l'agriculture.

Les PME agricoles font en effet face à une problématique de cautionnement de leur demande de prêts. Ces prêts étant souvent conséquents, du fait de besoins en investissements importants au départ de l'activité et pour son développement, et les activités agricoles soumises à un certain nombre de risques, les cautions exigées par les banques peuvent être élevées. Ces risques peuvent porter sur l'irrégularité des rendements (dûs aux aléas climatiques ou sanitaires par exemple), les variations des marchés agricoles (variations des cours ou des conditions de concurrence par exemple) ou encore les conditions familiales d'exploitation, risque inhérent aux entreprises sans salariés. Ces demandes de cautions sont principalement personnelles²⁰⁴, sous forme de cautions solidaires sur l'agriculteur lui-même et/ou son entourage, le nantissement de comptes bancaires personnels ou encore le nantissement de la DJA. Le nantissement de la DJA, notamment mentionné lors de l'atelier de travail, implique qu'elle soit totalement ou en partie bloquée sur un compte et donc inutilisable comme fonds de trésorerie par exemple.

La problématique de cautionnement semble être transversale à l'ensemble des PME agricoles. Elles se posent toutefois avec encore plus de force pour les PME agricoles développant des activités « atypiques » ou ne pouvant placer une partie de leurs actifs sous caution. Ce dernier cas apparaît notamment lors d'une installation hors cadre familial ou progressive, c'est-à-dire sans investissements initiaux importants mais plutôt par le biais d'investissements de faibles montants par tranches progressives.

Cette problématique a incité certains acteurs à proposer des garanties pour le secteur de l'agriculture. Comme présenté en Section 5.1.2, il s'agit de Midi-Pyrénées Actives et de la SIAGI. L'expérience de ces deux acteurs tend à confirmer qu'un besoin pour ce type de produit existe en Midi-Pyrénées, que ce soit pour des installations de petits montants, pour des investissements par tranches progressives ou pour des investissements de plus grande ampleur. L'expérience de ces deux acteurs a aussi mis en avant que les conditions de mise en œuvre de ce type de produit sont cruciales.

Autre élément notable, aucune PME agricole ou de l'IAA n'a mentionné des relations insuffisantes avec les prêteurs potentiels pour expliquer la non-obtention de leur prêt. L'intégration des PME agricoles et de l'IAA dans l'écosystème d'acteurs du financement est en effet primordiale, et ce, à la fois pour renforcer la culture et l'expertise en gestion financière des chefs d'exploitation ou d'entreprises (par exemple sur des sujets comme les ratios d'éligibilité, les cautions personnelles ou les différends), mais également pour élargir la connaissance des problématiques agricoles parmi les potentiels financeurs et ainsi élargir le spectre des financeurs du milieu agricole. Il convient également de noter que ces relations doivent s'inscrire dans le temps. Ainsi, 12 % des PME agricoles et agroalimentaires jugent que leur relation trop récente avec les financeurs a été un obstacle à l'obtention de leur financement. Comme évoqué précédemment, des relations stables et clairement établies dans le temps peuvent en effet être à l'origine de différents traitements de la part de financeurs vis-à-vis des PME agricoles et de l'IAA.

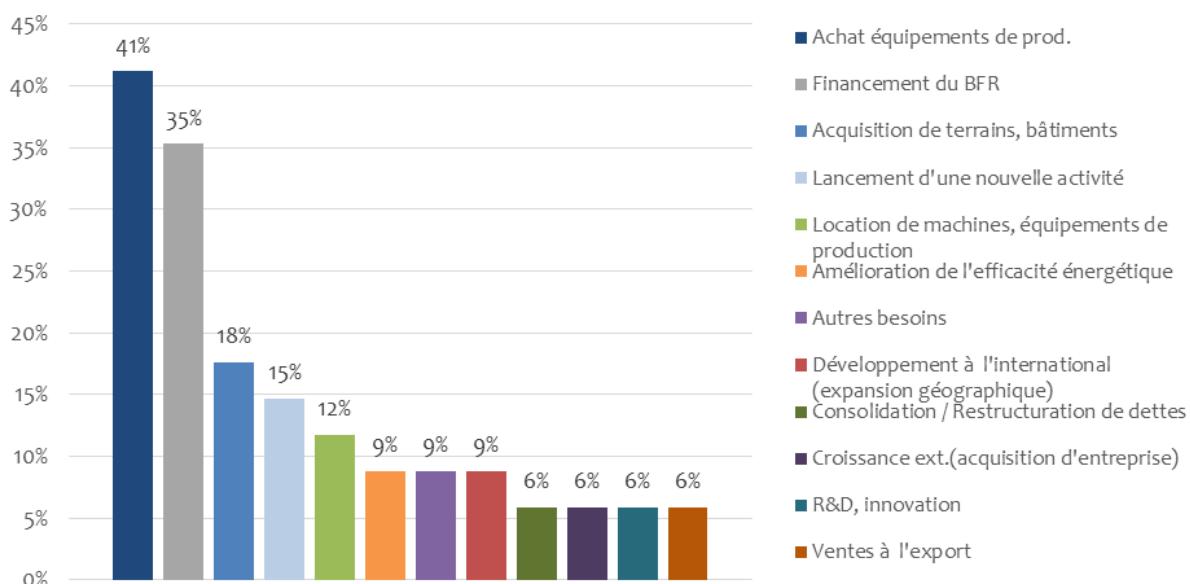
²⁰⁴ Pour ce point, se référer à la Figure 57.

Alors que certaines présentent peu de risques pour les financeurs (et notamment les banques), d'autres en présentent trop (selon leurs critères) pour accéder à un financement adéquat. Réduire cette perception du risque pour ces catégories de PME (PME nouvellement établies hors cadre familial ou développant un plan d'affaires « atypique » notamment) est donc crucial pour leur faciliter l'accès au financement et en particulier l'accès au financement bancaire.

7.6.3 Les besoins de financement à venir

Aucun changement majeur ne devrait se produire dans un avenir proche quant à la nature des besoins de financement des PME agricoles et de l'IAA par rapport à la période 2013-2015. L'investissement (en particulier l'achat d'équipements de production et de terrains/bâtiments) ainsi que le financement du BFR seront les deux principaux besoins à couvrir pour ces PME en 2017.

Figure 61 : Nature des besoins de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire pour l'année 2017²⁰⁵



Note de lecture : 41 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire déclarent qu'elles auront des besoins de financement pour l'acquisition de machines et d'équipements de production au cours de l'année 2017.

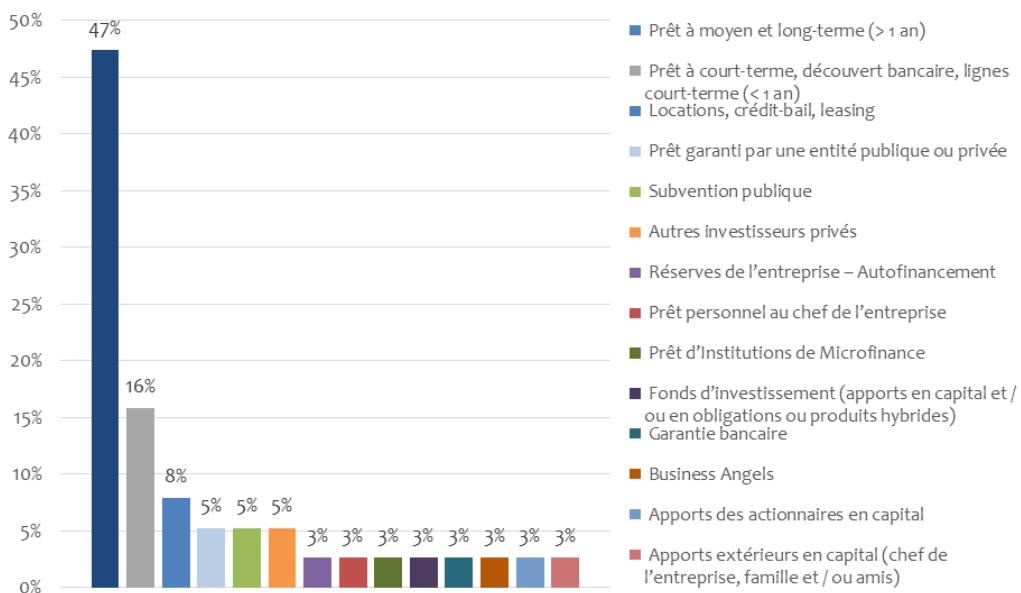
Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de Midi-Pyrénées, 2016

Les éléments d'analyse présentés en Section 7.6.1 pour expliquer la prégnance des besoins en investissement et pour le financement du BFR s'appliquent également pour l'année 2017. Les ateliers de travail organisés avec des acteurs des deux secteurs ont par ailleurs confirmé ce constat.

Pour financer ces besoins, les PME des secteurs agricole et agroalimentaire devraient principalement recourir au financement bancaire (prêt à moyen et long-terme et prêt à court-terme), ce qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été observé entre 2013 et 2015.

²⁰⁵ Graphique réalisé sur la base de la Question 20 de l'enquête en ligne. 34 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

Figure 62 : Sources de financement envisagées par les PME des secteurs agricole et agroalimentaire en Midi-Pyrénées pour satisfaire leurs besoins de financement en 2017²⁰⁶



Note de lecture : 47 % des PME des secteurs agricole et agroalimentaire déclarent qu'elles recourront à des prêts à moyen et long-terme au cours de l'année 2017.

Source : PwC, Enquête en ligne adressée aux PME du territoire de l'ex Midi-Pyrénées, 2016.

Pour les exploitations agricoles, d'autres enjeux ont également été mis en évidence. Il s'agit notamment des besoins liés à l'installation des exploitants et à ceux liés au développement et à la diversification des exploitations.

En matière d'installation, il s'agit à la fois (i) d'accéder au financement pour les investissements nécessaires – notamment pour « défendre » les projets présentés et en particulier lorsqu'ils sont « atypiques » et pour apporter des garanties suffisantes – mais également (ii) de financer le BFR de l'exploitation sur lequel le « différé » de rentabilité des investissements et parfois le nantissement de la DJA pèsent lourdement. Ces problématiques liées à l'installation affectent particulièrement les installations hors cadre familial pour lesquelles le manque d'actifs préexistants et le peu d'historique avec le financeur pèsent sur leur capacité à accéder au financement. Par ailleurs, des problèmes de création sous-capitalisée sont observés en Midi-Pyrénées.

En matière de développement et de diversification, des besoins ont également été évoqués lors des ateliers avec les acteurs locaux. Ils concernent à la fois (i) des prêts pour accroître la capacité de production des exploitations et/ou pour diversifier les productions des exploitations, et (ii) un besoin de renforcer les fonds propres de certaines exploitations pour leur permettre de faire face à leurs investissements.

Un enjeu de pédagogie et de communication relatif aux outils financiers existants et futurs, pour lesquels les exploitations et entreprises agricoles sont (ou seront) éligibles a également été mentionné. Le déficit actuel de pédagogie et de communication pourrait en effet en partie

²⁰⁶ Graphique réalisé sur la base de la Question 19 de l'enquête en ligne. 34 PME agricoles et agroalimentaires ont répondu à cette question.

expliquer le manque de mobilisation de la garantie SIAGI pour des projets agricoles. En ce sens, une utilisation plus importante des outils existants et futurs à destination des PME agricoles et de l'IAA nécessitera à l'avenir une communication claire sur les objectifs, les critères d'éligibilité et les modalités d'accès à ces outils.

7.7 Demande de financement des PME pour le financement de projets de production d'énergies renouvelables

L'analyse de la demande de financement pour les projets de production d'énergies renouvelables repose sur les entretiens conduits avec les acteurs des différentes filières ainsi qu'avec les services de la Région responsables de cette thématique. Dans cette section, une brève présentation des solutions de financement existantes pour ce type de projet est faite, avant d'analyser la demande de financement pour cinq filières : l'hydroélectrique, le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation et le bois-énergie.

7.7.1 Analyse des solutions de financement existantes

Il existe en Midi-Pyrénées un seul instrument financier dédié au financement des énergies renouvelables, il s'agit de **MPEI** qui intervient en fonds propres et dont une présentation à déjà été faite en Section 5.1.3. Un autre dispositif a également été mis en place de 2011 à fin 2015 ; il s'agissait **d'un dispositif de prêts bonifiés** pour des projets de production décentralisée d'électricité renouvelable à partir d'installations solaires photovoltaïques, éoliennes et de méthanisation ainsi que pour le financement de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés permettant de réduire au minimum de 20 % la consommation énergétique de ces bâtiments.

Dans le cadre de ce dispositif de prêts bonifiés, la Région a sollicité la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour débloquer une ligne de crédit de 350 M€ destinée à financer à hauteur de 50 % les projets, auxquels s'ajoutaient 350 M€ apportés par deux groupements bancaires sélectionnés pour utiliser la ligne de crédit de la BEI. La bonification apportée par ce mécanisme était comprise entre 20 et 70 points de base. Cette bonification d'intérêts intégrait dès lors deux composantes : d'une part, une réduction du coût du refinancement des banques sélectionnées qui pouvaient mobiliser la ligne de crédit offerte par la BEI à hauteur de 50 %, sachant que cette ligne de crédit offrait des conditions financières plus attractives et, d'autre part, une contraction de 25 % de la marge des deux banques résultant de la garantie octroyée par la Région²⁰⁷.

C'était donc une enveloppe de 700 M€ qui a été constituée au départ. Elle est finalement apparue trop importante par rapport au rythme de consommation de la ligne de crédit. En octobre 2015, 343,4 M€ avaient été consommés. Parmi les explications avancées pour expliquer cette sous-utilisation de la ligne de crédit, une première porte sur l'évolution du contexte politique et réglementaire de la filière photovoltaïque qui était au départ la filière-cible de ce dispositif. En effet, au moment de la conception du dispositif, la filière connaissait un développement très rapide qui a été mis à mal par le moratoire sur le photovoltaïque de 2010 qui a eu pour effet de geler pendant trois mois les nouveaux projets photovoltaïques en France, combiné à une

²⁰⁷ Cette garantie ne pouvait être mobilisée que pour des projets menés par des exploitants agricoles et par des PME ayant des projets de production d'électricité renouvelable.

diminution du tarif de rachat de l'électricité produite par ce biais. Ceci a généré un choc d'offre négatif et fait baisser le nombre de projets présentés. En parallèle, un manque d'information au sein des deux banques sur l'existence de cette ligne de crédit et un recours insuffisant à cette ligne par les banques elles-mêmes ont été évoqués.

La filière photovoltaïque (au sol et en toiture) a été la principale bénéficiaire de ce dispositif en recevant près de la moitié des prêts accordés *via* la ligne de crédit, suivie par la méthanisation (28 % des montants accordés), l'éolien (9,4 % des montants) et l'hydroélectricité (6,9 % des montants). Le reste des projets appartient à la filière biomasse (4,8 %) ou sont des projets de rénovation énergétique (1,9 %)²⁰⁸.

Ce dispositif n'a pas été reconduit après décembre 2015. Il semblerait que dans un contexte de taux d'intérêt bas, la bonification de prêts n'apparaîsse plus comme déterminante pour le financement de tels projets. En revanche, la garantie régionale apportée pour ces projets, elle aussi arrêtée, semblerait garder sa pertinence dans ce contexte selon les acteurs interrogés. Davantage que la bonification sur le taux, qui a permis de proposer des financements plus attractifs mais sans véritablement « déclencher » le financement des projets qui auraient trouvé à se financer sans, selon les acteurs interrogés, la garantie régionale a permis de financer certains projets qui ne l'auraient pas été sans elle, en particulier des projets de méthanisation.

A côté de MPEI, la Région finance également les projets de production d'énergies renouvelables par le biais de **subventions**, notamment sur les filières moins matures et/ou ayant des difficultés à accéder au crédit bancaire. Les subventions régionales soutiennent ainsi principalement la filière de la méthanisation et le bois-énergie. Pour rappel, le Tableau 33 présente les principales subventions régionales à destination des projets de production d'énergies renouvelables.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) propose également des subventions en complément de conseil personnalisé et de la mise à disposition d'outils méthodologiques. L'ADEME offre ainsi des aides à la réalisation que ce soit sous forme de diagnostics et d'études d'accompagnement de projets réalisés par un prestataire externe ou d'investissements dans des projets environnementaux, par exemple dans le cadre du Fonds chaleur ou du Fonds déchets. En Midi-Pyrénées, l'Etat, la Région Occitanie et l'ADEME ont notamment signé en 2015 une convention pluriannuelle, adossée au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Cette convention pluriannuelle a pour vocation d'accompagner, par le biais d'un fonds de 49 M€ sur 6 ans, les porteurs de projets régionaux (par exemple : collectivités, entreprises dont notamment les PME, établissements publics et parapublics, et associations) souhaitant s'équiper d'un système de production de chaleur utilisant la biomasse, la géothermie, le solaire thermique ou le biogaz.

Les projets de production d'énergie renouvelable peuvent également se financer par le biais des plateformes de **financement participatif**, toutes proposent certains projets de ce type et certaines d'entre elles se sont spécialisées dans des projets de développement durable comme Lendospere ou Lumo. Le financement participatif apparaît davantage comme un complément de financement que comme une source de financement principale. D'autant, qu'il a l'avantage de

²⁰⁸ Dispositif Région - Banque Européenne d'Investissement (BEI), mis en œuvre dans le cadre du Plan Climat régional, Etat des lieux, octobre 2015.

participer à (et faciliter) l'acceptation sociale des projets, enjeu critique sur certaines filières comme l'éolien.

Enfin, le principal financeur de ce type de projets est le réseau des **banques commerciales** qui se révèlent plus ou moins enclins à financer ces projets en fonction du niveau de maturité et de rentabilité de chaque filière, comme mis en évidence dans la section suivante.

Ainsi, les deux instruments financiers mis en place lors de la période 2011-2015 et les différentes subventions disponibles en Midi-Pyrénées ont été les principales sources de financement spécialisées des projets de production d'énergies renouvelables lors des dernières années sur le territoire (le financement bancaire étant moins spécialisé). Il est donc nécessaire de considérer la complémentarité des subventions avec les instruments financiers existants (que cet instrument financier apporte du financement en fonds propres, de la dette ou une garantie bancaire). En effet, dans le cadre du financement de projets de production d'énergies renouvelables, si les subventions n'ont pas forcément vocation à financer le projet en lui-même, et encore moins le projet dans son ensemble, elles peuvent être utilisées pour financer des études, des diagnostics ou des services de conseil spécialisé à l'image du soutien actuellement apporté par l'ADEME. L'expérience acquise en Midi-Pyrénées illustre ainsi qu'une coordination plus poussée des différentes sources de financement des projets de production d'énergies renouvelables est un enjeu crucial.

Ainsi, entre instruments financiers et subventions dédiées, et produits financiers offerts par les banques, plusieurs solutions de financement s'offrent aux porteurs de projets ayant pour but la production d'énergies renouvelables. Cependant, chaque filière connaît une situation spécifique, résultant de modèles économiques, de modèles productifs et de cadres réglementaires différents. La demande de financement doit donc s'analyser au niveau de chaque filière.

7.7.2 Analyse de la demande de financement par filière

L'analyse de la demande de financement par filière est présentée ci-après.

La filière hydroélectrique

L'hydroélectricité est une filière très ancienne et mature en Midi-Pyrénées. En 2014, la production d'électricité à partir des centrales hydrauliques était de 10 411 GW (gigawatts), soit 38 % de la totalité de la production électrique régionale et 85 % de la production électrique régionale d'origine renouvelable²⁰⁹. Le territoire produit aujourd'hui 16 % de l'hydroélectricité produite en France et 719 installations existaient en 2010 en Midi-Pyrénées²¹⁰. De manière générale, la production hydraulique est fluctuante d'une année sur l'autre et il est difficile de dégager une tendance (à la hausse ou à la baisse) sur les dix dernières années.

Les installations hydroélectriques sont soumises à la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique qui instaure un régime de concession au-delà d'une puissance de 4 500 kW (kilowatts) et un régime d'autorisation en-deçà de cette puissance. Dès lors, deux types d'installations se disinguent, en fonction de la puissance produite et du contrat qui les lie.

²⁰⁹ OREMIP, Production des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées en 2014, 2015.

²¹⁰ EAUCEA, base de données, 2010. Dans le détail: 161 dans le Tarn, 148 dans l'Ariège, 131 dans l'Aveyron, 102 dans les Hautes-Pyrénées, 75 en Haute-Garonne, 50 dans le Lot, 27 dans le Tarn-et-Garonne et 25 dans le Gers.

Le régime de la concession

Sous ce régime, les installations (barrage, canaux d'amenée et de fuite, conduites forcées, et terrains ennoyés) appartiennent à l'Etat, qui en délègue la construction et l'exploitation à un concessionnaire sur la base d'un cahier des charges. Il s'agit des installations les plus importantes sur le territoire en matière de capacité de production (supérieur à 4 500 kW), de production (environ 80 % du total de l'énergie hydroélectrique produite sur le territoire) mais pas en nombre (environ 10 % des installations). Deux grandes entreprises (EDF et ENGIE) se partagent ces installations dont la gestion et l'usage ont été obtenus par mise en concurrence, leur permettant de profiter de l'installation pour une durée de 75 ans (renouvelable par tranches de 30 ans). Les biens de la concession retournent ensuite dans le giron de l'Etat, qui peut alors décider de renouveler la concession. Le renouvellement des concessions est également soumis à une mise en concurrence. Une grande partie des concessions ont été attribuées après la 2nd guerre mondiale et seront donc renouvelées dans les années à venir. Cinq concessions seront renouvelées entre 2016 et 2020 et 13 entre 2021 et 2025 en Midi-Pyrénées²¹¹. Ceci devrait faire naître deux types de besoins en matière de financement dans les prochaines années.

D'une part, les entreprises bénéficiant d'une concession ont l'obligation de rendre - au moment du renouvellement – les installations en l'état, autrement dit en état de fonctionnement. Ceci donne lieu à des investissements de maintenance et de remise à niveau des installations avant la remise en concurrence des installations qui auront donc lieu dans les années à venir. Ces investissements devraient être particulièrement importants sur la période à venir du fait du retard accumulé sur certaines installations. D'autre part, dans le cadre des mises en concurrence et des offres émises pour obtenir les concessions, les candidats pourraient proposer des investissements additionnels, par exemple une augmentation de la capacité des installations, donnant lieu à des besoins de financement supplémentaires.

Si la filière hydroélectrique de « concessions » devrait donc avoir des besoins de financement importants dans les années à venir. Ces derniers ne peuvent être pris en compte dans l'analyse. Cela tient d'une part à la nature des entreprises concernées, des GE, et d'autre part aux montants très importants des investissements en question, hors des proportions d'un instrument financier de dimension régionale.

Le régime de l'autorisation

Sous ce régime, les installations appartiennent au permissionnaire qui les exploite dans le respect du « règlement d'eau » après avoir remporté un appel d'offres. Il s'agit de petites installations dont la capacité n'excède pas 4 500 kW. Des appels d'offres sont ainsi émis ouvrant la possibilité d'installer des installations hydroélectriques sur certains cours d'eau. Une fois l'appel d'offres remporté, l'entreprise bénéficie d'une autorisation de construire une installation dont elle est propriétaire. Les autorisations sont émises pour 30 ans et leur renouvellement se font sans mise en concurrence. Les entreprises gérant ces installations sont des PME, le plus souvent des TPE. Midi-Pyrénées dispose d'ailleurs du plus important réseau d'installations « au fil de l'eau » de France. Pour ces entreprises, les besoins de financement se situent au niveau de la construction des installations (une fois l'autorisation obtenue) puis de leur maintenance. Le nombre d'installations s'apprête à augmenter à l'avenir et avec lui, les besoins de financement liés à leur

²¹¹ Région Occitanie, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, 2012.

construction. Les possibilités d'installations sont fixées dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui détermine les cours d'eau sur lesquels des structures peuvent être installées. Or, suite à la loi sur la transition énergétique de 2015²¹², 6 % des cours d'eau en Midi-Pyrénées ont été ouverts à des installations hydroélectriques. Ceci signifie qu'une série d'appels d'offres s'apprête à être lancée pour de nouvelles installations sur le territoire, le premier appel d'offres a d'ailleurs été lancé récemment. Une dizaine d'autorisations d'installations devraient être accordées par an pour des montants d'investissement moyens situés autour de 5-6 M€²¹³, soit entre 50 M€ et 60 M€ par an d'investissement. Le prix des investissements tend d'ailleurs à augmenter, notamment afin de respecter les normes environnementales incluses dans les appels d'offres, par exemple en matière d'études d'impact préalables.

Les besoins de financement des entreprises de la filière des installations « au fil de l'eau » vont donc augmenter dans le cadre de l'équipement des cours d'eau « dégelés » par le SAGE. Néanmoins, ces entreprises ne semblent pas rencontrer de difficultés de financement et recourent très majoritairement aux banques commerciales. En effet, ces projets sont appréciés des partenaires bancaires. L'hydroélectricité est l'énergie la plus fiable en matière de capacité de production (variation faible du niveau d'étiage) et les autorisations d'installation, accordé sur 40 ans renouvelable sans mise en concurrence, assurent une sécurité très appréciée des banques. Les apports exigés par les banques – relativement importants du fait de l'intensité capitalistique des projets hydroélectrique – ne constituent pas un obstacle pour les entreprises déjà installées dans cette activité qui ont eu la possibilité de générer des liquidités et qui possèdent des actifs en infrastructures. En revanche, l'apport initial peut-être plus difficilement mobilisable pour des entreprises jeunes ou qui se lanceraient dans cette activité. Ces installations parviennent également à se financer par le biais de plateformes de financement participatif, pratique encore naissante au sein de la filière mais que certaines expériences réussies sur le territoire midi-pyrénéen pourraient développer. Cela constitue ainsi une solution complémentaire au prêt bancaire.

La filière hydroélectrique aura donc des besoins de financement importants dans les années à venir, que ce soit dans le cadre du renouvellement des concessions ou de l'installation de nouvelles centrales « au fil de l'eau ». Ces besoins devraient très largement être couverts par les acteurs existants, en particulier les banques. Aucune problématique majeure ne semble donc se dessiner pour les PME de cette filière dans les années à venir. D'autres enjeux pourraient exister sur le financement de rénovations réalisées dans le cadre du renouvellement des concessions ou lié à la volonté d'entités publiques de se repositionner sur la gestion d'installations hydroélectriques (communes ou communautés de communes souhaitant prendre en gestion – totalement ou partiellement – des installations hydroélectriques). Ces besoins ne font cependant pas partie du cadre de la présente étude.

²¹² Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

²¹³ Estimation des acteurs de la filière. Ce chiffrage exclut les concessions, pourtant également concernées par une partie de ces appels d'offres.

La filière photovoltaïque

Midi-Pyrénées est une des régions en pointe sur la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, tirant profit de ses avantages climatiques et du degré de maturité de la filière sur le territoire. En 2014, la production photovoltaïque a atteint 682 GW, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2013²¹⁴. Entre 2008 et 2012, cette production a progressé rapidement, avant de ralentir (suite à l'évolution des conditions tarifaires devenues moins attractives), et de rebondir à nouveau en 2014. En 2014, la puissance raccordée était de 576 MW (Mégawatts), pour 23 294 installations photovoltaïques raccordées, faisant de Midi-Pyrénées la 3^e région de France en termes de puissance installée (après l'Aquitaine et la région PACA) et représentait 11 % de la puissance installée au niveau national.

La filière photovoltaïque est une filière mature ayant connu un développement rapide à partir de 2006-2007 avant que des incertitudes réglementaires ralentissent la filière (moratoire de 2010 sur la filière). Elle semble aujourd'hui avoir trouvé un rythme de développement constant.

Le marché du photovoltaïque fonctionne par appel à projets pour l'installation d'une certaine puissance en mégawatts. Une grande partie de ces appels à projets sont remportés par des développeurs dont le métier est de constituer les dossiers et obtenir les autorisations administratives nécessaires pour ensuite vendre les projets « clés en main » à des exploitants qui exploitent effectivement les autorisations obtenus. Les besoins de financement sur la filière photovoltaïque se situent donc davantage au niveau des exploitants que des développeurs. Les exploitants ont en effet la charge des investissements nécessaires à la construction des installations (hors coûts liés à l'obtention des autorisations supportés par le développeur) puis à leur exploitation. Ils payent en complément une prime pour le développeur. Selon les acteurs interrogés sur le territoire, ces besoins de financement sont actuellement couverts par les banques de manière satisfaisante. Sur les projets importants, de grands fonds bancaires pas nécessairement dédiés aux énergies renouvelables peuvent également intervenir. Les acteurs rencontrés reportent ainsi une augmentation de la taille des projets, de plus en plus portés par des acteurs importants qui ne se financent pas nécessairement au niveau régional mais davantage auprès de filiales centralisées de banques.

Les projets de cette filière ont en effet démontré leur fiabilité et leur rentabilité. Elles ont désormais un modèle économique attractif pour les financeurs, notamment parce que les rendements des installations photovoltaïques et les technologies utilisées sont fiables, et ce malgré des tarifs d'achat pour l'électricité photovoltaïque en baisse²¹⁵. Les conditions climatiques en Midi-Pyrénées permettent en outre une production d'électricité photovoltaïque importante et stable. Ceci accorde aux projets photovoltaïques un accès satisfaisant au financement bancaire « classique ». Aucun défaillance de marché majeure ou besoin de financement significatif et non couvert ne semble ainsi exister sur cette filière.

²¹⁴ OREMIP, Production des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées en 2014, 2015.

²¹⁵ Commission de Régulation de l'Energie (CRE), Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 avril 2016, 2016.

La filière éolienne

Avec 403 MW de puissance raccordée au 1^{er} janvier 2015, Midi-Pyrénées se situait en 10^e position dans la hiérarchie des régions françaises (suivant la cartographie des régions françaises antérieure au 1^{er} janvier 2016)²¹⁶. Le gisement en vent en Midi-Pyrénées est, à la différence du Languedoc-Roussillon, relativement hétérogène et la puissance raccordée se concentre sur certains territoires situés principalement le long de la « frontière » entre les territoires de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon. Des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont aussi été définies afin d'encourager le développement d'installations adaptées.

Malgré l'existence d'un potentiel de développement sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées, la croissance de la filière est relativement contenue. La production éolienne a atteint 902 GW sur l'ensemble de l'année 2014, soit une progression de 0,6 % par rapport à 2013. Cette faible progression est principalement liée au rythme de délivrance des autorisations administratives d'installation²¹⁷. En moyenne deux autorisations sont délivrées en Midi-Pyrénées par an. Ce rythme s'est même ralenti ces dernières années avec aucune autorisation délivrée en 2014, ni en 2015, alors même que Midi-Pyrénées expérimentait un nouveau régime d'autorisation permettant de rassembler les différentes autorisations que les porteurs de projets doivent normalement obtenir (environ 6 ou 7 autorisations) dans une unique autorisation.

Les projets éoliens prennent un temps relativement long avant d'être concrétisés alors même que la technologie est stabilisée. Outre le temps lié à l'élaboration et l'instruction des dossiers (en particulier l'obtention des différentes autorisations), ceux-ci font souvent face à des recours juridiques portés par des riverains dont le traitement freine d'autant la mise en œuvre des projets et en augmentent le coût. Ces projets exigent ensuite l'approvisionnement en machines, le lancement des chantiers, le renforcement du réseau électrique puis le raccordement. Dans ce contexte, la constitution d'un plan de financement n'intervient qu'après l'obtention des autorisations. En effet, les demandes d'autorisation n'incluent pas de plan de financement, uniquement une offre technique et les études d'impact sur l'environnement nécessaires.

Plusieurs modèles économiques sont développés par les acteurs de la filière. D'une part, des entreprises propriétaires de leurs installations peuvent faire rentrer des partenaires dans leur capital tout en restant propriétaire du parc éolien. D'autre part, des entreprises propriétaires peuvent vendre leur parc éolien à une entreprise souvent extérieure à la filière – par exemple des sociétés d'assurance, des mutuelles ou encore des fonds de pension – tout en conservant un contrat de maintenance et d'exploitation.

En moyenne, en Midi-Pyrénées, les parcs éoliens font autour de 10 MW, pour un coût du MW de 1,2 M€²¹⁸. En considérant un rythme de deux installations par an, cela représenterait donc environ 22 M€ d'investissements par an dans la construction d'installations éoliennes sur le territoire.

Les projets éoliens ne rencontrent pas de difficulté à se financer auprès des réseaux de financement classiques, en particulier auprès des banques. C'est en effet une filière qui bénéficie d'une modèle économique et d'une technologie fiable, d'une ressource continue en vent et jusqu'à peu d'un tarif d'achat. D'autant que l'éolien terrestre s'amortit assez rapidement,

²¹⁶ Syndicat des Energies Renouvelables, L'énergie éolienne en France, Panorama 2015.

²¹⁷ OREMIP, Production des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées en 2014, 2015.

²¹⁸ Ces montants se basent sur les estimations des acteurs de la filière.

autour de 7 ans, soit sur une période bien plus courte que pour le photovoltaïque par exemple. L'offre de financement existante pour cette filière semble donc suffisante pour assurer le financement de la filière.

Cependant, des problématiques plus spécifiques à certains projets ont pu être observées. Il s'agit en particulier de projets mobilisant des technologies innovantes, par exemple les éoliennes flottantes. Ces projets dont la technologie n'est pas toujours totalement stabilisée ou l'historique sur les rendements insuffisant, parviennent difficilement à convaincre les banques ou sont alors financés sous couverts de garanties ou d'apports importants. Pour ces projets, une des solutions sont les appels à manifestation d'intérêts publiés par l'ADEME. MPEI a également participé au financement de ce type de projets en investissant dans leur tour de table. L'apport de MPEI permet ainsi de renforcer leurs fonds propres et la crédibilité des projets, et contribue ensuite à améliorer l'accès de ces projets au financement bancaire. Les acteurs rencontrés jugent le soutien en fonds propres comme un moyen pertinent pour ce type de projets.

La filière méthanisation

La méthanisation (aussi dénomée digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (réaction en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie). Elle permet à la fois de produire du biogaz et du digestat, un produit humide, riche en matière organique et partiellement stabilisée pouvant servir d'engrais pour les sols. En mars 2011, il y avait en Midi-Pyrénées cinq installations de méthanisation en service, dont une seule bénéficiant d'un contrat d'achat de l'électricité pour une puissance de 100 kW²¹⁹.

Environ deux ou trois projets de méthanisation par an se mettent en place en moyenne, en Midi-Pyrénées. L'ensemble des projets de méthanisation sur le territoire sont suivis par la Région qui accompagne les porteurs de projets dès les premières phases d'étude, puis par le financement direct par le biais des subventions, puis dans l'élaboration du plan de financement adressé aux banques. Sur ce dernier point, la Région « travaille » les projets avec les porteurs de projets afin de maximiser leur chance de se financer auprès des banques.

La méthanisation est en effet une filière que les banques financent très difficilement. Plusieurs éléments semblent poser problème. Tout d'abord, la méthanisation est une filière émergente dont le modèle d'activité n'est pas totalement stabilisé et qui a souffert de la publicité faite autour de projets de ce type ayant connu de grandes difficultés. L'absence de sécurité d'achat du gaz sur certains projets de méthanisation est également un obstacle majeur. Ensuite, le développement des projets de méthanisation est long, notamment du fait du temps d'obtention des différentes autorisations (permis de construire, ICPE²²⁰, autorisations administratives). Durant cette période, les entreprises connaissent tout de même des besoins en trésorerie pour financer l'ensemble des études nécessaires à l'obtention des permis et des autorisations. Enfin, la méthanisation, au contraire de la production d'énergie issue des éoliennes et des installations hydroélectriques ou photovoltaïques, connaît un rendement moins régulier et dispose d'un cycle d'exploitation plus complexe et « vulnérable ». En ce sens, là où les ressources en vent, en eau ou en soleil sont largement stables, l'approvisionnement des méthanisateurs peut lui

²¹⁹ Source ADEME, citée dans le SRCAE, 2012.

²²⁰ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

connaître des aléas plus importants. La technique d'utilisation même des méthanisateurs, reposant notamment sur un équilibre chimique précis, produit des incertitudes sur leurs rendements en cas de dysfonctionnement.

Cet état de fait a pour conséquence de rendre plus difficile l'accès au financement bancaire des méthanisateurs. Les banques recherchent donc au maximum à se prémunir contre les risques inhérents à ce type de projets. Elles requièrent un apport en fonds propres relativement importants, cet apport étant spécifique à chaque projet en fonction du type et de la santé financière de l'exploitation agricole notamment, mais se situant en moyenne autour de 10 % du coût du projet. Les banques exigent également des cautions importantes. Les subventions régionales sur cette filière permettent de consolider les plans de financement présentés aux banques. Le plus souvent les banques attendent d'ailleurs les notifications de subventions avant d'émettre un avis sur les dossiers.

Les projets de méthanisation rencontrent donc de vraies difficultés à accéder au financement bancaire en Midi-Pyrénées. Deux leviers pourraient permettre d'améliorer cet accès. D'une part, un soutien sous forme de garantie. Les garanties régionales accordées dans le cadre du dispositif de prêts bonifiés (voir Section 7.7.1) ont par exemple permis de « débloquer » plusieurs projets de méthanisation pour lesquels le cautionnement était problématique. Les projets de méthanisation peuvent également bénéficier de la garantie Région dans le cadre du FRG MP. Cependant, peu de banques font appel à cette garantie pour les projets de méthanisation du fait de son coût et des démarches administratives qu'elle implique. Peu de projets de méthanisation bénéficient donc de cette garantie.

D'autre part, un apport en fonds propres permettrait de consolider les plans de financement des projets et satisfaire aux exigences des banques en la matière. MPEI a par exemple soutenu un projet de méthanisation à hauteur de 0,7 M€ pour montant total du projet de 5,1 M€. Au-delà de l'apport financier lui-même, un soutien par MPEI ou par un autre acteur public (ou para-public) permet également de crédibiliser les projets aux yeux des autres financeurs, et en particulier les banques.

La filière bois-énergie

La filière bois-énergie ne semble pas connaître de problématique de financement entrant dans le champ de cette étude. En effet, deux types d'installations en bois-énergie se distinguent : les petites chaudières et les réseaux de chaleur. Les petites chaudières concernent des montants de financement faibles et trouvent aisément à se financer, d'autant qu'elles profitent d'un régime de subventions régionales important. En revanche, les projets de réseaux de chaleur peuvent rencontrer des difficultés à se financer. Cependant, ce sont des projets portés par des collectivités et n'entrant donc pas dans le champ de la présente étude.

Synthèse

Les problématiques de financement des projets de production d'énergies renouvelables sont donc spécifiques à chaque filière. Dans l'ensemble, il apparaît que ces projets n'ont pas de difficultés majeures à se financer, notamment auprès des acteurs bancaires. Néanmoins, deux problématiques entrant dans le champ de la présente étude méritent d'être soulignées.

La première porte sur **le financement de projets de méthanisation** qui rencontrent des difficultés à obtenir du financement bancaire et notamment à satisfaire les exigences des banques en matière de fonds propres et de garantie. D'après les projets en cours de montage identifiés et les estimations produites avec les services responsables de la Région, environ 119 M€ d'investissements liés à des projets de méthanisation devraient essayer de se financer d'ici à 2020. Sur ce montant :

- Environ 35 M€ devraient être apportés sous forme de subventions publiques, notamment régionales ;
- 16 M€ devraient être apportés en fonds propres, par les porteurs de projets eux-mêmes, ou en bénéficiant d'apports en fonds propres extérieurs ; et enfin
- 68 M€ seront recherchés sous forme d'emprunt bancaire.

Si la part de subventions publiques devrait être obtenue pour la majorité de ces projets de méthanisation, leur capacité à mobiliser les fonds propres nécessaires et les garanties exigées par les banques est, elle, plus incertaine. Un soutien public sur ces deux éléments pourrait dès lors être pertinent, tant sous forme de financement en fonds propres que de garantie bancaire.

La seconde problématique porte sur **le financement de projets de production d'énergie renouvelable employant des technologies innovantes**. Ces projets sont confrontés à un enjeu de crédibilité auprès des financeurs et de consolidation de leur plan de financement. Ces projets sont plus ponctuels, et ils peuvent appartenir à toutes les filières. Ils sont donc difficilement quantifiables.

8 Gaps de financement, conclusions et recommandations

Un des objectifs de l'étude en soutien de l'évaluation *ex-ante* des besoins de financement des PME en Midi-Pyrénées est d'estimer et chiffrer les écarts entre l'offre de financement existante dans l'ex région Midi-Pyrénées et la demande de financement émanant des PME sur ce territoire. Autrement dit, il s'agit d'identifier la demande solvable de financement des PME actuellement non pourvue en raison de défaillances de marché et de limitations structurelles de l'offre de financement, du type : rationnement du crédit, assymétries d'information ou contraintes de liquidité des institutions de financement.

Ainsi, le présent chapitre est dédié au calcul de ces écarts – ou gaps – de financement par taille d'entreprise et par produit financier. Ces calculs serviront à tirer des conclusions et présenter des recommandations qui ensuite soutiendront la proposition de stratégie d'investissement portant sur l'utilisation d'instruments financiers en ex région Midi-Pyrénées.

En raison de la difficulté à identifier et quantifier une offre exclusivement dédiée aux projets de production d'énergies renouvelables, aucun gap de financement n'a pu être calculé pour ce type de projets. Pour autant, une analyse du marché de la production d'énergies renouvelables en Midi-Pyrénées a été conduite en Section 7.7. Ce sont les résultats de l'analyse conduite dans cette section qui soutiendront les éléments de la proposition de stratégie d'investissement relatifs aux PME développant des projets d'énergies renouvelables détaillés plus loin dans la présente étude.

Le présent chapitre est ainsi organisé de manière suivante. La Section 8.1 décrit la méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement. Cette méthodologie permet l'estimation de gaps de financement sur la base de l'estimation de l'offre existante et de la demande potentielle calculée par catégorie de taille de PME et par produit financier. La Section 8.2 présente le calcul et l'analyse des gaps de financement. Cette analyse est effectuée séparément pour chaque catégorie de taille de PME et chacun des produits financiers. Un panorama des besoins de l'ensemble des PME en financement en fonds propres est également présenté. La Section 8.3 présente les conclusions de l'étude. Enfin, la Section 8.4 présente les recommandations qui ont par la suite été prises en compte pour l'élaboration de la proposition de stratégie d'investissement sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées.

8.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul

Dans les paragraphes suivants, le raisonnement soutenant le calcul et l'utilisation des gaps de financement est présenté. Ce raisonnement est important en vue de définir le contexte dans lequel s'inscrivent ces gaps de financement et la manière de les analyser afin d'en tirer une proposition de stratégie d'investissement.

8.1.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement

L'offre de produits financiers présentée au Chapitre 6 est calculée à partir des tendances de marché des années passées et des données fournies par les acteurs de chaque marché. Ainsi, les estimations des montants relatifs à l'offre représentent une information relativement fiable et robuste. Les données sont également cohérentes par rapport aux informations qualitatives

recueillies auprès des acteurs du financement et des PME, ce qui confirme encore une fois leur robustesse.

L'estimation de la demande de financement est réalisée sur la base des réponses fournies par les PME dans le cadre de l'enquête en ligne et est liée à la connaissance de ces PME de leur marché respectif, ainsi qu'aux perspectives de financement propres à chacune de ces PME. Dans la présente étude, les gaps de financement ont été calculés en soustrayant l'offre de financement existante à la demande de financement exprimée. Les points suivants doivent être pris en compte lors de l'analyse des gaps de financement ainsi calculés.

Tout d'abord, la demande exprimée par les PME dans l'enquête en ligne peut ne pas se concrétiser. Les PME expriment leurs attentes et intentions en répondant à l'enquête en ligne. Ces intentions peuvent néanmoins ne pas se traduire dans les faits au cours des prochains mois ou années à venir, pour plusieurs raisons. En premier lieu, les PME peuvent être découragées de demander des financements, en raison des exigences des banques (garanties, taux d'intérêt) ou à cause de leur situation financière difficile. Elles peuvent également décider de reporter leurs investissements dans le temps. Dans ce cas de figure, la demande latente – les besoins de financement – existe toujours, mais ne trouve plus de débouchés. Il serait donc tout à fait légitime de prendre toujours en compte cette demande latente, même si elle ne se concrétise pas *ex-post*.

De plus, la crise économique et financière a contraint les PME à réduire leurs investissements et, parfois, à réduire la taille de leur activité. Par la suite, les années 2013-2014 ont été marquées par une stagnation de l'économie qui s'est traduite notamment par un gel des investissements dû à des conditions de financement contraignantes et à des anticipations pessimistes des PME sur l'évolution de la demande future. A partir de 2015, un retournement du cycle économique a pu être observé avec une hausse de plus en plus soutenue du PIB, des taux d'intérêt devenus très faibles, la baisse des prix des matières premières (notamment les hydrocarbures) et un taux de change de l'euro plus favorable aux exportations. Cette évolution est de nature à inciter les PME à revoir à la hausse leurs anticipations de la demande et par conséquent leurs projets d'investissements. Ces investissements nouveaux, se traduiraient à leur tour, par une demande croissante pour le financement bancaire, en prêts à moyen et long-terme comme en prêts à court-terme et en crédit-bail. La demande de financement des PME pour 2017 peut donc légitimement être anticipée comme plus élevée que pour les années passées.

Par ailleurs, en dépit de l'abondance et de la diversité de l'offre de financement en Midi-Pyrénées, la demande d'une PME peut ne pas trouver de produit financier le plus adapté au besoin de financement envisagé. Ainsi, certaines PME peuvent, de part leur profil, être éligibles pour les prêts à court-terme et le crédit-bail, mais être confrontées aux réticences des acteurs de financement, notamment des banques, à consentir des prêts ou des apports en capitaux à plus long-terme étant donné le profil de risque de la PME en considération. Ainsi, par exemple, les PME qui peuvent avoir besoin de produits plus sophistiqués peuvent être contraintes à recourir à un financement par emprunt, bien qu'il ne s'agisse pas du produit les plus en adéquation avec leur besoin.

Finalement, une partie des PME, et notamment certaines micro-entreprises, peuvent être confrontées au rationnement du crédit bancaire qui pourra effectivement écarter du marché des prêts de potentiels emprunteurs solvables, mais qui ne peuvent pas certifier de la qualité de leurs

projets d'investissement. Ce problème, mis en lumière par la recherche en économie depuis les années 1980²²¹, illustre l'existence d'asymétries d'information existant entre l'emprunteur et le prêteur qui, pour des raisons structurelles, empêchent l'entreprise en quête de fonds d'accéder au crédit, et ce, même si le projet d'investissement visé est parfaitement rentable.

Ainsi, la demande calculée à partir des données de l'enquête en ligne est une représentation suffisamment fidèle et peu biaisée des besoins de financement réels des PME en Midi-Pyrénées : ces données permettent de couvrir une demande latente, c'est-à-dire une demande solvable, mais qui ne trouvera pas nécessairement son expression dans les démarches ultérieures des entreprises.

En conséquence, les gaps de financement calculés à partir de l'offre et de la demande estimées dans les chapitres précédents ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des instruments financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Les gaps de financement ainsi calculés sont des indicateurs des besoins de financement de l'économie générale au sein de l'ex région Midi-Pyrénées, qui suivent les éléments méthodologiques décrits dans la présente étude, et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché éprouvées par les PME du territoire.

Par ailleurs, le calcul des gaps de financement peut sous-estimer la réalité des besoins de financement non-couverts des PME. Par exemple, les PME viables et ayant accès au financement peuvent connaître des contraintes de financement qui ne leur permettent pas de poursuivre le développement de leurs activités ou de se développer sur les marchés internationaux. Pourtant ces PME génèrent une valeur ajoutée importante et doivent être prises en compte lors de l'analyse des gaps de financement. En outre, les PME qui au moment de l'enquête en ligne rencontraient des difficultés dans la restructuration de leur dette ne seraient pas prises en compte avec cette méthode. Or ces PME pourraient toutefois devenir viables si elles étaient soutenues dans le processus de renégociation des termes de leurs prêts existants, et donc si leur accès au financement était facilité au moyen d'instruments financiers.

Les études relatives aux évaluations *ex-ante* des besoins de financement des PME en Rhône-Alpes, Lorraine et Languedoc-Roussillon conduites en 2013-2014 ont utilisé le concept de « demande viable » afin d'estimer une borne inférieure des gaps de financement.

L'estimation de la demande viable n'est pas retenue pour la présente étude en Midi-Pyrénées en raison d'un certain nombre de biais qui rendent à présent « l'estimation basse » du gap de financement moins fiable, robuste et opérationnelle.

La raison principale est l'évolution du cycle économique qui diffère entre 2013-2014 et les années 2015 à 2017. En effet, si le concept de « demande viable » pouvait garder une certaine pertinence dans un contexte de croissance faible du PIB – celle des années 2013 et 2014 notamment – les années 2016-2017, et plus encore au-delà, font anticiper une croissance de l'économie plus soutenue, portée notamment par des projets d'investissements de PME plus abondants. De plus, côté offre, la mise en place à partir de 2015 et la poursuite de la politique d'« assouplissement quantitatif » de la Banque Centrale Européenne incite les banques à accroître leur offre de crédit.

²²¹ J.E. Stiglitz, A. Weiss, « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », *The American Economic Review*, Volume 71, Issue 3 (June 1981), pp.393-410.

En effet, confrontés au taux de refinancement très bas et à la rémunération négative sur les réserves obligatoires, les banques sont incitées à accroître le volume des prêts qu'elles accordent. En outre, la période 2008-2014 s'est traduite par une accélération de la restructuration du tissu économique avec, notamment, la disparition des entreprises les plus fragiles et les moins rentables. Par conséquent, celles qui ont traversé la crise ou qui ont pu se créer dans le contexte de récession ou de stagnation, sont a priori plus solides et robustes et la demande de financement qui en émane correspond plus à la définition d'une demande solvable. Tout ceci indique dès lors que la demande telle qu'exprimée dans les réponses de l'enquête en ligne est plus en phase avec le contexte macroéconomique que le calcul d'une hypothétique « demande viable » et fournit donc un indicateur plus fiable et plus robuste de la demande solvable existante ou latente émanant des PME du territoire midi-pyrénéen. Par conséquent, la méthodologie utilisée dans la présente étude repose exclusivement sur les estimations de la demande de financement formulée dans les réponses des PME à l'enquête en ligne.

La méthodologie de calcul des gaps à partir des estimations de l'offre et de la demande de financement est détaillée dans les paragraphes suivants.

8.1.2 Méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande de financement

La méthode pour calculer les gaps de financement consiste à utiliser l'offre estimée et la demande calculée dans les chapitres précédents de la présente étude, et ce pour chaque catégorie de taille de PME et chaque produit financier.

Pour chaque produit financier considéré par catégorie de PME, deux étapes ont été suivies : premièrement, l'offre minimale estimée (calculée au Chapitre 6) a été soustraite au montant le plus bas de la demande (calculé au Chapitre 7). Deuxièmement, l'offre maximale estimée a été soustraite au montant le plus élevé de la demande calculée.

Pour chacune des soustractions, lorsqu'un nombre positif est obtenu, un gap de financement est identifié. Si le résultat d'une soustraction est négatif, cela signifie que, dans certaines circonstances, l'offre de financement du produit financier envisagée pour 2017 peut couvrir la demande potentielle pour ce même produit financier.

Cette méthode de calcul est utilisée pour deux catégories de PME (les micro-entreprises d'une part, et les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne considérées ensemble d'autre part). Elle est appliquée pour tous les produits financiers : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme, les produits de microfinance et les produits de financement en fonds propres.

8.2 Gaps de financement

A partir de la méthodologie décrite ci-dessus, l'analyse conduite dans la section qui suit présente les gaps de financement pour les différentes catégories de PME et de produits financiers.

De manière similaire aux estimations de l'offre de financement (Chapitre 6) et de la demande de financement (Chapitre 7), l'Annexe 8 présente une comparaison des gaps de financement

calculés en Midi-Pyrénées pour 2017 et en Languedoc-Roussillon pour 2014 dans une étude similaire²²².

8.2.1 Gaps de financement pour les micro-entreprises

Gaps de financement pour la microfinance

Comme évoqué auparavant, les institutions de microfinance sont très actives en Midi-Pyrénées et anticipent une augmentation de la demande pour les produits de microfinance dans les années à venir. Cette augmentation de la demande a été calculée pour 2017 au Chapitre 7.

L'estimation quantitative du gap de financement pour les produits de microfinance porte sur 2017. Elle est indiquée dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente le gap de financement sur la base de la demande potentielle de produits de microfinance des micro-entreprises existantes en Midi-Pyrénées ainsi que des micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées (financement à des fins d'inclusion sociale).

Tableau 65 : Gap de financement pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2017²²³

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement pour les micro-entreprises (M€)
Microfinance	243 – 292	10,1 – 11,2	233 – 281

Source : Analyse PwC, 2016.

Le gap de financement pour les produits de microfinance se situe entre 233 M€ et 281 M€ pour 2017. Comme expliqué au cours des entretiens, ce besoin s'exprime tout particulièrement pour les entreprises nouvellement créées et celles sans salariés. Il en ressort que ces très petites entreprises parviennent difficilement à accéder à ces produits de microfinance en Midi-Pyrénées ou encore que les canaux de l'offre de ces produits n'est à l'heure actuelle pas optimale. Une autre raison pour laquelle les produits de microfinance sont insuffisants pour répondre à la demande en la matière actuellement est le montant des micro-prêts proposés. Les micro-prêts traditionnels fournis par l'ADIE notamment se situent actuellement entre 500 € et 10 000 €. De même, les prêts NACRE sont limités à un montant de 10 000 € ; et ce alors que de nombreuses micro-entreprises ont indiqué dans leurs réponses à l'enquête en ligne des montants bien supérieurs à 10 000 €. Ce gap de financement indique enfin que la microfinance devrait être plus recherchée et davantage utilisée à l'avenir par des micro-entreprises, tandis que les institutions de microfinance pourraient rencontrer des difficultés pour faire face à cette augmentation de la demande.

Gaps de financement pour les prêts

L'accès aux prêts – à court terme et plus encore à moyen et long terme – est plus problématique pour les micro-entreprises en Midi-Pyrénées. Beaucoup d'entre elles se créent et se développent sans financement – ou avec trop peu de financement – et sont trop souvent sous-capitalisées.

²²² FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, Luxembourg, 2015.

²²³ Le montant de la demande inclut la demande des micro-entreprises existantes et la demande de celles qui seront potentiellement créées (à des fins d'inclusion sociale).

L'estimation quantitative des gaps de financement, calculée à partir de la demande potentielle pour les micro-entreprises en Midi-Pyrénées, est résumée dans le tableau ci-dessous pour 2017.

Tableau 66 : Gaps de financement par produit financier pour les micro-entreprises en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	402 – 444	149 – 164	253 – 280
Prêts à moyen et long-terme	960 – 1 061	857 – 947	103 – 114
Total	1 362 – 1 505	1 006 – 1 111	356 – 394

Source : Analyse PwC, 2016.

Il y a ainsi un gap de financement important pour les deux catégories de prêts.

Concernant les prêts à moyen et long-terme, les difficultés d'accès au financement des micro-entreprises s'expliquent par le risque propre à la taille de ces entreprises : il est en effet relativement plus difficile de prévoir et de s'assurer de leur pérennité à échéance plus longue, en comparaison des autres catégories de taille de PME. L'accès plus difficile des micro-entreprises aux prêts à court-terme s'explique également par une réticence des acteurs du secteur bancaire à financer des besoins en fonds de roulement ; un élément mentionné à plusieurs reprises pendant les entretiens conduits avec les représentants des banques.

L'existence d'un gap de financement important pour les prêts à court-terme, ainsi que pour les prêts à moyen et long-terme justifierait la mise en place d'un instrument financier de garantie, dont la fonction serait justement de partager les risques inhérents au financement des projets d'investissement de moyen et long-terme de ces micro-entreprises, et ce, tout en permettant de financer le besoin en fonds de roulement. Ceci permettrait d'élargir la palette des financements octroyés par le canal du crédit bancaire à destination des micro-entreprises, clés pour leur développement compte tenu de la prépondérance du crédit parmi les sources de financement des PME en général et des micro-entreprises en particulier.

8.2.2 Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne

Dans l'ensemble, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne ont plus facilement accès au financement que les micro-entreprises. Cependant, seulement 36,2 % des petites entreprises sont satisfaites des prêts à court-terme et 51,7 % d'entre elles sont satisfaites des prêts à long-terme²²⁴. Une proportion significative des petites entreprises considère que leur accès au financement par emprunt pourrait être amélioré, particulièrement en ce qui concerne les procédures administratives imposées par les banques et, dans une moindre mesure, au regard du coût de l'emprunt et des garanties exigées pour obtenir celui-ci. Ceci peut créer l'impression d'une réticence de la part des banques à financer ces entreprises, voire une perception de rationnement du crédit alors que beaucoup de liquidités circulent actuellement dans l'économie.

²²⁴ Chiffres obtenus sur la base de la Question 7 de l'enquête en ligne. 83 petites entreprises ont répondu à cette question.

L'estimation quantitative des gaps de financement calculés à partir de la demande potentielle pour les petites et moyennes entreprises en Midi-Pyrénées est présentée dans le tableau ci-dessous pour 2017.

Tableau 67 : Gaps de financement par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	323 – 356	355 – 393	–
Prêts à moyen et long-terme	2 011 – 2 224	990 – 1 094	1 021 – 1 130
Total	2 334 – 2 580	1 345 – 1 487	1 021 – 1 130

Source : Analyse PwC, 2016.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le gap de financement est assez élevé pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en ce qui concerne les prêts à moyen et long-terme (entre 1 Mds€ et 1,2 Mds€). Ceci s'explique vraisemblablement par un redémarrage des projets d'investissements auxquels le secteur bancaire tarde à répondre. En parallèle, les entreprises de taille moyenne en Midi-Pyrénées ont un ratio d'endettement/chiffre d'affaires assez élevé, ce qui limite leur accès actuel à l'emprunt bancaire à moyen et long-terme. Pour cette raison, elles peuvent être amenées à considérer que certains aspects de leur accès au financement pourraient être améliorés comme le coût, la maturité et les exigences en matière de garantie demandées par les banques. En revanche, il n'y a pas de gap de financement concernant les prêts à court-terme. La raison est qu'il y a moins d'incertitude concernant les perspectives des petites entreprises ou des entreprises de taille moyenne à court-terme, et donc que les banques commerciales sont moins réticentes à fournir un financement à une échéance plus courte (même si plusieurs entretiens avec les acteurs du secteur bancaire ont mis en lumière leur réserves quant au financement du besoin en fonds de roulement ; et ce quelle que soit la taille de la PME).

8.2.3 Gaps de financement pour le financement en fonds propres

Au regard des stratégies de croissance envisagées par toutes les catégories de PME, le marché du financement en fonds propres pourrait être plus développé dans la région, en particulier en ce qui concerne le capital-risque et le capital-création. Lors de l'examen de la demande et de l'estimation de l'offre pour le financement en fonds propres dans l'ex région Midi-Pyrénées, il se dégage un gap de financement. L'estimation quantitative de ce gap de financement est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 68 : Gap de financement pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2017

	Intervalle de demande (M€)	Offre estimée (M€)	Gap de financement (M€)
Financement en fonds propres	185 – 492	136 – 150	49 – 342

Source : Analyse PwC, 2016.

Le calcul ainsi effectué permet d'identifier un gap de financement potentiel compris entre 49 M€ et 342 M€ pour l'année 2017, pour ce qui est du financement en fonds propres des PME en Midi-Pyrénées. Cette estimation est cohérente par rapport à l'analyse qualitative conduite en Section 7.5.

8.3 Résultats et conclusions

Cette section présente les résultats et les conclusions de l'étude. Ils sont présentés suivants les deux axes transversaux d'analyse de cette étude, à savoir les analyses par produit financier d'une part, et les analyses par taille/catégorie de PME d'autre part. Pour chacun d'eux, les principaux traits caractéristiques de l'offre et de la demande de financement sont rappelés, sans que l'analyse de chaque axe ne soit reproduite dans sa globalité. L'accent est, en effet, mis sur les conclusions issues du croisement de l'offre et de la demande de financement. Cette section se conclut sur une synthèse des principaux éléments de réponse à la problématique centrale de la présente étude, à savoir la question de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées.

8.3.1 Résultats et conclusions par produit financier

Chaque produit financier s'inscrit dans une logique qui lui est, dans une certaine mesure, propre. Ils sont offerts par des acteurs spécifiques, répondent à des besoins particuliers, ciblent des bénéficiaires plus ou moins précis et présentent des modalités de mise en œuvre et des enjeux pour les bénéficiaires qui leur sont propres. Si la complémentarité entre les différents produits financiers doit être recherchée, il est toutefois nécessaire de les appréhender séparément afin de mettre en évidence les enjeux qui se posent pour chacun d'eux. Les paragraphes suivants synthétisent les résultats et conclusions pour les différents produits financiers. Les gaps de financement calculés pour chaque produit financier sont également rappelés. Ces gaps de financement ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des instruments financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Ils constituent davantage des indicateurs de l'ampleur des besoins de financement de l'économie en général et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché rencontrées par les PME en Midi-Pyrénées. Ils permettent également de déterminer le contexte à partir duquel une intervention publique, qu'il s'agit de définir, pourra être structurée et amendée à l'avenir, si besoin.

Résultats et conclusions en matière de microfinance

L'offre de microfinance en Midi-Pyrénées est assez dynamique et couvre une large palette de besoins liés à l'insertion sociale des bénéficiaires, la création d'entreprises et/ou le développement de micro-entreprises. Plusieurs acteurs interviennent sur le segment de la microfinance en Midi-Pyrénées, notamment les antennes régionales des principaux réseaux nationaux de microfinance (Adie, Réseau Entreprendre, Initiative France, France Active). Ils s'inscrivent dans deux approches différentes mais complémentaires sur le territoire, à savoir l'inclusion sociale et le soutien à l'entrepreneuriat. L'Adie et Midi-Pyrénées Actives ciblent davantage des personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires et adoptent donc une logique d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires par des prêts de petits montants, accordés à des conditions avantageuses ; tandis que le Réseau Entreprendre et

Initiative Midi-Pyrénées visent, quant à eux, des projets porteurs de création d'emplois ou des créateurs d'entreprises. Ils suivent donc davantage une approche entrepreneuriale. Au-delà de leur contribution directe au financement des entreprises, ces acteurs jouent, de part leur action d'accompagnement et leur expertise en la matière, un rôle essentiel au regard des possibilités d'accès de ces projets au financement bancaire. En d'autres termes, ils produisent un effet de levier financier et non financier sur les projets qu'ils accompagnent ce qui constitue un des atouts majeurs de ces dispositifs dits de proximité, très ancrés au niveau local. Des micro-prêts sont également proposés par les banques commerciales (prêts bancaires pour un montant inférieur à 25 000 €).

Du point de vue de la demande, le développement du secteur de la microfinance en Midi-Pyrénées est porté notamment par le dynamisme des auto-entreprises, ainsi que par un chômage persistant (10,4 % des actifs à fin 2014). D'après les données de l'enquête en ligne, au cours de la période 2013-2015, environ 8% des micro-entreprises en Midi-Pyrénées ont eu recours à des prêts d'institutions de microfinance. Environ 9% des micro-entreprises ont également indiqué vouloir avoir recours à ce type de financement en 2017. Le volume de la demande estimée émanant des micro-entreprises pour les produits de microfinance est élevé, ce qui confirme un appétit important des micro-entreprises pour ce produit financier. La demande totale estimée dépasse l'offre de financement, résultant en un gap de financement très important en 2017, qui s'élèverait entre 233 M€ et 281 M€. Ceci résulte de la capacité limitée des Très Petites Entreprises à accéder à des produits de microfinance en Midi-Pyrénées ; soit car elles ne connaissent pas ces produits ou les acteurs les octroyant, soit en raison de difficultés à monter un dossier ou de capacités organisationnelles limitées des institutions de microfinance ne leur permettant pas de répondre à une forte demande pour leurs produits. En outre, les résultats de l'enquête en ligne indiquent qu'une proportion importante des micro-entreprises sollicitera des montants de micro-prêts supérieurs à 10 000€ et que le montant moyen du produit de microfinance recherché par les micro-entreprises en Midi-Pyrénées est assez élevé (13 190 €). Or, les montants proposés par des institutions de microfinance sur le territoire ex Midi-Pyrénées sont, en règle générale, inférieurs. En effet, les micro-prêts traditionnels de l'ADIE sont entre 500 € et 10 000 € et les prêts NACRE sont limités à un montant de 10 000 €. Le gap de financement estimé permet de conclure que les produits de microfinance devraient être plus recherchés et davantage utilisés à l'avenir par des micro-entreprises, tandis que les institutions de microfinance pourraient rencontrer des difficultés pour faire face à cette augmentation de la demande (renforçant de ce fait la question des capacités internes de ces institutions à répondre à la demande pour leurs produits). Ceci laisse un espace pour un élargissement de l'offre de produits de microfinance, soit en proposant des instruments nouveaux, soit en s'appuyant sur les instruments existants et en les développant/renforçant. Cette mesure est présentée en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « f »).

Résultats et conclusions en matière de prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

L'ex région Midi-Pyrénées est desservie par les principaux réseaux bancaires nationaux ainsi que des réseaux bancaires régionaux ayant une bonne connaissance du tissu productif local. Le volume de prêts à court-terme a augmenté fortement entre 2014 et 2015 et les estimations

pointent une augmentation continue en 2016 et 2017. Cette estimation est corroborée par les entretiens avec les banques qui n'ont pas révélé de problèmes quant à leur capacité à prêter.

Le financement bancaire demeure la source principale de financement pour tout type de PME. Le volume de la demande estimée à partir des données de l'enquête en ligne a mis en lumière un gap de financement pour les prêts à court terme à destination des micro-entreprises. Le gap de financement pour les micro-entreprises pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit est évalué entre 253 M€ et 280 M€ en 2017. En revanche, l'offre de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne existante est estimée couvrir intégralement les besoins de financement. De ce fait, aucun gap de financement n'a été décelé pour ces catégories de PME. Ceci est corroboré par les résultats de l'enquête en ligne qui révèlent que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne rencontrent moins de difficultés à obtenir un prêt à court-terme que les micro-entreprises.

Résultats et conclusions en matière de prêts à moyen et long-terme

Les prêts à moyen et long-terme représentent une source de financement majeure pour l'ensemble des PME, notamment afin de financer leurs projets d'investissement. Ainsi, les volumes estimés à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande sont beaucoup plus élevés que pour tout autre type de financement. Aussi bien pour les micro-entreprises que pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, la demande de financement est supérieure à l'offre, faisant apparaître des gaps de financement respectivement de 103 M€ – 114 M€ et 1 021 M€ – 1 130 M€ en 2017. Le gap de financement beaucoup plus élevé pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne s'explique intégralement par une demande beaucoup plus élevée émanant de leur part, l'ordre de grandeur de l'offre de financement estimée étant comparable pour les deux catégories de PME. L'enquête en ligne a ainsi permis de mettre en évidence que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne rencontrent des besoins en investissement plus importants que ce soit pour assurer le financement de leur stratégie de croissance, leur expansion géographique, le financement de leur R&D ou encore le lancement de nouvelles activités. Elles font donc preuve d'un certain dynamisme et d'une volonté de continuer à investir dans un contexte où les conditions du financement bancaire sont relativement avantageuses. En revanche, elles rencontrent des difficultés à faire accepter leurs projets de financement auprès des banques qui jugent leur qualité souvent insuffisante, notamment sur la base du ratio potentiel/risque de chaque projet. Dans ce contexte, les PME régionales bénéficiaient fortement d'un soutien sous forme de garantie. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « d »).

Résultats et conclusions en matière de crédit-bail

Le crédit-bail est avant tout une solution de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Naturellement, certaines micro-entreprises y ont recours mais dans des proportions moindres que les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. Le crédit-bail apparaît en particulier comme une solution de financement pertinente pour les PME fortement endettées, en leur permettant d'investir sans alourdir leur ratio d'endettement. Le crédit-bail devrait donc rester un produit financier apprécié des PME régionales en 2017.

Pour autant, le très faible nombre d'observations issues de l'enquête en ligne (trois observations pour les micro-entreprises et trois pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne) n'a pas permis de produire une quantification suffisamment robuste et fiable de gaps de financement en matière de crédit-bail.

Résultats et conclusions en matière de financement en fonds propres

Le financement en fonds propres est un élément crucial du renforcement/développement de l'ensemble des PME régionales, qu'il s'agisse de PME innovantes, de PME en développement, ou de PME opérant dans les secteurs traditionnels de l'économie régionale.

L'écosystème d'acteurs proposant du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées est plutôt dense, qu'il s'agisse de fonds dit généralistes (IRDI, MPcroissance et IXO PE) ou de fonds plus spécialisés sur un ou plusieurs secteurs en particulier (ACE Management par le biais des fonds Aerofund) ou sur des types de projets spécifiques (IRDInov, MPEI et IéS). De plus, la Région joue un rôle important dans cet écosystème en abondant les principaux fonds d'investissement sur le territoire. Ainsi, l'ex région Midi-Pyrénées figure historiquement parmi les régions les mieux dotées en matière d'offre de fonds propres, sur l'ensemble des métiers du capital-investissement. Selon les estimations produites dans le cadre de la présente étude, l'offre de financement en capital-innovation devrait se situer entre 25,9 M€ et 28,3 M€ en 2017, celle en capital-développement entre 50,1 M€ et 55,4 M€, et l'offre en capital-transmission pourrait quant à elle s'élever entre 59,2 M€ et 65,5 M€. Les Business Angels sont eux susceptibles d'investir entre 0,6 M€ et 0,7 M€ dans les PME régionales en 2017. Un gap de financement a ainsi été identifié pour le financement en fonds propres pour l'année 2017. Il se situerait entre 49 M€ et 342 M€.

Si la recherche de financement en fonds propres est une problématique transversale à toutes les PME, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou encore leur stade de développement, certains types de PME semblent particulièrement visées par ce type de besoins : les jeunes PME innovantes à un stade de pré-amorçage, d'amorçage ou de création, les micro-entreprises non-innovantes sur les secteurs traditionnels, les entreprises innovantes « ex-start-ups » et les PME en développement. Pour les PME en développement, l'offre en capital-développement apparaît suffisamment importante et structurée pour satisfaire les besoins de ces dernières. Il s'agit dès lors pour les acteurs régionaux avant tout d'assurer le maintien de cette situation. Pour les trois autres types de PME, des besoins en fonds propres non satisfaits ont été identifiés et concernent :

Les jeunes PME innovantes à un stade de pré-amorçage, d'amorçage et/ou de création. Midi-Pyrénées bénéficie d'un tissu relativement dense de start-ups innovantes qui rencontrent, de par leur nature, des difficultés particulières à se financer par le biais de prêts bancaires. Dans ce contexte, l'accès au financement en fonds propres est crucial pour assurer leur création et développement, mais aussi pour diversifier et dynamiser le tissu entrepreneurial et industriel de l'ex Midi-Pyrénées dans son ensemble. Or, ces PME ont des difficultés à se financer en capital-amorçage. Les difficultés qu'elles rencontrent et leur caractère stratégique pour le territoire, pourraient justifier un soutien public qui est présentée en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « g »). Par ailleurs, en plus d'un soutien en fonds propres (ou lorsque ce soutien en fonds propres n'est pas possible en raison de besoins trop faibles pour intéresser des fonds d'amorçage ou des fonds de capital-risque), certaines jeunes PME

innovantes pourraient bénéficier de prêts participatifs (et donc de quasi-fonds propres) ou de prêts bonifiés dédiés au financement de l'innovation.

Les micro-entreprises non-innovantes des secteurs traditionnels. Elles opèrent dans des secteurs traditionnels comme l'artisanat, l'agriculture et l'industrie et pourraient avoir besoin de petits montants de financement en fonds propres dans un but d'investissement ou de création/développement de nouvelles activités. Elles souffrent particulièrement de sous-capitalisation et leurs stratégies de développement intègrent peu le renforcement des fonds propres et donc son financement. Elles sont, de fait, peu ciblées par les fonds de capital-investissement sur le territoire du fait d'un profil peu attractif pour les investisseurs. Ces PME ont pour autant un rôle important en matière de maillage économique du territoire, d'autant qu'elles représentent la grande majorité des entreprises en Midi-Pyrénées. Dans ce contexte, un accès plus facile au financement en quasi-fonds propres fourni par les institutions de microfinance pourrait les renforcer. Ce dernier point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « g »).

Les entreprises innovantes « ex-start-ups ». Il s'agit d'anciennes « start-ups » innovantes ayant réussi leur lancement (amorçage et création) et actuellement dans leurs premières phases de développement (générant leurs premiers succès). Elles sont donc sur un « sentier de croissance » élevé pouvant nécessiter de nouveaux investissements, notamment dans une logique de diversification ou d'exportation. Le potentiel confirmé de ces entreprises les rend attractives auprès des fonds d'investissements qu'ils soient régionaux ou nationaux, publics ou privés. En revanche, pour celles n'ayant pas encore atteint une taille critique, et donc pouvant bénéficier du capital-développement « classique », une problématique peut exister car bon nombre d'entre elles ne peuvent plus bénéficier des réseaux de soutien aux start-ups innovantes, principalement portés sur l'amorçage et la création. Dans ce contexte, un meilleur positionnement des instruments financiers existants pourrait permettre de couvrir ce segment de marché et un accès plus rapide et facile au financement en fonds propres et quasi-fonds propres pourrait les renforcer. Ce dernier point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « g »).

8.3.2 Résultats et conclusions par taille d'entreprises et sur les secteurs agricole / agroalimentaire et la production d'énergies renouvelables

Au sein des PME, la situation des micro-entreprises²²⁵, des petites entreprises²²⁶ et des entreprises de taille moyenne²²⁷ est dans une certaine mesure spécifique, et explique que l'analyse de la demande de financement émanant de chaque catégorie ait été conduite séparément dans le Chapitre 7. En complément des résultats et analyses par catégorie de taille, les résultats et conclusions en matière de financement des PME des secteurs agricole et agroalimentaire, ainsi que des projets de production d'énergies renouvelables sont également présentés.

²²⁵ Entreprises de 0 à 9 salariés.

²²⁶ Entreprises de 10 à 49 salariés.

²²⁷ Entreprises de 50 à 249 salariés.

Résultats et conclusions en matière de financement des micro-entreprises

Les micro-entreprises sont, en France comme en Midi-Pyrénées, la première forme d'entreprise. Elles représentaient 95,3 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014, et se situaient pour 40 % d'entre elles sur les secteurs de l'agriculture et du commerce.

Les micro-entreprises ont recours principalement au financement bancaire et à l'autofinancement. La prégnance de couvrir le BFR s'explique pour ces entreprises en partie par l'utilisation de la trésorerie comme levier de gestion de l'activité de l'entreprise au-delà même de sa vocation classique du financement des décalages entre les encaissements et les décaissements. En plus du financement du BFR, elles font naturellement face à des besoins pour financer les équipements nécessaires à leur activité. Un besoin d'autant plus fort qu'elles sont plus souvent que les autres tailles d'entreprises « en création »²²⁸. Les apports en fonds propres, tout comme les apports de garanties/cautions, proviennent très majoritairement du giron même de l'entreprise, du chef d'entreprise ou des proches de ce dernier. La stratégie du dirigeant a une influence très importante sur les pratiques de financement des micro-entreprises, et ce davantage que pour les autres tailles de PME. Plus des trois quarts des micro-entreprises sont seulement constituées du dirigeant qui a pour principal objectif la préservation de son propre emploi. Cette situation peut dès lors être à l'origine d'un effet de seuil, autrement dit de faire passer la croissance de l'entreprise au second plan derrière sa pérennisation ; l'incitant à « rester très petite ».

Les micro-entreprises sont la catégorie de PME ayant déclaré dans l'enquête en ligne le plus de difficultés à accéder au financement, notamment auprès des banques. La principale explication de ces difficultés tient à la capacité de ces micro-entreprises à présenter des projets attractifs, autrement dit des projets qui bénéficient d'une cote de solvabilité et d'un rapport potentiel/risque répondant aux exigences des banques. Dans ce contexte, les micro-entreprises bénéficieraient fortement d'un soutien sous forme de garantie. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « d »).

Ces difficultés génèrent un sentiment de découragement et d'autocensure plus important que pour les autres catégories de PME. Ce ressenti peut déboucher sur la préférence pour l'autofinancement, même lorsque celui-ci n'est pas adapté aux besoins de l'entreprise, ou à l'abandon des projets à financer. Les difficultés de financement des micro-entreprises sont également corroborés par l'existence de gaps de financement pour l'année 2017 pour les produits de microfinance, les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit, ainsi que pour les prêts à moyen et long-terme²²⁹.

Les micro-entreprises se révèlent, en outre, souvent sous-capitalisées, ce qui peut limiter leur accès à l'emprunt auprès des banques. Les stratégies et pratiques de gestion plus « défensives » des micro-entreprises et leur plus faible connaissance des solutions existantes de financement en fonds propres expliquent en partie cette sous-capitalisation. Une offre de financement fonds propres insuffisante ou inadaptée aux caractéristiques des micro-entreprises apparaît également contribuer à cette situation en Midi-Pyrénées. Il convient sur ce point de distinguer les micro-

²²⁸ Les micro-entreprises présentent en effet un taux de renouvellement élevé. De plus, la très grande majorité des entreprises créées en Midi-Pyrénées sont des micro-entreprises.

²²⁹ Sur ce point, se référer à la Section 8.2.1.

entreprises opérant sur des secteurs d'activité traditionnels, des micro-entreprises innovantes. Si l'offre de financement en fonds propres pour ces deux types d'entreprises est relativement faible voire inexistante pour certains projets en amorçage ou en création, leur degré d'intégration dans les réseaux d'accompagnement est lui différent. Les micro-entreprises innovantes sont davantage accompagnées ce qui leur permet une meilleure connaissance des solutions existantes, même si ces dernières présentent, comme indiqué précédemment, certaines lacunes. A l'inverse, beaucoup de micro-entreprises de secteurs traditionnels ne bénéficient pas d'un accompagnement qui leur faciliterait l'accès au financement.

Les micro-entreprises bénéficieraient donc d'un meilleur accès au crédit, notamment dans le cadre d'un renforcement de l'offre en microfinance et en garantie, mais également par un meilleur accès au financement en fonds propres. Ce dernier point est présenté dans la section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « f »).

Résultats et conclusions en matière de financement des petites entreprises

Les petites entreprises représentaient 2 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014 avec 5 619 entreprises, soit une diminution de 39 % par rapport au nombre de petites entreprises en 2012. Elles évoluent principalement sur les secteurs du commerce (18 %), de l'industrie manufacturière (13 %) et de la construction (12 %).

A l'image des micro-entreprises, les petites entreprises ont principalement des besoins de financement pour investir et couvrir leur BFR. Elles se distinguent toutefois des micro-entreprises, par des besoins particulièrement importants en termes de développement à l'international et d'expansion géographique qui caractérisent les stades de développement sur lesquels les petites entreprises se situent, à savoir le développement, la maturité (exploitation d'un potentiel de croissance sur de nouvelles géographies) et le redéploiement/retournement (nouvelle stratégie/recherche de relais de croissance). De même, les besoins de financement pour la R&D et l'innovation sont significativement plus importants pour les petites entreprises que pour les micro-entreprises. Cela tient, d'une part, à la disponibilité des ressources nécessaires aux projets de R&D et d'innovation et, d'autre part, à la distribution sectorielle des petites entreprises qui les portent davantage sur des secteurs où la R&D et l'innovation (technologique ou « de process ») ont un rôle central, et notamment lorsque ces secteurs, à l'image de l'industrie manufacturière, font face à une concurrence accrue. Les petites entreprises se financent très majoritairement auprès des acteurs bancaires par des prêts à moyen et long-terme et leur besoin en équipements les poussent à utiliser davantage que les micro-entreprises le crédit-bail, la location et le leasing. Elles bénéficient en outre particulièrement du soutien d'acteurs publics, que ce soit sous forme de subventions ou par le biais de fonds publics nationaux ou régionaux.

Les petites entreprises connaissent, dans l'ensemble, moins de difficultés de financement que les micro-entreprises ; ce constat est corroboré par les résultats de l'enquête en ligne et le calcul des gaps de financement. Leurs besoins en financement de court-terme en particulier sont couverts de manière satisfaisante, aucun gap de financement n'a d'ailleurs été identifié pour ce type de financement. En revanche, leurs besoins de financement bancaire à moyen et long-terme, censés permettre leurs investissements matériels et immatériels sont plus contraints. Leur principale difficulté est le refus des banques de consentir des prêts compte tenu des risques associés à leurs projets (par ailleurs rentables). Dans ce contexte, les petites entreprises bénéficieraient

fortement d'un soutien sous forme de garantie. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « d »). Les petites entreprises peuvent également connaître des enjeux de financement en fonds propres, en particulier pour les petites entreprises en développement ; elles sont alors plus enclines que les micro-entreprises à solliciter les acteurs du capital-investissement, dont elles sont un des cœurs de cible.

Résultats et conclusions en matière de financement des entreprises de taille moyenne

Les entreprises de taille moyenne représentaient 0,8 % des PME en Midi-Pyrénées en 2014, soit 2 004 entreprises. Leur nombre a augmenté de 2,7 % par rapport à 2012. Elles opèrent principalement sur les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (21 %), de l'enseignement (16 %) et du commerce (12 %), hors administration publique.

Elles se sont révélées particulièrement résistantes durant la période post-crise financière de 2008, et présentent une situation financière en nette amélioration sur la période 2013-2015. Leur comportement en matière de financement est proche de celui des petites entreprises, que ce soit au niveau des besoins qu'elles rencontrent que des sources de financement qu'elles utilisent. Les entreprises de taille moyenne se caractérisent par des besoins en investissement importants pour l'achat d'équipements, de terrains ou de bâtiments, le financement de leur croissance externe ou encore celui de leur expansion géographique. Le niveau d'investissement des entreprises de taille moyenne apparaît ainsi relativement élevé par rapport aux PME de tailles inférieures. Aussi, les entreprises de taille moyenne recourent massivement aux prêts à moyen et long-terme, solution de financement privilégiée pour les investissements. Leur bonne santé financière a également pu leur permettre de dégager les ressources nécessaires pour ces investissements au moyen de l'autofinancement. Et en retour, ces investissements ont pu leur permettre de consolider leur situation financière. Ces entreprises rencontrent également des besoins en matière de fonds de roulement mais ces derniers restent en-deçà de ce que connaissent les micro-entreprises et les petites entreprises. Aucun gap de financement n'a d'ailleurs été identifié en matière de prêts à court-terme, de découverts bancaires ou de lignes de crédit.

Puisque les entreprises de taille moyenne recourent davantage à l'endettement bancaire (en particulier en raison de montants plus importants que pour les catégories de taille de PME inférieures), elles doivent en parallèle renforcer leur fonds propres afin de maintenir l'équilibre de leur structure financière. Ce sont en effet des entreprises qui ont un besoin particulièrement fort en fonds propres, en particulier lorsqu'elles sont en phase de développement. Elles s'orientent dès lors davantage que les autres catégories de PME vers les acteurs du capital-investissement, notamment ceux présentant une offre de financement en matière de capital-développement, auprès de qui elles disposent d'un accès relativement aisé.

Parmi l'ensemble des PME, les entreprises de taille moyenne sont celles qui déclarent avoir connu le moins de difficultés pour se financer sur la période 2013-2015, que ce soit en matière d'endettement ou de financement en fonds propres. Leur principale difficulté est néanmoins, comme pour les petites entreprises, le refus des banques de financer des projets du fait d'un risque associé jugé trop élevé. Dans ce contexte, les entreprises de taille moyenne bénéficieraient, comme les autres catégories de taille de PME, d'un soutien sous forme de

garantie ; notamment pour le financement de moyen et long-terme. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « d »).

Enfin, du fait de leur force d'entraînement sur les PME sous-traitantes, soutenir les programmes de croissance (et donc l'investissement) des entreprises de taille de moyenne permettrait aux entreprises de plus petites tailles d'investir également et de conserver – voire de dynamiser – le vivier d'emplois que ces dernières représentent. Or, ces programmes de croissance et ces investissements nécessitent souvent aussi bien des prêts à moyen et long-terme qu'une structure bilancielle plus solide au moyen d'un renforcement de leurs fonds propres. Faciliter l'accès aux prêts et maintenir un bon accès au financement en fonds propres pour ces entreprises se révèle ainsi un enjeu important pour le territoire midi-pyrénéen pour les années à venir.

Résultats et conclusions en matière de financement des secteurs agricole et agroalimentaire

Le secteur agricole est le premier secteur du territoire en nombre de PME, dont la quasi-totalité sont des micro-entreprises, ce qui traduit la prévalence des structures familiales dans le secteur agricole. L'activité agricole est soumise à deux enjeux principaux de financement : le financement des outils de production (terrains, et surtout bâtiments, équipements) et la gestion de la trésorerie. Si ces deux enjeux ne sont pas spécifiques aux entreprises du secteur agricole, ils y prennent d'autant plus de force que la nature même de l'activité de ces deux secteurs exige des investissements corporels importants pour la mise en place des outils de production (foncier, bâtiments, matériels et cheptel notamment), alors que leur capacité d'autofinancement est souvent trop faible. Le caractère cyclique de l'activité et le temps nécessaire à la mise en place de l'outil de production (temps de mise en place des cycles biologiques, de mise en culture ou encore de constitution des troupeaux adultes) accroissent les tensions sur la trésorerie de ces entreprises.

Dans ce contexte, les prêts ont un caractère crucial, qu'il s'agisse de financer les investissements par des prêts à moyen et long-terme ou le BFR par des prêts à court-terme. Dans le même temps, les incertitudes/risques pesant sur les projets agricoles amènent les banques à exiger des niveaux de cautions élevés pouvant limiter l'accès de certains projets au financement bancaire. La question de la garantie apparaît donc comme centrale car elle permet de limiter la prise de risque des banques et donc de les encourager à s'engager sur ces projets, tout en limitant la charge de garantie pesant sur les biens des exploitations agricoles et les exploitants agricoles eux-mêmes. Malgré les deux dispositifs de garantie existants (la garantie FAG Agri dédiée à l'agriculture mise en œuvre par Midi-Pyrénées Actives et la garantie SIAGI non spécifique à l'agriculture opérée par la SIAGI), un soutien public dans ce cadre apparaît pertinent. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « e »).

Des enjeux plus spécifiques ont également été identifiés au sein des exploitations agricoles en Midi-Pyrénées ; ils sont liés à l'installation des exploitants ainsi qu'au développement et à la diversification des exploitations. Dans ces deux cas, l'enjeu de la garantie est également présent comme levier auprès des financeurs, en particulier lorsque les installations d'exploitations se font hors cadre familial, ou hors DJA par exemple. En matière de développement et de diversification, les besoins concernent à la fois des prêts pour accroître la capacité de production des exploitations et/ou leur permettre de diversifier leurs productions, mais également un

renforcement de leurs fonds propres pour leur permettre de faire face à ces investissements. Le renforcement des fonds propres est ainsi un enjeu crucial pour l'ensemble du secteur afin d'améliorer l'accès des exploitations agricoles à l'endettement à long-terme et leur permettre d'éviter la mise en garantie de nouveaux équipements et/ou machines. Ce renforcement des fonds propres faciliterait par ailleurs la transmission d'entreprise, qui est un défi majeur pour le secteur pour les années à venir (en raison de l'avancement en âge des propriétaires d'exploitations agricoles et des difficultés actuelles des jeunes entrepreneurs à s'installer et à créer une entreprise dans le secteur).

Dans le secteur agroalimentaire, les PME se révèlent de plus grande taille que celles du secteur agricole. En Midi-Pyrénées, l'industrie agroalimentaire bénéficie également de nombreuses filières qualité qui positionnent les PME du secteur sur des produits à forte image de qualité et à forte valeur ajoutée. Ceci accroît leurs besoins en matière d'investissement mais les rend dans le même temps plus attractives auprès des financeurs. Les PME de l'IAA bénéficient ainsi globalement d'un meilleur accès au financement bancaire que les exploitations agricoles. La problématique liée à la garantie concerne surtout les petits projets d'investissement ou les entreprises en création, des situations de créations sous-capitalisées ont en effet pu être observées sur le territoire.

De manière transversale aux secteurs agricole et agroalimentaire, un enjeu de pédagogie et de communication relatif aux outils financiers existants pour lesquels les exploitations et entreprises de l'agroalimentaire sont éligibles a également été identifié. Ceci souligne le besoin d'intégrer les PME de ces deux secteurs au sein de réseaux thématiques permettant une information efficace et une sensibilisation des PME sur les principales problématiques auxquelles elles sont confrontées, que ce soit sur le renforcement des fonds propres ou le recours à des instruments financiers ; et notamment les instruments de garantie leur permettant un accès facilité au financement bancaire. Elles bénéficieraient ainsi d'actions d'information sur les instruments existants et futurs. Ce point est présenté en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « a »).

Résultats et conclusions en matière de financement des projets de production d'énergie renouvelable

Le financement des projets de production d'énergies renouvelables est principalement assuré par les banques. Par ailleurs, la Région joue un rôle important ; que ce soit pour faciliter l'accès de certaines filières aux prêts bancaires (méthanisation notamment) ou sous la forme de subventions et/ou d'accompagnement des porteurs de projets. La Région a également lancé en 2013 un instrument financier dédié à ce type de projet (MPEI), qui intervient en fonds propres directement dans les projets.

De plus, alors que la région se révèle en avance sur certaines filières matures comme l'hydroélectricité et le photovoltaïque, le potentiel d'autres filières reste à exploiter comme sur l'éolien et la méthanisation par exemple. Sur cette dernière, l'accès au financement apparaît d'ailleurs comme un obstacle majeur à son développement au regard de son potentiel en Midi-Pyrénées.

Dans l'ensemble, les projets de production d'énergies renouvelables ne rencontrent pas de difficultés majeures à se financer, notamment auprès des acteurs bancaires. Certaines filières qui

rencontrent plus de difficultés à se financer auprès des acteurs bancaires, comme la méthanisation, peuvent, elles, profiter de subventions. Sur les filières hydroélectrique, photovoltaïque et éolien, la stabilité des rendements due à une ressource constante (débit d'eau, ensoleillement et vent) et à des technologies stabilisées rend les projets attractifs pour les financeurs qui tendent d'ailleurs à se diversifier avec, par exemple, le développement, certes modeste pour le moment, du financement participatif pour les projets de production d'énergies renouvelables.

Néanmoins, deux types de projets rencontrent eux des difficultés particulières à se financer ; il s'agit des projets de méthanisation et des projets de production d'énergies renouvelables empruntant des technologies innovantes.

Les projets de méthanisation rencontrent des difficultés récurrentes à obtenir du financement bancaire et notamment à satisfaire les exigences des banques en matière de fonds propres et de garantie. Un soutien public à cette filière peut donc envisager les deux leviers du renforcement des fonds propres et de l'apport en garantie. Le déploiement d'instruments financiers dédiés sur ces deux sujets pose néanmoins un problème de taille critique de la filière. Un soutien public peut donc s'envisager dans un cadre plus ouvert, intégrant notamment une « dimension subvention » en vue de soutenir les projets qui en auraient besoin en amont de leur financement et au regard d'un spectre large des filières et des projets pouvant être soutenus. Cette approche est présentée en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandations « h » et « e »).

La seconde problématique porte sur le **financement de projets de production d'énergies renouvelables empruntant des technologies innovantes**. Ces projets sont confrontés à un enjeu de crédibilité auprès des financeurs et à des difficultés de consolidation de leur plan de financement. Ces projets sont par ailleurs plus ponctuels et peuvent concerner toutes les filières. Ils présentent souvent un besoin d'accompagnement sous forme de subvention en amont du financement en vue de structurer le projet et le rendre (davantage) compréhensif et attractif auprès des financeurs. En matière de financement, ils pourraient bénéficier de soutiens ponctuels en fonds propres, sur le modèle de ce que peut déjà réaliser MPEI, ou d'un soutien en garantie. L'opportunité des deux formes est présentée en Section 8.4 relative aux recommandations (voir recommandation « h »).

8.3.3 Synthèse de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées

L'enjeu du financement des PME revêt de nombreux aspects et recouvre des situations différentes qu'il est nécessaire d'analyser en fonction du type de PME dont il est question, de leurs caractéristiques et des besoins de financement qu'elles rencontrent. Autant d'éléments qu'il est nécessaire d'abordés séparément, comme cela a été réalisé dans les sections précédentes.

Afin d'apporter une vue d'ensemble sur la problématique centrale de la présente étude, à savoir la question de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées, une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est présentée dans le tableau ci-dessous. Cette analyse ne vise pas l'exhaustivité mais rend compte des principaux éléments d'analyse issus de l'étude.

Tableau 69 : Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Banques commerciales et financement bancaire des PME	<ul style="list-style-type: none"> Présence des principaux réseaux bancaires nationaux et de réseaux bancaires régionaux ; Couverture homogène des différents départements de la région ; Liquidité importante au niveau national et régional ; Taux d'intérêt proposés aux PME faibles ; Forte présence de réseaux d'accompagnement en faveur de certaines PME leur permettant d'améliorer la présentation de leurs projets et de consolider leurs plans de financement en vue de bénéficier d'un financement apporté par les banques. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès des PME au financement limité par les réglementations Bâle II et III ; Faible mobilisation par les banques de certains outils de couverture des risques comme les dispositifs de garantie SIAGI dans l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> Instruments financiers disponibles en Midi-Pyrénées pour limiter l'exposition au risque des banques ; Présence de Bpifrance qui permet de compléter les financements apportés par les banques commerciales ; Période de programmation 2014-2020 qui offre de nouvelles opportunités d'utilisation d'instruments financiers à travers les banques ; PME qui présentent des projets intéressant à financer : start-ups innovantes et projets de production d'énergies renouvelables notamment. 	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité relative du système financier en Europe ; Faible historique de crédit parmi les PME, et particulièrement parmi les micro-entreprises ; Connaissances limitées des chefs/managers d'entreprises sur la façon de demander un financement et de présenter un plan d'affaires ; Phénomène d'autocensure auprès des banques chez certaines PME, et notamment les micro-entreprises.
Investisseurs en fonds propres et financement en fonds propres des PME	<ul style="list-style-type: none"> Forte présence d'acteurs du capital-investissement en Midi-Pyrénées, en particulier sur le capital-développement et le capital-transmission ; Soutien de la Région aux principaux acteurs du capital-investissement ; Présence d'acteurs généralistes couvrant un large spectre de projets et également de fonds plus spécialisés ciblant des projets/besoins spécifiques ; Montants d'investissement historiquement importants en Midi-Pyrénées qui a favorisé le développement d'une culture du 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'acteurs se positionnant sur l'amorçage pour les projets non issus de laboratoires de recherche ; Absence d'acteurs dont le cœur de métier est le capital-risque ; Faible connaissance et culture limitée du financement en fonds propres parmi certaines PME, notamment parmi les plus petites et/ou évoluant dans des secteurs traditionnels ; Difficulté pour les fonds d'investissement de se positionner sur le capital-retournement, notamment à une échelle régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Fort potentiel en Midi-Pyrénées en matière de start-up innovantes ayant des besoins de renforcement en fonds propres ; Dynamique de rapprochement avec certains acteurs évoluant en Languedoc-Roussillon (par exemple SORIDEC avec l'IRDI) ; Possible redéfinition du périmètre d'intervention de certains fonds (IRDInov suivant des critères plus élargis ou MPEI par exemple) dans le cadre du renouvellement de leur fonds ; 	<ul style="list-style-type: none"> Compétences techniques limitées des chefs d'entreprises pour interagir avec les fonds d'investissement lorsqu'ils ne sont pas soutenus ; un soutien qui existe en particulier dans les secteurs innovants.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'outils de financement en fonds propres dédié aux projets de production d'énergies renouvelables et à l'ESS ; • Accroissement de la capacité d'investissement de Capitole Angels. 		<ul style="list-style-type: none"> • Politiques régionales favorisant l'innovation et les interactions entre les pôles de compétitivité et les incubateurs ; • Nouveau fonds F3A lancé par Bpifrance en mars 2016 au niveau national afin d'intervenir conjointement avec des Business Angels sur les PME du numérique 	
Institutions de microfinance	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de produits de microfinance étendue fournie par les quatre réseaux français de référence (Adie, France Active, Initiative France et le Réseau Entreprendre) offrant large palette de solutions de financement ; • Pertinence des micro-prêts pour les micro-entreprises qui n'auraient pas pu trouver une autre source de financement ; • Création de micro-entreprises qui ne se seraient pas créées sans les institutions de microfinance (notamment les micro-entreprises créées par des personnes au chômage). 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant moyen du micro-prêt octroyé inférieur à celui recherché par certaines micro-entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte augmentation du nombre de micro-entreprises en Midi-Pyrénées ; • Une pertinence qui demeure du fait de l'augmentation du nombre de micro-entreprises (qu'il s'agisse de « créations entrepreneuriales » ou de « créations à des fins d'insertion sociale ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour estimer les risques, et ce notamment pour les produits octroyés aux individus présentant les projets les plus risqués ou ayant un profil spécifique (chômeurs de longue durée et personnes peu qualifiées par exemple).
Instruments de garantie et garantie bancaire des PME	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la Région aux principaux dispositifs de garanties ; • Présence de fonds de garantie ciblés (femmes, personnes sans emploi, entreprises solidaires ou encore pour l'agriculture) ; • Couverture large de la contre-garantie Bpifrance, à l'exception de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information sur les dispositifs existants à la fois auprès de certaines banques et des porteurs de projets (incluant les PME) ; • Niveau de garantie exigé élevé pour certains types d'entreprises (micro-entreprises notamment) et certains projets (agricoles et de méthanisation par exemple) ; • Faible mobilisation de la garantie SIAGI pour les projets agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins de garantie exprimés par les porteurs de projets agricoles ; • Besoins de garantie exprimés par les porteurs de certains projets de production d'énergies renouvelables, notamment en méthanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renchérissement du coût de la garantie dans un contexte de taux d'intérêt faibles.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mise en œuvre d'instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> Expérience dans la conception et la mise en œuvre d'instruments financiers par les institutions publiques nationales et régionales ; Volonté de la Région de promouvoir l'utilisation d'instruments financiers au cours de la période de programmation 2014-2020 (enveloppe dédiée) ; et ce aussi bien en ex Midi-Pyrénées qu'en ex Languedoc-Roussillon. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible connaissance de l'existence d'instruments financiers parmi les PME peu spécialisées et/ou peu innovantes ; Faibles interactions entre les institutions publiques et privées dans la promotion des instruments financiers ; Difficulté à présenter les instruments financiers de manière simple et compréhensible vis-à-vis des PME. 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle réglementation de l'UE promouvant l'utilisation d'instruments financiers ; Nouvelle période de programmation offrant des nouvelles opportunités pour l'utilisation d'instruments financiers ; Partage d'expériences sur les instruments financiers déjà développé avec le Languedoc-Roussillon ; Volonté d'institutions privées du secteur financier d'utiliser des instruments financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Compétences techniques limitées des chefs d'entreprises pour faire appel aux instruments financiers.
PME	<ul style="list-style-type: none"> Dynamisme de la création d'entreprises dans tous les secteurs ; Nombre relativement important de start-ups innovantes en Midi-Pyrénées ; Positionnement sur des filières à forte valeur ajoutée, dans l'industrie (notamment aéronautique, spatial et IAA) ; Nombreuses actions de soutien de la Région auprès des PME (en matière de financement et d'accompagnement). 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-capitalisation importante de certaines PME (micro-entreprises de l'artisanat ou agricoles par exemple) ; Faible capacité d'accès des entreprises sans salarié au financement bancaire et faible niveau de connaissance des instruments financiers existants ; Faible niveau des compétences financières des dirigeants d'entreprises (principalement au sein des micro-entreprises) Faible niveau de qualité des projets présentés, tel que perçu par les banques (en particulier le ratio potentiel/risque). 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions d'accès au crédit favorables pour beaucoup de PME (taux d'intérêt faibles et forte liquidité au sein des banques) ; Développement rapide du financement participatif à destination des PME, y compris pour des projets de production d'énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> Frein culturel au financement en fonds propres parmi certaines PME ; Parfois un phénomène de découragement et d'autocensure lors de demandes de financement (pour tout type et toute source de financement).

Source : Analyse PwC, 2016.

8.4 Recommandations

Cette section présente les recommandations qui dérivent de l'analyse conduite dans la présente étude.

8.4.1 Recommandations transversales au regard du contexte régional

- a) Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à une meilleure information des PME quant à leur existence, leur périmètre et leur modalités de mise en œuvre, ainsi qu'une meilleure compréhension des bénéfices et opportunités offerts par certains produits financiers (produits de garantie, fonds propres, produits de microfinance et prêts bonifiés).*

Une large palette d'instruments financiers existe en Midi-Pyrénées et couvre une grande partie des besoins des PME du territoire. Or, la connaissance de ces instruments financiers est faiblement répandue. Ce phénomène concerne plus particulièrement certains secteurs comme l'agriculture ou l'artisanat, et certaines catégories d'entreprises comme les micro-entreprises. Au-delà de l'existence même des instruments financiers, un déficit d'information existe sur leur périmètre d'intervention, et donc sur l'éligibilité de certains projets à ces instruments financiers. Ce dernier point peut engendrer des situations d'autocensure de PME qui ne sollicitent pas certains instruments financiers, pensant qu'elles n'y sont pas éligibles. Par ailleurs, le manque de compréhension des modalités d'intervention de chaque instrument peut empêcher certaines PME d'identifier le type de produits, et donc les instruments financiers, dont elles auraient besoin. **Le niveau d'information des PME** à ces trois niveaux (existence des instruments, périmètre d'intervention et modalité d'intervention) est naturellement variable en fonction du secteur d'activité, de l'ancienneté de l'entreprise, de sa taille mais également de la qualité de son personnel dirigeant. L'enjeu de l'information des PME est d'autant plus important dans le contexte de la nouvelle région Occitanie qui pourrait voir certains dispositifs qui n'existaient que sur une des deux anciennes régions, ouverts à l'ensemble des PME en Occitanie. Le besoin d'information est alors particulièrement important vis-à-vis des PME du territoire qui n'était pas couvert auparavant. Par ailleurs, le lancement de nouveaux instruments financiers en Midi-Pyrénées (en parallèle d'instruments financiers actuellement en développement en Languedoc-Roussillon) devrait s'accompagner d'une stratégie de communication coordonnée sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie afin d'assurer un niveau d'information suffisant et homogène de toutes les PME en Occitanie. Ces stratégies devraient être orientées vers les futurs bénéficiaires finaux (PME de différents secteurs, PME innovantes, PME agricoles, porteurs de projets en production d'énergies renouvelables), les potentiels intermédiaires financiers, ainsi que les structures d'accompagnement des PME (chambres consulaires, pôles de compétitivité et réseaux de soutien notamment).

Par ailleurs, **l'information sur la logique même des instruments financiers doit être renforcée**. Cela porte plus précisément sur la manière dont chaque type d'instrument (ceux intervenant en fonds propres, en garantie, par l'octroi de produits de microfinance ou de prêts bonifiés) fonctionne et sur les besoins qu'il est en mesure de couvrir. Des craintes peuvent, en effet, exister sur les modalités de fonctionnement des instruments financiers et sur les conséquences pour la PME d'y recourir, par exemple quant à l'ouverture du capital dans le cadre de capital-investissement ou du coût de la garantie dans le cadre d'un produit de garantie. Une information

précise sur ce que chaque type d'instrument financier permet/ne permet pas et implique/n'implique pas permettrait aux PME de décider ou non de solliciter un instrument financier en toute connaissance.

Développer la connaissance des instruments financiers existants, ainsi que celle sur la logique même de chaque type d'instrument, implique une approche à un double niveau : transversal vis-à-vis de toutes les PME, et ciblée, sur celles qui souffrent le plus d'un manque d'information.

L'approche transversale pourrait consister dans la mise à disposition d'une information synthétique, orientée sur les besoins/enjeux des entreprises, et unique, par l'intermédiaire d'un outil qui centraliserait ces informations. Cet outil pourrait prendre différentes formes (guide, plateforme internet ou *serious game*²³⁰ par exemple) et devrait dans l'idéal s'appuyer sur des outils existants, autrement dit déjà connus par les PME régionales. La vocation de cet outil serait de permettre à toutes les PME, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille, de savoir quel type d'instrument financier peut être adapté à leur besoin (projet d'investissement, financement de court-terme, stratégie de croissance à l'internationale ou autre), quels sont les instruments de ce type qui existent actuellement sur le territoire et quelles en sont ses caractéristiques (critères d'éligibilité, montant d'intervention et impact sur la gouvernance de la PME notamment). Cet outil d'information/d'aide à la décision unique pourrait couvrir l'ensemble des instruments financiers disponibles à l'échelle régionale et nationale ; que ces instruments soit proposés par des acteurs privés ou publics comme Bpifrance.

Parce que certaines PME connaissent un manque d'information particulièrement important sur les instruments financiers, mais également une méconnaissance sur les outils d'information existants en général (et donc potentiellement sur celui qui pourrait être développé dans le cadre de l'approche transversale), il est nécessaire de recourir également à **des actions davantage ciblées** sur des profils de PME spécifiques. Ceci pourrait être notamment pertinent pour les PME agricoles, dont la culture relative aux instruments financiers est relativement faible, et les micro- et petites entreprises non-innovantes ; les entreprises innovantes bénéficiant à l'heure actuelle de davantage d'accompagnement. Ces actions ciblées devraient s'appuyer sur les réseaux professionnels spécialisés (sectoriels ou thématiques par exemple) dont le rôle d'information auprès des PME est fondamental. Il apparaît, en effet, que l'accompagnement par des réseaux professionnels influence significativement le niveau d'information des PME sur leur environnement en matière d'instrument financier. Aussi, leur rôle est à encourager et à renforcer, notamment sur les segments sur lesquels peu ou pas d'acteur d'accompagnement des PME existe.

b) Aligner et harmoniser la conception, la mise en œuvre et la gestion des instruments financiers existants dans les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), ainsi que ceux qui seront nouvellement conçus et mis en œuvre.

En cohérence avec le processus de fusion des deux anciennes régions, une démarche d'alignement et de rapprochement des instruments existants doit également être opérée au niveau de leur conception et de leur mise en œuvre. Ce point répond à un objectif de cohérence

²³⁰ Les Serious Games (ou jeux sérieux) sont des applications développées à partir des technologies avancées du jeu vidéo mais ayant une vocation pédagogique, informative ou communicationnelle.

vis-à-vis du tissu économique composé de l'ensemble des PME d'Occitanie mais également d'efficacité dans la mesure où les instruments financiers existants bénéficieraient d'un effet de volume, positif sur leurs coûts de gestion et sur l'impact de l'instrument sur le territoire. Pour les instruments régionaux, la Région est en mesure d'être moteur dans ce processus de rapprochement ; un processus qui a d'ailleurs débuté entre l'IRDI et SORIDEC par exemple. La Région pourrait ainsi s'appuyer sur l'expérience et l'expertise des instruments des deux territoires, et en faire bénéficier l'ensemble des PME en Occitanie.

Pour ce qui relève des instruments financiers qui ont été ou seront nouvellement créés en mobilisant des Fonds Structurel et d'Investissement Européens (FEDER ou FEADER), il s'agira d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire Occitanie, tout en restant dans les règles de gestion édictées en matière d'exécution de ces fonds (à savoir une gestion, un suivi et un reporting propre pour chaque ancienne région).

Un enjeu majeur est ainsi d'assurer **le partage d'expérience** entre les deux anciennes régions. Languedoc-Roussillon dispose, en effet, de nombreux instruments financiers dont certains ont été mis en œuvre dans le cadre de l'initiative JEREMIE lors de la période de programmation 2007-2013 (CREALIA, JEREMIE LR et un instrument de garantie de portefeuille). Le Languedoc-Roussillon dispose à ce titre d'une expérience dans la mise en œuvre et la gestion de ce type d'instrument qui pourrait bénéficier à ceux qui seront développés sur le territoire de l'ex région Midi-Pyrénées et de la région Occitanie dans son ensemble.

c) Accompagner et soutenir le processus de rapprochement entre les acteurs du financement et de l'accompagnement des PME dans les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), principalement pour les acteurs du financement en produits de microfinance et en fonds propres.

Au-delà des dispositifs régionaux de financement et d'accompagnement des PME, d'autres acteurs du financement et de l'accompagnement des PME ont suivi le processus de fusion des deux anciennes régions, en se rapprochant de leurs homologues sur l'autre territoire. C'est par exemple le cas des plateformes du réseau Initiative France dont les 21 plateformes présentes en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon se sont unifiées depuis le 1^{er} janvier 2016 pour former le nouveau réseau Initiative LR-MP. Ce processus de rapprochement est favorable aux PME en permettant une approche cohérente sur l'ensemble du nouveau territoire. Il n'implique naturellement pas d'abandonner l'ancrage local de ces acteurs qui leur permet de développer une expertise fine de leur contexte d'intervention, mais encourage les acteurs à partager leurs expériences et leurs savoirs sur l'ensemble du territoire afin d'en faire profiter toutes les PME dans des conditions similaires. Ceci concerne aussi bien les acteurs du financement (en particuliers les institutions de microfinance et les fonds d'investissement soutenus par la Région) que les acteurs de l'accompagnement des PME, comme les chambres consulaires, les incubateurs, les accélérateurs et les pôles de compétitivité. Dans ce contexte, la Région pourrait accompagner et soutenir ces rapprochements.

8.4.2 Recommandations sur le développement de nouveaux instruments financiers ou le renforcement/repositionnement d'instruments financement existants

d) Améliorer l'accès des PME au financement bancaire (en prêts à court, moyen et long-terme) en développant un produit de garantie dédié ou en renforçant les fonds de garantie existants pour l'ensemble des PME (quels que soient leur taille, stade de développement et/ou secteur).

Le financement bancaire reste très majoritairement la principale source de financement des PME en Midi-Pyrénées. Qu'il s'agisse de financer leur besoin en fonds de roulement, de renouveler leur outil de production ou d'investir, les PME mobilisent très largement les prêts à court, moyen et long-terme. Dans ce contexte, garantir l'accès des PME au financement bancaire est une condition pour leur développement et pour leur pérennité. Or, moins d'un tiers des PME en Midi-Pyrénées ont obtenu intégralement les prêts qu'elles ont demandés entre 2013 et 2015. Des gaps de financement pour la quasi-totalité des produits de prêts ont été constatés²³¹. Les principales difficultés rencontrées par les PME portent sur la qualité et le risque de leurs projets, tels que les banques les perçoivent. Les motifs de refus concernent ainsi une cote de solvabilité jugée comme insuffisante et un ratio potentiel/risque lui aussi jugé trop faible. Alors que les taux d'intérêt ne sont pas un obstacle dans le contexte actuel, l'enjeu pour les porteurs de projets est de convaincre les banques de s'engager sur les projets présentés et de leur proposer un niveau de risque qu'elles jugeront acceptable. Un produit de garantie et/ou de partage de risque serait pertinent dans ce contexte et permettrait un effet de levier auprès des fonds apportés par les banques.

Seules 10 % des PME en Midi-Pyrénées ont mobilisé des garanties publiques lors de la période 2013-2015 et cette proportion diminue avec la taille de l'entreprise. Alors que 25 % des entreprises de taille moyenne ont eu recours à ce type de garantie sur la période 2013-2015, seules 23 % des petites entreprises et 8 % des micro-entreprises en ont utilisé. De nombreuses PME pourraient donc bénéficier d'un accès plus large à des produits de garantie publique.

Ce produit pourrait prendre la forme d'un instrument financier sous forme d'une garantie et/ou d'autres produits de partage du risque (par exemple en vue de réduire les exigences de garanties avec un taux d'intérêt préférentiel et/ou au moyen d'une période de grâce plus longue). L'objectif serait de soutenir les PME manquant de garanties/cautions et d'encourager les banques à se porter sur des projets qu'elles jugent trop risqués à l'heure actuelle. Un tel instrument financier pourrait consister en un renforcement des instruments de garantie existants comme le Fonds Régional de Garantie (FRG MP) développé par la Région avec Bpifrance et/ou en un développement de nouveaux instruments qui complèteraient les produits de garantie existants, en proposant des conditions plus avantageuses et/ou en ayant un périmètre d'action large en ciblant davantage de bénéficiaires.

Enfin, deux éléments importants méritent d'être soulignés. Le premier porte sur le coût de la garantie. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, le coût de la garantie se renchérit relativement aux autres solutions de financement (ou de soutien au financement). Ce phénomène impacte l'attractivité des produits de garantie et donc leur mobilisation par les

²³¹ Seuls les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne ne présentent pas de gaps de financement. Davantage de détails sont apportés en Section 8.2.2.

porteurs de projets et/ou les banques. Il est dès lors important que cet enjeu soit pris en compte, que ce soit dans le cadre du développement d'un nouvel instrument financier de garantie – et ce dès sa conception – ou dans le cadre du renforcement des produits de garantie existants. Le second élément porte sur les efforts d'information qui doivent accompagner le développement d'un instrument de garantie, ou le renforcement des produits de garantie existants. Cet effort d'information devrait être dirigé vers les porteurs de projets et les banques. Un déficit d'information sur les produits de garantie existants a, en effet, été noté auprès des PME (voir recommandation « a »).

e) Améliorer l'accès des PME des secteurs agricole et agroalimentaire au financement bancaire en développant un produit de garantie dédié ou en renforçant/repositionnant les fonds de garantie existants.

Les difficultés mentionnées pour l'ensemble des PME dans la recommandation précédente s'appliquent tout particulièrement aux PME agricoles et de l'industrie agroalimentaire qui sont fortement dépendantes des prêts bancaires, et en particulier des prêts à moyen et long-terme en vue de financer leurs investissements matériels. Ces PME semblent par ailleurs rencontrer plus de difficultés à accéder aux prêts que le reste des PME. De plus, les cautions exigées par les banques semblent particulièrement importantes pour les projets agricoles avec des cautions personnelles exigées, des mises en garantie des équipements et des machines et parfois le nantissement de la DJA²³². L'apport de garantie et un partage de risques entre des acteurs publics et privés seraient dans ce contexte un levier d'action pertinent en Midi-Pyrénées.

Des produits de garantie existent déjà pour le secteur agricole. Toutefois, certains de ces produits disposent soit d'un périmètre d'intervention limité (par exemple la garantie FAG Agri de Midi-Pyrénées Actives), soit ils sont peu utilisés par les banques (par exemple la garantie proposée par la SIAGI). Ces produits nécessiteraient d'être renforcés ou complétés par un nouvel instrument financier. Un tel instrument réduirait le risque d'exposition des banques commerciales et soutiendrait les PME dans leur gestion quotidienne et dans leur stratégie d'investissement, notamment en évitant des cautions personnelles trop lourdes.

L'instrument de garantie ainsi développé serait complémentaire aux programmes actuels de subvention qui permettent également de consolider la structure financière des PME. Ces subventions demeurent en effet toujours pertinentes et nécessaires car elles financent souvent des investissements non-productifs essentiels pour la PME mais dont l'absence de rentabilité à court-terme ne permet pas de recourir à des prêts bancaires.

Cet instrument pourrait être développé en parallèle de mécanismes d'assistance technique pour ces PME. Le but de ces mécanismes serait de mieux intégrer ces PME au sein des réseaux et initiatives existants qui soutiennent l'accès au financement des PME mais qui ne ciblent pas (encore) particulièrement les PME du secteur agricole.

Comme déjà mentionné, il est nécessaire que le coût de la garantie et que l'information apportées aux porteurs de projets et aux banques soient considérés comme des éléments cruciaux de la réussite d'un nouvel instrument ou du repositionnement d'instruments financiers

²³² Dotation Jeune Agriculteur.

existants. A ce titre, il est recommandé que ces éléments soient pris en compte dès la (re)définition de(s) l'instrument(s).

f) Améliorer le financement des micro-entreprises de tout secteur et la création d'entreprises en renforçant l'offre de financement existante en produits de microfinance ou en développant un fonds dédié octroyant des micro-prêts.

Les produits de microfinance jouent un rôle important dans le financement de nombreuses micro-entreprises en leur permettant de financer des besoins de trésorerie et/ou des projets d'investissements, seuls ou en complément de prêts bancaires « classiques ». Or, des difficultés de financement des micro-entreprises ont été identifiées, c'est d'ailleurs la catégorie de PME qui en rencontre le plus. Un gap de financement sur les produits de microfinance a également été identifié (voir section 8.2.1). Les micro-entreprises, qui représentent plus de 95 % des PME en Midi-Pyrénées, bénéficieraient donc d'un renforcement de l'offre de produits en microfinance. Les produits de microfinance principalement requis concerneraient le financement en quasi-fonds propres (voir également recommandation « g, (ii) ») ou prêts d'honneur, les micro-prêts inférieurs à 25 000 € et la garantie de micro-prêts octroyés par les banques commerciales. Le renforcement de ces produits devraient aller de pair avec le renforcement (en termes de moyens de fonctionnement) des institutions de microfinance qui seraient susceptibles de les offrir. Dans la même optique, le renforcement de la coordination des réseaux régionaux de ces institutions de microfinance permettrait de les rendre plus efficaces et les services mieux lisibles pour les micro-entreprises et entrepreneurs bénéficiaires (voir également recommandation « c »).

g) Améliorer l'accès au financement en fonds propres, quasi-fonds propres et prêts participatifs de différents profils de PME en développant des outils d'investissement dédiés ou en repositionnant les fonds d'investissement ou instruments existants.

L'analyse de l'offre et de la demande de financement en fonds propres a permis d'identifier des besoins qui n'étaient pas couverts (ou couverts de manière insuffisante) par l'offre de financement existante. Pour certains de ces besoins, il s'agirait de renforcer et/ou d'affiner les instruments financiers existants, alors que pour d'autres, il s'agirait de développer de nouveaux instruments de financement en fonds propres. Ceci implique trois actions :

(i) Améliorer l'accès au financement en fonds propres et quasi-fonds propres des jeunes PME innovantes en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création en développant un outil d'investissement dédié ou en repositionnant les fonds d'investissement et/ou les instruments existants qui opèrent sur ces segments.

Les besoins de financement en fonds propres des entreprises innovantes en pré-amorçage/amorçage et/ou en création sont insuffisamment couverts, en particulier pour celles qui ne sont pas éligibles au seul instrument de ce type existant en Midi-Pyrénées, à savoir IRDInov. IRDInov se positionne en effet sur l'amorçage de projets issus de laboratoires de recherche. A l'occasion de discussions sur le renouvellement de son fonds, une redéfinition de son périmètre d'intervention pourrait être opérée afin d'inclure les projets non issus des laboratoires de recherche ; sachant que le nombre de tels projets semble important sur le territoire midi-pyrénéen. Il pourrait par exemple s'agir de projets

soutenus par l'incubateur Midi-Pyrénées dont la majorité n'est pas issue de laboratoires de recherche. Un besoin existe également pour ce type de projets sur le segment du capital-création. Les jeunes PME innovantes en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création bénéfieraient donc d'un repositionnement d'IRDInov sur des critères d'éligibilité plus larges et d'un nouvel instrument financier permettant de renforcer l'action d'IRDInov sur le capital-amorçage et le capital-création/risque avec des critères élargis. L'expérience en Languedoc-Roussillon du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) Emergence Innovation ²³³ et de JEREMIE LR pourrait dans ce cadre être valorisée. Par ailleurs, dans le contexte du financement des jeunes PME innovantes, certaines d'entre elles qui n'auraient qu'un accès limité à un fonds d'amorçage ou à un fonds de capital-risque (notamment en raison de besoins trop faibles pour intéresser ce type de fonds d'investissement) pourraient bénéficier de prêts participatifs (et donc de quasi-fonds propres) ou de prêts bonifiés dédiés au financement de l'innovation.

(ii) *Améliorer l'accès au financement en fonds propres des micro-entreprises non innovantes en renforçant les produits de quasi-fonds propres proposés par les institutions de microfinance.* Les micro-entreprises en Midi-Pyrénées sont souvent confrontées à une situation de sous-capitalisation qui pèse sur leur capacité à accéder à des financements par emprunt et donc à croître. Plus particulièrement, les micro-entreprises de secteurs traditionnels, comme l'artisanat ou l'agriculture, peuvent avoir besoin de montants assez faibles de financement en fonds propres pour pouvoir continuer à investir et/ou se développer. Ces entreprises ne sont toutefois pas la cible des fonds d'investissement opérant en Midi-Pyrénées, et rencontrent donc des difficultés à obtenir ce type de financement, alors qu'elles pourraient largement bénéficier d'une structure capitalistique renforcée, notamment pour faciliter leur accès au financement par emprunt. Pour ce profil de PME, un accès plus facile au financement en quasi-fonds propres apporté par les institutions de microfinance serait particulièrement bénéfique. Ceci suppose un soutien renforcé à apporter aux institutions de microfinance comme préconisé en recommandation « f ». Des obstacles au sein des micro-entreprises elle-mêmes existent également (frein culturel à l'ouverture du capital par exemple) et devraient être levés par des actions de communication et de pédagogie ciblées (voir recommandation « a »).

(iii) *Améliorer l'accès au financement en fonds propres des entreprises innovantes « ex-start-ups » en faisant évoluer le positionnement des fonds d'investissement existants.*

Après plusieurs années d'existence, les start-ups innovantes deviennent des PME innovantes en développement et ne bénéficient plus du même soutien apporté par les réseaux d'accompagnement régionaux. Elles se trouvent alors dans « la vallée de la mort » du financement alors qu'elles doivent poursuivre leurs investissements pour croître et commercialiser leurs produits/services. Ces PME bénéfieraient alors d'un meilleur accès aux fonds de capital-investissement existants, dont peu se positionnent sur ce type de besoins. Il s'agirait alors pour la Région d'encourager certains acteurs à s'ouvrir à ces PME, notamment les fonds de capital-développement, en veillant à ce qu'ils disposent des

²³³ FCPR actif depuis juillet 2012 et qui gère 32 M€ obtenu dans le cadre du Fonds National d'Amorçage (FNA). Il intervient sur des PME exclusivement en phase d'amorçage et est géré par SORIDEC.

compétences sectorielles pour le faire et que les PME disposent également du soutien technique nécessaire pour accéder au mieux à ces financements et faire croître leurs entreprises. En ce sens, l'expertise des fonds existants pourrait être renforcée concernant certaines filières et un accompagnement technique des ex-start-ups pourrait être envisagé en Midi-Pyrénées.

S'il est nécessaire de continuer à développer les instruments financiers consacrés au financement en fonds propres, il convient de rappeler que leur impact et leur valeur ajoutée dépendront avant tout du bon fonctionnement de l'écosystème d'acteurs du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées et des réseaux d'accompagnement des PME. Pour cela, la Région pourrait appuyer le rapprochement des acteurs du financement en fonds propres en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon, que ce soit au niveau des structures de capital-investissement que des réseaux de Business Angels. Par ailleurs, elle pourrait renforcer les liens existants entre les fonds d'investissement et d'autres institutions financières d'une part, et, d'autre part, entre les incubateurs, les accélérateurs et les pôles de compétitivité. La bonne coordination entre ces acteurs pourrait servir à sensibiliser les PME aux instruments financiers existants et les aider à acquérir une meilleure compréhension des produits proposés, comme déjà mentionné en recommandation « a ».

h) Améliorer l'accès au financement des projets de production d'énergies renouvelables (toutes filières) par le biais d'un instrument financier combinant un apport de fonds propres et la mise à disposition de subventions vouées à structurer les projets en amont.

Les projets de production d'énergies renouvelables ne rencontrent pas de difficultés à se financer dans leur grande majorité. Des problématiques ont cependant été identifiées pour deux types de projets, à savoir les projets recourant à des technologies innovantes et ceux utilisant un processus de méthanisation. La nature de ces deux types de projets est différente, mais ils profiteraient tout deux d'un renforcement de leurs fonds propres.

Les premiers peuvent porter sur toutes les filières, notamment celles présentant des modèles économiques stables et une ressource constante (éolien, photovoltaïque et hydroélectricité par exemple) et leur principale difficulté repose sur une technologie dont le niveau de maturité ne permet pas de disposer d'un historique important sur leurs rendements et leur qualité de fonctionnement. En d'autres termes, cette difficulté est liée au niveau de maturité des technologies qui, une fois stabilisées, pourraient profiter des mêmes conditions de financement que les technologies déjà éprouvées. Aussi, ces projets ont un potentiel souvent important et peuvent ouvrir de nouvelles opportunités sur l'ensemble des filières (mettant à jour de nouvelles formes d'exploitation des ressources énergétiques générées). Ils ont en ce sens un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs régionaux en matière de production d'énergies renouvelables. Le second type de projet porte sur les projets de méthanisation. Les difficultés que rencontrent cette filière semblent davantage structurelles, autrement dit liées à un modèle de production plus complexe et une rentabilité plus longue et incertaine. Toutefois, cette filière figure parmi les priorités régionales, notamment dans le cadre de l'Axe VIII du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 et présente un potentiel de développement en Midi-Pyrénées, en particulier en lien avec l'importance du secteur agricole.

Si la nature des difficultés de ces deux types de projets est en partie spécifique, ils rencontrent tous deux des difficultés à accéder au financement bancaire. Les banques se révèlent, en effet, plus exigeantes en matière d'apport en fonds propres et de garanties sur ces projets. La problématique de la garantie pourrait être traitée en assurant l'accès de ces projets aux produits de garantie existants et/ou qui pourraient être nouvellement créées (voir recommandation « e » pour la dimension agricole de la production d'énergies renouvelables par méthanisation). En revanche, ces projets bénéficieraient fortement d'un soutien sous forme de fonds propres que ce soit par le biais d'un renforcement d'un instrument existant (Midi-Pyrénées Energie Investissement – MPEI – notamment) ou la création d'un instrument dédié. Ceci est d'autant plus pertinent que MPEI a atteint sa capacité d'investissement maximal et que des discussions sont en cours sur le ré-abondement de son fonds, ainsi que sur son périmètre géographique d'intervention (un élargissement à l'ensemble du territoire de l'Occitanie étant actuellement en discussion). Cet instrument aurait vocation à améliorer l'accès des projets au financement bancaire, à la fois en consolidant leurs structures financières et en les crédibilisant vis-à-vis d'autres financeurs (des banques notamment).

Il convient de préciser que si les deux types de projets présentés précédemment seraient ceux qui auraient le plus besoin de ce type de soutien, **l'instrument de financement en fonds propres ne devrait pas se limiter à ces types de projets**. Afin d'assurer un volume d'activité suffisant et un niveau de risque en portefeuille équilibré, cet instrument pourrait également se porter sur des projets ne correspondant pas aux deux types de projets présentés plus haut mais ayant un caractère stratégique pour le territoire ; et ce quelle que soit la filière de production d'énergies renouvelables. Il s'agirait dès lors de mettre l'accent sur les retombées économiques du projet sur le territoire, ainsi que son impact environnemental et social en Midi-Pyrénées.

Enfin, cet instrument aurait également vocation à intervenir **en complémentarité d'autres formes de soutien** dont peuvent bénéficier ces projets, au premier rang desquelles les subventions de la Région ou de l'ADEME. En effet, ces subventions ont toutes leur raison d'être et doivent être comprises et développées en complémentarité avec des financements bancaires et des financements soutenus par des instruments financiers. Ceci pour deux raisons. D'une part ces subventions participent à la structuration des projets en amont ; à un moment où ces projets rencontrent des besoins de trésorerie (pour le financement d'études de faisabilité préalables et le financement de démarches administratives par exemple) alors même qu'ils ne génèrent pas encore cette trésorerie. D'autre part, ces subventions consolident les plans de financement et ont, à ce titre, un rôle important vis-à-vis des banques qui attendent le plus souvent l'octroi des subventions avant de se prononcer sur ces projets. Disposer de subventions permet ainsi à ces projets d'avoir un meilleur accès au financement bancaire ou au financement soutenu par un instrument financier. Si la Région décidait dès lors de développer et mettre en œuvre un instrument financier octroyant du financement en fonds propres pour des projets de production d'énergies renouvelables, il serait dans l'intérêt des projets et de l'instrument que ce dernier dispose d'une « composante subvention » soutenant la structuration des projets en amont avec un transfert de l'attribution de subventions à l'organisme gestionnaire de l'instrument financier.

Volet 2 – Proposition de stratégie d'investissement

9 Propositions de stratégie d'investissement

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 prévoit l'utilisation d'instruments financiers dans le but de favoriser l'accès au financement des PME du territoire et de les rendre plus compétitives. Dans le cadre de l'Objectif Thématique 3 « Renforcer la compétitivité des PME » (OT 3), il est prévu de mobiliser des ressources au sein d'instruments financiers pour les Priorités d'Investissement suivantes :

- 3a – Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ; et
- 3d – Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation.

En 2017, la défaillance du marché sur le financement de la dette des entreprises de l'ex région Midi-Pyrénées s'élèvera à près de 1,1 Mds€ pour les produits de prêts pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne et se situera aux alentours de 400 M€ pour les produits de prêts pour les micro-entreprises. Un besoin de financement non couvert sur le marché des produits de microfinance a également été estimé aux environs de 280 M€. Concernant les besoins en fonds propres la défaillance de marché est estimée entre 49 M€ et 342 M€.

Il importe de considérer que certaines conditions de marché (par exemple : le manque d'investissement durant la crise, une connaissance limitée des instruments financiers disponibles et des acteurs les proposant ainsi qu'un environnement économique incertain) peuvent conduire les PME à surestimer leurs besoins de financement pour l'avenir. En conséquence, les gaps de financement estimés ne doivent pas être perçus par les décideurs politiques comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être intégralement comblés par des instruments financiers développés en vue de catalyser le financement privé à destination des PME. Les gaps de financement ainsi calculés se révèlent avant tout des indicateurs des besoins de financement de l'économie en Midi-Pyrénées. Ils suivent les méthodologies présentées et détaillées dans le premier volet de la présente étude en soutien à l'évaluation *ex ante* en Midi-Pyrénées et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché rencontrées par les PME sur ce territoire.

Afin de pallier ces défaillances, la présente étude préconise certains types d'instruments financiers pour lesquels il serait souhaitable d'apporter un soutien financier (par le biais des Fonds ESI et/ou par d'autres sources publiques) ainsi que des mesures complémentaires. Il est donc recommandé à la Région Occitanie de mobiliser ses Fonds ESI comme suit :

- Faciliter le financement (en prêts et en fonds propres) des PME en général, afin de renforcer leur compétitivité (répondant ainsi à l'Objectif Thématique 3) par le biais d'intermédiaires financiers ayant fait leur preuve dans la gestion des fonds structurels (notamment en termes d'efficacité, d'expérience, de risque opérationnel et d'audit) ;

- En utilisant notamment les ressources du FEDER et du FEADER afin de développer et mettre en œuvre:
 - D'une part :
 - Un **instrument de garantie ayant la forme d'une garantie de portefeuille des premières pertes** (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »). Cet instrument aurait un champ d'intervention très large en termes de secteurs d'activité, de tailles de PME et de stades de développement soutenus. Il aurait l'avantage de couvrir une partie du risque d'un ou de plusieurs intermédiaire(s) financier(s) et de permettre aux PME, notamment les micro-entreprises, de l'ex région Midi-Pyrénées d'avoir accès au crédit bancaire à des conditions préférentielles (incluant en particulier une réduction des garanties/cautions personnelles exigées, réduction du taux d'intérêt et/ou un coût de garantie très faible voire nul) ;
 - Un **instrument de co-investissement**, ciblant les jeunes PME innovantes en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création, et ayant pour objectif de couvrir les besoins de financement en fonds propres spécifiques de ces PME, tout en catalysant des fonds provenant d'acteurs privés du capital-investissement présents en Midi-Pyrénées ou non (fonds d'investissement et Business Angels notamment) ;
 - Un **instrument de partage de risques dédié à la microfinance** qui prendrait la forme d'un **fonds de dette octroyant des micro-prêts** aux micro-entreprises ; et
 - Un **instrument financier proposant du financement en fonds propres aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables** par le biais d'un **fonds de co-investissement dédié**.
 - D'autre part :
 - Compte tenu des ressources FEADER dont dispose la Région Occitanie pour le territoire de l'ex Midi-Pyrénées, il est également suggéré, à titre de projet pilote et en lien avec les développements actuels en ex région Languedoc-Roussillon, de mettre en œuvre un instrument financier permettant de couvrir le risque d'un (ou de plusieurs) intermédiaire(s) financier(s) allouant des prêts pour financer les investissements des PME des secteurs agricole et de l'agroalimentaire en ex Midi-Pyrénées au moyen d'une **garantie de portefeuille des premières pertes** (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »). Cet instrument financier permettrait de passer progressivement d'un financement de subvention à un financement plus pérenne de l'économie agricole en Midi-Pyrénées et d'aligner l'offre de financement sur les deux territoires constituant à présent la région Occitanie.
- Ainsi, au regard des ressources des fonds FEDER et FEADER dont dispose la Région Occitanie pour le territoire de l'ex Midi-Pyrénées, il est suggéré de mobiliser une partie de ces fonds FEDER et FEADER dans les cinq instruments suivants en Midi-Pyrénées :
- Un **instrument de garantie** qui couvrirait les premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME du territoire en vue de leur faciliter l'accès au financement bancaire à des conditions plus favorables (en termes de garantie/caution exigée, de taux d'intérêt et de coût de garantie) ;

- Un **instrument de co-investissement** ayant pour objectif de renforcer le haut-de-bilan des PME de l'ex Midi-Pyrénées en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou en création avec une attention particulière sur les jeunes PME innovantes ;
- Un **instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts** pour le financement de micro-entreprises (de tout secteur, de toute taille et de tout stade de développement) en vue de favoriser la création d'entreprises et le financement de micro-entreprises non-innovantes de secteurs traditionnels ;
- Un **instrument de financement en fonds propres** pour renforcer le haut-de-bilan des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables (toutes filières confondues) combiné avec des subventions vouées à structurer les projets en amont ; et
- Un **instrument de garantie** qui couvrirait les premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire afin de permettre aux agriculteurs et aux PME de l'IAA d'accéder plus facilement au crédit bancaire et à de meilleures conditions (en termes de garantie/caution exigée, de taux d'intérêt et de coût de garantie).

Les quatre premiers instruments financiers mobiliseraient des fonds FEDER : les trois premiers mobiliseraient des fonds FEDER de l'OT 3 et le quatrième instrument mobiliserait des fonds FEDER de l'OT 4. Le cinquième instrument mobiliserait des fonds FEADER.

Les caractéristiques techniques des instruments financiers évoqués ci-dessus devront être en cohérence avec les règles d'aides d'Etat – notamment la réglementation *de minimis* et le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)²³⁴ – et pourront s'inspirer, autant que faire se peut, des instruments « prêts à l'emploi » (« off-the-shelf ») développés par la Commission Européenne²³⁵. Ils pourront également bénéficier d'un soutien de la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) en vue d'accroître l'effet de levier de chacun des instruments financiers proposés lorsque cela est possible et souhaitable au regard du contexte midi-pyrénéen.

Par ailleurs, dans le cas éventuel de la contribution d'une institution financière à un Fonds-de-Fonds ou à un instrument financier en particulier (telle que par exemple la Banque Européenne d'Investissement), permettant la création d'instruments financiers ayant une masse critique importante et ainsi répondant au mieux aux besoins/volumes estimés dans le premier volet de la présente étude, il pourrait être envisagé que les ressources attribuables au soutien versé par les Fonds ESI puissent être réutilisées pour la rémunération préférentielle de ces investisseurs privés ou publics.

En lien avec les recommandations du premier volet de la présente étude, des mesures complémentaires pourraient être envisagées :

- Améliorer l'impact des instruments financiers existants et futurs grâce à une meilleure information des PME quant à leur existence, leur périmètre et leur modalités de mise en œuvre, ainsi qu'une meilleure compréhension des bénéfices et opportunités offerts par

²³⁴ Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

²³⁵ Règlement d'exécution n°964/2014 de la Commission du 11 septembre 2014 portant modalités d'application du règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions standards pour les instruments financiers.

- certains produits financiers (produits de garantie, fonds propres, produits de microfinance et prêts bonifiés) ;
- Aligner et harmoniser la conception, la mise en œuvre et la gestion des instruments financiers existants à travers les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), ainsi que ceux qui seront nouvellement conçus et mis en œuvre ; et
 - Accompagner et soutenir le processus de rapprochement entre les acteurs du financement et de l'accompagnement des PME dans les deux ex régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), principalement pour les acteurs du financement en produits de microfinance et en fonds propres.

La mise en place des instruments financiers tels que détaillés dans la présente proposition de stratégie d'investissement ne doit pas être considérée comme des instruments additionnels qui viennent s'ajouter à la palette d'outils existants. Les instruments financiers proposés sont à considérer, pour la période de programmation 2014-2020, comme la continuation et l'approfondissement de l'offre de financement actuellement apportée par les instruments financiers existants. Ils doivent également être considérés dans le cadre d'une recherche de complémentarité avec les développements actuels en ex région Languedoc-Roussillon.

De plus, les montants envisagés pour ces instruments financiers pourraient également être apportés en contribution à des instruments financiers existants gérés par la Région. Toutefois l'environnement juridique et règlementaire devra être analysé au préalable pour en évaluer la possibilité.

Ces montants proposés sont par ailleurs indicatifs. Ils résultent de l'analyse conduite dans le premier volet de la présente étude et pourront être revus par la Région lors de la conception de chacun des instruments financiers.

Par ailleurs, il importe de noter que la présente stratégie d'investissement n'évoque pas les interventions type « avances remboursables » car la réglementation actuelle ne considère pas ces interventions comme des instruments financiers.

Les instruments financiers proposés ci-dessus pourraient aussi avantageusement être complétés par des programmes d'assistance technique mis en œuvre par l'Autorité de Gestion lorsque ces derniers se révèlent pertinents. Une « composante subvention » est ainsi proposée dans le cadre de l'instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables.

Enfin, en parallèle de la mise en œuvre d'instruments financiers sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées, la Région Occitanie pourrait, à l'aune de l'expérience réussie de JEREMIE en Languedoc-Roussillon, poursuivre ses efforts d'accompagnement des PME dans le respect de ses compétences, de ses moyens financiers et humains, et dans un contexte de partenariat public/privé. Au regard de l'analyse conduite dans le premier volet de la présente étude – et du besoin d'accompagnement ressenti par les PME qui a été mis en lumière dans cette analyse – cette initiative est bienvenue sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées. Elle doit être pensée et mise en application en parallèle des instruments financiers ; et ceci aussi bien en Midi-Pyrénées qu'en Languedoc-Roussillon afin de permettre aux PME de l'ensemble de l'Occitanie de bénéficier du même soutien technique dans leur accès au financement.

9.1 Proposition de stratégie d'investissement : analyse par instrument/produit financier

9.1.1 Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)

Au regard de la situation de l'accès au financement des PME en Midi-Pyrénées, un instrument de garantie de portefeuille permet de soutenir des prêts (à court, moyen et long-terme) accordés aux PME en offrant une protection du risque de crédit à (aux) l'intermédiaire(s) financier(s) sous la forme d'une garantie limitée aux premières pertes du portefeuille qui devra être constitué. Ceci permet de réduire les difficultés particulières auxquelles les PME sont confrontées dans leur accès au financement en raison (i) de l'absence de garanties suffisantes et (ii) d'un risque de crédit relativement élevé perçu par les banques.

Les avantages de cet instrument envisagés pour les PME :

1. Une réduction de la garantie/caution personnelle exigée par la banque ;
2. Une réduction du taux d'intérêt des prêts (par rapport à un prêt ne bénéficiant pas du concours de l'instrument financier) ;
3. Un coût de la garantie inférieur au taux du marché, voire même gratuite, pour la PME ;
4. Un délai de grâce /un différé supérieur (à celui qui aurait été octroyé sans le concours de l'instrument financier) ; et
5. Un possible accompagnement des PME ; en particulier pour celles en phase de primo-développement (création depuis moins de 5 ans).

Ces éléments dépendent des conditions exigées par l'Autorité de Gestion lors de la sélection de(s) l'intermédiaire(s) financier(s), des offres proposées par les banques candidates et des négociations entre l'Autorité de Gestion et ces candidats sur ces différents points. Cet instrument prévoit qu'une garantie soit émise au bénéfice d'un (ou de plusieurs) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) au travers d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel d'offres. La garantie couvrira, de manière partielle (par exemple entre 50 % à 80 %), le risque de crédit associé à chaque nouveau prêt octroyé à une PME. Ces nouveaux prêts seront alors insérés dans le portefeuille garanti dans la limite de la contribution de l'Autorité de Gestion à cet instrument (limite dénommée « taux plafond »).

Cette garantie couvrira partiellement les pertes (pertes relatives au non-paiement du capital et des intérêts) encourues par l' (les) intermédiaire(s) financier(s). Les étapes relatives à l'octroi, l'analyse, la documentation et l'allocation des prêts aux PME devront être effectuées par l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s), selon ses (leurs) procédures usuelles. Ainsi, l' (les) intermédiaire(s) financier(s) conservera (conserveront) la relation de crédit directe avec chaque PME. Afin d'assurer un alignement des intérêts entre la contribution publique (FEDER et/ou régionale), une partie du portefeuille de prêts ne sera pas couverte et ainsi l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) en assumera (assumeront) le risque.

Les opérations de financement des PME (selon des critères d'éligibilité prédéfinis pour chacun des prêts et au niveau du portefeuille) seront couvertes automatiquement, par le biais d'un rapport transmis par exemple trimestriellement jusqu'à la fin de la période d'inclusion. Cette période d'inclusion qui sera de l'ordre de 2 à 5 ans (à définir précisément ultérieurement,

notamment sur la base des objectifs de l'Autorité de Gestion au regard de la période de programmation 2014-2020) mais qui en aucun cas dépassera la période d'éligibilité de l'Article 65 du règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013. Dans le cas d'une garantie gratuite, aucune prime de garantie ne sera payée par l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) dans le cadre de cet instrument financier, cependant il devra répercuter cet avantage au niveau de la PME.

En accord avec les règlements communautaires, les types de financement admis pourront financer aussi bien les crédits d'investissement (actif corporels et incorporels) que le fonds de roulement (dans les limites imposées par la réglementation).

L'instrument de garantie de portefeuille permet aussi de soutenir des dettes obligataires émises par les PME. Un tel soutien devrait être considéré à la suite d'une analyse plus fine ; analyse qui inclurait également une bonne compréhension de la propension au risque d'éventuels intermédiaires financiers au regard ce type de produit.

Au regard des recommandations proposées dans le premier volet de la présente étude, il serait souhaitable que cet instrument de garantie :

- Permette un transfert important des bénéfices de(s) l'intermédiaire(s) financier(s) vers les PME en termes (i) de caution/garantie personnelle exigée, (ii) de taux d'intérêt, (iii) de coût de la garantie et (iv) de délai de grâce/différé ;
- Porte une attention particulière aux PME ayant été créées depuis moins de 5 ans, en primo-développement, et ayant besoin d'un prêt d'un montant inférieur à 25 000 €. Ce type de cible pourrait représenter un certain pourcentage du portefeuille à construire (environ 10 % par exemple). Un accompagnement spécifique qui prendrait la forme d'une assistance technique sous forme de subventions permettant aux PME de développer leurs projets en amont pourrait également être envisagé pour ce type de PME qui demandent davantage de suivi que la moyenne ; et
- Puisse être mis en œuvre par plusieurs intermédiaires financiers en fonction du résultat du processus de sélection compétitif mis en place par l'Autorité de Gestion.

Les caractéristiques de cet instrument financier sont détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 70 : Présentation de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts

Instrument financier 1 - Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME ("FLPG – First Loss Portfolio Guarantee")	
Nature / Type de produit	Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME
Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'intention de la Région Occitanie de mobiliser 26 M€ sur les instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 ; • Des défaillances de marché liées à l'accès au crédit bancaire (par exemple : demande de caution/garantie personnelle élevée, maturité des prêts inadaptés aux besoins des PME, coût de garanties existantes élevé, période de grâce actuellement trop courte) ; et • De la vision de la Région Occitanie en matière d'instruments financiers en ex Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020. <p>Une proposition de montant est de 25 M€ à 30 M€ (afin de permettre la sélection de plusieurs intermédiaires financiers et ainsi une augmentation</p>

Instrument financier 1 - Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME
 (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)

	de l'effet de levier). Ces fonds proviendraient de l'OT 3 (fonds FEDER et contrepartie nationale).
Effet de levier escompté	De x3 à x5.
Montant de financement en faveur des PME ciblées	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • De l'effet de levier escompté. <p>Au regard de la proposition de 25 M€ – 30 M€, le montant de prêts potentiellement octroyés aux PME s'inscrit entre 75 M€ et 150 M€.</p>
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	<p>Toutes les PME de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (création, développement, transmission), sauf exceptions²³⁶.</p> <p>Pour des montants de prêts à partir de 0 € (montant maximum à définir).</p> <p>Cet instrument financier dispose d'un champ d'intervention étendu et d'une population cible par définition large car les défaillances de marché identifiées pour les prêts touchent toutes catégories de tailles de PME, dans tous les secteurs d'activité et à tous les stades de développement. Cet instrument financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond aux défaillances de marché identifiées (dans le premier volet de la présente étude) ; • Permet de financer des PME dont la cotation Banque de France est considérée comme « correcte » (cotation 4) voire « faible » (cotation 5), et qui auraient des difficultés à se financer autrement ; • Permet de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur des cibles particulières telles que les PME en primo-développement ; • Permet aux PME (incluant TPE et entrepreneurs) de disposer de prêts à court, moyen et long-terme à des conditions préférentielles (taux d'intérêt réduit, diminution de caution/garantie personnelle exigée, maturité du prêt plus longue, et période de grâce plus longue) ; • Permet de financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) dans la limite de la réglementation européenne ; • Peut être mis en œuvre par un ou plusieurs intermédiaires financiers et ainsi toucher un maximum de PME ; et • Couvre les premières pertes d'un portefeuille que l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) devra (devront) construire.
Périmètre géographique	Ex région Midi-Pyrénées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les difficultés d'accès au crédit (pour les prêts à court, moyen et long-terme) rencontrées par les PME de toutes tailles (incluant TPE et entrepreneurs) dans le cadre de leur recherche de financement bancaire car (i) les banques commerciales considèrent leurs projets trop risqués et/ou « non bancables » et (ii) ces PME ne disposent pas nécessairement du cautionnement personnel requis par une banque commerciale ; • Faciliter le financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'investissement ; • Soutenir le développement des PME en Midi-Pyrénées ; et • Compléter l'offre de financement et les instruments de garantie existants (notamment ceux proposés par Bpifrance, sachant que Bpifrance n'octroie pas de garantie de portefeuille, mais des garanties individuelles pour chaque projet/PME).

²³⁶ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

Instrument financier 1 - Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME
 (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)

Détails	<ul style="list-style-type: none"> Cet instrument apporte une protection du risque de crédit de l'intermédiaire financier (et potentiellement plusieurs intermédiaires financiers) sous la forme d'une garantie limitée aux premières pertes d'un portefeuille qu'il s'agit de définir et de construire ; Cette garantie peut couvrir une part significative du risque (élément à définir lors de l'appel à manifestation d'intérêt ou de l'appel d'offres) au regard de prêts inclus au sein d'un (de) portefeuille(s) préalablement défini(s) par l'(ou les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) ; Cette garantie peut couvrir des pertes (pertes relatives au non-paiement du capital et des intérêts du prêt) que l'(les) intermédiaire(s) financier(s) peut (peuvent) rencontrer ; Au regard de la réglementation européenne, cette garantie peut couvrir le Besoin en Fonds Roulement (BFR) et le financement d'investissements (actifs corporels et incorporels) ; Les étapes relatives à la réception, l'analyse, la documentation, le traitement de dossier, l'octroi de prêts et son suivi devront être effectuées par l'(ou les) intermédiaire(s) financier(s) selon les procédures de marché usuelles existantes. Cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) aura (auront) donc une relation de crédit directe avec la PME et/ou l'entrepreneur (bénéficiaire final) et l'(les) intermédiaire(s) financier(s) assumeront (assumeront) une partie du risque ; Possibilité de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur : <ul style="list-style-type: none"> Les PME en primo-développement de moins de 5 ans (potentiellement avec un objectif constituer 10 % du portefeuille par exemple).
Avantages attendus pour la PME	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du niveau de la caution/garantie personnelle exigée auprès de la PME par la banque dans le cadre de la demande de prêt ; Diminution du taux d'intérêt demandé prêt (par rapport à un prêt sans le concours de l'instrument) ; Coût de la garantie potentiellement inférieur au taux du marché (voire nul) ; Possibilité de maturités plus longues des prêts octroyés, notamment en matière d'investissement ; et Possibilité d'un délai de grâce / un différé supérieur à la politique usuelle de l'(ou des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s).
Analyse des défaillances de marché (Article 37 (2) a))	Voir le premier volet de la présente étude.
Résultats socio-économiques attendus / Valeur Ajoutée de l'instrument financier (Article 37 (2) b))	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier ; Promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises ; Amélioration des projets de PME ; Création d'emplois ; Création d'entreprises ; Réduction du chômage ; Soutien au développement des PME ; Réutilisation des Fonds ESI ; Possibilité de mettre l'accent sur des catégories de bénéficiaires finaux particuliers (entrepreneurs, TPE et PME en primo-développement par exemple) ; Partage du risque avec le secteur privé (par le biais de(s) l'intermédiaire(s) financier(s)) ; et

Instrument financier 1 - Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)	
	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des compétences de(s) l'intermédiaire(s) financier(s) pour la sélection des projets.
Cohérence avec les autres formes d'interventions publiques visant le même marché (Article 37 (2) b))	<p>Cet instrument serait mis en place par un nombre limité d'intermédiaires financiers sélectionnés par un appel à manifestation d'intérêt ou un appel d'offres, permettant ainsi une coexistence avec les instruments de garantie existants proposés par Bpifrance, Midi-Pyrénées Actives et la SIAGI (qui présentent des caractéristiques différentes).</p> <p>Cet instrument viendrait ainsi en complémentarité des fonds de garantie existants sans entrer en concurrence avec eux dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les défaillances de marché identifiées et les besoins des PME sont suffisamment importants pour que plusieurs fonds ou instruments de garantie coexistent ; Les fonds et instruments de garantie qui coexisteraient disposeraient de logiques et de fonctionnements différents (les garanties de portefeuille étant très différentes des garanties projet-par-projet) ; et où Il ne serait mis en place que par un nombre limité d'intermédiaires financiers.
Cohérence avec le Cadre Stratégique Commun et le PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020	<p>Cet instrument de garantie serait en cohérence avec les Objectifs Thématiques suivants (liste non-exhaustive d'Objectifs Thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> OT 3 – Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP).
Aides d'Etat, proportionnalité de l'intervention envisagée et mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché (Article 37 (2) b))	<p>En vue de minimiser les distorsions du marché, cet instrument serait mis en place sous le régime du <i>de minimis</i> et l'(les) intermédiaire(s) financier(s) serait (seraient) responsable(s) de calculer l'Equivalent Subvention Brute (ESB).</p>
Estimation des ressources publiques et privées (Article 37 (2) c))	<p>Au regard de l'effet de levier estimé entre x3 et x5, la proposition de 25 M€ – 30 M€ en provenance des Fonds ESI et de la Région (contrepartie nationale) généreraient de 75 M€ à 150 M€ en provenance de ressources privées apportées par les intermédiaires financiers.</p>
Evaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés (Article 37 (2) c))	<p>Elément non applicable pour un instrument de ce type.</p>
Evaluation des enseignements tirés d'instruments similaires (Article 37 (2) d))	<p>Voir le premier volet de la présente étude.</p>
Stratégie d'investissement proposée avec produits, cibles, et combinaison avec des subventions (Article 37 (2) e))	<p>Voir le second volet de la présente étude et en particulier les éléments du présent tableau.</p> <p>Une combinaison avec des subventions est pertinente dans le cadre d'un soutien technique à apporter aux dirigeants de PME.</p>

Instrument financier 1 - Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)	
Résultats escomptés et indicateurs de suivi possibles en vue de suivre les résultats (Art. 37 (2) f))	<p>Concernant les résultats escomptés, voir les objectifs du présent instrument financier et les avantages attendus pour les bénéficiaires finaux (PME).</p> <p>Concernant les indicateurs de suivi, voici une liste non-exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME soutenues (avec une répartition micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) ; • Nombre d'entrepreneurs soutenus ; • Secteur des PME soutenues ; • Stade de développement des PME soutenues ; • Cote de solvabilité des PME soutenues ; • Nombre d'employés dans la PME au moment de l'inclusion dans le portefeuille ; • Montant total octroyé aux PME ; • Montant moyen octroyé aux PME ; et • Effet de levier.
Dispositions permettant le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex-ante (Art. 37 (2) g))	<p>La stratégie d'investissement proposée dans la présente étude a vocation à inspirer l'Autorité de Gestion lors de l'élaboration de sa stratégie d'investissement pour l'ex région Midi-Pyrénées. Elle ne peut être transposée en l'état car elle ne tient pas compte de l'engouement des intermédiaires financiers vis-à-vis de certaines caractéristiques des instruments financiers proposés, et notamment (i) les règles de sélection des intermédiaires financiers, (ii) les mécanismes spécifiques aux instruments (par exemple la gestion du risque de contrepartie ou de portefeuille), (iii) les règles liées à l'utilisation des Fonds ESI, et (iv) les obligations des intermédiaires financiers sélectionnés parmi lesquels le monitoring, le reporting, le contrôle du de minimis, l'audit, ainsi que les actions de communication et de visibilité des dispositifs.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement par l'Autorité de Gestion, les éléments d'analyse et les résultats qui ont permis de finaliser cette proposition de stratégie d'investissement pourront être réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors de la mise en œuvre de chacun des instruments financiers proposés ; et ce à condition que l'Autorité de Gestion estime que l'évaluation ex-ante ne peut plus représenter fidèlement les conditions de marché existantes au moment du lancement de l'Instrument Financier considéré (soit car ces conditions de marché ont évolué entre-temps soit car d'autres instruments financiers semblent plus appropriés depuis la finalisation de la présente étude).</p>

9.1.2 Instrument de co-investissement en soutien des PME en amorçage, pré-amorçage et/ou création

Cet instrument financier vise à soutenir de jeunes PME en phase de d'amorçage, de pré-amorçage et/ou de création ; et en particulier celles disposant d'un projet innovant. L'apport en fonds propres financera ainsi les phases de la PME dont le risque est élevé et où les ressources pour financer les fonds propres et les investissements immatériels sont difficiles à trouver.

Afin d'assurer à l'Autorité de Gestion un effet d'alignement maximal entre la contribution publique et la contribution privée, l'instrument de co-investissement permettra aux PME de bénéficier d'un effet de levier important (voir le tableau ci-après).

Dans ce cadre, les objectifs de l'instrument de co-investissement pourraient être les suivants (liste non-exhaustive) :

- Renforcer le financement en fonds propres des PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et/ou de création au niveau régional. Le taux d'intervention de la contribution publique sera variable et fonction de la phase de la PME dans son cycle de développement. Ainsi, le niveau de contribution publique devra être en cohérence avec l'Article 21 du règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 ;
- Renforcer le financement des entreprises à fort potentiel en Midi-Pyrénées (projets innovants ou non innovants) ;
- Co-investir avec des opérateurs de marché (Business Angels et fonds de capital-investissement, notamment de capital-risque) présents en Midi-Pyrénées ou en Occitanie ainsi qu'attirer, entre autres, des opérateurs de capital investissement extérieurs qui, en général, n'opèrent pas en Midi-Pyrénées ; et
- Monter des opérations dans une logique commerciale, motivée par la recherche d'un profit à moyen-terme.

Un intermédiaire financier sera sélectionné au travers d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel d'offres et aura la responsabilité de gérer le fonds de co-investissement. Ce fonds de co-investissement devra co-investir dans le capital des PME, avec une contribution provenant de ses ressources propres (dans des limites et des pourcentages à définir lors des négociations entre l'Autorité de Gestion et les gestionnaires de fonds candidats) ainsi qu'avec la contribution d'autres partenaires de co-investissement privés qui pourront être des Business Angels, des fonds de capital-risque ou d'autres fonds d'investissement. Ces autres fonds devront être économiquement et juridiquement indépendants du fonds de co-investissement. De plus, le gestionnaire du fonds de co-investissement sera une entité indépendante qui prendra toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement avec la diligence d'un gestionnaire professionnel. L'intermédiaire financier sélectionné devra être économiquement et juridiquement indépendant de l'Autorité de Gestion. Enfin, la gouvernance du fonds de co-investissement devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du gestionnaire du fonds de co-investissement.

L'appel à manifestation d'intérêt ou l'appel d'offres devra prévoir que l'intermédiaire financier ait les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et/ou européen pour exercer cette activité, comme par exemple l'agrément des sociétés de gestion suite à l'entrée en vigueur des effets de la directive AIFM²³⁷.

Tableau 71 : Présentation de l'instrument de co-investissement

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement	
Nature / Type de produit	Instrument de co-investissement apportant du financement en fonds propres et quasi-fonds propres à des PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création (notamment des jeunes PME innovantes)

²³⁷ Règlement délégué n°694/2014 de la Commission du 17 décembre 2013 complétant la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes techniques de réglementation déterminant des types de gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Directive AIFM).

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement	
Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'intention de la Région Occitanie de mobiliser 26 M€ sur les instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 ; • Des défaillances de marché observées concernant l'accès au financement en fonds propres et quasi-fonds propres en Midi-Pyrénées ; et • De la vision de la Région Occitanie pour les instruments financiers en ex Midi-Pyrénées de la période de programmation 2014-2020. <p>Une proposition de montant est de 15 M€ à 20 M€ (afin de permettre la constitution d'un fonds de taille conséquente au regard du territoire midi-pyrénéen). Ces fonds proviendraient exclusivement de l'OT 3 (fonds FEDER et contrepartie nationale).</p>
Effet de levier escompté	Le degré d'intervention de l'instrument financier dépendra de la phase de développement de la PME (voir Article 21 du Règlement Général d'Exemption par Catégorie ; RGEC) ²³⁸ .
Montant de financement en faveur des PME ciblées	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; • Des phases de développement ciblées par l'instrument (potentiellement en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création).
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les PME de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (avec une priorité sur les PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création), sauf exceptions²³⁹ ; et • Une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») pourra être portée sur des cibles particulières telles que les jeunes PME innovantes.
Périmètre géographique	Ex région Midi-Pyrénées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création (devant recourir à une augmentation de capital pour se développer) ; • Renforcer la capitalisation des PME à fort potentiel qui ont des projets innovants en ex Midi-Pyrénées ; • Favoriser la structuration et le renforcement du marché des fonds propres en Midi-Pyrénées et notamment les Business Angels ; et • Compléter l'offre de financement en fonds propres existante, co-investir avec des opérateurs de marché (Business Angels, fonds d'investissement et autres) présents dans la région et attirer, entre autres, des investisseurs extérieurs qui, en général, n'opèrent pas dans en Midi-Pyrénées.
Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'intervention de la contribution publique dans le financement de chaque opération sera variable et fonction de la phase de la PME dans son cycle de développement. Ainsi, le niveau de contribution publique devra être en cohérence avec l'Article 21 du règlement n°651/2014 du 17 juin 2014 ; • Le gestionnaire du fonds de co-investissement sera une entité indépendante qui prendra toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement en tant que gestionnaire professionnel,

²³⁸ Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des Articles 107 et 108 du Traité.

²³⁹ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement

	<p>économiquement et juridiquement indépendant de l'Autorité de Gestion ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du fonds de co-investissement devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du gestionnaire du fonds de co-investissement ; • L'appel à manifestation d'intérêt ou l'appel d'offres devra prévoir que les intermédiaires financiers candidats aient les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et/ou européen pour exercer cette activité de gestionnaire de fonds, comme l'agrément des sociétés de gestion faisant suite à l'entrée en vigueur de la directive AIFM ; • Possibilité de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur : <ul style="list-style-type: none"> – Les PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et en création ; – Les jeunes PME innovantes ; et – Les secteurs d'avenir en ex Midi-Pyrénées, tels que : les Technologies de l'Infomation et de la Communication (TIC) et l'aéronautique (les énergies renouvelables auront un instrument financier dédié ; l'instrument financier 4).
Avantages attendus pour la PME	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement de la part de l'intermédiaire financier (gestionnaire du fonds de co-investissement) dans le capital de la PME au moyen des ressources des Fonds ESI, des ressources régionales, de ses propres ressources et de ressources d'autres investisseurs à mobiliser.
Analyse des défaillances de marché (Article 37 (2) a))	<p>Voir le premier volet de la présente étude.</p>
Résultats socio-économiques attendus / Valeur Ajoutée de l'instrument financier (Article 37 (2) b))	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier ; • Promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises ; • Amélioration des projets de PME ; • Création d'emplois ; • Création d'entreprises ; • Réduction du chômage ; • Soutien au développement des PME ; • Réutilisation des Fonds ESI ; • Possibilité de mettre l'accent sur des catégories de bénéficiaires finaux particuliers (en termes de phases de développement des PME et d'opportunité en matière d'innovation) ; • Partage du risque avec le secteur privé (par le biais de l'intermédiaire financier et d'autres co-investisseurs) ; et • Utilisation des compétences de l'intermédiaire financier pour la sélection des projets.
Cohérence avec les autres formes d'interventions publiques visant le même marché (Article 37 (2) b))	<p>Cet instrument financier viendrait compléter la tendance actuelle dans la Région Occitanie à attirer et structurer de plus en plus le secteur du financement en fonds propres dont l'offre est actuellement insuffisante pour le financement des phases de développement risquées (en particulier en amorçage, pré-amorçage et création).</p> <p>De plus, le financement en fonds propres (et plus particulièrement celui du capital-risque) est favorisé par un nombre important d'instruments gérés par différents opérateurs. En effet, une augmentation des instruments et des opérateurs permet une meilleure diversification de la prise de risque pour chaque opération (et une mise en concurrence stimulante de ces opérateurs ; qui peut se révéler au bénéfice des PME du territoire).</p>

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement	
Cohérence avec le Cadre Stratégique Commun et le PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020	Cet instrument de co-investissement serait en cohérence avec les Objectifs Thématiques suivants (liste non-exhaustive d'Objectifs Thématiques) : <ul style="list-style-type: none"> • OT 1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ; • OT 2 – Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ; et • OT 3 – Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP).
Aides d'Etat, proportionnalité de l'intervention envisagée et mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché (Article 37 (2) b))	En lien avec l'Article 21 du règlement n°651/2014 du 17 juin 2014.
Estimation des ressources publiques et privées (Article 37 (2) c))	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant la proposition : entre 15 M€ et 20 M€ en provenance des Fonds ESI et de la Région ; et • Les ressources privées pouvant être estimées dépendront des stades de développement financés dans le cadre des Aides d'Etat. Le montant de ressources privées utilisées (et donc levées) sera donc fonction du pourcentage de participation rendu possible dans la PME ; sachant que ce dernier variera au regard du stade de développement de la PME financée.
Evaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés (Article 37 (2) c))	Cet élément est à la discrétion de l'Autorité de Gestion. Il peut par exemple être décidé par la Région Occitanie de ne pas prendre en compte cette possibilité. Elle doit faire l'objet d'une discussion interne à l'Autorité de Gestion puis entre cette dernière et l'intermédiaire financier ou entre le Fonds-de-Fonds et l'intermédiaire financier. Dans ces deux derniers cas, cet élément doit être établi dans le cahier des charges pour la sélection de l'intermédiaire financier
Evaluation des enseignements tirés d'instruments similaires (Article 37 (2) d))	Voir le premier volet de la présente étude.
Stratégie d'investissement proposée avec produits, cibles, et combinaison avec des subventions (Article 37 (2) e))	Voir le second volet de la présente étude et en particulier les éléments du présent tableau. Une combinaison avec des subventions est pertinente dans le cadre d'un soutien technique à apporter aux dirigeants de PME (surtout dans le cadre d'un soutien de PME en phase d'amorçage, de pré-amorçage et de création).
Résultats escomptés et indicateurs de suivi possibles en vue de suivre les résultats (Art. 37 (2) f))	Concernant les résultats escomptés, voir les objectifs du présent instrument financier et les avantages attendus pour les bénéficiaires finaux (PME). Concernant les indicateurs de suivi, voici une liste non-exhaustive : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME soutenues (avec une répartition micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) ; • Nombre d'entrepreneurs soutenus ; • Secteur des PME soutenues ; • Stade de développement des PME soutenues ; • Cote de solvabilité des PME soutenues (si pertinent au regard du stade de développement de la PME) ; • Nombre d'employés dans la PME au moment de l'octroi du financement en fonds propres ou quasi-fonds propres ; • Montant total octroyé aux PME ; • Montant moyen octroyé aux PME ; et

Instrument financier 2 – Instrument de co-investissement	
Dispositions permettant le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex-ante (Art. 37 (2) g))	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier. <p>La stratégie d'investissement proposée dans la présente étude a vocation à inspirer l'Autorité de Gestion lors de l'élaboration de sa stratégie d'investissement pour l'ex région Midi-Pyrénées. Elle ne peut être transposée en l'état car elle ne tient pas compte de l'engouement des intermédiaires financiers vis-à-vis de certaines caractéristiques des instruments financiers proposés, et notamment (i) les règles de sélection des intermédiaires financiers, (ii) les mécanismes spécifiques aux instruments (par exemple la gestion du risque de contrepartie ou de portefeuille), (iii) les règles liées à l'utilisation des Fonds ESI, et (iv) les obligations des intermédiaires financiers sélectionnés parmi lesquels le monitoring, le reporting, le contrôle du de <i>minimis</i>, l'audit, ainsi que les actions de communication et de visibilité des dispositifs.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement par l'Autorité de Gestion, les éléments d'analyse et les résultats qui ont permis de finaliser cette proposition de stratégie d'investissement pourront être réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors de la mise en œuvre de chacun des instruments financiers proposés ; et ce à condition que l'Autorité de Gestion estime que l'évaluation ex-ante ne peut plus représenter fidèlement les conditions de marché existantes au moment du lancement de l'Instrument Financier considéré (soit car ces conditions de marché ont évolué entre-temps soit car d'autres instruments financiers semblent plus appropriés depuis la finalisation de la présente étude).</p>

9.1.3 Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts

Cet instrument financier vise à soutenir des micro-entreprises (et potentiellement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire) en élargissant et approfondissant l'offre de produits de microfinance. Cet instrument financera ainsi les PME en création et/ou évoluant dans des secteurs traditionnels et nécessitant de faibles montants de prêts. Cet instrument financier pourrait également financer des PME innovantes ayant un besoin de financement en matière de prêts relativement faibles actuellement non-couvert par le crédit bancaire.

La constitution de l'instrument financier serait potentiellement financée par des Fonds ESI et des fonds régionaux d'une part (à 50 % par exemple) et par un apport de l'intermédiaire financier sélectionné d'autre part, une institution de microfinance par exemple (également à 50 % dans le cas supposé ici). Le gestionnaire de l'instrument procédera à l'identification, la sélection et l'analyse, ainsi que la préparation de la documentation et l'exécution des prêts, en conformité avec les objectifs de l'instrument financier, fixés au préalable par l'Autorité de Gestion. Le gestionnaire de l'instrument utilisera pour ce faire ses propres standards et procédures.

Tableau 72 : Présentation de l'instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts

Instrument financier 3 – Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts	
Nature / Type de produit	Fonds de micro-prêts en soutien aux micro-entreprises (octroyant des prêts de 0 € à 25 000 €)
Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> De l'intention de la Région Occitanie de mobiliser 26 M€ sur les instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 ; Des défaillances de marché liées à l'offre en microfinance insuffisante au

Instrument financier 3 – Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts	
	<p>regard de la demande en Midi-Pyrénées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la vision de la Région Occitanie pour les instruments financiers en ex Midi-Pyrénées de la période de programmation 2014-2020. <p>Une proposition de montant est de 3 M€, en provenance de l'OT 3 (fonds FEDER et contrepartie nationale).</p>
Effet de levier escompté	De x2 à x3.
Montant de financement en faveur des PME ciblées	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • De l'effet de levier escompté. <p>Au regard de la proposition de 3 M€, le montant de micro-prêts potentiellement octroyés aux micro-entreprises s'inscrit entre 6 M€ et 9 M€.</p>
Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	<p>Micro-entreprises de tous les secteurs et dans toutes les phases de leur cycle de développement (création, développement, transmission), sauf exceptions²⁴⁰. Incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les micro-entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) nécessitant un (micro-)prêt ; • Les micro-entreprises nouvellement créées ; et • Les créateurs d'entreprise potentiels. <p>Pour des montants de micro-prêts entre 0 € et 25 000 €.</p> <p>Cet instrument financier dispose d'un champ d'intervention étendu et d'une population cible par définition large car les défaillances de marché identifiées pour les produits de microfinance touchent les micro-entreprises de tous les secteurs d'activité et à tous les stades de développement. Ce produit financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond aux défaillances de marché identifiées identifiées (dans le premier volet de la présente étude) ; • Permet de financer des micro-entreprises dont la cotation Banque de France est considérée comme « correct » (cotation 4) voire « faible » (cotation 5), et qui auraient des difficultés à se financer autrement ; • Permet de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur des cibles particulières telles que les micro-entreprises et les créateurs d'entreprises ; • Permet aux micro-entreprises et entrepreneurs de disposer de (micro-)prêts de court-, moyen et long-terme à des conditions préférentielles (taux d'intérêt réduit, diminution voire absence de caution/garantie personnelle exigée, maturité du prêt plus longue, période de grâce plus longue) ; • Permet de financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) dans la limite de la réglementation européenne ; et • Peut être mis en œuvre par un ou plusieurs intermédiaires financiers et ainsi toucher un maximum de micro-entreprises.
Périmètre géographique	Ex région Midi-Pyrénées.

²⁴⁰ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

Instrument financier 3 – Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les difficultés d'accès au crédit (pour les prêts à court, moyen et long-terme) rencontrées par les micro-entreprises et les entrepreneurs dans le cadre de leur recherche de financement bancaire car (i) les banques commerciales considèrent leurs projets trop risqués et/ou « non bancables » et car (ii) ces micro-entreprises et entrepreneurs ne disposent pas nécessairement du cautionnement personnel requis par une banque commerciale ; • Soutenir l'octroi de micro-prêts (inférieurs à 25 000 €) aux micro-entreprises et aux entrepreneurs ; • Soutenir la création d'entreprises et le développement de micro-entreprises en Midi-Pyrénées ; • Compléter l'offre de produits de microfinance déjà octroyé en Midi-Pyrénées ; et • Faciliter le financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'investissement
Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Cet instrument apporte de la liquité à un intermédiaire financier qui devra être sélectionné en vue d'octroyer des micro-prêts à des micro-entreprises et des entrepreneurs (créateurs d'entreprises) ; • Les étapes relatives à la réception, l'analyse, la documentation, le traitement de dossier, l'octroi de prêts et son suivi devront être effectuées par que l'intermédiaire financier sélectionné selon les procédures de marché usuelles existantes. Cet intermédiaire financier aura donc une relation de crédit directe avec la micro-entreprise et/ou l'entrepreneur (bénéficiaire final) et l'intermédiaire financier assumera une partie du risque ; enfin • Possibilité de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur : <ul style="list-style-type: none"> – Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) nécessitant un (micro-)prêt ; – Les micro-entreprises nouvellement créées ; et – Les créateurs d'entreprise potentiels.
Avantages attendus pour la PME	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du niveau maximum de la caution/garantie personnelle exigée auprès de la micro-entreprise et/ou de l'entrepreneur par l'intermédiaire financier dans le cadre d'une demande de prêt ; • Diminution du taux d'intérêt exigé pour le prêt (par rapport à un prêt sans le concours de l'instrument) ; • Possibilité d'un délai de grâce / un différé supérieur à la politique usuelle de l'intermédiaire financier sélectionné ; et • Un accès potentiellement plus facile à un accompagnement/soutien technique pour le dirigeant de la micro-entreprise ou l'entrepreneur (formations managériales et soutien dans le suivi du développement de la micro-entreprise par exemple).
Analyse des défaillances de marché (Article 37 (2 a))	Voir le premier volet de la présente étude.
Résultats socio-économiques attendus / Valeur Ajoutée de l'Instrument financier (Article 37 (2 b))	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier ; • Promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises ; • Amélioration des projets de PME ; • Création d'emplois ; • Création d'entreprises ; • Réduction du chômage ; • Soutien au développement des PME ;

Instrument financier 3 – Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts

	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation des Fonds ESI ; • Possibilité de mettre l'accent sur des catégories de bénéficiaires finaux particuliers (micro-entreprises, entrepreneurs, et PME de l'ESS par exemple) ; • Partage du risque avec le secteur privé (par le biais de(s) l'intermédiaire(s) financier(s)) ; et • Utilisation des compétences de(s) l'intermédiaire(s) financier(s) pour la sélection des projets.
Cohérence avec les autres formes d'interventions publiques visant le même marché (Article 37 (2) b))	<p>Cet instrument serait mis en place par un nombre limité d'intermédiaires financiers sélectionnés (voire un seul) par un appel à manifestation d'intérêt ou un appel d'offres, permettant ainsi une coexistence avec les instruments proposant des produits de microfinance.</p> <p>Cet instrument viendrait en complémentarité des réseaux d'institutions de microfinance existants (proposant des micro-prêts, des prêts d'honneur et des garanties pour des micro-prêts) sans entrer en concurrence avec eux dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les défaillances de marché identifiées et les besoins des micro-entreprises sont suffisamment importants pour que plusieurs fonds de micro-prêts coexistent ; • L'ensemble des produits de microfinance octroyés actuellement ou proposé ici sont complémentaires ; et • Il ne serait mis en place que par un nombre limité d'intermédiaires financiers (voire un seul).
Cohérence avec le Cadre Stratégique Commun et le PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020	<p>Cet instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts serait en cohérence avec les Objectifs Thématiques suivants (liste non-exhaustive d'Objectifs Thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OT 3 – Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP).
Aides d'Etat, proportionnalité de l'intervention envisagée et mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché (Article 37 (2) b))	<p>En vue de minimiser les distorsions du marché, cet instrument serait mis en place sous le régime du <i>de minimis</i> et l'intermédiaire financier serait responsable de calculer l'Equivalent Subvention Brute (ESB).</p>
Estimation des ressources publiques et privées (Article 37 (2) c))	<p>Au regard de l'effet de levier estimé entre x2 et x3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 M€ en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • Entre 3 M€ à 6 M€ en provenance de ressources privées.
Evaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés (Article 37 (2) c))	<p>Elément non applicable pour un instrument de ce type.</p>
Evaluation des enseignements tirés d'instruments similaires (Article 37 (2) d))	<p>Voir le premier volet de la présente étude.</p>

Instrument financier 3 – Instrument de partage de risques octroyant des micro-prêts	
Stratégie d'investissement proposée avec produits, cibles, et combinaison avec des subventions (Article 37 (2) e))	<p>Voir le second volet de la présente étude et en particulier les éléments du présent tableau.</p> <p>Une combinaison avec des subventions est pertinente dans le cadre d'un soutien technique à apporter aux dirigeants de micro-entreprises et aux entrepreneurs.</p>
Résultats escomptés et indicateurs de suivi possibles en vue de suivre les résultats (Art. 37 (2) f))	<p>Concernant les résultats escomptés, voir les objectifs du présent instrument financier et les avantages attendus pour les bénéficiaires finaux (micro-entreprises et entrepreneurs).</p> <p>Concernant les indicateurs de suivi, voici une liste non-exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de micro-entreprises soutenues ; • Nombre d'entrepreneurs soutenus ; • Nombre de micro-entreprises créées grâce au micro-prêt octroyé ; • Secteur des micro-entreprises soutenues ; • Stade de développement des micro-entreprises soutenues ; • Cote de solvabilité des micro-entreprises soutenues (si pertinent au regard du stade de développement de la micro-entreprise) ; • Nombre d'employés dans la micro-entreprise au moment de l'octroi du micro-prêt ; • Montant total octroyé aux micro-entreprises ; • Montant moyen octroyé aux micro-entreprises ; et • Effet de levier.
Dispositions permettant le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex-ante (Art. 37 (2) g))	<p>La stratégie d'investissement proposée dans la présente étude a vocation à inspirer l'Autorité de Gestion lors de l'élaboration de sa stratégie d'investissement pour l'ex région Midi-Pyrénées. Elle ne peut être transposée en l'état car elle ne tient pas compte de l'engouement des intermédiaires financiers vis-à-vis de certaines caractéristiques des instruments financiers proposés, et notamment (i) les règles de sélection des intermédiaires financiers, (ii) les mécanismes spécifiques aux instruments (par exemple la gestion du risque de contrepartie ou de portefeuille), (iii) les règles liées à l'utilisation des Fonds ESI, et (iv) les obligations des intermédiaires financiers sélectionnés parmi lesquels le monitoring, le reporting, le contrôle du de minimis, l'audit, ainsi que les actions de communication et de visibilité des dispositifs.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement par l'Autorité de Gestion, les éléments d'analyse et les résultats qui ont permis de finaliser cette proposition de stratégie d'investissement pourront être réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors de la mise en œuvre de chacun des instruments financiers proposés ; et ce à condition que l'Autorité de Gestion estime que l'évaluation ex-ante ne peut plus représenter fidèlement les conditions de marché existantes au moment du lancement de l'Instrument Financier considéré (soit car ces conditions de marché ont évolué entre-temps soit car d'autres instruments financiers semblent plus appropriés depuis la finalisation de la présente étude).</p>

9.1.4 Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables

Cet instrument financier vise à soutenir des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables. Il est proposé que cet instrument combine l'apport de fonds propres (et quasi-fonds propres) avec des subventions ; ces dernières étant utilisées afin de structurer les projets en amont de leur financement par l'instrument financier.

Les objectifs de cet instrument financier pourraient être les suivants (liste non-exhaustive) :

- Renforcer le financement de projets de production d'énergies renouvelables en accord avec les possibilités offertes par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)²⁴¹ ;
- Soutenir l'ensemble des filières de production d'énergies renouvelables avec une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur les projets utilisant des technologies innovantes et les projets utilisant la méthanisation ; et
- Co-investir avec d'autres opérateurs privés présents sur ce marché.

L'intermédiaire financier, sélectionné au travers d'un appel d'offres²⁴², aura la responsabilité de gérer un fonds d'investissement exclusivement dédié aux projets de production d'énergies renouvelables. Ce fonds devra co-investir dans le capital des PME présentant ces projets, avec la contribution de ressources propres (dont les limites et les pourcentages seront à définir ultérieurement) ainsi qu'avec la contribution d'autres partenaires privés qui pourront être d'autres fonds d'investissement (spécialisés ou non). Ces autres fonds devront être économiquement et juridiquement indépendants du fonds dédié. Le gestionnaire du fonds dédié sera une entité indépendante qui prendra toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement avec la diligence d'un gestionnaire professionnel. Par ailleurs, l'intermédiaire financier qui sera sélectionné devra être économiquement et juridiquement indépendant de l'Autorité de Gestion²⁴³. Enfin, la gouvernance du fonds dédié devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du gestionnaire de ce fonds.

L'appel d'offres devra prévoir que l'intermédiaire financier ait les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et/ou européen pour exercer cette activité, comme par exemple l'agrément des sociétés de gestion suite à l'entrée en vigueur des effets de la directive AIFM²⁴⁴.

²⁴¹ Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

²⁴² La possibilité d'accorder la gestion de cet instrument financier directement à MPEI nécessite une analyse juridique approfondie qui n'entre pas dans le cadre de la présente étude. C'est pourquoi l'instrument financier est avant détaillé comme si cette option de mise en œuvre n'était pas envisageable et qu'un appel d'offres était nécessaire en vue de sélectionner l'intermédiaire financier qui gérerait l'instrument financier.

²⁴³ Et ceci tout particulièrement dans le cas où MPEI ne peut pas être directement désigné gestionnaire du fonds dédié.

²⁴⁴ Règlement délégué n°694/2014 de la Commission du 17 décembre 2013 complétant la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes techniques de réglementation déterminant des types de gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Directive AIFM).

Tableau 73 : Présentation de l'instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables

Instrument financier 4 – Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	
Nature / Type de produit	Instrument apportant du financement en fonds propres et quasi-fonds propres aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables
Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'intention de la Région Occitanie de mobiliser 26 M€ sur les instruments financiers au titre du PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 ; • Des défaillances de marché liées à l'accès au financement en fonds propres et quasi-fonds propres de PME développant des projets de production d'énergies renouvelables (et en particulier les PME développant ces projets au moyen de nouvelles technologies ou les projets de méthanisation) ; • De la vision de la Région Occitanie pour les instruments financiers en ex Midi-Pyrénées de la période de programmation 2014-2020. <p>Une proposition de montant est de 8 M€ en provenance de l'OT 4 (fonds FEDER et contrepartie nationale).</p>
Effet de levier escompté	De x2 à x3 (estimation prudente).
Montant de financement en faveur des PME ciblées	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; • De l'effet de levier escompté. <p>Au regard de la proposition de 8 M€, le montant de financement en fonds propres et quasi-fonds propres potentiellement octroyés aux PME s'inscrit entre 16 M€ et 24 M€.</p>
Périmètre et population visée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les PME de toutes les filières et dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement, transmission), sauf exceptions²⁴⁵, et • Une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») pourra être portée sur des cibles particulières telles que les PME développant des projets utilisant des technologies innovantes et/ou des projets utilisant la méthanisation.
Périmètre géographique	Ex région Midi-Pyrénées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le financement en fonds propres et quasi-fonds propres des PME développant des projets de production d'énergies renouvelables ; • Compléter et renforcer l'offre de financement en fonds propres et quasi-fonds propres existante pour les projets de production d'énergies renouvelables.
Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'intervention de la contribution publique dans le financement de chaque opération devra être en cohérence avec le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC), considérant que le règlement de <i>minimis</i> est moins approprié pour ce type de financement (mais n'est toutefois pas à exclure) ; • Le gestionnaire du fonds de co-investissement sera une entité indépendante qui prendra toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement en tant que gestionnaire professionnel, économiquement et juridiquement indépendant de l'Autorité de

²⁴⁵ Par exemple : PME dans le secteur des armes, du clonage humain et des secteurs exclus par la règle du *de minimis*.

Instrument financier 4 – Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	
	<p>Gestion ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du fonds devra inclure des mécanismes afin d'éviter les potentiels conflits d'intérêts au sein du gestionnaire du fonds dédié ; • L'appel d'offres devra prévoir que les intermédiaires financiers candidats aient les autorisations et les agréments nécessaires au niveau français et/ou européen pour exercer cette activité de gestionnaire de fonds, comme l'agrément des sociétés de gestion faisant suite à l'entrée en vigueur de la directive AIFM ; • Possibilité de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur : <ul style="list-style-type: none"> – Les projets de production d'énergies renouvelables utilisant des technologies innovantes ; et – La filière de la méthanisation.
Avantages attendus pour la PME / l'entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement de la part de l'instrument financier dans le capital de la PME au moyen des ressources des Fonds ESI, des fonds régionaux, de ses propres ressources et de ressources d'autres investisseurs à mobiliser.
Analyse des défaillances de marché (Article 37 (2) a))	Voir le premier volet de la présente étude.
Résultats socio-économiques attendus / Valeur Ajoutée de l'Instrument Financier (Article 37 (2) b))	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier ; • Promotion de la production d'énergies renouvelables (notamment au travers de technologies innovantes) ; • Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en Midi-Pyrénées ; • Amélioration des projets des PME dans les filières des énergies renouvelables ; • Réduction des gaz à effet de serre ; • Création d'emplois ; • Création d'entreprises ; • Réutilisation des Fonds ESI ; • Possibilité de mettre l'accent sur des catégories de projets en particulier (projets mobilisant des technologies innovantes et projets de méthanisation par exemple) ; • Partage du risque avec le secteur privé (par le biais de l'intermédiaire financier et d'autres co-investisseurs) ; et • Utilisation des compétences de l'intermédiaire financier pour la sélection des projets.
Cohérence avec les autres formes d'interventions publiques visant le même marché (Article 37 (2) c))	<p>Cet instrument serait mis en place par un nombre limité d'intermédiaires financiers sélectionnés (voire un seul) suite à un appel d'offres, permettant ainsi une coexistence et une complémentarité avec les instruments existants.</p> <p>Cet instrument viendrait ainsi compléter (ou remplacer dans le cas d'un changement d'objectifs de MPEI) les instruments et acteurs existants sans entrer en concurrence avec eux dans la mesure où peu d'acteurs sont actuellement actifs sur ce marché en Midi-Pyrénées (à savoir principalement MPEI) sachant que la demande peut augmenter au cours de la période de programmation 2014-2020.</p>

Instrument financier 4 – Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	
Cohérence avec la Cadre Stratégique Commun et le PO FEDER de la Région Occitanie	Cet instrument de financement en fonds propres et quasi-fonds propres serait en cohérence avec les Objectifs Thématiques suivants (liste non-exhaustive d'Objectifs Thématiques) : <ul style="list-style-type: none"> • OT 1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ; • OT 3 – Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) ; et • OT 4 – Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.
Aides d'Etat, proportionnalité de l'intervention envisagée et mesure destinées à réduire au minimum les distorsions du marché (Article 37 (2) b))	En lien avec Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) ²⁴⁶ pour les instruments relatifs à la production d'énergies renouvelables (voire le règlement de <i>minimis</i> ou l'Article 21 du règlement n°651/2014 du 17 juin 2014, mais ces deux autres options semblent moins adaptées à cet instrument financier).
Estimation des ressources publiques et privées (Article 37 (2) c))	Au regard de l'effet de levier estimé entre x2 et x3 : <ul style="list-style-type: none"> • 8 M€ en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • Entre 8 M€ à 16 M€ en provenance de ressources privées.
Evaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés (Article 37 (2) c))	Cet élément est à la discrétion de l'Autorité de Gestion. Il peut par exemple être décidé par la Région Occitanie de ne pas prendre en compte cette possibilité. Elle doit faire l'objet d'une discussion interne à l'Autorité de Gestion puis entre cette dernière et l'intermédiaire financier ou entre le Fonds-de-Fonds et l'intermédiaire financier. Dans ces deux derniers cas, cet élément doit être établi dans le cahier des charges pour la sélection de l'intermédiaire financier
Evaluation des enseignements tirés d'instruments similaires (Article 37 (2) d))	Voir le premier volet de la présente étude.
Stratégie d'investissement proposée avec produits, cibles, et combinaison avec des subventions (Article 37 (2) e))	Voir le second volet de la présente étude et en particulier les éléments du présent tableau. Une combinaison avec des subventions est pertinente dans le cadre d'un soutien technique à apporter aux projets en amont de leur financement par l'instrument financier. Dans le cadre de la réglementation européenne, cette subvention pourra même être fournie par l'intermédiaire financier dans le cadre d'une seule opération ou de deux opérations (selon la méthode considérée comme la plus appropriée par l'Autorité de Gestion) ²⁴⁷ . Ces subventions permettraient de financer des études de faisabilité (notamment au regard de la production d'énergie pouvant être produite) ou de soutenir les porteurs de projets dans le montage de ces derniers. Le montant de la subvention demeure à définir par l'Autorité de Gestion si cette dernière considère une telle combinaison pertinente pour le territoire de l'ex Midi-Pyrénées (et au regard des montants fléchés dans le PO FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 pour de telles dépenses).

²⁴⁶ Règlement n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

²⁴⁷ Davantage d'informations sur la combinaison d'instruments financiers et de subventions en soutien technique utilisant tous les deux des Fonds ESI est disponible dans la « Guidance Note » de la Commission Européenne : « CPR_37_7_8_9 Combination of support from a financial instrument with other forms of support », disponible ici : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/GN0144%20-%20Article%2037%20%287-9%29%20CPR%20-%20Combination%20of%20support.pdf>.

Instrument financier 4 – Instrument de financement en fonds propres dédié aux PME développant des projets de production d'énergies renouvelables	
Résultats escomptés et indicateurs de suivi possibles en vue de suivre les résultats (Art. 37 (2) f))	<p>Concernant les résultats escomptés, voir les objectifs du présent instrument financier et les avantages attendus pour les bénéficiaires finaux (PME).</p> <p>Concernant les indicateurs de suivi, voici une liste non-exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME/projets soutenus ; • Filières des PME/projets soutenus ; • Energie renouvelable anticipée/générée par la PME / le projet ; • Stade de développement des PME soutenues ; • Nombre d'employés dans la PME au moment de l'octroi du financement ; • Montant total octroyé aux PME/projets ; • Montant moyen octroyé aux PME/projets ; et • Effet de levier.
Dispositions permettant le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex-ante (Art. 37 (2) g))	<p>La stratégie d'investissement proposée dans la présente étude a vocation à inspirer l'Autorité de Gestion lors de l'élaboration de sa stratégie d'investissement pour l'ex région Midi-Pyrénées. Elle ne peut être transposée en l'état car elle ne tient pas compte de l'engouement des intermédiaires financiers vis-à-vis de certaines caractéristiques des instruments financiers proposés, et notamment (i) les règles de sélection des intermédiaires financiers, (ii) les mécanismes spécifiques aux instruments (par exemple la gestion du risque de contrepartie ou de portefeuille), (iii) les règles liées à l'utilisation des Fonds ESI, et (iv) les obligations des intermédiaires financiers sélectionnés parmi lesquels le monitoring, le reporting, le contrôle du RGEC ou du de minimis, l'audit, ainsi que les actions de communication et de visibilité des dispositifs.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement par l'Autorité de Gestion, les éléments d'analyse et les résultats qui ont permis de finaliser cette proposition de stratégie d'investissement pourront être réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors de la mise en œuvre de chacun des instruments financiers proposés ; et ce à condition que l'Autorité de Gestion estime que l'évaluation ex-ante ne peut plus représenter fidèlement les conditions de marché existantes au moment du lancement de l'Instrument Financier considéré (soit car ces conditions de marché ont évolué entre-temps soit car d'autres instruments financiers semblent plus appropriés depuis la finalisation de la présente étude).</p>

9.1.5 Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire (« FLPG – First Loss Portfolio Guarantee »)

Au regard de la situation des secteurs agricole et agroalimentaire en ex Midi-Pyrénées, un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts permet de garantir les nouveaux prêts octroyés à des PME en offrant une protection du risque de crédit à l'intermédiaire financier (sous la forme d'une garantie limitée aux premières pertes du portefeuille). Ceci permet de réduire les difficultés particulières auxquelles ces PME sont confrontées lors de leur accès au financement par emprunt ; sachant que ces difficultés sont principalement due à (i) l'absence (ou au manque) de garanties/cautions dont disposent ces PME et (ii) au risque ressenti par les banques comme élevé à l'encontre de ces PME.

Les avantages de cet instrument envisagés pour les PME des secteurs agricole et agroalimentaire :

1. Une réduction de la garantie/caution personnelle exigée par la banque ;
2. Une réduction du taux d'intérêt des prêts (par rapport à un prêt ne bénéficiant pas du concours de l'instrument financier) ;
3. Un coût de la garantie inférieur au taux du marché, *voire même gratuite*, pour la PME ; et
4. Un délai de grâce de grâce / un différé supérieur (à celui qui aurait été octroyé sans le concours de l'instrument financier).

Comme pour l'instrument financier 1, ces éléments dépendent des conditions exigées par l'Autorité de Gestion dans sa sélection de(s) l'intermédiaire(s) financier(s), des offres proposées par les banques candidates et des négociations entre l'Autorité de Gestion et ces candidats sur ces différents points.

Cet instrument prévoit qu'une garantie soit émise au bénéfice d'un (ou de plusieurs) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) au travers d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un appel d'offres. La garantie couvrira, de manière partielle (par exemple entre 50% à 80%), le risque de crédit associé à chaque nouveau prêt octroyé à une PME de ces deux secteurs. Ces nouveaux prêts seront alors insérés dans le portefeuille garanti dans la limite de la contribution de l'Autorité de Gestion à cet instrument (limite dénommée « taux plafond »).

Cette garantie couvrira partiellement les pertes (pertes relatives au non-paiement du capital et des intérêts) encourues par l' (les) intermédiaire(s) financier(s). Les étapes relatives à l'octroi, l'analyse, la documentation et l'allocation des prêts aux PME devront être effectuées par l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s), selon ses (leurs) procédures usuelles. Ainsi, l' (les) intermédiaire(s) financier(s) conservera (conserveront) la relation de crédit directe avec chaque PME. Afin d'assurer un alignement des intérêts entre la contribution publique (FEADER et/ou régionale), une partie du portefeuille de prêts ne sera pas couverte et ainsi l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) en assumera (assumeront) le risque.

Les opérations de financement des PME (selon des critères d'éligibilité prédéfinis pour chacun des prêts et au niveau du portefeuille) seront couvertes automatiquement, par le biais d'un rapport transmis par exemple trimestriellement jusqu'à la fin de la période d'inclusion. Cette période d'inclusion qui sera de l'ordre de 2 à 5 ans (à définir précisément ultérieurement, selon aussi les objectifs de l'Autorité de Gestion au regard de la période de programmation 2014-2020) mais qui en aucun cas dépassera la période d'éligibilité de l'Article 65 du Règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013. Dans le cas d'une garantie gratuite, aucune prime de garantie ne sera payée par l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) dans le cadre de cet instrument financier, cependant il devra répercuter cet avantage au niveau de la PME.

En accord avec les règlements communautaires, les types de financement admis pourront financer aussi bien les crédits d'investissement (actif fixe et immobilisé) que le fonds de roulement (dans les limites imposées par la réglementation).

Au regard des recommandations proposées dans le premier volet de la présente étude, il serait souhaitable que cet instrument de garantie :

- Permette un transfert important des bénéfices de(s) l'intermédiaire(s) financier(s) vers les PME en termes (i) de caution/garantie personnelle exigée, (ii) de taux d'intérêt, (iii) de coût de la garantie et (iv) de délai de grâce/différé ;
- Porte une attention particulière (i) aux nouvelles installations d'exploitations agricoles et (ii) aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire de moins de 5 ans et. Ces types de cible pourraient représenter une partie du portefeuille à construire (pourcentage à définir lors des discussions entre l'Autorité de Gestion et les intermédiaires financiers candidats). Un accompagnement spécifique pourrait également être envisagé, pour ce type de PME en cas de besoin (et en mobilisant les réseaux existants des Chambres d'Agriculture par exemple) ;
- Puisse être mis en œuvre par plusieurs intermédiaires financiers en fonction du résultat du processus de sélection compétitif mis en place par l'Autorité de Gestion.

Tableau 74 : Présentation de l'instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts pour les PME des secteurs agricole et agroalimentaire

Instrument financier 5 – Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire	
Nature / Type de produit	Garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire
Montant en provenance des Fonds ESI et de la contrepartie nationale	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'intention de la Région Occitanie de mobiliser des fonds FEADER sur des instruments financiers en ex Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020 (au regard des développements actuels d'un instrument financier mobilisant du FEADER en ex Languedoc-Roussillon) ; • Des défaillances de marché liées à l'accès au crédit bancaire des PME des secteurs agricole et agroalimentaire (par exemple: demande de caution/garantie personnelle élevée, maturité des prêts inadaptés aux besoins des PME – notamment au regard de leurs besoins de financement de moyen et long-terme, coût de garanties existantes élevé, période de grâce actuellement trop courte) ; et • De la vision de la Région Occitanie en matière d'instruments financiers en ex Midi-Pyrénées pour la période de programmation 2014-2020. <p>Une proposition de montant est de 15 M€ à 20 M€ (afin de permettre la constitution d'un portefeuille de prêts d'un montant suffisant). Ces fonds proviendraient pour 53 % de Fonds FEADER et pour 47 % de leur cofinancement public national (pour le moment aucun montant dédié aux instruments financiers n'est indiqué dans le Programme de Développement Rural régional Midi-Pyrénées FEADER 2014-2020).</p>
Effet de levier escompté	De x3 à x4.
Montant de financement en faveur des PME ciblées	<p>A définir au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du montant en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • De l'effet de levier escompté. <p>Au vue de la proposition de 15 M€ – 20 M€, le montant de prêts potentiellement octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire serait entre 45 M€ et 80 M€.</p>

Instrument financier 5 – Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire

Périmètre et population de bénéficiaires finaux visée	<p>Toutes les PME des secteurs agricole et agroalimentaire dans toutes les phases de leur cycle de développement (création, développement, transmission), sauf exceptions.</p> <p>Potentiellement pour des montants de prêts à partir de 0 € (montant maximum à définir).</p> <p>Cet instrument financier dispose d'un champ d'intervention étendu et d'une population cible par définition large car les défaillances de marché identifiées pour les prêts touchent différentes tailles de PME de ces secteurs et à tous les stades de développement. Cet instrument financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond aux défaillances de marché identifiées identifiées (dans le premier volet de la présente étude) ; • Permet de financer des PME dont la cotation Banque de France est considérée comme « correcte » (cotation 4), voire « faible » (cotation 5), et qui auraient des difficultés à se financer autrement ; • Permet aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire (incluant les exploitants agricoles et individuels) de disposer de prêts à court, moyen et long-terme à des conditions préférentielles (taux d'intérêt réduit, diminution de caution/garantie personnelle exigée, maturité du prêt plus longue, et période de grâce plus longue) ; • Permet de financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) dans la limite de la réglementation européenne ; • Peut être mis en œuvre par un ou plusieurs intermédiaires financiers et ainsi toucher un maximum de PME ; et • Couvre les premières pertes d'un portefeuille que l'(ou les) intermédiaire(s) financier(s) devra (devront) construire.
Périmètre géographique	Ex région Midi-Pyrénées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les difficultés d'accès au crédit ; par exemple liées (i) à la réticence des PME agricoles à s'engager par le biais d'une caution personnelle, systématiquement exigée par les banques et/ou (ii) au fait que des bâtiments et des équipements sont déjà mis sous garantie par les PME ; • Faciliter le financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'investissement ; • Potentiellement soutenir l'octroi de prêts et de produits de crédit-bail aux PME des deux secteurs ; • Soutenir l'exportation des PME des deux secteurs qui constitue un atout pour l'ex Midi-Pyrénées ; et • Compléter l'offre de financement et les instruments de garantie existants dédiés aux PME de ces deux secteurs.
Détails	<ul style="list-style-type: none"> • Cet instrument apporte une protection du risque de crédit de l'intermédiaire financier (et potentiellement plusieurs intermédiaires financiers) sous la forme d'une garantie limitée aux premières pertes d'un portefeuille qu'il s'agit de définir et de construire ; • Cette garantie peut couvrir une part significative du risque (élément à définir lors de l'appel à manifestation d'intérêt ou de l'appel d'offres) au regard de prêts inclus au sein d'un (de) portefeuille(s) préalablement défini(s) par l'(ou les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) ; • Cette garantie peut couvrir des pertes (pertes relatives au non-paiement du capital et des intérêts du prêt) que l'(ou les) intermédiaire(s) financier(s) peut (peuvent) rencontrer ; • Au regard de la réglementation européenne, cette garantie peut couvrir le Besoin en Fonds Roulement et (BFR) le financement d'investissements (actifs corporels et incorporels) ;

Instrument financier 5 – Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire

	<ul style="list-style-type: none"> Les étapes relatives à la réception, l'analyse, la documentation, le traitement de dossier, l'octroi de prêts et son suivi devront être effectuées par l' (ou les) intermédiaire(s) financier(s) selon les procédures de marché usuelles existantes. Cet (ces) intermédiaire(s) financier(s) aura (auront) donc une relation de crédit directe avec la PME et/ou l'exploitant (bénéficiaire final) et l' (les) intermédiaire(s) financier(s) assumera (assumeront) une partie du risque ; Possibilité de porter une attention particulière (dans le cadre du « meilleur effort possible ») sur certains besoins particuliers du type : <ul style="list-style-type: none"> – L'installation de nouvelles exploitations agricoles ; et – Le financement de moyen et long-terme (investissement en équipement, bâtiments et foncier).
Avantages attendus pour la PME	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du niveau de la caution/garantie personnelle exigée auprès de la PME ou de l'exploitant par la banque dans le cadre d'une demande de prêt ; Diminution du taux d'intérêt exigé pour le prêt (par rapport à un prêt sans le concours de l'instrument) ; Coût de la garantie potentiellement inférieur au taux du marché (voire nul) ; Possibilité de maturités plus longues des prêts octroyés, notamment en matière d'investissement ; et Possibilité d'un délai de grâce / un différé supérieur à la politique usuelle de l' (ou des) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s).
Analyse des défaillances de marché (Article 37 (2) a))	Voir le premier volet de la présente étude.
Résultats socio-économiques attendus / Valeur Ajoutée de l'instrument financier (Article 37 (2) b))	<ul style="list-style-type: none"> Effet de levier ; Promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises dans ces deux secteurs ; Amélioration des projets d'exploitants agricoles et de PME travaillant dans l'agroalimentaire ; Diversification de l'offre en matière d'ingénierie financière pour le financement de projets agricoles et de l'industrie agroalimentaire ; Création d'emplois ; Création d'entreprises (exploitations agricoles et/ou PME) ; Réduction du chômage ; Soutien au développement des deux secteurs ; Réutilisation des Fonds ESI ; Possibilité de mettre l'accent sur des catégories de bénéficiaires finaux particuliers (nouvelles installations agricoles et financement de l'investissement par exemple) ; Partage du risque avec le secteur privé (par le biais de(s) l'intermédiaire(s) financier(s)) ; et Utilisation des compétences de(s) l'intermédiaire(s) financier(s) pour la sélection des projets.
Cohérence avec les autres formes d'interventions publiques visant le même marché (Article 37 (2) b))	<p>Cet instrument serait mis en place par un nombre limité d'intermédiaires financiers sélectionnés par un appel à manifestation d'intérêt ou un appel d'offres, permettant ainsi une coexistence avec les instruments de garantie existants proposés par Bpifrance, Midi-Pyrénées Actives et la SIAGI (qui ne disposent pas d'une « approche portefeuille » et présentent des caractéristiques différentes).</p> <p>Cet instrument viendrait en complémentarité des fonds de garantie</p>

Instrument financier 5 – Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire

	<p>existants sans entrer en concurrence avec eux dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les défaillances de marché identifiées et les besoins des PME des deux secteurs sont suffisamment importants pour que plusieurs fonds ou instruments de garantie coexistent ; • Les fonds et instruments de garantie qui coexisteraient disposeraient de logiques et de fonctionnements différents (les garanties de portefeuille étant très différentes des garantie projet-par-projet) ; et où • Il ne serait mis en place que par un nombre limité d'intermédiaires financiers.
<p>Cohérence avec le Cadre Stratégique Commun et le PDR régional Midi-Pyrénées FEADER 2014-2020</p>	<p>Cet instrument de garantie serait en cohérence avec l'Objectif Thématique suivant (liste non-exhaustive d'Objectifs Thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OT 3 – Renforcer la compétitivité PME, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP), correspondant aux domaines prioritaires définis par le Règlement de développement rural 2A et 3A.
<p>Aides d'Etat, proportionnalité de l'intervention envisagée et mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché (Article 37 (2) b))</p>	<p>Au titre de l'Article 42 du TFUE, cet instrument serait réglementairement couvert par les conditions prévues par le PDR Midi-Pyrénées ; En dehors du champ de l'Article 42, (activités de prestations de service) l'instrument sera mis en place sous le régime du <i>de minimis</i> appliquée aux exploitants agricoles et aux PME. L' (les) intermédiaire(s) financier(s) serait (seraient) responsable(s) de calculer l'Equivalent Subvention Brute (ESB) et de vérifier la régularité du montant ou du taux de subvention appliquée au projet.</p>
<p>Estimation des ressources publiques et privées (Article 37 (2) c))</p>	<p>Au regard de l'effet de levier estimé entre x3 et x4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 15 M€ à 20 M€ en provenance des Fonds ESI et des fonds régionaux ; et • Entre 30 M€ et 60 M€ en provenance de ressources privées.
<p>Evaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés (Article 37 (2) c))</p>	<p>Elément non applicable pour un instrument de ce type.</p>
<p>Evaluation des enseignements tirés d'instruments similaires (Article 37 (2) d))</p>	<p>Voir le premier volet de la présente étude.</p>
<p>Stratégie d'investissement proposée avec produits, cibles, et combinaison avec des subventions (Article 37 (2) e))</p>	<p>Voir le second volet de la présente étude et en particulier les éléments du présent tableau.</p> <p>Une combinaison avec des subventions est pertinente dans le cadre d'un soutien technique à apporter aux exploitants agricoles et aux dirigeants de PME.</p>
<p>Résultats escomptés et indicateurs de suivi possibles en vue de suivre les résultats (Art. 37 (2) f))</p>	<p>Concernant les résultats escomptés, voir les objectifs du présent instrument financier et les avantages attendus pour les bénéficiaires finaux (exploitants et PME).</p> <p>Concernant les indicateurs de suivi, voici une liste non-exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitants agricoles et de PME soutenues (avec une répartition micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) ; • Nombre d'entrepreneurs soutenus (nombre d'exploitations et de PME créées grâce à l'instrument) ; • Stade de développement des PME soutenues ; • Cote de solvabilité des exploitations et des PME soutenues ;

Instrument financier 5 – Instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME des secteurs agricole et agroalimentaire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés dans la PME au moment de l'inclusion dans le portefeuille ; • Montant total octroyé aux PME ; • Montant moyen octroyé aux PME ; et • Effet de levier.
Dispositions permettant le réexamen et l'actualisation de l'évaluation ex-ante (Art. 37 (2) g))	<p>La stratégie d'investissement proposée dans la présente étude a vocation à inspirer l'Autorité de Gestion lors de l'élaboration de sa stratégie d'investissement pour l'ex région Midi-Pyrénées. Elle ne peut être transposée en l'état car elle ne tient pas compte de l'engouement des intermédiaires financiers vis-à-vis de certaines caractéristiques des instruments financiers proposés, et notamment (i) les règles de sélection des intermédiaires financiers, (ii) les mécanismes spécifiques aux instruments (par exemple la gestion du risque de contrepartie ou de portefeuille), (iii) les règles liées à l'utilisation des Fonds ESI, et (iv) les obligations des intermédiaires financiers sélectionnés parmi lesquels le monitoring, le reporting, le contrôle du de minimis, l'audit, ainsi que les actions de communication et de visibilité des dispositifs.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement par l'Autorité de Gestion, les éléments d'analyse et les résultats qui ont permis de finaliser cette proposition de stratégie d'investissement pourront être réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors de la mise en œuvre de chacun des instruments financiers proposés ; et ce à condition que l'Autorité de Gestion estime que l'évaluation ex-ante ne peut plus représenter fidèlement les conditions de marché existantes au moment du lancement de l'Instrument Financier considéré (soit car ces conditions de marché ont évolué entre-temps soit car d'autres instruments financiers semblent plus appropriés depuis la finalisation de la présente étude).</p>

9.2 Modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés au regard de la réglementation européenne

Conformément à l'Article 37 (2) du RPDC, la stratégie d'investissement proposée ci-dessus inclut une analyse des options relatives à ses modalités de mise en œuvre au sens de l'Article 38 du RPDC.

Le Titre IV – Instruments Financiers du RPDC offre deux ensembles de modalités de mise en œuvre possibles pour des instruments financiers lors de la période de programmation 2014-2020 :

- Intervenir au sein d'instruments financiers créés à l'échelon de l'UE et gérés directement ou indirectement par la Commission Européenne ; et/ou
- Intervenir au moyen d'instruments créés et gérés par l'Autorité de Gestion (ou sous sa responsabilité).

9.2.1 Instruments créés à l'échelon de l'UE et gérés directement ou indirectement par la Commission Européenne

Les programmes communautaires directement ou indirectement gérés par la Commission Européenne et qui portent sur le financement des entreprises sont l'Initiative PME, COSME et HORIZON 2020.

La Commission Européenne a délégué au Groupe BEI le déploiement d'une partie des programmes COSME et HORIZON 2020, dont l'objectif est de coopérer avec les institutions financières et de crédit, les fonds de capital-risque et d'autres intermédiaires dans le financement des PME et des ETI dans l'UE. COSME prévoit une prise de participation ainsi que le financement de la dette des PME les plus risquées. HORIZON 2020, prévoit, par le biais du dispositif «InnovFin», la mise en place des garanties et des contre-garanties aux intermédiaires financiers sur des prêts entre 25 000 € et 7,5 M€ consentis aux entreprises innovantes.

Les programmes COSME et HORIZON 2020 permettent aux intermédiaires financiers actifs sur l'ex région Midi-Pyrénées (et qui auront été sélectionnés) d'accéder à des fonds communautaires sans l'implication directe de l'Autorité de Gestion ; cette dernière déléguant la gestion de ses instruments financiers au sein d'instruments financiers développés à l'échelon de l'UE.

Tableau 75 : Avantages et inconvénients d'une contribution des Fonds ESI du territoire de l'ex Midi-Pyrénées au sein d'instruments financiers créés à l'échelon de l'UE

Contribution de Fonds ESI à des instruments financiers créés à l'échelon de l'UE et gérés directement ou indirectement par la Commission européenne	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Certaines tâches déléguées à une entité expérimentée dans la gestion des fonds structurels (par exemple le Groupe BEI) en faveur de l'accès au financement des PME ; • Gain de temps et de ressources sur la phase de mise en œuvre (notamment pour la sélection des intermédiaires financiers et la préparation des accords de financement) ; • Un instrument au niveau de l'UE pourrait comporter plusieurs compartiments, contribuant ainsi à la création d'une masse critique importante et à la réalisation d'économies d'échelle dont le territoire de l'ex Midi-Pyrénées peut bénéficier ; • L'Autorité de Gestion n'aurait pas besoin de réaliser des vérifications sur place et l'Autorité d'Audit n'aurait pas besoin de procéder à des audits des opérations et/ou des systèmes de gestion et de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'instruments financiers non nécessairement en ligne avec la proposition de stratégie d'investissement établie dans l'évaluation ex-ante portant sur les instruments financiers (par exemple en matière d'instruments financiers mobilisant du FEADER ou finançant des projets de production d'énergies renouvelables) ; • Difficultés de mise en œuvre notamment liées aux différentes réglementations (RPDC et COSME-Horizon 2020-ERASMUS Delegated Agreements) ; • Risque de perte de contrôle au niveau de l'Autorité de Gestion ; • Difficultés de suivi et de contrôle pour l'Autorité de Gestion ; • Synergies limitées entre les instruments financiers.

Source : PwC, 2016.

9.2.2 Instruments financiers créés et gérés par l'Autorité de Gestion (ou sous sa responsabilité)

Le RPDC rend également possible qu'un ou plusieurs instruments financiers soient mis en place et gérés par l'Autorité de Gestion ou sous sa responsabilité. L'Article 38 offre trois possibilités de gestion des instruments financiers :

- Investir au capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées ;
- Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées (potentiellement par le biais d'un Fonds-de-Fonds) ; et
- Mettre en œuvre directement des instruments de prêts ou de garantie par l'Autorité de Gestion.

Au regard des discussions conduites avec la Région Occitanie lors de la présente étude et des avancées du Fonds-de-Fonds FOSTER sur le territoire de l'ex Languedoc-Roussillon, la Région semble faire le choix de concevoir et de gérer ses instruments financiers sur son territoire. Suivant cela, les trois options de gouvernance listées ci-dessus sont davantage développées et détaillées que l'option qui consiste à contribuer à des instruments financiers créés à l'échelon de l'UE. Dans ce cadre, une analyse des avantages et des inconvénients de chacune de ces options est proposée dans la section suivante. Enfin, au regard de ces trois options et du contexte midi-pyrénéen, des propositions de gouvernance pour la mise en œuvre des instruments financiers sont formulées en Section 9.1.

9.3 Options et propositions de gouvernance pour les instruments financiers utilisant des Fonds ESI au sein de l'ex région Midi-Pyrénées en 2014-2020

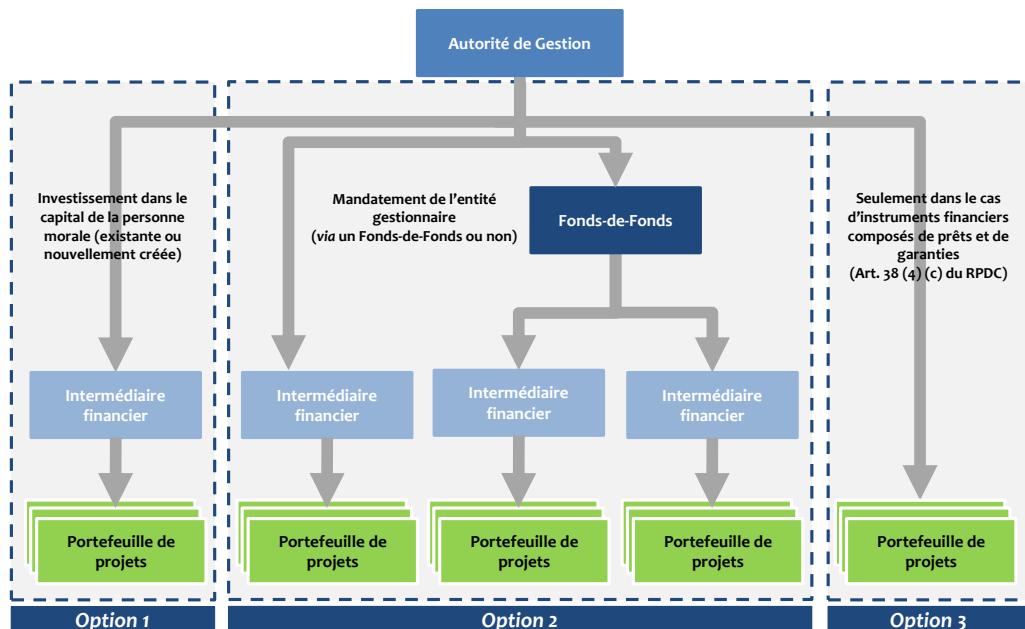
9.3.1 Options de gouvernance possibles au regard de la réglementation européenne

Comme énoncé plus avant, la réglementation européenne prévoit trois options pour la mise en œuvre par une Autorité de Gestion de ses instruments financiers mobilisant des Fonds ESI (Article 38 du RPDC) :

- Option 1 : Investir au capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées ;
- Option 2 : Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées (potentiellement par le biais d'un Fonds-de-Fonds) ; et
- Option 3 : Mettre en œuvre directement des instruments de prêts ou de garantie par l'Autorité de Gestion.

Ces trois options sont représentées dans le graphique ci-dessous.

Figure 63 : Options de gouvernance possibles pour la gestion d'instruments financiers dans le cadre des Fonds ESI pour la période de programmation 2014-2020



Source : PwC, 2016.

Le tableau ci-après détaille les avantages et les inconvénients de chacune de ces options

Tableau 76 : Avantages et inconvénients des trois options de gouvernance possibles selon la réglementation européenne

	Avantages	Inconvénients
Option 1 (a) <i>Investir au capital de personnes morales existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre relativement rapide (dans certaines conditions) • Permet le développement des activités de la structure bénéficiaire • Offre un bon contrôle des conditions de mise en œuvre à l'Autorité de Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de réalisation compte tenu des contraintes de mise en œuvre imposées par l'Article 38 du RPDC • Entité juridique devant être dédiée à la mise en œuvre de(s) l'instrument(s) financier(s) en cohérence avec les objectifs des Fonds ESI qui seront utilisés (Article 38 (4) du RPDC) • Les montants et la finalité de ces investissements directs doivent être limités aux montants nécessaires pour mettre en œuvre de nouveaux investissements, conformément aux dispositions de l'Article 37 du RPDC • Cette forme de soutien (son montant et son objet) doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'évaluation <i>ex-ante</i>, doit se conformer aux règles sur les Aides d'Etat, aux marchés publics et doit cibler les investissements et les bénéficiaires conformément aux dispositions des règlements sur l'utilisation des Fonds ESI, des règles d'éligibilité nationales et du Programme Opérationnel (ou du Programme de Développement Rural) • Il est exclu que l'Autorité de Gestion, grâce à cette option, puisse recapitaliser des entités juridiques existantes ou puisse fournir du capital constitutif à des entités juridiques qui ont été mises en place avec un champ d'application plus large ou différent des objectifs des Fonds ESI qui seront utilisés • Possible dispersion des instruments financiers en fonction des spécialisations des personnes morales existantes sélectionnées : visibilité stratégique limitée sur l'ensemble des instruments, peu de flexibilité entre les instruments, reporting morcelé par instrument • Synergies limitées entre les instruments financiers • Risque de conflit d'intérêt, risque d'influence politique et limitation des options de déploiement • Risques d'audit plus élevés.

	Avantages	Inconvénients
Option 1 (b) <i>Investir au capital de personnes morales nouvellement créées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Bon contrôle des conditions de mise en œuvre des instruments financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Entité juridique devant être dédiée à la mise en œuvre de(s) l'Instrument(s) Financier(s) en cohérence avec les objectifs des Fonds ESI qui seront utilisés (Article 38 (4) du RPDC) • Les montants et la finalité de ces investissements directs doivent être limités aux montants nécessaires pour mettre en œuvre de nouveaux investissements, conformément aux dispositions de l'Article 37 du RPDC • Cette forme de soutien (son montant et son objet) doit être strictement conforme aux constatations et conclusions de l'évaluation ex-ante, doit se conformer aux règles sur les Aides d'Etat, aux marchés publics et doit cibler les investissements et les bénéficiaires conformément aux dispositions des règlements sur l'utilisation des Fonds ESI, des règles d'éligibilité nationales et du Programme Opérationnel (ou du Programme de Développement Rural) • Il est exclu que l'Autorité de Gestion, grâce à cette option, puisse fournir du capital constitutif à des entités juridiques qui ont été créées avec un champ d'application plus large ou différent des objectifs des Fonds ESI qui seront utilisés • Dans le cadre d'une personne morale à créer, lourdes procédures de mise en œuvre • Possible dispersion des instruments financiers en fonction des spécialisations des personnes morales créées : visibilité stratégique limitée sur l'ensemble des instruments, peu de flexibilité entre les instruments, reporting morcelé par instrument • Synergies limitées entre les instruments financiers • Risque de conflit d'intérêt, risque d'influence politique et limitation des options de déploiement • Risques d'audit plus élevés
Option 2 <i>Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien possible d'une entité expérimentée dans la gestion des fonds structurels en faveur de l'accès au financement des PME (comme le Groupe BEI ou des intermédiaires financiers sélectionnés lors de la période de programmation 2007-2013) • Regroupement possible des instruments financiers sous un Fonds-de-Fonds, permettant 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contrôle direct de l'Autorité de Gestion dans la mise en œuvre des instruments financiers (inconvénient qui peut également être un avantage en cas de manque de ressources compétentes au sein de l'Autorité de Gestion) • Termes du mandat de gestion du Fonds-de-Fonds ou du mandat de gestion d'un instrument financier unique à négocier (avec chacun des futurs gestionnaires : du Fonds-de-Fonds et/ou de chacun des instruments financiers) • Visibilité de l'Autorité de Gestion plus réduite qu'en gestion directe, nécessitant de prévoir des modalités de communication/coordination spécifiques et dédiées entre

	Avantages	Inconvénients
	<p>une vision stratégique de l'ensemble des instruments, garantissant à la fois plus de flexibilité entre les instruments et une consolidation du suivi et du reporting de l'ensemble des instruments financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière possible de l'entité gestionnaire au niveau Fonds-de-Fonds ou de chaque instrument financier (favorisant l'effet de levier) • Synergies possibles entre les instruments financiers • Diminution du risque d'influence politique et augmentation des options de déploiement grâce à la sélection des intermédiaires financiers • Dans le cas d'un Fonds-de-Fonds, diminution du risque de conflit d'intérêt entre le gestionnaire expérimenté et les intermédiaires financiers sélectionnés 	<p>l'Autorité de Gestion et le gestionnaire du Fonds-de-Fonds (ou le gestionnaire de chaque instrument financier individuel)</p>
Option 3 <i>Mettre directement en œuvre des instruments de prêts ou de garantie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne nécessite pas un accord de financement, mais exige l'élaboration d'un « document de stratégie » à présenter au Comité de Suivi (dont les éléments essentiels sont énoncés à l'Annexe IV du RPDC) • Système des paiements de la Commission Européenne similaire à celui des subventions c'est-à-dire remboursement « ex-post » des prêts décaissés ou des garanties engagées • Mise en œuvre relativement rapide et développement des activités potentiellement existantes si l'Autorité de Gestion dispose d'un savoir-faire technique suffisant et si les instruments se sont révélés nécessaires dans 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'avoir les compétences légales/juridiques, techniques et humaines pour mettre en place ce type d'instruments (prêt et garantie) au sein de l'Autorité de Gestion. Aussi, l'Article 38 (4) (c) se réfère à des prêts et aux garanties, pas aux avances remboursables couvertes par l'Article 66 du RPDC • Au cas où l'Autorité de Gestion ne dispose pas d'un savoir-faire technique suffisant, il existe des difficultés pour mettre en place des instruments de garantie (notamment la conduite de l'évaluation ex-ante du risque de l'instrument de garantie) • Des ressources additionnelles dédiées par la Région sont sans doute à envisager pour le suivi et le reporting des opérations passées • Soumise à la législation nationale qui doit autoriser explicitement l'Autorité de Gestion à octroyer des prêts ou à émettre des garanties • Impossibilité de financer du haut-de-bilan (produits de fonds propres et quasi-fonds propres)

	Avantages	Inconvénients
	<p>l'évaluation <i>ex-ante</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evite des procédures additionnelles de suivi et de <i>reporting</i> • Contrôle plus direct des conditions de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies limitées entre les instruments financiers (surtout si des instruments de fonds propres et quasi-fonds propres sont développés en parallèle) • Pas d'avance possible ou de remboursement <i>ex-post</i> • Frais de gestion non éligibles, mais potentiellement couverts par le programme d'Assistance Technique de l'Autorité de Gestion • Risque de conflit d'intérêt, risque d'influence politique et limitation des options de déploiement • Risques d'audit plus élevés et risques d'inéligibilité des dépenses

Source : PwC, 2016.

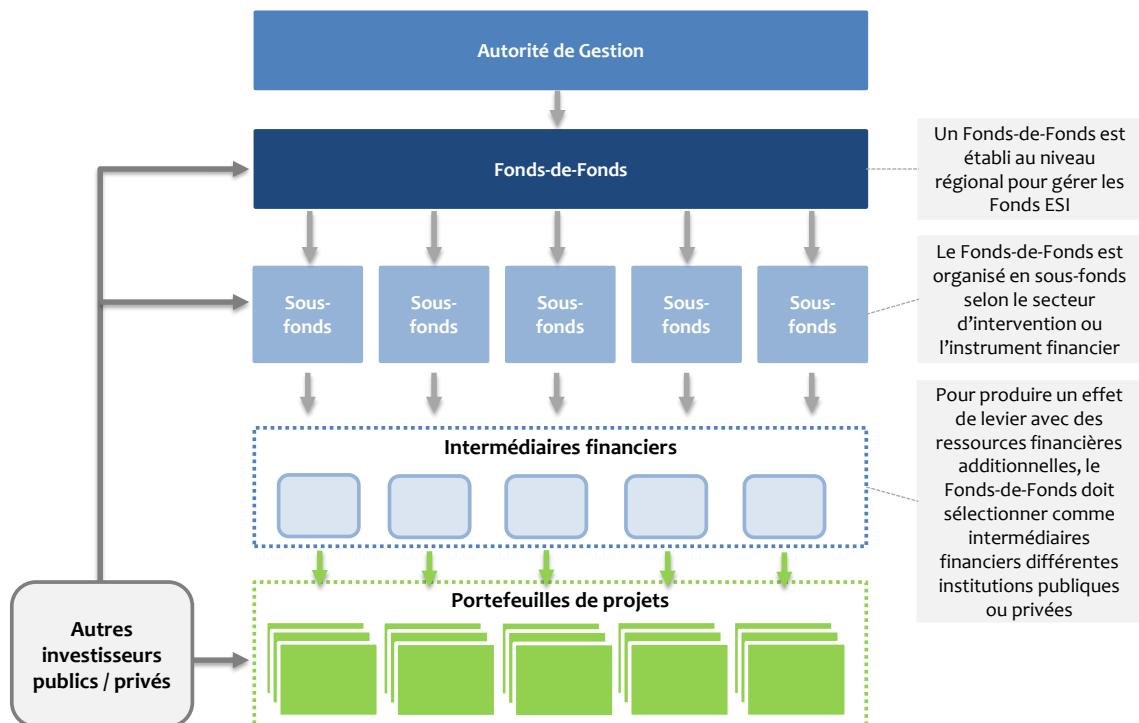
Au regard des avantages et inconvénients de chacune des options de gouvernance, la mise en oeuvre de l'Option 2 présentée dans le tableau ci-dessus apparaît comme la plus appropriée et la plus pertinente pour la Région Occitanie sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées. Au-delà de cette option de gouvernance (« Confier des tâches d'exécution à des entités mandatées »), il semble souhaitable – au regard du nombre d'instruments financiers proposés en Section 9.1 et de leur vaste périmètre d'action – que la Région Occitanie mette en place un Fonds-de-Fonds qui regrouperait un maximum d'instruments financiers en Midi-Pyrénées.

Cette structuration en Fonds-de-Fonds offre en effet plusieurs avantages :

- Une rationalisation et une optimisation de l'ensemble des instruments financiers, avec notamment la possibilité d'obtenir une taille critique de financement, de permettre des synergies de coûts entre les instruments, d'offrir la possibilité d'engager des appels à manifestation d'intérêt (dans le cadre d'un Fonds-de-Fonds géré par le Groupe BEI) pour solliciter les acteurs locaux (intermédiaires financiers candidats) et de permettre ainsi une mise en concurrence de ces acteurs locaux (soutenant ainsi la compétition entre les institutions financières du territoire), de permettre une harmonisation des modalités de suivi et de reporting, et d'offrir une optimisation de la gestion de la trésorerie des instruments ;
- Une vision d'ensemble de l'utilisation des Fonds ESI sous forme d'instruments financiers et plus généralement de l'action de la Région Occitanie en faveur des PME sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées ;
- Une certaine flexibilité entre les instruments ; et
- Une cohérence et un alignement avec la mise en place depuis 2015-2016 d'un Fonds-de-Fonds FOSTER géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) en ex Languedoc-Roussillon.

Une structuration de la gouvernance sous forme de Fonds-de-Fonds serait ainsi à privilégier par la Région Occitanie sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées. La structure générique d'une telle gouvernance est présentée dans le graphique ci-après.

Figure 64 : Structure générique d'une gouvernance sous forme de Fond-de-Fonds, telle que proposée en Midi-Pyrénées



Source : PwC, 2016.

Cette structure de gouvernance est précisée dans les sections suivantes ; ainsi qu'une option sans Fonds-de-Fonds.

9.3.2 Propositions de structure de gouvernance pour les instruments financiers en ex région Midi-Pyrénées

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement proposée en Section 9.1, trois propositions de structure de gouvernance sont envisageables et sont détaillées ci-après. Ces trois propositions de gouvernance sont :

- La mise en place d'un Fonds-de-Fonds, regroupant les quatre « instruments financiers PME » proposés et le fonds dédié pour le financement de projets de production d'énergies renouvelables, et géré par le Groupe BEI (comprenant la BEI et FEI), comme proposé à l'Article 38 (4) (b) du RPDC (Option A dans le graphique ci-après). Dans le cadre de cette proposition, une possibilité supplémentaire serait que le groupe BEI soit le gestionnaire du « Fonds-de-Fonds PME » (incluant les quatre « instruments financiers PME ») et que l'instrument financier 4 dédié aux énergies renouvelables serait géré par un intermédiaire financier hors du cadre du « Fonds-de-Fonds PME » (Option B dans le graphique ci-après) ;
- La mise en place d'un Fonds-de-Fonds géré par un mandataire qui aura été sélectionné ; et
- La gestion de chacun des instruments financiers par un opérateur qui aura été sélectionné (opérateur qui pourra être différent pour chacun des instruments financiers envisagés), et donc sans Fonds-de-Fonds.

Indépendamment de la logique de gouvernance retenue, ces trois propositions s'appuient sur un socle commun d'éléments structurants, à savoir :

- L'origine des fonds (fonds FEDER ou FEADER) devra être systématiquement mentionnée lorsqu'ils sont mobilisés par les intermédiaires financiers ;
- L'Autorité de Gestion (la Région Occitanie sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées) jouera un rôle de supervision important ;
- Le gestionnaire du Fonds-de-Fonds jouera un rôle de coordinateur clé dans la définition des différents instruments financiers qui constitueront les sous-fonds du Fonds-de-Fonds (et donc quatre ou cinq sous-fonds selon le mode de gouvernance choisi), et ceci que le gestionnaire du Fonds-de-Fonds soit le Groupe BEI (Proposition de gouvernance 1) ou un mandataire sélectionné (Proposition de gouvernance 2) ;
- Les intermédiaires financiers devront être sélectionnés par l'Autorité de Gestion ou le gestionnaire du Fonds-de-Fonds pour mettre en œuvre chacun des instruments financiers que l'Autorité de Gestion aura choisi de mettre en œuvre pour la période de programmation 2014-2020 ; et
- Des co-investissements provenant d'acteurs publics et/ou privés sera possible au niveau (i) du Fonds-de-Fonds, (ii) de chaque sous-fonds (et donc de chaque instrument financier ou intermédiaire financier) et (iii) de chaque projet/PME. Une participation de la BEI dans le cadre du FEIS est également possible au niveau (i) du Fonds-de-Fonds et/ou (ii) de certains sous-fonds (selon les caractéristiques de chaque sous-fonds / instrument financier). Cette participation de la BEI soutenue par la garantie accordée par le FEIS peut être discutée avec l'Autorité de Gestion en vue d'accroître l'effet de levier des instruments financiers.

Les trois propositions sont présentées en détail et comparées dans les sous-sections suivantes.

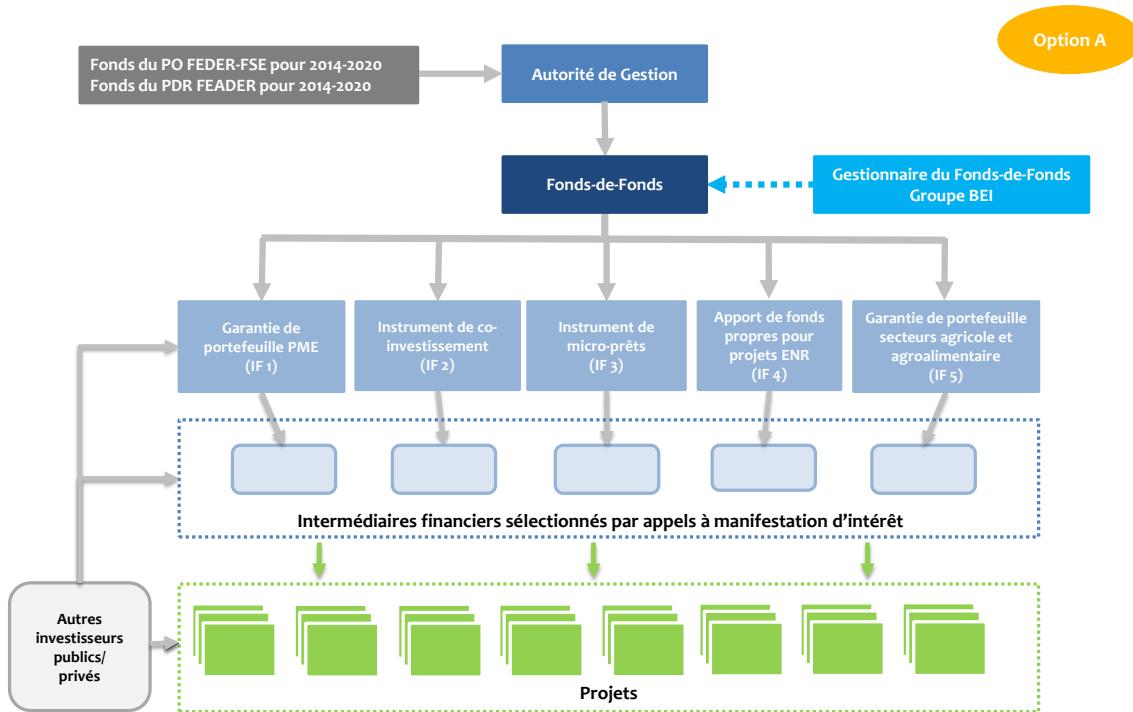
Proposition de gouvernance 1 – Une gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI

Une première possibilité pour l'Autorité de Gestion est de mandater le Groupe BEI (et plus particulièrement le FEI) pour intervenir sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées (de manière similaire à la gestion du Fonds-de-Fonds FOSTER par le FEI en ex Languedoc-Roussillon pour la période de programmation 2014-2020) et dès lors :

- Gérer le Fonds-de-Fonds sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées ;
- Discuter avec les possibles intermédiaires financiers (candidats) en vue de détailler les instruments financiers et de déterminer leur appétit à participer aux appels à manifestation d'intérêt ;
- Sélectionner les intermédiaires financiers ;
- Suivre et assurer le reporting des instruments financiers ; et
- Coordonner avec l'Autorité de Gestion les mesures d'adaptation nécessaires en vue de faire évoluer les instruments financiers au cours de la période de programmation 2014-2020 si besoin.

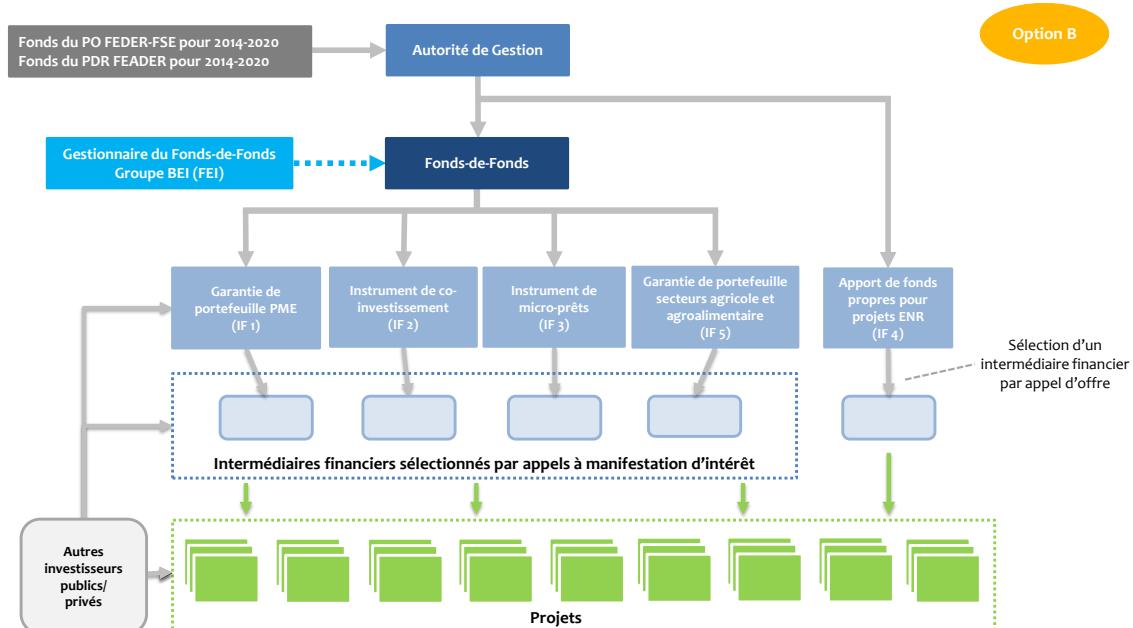
La structure de gouvernance sous forme d'une gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI est présentée dans les deux graphiques ci-dessous. Chaque graphique présente les deux options relatives à l'inclusion (Option A) ou la non-inclusion (Option B) de l'instrument financier 4 dédié aux énergies renouvelables dans le Fonds-de Fonds.

Figure 65 : Proposition de gouvernance 1 : la gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI (Option A)



Source : PwC, 2016.

Figure 66 : Proposition de gouvernance 1 : la gestion du Fonds-de-Fonds par le Groupe BEI (Option B)



Source : PwC, 2016.

Les avantages et les limites de cette Proposition de gouvernance 1 sont présentés dans le Tableau 77 ci-dessous.

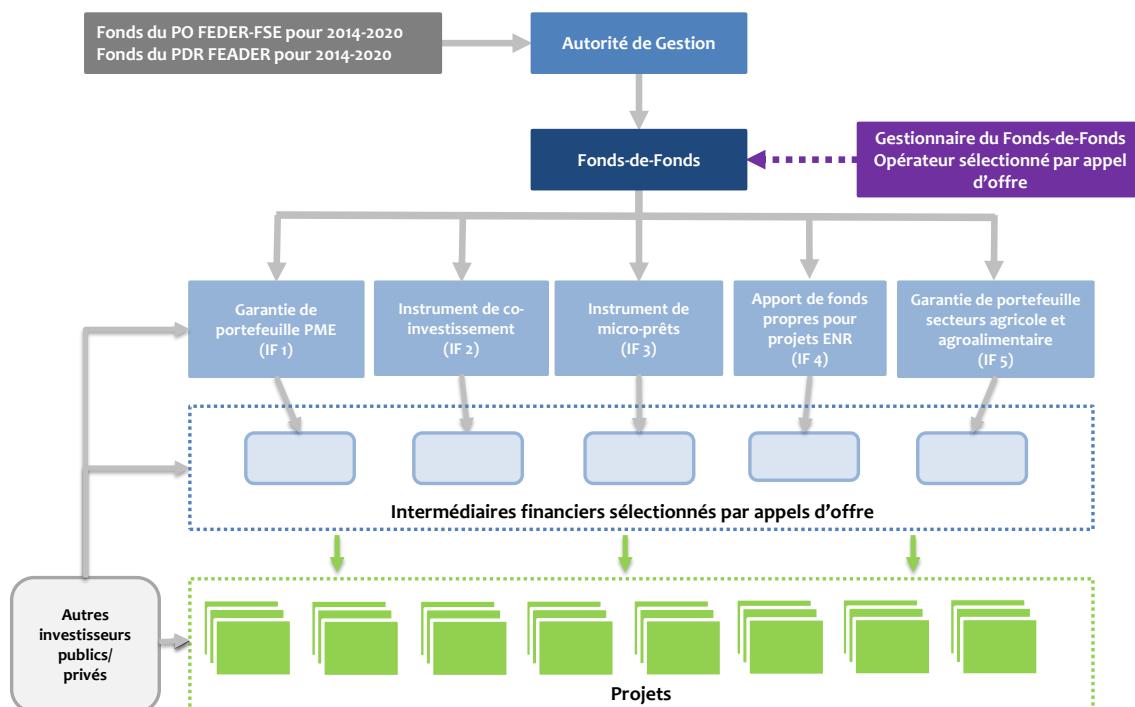
Proposition de gouvernance 2 – Une gestion du Fonds-de-Fonds par un mandataire sélectionné

Une seconde possibilité est de sélectionner un opérateur régional (ou national) par le biais d'un appel d'offres afin de gérer le Fonds-de-Fonds (Proposition de gouvernance 2). Ce mandataire aurait à conduire les mêmes activités que celles présentées pour la Proposition de gouvernance 1 mais aurait été sélectionné au préalable. Il se coordonnerait avec l'Autorité de Gestion pour assurer le suivi des décisions prises quant à la stratégie d'investissement et en serait le garant.

Ce mandataire sélectionné devra disposer d'un statut légal adapté pour la gestion du Fonds-de-Fonds. Ce statut légal devra être en ligne avec la législation française et la réglementation européenne quant la gestion des Fonds ESI.

Cette structure de gouvernance consistant en un Fonds-de-Fonds géré par un mandataire sélectionné est présentée dans le graphique ci-dessous.

Figure 67 : Proposition de gouvernance 2 : la gestion du Fonds-de-Fonds par un mandataire sélectionné



Source : PwC, 2016.

Les avantages et les limites de cette Proposition de gouvernance 2 sont présentés dans le Tableau 77 ci-dessous.

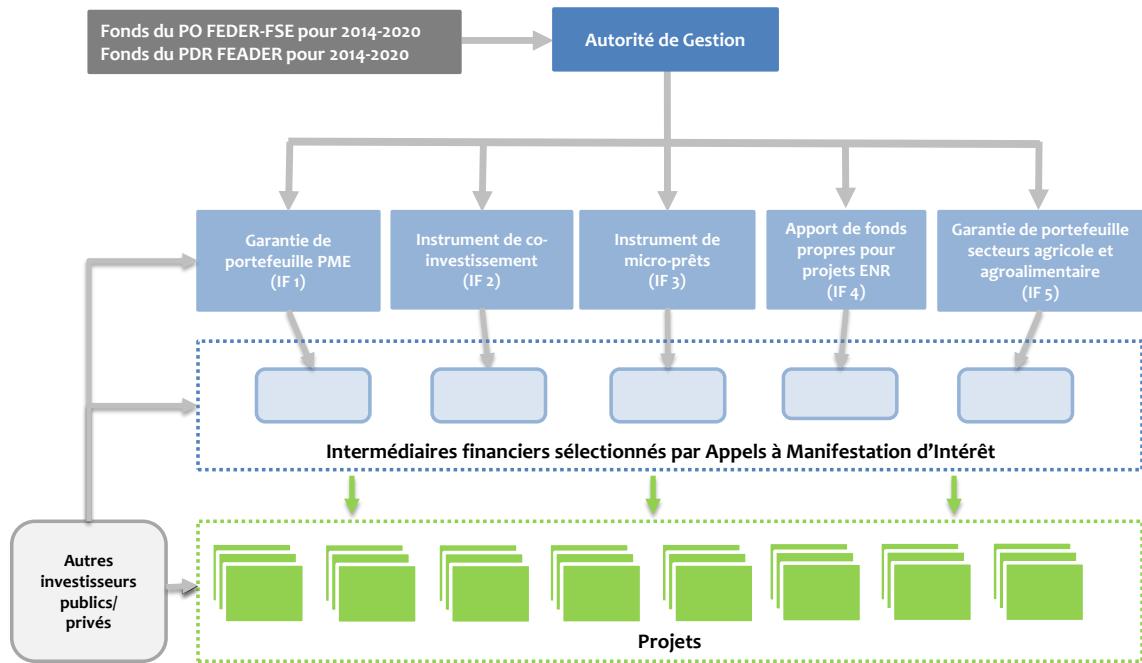
Proposition de gouvernance 3 – Instruments financiers gérés séparément par des mandataires sélectionnés

Une troisième possibilité est de faire en sorte que chaque instrument financier soit géré de manière séparée par un opérateur différent qui aura été sélectionné par appel d'offres (Proposition de gouvernance 3). Chacun des mandataires se coordonnerait avec l'Autorité de Gestion pour assurer le suivi des décisions prises quant à la stratégie d'investissement de son instrument financier et en serait le garant.

Chacun des intermédiaires financiers sélectionnés devra disposer d'un statut légal adapté pour la mise en œuvre de l'instrument financier dont il a la charge. Ce statut légal devra aussi être en ligne avec la législation française et la réglementation européenne pour la gestion des Fonds ESI.

Le graphique ci-dessous illustre cette structure de gouvernance.

Figure 68 : Modèle de la proposition de gouvernance 3: des instruments financiers gérés séparément par des mandataires sélectionnés



Source : PwC, 2016.

Tout comme les deux propositions de gouvernance précédentes, les avantages et les limites de cette Proposition de gouvernance 3 sont présentés dans le Tableau 77 ci-dessous.

Tableau 77 : Avantages et limites des trois propositions de gouvernance pour la mise en œuvre d'instruments financiers en ex région Midi-Pyrénées

	Avantages	Limites
Proposition de gouvernance 1 Fonds-de-Fonds géré par le Groupe BEI (et notamment le FEI sur les « instruments financiers PME »)	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire très expérimenté dans la mise en œuvre et le suivi d'instruments financiers utilisant des fonds structurels européens ; Dispose d'une forte expérience de travail en commun avec plusieurs Autorités de Gestion de l'Union Européenne acquise lors de la période de programmation 2007-2013 Offre la sécurité du AAA du Groupe BEI et une gestion de trésorerie efficace Mise en œuvre facile et immédiate (pas besoin d'appel d'offres) Offre tous les avantages d'un Fonds-de-Fonds (bonne visibilité/lisibilité sur le territoire, communication avec l'Autorité de Gestion sur l'ensemble des instruments financiers, indépendance d'action du gestionnaire du Fonds-de-Fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> Induit une bonne communication entre l'Autorité de Gestion et le Groupe BEI (comme tout autre gestionnaire de Fonds-de-Fonds) ; Induit une intervention limitée de l'Autorité de Gestion dans la gestion des instruments financiers au jour le jour.

	Avantages	Limites
Proposition de gouvernance 2 <i>Fonds-de-Fonds géré par un mandataire sélectionné</i>	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'Autorité de Gestion de sélectionner l'opérateur qui répond au mieux à ses attentes (en termes d'actions sur le territoire, de négociation avec les intermédiaires financiers candidats, de visibilité et de communication par exemple) Favorise l'acquisition par un acteur pas forcément spécialiste de connaissances sur les instruments financiers et la gestion de Fonds ESI Offre tous les avantages d'un Fonds-de-Fonds (bonne visibilité/lisibilité sur le territoire, communication avec l'Autorité de Gestion sur l'ensemble des instruments financiers, indépendance d'action du gestionnaire du Fonds-de-Fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite de sélectionner un opérateur disposant des compétences légales/juridiques, techniques et financières pour mettre en œuvre et assurer le suivi d'instruments financiers utilisant des Fonds ESI (induisant une possible complexité dans la recherche et la sélection d'un tel opérateur par l'Autorité de Gestion) Requiert du temps pour la sélection d'un tel opérateur (supposant qu'un tel opérateur existe en Midi-Pyrénées) Peut nécessiter une période transitoire (pour permettre à l'opérateur sélectionné de s'acclimater avec les règles de la programmation 2014-2020 s'il ne les connaît pas parfaitement)
Proposition de gouvernance 3 <i>Instruments financiers gérés séparément par des mandataires sélectionnés</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la communication entre l'Autorité de Gestion et chaque gestionnaire/intermédiaire financier (ces gestionnaires/intermédiaires financiers devant dans tous les cas avoir une totale indépendance dans leurs choix de gestion) Permet la gestion de chaque instrument financier par un acteur spécialisé et disposant d'une connaissance approfondie du champ d'intervention de l'instrument pour lequel il a été sélectionné (valable aussi lorsqu'un Fonds-de-Fonds est constitué) Favorise l'acquisition par des acteurs (souvent locaux et pas forcément spécialistes) de connaissances sur les instruments financiers et la gestion de Fonds ESI (valable aussi lorsqu'un Fonds-de-Fonds est constitué) 	<ul style="list-style-type: none"> Requiert du temps de la part de l'Autorité de Gestion pour sélectionner chaque gestionnaire/intermédiaire financier un par un (alors que dans les deux propositions précédentes, c'est le gestionnaire du Fonds-de-Fonds qui est en charge de cette tâche) Peut induire que les instruments financiers ne se mettront pas œuvre en même temps (certains prenant plus de temps que d'autres selon les caractéristiques des instruments et les capacités/ressources de l'Autorité de Gestion) Induit un coût supplémentaire pour l'Autorité de Gestion quant à la nécessité de coordonner les activités des différents instruments financiers et intermédiaires financiers Empêche de tirer profit des bénéfices d'un Fonds-de-Fonds (notamment : la flexibilité entre les instruments financiers, la possibilité d'augmenter l'effet de levier des instruments, la possibilité de bénéficier du FEIS au niveau du Fonds-de-Fonds, la possibilité de dynamiser d'autant plus les partenariats entre acteurs publics et privés du territoire, et la possibilité d'offrir une vision/lisibilité aux acteurs locaux sur l'ensemble du territoire)

Source : PwC, 2016.

Au regard (i) des défaillances de marché identifiées dans le premier volet de la présente étude, (ii) des besoins d'interventions rapides en ex Midi-Pyrénées (notamment au regard des développements actuels en ex Languedoc-Roussillon et la mise en place du Fonds-de-Fonds FOSTER géré par le FEI), et (iii) de la nécessité d'aligner les expériences et les capacités techniques des opérateurs régionaux en matière de gestion d'instruments financiers (et d'utilisation de Fonds ESI) sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie, il semblerait

souhaitable que l'Autorité de Gestion favorise la Proposition de gouvernance 1. Il s'agirait dès lors de créer un Fonds-de-Fonds géré par le Groupe BEI sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées ; à l'image du Fonds-de-Fonds FOSTER actuellement en place en ex Languedoc-Roussillon et géré par le FEI.

Cette structure de gouvernance permettrait par ailleurs qu'une institution financière contribue au Fonds-de-Fonds (par exemple la Banque Européenne d'Investissement), permettant dès lors la conception et la mise en œuvre d'instruments financiers ayant une masse critique plus importante, augmentant l'effet de levier sur les Fonds ESI et répondant au mieux aux besoins/volumes estimés dans le premier volet de la présente étude. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé que les ressources attribuables au soutien versé par les Fonds ESI puissent être réutilisées pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés ou des investisseurs publics ayant contribué au Fonds-de-Fonds.

9.4 Prochaines étapes et plan d'action à suivre pour la mise en œuvre des instruments financiers proposés dans la présente étude

Afin de faciliter la mise en œuvre des instruments financiers proposés dans la présente étude, plusieurs étapes à suivre sont proposées ci-dessous. Ces étapes sont avant tout des recommandations de mise en œuvre ; elles ne font pas référence à la réglementation européenne et ne constituent pas une exigence de l'évaluation *ex-ante*.

Les possibles prochaines étapes de l'Autorité de Gestion pour la mise en œuvre de ses instruments financiers sont ainsi :

1. Validation de l'évaluation *ex-ante* (au regard de la présente étude) et des instruments financiers par l'Autorité de Gestion (objectifs, montants et cibles notamment).
2. Publication de l'évaluation *ex-ante* dans les trois mois de sa finalisation par l'Autorité de Gestion.
3. En parallèle, choix de la future gouvernance des instruments financiers (selon les différentes options offertes par la réglementation européenne et suivant les propositions de gouvernance faites dans la présente étude).
4. Mise en contact avec le Groupe BEI et plus particulièrement le Fonds Européen d'Investissement si la Proposition de gouvernance 1 est choisie.
5. Sinon, sélection d'un gestionnaire du Fonds-de-Fonds si la Proposition de gouvernance 2 est choisie, impliquant :
 - Une étude d'opportunité/de faisabilité au regard du contexte et des possibles gestionnaires candidats ;
 - Une mobilisation en parallèle des opérateurs pouvant potentiellement participer à l'appel d'offres ; et enfin
 - Le lancement de l'appel d'offres en vue de sélectionner le future gestionnaire du Fonds-de-Fonds.
6. En parallèle, discussions avec les possibles candidats/intermédiaires financiers pour leur présenter les instruments financiers choisis par l'Autorité de Gestion.

7. En parallèle, revue/modification par l'Autorité de Gestion de son Plan de Développement Rural (PDR) afin d'introduire la contribution de ressources provenant du FEADER au sein d'instruments financiers.
8. En parallèle, discussions avec les acteurs/réseaux régionaux pour leur communiquer les orientations de l'Autorité de Gestion (et donc de la Région Occitanie sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées) ; à savoir en particulier :
 - Les représentants de PME sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées (notamment les PME de secteurs traditionnels et des secteurs agricole et agroalimentaire) ;
 - Les acteurs du soutien à l'innovation sur le territoire ; et
 - Les représentants des filières de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Il est enfin à rappeler que plusieurs facteurs clés de succès dans la mise en œuvre d'instruments financiers sont à mobiliser très tôt dans leur cycle de vie :

- La communication/consultation des acteurs locaux et notamment des institutions financières (par le biais d'une présentation des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation *ex-ante* par exemple et par des discussions visant à déterminer leur appétit pour les instruments financiers proposés dans la stratégie d'investissement) ;
- La mobilisation du gestionnaire du Fonds-de-Fonds pour discuter avec l'ensemble des intermédiaires financiers potentiels (dans le cas où un Fonds-de-Fonds est choisi) ; ainsi que
- La mobilisation des acteurs du soutien à l'économie sur le territoire afin de diffuser l'information et susciter/cristalliser la demande autour des instruments et produits financiers prochainement disponibles : chambres consulaires, représentants de secteurs et de filières (notamment : agriculture, agroalimentaire et production d'énergies renouvelables), réseaux d'entreprises, acteurs de la microfinance, acteurs du soutien à l'innovation, incubateurs, accélérateurs et pôles de compétitivité.

Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013

Article 37 (paragraphes 1, 2 et 3) du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil

Instruments Financiers

1. Les Fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI) peuvent servir à soutenir des instruments financiers au titre d'un ou de plusieurs programmes, y compris lorsqu'ils sont organisés par des fonds de fonds, de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques définis au titre d'une priorité.

Les instruments financiers sont mis en œuvre pour soutenir des investissements prévus pour être financièrement viables et pour lesquels les sources de financement sur le marché ne sont pas suffisantes. Aux fins de l'application du présent titre, les Autorités de Gestion, les organismes mettant en œuvre les fonds de fonds et les organismes mettant en œuvre des instruments financiers se conforment au droit applicable, notamment celui relatif aux aides d'État et aux marchés publics.

2. Le soutien aux instruments financiers se fonde sur une évaluation *ex-ante* ayant démontré l'existence de défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales et sur le niveau et l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics, y compris les types d'instruments financiers auxquels il faut apporter un soutien. Cette évaluation *ex-ante* se fonde notamment sur :

(a) une analyse des défaillances du marché, des situations d'investissement non optimales et des besoins d'investissements liés aux domaines d'action et aux objectifs thématiques ou aux priorités d'investissement, dont il y a lieu de tenir compte en vue de contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu d'une priorité et d'apporter un soutien au moyen d'instruments financiers. Cette analyse se fonde sur de bonnes pratiques en matière de méthodologie ;

(b) une évaluation de la valeur ajoutée des instruments financiers considérés comme devant bénéficier du soutien des fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI), de la cohérence avec les autres formes d'intervention publique visant le même marché, les conséquences éventuelles en termes d'aides d'État, la proportionnalité de l'intervention envisagée et des mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché ;

(c) une estimation des ressources publiques et privées supplémentaires que devrait éventuellement permettre de lever l'instrument financier jusqu'au niveau du bénéficiaire final (effet de levier escompté), y compris, s'il y a lieu, une évaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés et/ou une description des mécanismes qui seront appliqués pour déterminer l'utilité et le niveau de cette rémunération préférentielle, comme un processus d'évaluation comparative ou offrant des garanties d'indépendance suffisantes ;

- (d) une évaluation des enseignements tirés des instruments similaires et sur les évaluations *ex-ante* réalisées par les États membres par le passé et sur une étude de la manière dont ces enseignements s'appliqueront à l'avenir ;
- (e) la stratégie d'investissement proposée, comportant une analyse des options relatives aux modalités de mise en œuvre au sens de l'article 38, les produits financiers à proposer, les bénéficiaires finaux ciblés et les modalités envisagées de combinaison avec des aides sous forme de subventions, s'il y a lieu ;
- (f) un exposé des résultats escomptés et de la manière dont l'instrument financier concerné devrait contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu de la priorité considérée, y compris des indicateurs permettant de déterminer cette contribution ;
- (g) les dispositions permettant le réexamen et l'actualisation, selon le cas, de l'évaluation *ex-ante* lors de l'exécution de tout instrument financier qui s'applique sur la base de ladite évaluation, lorsque, durant la phase de mise en œuvre, l'autorité de gestion estime que l'évaluation *ex-ante* ne reflète plus correctement les conditions du marché alors existantes.

3. L'évaluation *ex-ante* visée au paragraphe 2 peut être réalisée par étapes. En tout état de cause, elle est achevée avant que l'autorité de gestion ne décide d'apporter une contribution à un instrument financier au titre d'un programme.

La synthèse des résultats et des conclusions des évaluations *ex-ante* se rapportant à des instruments financiers est publiée dans un délai de trois mois à compter de la date de leur achèvement.

L'évaluation *ex-ante* est soumise au comité de suivi pour information conformément aux règles spécifiques des Fonds.

Annexe 2 – Environnement de marché

Présentation du territoire

Avec une superficie de 45 348 km², le territoire de Midi-Pyrénées était avant la réforme territoriale de 2014-2016²⁴⁸, la première région métropolitaine de France en termes de superficie. Elle était composée de huit départements : l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. La récente fusion a donné naissance à l'une des plus grandes régions du pays à partir du 1^{er} janvier 2016, et est devenue l'entité en charge des politiques publiques de soutien aux entreprises, et notamment des politiques liées à l'accès au financement des PME.

Les Régions françaises sont à ce titre Autorités de Gestion de certains Fonds Européens (FEDER, FSE, FEADER). Néanmoins, ces derniers ont été alloués aux Régions dans leur ancienne configuration, avant la réorganisation territoriale, et couvrent donc le périmètre géographique des anciennes régions. Aujourd'hui, la nouvelle Région Occitanie est amener à exécuter les Fonds Structurels et d'Investissement Européens dédiés au Languedoc-Roussillon d'une part et aux Midi-Pyrénées d'autre part, et ce de manière non fongible.

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des principaux indicateurs macroéconomiques du territoire Midi-Pyrénées avec notamment une comparaison à la moyenne nationale. Les données utilisées concernent principalement les années 2013 et 2014 et proviennent des appareils statistiques français et européens.

Tableau 78 : Le territoire Midi-Pyrénées en quelques chiffres

Indicateur	Chiffres et taux en Midi-Pyrénées	Source
Produit Intérieur Brut (PIB)	86 Mds€ en 2014, soit 4 % du PIB français 8 ^e place nationale	Eurostat 2016
Taux de croissance du PIB	+1,2 % en 2014 contre +0,2 % en France	INSEE, 2016
PIB par habitant	26 500 € contre 32 300 € en France 5 ^e place nationale	Eurostat, 2016
Croissance du PIB	Augmentation de 12,3 % entre 2010 et 2014 contre +7,1 % au niveau national sur la même période	Eurostat, 2016
Population	3 001 073 habitants soit 4,5 % de la population française au 1 ^{er} janvier 2015 8 ^e place nationale	INSEE, 2016
Taux de chômage	10,4 % des actifs de Midi-Pyrénées fin 2014 contre 10,0 % en moyenne nationale	INSEE, 2015
Nombre de PME	245 103	INSEE, 2014

Source : Compilation de PwC à partir de diverses sources, 2016.

²⁴⁸ L'ex région Midi-Pyrénées a été fusionnée avec l'ex région Languedoc-Roussillon par la loi adoptée en dernière lecture par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2014. Cette fusion est devenue effective au 1^{er} janvier 2016.

Les grands indicateurs macroéconomiques

Les indicateurs clés

Midi-Pyrénées fait partie des régions (selon la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016) les plus riches et dynamiques de France. Elle se classe 8^e région au niveau de son PIB en 2014 avec plus de 86 Mds€ soit 4 % de la richesse nationale et bénéficie d'un taux de croissance nettement supérieur à la moyenne nationale, bien que relativement faible. Cependant cette situation masque des disparités importantes entre les secteurs d'activité. En effet, bien que le secteur aéronautique et spatial soit le véritable moteur de l'économie régionale, notamment du fait de la présence du groupe Airbus sur le territoire, d'autres secteurs comme ceux de l'industrie manufacturière et de la construction connaissent un recul important. Le territoire a également profité au cours des dernières années d'un pouvoir d'achat des ménages en hausse résultant d'une faible inflation (0,5 % en 2014²⁴⁹).

Sur le front du chômage, la situation s'est légèrement dégradée en 2014 avec une augmentation de 0,5 % contre 0,4 % au niveau national. Les entreprises de la région ont plutôt eu recours au temps partiel, tandis que l'apprentissage et la formation ont reculé au profit des emplois aidés²⁵⁰. Les taux de crédit extrêmement faibles (taux moyen situé entre 1,49 % et 2,53 % selon les différents types de crédit²⁵¹) ont favorisé une légère hausse de l'encours aux entreprises de 2,1 % dans la région. A l'inverse de la tendance nationale, ce sont les prêts à moyen et long terme qui soutiennent cette augmentation, notamment au niveau des PME. Concernant les finances publiques régionales, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé à la Région la meilleure notation possible en 2015 (AA+ avec perspective stable), soulignant ainsi les performances budgétaires réalisées.

La région joue également un rôle clé dans les exportations françaises, en particulier grâce aux secteurs aéronautique et agroalimentaire. Midi-Pyrénées se classe ainsi 3^e région exportatrice (44,5 Mds€) et figure en première place en matière de balance commerciale avec un excédent de 15,1 Mds€ en 2012. Au niveau national, le territoire représente 10 % des exportations françaises contre 5,3 % des importations. Ces bons résultats sont essentiellement dus aux ventes du secteur aéronautique (82 % du total des exportations) mais également aux performances de l'industrie agroalimentaire. A ce titre, l'Allemagne était le premier pays client en 2012, suivi de la Chine²⁵².

Les principaux secteurs économiques

L'économie du territoire Midi-Pyrénées est en mutation progressive, passant d'activités traditionnelles telles que l'agriculture ou le textile, à des activités à plus forte valeur ajoutée (économie de la connaissance), qui s'interconnectent fortement aux industries de haute-

Tableau 79 : Indicateurs clés en Midi-Pyrénées et en France, en 2014

	2014	Midi-Pyrénées	France
Taux de croissance du PIB		+1,2 %	+0,2 %
Taux de chômage		10,4 %	10 %
Inflation		0,5 %	
Pouvoir d'achat		+1,1 %	

Source : Insee, REE-Sirène, 2016.

²⁴⁹ Etant donné que les travaux et les analyses des données de l'appareil statistiques ne sont pas entièrement terminés pour l'année 2015, les données analysées sont datées au mieux à la fin de l'année 2014.

²⁵⁰ INSEE Conjoncture Midi-Pyrénées n°5, *Bilan économique*, 2014.

²⁵¹ Banque de France, 2016.

²⁵² Région Occitanie, Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises en Midi-Pyrénées 2013-2016.

technologie (aérospatiale, TIC et agro-industrie notamment). Les principaux secteurs contribuant à l'économie du territoire sont l'industrie aéronautique et spatiale, l'industrie agroalimentaire et les services marchands. Midi-Pyrénées est le seul territoire avec la Corse où l'activité industrielle a augmenté et s'est accompagnée d'une création nette d'emploi en 2014, notamment grâce au secteur de l'agroalimentaire. Cette industrie contribue fortement à l'effort de R&D de la région à travers les investissements des Grandes Entreprises, mais également à travers la recherche publique, puisque les efforts se sont multipliés pour valoriser et développer les transferts de technologies – notamment de l'industrie aéronautique et spatiale – vers les PME.

L'industrie aéronautique et spatiale catalyse près d'un emploi sur dix. La présence du groupe Airbus constitue un véritable effet d'entraînement en matière d'investissements (notamment en R&D), mais également pour ce qui est du maillage du tissu des PME locales qui bénéficient du carnet de commande record de l'avionneur (1 456 commandes en 2014), et de l'augmentation des commandes de satellites par les constructeurs implantés dans la région. Le secteur aéronautique emploie en 2013 plus de 92 000 personnes, dont 72 000 emplois directs dédiés à la filière.

L'industrie agroalimentaire est également dynamique en bénéficiant de l'image de terroir de la région et ce, malgré les difficultés du secteur agricole. L'agriculture régionale résiste et continue de faire face à une concurrence de la part d'autres pays européens (Espagne, Pologne, Italie) qui pèse lourdement sur les exportations de fruits et légumes de la région. Le secteur employait 100 000 personnes en 2013 sur plus de 47 600 exploitations (soit 9,8 % du total national des exploitations) et se concentre essentiellement sur les grandes cultures céréalières, la production bovine, les fruits et légumes et la viticulture. Le secteur résiste à la tendance baissière des cours, ainsi qu'aux restrictions d'exportations frappant la Russie, mais les revenus des agriculteurs en sont fortement impactés et restent largement inférieurs à la moyenne nationale : le résultat courant avant impôts des agriculteurs midi-pyrénéens était de 17 800 € en 2014, contre 28 700 € en moyenne nationale²⁵³.

Malgré les pressions sur le marché agricole, l'industrie agroalimentaire (IAA) régionale reste performante et contribue à l'excédent de la balance des paiements, le secteur générant en 2015 15 % de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur industriel et totalisant 17 % de ses actifs. La branche industrielle réussit à capitaliser sur l'image de terroir de la région et se focalise autour de l'industrie des viandes (bovine, ovine et volaille), l'industrie laitière et la transformation des fruits et légumes.

L'immobilier et la construction constituent également une composante majeure de l'économie régionale mais connaissent un fort repli dû à la conjoncture. La région enregistre d'ailleurs la première baisse des prix de l'immobilier depuis 30 ans. Le secteur de la construction – représentant 9,9 % des emplois en 2015 – doit faire face à un recul de 10 % des autorisations de construction, en particulier pour les logements individuels (-16 %). Le secteur suit une tendance nationale dans laquelle les ventes de logements diminuent de 4 % en 2015. La baisse générale est cependant contrebalancée par le dynamisme de l'immobilier de bureau de la région toulousaine, puisque le marché augmente de 26 % grâce notamment aux grandes transactions du secteur de l'aéronautique²⁵⁴.

²⁵³ INSEE Conjoncture Midi-Pyrénées n°5, *Bilan économique*, 2014.

²⁵⁴ Banque de France, *La conjoncture en Midi-Pyrénées*, septembre 2015.

Enfin, le secteur du tourisme a également connu une évolution négative du fait de l'atonie de la consommation et d'une météo maussade en 2014 (avec des inondations en juin 2014). Le tourisme comprenait 53 500 emplois en 2013 pour une activité qui représentait 7,7 % du PIB régional. Le secteur repose principalement sur une clientèle d'affaire représentant 39 % des nuitées, le tourisme en montagne ainsi que le tourisme lié à des pratiques religieuses (la moitié des séjours de personnes venues de l'étranger se déroule à Lourdes).

Les PME régionales

Tailles et secteurs d'activité

Le nombre d'entreprises en Midi-Pyrénées s'établissait en 2014 à 245 457 établissements (6,2 % du total national), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012. Parmi ces entreprises, 245 103 étaient des PME²⁵⁵, soit 99,8 % des entreprises sur le territoire.

La démographie des PME est, comme au niveau national, très largement dominée par les micro-entreprises²⁵⁶, qui représentent 95,5 % du nombre total de PME sur le territoire. Viennent ensuite les petites entreprises²⁵⁷ et les entreprises de taille moyenne²⁵⁸, représentant respectivement 3,7 % et 0,8 % du total en 2014. Les entreprises de taille supérieure, autrement dit les Entreprises de Taille Intermédiaire²⁵⁹ (ETI) et les Grandes Entreprises²⁶⁰, étaient au nombre de 354 soit 0,2 % du total des entreprises avec 354 établissements en 2014.

Les principaux secteurs d'activité des PME sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (24 %) devant le commerce (14 %), la construction (11 %) et la santé humaine et l'action sociale (9 %). Cette répartition est stable par rapport à 2012. La seule variation de plus d'un point constatée concerne le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui passe de 24,8 % à 23,5 % du total des PME.

²⁵⁵ La distribution des PME en Midi-Pyrénées en fonction de leur taille d'une part, et de leur secteur d'activité d'autre part a été établie sur la base du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) 2014 de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cette distribution est présentée en Annex 3.

²⁵⁶ Entreprises de 0 à 9 salariés.

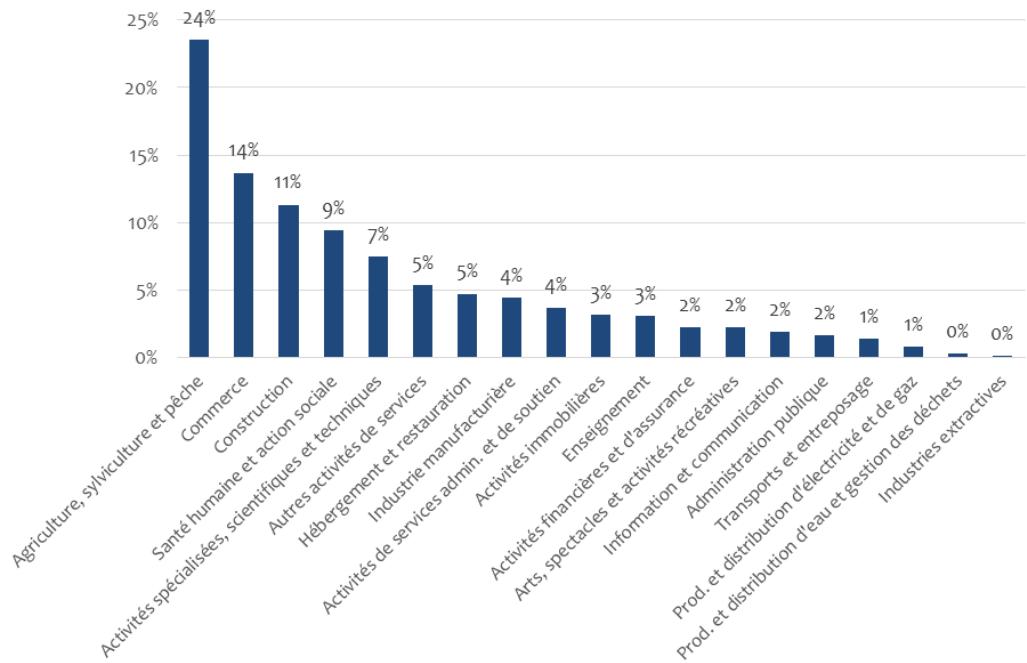
²⁵⁷ Entreprises de 10 à 49 salariés.

²⁵⁸ Entreprises de 50 à 249 salariés.

²⁵⁹ Entreprises de 250 à 4 999 salariés, et ayant soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 Md€ soit un total du bilan n'excédant pas 2 Md€.

²⁶⁰ Entreprise d'au moins 5 000 salariés.

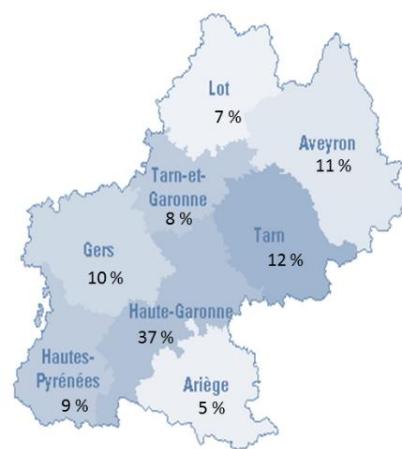
Figure 69 : Répartition des PME par secteurs d'activité en Midi-Pyrénées hors administration publique en 2014



Source : INSEE, REE-Sirene, 2014.

Enfin, la répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées est marquée par le poids important du département de la Haute-Garonne qui concentre à lui-seul 37 % du total des PME. Ceci s'explique en grande partie par l'attractivité de la ville de Toulouse.

Figure 70 : Répartition géographique des PME en Midi-Pyrénées, en 2014



Source : INSEE, 2016.

Une présentation détaillée du nombre de PME par secteur d'activité et par département est apportée en Annexe 3.

Encadré 7 : Stratégie Régionale de Développement Economique – 2011-2016

Stratégie Régionale de Développement Économique (SRDE) 2011-2016

Cadre d'action : La loi n°2004-809 du 13 août 2004 a offert aux Régions la possibilité d'élaborer, à titre expérimental pour une durée de 5 ans, un Schéma Régional de Développement Économique dans la perspective d'une délégation possible de compétences de l'État vers les Régions. Midi-Pyrénées a donc mis en place son premier SRDE en 2006 qui s'articulait autour de huit plans d'actions. Suivant ce modèle, le SRDE 2011-2016 couvrant la période actuelle se compose également d'un bilan quantitatif et évaluatif du précédent SRDE.

Constat : Depuis la mise en place du premier SRDE, des évolutions majeures sont intervenues, ce qui a poussé la Région à adapter sa politique, afin de maintenir la performance et la compétitivité de son tissu économique. Ainsi, l'évaluation du précédent SRDE met en avant plusieurs nécessités, dont celle d'intégrer pleinement les nouvelles technologies au sein des entreprises d'une part, et d'autre part d'aider ces entreprises à atteindre une taille critique pour leur permettre de s'internationaliser.

Objectifs stratégiques :

- Intensifier la valorisation économique de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation à travers :
 - Une action d'appui de la valorisation afin d'améliorer le rendement économique de l'appareil de recherche ;
 - Une action d'appui de l'innovation envers le plus grand nombre possibles d'entreprises régionales ; et
 - Une action d'appui de la coopération internationale et européenne.
- Structurer et renforcer les filières industrielles avec des actions d'appui concernant :
 - L'émergence, la structuration et le renforcement des filières industrielles ; et
 - Le passage de seuils pour les PME régionales afin de consolider le tissu d'entreprises.
- Accentuer le développement à l'international des filières économiques régionales grâce à des actions d'appui sur :
 - Le développement international en utilisant des outils adaptés afin de doubler le nombre d'exportateurs d'ici à 5 ans ; et

La promotion de Midi-Pyrénées visant à accroître la notoriété et l'attractivité de la région.

Créations d'entreprises

La création d'entreprise est dynamique avec une croissance plus soutenue que la moyenne nationale, et est largement portée par la création d'auto-entreprises. En 2014, le territoire de Midi-Pyrénées comptait 25 000 entreprises créées, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013, ce qui la place en 6^e position des régions de métropole à plus fort taux de création avec +10,2 % en 2014.

Tableau 80 : Evolution de la création d'entreprises en Midi-Pyrénées et en France

Evolution 2014-2013	Midi-Pyrénées	France
Création d'entreprises	+3 %	+2,6 %
Création de sociétés	+6,7 %	4,4 %
Création d'entreprises individuelles hors auto-entreprises	-3,1 %	-2,9 %
Création d'auto-entreprises	3,5 %	-3,5 %
Part des auto-entreprises dans les nouvelles créations	56 %	52 %

Source : INSEE, REE-Sirene, 2014.

Les créations d'entreprises en Midi-Pyrénées sont portées par les créations d'auto-entreprises qui sont fortement sensibles à la conjoncture économique et dont le taux de pérennité est relativement faible. D'une part, les créations progressent de 3,5 % et compense la baisse de créations d'entreprises individuelles (hors auto-entreprises) contrairement à la tendance nationale. D'autre part, ce bon résultat des auto-entreprises dope le dynamisme de création des entreprises dans son ensemble, dans la mesure où leur part dans les nouvelles créations est de 56 % sur la région contre 52 % au niveau national. Le constat est cependant beaucoup moins satisfaisant concernant la pérennité de ces auto-entreprises, puisque seules 30 % d'entre elles au niveau national sont encore en activité après 3 ans contre 68 % pour les entreprises classiques, 38 % d'entre elles n'ont jamais démarré leur activité, et 49 % de celles qui ont démarré une activité sont encore actives après 3 ans²⁶¹. Si les auto-entreprises soutiennent le dynamisme de création d'entreprises, elles ne traduisent pas nécessairement un dynamisme économique en termes de création de valeur ajoutée sur le long terme. Hors auto-entreprises, Midi-Pyrénées reste dynamique avec une croissance portée par la création de sociétés. Ces dernières progressent de façon significative (+6,7 % contre +4,4 % pour la moyenne nationale), tandis que les créations d'entreprises individuelles (hors auto-entreprise) diminuent de 3,1 % contre une baisse de 2,9 % sur l'ensemble du territoire.

Cette dynamique de croissance bénéficie à tous les secteurs, à l'exception de celui de la construction qui a enregistré un recul de 4 % en 2014, mais plus modérée qu'en 2013 (-11 %). Les immatriculations d'entreprises augmentent et en particulier dans le secteur des services aux particuliers (+6 %). Hors auto-entrepreneurs, les créations reculent dans tous les secteurs comme en témoigne la diminution significative dans l'industrie (-21 %), sauf pour les services aux particuliers²⁶².

D'un point de vue géographique, les créations d'entreprises et d'auto-entreprises augmentent dans tous les départements de la région, à l'exception du Tarn-et-Garonne (-1 %) et des Hautes-Pyrénées (-4 %).

Défaillances d'entreprises

Midi-Pyrénées enregistre dans la majorité des secteurs une diminution des défaillances d'entreprises, le plus souvent à un rythme plus élevé que la moyenne nationale : 2 731 procédures de redressement judiciaire ont été enregistrées en 2014 pour la région Midi-Pyrénées, soit une baisse annuelle de 2 %, d'avantage qu'au niveau national (-0,7 %). Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'année précédente (hausse de 6 %). Le taux de défaillance (nombre de défaillances rapporté au stock d'entreprises) en 2014 s'établissait à 1,1 % en Midi-Pyrénées contre 1,5 % au niveau national. Les défaillances progressent dans les Hautes-Pyrénées, le Lot mais surtout en Haute-Garonne, département qui concentre à lui seul la moitié des défaillances d'entreprises. 40 % des défaillances interviennent dans le secteur du commerce, de la restauration et de l'hébergement. Etant donné la concentration de commerces et de services dans l'agglomération toulousaine, il semble cohérent que le département de la Haute-Garonne et en particulier Toulouse, soient les principaux lieux de défaillances d'entreprises. Les secteurs où il y a eu moins de défaillances sont ceux des services aux particuliers, de la construction, du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Seule l'industrie connaît une dégradation sur

²⁶¹ INSEE, INSEE Première, n°1595, mai 2016.

²⁶² INSEE, INSEE Conjoncture Midi-Pyrénées, n°5, mai 2015.

la période. La contre-performance du secteur industriel est, quant à elle, à mettre en parallèle avec le fait que les créations ont également fortement diminué (-21 %), hors auto-entreprises. Cette atonie du secteur est éclipsée par les bons résultats de l'aéronautique et du spatial. Le dynamisme du secteur industriel en Midi-Pyrénées est donc assez disparate.

Tableau 81 : Défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité en 2014

	Midi-Pyrénées			France		
	Défaillances 2014	% total	Evolution 2014-2013	Défaillances 2014	% total	Evolution 2014-2013
Agriculture	77	3 %	+20,3 %	1 311	2 %	+2,2 %
Industrie	188	7 %	+4,4 %	4 462	7 %	-2,6 %
Construction	697	26 %	-5,4 %	15 511	26 %	+1,3 %
Commerces, transport, hébergement, restauration	1 078	39 %	-2 %	22 920	38 %	-15 %
Services aux entreprises	452	17 %	0 %	11 182	18 %	-1,9 %
Services aux particuliers	231	8 %	-9,1 %	5 040	8 %	-2,5 %
Total	2 731	100 %	-2,1 %	60 548	100 %	-0,7 %

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/2015).

Le tableau ci-dessus met en avant le fait que l'industrie et l'agriculture sont les seuls secteurs où il y a une augmentation des défaillances.

Par ailleurs, Midi-Pyrénées est confronté à des enjeux liés à l'âge des dirigeants des PME. Près d'un quart des chefs d'entreprise de la région serait susceptible de cesser leur activité à cause de leur âge, ce qui pose la question de la transmission d'entreprise afin d'assurer la sauvegarde de l'activité et des emplois qui en dépendent. Conséquence directe du « papy-boom », 26 % des dirigeants de PME indépendantes de Midi-Pyrénées avaient 55 ans ou plus (dirigeants seniors) en 2009 et emploient un tiers des salariés de PME.

C'est dans le commerce de gros et dans l'industrie que le taux de dirigeants seniors est le plus important (38 %). La concurrence internationale y impose d'importants investissements qui rendent la transmission d'entreprise difficile. A l'opposé, c'est dans la construction du gros œuvre et du second œuvre que la part de dirigeants seniors est la plus faible (21 %)²⁶³.

L'innovation en Midi-Pyrénées

En 2012, la région Midi-Pyrénées était la première région française en termes d'intensité d'investissement dans la R&D par rapport à son PIB et la sixième région européenne pour l'effort de R&D. Les investissements en R&D s'élevaient à 4,8 % de son PIB devant l'Île de France (3 %) : elle était alors la seule région française à dépasser l'objectif européen de 3 % d'investissement en R&D par rapport au PIB. De plus, la Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) s'élevait en 2012 à 3,9 Mds€, soit 8,4 % de la DIRD nationale et 12 % de la DIRD de province, ce qui la plaçait à la 3^e position au niveau national (derrière l'Île de France et la région Rhône-Alpes) en volume global d'investissements publics et privés en R&D.

²⁶³ INSEE, 6 pages de l'INSEE, n°117, mars 2009.

Les dépenses en R&D provenant des secteurs privé et public ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous avec comme indication, le rang de Midi-Pyrénées par rapport aux autres régions françaises.

Tableau 82 : Les dépenses de R&D en Midi-Pyrénées et en France en 2012

	Midi-Pyrénées	France	Rang
DIRD (M€)	3 909	46 545	3 ^e
Dont dépenses entreprises (DIRDE) (M€)	2 869	30 071	3 ^e
Dont dépenses administrations (DIRDA) (M€)	1 040	16 474	2 ^e
Part des dépenses de R&D dans le PIB	4,8 %	2,2 %	1^{re}

Sources : INSEE, MEN-MESR-DEPP, 2016.

En 2012, l'effort de R&D privé représentait les ¾ des investissements au sein de la région et était très largement supporté par l'industrie aéronautique et spatiale qui concentrat à elle seul 70 % de ces dépenses (soit plus de la moitié de la totalité des efforts de R&D sur le territoire), renforçant une nouvelle fois le rôle moteur de ce secteur, et en particulier du groupe Airbus.

A l'image des entreprises, les administrations publiques en Midi-Pyrénées investissaient également massivement dans les dépenses de R&D en 2012, la région se situant ainsi en 2^e position en matière de dépenses des administrations (DIRDA). Afin de renforcer l'écosystème régional et, en particulier, au regard des enjeux d'innovation, trois principaux pôles de compétitivité en Midi-Pyrénées concentrés autour de l'agglomération toulousaine ont été labellisés par l'Etat :

- Le pôle *Aerospace Valley*, autour des secteurs de l'aéronautique, du spatial et des TIC. Il associe 77 grandes entreprises et plus de 300 PME sur les territoires de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, ainsi que des instituts de recherche et de formation ;
- Le pôle *Cancer Bio-Santé* agit dans le domaine des biotechnologies et de la santé en rassemblant l'industrie pharmaceutique, 3 PME et des instituts de recherches publics comme le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Le pôle *Agri Sud-Ouest Innovation (ASOI)*, labellisé en 2007, associe les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire de la région et vise à développer des synergies entre tous les acteurs de la filière.

La Région s'est également dotée d'un cadre stratégique fort pour soutenir les efforts de Recherche, Développement et Innovation (RDI) sur le territoire Midi-Pyrénées. Ceci s'est accompagné d'une volonté d'identifier les secteurs ou filières stratégiques en la matière et d'y apporter un soutien significatif. Ainsi, plus de 50 % du budget régional dédié à la recherche se focalise sur cinq domaines prioritaires²⁶⁴ :

- Développement durable : énergie et valorisation du carbone renouvelable ;
- Cellules souches, bioéthique et biothérapie ;
- Matériaux avancés innovants ;
- Vieillissement, métabolisme et nutrition ; et

²⁶⁴ Région Midi-Pyrénées, Rapport d'activité, 2013.

- Système complexes et gestion de grandes masses de données.

Ces efforts de structuration de filière d'excellence en matière de R&D s'accompagnent également d'un soutien à la création et à la transmission d'entreprises innovantes. La Région a, à ce titre, contribué au financement d'un réseau de 28 pépinières d'entreprises dont le taux de pérennité à plus de 5 ans des entreprises accueillies dépasse les 75 %.

Le soutien de la Région à la recherche et au développement s'inscrit également dans son action envers les PME. Ainsi, la Région soutient la recherche et les transferts de technologies vers les PME. Elle a pour cela financé, en 2013, 13 Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) à hauteur de 143 M€. L'objectif de ces centres est de porter les PME vers de nouvelles technologies et de nouveaux marchés en développant des applications de l'industrie aérospatiale notamment dans les domaines de la mécanique, de la robotique, et de l'agroalimentaire. Son action se structure autour de plans d'actions stratégiques parmi lesquels figurent :

- Le plan aéronautique régional 2011-2014 et le plan Etat-Région Actions pour le Développement des Entreprises Régionales (ADER III) qui s'appuient sur le secteur phare de la région qu'est l'industrie aéronautique, afin de favoriser le transfert de technologies vers les PME ;
- Le plan robotique et drone 2013-2016 chargé de structurer l'offre régionale et de soutenir les entreprises innovantes ;
- Le plan énergies qui veille en autre au respect des règles d'éco-conditionnalité en matière d'investissements des entreprises ; et enfin
- La Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) pour une spécialisation intelligente qui s'intègre dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020.

La principale stratégie régionale en matière de soutien à l'innovation est donc la SRI pour une spécialisation intelligente dont un résumé est présenté ci-dessous.

Encadré 8 : Stratégie Régionale de l'Innovation pour une spécialisation intelligente – 2014-2020²⁶⁵

Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) pour une spécialisation intelligente en Midi-Pyrénées – 2014-2020

Cadre d'action : Dans le cadre de la Stratégie 2020 de l'UE, Midi-Pyrénées a défini une stratégie régionale de l'innovation, condition ex-ante au Programme Opérationnel FEDER pour la période de programmation 2014-2020.

Constat : Une première analyse de la précédente Stratégie Régionale de l'Innovation a permis d'identifier les faiblesses sur le territoire parmi lesquelles figurent : (i) un potentiel scientifique sous-exploité par le tissu de PME, (ii) une concentration des compétences sur l'agglomération toulousaine et (iii) une interdisciplinarité restant à développer.

Objectifs stratégiques : La SRI a défini les objectifs suivants pour la période de programmation 2014-2020 :

- Engager une spécialisation avancée ;
- Encourager l'innovation collaborative technologique et non technologique ;
- Intensifier la valorisation de la recherche publique et optimiser le transfert de technologies ; et
- Mobiliser les partenaires européens et internationaux pour les projets d'envergure.

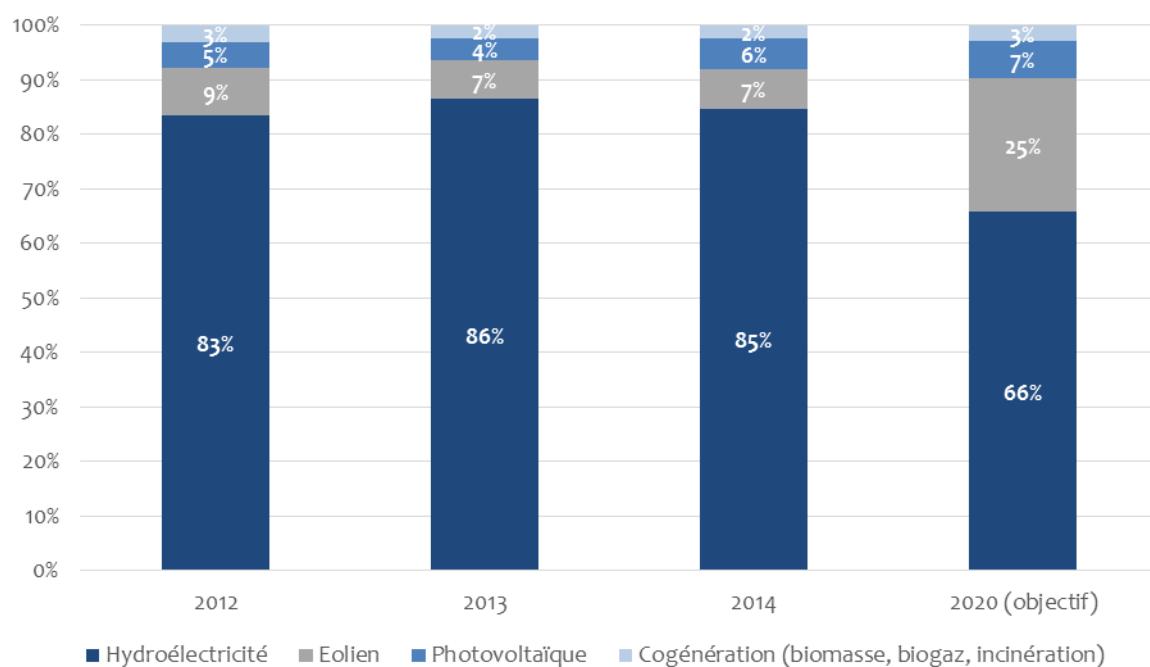
²⁶⁵ Région Midi-Pyrénées, Stratégie Régionale de l'Innovation pour une spécialisation intelligente en Midi-Pyrénées – 2014-2020, octobre 2013.

Le développement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Midi-Pyrénées

La production régionale d'énergie primaire repose encore essentiellement sur le nucléaire (69 % en 2014), mais un fort potentiel de développement des énergies renouvelables existe, en particulier en matière d'hydroélectricité. Ainsi, en 2014, 18 % de l'électricité primaire et 13 % de la chaleur produites en Midi-Pyrénées était d'origine renouvelable. En terme de potentiel, il est à souligner que 16 % de l'hydroélectricité produite au niveau national provenait de Midi-Pyrénées en 2014.

Le graphique ci-dessous présente la part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées.

Figure 71 : Part des différentes sources d'énergies renouvelables dans la production d'électricité primaire d'origine renouvelable en Midi-Pyrénées en 2014



Sources : OREMIP, 2014.

Même si deux tiers de l'énergie finale utilisée dans la région est d'origine fossile, 26 % de la consommation finale d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables²⁶⁶. Le potentiel de production reste néanmoins loin d'être pleinement exploité.

A l'exception de l'hydroélectricité et de l'éolien dominé par des grands groupes, le marché des énergies renouvelables est dominé en grande partie par les PME en Midi-Pyrénées. Près de 1 800 entreprises ont été recensées dans le secteur des éco-activités. Elles sont le plus généralement jeunes puisque 50 % d'entre-elles ont moins de 6 ans, et de petites tailles (les ¾ ayant moins de 10 salariés)²⁶⁷.

²⁶⁶ Observatoire Régional de l'Energie, Bilan 2014 de la consommation énergétique finale, 2015.

²⁶⁷ Région Midi-Pyrénées, Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation-Recherche – 2011-2016.

L'hydroélectricité est la filière la plus mature, avec une offre et une demande bien structurées, sans que son potentiel ne soit pleinement exploité. L'ouverture de nouveaux cours d'eau à des installations hydroélectriques est par exemple une opportunité de développement pour les petites installations dites « au fil de l'eau ». En parallèle, l'essentiel de la production est issue des barrages gérés par quelques acteurs (EDF²⁶⁸, SHEM²⁶⁹, ENGIE). La filière photovoltaïque est également une filière mature qui a connu un fort développement entre 2007 et 2010 et qui croît depuis à un rythme constant. Elle bénéficie en Midi-Pyrénées de conditions climatiques particulièrement propices à ce type d'activité du fait d'un fort ensoleillement²⁷⁰.

La filière éolienne possède, elle aussi, un potentiel de développement mais est limitée par le rythme d'obtention des autorisations administratives et les délais nécessaires au traitement des recours généralement déposés contre les projets éoliens.

Les filières Bois-énergies et Biogaz sont prometteuses : la région dispose de la 3^e plus importante ressource en forêt et exploitations agricoles pour la méthanisation. Mais ces filières sont encore insuffisamment structurées.

A ce titre, la Région a développé des documents stratégiques visant à structurer ces filières à travers le Plan Bois Carbone Durable et le Plan Biogaz Midi-Pyrénées, mais les projets développés ou en cours restent relativement modestes compte tenu du manque de structuration actuel de ces deux filières.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations énergétiques en Midi-Pyrénées ont augmenté respectivement de 9 % et 12 % entre 1990 et 2009. Parmi les principaux responsables, le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie finale (45 %). L'amélioration des performances dans ce secteur constitue donc une priorité pour la Région. Des efforts importants ont cependant déjà été réalisés dans le parc social avec une amélioration de la classe énergétique des nouveaux logements construits.

En matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, une stratégie globale a été définie par la Région dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de 2012, dont un résumé est présenté ci-dessous.

Encadré 9 : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie en Midi-Pyrénées

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (2012)

Cadre d'action : La Région Midi-Pyrénées souhaite développer de manière considérable les énergies renouvelables en doublant leur production entre 2008 et 2020 (+55 % pour l'électricité renouvelable et +41 % pour la chaleur renouvelable). Pour ce faire, elle s'est dotée d'un document stratégique de cadrage régional à destination de l'Etat, des collectivités territoriales, du monde économique et de la société civile.

Objectifs stratégiques :

- Réduire les consommations énergétiques (pour améliorer la sobriété et l'efficacité de la consommation) : -15 % de la consommation régionale en 2020 dans le bâtiment, -10 % pour les transports ;
- Réduire les émissions de GES : -25 % pour le bâtiment, -13 % pour les transports, réduction du rythme d'artificialisation des sols ;

²⁶⁸ Electricité de France.

²⁶⁹ Société Hydro-Electrique du Midi.

²⁷⁰ Région Midi-Pyrénées, Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation-Recherche – 2011-2016.

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (2012)

- Développer la production d'énergies renouvelables : +50 % de la production d'ici à 2020 ;
- Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques ; et
- Prévenir et réduire la pollution atmosphérique : contribuer à l'objectif national de réduction de 40 % des émissions d'oxyde d'azote, -30 % pour les particules finies, tendre vers les objectifs de qualité environnement.

L'agriculture et l'agroalimentaire en Midi-Pyrénées

Les secteurs agricole et agro-industriel sont une composante majeure de l'économie régionale. Avec plus de 45 000 exploitations agricoles – environ 24 % du total des entreprises de la région – Midi-Pyrénées reste l'une des principales régions agricoles de France (selon la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016), et ce même si le secteur (combiné aux industries agro-alimentaires) ne représentait en 2014 que 3,2 % des emplois de la région. Midi-Pyrénées est également la 5^e région agricole de France en termes de production agricole avec une valeur ajoutée représentant environ 5 % du PIB régional.

Par ailleurs, Midi-Pyrénées est la première région en termes de surfaces en mode de production biologique, et l'élevage ovin y est important puisque le territoire concentre 24 % du cheptel national. Cependant, ces secteurs, comme le reste de la France, sont durement touchés par une crise structurelle. La production agricole et agroalimentaire est en effet affectée par une baisse significative des prix ainsi que du nombre de salariés agricoles depuis 2009.

Le contexte mondial de surproduction agricole expose ainsi la région à de nombreuses variations des cours, ce qui a provoqué une baisse des effectifs et des revenus agricoles depuis 2009. En 2012, la région Midi-Pyrénées possédait un peu plus de 45 000 exploitations (9,8 % du total national) pour une surface agricole utilisée de 2,3 millions d'hectares (8,5 % du total national). En proportion, il y a plus d'exploitations par rapport à la moyenne nationale pour une surface agricole utilisée plus restreinte, ce qui signifie que les exploitations en Midi-Pyrénées sont en moyenne 15 % plus petites (51 hectares en moyenne) que la moyenne nationale (58 hectares). L'agriculture locale n'échappe cependant pas aux tendances nationales et souffre du renouvellement des générations et de la compétitivité internationale. Ainsi de 2000 à 2012, le nombre d'emplois a chuté de 28 % dans l'agriculture, le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) des agriculteurs de la région a diminué en 2014 pour s'établir à 17,8 k€ (en moyenne triennale 2012-2014) ce qui est inférieur de 38 % à la moyenne nationale de 28,7 k€. L'année 2014 fut difficile pour l'ensemble de la filière agricole qui a dû faire face à un marché mondial atone, sous la pression baissière du cours des matières premières. De plus, même si les grandes cultures connaissent un bon rendement ; ceci a pour conséquence une production en hausse, ce qui, couplé avec les bonnes perspectives des récoltes au niveau mondial, tirent les prix à la baisse²⁷¹.

Le secteur agricole en Midi-Pyrénées se concentre principalement autour des grandes cultures céréaliers, de la production bovine et surtout ovine, de la viticulture ainsi que de la filière des fruits et légumes dont une grande partie de la production se situe dans le Tarn-et-Garonne.

Enfin, l'industrie agroalimentaire (IAA) reste un secteur stratégique pour la région. Le secteur est composé essentiellement de petites structures avec plus de la moitié des établissements ayant

²⁷¹ Agreste Midi-Pyrénées, Mémento, Edition 2014.

moins de 10 salariés. Midi-Pyrénées est aussi la région française disposant du plus grand nombre de productions sous signe officiel de qualité (au regard de la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2016). L'agroalimentaire représente par ailleurs 15 % de la valeur ajoutée industrielle de la région et disposait en 2012 d'un chiffre d'affaires de 4,2 Mds€. L'économie agro-alimentaire régionale est caractérisée par une longue histoire de structuration des filières de production-transformation-commercialisation des produits. Le poids du secteur coopératif est particulièrement stratégique comme stabilisateur à la fois des bassins de production et de l'économie de transformation, ancrée dans les territoires et non délocalisable. Le tissu des PME agroalimentaires est également fortement attaché à l'approvisionnement régional, dans le cadre de structurations interprofessionnelles. De ce fait, l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros et de détail résistent en moyenne mieux que l'ensemble des secteurs économiques de la région avec une évolution stable du nombre d'établissements et d'emplois²⁷². Il est à noter que le résultat des politiques publiques de structuration des filières a amener plusieurs coopératives régionales stratégiques à franchir des seuils économiques critiques, au-delà de la taille de PME, formant des groupes multi-sites ou multi-activités.

Le tableau ci-dessous présente les grands indicateurs des secteurs agricoles et de l'agroalimentaire en région ainsi que leur part au niveau national.

Tableau 83 : Secteurs agricole et agroalimentaire, en Midi-Pyrénées, en 2012

	Midi-Pyrénées	Part du total en France
Nombre d'exploitations agricoles	45 435	9,8 %
Surface Agricole Utilisée (SAU)	2 278 000 ha	8,5 %
Nombre d'emplois en agriculture	58 831	6,5 %
Production agricole de base	4 724 M€	6,4 %
Nombre d'établissements dans l'IAA	1 329 établissements	8,4 %
Nombre d'emplois dans l'IAA	17 325 emplois	3,5 %
Chiffre d'affaires de l'IAA	4 218 M€	2,7 %

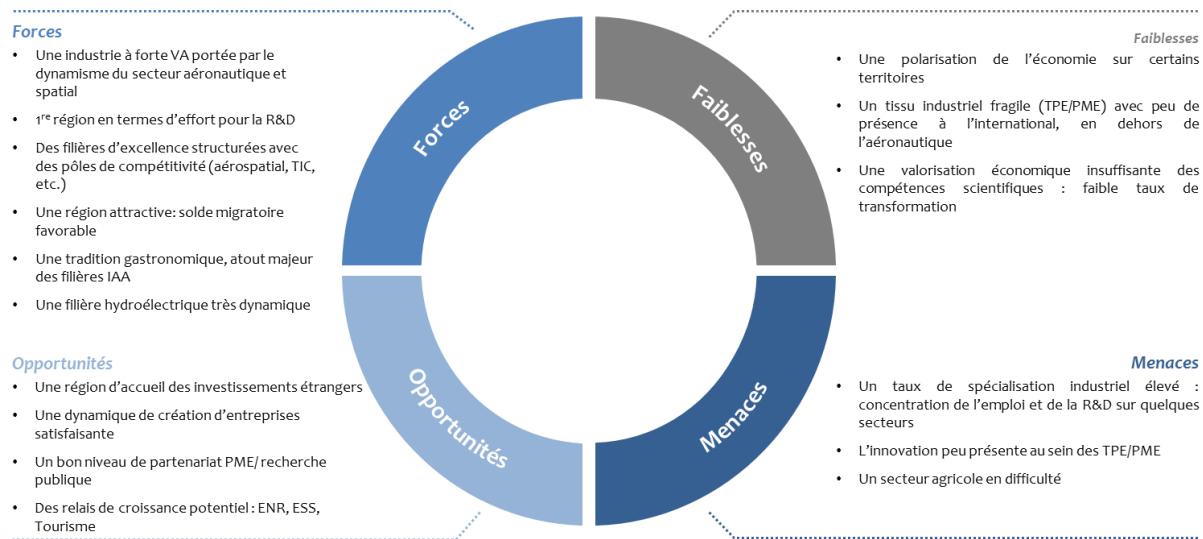
Source : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) – Service Régional de l'Information Statistique, Economique et Territoriale (SRISET), 2016.

Synthèse des caractéristiques du tissu économique en Midi-Pyrénées

Le graphique ci-dessous synthétise les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique du territoire midi-pyrénéen.

²⁷² Agreste Midi-Pyrénées, Mémento, Edition 2014.

Figure 72 : Matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces du tissu économique en Midi-Pyrénées



Source : PwC, 2016.

Annexe 3 – Distribution des PME en Midi-Pyrénées

Le tableau ci-dessous présente la distribution des PME en Midi-Pyrénées en 2014.

Tableau 84 : Distribution des PME en Midi-Pyrénées en 2014

Population des PME en Midi-Pyrénées		
	Nombre	Pourcentage
Taille de l'entreprise		
Micro-entreprises (0 à 9)	234 022	95,5 %
Petites entreprises (10 à 49)	9 077	3,7 %
Entreprises de taille moyenne (50 à 249)	2 004	0,8 %
Total PME	245 103	
Départements		
Ariège	13 282	5,4 %
Aveyron	28 053	11,4 %
Gers	23 362	9,5 %
Haute-Garonne	90 395	36,9 %
Hautes-Pyrénées	21 342	8,7 %
Lot	17 862	7,3 %
Tarn	30 082	12,3 %
Tarn-et-Garonne	20 725	8,5 %
Secteur (code NAF rév.2)		
Agriculture, sylviculture et pêche (A)	57 667	23,5 %
Industries extractives (B)	127	0,1 %
Industrie manufacturière (C)	10 807	4,4 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)	1 803	0,7 %
Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)	660	0,3 %
Construction (F)	27 712	11,3 %
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles (G)	33 542	13,7 %
Transports et entreposage (H)	3 288	1,3 %
Hébergement et restauration (I)	11 526	4,7 %
Information et communication (J)	4 515	1,8 %
Activités financières et d'assurance (K)	5 481	2,2 %
Activités immobilières (L)	7 731	3,2 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)	18 352	7,5 %
Activités de services administratifs et de soutien (N)	9 041	3,7 %
Administration publique (O)	3 967	1,6 %
Enseignement (P)	7 496	3,1 %

Population des PME en Midi-Pyrénées		
	Nombre	Pourcentage
Santé humaine et action sociale (Q)	22 977	9,4 %
Arts, spectacles et activités récréatives (R)	5 399	2,2 %
Autres activités de services (S)	13 162	5,4 %

Source : INSEE, REE Sirene, 2014.

Annexe 4 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne

L'enquête en ligne a été conduite en Midi-Pyrénées, où il existe 245 103 PME (INSEE, Données au 1^{er} janvier 2014).

En se basant sur les données INSEE du 1^{er} janvier 2014, le paysage des PME en Midi-Pyrénées a été analysé et stratifié selon deux critères :

- Le secteur, au moyen de la classification NAF rév.2²⁷³ ; et
- La taille de l'entreprise (micro-entreprises, petites entreprises, et entreprises de taille moyenne).

A partir de cette stratification, un échantillon approprié de PME en Midi-Pyrénées a été constitué à partir des informations communiquées par :

- La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ;
- La Chambre Régionale de l'Artisanat et des Métiers ;
- L'Association Régionale des Industries Alimentaires Midi-Pyrénées ; et
- Coopérative de France.

Cet échantillon a été destinataire de l'enquête en ligne. Au total 52 000 invitations à participer à l'enquête en ligne ont été envoyées, soit 21 % de la population de PME en Midi-Pyrénées. 621 PME ont apporté des réponses valides, ce qui est en accord avec les attentes d'une enquête en ligne adressée à des entreprises.

Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne comprenait 23 questions. Il est présenté en Annexe 5. L'enquête en ligne a été conduite entre le 28 juillet 2016 et le 15 septembre 2016.

Les réponses des PME ont été suivies avec précaution et l'enquête a été clôturée quand la population de répondants a atteint un niveau de représentativité suffisant sur les deux critères retenus (secteur et taille) ; avec néanmoins un degré de liberté suffisant pour réaliser une analyse statistique pertinente.

Le tableau ci-dessous présente la distribution des réponses collectées lors de l'enquête en ligne en Midi-Pyrénées. Il détaille ainsi :

- Le nombre de PME par taille d'entreprise, par département et par secteur au niveau régional. Les pourcentages respectifs de chacun de ces ensembles par rapport à la population totale de PME en Midi-Pyrénées sont également indiqués.
- Le nombre de PME qui ont répondu à l'enquête en ligne (les répondants) par taille d'entreprise, par département et par secteur. Les pourcentages respectifs de chaque ensemble sont également indiqués.

²⁷³ La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Tableau 85 : Distribution des PME en Midi-Pyrénées et distribution des répondants à l'enquête en ligne conduite pour la présente étude

	Population des PME en Midi-Pyrénées		Répondants enquête en ligne	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Taille de l'entreprise				
Micro-entreprises (0 à 9)	234 022	95,5 %	542	87 %
Petites PME (10 à 49)	9 077	3,7 %	66	11 %
PME de taille moyenne (50 à 249)	2 004	0,8 %	13	2 %
Département				
Ariège	13 294	5,4 %	32	5 %
Aveyron	28 079	11,4 %	75	12 %
Gers	23 375	9,5 %	47	8 %
Haute-Garonne	90 609	36,9 %	296	48 %
Hautes-Pyrénées	21 360	8,7 %	37	6 %
Lot	17 881	7,3 %	37	6 %
Tarn	30 112	12,3 %	79	13 %
Tarn-et-Garonne	20 747	8,5 %	18	3 %
Secteur (code NAF rév.2)				
Agriculture, sylviculture et pêche (A)	57 667	23,5 %	12	2 %
Industries extractives (B)	127	0,1 %	2	0 %
Industrie manufacturière (C)	10 807	4,4 %	71	11 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)	1 803	0,7 %	13	2 %
Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)	660	0,3 %	2	0 %
Construction (F)	27 699	11,3 %	109	18 %
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles (G)	33 511	13,7 %	76	12 %
Transports et entreposage (H)	3 288	1,3 %	7	1 %
Hébergement et restauration (I)	11 526	4,7 %	77	12 %
Information et communication (J)	4 515	1,8 %	21	3 %
Activités financières et d'assurance (K)	5 481	2,2 %	7	1 %
Activités immobilières (L)	7 731	3,2 %	8	1 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)	18 332	7,5 %	42	7 %
Activités de services administratifs et de soutien (N)	9 041	3,7 %	19	3 %
Administration publique ²⁷⁴ (O)	3 887	1,6 %	-	-
Enseignement (P)	7 496	3,1 %	12	2 %
Santé humaine et action sociale (Q)	22 977	9,4 %	9	1 %
Arts, spectacles et activités récréatives (R)	5 397	2,2 %	9	1 %

²⁷⁴ Ce secteur n'était pas présent dans l'enquête en ligne.

Autres activités de services (S)	13 158	5,4 %	121	19 %
Activités des ménages en tant qu'employeurs ²⁷⁵ (T)	-	-	2	0 %
Activités extra territoriales ²⁷⁶ (U)	-	-	2	0 %

Source : INSEE, PwC, 2016.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, l'échantillon de PME ayant répondu à l'enquête en ligne en Midi-Pyrénées peut être considéré statistiquement représentatif. En dépit du fait que certaines dimensions (tailles ou secteurs) soient sur-représentées ou sous-représentées dans l'échantillon de répondants, les écarts observés sont suffisamment faibles pour s'assurer que ces écarts ne sont pas en mesure de biaiser l'analyse conduite dans la présente étude.

Pour une seule catégorie de PME, les PME du secteur agricole, l'écart entre la population totale de PME sur le territoire et l'échantillon de répondants est significatif. Les PME du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche » représentent 23,5 % des PME en Midi-Pyrénées, alors les répondants à l'enquête en ligne appartenant à ce secteur ne représentent que 2 % du total des répondants. Pour pallier cette différence, un atelier de travail spécifique dédié aux PME du secteur agricole a été organisé.

De plus, la quantification de la demande et l'analyse des gaps de financement ont été conduites pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble. Ceci a été opéré afin de disposer d'une population de PME plus large (comprenant ces deux sous-ensemble) et dont les besoins de financement et les difficultés rencontrées sont proches ; comme en témoignent les analyses conduites en Sections 7.3 et 7.4.

²⁷⁵ Secteur non présent dans la classification INSEE.

²⁷⁶ Secteur non présent dans la classification INSEE.

Annexe 5 – Questionnaire de l'enquête en ligne

1. Dans quel département se situe l'activité principale de votre entreprise? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante) * Champ obligatoire

- Ariège
- Aveyron
- Gers
- Haute-Garonne
- Hautes-Pyrénées
- Lot
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

2. A quel secteur se rattache votre activité principale? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante) * Champ obligatoire

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Transformation et commercialisation de produits agricoles et de l'élevage
- Industries extractives
- Industrie manufacturière
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Transport et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités de services, administratifs et de soutien
- Administration publique
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Autres activités de services
- Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Activités extra territoriales

3. Au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), quel était l'effectif moyen (ETP – Equivalent Temps Plein) de votre entreprise? (Merci d'indiquer une des options suivantes pour chacune des années proposées sachant que le chef d'entreprise n'est pas comptabilisé dans cet effectif. o ETP qualifiant ainsi une PME ayant pour seul employé son fondateur)

	0	1 à 9 ETP	10 à 49 ETP	50 à 249 ETP	> 250 ETP
2015					
2014					
2013					

4. A quel stade de développement estimatez-vous actuellement votre entreprise/activité? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Amorçage [business model créé, aucune activité commerciale]
- Création [démarchage commercial engagé, produit non commercialisé]
- Post-création [activité démarrée, pas de profit]
- Développement [phase de croissance d'activité profitable]
- Maturité [activité stable à croissance faible ou nulle]
- Redéploiement/Retournement [restructuration en cours/à venir en vue de renouer avec les profits]
- Reprise/Transmission / Rachat

5. Selon vous, comment ont évolué les éléments suivants entre 2013 et 2015 pour votre entreprise? (Merci d'indiquer le degré d'évolution pour chacun des critères suivants)

	Forte dégradation	Dégradation	Aucune évolution	Amélioration	Forte amélioration	Sans opinion
Situation financière de l'entreprise						
Chiffre d'affaires (CA)						
Coût des financements (intérêts, etc.)						
Le ratio Endettement/CA						
Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.)						
Démarches nécessaires pour obtenir des financements						
Volonté des banques de fournir des moyens de financements						

6. Quelles sources de financement avez-vous utilisées au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)? (Merci d'indiquer les sources de financement)

2013-2015	
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)	

Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)	
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)	
Prêt garanti par une entité publique ou privée	
Prêt bonifié	
Prêt obtenu auprès de la maison-mère	
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)	
Locations, crédit-bail, leasing	
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)	
Affacturage / Dailly	
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, IXO PE, Ace Management, MP Croissance etc.)	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)	
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)	
Fonds de transferts de technologie	
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)	
Capital-transmission, fonds de retournement	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital	
Subvention publique	
Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

7. Quel a été le degré de satisfaction pour chacune de vos demandes par type de financement au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)? (Merci d'indiquer le degré de satisfaction pour chacun des types de financement proposés ci-dessous. Si le type de financement ne s'applique pas à votre situation, merci de ne rien indiquer). NB : « Partiellement satisfaisant » signifie que le montant demandé n'a pas été obtenu en totalité ou que les conditions d'obtention n'étaient pas acceptables.

	Satisfaisant	Partiellement satisfaisant	Non satisfaisant
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)			
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)			
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)			
Prêt garanti par une entité publique ou privée			
Prêt bonifié			
Prêt obtenu auprès de la maison-mère			
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)			

	Satisfaisant	Partiellement satisfaisant	Non satisfaisant
Locations, crédit-bail, leasing			
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)			
Affacturage / Dailly			
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)			
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IES etc.)			
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)			
Fonds de transferts de technologie			
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)			
Capital-transmission, fonds de retournement			
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital			
Subvention publique			
Emprunt obligataire			
Autres investisseurs privés			
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)			
Réserves de l'entreprise – Autofinancement			
Apports des actionnaires en capital			
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et/ou amis)			
Autres sources de financement			

8. Quels besoins devaient couvrir les financements que vous avez utilisés au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

Financement du besoin en fonds de roulement	
Consolidation/Restructuration de dettes	
Croissance externe (acquisition d'entreprise)	
Acquisition de terrains, bâtiments	
Location de terrains, bâtiments	
Acquisition de machines, équipements de production	
Location de machines, équipements de production	
Lancement d'une nouvelle activité	
Développement à l'international (expansion géographique)	
Ventes à l'export	

R&D, innovation	
Transmission d'entreprise	
Acquisition d'actifs incorporels	
Amélioration de l'efficacité énergétique de votre activité	
Autres besoins	

9. Lors de vos demandes de financement au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), quelles ont été, selon vous, les raisons expliquant les éventuelles difficultés rencontrées? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous).

Situation financière de l'entreprise	
Coût des financements (intérêts, etc.)	
Le ratio Endettement/CA	
Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.)	
Démarches nécessaires pour obtenir des financements	
Manque d'expertise de votre équipe pour trouver ou négocier la meilleure solution de financement correspondant à votre entreprise	
Manque d'investisseurs en capital	
Difficulté de votre entreprise à remplir les conditions requises	
Manque de volonté des banques de fournir des moyens de financement	
Non applicable : aucune difficulté rencontrée	

10. Au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), vous êtes-vous sentis découragés dans vos recherches de financement? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Toujours

11. Quelles ont été les cautions apportées afin d'obtenir des financements par emprunt au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Caution personnelle du ou des actionnaire(s)
- Caution provenant de la famille ou d'amis
- Caution sur actifs détenus par la société (gages, nantissements)
- Partenaire commercial
- Garanties publiques (type Bpifrance/Région)
- Garanties mutualisées
- Institution financière
- Autres garanties privées
- Non applicable : aucun financement par emprunt demandé
- Non applicable : aucune garantie requise

12. Au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), quelles ont été les raisons pour lesquelles vous n'avez pas obtenu (partiellement ou intégralement) les prêts demandés? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous).

- Cote de solvabilité (notation) insuffisante
- Apport ou capital insuffisant
- Caution insuffisante
- Projet ou entreprise ayant un potentiel insuffisant ou jugé(e) trop risqué(e)
- Endettement déjà trop important
- Relations trop récentes avec les prêteurs potentiels
- Relations insuffisantes avec les prêteurs potentiels
- Aucun motif donné
- Taux d'intérêt trop élevés
- Autres conditions de financement non acceptables (durée, covenants, etc.)
- Non applicable : aucun financement par emprunt demandé
- Non applicable : financement intégralement obtenu

13. Avez-vous observé des changements dans les conditions de financements bancaires au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015)? (Merci d'indiquer les changements pour chacune des options proposées ci-dessous)

	Augmentation	Baisse	Pas de changement
Niveau des taux d'intérêt			
Autres coûts liés au prêt (autres que les taux d'intérêt)			
Montant accordé/ligne de crédit mise à disposition			
Echéance/durée du prêt			
Caution demandée			
Dispositions contractuelles requises pour le prêt/informations requises, etc.			

14. Au cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), de quels investisseurs en capital avez-vous reçu des financements ? (Merci d'indiquer les sources d'investissement en capital utilisées lors de la période proposée)

	2013-2015
Actionnaires déjà en place	
Responsables de l'entreprise qui n'étaient pas actionnaires auparavant	
Autres salariés de l'entreprise	
Famille, amis ou autres financements individuels externes	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)	
Business Angels	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)	
Entrée en bourse	
Banques	

Autres institutions financières	
Autres entreprises	
Fonds d'investissement publics	
Autres sources de financement en capital	
Non applicable : aucun financement en capital recherché au cours de la période	

15. Quel est le montant des financements que vous avez recherchés au cours des trois dernières années? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement recherché en milliers d'euros)

	2013-2015 (milliers d'euros)
Prêts (tous types, inclus crédits-baux)	
Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres)	
Subventions et avances remboursables	

16. Quel est le montant des financements que vous avez obtenus au cours des trois dernières années? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement obtenu en milliers d'euros)

	2013-2015 (milliers d'euros)
Prêts (tous types, inclus crédits-baux)	
Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres)	
Subventions et avances remboursables	

17. Estimez-vous que l'accès aux sources de financements suivantes est aujourd'hui suffisamment approprié pour une entreprise comme la vôtre en Midi-Pyrénées? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacune des sources de financement proposées ci-dessous)

Sources de financement	Oui	Non	Source de financement non pertinente pour mon entreprise
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)			
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)			
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)			
Prêt garanti par une entité publique ou privée			
Prêt bonifié			
Prêt obtenu auprès de la maison-mère			
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)			
Locations, crédit-bail, leasing			
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)			
Affacturage/Dailly			
Fonds d'investissement (apports en capital et/ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)			
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)			

Sources de financement	Oui	Non	Source de financement non pertinente pour mon entreprise
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)			
Fonds de transferts de technologie			
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO/Bpifrance, FSI, CDC)			
Capital-transmission, fonds de retournement			
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital			
Subvention publique			
Emprunt obligataire			
Autres investisseurs privés			
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)			
Réserves de l'entreprise – Autofinancement			
Apports des actionnaires en capital			
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)			
Autres sources de financement			

18. Merci de sélectionner dans la liste suivante, les cinq sources de financement que vous préférez.

Sources de financement
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)
Prêt garanti par une entité publique ou privée
Prêt bonifié
Prêt obtenu auprès de la maison-mère
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)
Locations, crédit-bail, leasing
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)
Affacturage / Dailly
Fonds d'investissement (apports en capital et/ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)
Fonds de transferts de technologie
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)
Capital-transmission, fonds de retournement
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital
Subvention publique

Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

19. Quelles sources de financement avez-vous déjà demandé ou envisagez-vous de demander pour les années 2016 et 2017? (Estimations en milliers d'euros par source de financement).

Sources de financement	2016 (milliers EUR)	2017 (milliers EUR)
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)		
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)		
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)		
Prêt garanti par une entité publique ou privée		
Prêt bonifié		
Prêt obtenu auprès de la maison-mère		
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)		
Locations, crédit-bail, leasing		
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)		
Affacturage/Dailly		
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)		
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)		
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)		
Fonds de transferts de technologie		
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)		
Capital-transmission, fonds de retournement		
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital		
Subvention publique		
Emprunt obligataire		
Autres investisseurs privés		
Subventionnement privé ou donations (fondations,		

etc.)		
Réserves de l'entreprise – Autofinancement		
Apports des actionnaires en capital		
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)		
Autres sources de financement		

20. Quels besoins seraient couverts par ces financements pour 2016 et 2017? (Merci d'indiquer une ou plusieurs des options parmi celles proposées ci-dessous)

	2016	2017
Financement du besoin en fonds de roulement		
Consolidation/Restructuration de dettes		
Croissance externe (acquisition d'entreprise)		
Acquisition de terrains, bâtiments		
Location de terrains, bâtiments		
Acquisition de machines, équipements de production		
Location de machines, équipements de production		
Lancement d'une nouvelle activité		
Développement à l'international (expansion géographique)		
Ventes à l'export		
R&D, innovation		
Transmission d'entreprise		
Acquisition d'actifs incorporels		
Amélioration de l'efficacité énergétique de votre activité		
Autres besoins		

21. (seulement pour les entreprises agricoles, c'est à dire ayant coché une des deux premières cases à la Question 2) Quels investissements avez-vous déjà fait ou envisagez-vous de faire pour 2016 et 2017? (Merci d'indiquer le montant estimé de l'investissement en milliers d'euros)

Type d'investissement	2016 (milliers d'euros)	2017 (milliers d'euros)
Investissements de modernisation des élevages		
Investissements des productions végétales spécialisées		
Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme		
Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles		
Investissements dans la mobilisation des bois		

22. Quand vous recherchez des financements, vous sentez-vous soutenu par les organismes suivants? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacun des organismes proposés ci-dessous)

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
Commune / département			
Région			

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
Etat			
Fonds de garantie			
Fonds d'investissement (IRDI, MP Croissance etc.)			
Fonds de capital-risque (IRDINOV, etc.)			
Business Angels (Capitole Angels, etc.)			
Banques commerciales			
Chambres de métiers et d'Artisanat / de Commerce et d'Industrie / d'Agriculture / chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire			
Réseaux institutionnels (DIRECTE, DREAL, etc.)			
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.)			
Réseau d'accompagnement, type Réseau Entreprendre, Initiative France, France Active, ADIE, etc.)			
Votre expert-comptable et / ou une société de conseil en comptabilité / finance			
Syndicat professionnel, organisation professionnelle (CGPME, MEDEF, URSCOP, UPA, FRB, Coop de France, Point Info Installation, ADEAR, etc.)			
Infrastructures d'innovation, type incubateurs, pépinières, clusters, et pôles de compétitivité			
Votre réseau personnel (famille et / ou amis)			

23. Parmi la liste suivante, indiquez les 5 éléments (pour chaque colonne) qui pourraient limiter le développement de votre activité pour chacun des horizons suivants : court-terme (de 0 à 3 ans), et long-terme (3 à 5 ans).

	Court-terme	Long-terme
Contexte économique général		
Situation politique		
Demande limitée sur le marché régional et/ou national		
Demande limitée au niveau international		
Disponibilité d'un nouveau personnel compétent et/ou impossibilité de trouver du personnel compétent		
Départs de salariés		
Problèmes liés à la transmission de l'entreprise		
Augmentation / Coût du travail		
Impossibilité de financer les investissements nécessaires en équipement		
Obsolescence des produits proposés (dépenses de R&D nécessaires, produits en fin de vie, etc.)		
Incapacité à suivre les mutations technologiques		
Concurrence accrue (nouveaux entrants sur le marché)		
Concurrence importante au niveau des prix / marges faibles		
Concurrence déloyale (dumping, etc.)		
Contexte réglementaire, y inclus les aides d'état aux PME (RGEC (Règlement Général d'Exemption par Catégorie), règlement de		

minimis)		
Manque d'incitations fiscales		
Manque d'offre de financement		
Financements mis à disposition non appropriés aux besoins		
Aucune contrainte à l'activité perçue (aucun élément sélectionné ci-dessus)		

17. Estimez-vous que l'accès aux sources de financements suivantes est aujourd'hui suffisamment approprié pour une entreprise comme la vôtre en Midi-Pyrénées ? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacune des sources de financement proposées ci-dessous)

Sources de financement	Oui	Non	Source de financement non pertinente pour mon entreprise
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)			
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)			
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)			
Prêt garanti par une entité publique ou privée			
Prêt bonifié			
Prêt obtenu auprès de la maison-mère			
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)			
Locations, crédit-bail, leasing			
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)			
Affacturage/Daily			
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)			
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)			
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)			
Fonds de transferts de technologie			
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO/Bpifrance, FSI, CDC)			
Capital-transmission, fonds de retourement			
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital			
Subvention publique			
Emprunt obligataire			
Autres investisseurs privés			
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)			
Réserves de l'entreprise – Autofinancement			
Apports des actionnaires en capital			

Sources de financement	Oui	Non	Source de financement non pertinente pour mon entreprise
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et/ou amis)			
Autres sources de financement			

18. Merci de sélectionner dans la liste suivante, les cinq sources de financement que vous préférez.

Sources de financement	
Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)	
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)	
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)	
Prêt garanti par une entité publique ou privée	
Prêt bonifié	
Prêt obtenu auprès de la maison-mère	
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)	
Locations, crédit-bail, leasing	
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)	
Affacturage/Daily	
Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)	
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, IéS etc.)	
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)	
Fonds de transferts de technologie	
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)	
Capital-transmission, fonds de retournement	
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital	
Subvention publique	
Emprunt obligataire	
Autres investisseurs privés	
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)	
Réserves de l'entreprise – Autofinancement	
Apports des actionnaires en capital	
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)	
Autres sources de financement	

19. Quelles sources de financement avez-vous déjà demandé ou envisagez-vous de demander pour les années 2016 et 2017? (Estimations en milliers d'euros par source de financement).

Sources de financement	2016 (milliers d'euros)	2017 (milliers d'euros)
------------------------	-------------------------	-------------------------

Prêt d'Institutions de Microfinance (< 25 000 euros) (France Active, ADIE, PARCOURS CONFIANCE, etc.)		
Prêt à court-terme, découvert bancaire, lignes court-terme (< 1 an)		
Prêt à moyen et long-terme (> 1 an)		
Prêt garanti par une entité publique ou privée		
Prêt bonifié		
Prêt obtenu auprès de la maison-mère		
Prêt personnel (au chef de l'entreprise pour l'apporter à l'entreprise)		
Locations, crédit-bail, leasing		
Garantie bancaire (dont crédit documentaire à l'export)		
Affacturage/Dailly		
Fonds d'investissement (apports en capital et/ou en obligations ou produits hybrides) (IRDI, MP Croissance IXO PE, Ace Management, etc.)		
Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital), c'est-à-dire du capital fourni par des investisseurs agissant ensemble dans un fonds afin de fournir des moyens de financement à des start-ups et des petites entreprises (IRDINOV, Iés etc.)		
Business Angels, c'est-à-dire des individus investissant dans des start-ups et auprès d'entrepreneurs, et offrant également un accompagnement (mentoring, tutorat etc.) (Capitole Angels, etc.)		
Fonds de transferts de technologie		
Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (Bpifrance, FSI, CDC)		
Capital-transmission, fonds de retournement		
Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) c'est-à-dire un financement combinant un prêt et un investissement en capital		
Subvention publique		
Emprunt obligataire		
Autres investisseurs privés		
Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)		
Réserves de l'entreprise – Autofinancement		
Apports des actionnaires en capital		
Apports extérieurs en capital (chef de l'entreprise, famille et / ou amis)		
Autres sources de financement		

20. Quels besoins seraient couverts par ces financements pour 2016 et 2017? (Merci d'indiquer une ou plusieurs des options parmi celles proposées ci-dessous)

	2016	2017
Financement du besoin en fonds de roulement		
Consolidation/Restructuration de dettes		
Croissance externe (acquisition d'entreprise)		
Acquisition de terrains, bâtiments		
Location de terrains, bâtiments		
Acquisition de machines, équipements de production		
Location de machines, équipements de production		

Lancement d'une nouvelle activité		
Développement à l'international (expansion géographique)		
Ventes à l'export		
R&D, innovation		
Transmission d'entreprise		
Acquisition d'actifs incorporels		
Amélioration de l'efficacité énergétique de votre activité		
Autres besoins		

21. (seulement pour les entreprises agricoles, c'est à dire ayant coché une des deux premières cases à la question 2) Quels investissements avez-vous déjà fait ou envisagez-vous de faire pour 2016 et 2017? (Merci d'indiquer le montant estimé de l'investissement en milliers d'euros)

Type d'investissement	2016 (milliers d'euros)	2017 (milliers d'euros)
Investissements de modernisation des élevages		
Investissements des productions végétales spécialisées		
Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme		
Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles		
Investissements dans la mobilisation des bois		

22. Quand vous recherchez des financements, vous sentez-vous soutenu par les organismes suivants? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacun des organismes proposés ci-dessous)

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
Commune / département			
Région			
Etat			
Fonds de garantie			
Fonds d'investissement (IRDI, MP Croissance etc.)			
Fonds de capital-risque (IRDINOV, etc.)			
Business Angels (Capitole Angels, etc.)			
Banques commerciales			
Chambres de métiers et d'Artisanat / de Commerce et d'Industrie / d'Agriculture / chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire			
Réseaux institutionnels (DIRECTE, DREAL, etc.)			
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.)			
Réseau d'accompagnement, type Réseau Entreprendre, Initiative France, France Active, ADIE, etc.)			
Votre expert-comptable et/ou une société de conseil en comptabilité/finance			
Syndicat professionnel, organisation professionnelle (CCPME, MEDEF, URSCOP, UPA, FRB, Coop de France, Point Info Installation, ADEAR, etc.)			
Infrastructures d'innovation, type incubateurs,			

	Oui	Non	N'a pas demandé de soutien à cet organisme
pépinières, clusters, et pôles de compétitivité			
Votre réseau personnel (famille et/ou amis)			

23. Parmi la liste suivante, indiquez les 5 éléments (pour chaque colonne) qui pourraient limiter le développement de votre activité pour chacun des horizons suivants : court-terme (de 0 à 3 ans), et long-terme (3 à 5 ans).

	Court-terme	Long-terme
Contexte économique général		
Situation politique		
Demande limitée sur le marché régional et/ou national		
Demande limitée au niveau international		
Disponibilité d'un nouveau personnel compétent et/ou impossibilité de trouver du personnel compétent		
Départs de salariés		
Problèmes liés à la transmission de l'entreprise		
Augmentation/Coût du travail		
Impossibilité de financer les investissements nécessaires en équipement		
Obsolescence des produits proposés (dépenses de R&D nécessaires, produits en fin de vie, etc.)		
Incapacité à suivre les mutations technologiques		
Concurrence accrue (nouveaux entrants sur le marché)		
Concurrence importante au niveau des prix/marges faibles		
Concurrence déloyale (dumping, etc.)		
Contexte réglementaire, y inclus les aides d'état aux PME (RGEC (Règlement Général d'Exemption par Catégorie), règlement de minimis)		
Manque d'incitations fiscales		
Manque d'offre de financement		
Financements mis à disposition non appropriés aux besoins		
Aucune contrainte à l'activité perçue (aucun élément sélectionné ci-dessus)		

Annexe 6 – Bibliographie

La liste des documents utilisés dans le cadre de l'étude est présentée ci-dessous.

« Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon », Enquête en ligne, FEI, Luxembourg, 2015.

« Accès des PME au financement - Analyse du marché en Rhônes-Alpes », Enquête en ligne, FEI, Luxembourg, 2015.

« Activité des acteurs français du capital-investissement en 2015 », Association Française des Investisseurs pour la Croissance, Grant Thornton, France, 2016.

« Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France », Observatoire de l'éolien 2016, BearingPoint, France, 2016.

« Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30% sont encore actifs », INSEE Première, n°1595, Mai 2016, INSEE, 2016

« Baromètre du crowdfunding en France », Financement Participatif France, 2015

« Bilan d'activité 2015 Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées », bpifrance, France, 2016.

« Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », J.E. Stiglitz, A. Weiss, *The American Economic Review*, Volume 71, Issue 3, pp.393-410, 1981.

« Crowdfunding in the EU Capital Markets Union », Commission Staff Working Document, Commission Européenne, Bruxelles, 2016.

« Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 avril 2016 », Commission de Régulation de l'Energie (CRE), France, 2016.

« Dispositif Région - Banque Européenne d'Investissement (BEI), mis en œuvre dans le cadre du Plan Climat régional, Etat des lieux », France, 2015.

« Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi », Commission Européenne, Bruxelles, 2007.

« Enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire », 1^{er} et 2^d trimestre 2016, Banque de France, France, 2016.

« L'ADIE Midi-Pyrénées en 2014 », Association pour le Droit à l'Initiative Economique, France, 2015.

« Le capital-investissement en Midi-Pyrénées », Association Française des Investisseurs pour la Croissance, France, 2015.

« L'économie régionale au ralenti sauf dans le secteur de l'aéronautique et le spatial », INSEE Conjoncture Midi-Pyrénées n°5, Mai 2015, INSEE, France, 2015.

« L'énergie éolienne en France », Panorama 2015, Syndicat des Energies Renouvelables, France, 2016.

« L'innovation fait-elle partie des déterminants de la croissance des entreprises, une analyse sur données françaises entre 1997 et 2007? », Levratto.N, Tessier.L, Zouikri M, publié dans PME, *dynamiques entrepreneuriales et innovation*, Economica, France, 2011.

- « L'investissement des Business Angels en 2015 », France Angels, France, 2016.
- « Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? », Centre d'Analyse Stratégique, France, 2013.
- « Le Plan régional d'internationalisation des Entreprises en Midi-Pyrénées 2013-2016 », Région Midi-Pyrénées, 2013.
- « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », INSEE, France, 2014.
- « Les Fonds Européens en Midi-Pyrénées 2014-2020 », L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées, Europ'Act, France.
- « Les TPE françaises et leur accès au financement », Trésor-Eco, France, 2015.
- « Mémento édition 2014 », Agreste Midi-Pyrénées Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées, France, 2015.
- « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 », Plan Régional Midi-Pyrénées, France, 2010.
- « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », Institut Supérieur des Métiers, France, 2014.
- « Programme de Développement Rural et Régional Midi-Pyrénées », Tome 1 Stratégie et éléments transversaux, version du 13 juin 2016 – décision modificative adoptée, La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, France, 2016.
- « Programme de Développement Rural et Régional Midi-Pyrénées », Tome 2 Description des mesures, version du 13 juin 2016 – décision modificative adoptée, La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, France, 2016.
- « Production des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées – données 2014 », Observatoire Régionale de l'Energie de Midi-Pyrénées, France, 2015.
- « Bilan 2014 de consommation énergétique finale », Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées, France, 2015.
- « Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 », version signée par la Commission européenne le 2 décembre 2014, Région Midi-Pyrénées, France, 2015.
- « Rapport d'activité 2013 », Région Midi-Pyrénées, 2014, France, 2014.
- « Rapport d'activité 2015 », France Active, France, 2016.
- « Schéma Régional Climat-Air-Energie de Midi-Pyrénées », Conseil Régional Midi-Pyrénées, France, 2012.
- « Schéma Régional de Développement Economique Innovation-Recherche 2011-2016 », Conseil Régional Midi-Pyrénées, France.
- « Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente en Midi-Pyrénées – 2014/2020 », l'Europe s'engage en Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, France, 2013.
- « Observatoire des PME, PME au fil de l'eau : rapport sur l'évolution des PME », Bpifrance, France, 2015.

« Rapport sur le financement des PME et ETI en croissance », Observatoire du financement des entreprises, France, 2015.

« *Overview of the Microcredit Sector in the European Union* », EMN Working Paper n°6 2008-2009, Paris, 2010.

Annexe 7 – Liste des entretiens réalisés et participants aux ateliers

Afin de conduire cette étude, 23 entretiens ont été réalisés. La liste des entretiens est donnée ci-dessous.

Entité	Type
Représentants de l'offre de financement	
Banque de France	Banque Centrale
Bpifrance	Banque publique
IRDI	Opérateur de fonds propres
MPcroissance	Opérateur de fonds propres
IRDInov	Opérateur de fonds propres
IXO PE	Opérateur de fonds propres
IéS	Opérateur de fonds propres
Ace Management/Aerofund	Opérateur de fonds propres
Capitole Angels	Business Angels
AFIC	Organisation professionnelle des sociétés de capital-investissement
CRESS	Organisation professionnelle de l'ESS
Initiative Midi-Pyrénées	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
Midi-Pyrénées Entreprendre	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
Midi-Pyrénées Actives	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
ADIE	Opérateur de microfinance / prêts d'honneur
SIAGI	Opérateur de garantie
Caisse d'Epargne	Banque privée
Acteurs des filières d'énergies renouvelables	
France Hydro-Electricité	Organisation professionnelle filière hydroélectricité
France Energie Eolienne	Organisation professionnelle filière éolienne
Midi-Pyrénées Energie Investissement	Opérateur de fonds propres pour les projets ENR
Banque Populaire Occitane	Intermédiaire financier du dispositif de prêts bonifiés pour les projets ENR
Syndicat des Energies Renouvelables	Organisation professionnelle filière photovoltaïque
Structures d'accompagnement publiques	
Madeeli	Agence de développement Midi-Pyrénées

En complément des entretiens, deux ateliers ont été organisés sur le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le premier atelier sur l'agriculture a rassemblé 10 personnes représentant :

- La Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- La Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie ;
- La Chambre Départementale d'Agriculture Aveyron ;
- La Chambre Départementale d'Agriculture Ariège ;
- La Chambre Départementale d'Agriculture Tarn-et-Garonne ;
- La Chambre Départementale d'Agriculture Haute-Garonne ;
- Midi-Pyrénées Actives ;
- CERFRANCE 31 ; et
- GIE Elevage d'Occitanie.

Le second atelier sur l'agroalimentaire a rassemblé 5 personnes représentant :

- La Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- Les Coopératives de France Midi-Pyrénées ;
- Ariège Expansion ;
- Aveyron Expansion ; et
- CERFRANCE 31.

Annexe 8 – Comparaison des estimations de l'offre, de la demande et des gaps de financement en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon

Le tableau ci-dessous présente les estimations de l'offre, de la demande et des gaps de financement en Midi-Pyrénées (pour l'année 2017) et en Languedoc-Roussillon (pour l'année 2014). Les données relatives à Midi-Pyrénées sont extraites de la présente étude. Les données relatives à Languedoc-Roussillon sont extraites d'une étude similaire conduite sur le territoire de l'ex région Languedoc-Roussillon en 2014²⁷⁷. La comparaison des données ne vaut qu'à titre indicatif du fait de la différence dans les années considérées²⁷⁸.

Tableau 86 : Estimation des montants de l'offre de financement, de la demande de financement et des gaps de financement en Midi-Pyrénées (pour l'année 2017) et en Languedoc-Roussillon (pour l'année 2014), en M€

Produit financier	Midi-Pyrénées (2017) (M€)	Languedoc-Roussillon (2014) (M€)
Offre de financement		
Produits de microfinance	10 – 11	11 – 13
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	504 – 557	244 – 269
Dont à destination des micro-entreprises	149 – 164	29 – 32
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	355 – 393	215 – 237
Prêts à moyen et long-terme	1 847 – 2 042	947 – 1 047
Dont à destination des micro-entreprises	857 – 947	168 – 185
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	990 – 1 094	780 – 862
Crédit-bail	139 – 154	199 – 220
Dont à destination des micro-entreprises	55 – 61	19 – 21
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	85 – 94	180 – 199
Fonds propres (total)²⁷⁹	136 – 150	51 – 57

²⁷⁷ FEI, Accès des PME au financement - Analyse du marché en Languedoc-Roussillon, Luxembourg, 2015.

²⁷⁸ A titre d'information complémentaire pour la comparaison, le Languedoc-Roussillon disposait de 220 846 PME au 31 décembre 2011 alors que Midi-Pyrénées en disposait de 245 103 au 31 décembre 2013.

²⁷⁹ Ceci comprend le capital-innovation, le capital-développement, le capital-transmission, le capital-retournement, ainsi que les financements apportés par les Business Angels.

Produit financier	Midi-Pyrénées (2017) (M€)	Languedoc-Roussillon (2014) (M€)
Demande de financement		
Produits de microfinance	243 – 292	921 – 1 018
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	725 – 800	1 005 – 1 110
Dont en provenance des micro-entreprises	402 – 444	309 – 341
Dont en provenance des petites et moyennes entreprises	323 – 357	696 – 769
Prêts à moyen et long-terme	2 971 – 3 285	2 256 – 2 494
Dont en provenance des micro-entreprises	960 – 1 061	814 – 900
Dont en provenance des petites et moyennes entreprises	2 011 – 2 224	1 442 – 1 594
Crédit-bail	n.a.	1 058 – 1 170
Dont en provenance des micro-entreprises	n.a.	319 – 353
Dont en provenance des petites et moyennes entreprises	n.a.	739 – 817
Fonds propres (total)²⁸⁰	185 – 492	90 – 361

Produit financier	Midi-Pyrénées (2017) (M€)	Languedoc-Roussillon (2014) (M€)
Gaps de financement		
Produits de microfinance	233 – 281	924 – 1 055
Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit	253 – 280	267 – 295
Dont à destination des micro-entreprises	253 – 280	73 – 81
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	–	193 – 214
Prêts à moyen et long-terme	1 124 – 1 244	594 – 656
Dont à destination des micro-entreprises	103 – 114	193 – 214
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	1 021 – 1 130	401 – 443
Crédit-bail	n.a.	860 – 950
Dont à destination des micro-entreprises	n.a.	300 – 332
Dont à destination des petites et moyennes entreprises	n.a.	560 – 618
Fonds propres (total)²⁸¹	49 – 342	39 – 304

Source : PwC, 2015 and 2016.

²⁸⁰ Ceci comprend le capital-innovation, le capital-développement, le capital-transmission, le capital-retournement, ainsi que les financements apportés par les Business Angels.

²⁸¹ Ceci comprend le capital-innovation, le capital-développement, le capital-transmission, le capital-retournement, ainsi que les financements apportés par les Business Angels.